

**UNIVERSITÉ DES SCIENCES ET  
TECHNOLOGIES DE LILLE**  
INSTITUT DE SOCIOLOGIE

**SYNTHÈSE DES TRAVAUX POUR L'HABILITATION  
À DIRIGER DES RECHERCHES**

présentée  
par

M<sup>me</sup> Maryse BRESSON

Maître de Conférences en sociologie à l'Université de Lille 3

**"LE PRÉCAIRE ET LE MILITANT"**

Soutenance : le 16 décembre 2004

Membres du jury :

M. François ABALLÉA, Professeur des Universités, Rouen

M<sup>me</sup> Lise DEMAILLY, Professeur des Universités, Lille 1

M. Bruno DURIEZ, Directeur de Recherche, CLERSÉ/CNRS, Lille 1

M. Jacques ION, Directeur de Recherche, CRESAL/CNRS, Saint-Étienne

M. Michel JOUBERT, Professeur des Universités, Paris 8

M<sup>me</sup> Maria VASCONCELLOS, Professeur des Universités, Lille 3

## REMERCIEMENTS

Je tiens ici à remercier tous ceux qui ont contribué à ce travail d'habilitation, en premier lieu Lise Demailly dont les encouragements et les conseils ont été si importants à mes yeux dans ces dernières années et tout particulièrement au cours de ces derniers mois. Je suis également redevable à François Aballéa, Bruno Duriez, Jacques Ion, Michel Joubert et Maria Vasconcellos, pour l'honneur qu'ils m'ont fait de me lire et d'accepter de participer au jury.

Un parcours de recherches se construit en partageant des discussions sur les théories, les méthodes et les idées avec des équipes de chercheurs. Sans pouvoir citer toutes les personnes qui m'ont aidée, mes remerciements vont aux différents laboratoires de recherche qui m'ont successivement accueillie : le LIRESS à l'École Normale Supérieure de Cachan, le CeSoPS à l'Université de Paris 1, le CLERSE à l'Université de Lille 1, le GRIS à l'Université de Rouen et le GRACC à l'Université de Lille 3.

Je suis restée associée au CLERSE jusqu'à ce jour ; qu'il me soit permis de porter une mention particulière à Michel Autès, avec lequel j'ai contribué à plusieurs rapports collectifs et qui m'a tant appris sur mon métier de chercheur, et sur l'intervention sociale.

La recherche sociologique, surtout celle que je mène, a une dimension empirique importante. Sur le « terrain », plus nombreux encore sont ceux que je devrais remercier pour m'avoir donné une « entrée », des informations, ou pour avoir attiré mon attention sur des réalités et des « détails » parfois décisifs. Parmi eux, je pense tout spécialement à Jean, ex Président de l'Association Solidarité Clignancourt à Paris et à Georges, bénévole SDF, aujourd'hui décédés, que j'avais rencontrés pour mon travail de thèse et mon premier livre sur les sans-domicile-fixe. Je suis aussi très reconnaissante à toute l'équipe du centre social du Blanc Riez à Wattignies, qui m'a accueillie en observation participante pour mon livre sur les centres sociaux.

Un parcours de recherche s'insère dans un parcours de vie. Ma gratitude va naturellement à ceux qui ont partagé mon existence au quotidien pendant ces années, mes parents, ma sœur, mon frère et aujourd'hui mes enfants Corentin, Guillaume et Mathieu. Enfin l'ultime remerciement que j'adresserai ici sera pour mon mari, pour son soutien constant dans les moments heureux ou plus difficiles et pour la confiance qu'il a toujours témoigné dans mon travail de recherche passé, présent et à venir.

## SOMMAIRE

Propos préliminaires	p1
<i>INTRODUCTION</i>	p5
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA CONSTRUCTION DE L'OBJET, LE PRÉCAIRE ET LE MILITANT</b>	p12
<b><i>CHAPITRE 1- VERS LA CONSTRUCTION DE L'OBJET : RÉFLEXIONS THÉORIQUES SUR LES « PROBLÈMES SOCIAUX »</i></b>	p15
A. LA PLACE DES PROBLÈMES SOCIAUX DANS LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE	p15
B. LA SOCIOLOGIE DE LA PAUVRETE :	
p18	
C. LA SOCIOLOGIE DE LA MARGINALITÉ ET DE LA DEVIANCE :	p23
1. Les références de la sociologie américaine	p24
2. L'application du paradigme interactionniste aux populations étudiées	p26
<i>Sur l'identification de la norme, et la caractérisation des populations « à problèmes »</i>	
<i>Sur les entrepreneurs de morale</i>	
<i>Sur le déroulement de l'interaction</i>	
D. LA SOCIOLOGIE DE L'ASSISTANCE ET DES ASSISTES	p34
PROPOS D'ETAPE	p36
<b><i>CHAPITRE 2. LE PRÉCAIRE COMME CATÉGORIE SOCIOLOGIQUE</i></b>	p38
A. D'UN MOT D'UTILISATION COURANTE À SON EMPLOI COMME CATÉGORIE SOCIOLOGIQUE	
1- Le précaire comme « construction de second degré »	p39
2. La « sociologie de la précarité »	p42
3. Limites de la notion de précarité et intérêt d'une analyse des processus de précarisation	p46
B. LES PROCESSUS DE PRÉCARISATION	p49
1. Des causes de l'inégalité aux processus de précarisation	p49
2. Les processus de précarisation du travail et de l'emploi	p52
3. Le niveau des « soutiens relationnels »	p54
4. Le niveau de la protection sociale	p56
5- Le niveau des liens politiques	p57
<i>L'insécurité civile et la faiblesse de l'État</i>	
<i>La crise du lien politique</i>	
<i>Les lacunes de la citoyenneté</i>	
6- Le niveau du logement	p61
CONCLUSION PARTIELLE : LA CATEGORIE SOCIOLOGIQUE DU PRECAIRE, UNE PORTE D'ENTREE POUR L'ETUDE DES POPULATIONS « A PROBLEMES »	p63

<b>CHAPITRE 3. L'INTERVENTION SOCIALE</b>	p66
A- RÉFLEXION SUR LES CONCEPTS : INTERVENTION SOCIALE, TRAVAIL SOCIAL, PROTECTION SOCIALE, POLITIQUE SOCIALE, RÉGULATION	p68
1. L'intervention sociale : proposition de définition	p68
2. Le travail social	p69
3. La protection sociale, l'action sociale	p71
4. La politique sociale	p72
5. La régulation sociale	p74
B- LES MÉTAMORPHOSES DE L'INTERVENTION SOCIALE : MODERNISATION OU « CRISE » ?	
1. Les causes des mutations de l'intervention sociale	p75
2. Le sens des changements politiques	p77
3. La dimension institutionnelle : l'avenir incertain de la protection sociale	p79
4. La crise du travail social	p83
PROPOS D'ÉTAPE	p85
<b>CHAPITRE 4. LE MILITANT ET LE PRÉCAIRE</b>	p86
A- LE MILITANT SOCIAL, UNE FIGURE IMPORTANTE ET PROBLÉMATIQUE DE L'INTERVENTION SOCIALE	p86
1- Définitions et interrogations sociologiques	p87
<i>Militant, un concept pluriel</i>	
<i>Interrogations sociologiques`</i>	
2- L'opposition structurelle professionnel / militant	p91
B- LES PARADOXES DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ	p94
1- L'intervenant social subit la précarité	p95
<i>La précarité des structures</i>	
<i>La contrainte économique</i>	
2. La lutte contre la précarité, une spécialisation mal assumée ?	p97
<i>Un enjeu pour le système assurantiel ?</i>	
<i>Dans les centres sociaux : la lutte contre la précarité comme mission « obligée » ?</i>	
<i>Des modalités d'action définies par l'État central : l'insertion et le développement social local</i>	
3. L'intervenant social contribue à produire la précarité	p100
<i>La gestion du personnel : les licenciements, la précarité</i>	
<i>La stigmatisation des populations « en difficultés sociales »</i>	
C- LE PRÉCAIRE ET LE MILITANT : LES ENJEUX D'UNE RELATION COMPLEXE	p103
1- La crise du militantisme, un enjeu identitaire pour le social	p104
2. Interroger la partition entre les sous-univers	p106

CONCLUSION PARTIELLE : DE L'OBJET CENTRAL DE MON PARCOURS, A D'AUTRES INTERROGATIONS	p112
<b>DEUXIEME PARTIE : DISCUSSION DES GRILLES D'ANALYSE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE</b>	p113
<b>CHAPITRE 5- REFLEXION SUR LES METHODES</b>	p114
A . LA DEMARCHE DE RECHERCHE / RECUEIL ET ANALYSE DES DONNEES	p114
1. Les alternatives	p115
<i>Entre méthode théorique et empirique : la recherche de compromis pratiques</i>	
<i>Une méthode qualitative ?</i>	
Les techniques	
2. Le rapport à l'ethnographie	p119
<i>Le recueil des données sur le terrain, ou l'impossible neutralité</i>	
<i>Le travail d'analyse, ou la neutralité comme objectif nécessaire</i>	
B. LE RAPPORT A D'AUTRES DISCIPLINES	p123
1. La relation à l'histoire	p123
2. Le rapport à la psychiatrie	p129
<b>CHAPITRE 6- SOCIOLOGIE, IMPLICATION ET ENGAGEMENT</b>	p135
A- TRADITIONS ET DÉBATS DANS LA LITTÉRATURE DE LA DISCIPLINE	p135
1. Quelques éléments de réflexion générale en sociologie	p135
2- Les alternatives pour le sociologue « du social »	p139
3- La position adoptée dans mon parcours	p141
B- L'IMPLICATION DU SOCIOLOGUE DANS (S)A RECHERCHE	p143
C- L'ENGAGEMENT DE LA RECHERCHE ET DU CHERCHEUR DANS LA VIE SOCIALE ET LA VIE DE LA CITÉ	p146
1- Construction sociologique et construction sociale	p148
<i>La catégorisation</i>	
<i>Les processus identitaires</i>	
2. Réflexion sur mes conseils et préconisations	p153
CONCLUSION PARTIELLE	p155
<b>CHAPITRE 7- QUESTION DE RECHERCHE : LES MÉTAMORPHOSES DE L'ETAT</b>	p157
A. LES CONCEPTIONS DE L'ETAT, LES BRANCHES ET LES INSTRUMENTS DE L'ACTIVITÉ PUBLIQUE	p157
B- DISCUSSION SUR LA THÈSE DE L'ÉTAT ANIMATEUR	p161
C. L'ÉTAT, LE SOCIAL ET LA SANTÉ	p164

1. L'État et les SDF : la fin d'un État autoritaire ?	p164
2. L'État et les institutions du social	p165
3. L'exemple du Fonds d'urgence sociale (FUS)	p173
4. Le social et la santé	p175
<b>CHAPITRE 8- RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES, SUR LA MÉDICALISATION</b>	p177
A-FORMES ET ENJEUX DE LA MÉDICALISATION	p177
1. Définitions de la « médicalisation » et évolution historique	p178
2. Une modalité de prise en charge des « problèmes »	p180
3. Une manière de construire un problème, comme problème médical	p182
B-L'ENVERS DE LA MÉDICALISATION	p183
1. La stigmatisation	p184
2. Le contrôle social	p184
3. La non prise en charge des problèmes médicaux des précaires <i>L'inégalité sociale devant la santé</i> <i>Les problèmes d'accès aux soins pour les précaires</i> <i>Le cas des SDF</i>	p185
4. L'évolution du nombre de médecins	p189
<b>CONCLUSION</b>	p191
<b>LISTE DE MES TRAVAUX ET PUBLICATIONS</b>	p199
<b>LISTE DES SIGLES UTILISÉS</b>	p202
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	p204

## PROPOS PRÉLIMINAIRES. UN PARCOURS DE RECHERCHE DANS LE MONDE DES PRÉCARITÉS ET DE L'INTERVENTION SOCIALE ET SANITAIRE

Le fait de s'arrêter à un moment donné pour réfléchir sur un parcours de recherche, sur un travail commencé il y a plus de quatorze ans, expose au risque de « l'illusion biographique » dénoncé par P. Bourdieu. La cohérence reconstruite a posteriori ne traduit pas nécessairement la cohérence « objective » d'un parcours<sup>1</sup> -si tant est que cette cohérence existe et ne soit pas en elle-même, une illusion. De plus, mon parcours n'étant évidemment pas terminé, le sens que je peux lui donner évolue donc et évoluera encore. Je me garderai en tout cas d'oublier ici la dimension « aventureuse » et la part que ce parcours doit aux rencontres que j'ai faites, aux hasards du terrain et de la relation nouée avec d'autres chercheurs, qui ont contribué à orienter les questions posées et les hypothèses sur lesquelles j'ai travaillé. Pourtant la question du hasard est trop chargée d'interrogations en sciences pour que ce constat n'ouvre pas lui-même des pistes de réflexion.

Le parcours de recherche que j'ai mené jusqu'à présent était ainsi un des parcours possibles, dans la sociologie française au tournant du XXI siècle, qui apporte des éléments de connaissance et surtout, pose des questions de recherche, en particulier sur ce que j'ai choisi de désigner ici par les mots : précarités, exclusion, et (pour désigner les modalités de « réponse » ou d'action volontaire sur ces « problèmes ») intervention sociale et sanitaire. Les mots bien sûr ne sont pas neutres et la désignation est un problème récurrent pour le sociologue, surtout quand il adopte, comme ce sera mon cas ici, une posture qui peut être rattachée à la « galaxie constructiviste » - suivant l'expression à la fois fascinée et dédaigneuse de P. Corcuff pour une orientation qui autorise tant d'interprétations différentes<sup>2</sup>. Du constructivisme, je retiens en particulier l'idée que la réalité n'est pas « naturelle » ni « donnée » mais construite par l'action objective des hommes et par les significations subjectives qu'ils lui prêtent. J'emprunte aussi à P. Berger et T. Luckmann l'idée d'une dialectique entre réalité objective et subjective, la notion de feed back, l'accent mis sur la connaissance du sens commun ou encore, sur la dimension de la vie quotidienne<sup>3</sup>. D'autres influences ont joué un rôle majeur dans mon parcours, comme l'analyse de H.S. Becker dans *Outsiders* et l'interrogation sur les normes et l'étiquetage dans une sociologie de la déviance<sup>4</sup>. Je reviendrai bien sûr, sur les choix théoriques que j'ai pu faire, de manière implicite ou explicite, ainsi que sur leurs limites et leurs implications. Toutefois si certains des travaux que j'ai menés peuvent être utilement éclairés et réinterrogés à l'aide de ces concepts et de leurs implications, mon parcours a sans doute d'abord une cohérence d'ordre thématique. C'est cette orientation que j'ai donc choisi de reprendre, en faisant référence au « monde des précarités et de l'intervention sociale et sanitaire ».

Cette thématique s'éclaire par un cheminement personnel et un parcours de vie, que je propose de resituer brièvement. Alors que j'étais élève à l'École Normale Supérieure de

<sup>1</sup> P. Bourdieu, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 62-63.

<sup>2</sup> Ph. Corcuff, 2000, *Les nouvelles sociologies*.

<sup>3</sup> P. Berger et T. Luckmann, 1986 (1966), *La construction sociale de la réalité*.

<sup>4</sup> H.S. Becker, 1985 (1963) *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*.

Cachan, j'avais choisi comme sujet de mémoire de maîtrise « la notion de consommation dans la sociologie française » - sujet en rapport avec la préoccupation que j'avais alors de mieux préparer l'épreuve écrite de sociologie à l'Agrégation de sciences sociales. Dans ce premier travail de recherche, à l'Université de Paris X- Nanterre, en 1989-90, je revenais notamment sur les enjeux de la catégorisation (à travers la notion de classe sociale et son déclin dans la sociologie en France). La même année cependant, pour valider un cours, j'avais dû faire un entretien dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris, et cette expérience m'avait passionnée. Aussi après l'Agrégation, quand j'ai commencé à réfléchir comme jeune chercheuse à un thème sur lequel j'aurais envie de travailler une thèse, j'ai pensé opter pour celui des politiques sociales, appliquées à la pauvreté. J'avais aussi intériorisé la recommandation qui m'avait été faite, après un premier travail dit quelquefois de « sociologie de la sociologie », de développer une enquête directe sur la réalité sociale, bref de faire du « terrain ».

C'est dans ce contexte que j'ai été confrontée pour la première fois au problème pratique de trouver une « entrée » pour collecter des données de terrain. Ma question de départ, que je qualifierais a posteriori comme étant « à la mode » au début de la décennie 1990, était celle des reconfigurations des relations entre les secteurs privé et public (les mesures Pauvreté – Précarité des années 1985-86 ayant inauguré la nouvelle politique de contractualisation entre l'État et les associations)<sup>5</sup>. À Paris, je me suis présentée dans un Bureau d'Aide Sociale d'arrondissement. Confrontée à la difficulté à être acceptée pour un stage d'observation dans cette structure publique, j'ai accepté l'invitation du travailleur social qui m'avait reçue de venir voir l'association qu'il avait fondée avec des habitants du quartier. Cette structure privée accueillait des personnes rejetées du bureau d'aide sociale, parce qu'elles étaient « trop pauvres » ou plutôt, sans domicile fixe. C'est dans cette association où j'ai commencé un travail ethnographique de long terme, que j'ai acquis la conviction de l'importance pour l'analyse des précarités sociales et de l'exclusion, des problèmes spécifiques liés à l'absence de logement (qui ont fait le sujet de ma thèse<sup>6</sup>).

Les aléas de ma vie personnelle et du monde de la recherche sont aussi étroitement imbriqués pour rendre compte de la suite de mon parcours. L'invitation d'un chercheur à un colloque sur l'illettrisme m'a conduite à m'interroger sur les liens entre instruction, pauvreté et milieu rural<sup>7</sup>. Ayant quitté la région parisienne, j'ai changé de laboratoire et dans la suite « logique » de mes travaux antérieurs, on m'a proposé d'intégrer une recherche collective sur un thème lié aux précarités, (ou plutôt, à la précarisation du travail) : l'interaction travail / protection sociale pour les personnes qui sont dans le secteur de l'insertion économique<sup>8</sup>. Avec la même équipe, j'ai ensuite répondu à un appel d'offres pour étudier un nouveau dispositif mis en place à l'hiver 1998 pour les chômeurs qui manifestaient, après la suppression de leur « prime

<sup>5</sup> On retrouve cette orientation dans mon premier article, co-écrit avec A. Chaté, "Les rapports privé/public dans le domaine de l'aide aux pauvres", *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, Institut havrais de sociologie économique, juin 1994.

<sup>6</sup> M. Bresson, 1994, « La construction de l'identité sociale des sans domicile fixe dans la France contemporaine », *Thèse de sociologie*. Les principaux résultats ont été repris dans le livre, *Les S.D.F. et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, 1997, ainsi que dans plusieurs articles notamment "Sans Adresse Fixe, Sans Domicile Fixe, Réflexion sur une sociologie des assistés", *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2/1995, 79-96. "Exclusion et norme Logement. Pour une étude des représentations associées à la question sociale", *Sociétés contemporaines* n°28, octobre 1997, 111-126. "Les S.D.F. et le temps", *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3/1998, 107-125.

<sup>7</sup> M. Bresson, 1997c, « Instruction, pauvreté et milieu rural. Approche socio-historique » dans *Territoires à livre ouvert. La lutte contre l'illettrisme en milieu rural*, la Documentation Française, collection du G.P.L.I., 79-90.

<sup>8</sup> M. Autès, M. Bresson, B. Delaval, B. Vernier, « L'insertion, un moment éternel », Novembre 1996, recherche effectuée dans le cadre du programme "Interaction / Emploi / Protection sociale" de la MIRE, (CLERSE-Lille I). Cette recherche collective a également été valorisée par un article de M. Bresson, M. Autès., 2000b « L'insertion par l'économie, une zone intermédiaire entre salariat et non travail », *Revue Française des Affaires sociales* n°3.



de Noël » par les Assedic : le fonds d'urgence sociale, qui interrogeait une modalité « nouvelle » d'intervention sociale (l'urgence), initiée par l'État central dans un contexte de décentralisation<sup>9</sup>.

Les « SDF » relevaient de la précarité mais peut-être plus encore, de l'exclusion sociale. Dans ma thèse, cette dimension était présente sous la forme d'une interrogation sur la notion de norme, qui amenait un glissement vers une sociologie de la déviance ou de la marginalité. Mais les recherches collectives auxquelles je participais, et les questions qu'elles posaient me recentraient plutôt vers une interrogation sur les formes de la précarité, les politiques sociales et les pratiques professionnelles de prise en charge des populations concernées. J'avais aussi une nostalgie ou, du moins, un souvenir fort de mon travail de terrain en thèse, et l'envie de mener de nouveau une recherche approfondie, avec une dimension ethnographique. L'opportunité pratique d'une entrée dans un centre social associatif, dans une ZUP à proximité de mon domicile, explique dans une large mesure mon choix de mener une autre recherche importante, « personnelle », avec comme interrogation au départ le thème des précarités en centre social, décliné autour de trois axes : précarité des publics, précarité des personnels, précarité des structures. Là encore, l'immersion dans le terrain a fait évoluer ma recherche, avec cette découverte notamment que les centres sociaux ne souhaitent pas se spécialiser dans le traitement social de la précarité, mais promouvoir des valeurs comme la mixité sociale et intergénérationnelle, le brassage des populations. C'est ainsi que j'ai été amenée à porter l'accent sur les questions du militantisme et de la crise de sens dans le monde du « social », dans un contexte politique profondément transformé par l'État –ce que j'observais sur le terrain, à travers la « contrainte économique » et l'instrumentalisation des associations<sup>10</sup>.

Il y a bien sûr, d'autres « hasards », d'autres rencontres importantes. L'idée d'approfondir le thème de la participation des habitants (simplement évoqué dans mon livre sur les centres sociaux) s'explique largement par d'autres dimensions de mon activité d'enseignant chercheur, notamment en 2001-2003, la responsabilité administrative de porter un projet de licence professionnelle intitulé « Intervention sociale mention coordonnateur de projets participatifs »<sup>11</sup>. L'enseignement que je donne depuis plusieurs années en DESS sur « Exclusion sociale et santé » m'a aussi motivée à étudier la « santé », à la fois comme une des dimensions de la précarité des populations (avec le travail, le logement, l'instruction) et comme une des branches d'un système institutionnel dont les fondements sont à la fois, sanitaire et social. J'ai porté un accent préférentiel sur la santé mentale, qui me permettait de rejoindre la question de la psychiatisation des précarités, abordée dans ma thèse sur les SDF<sup>12</sup>. Le secteur de la santé mentale cependant pose avec acuité la question de la

<sup>9</sup> M. Autès, M. Bresson, B. Delaval, Ph. Valdenaire, S. Vaubourgeix, 1999b, "Les Fonds d'Urgence Sociale dans le département du Nord", *Convention Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Direction de l'Action Sociale*, (CLERSE - Lille I). Ce rapport a également donné lieu à la publication d'un article, M. Bresson., "Les conséquences du Fonds d'urgence sociale dans le Nord : une redéfinition du rôle des partenaires de la décentralisation", *Revue Française des Affaires sociales*, n° 1/2001, 155-165.

<sup>10</sup> M. Bresson., 2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, L'Harmattan, Logiques Sociales, ainsi que l'article "Action sociale localisée et contrainte économique", *Espaces et société*, n° 4/ 2000, 143-164.

<sup>11</sup> On retrouve cette orientation dans l'article, " La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du Nord", *Déviances et sociétés*, 1/2004 et dans la participation à un ouvrage collectif (qui reprend les Actes d'un Colloque tenu à Lille) *Recherche et développement qualité en action sociale*, L'Harmattan, 2004. Titre de la contribution « Participation des habitants et qualité sociale : deux exigences contradictoires ? », 47-54.

<sup>12</sup> J'ai présenté certains résultats dans un petit article intitulé "S.D.F., Sociologie et psychiatrie", *Lettre de l'Union Syndicale de la Psychiatrie* n° 42, janvier 1996, 2-5, et j'ai prolongé le questionnement en l'élargissant aux populations précaires domiciliées à l'occasion du rapport cosigné M. Autès, M. Bresson., "Précarité, santé mentale et système local de santé", Mars 2001, recherche effectuée dans le cadre de l'axe "Précarité, précarisation et santé" de l'appel d'offres 1998 de l'INSERM "Santé et situation sociale". Ces travaux ont

« dissociation » du sanitaire et du social qui doit être considérée comme un enjeu et un problème (j'aurais pu d'ailleurs parler d'intervention sociale *ou* sanitaire). La question de la santé mentale, des usagers et des professionnels du secteur est devenue pour elle-même une de mes orientations de recherche<sup>13</sup>.

Dans les trois dimensions de mon activité d'enseignant-chercheur –l'enseignement, la recherche et les responsabilités administratives, mes préoccupations ont donc convergé vers l'observation et l'analyse des précarités et de l'intervention sociale et sanitaire. C'est donc naturellement à propos de ce « monde » que j'ai choisi de réaliser le travail qui va suivre, en vue de l'habilitation à diriger les recherches.

---

alimenté la réflexion plus théorique présentée dans la note de recherche M. Bresson., "Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence", *Cahiers internationaux de sociologie*, vol CXV, 2003, 311-326.

<sup>13</sup> L. Demailly. (coordinatrice), 2004, « Les modes de coordination entre professionnels dans le champ de la prise en charge du trouble psychique », rapport intermédiaire. *Recherche financée par le CNRS et la MIRE*, en cours.

## LE PRÉCAIRE ET LE MILITANT

### INTRODUCTION

Mon parcours de recherche est situé dans le « monde des précarités et de l'intervention sociale et sanitaire ». L'expression se veut pour l'instant volontairement générique et « la plus neutre possible ». Pourtant, d'emblée, elle introduit un point de vue spécifique qui contribue à la construction sociologique de l'objet de recherche *et* à la construction sociale de la réalité – la relation entre ces deux dimensions ne pouvant être traitée une fois pour toutes, mais nécessitant d'être réinterrogée à chaque étape du raisonnement.

En adoptant un regard surplombant sur l'ensemble de mes travaux, je rapproche dans l'analyse des populations différentes : les sans domicile fixe, les personnes en insertion, les bénéficiaires du fonds d'urgence sociale, ou les personnes « troubles » psychiquement. Or, l'acceptation ou le refus des amalgames rejoint des enjeux de désignation et de stigmatisation dans le « monde » étudié. À l'inverse, de nombreux problèmes sociaux ne sont pas couverts dans ce parcours – comme les phénomènes migratoires. De plus, réunir dans une même expression, tout en les distinguant, le sanitaire et le social est discutable : notre système de protection sociale est à l'origine, indissociablement, sanitaire et social ; mais les champs professionnels (médecins et travailleurs sociaux) sont distincts, voire concurrents. Pour les usagers du système, il y a une différence à être traité, par exemple, comme un « cas social » ou un « malade » (de ce point de vue, la santé mentale se situe sur une frontière).

De nombreux sociologues ont souligné que l'apparition et la diffusion des catégories sociales comme « l'exclusion », « la précarité », « l'intervention sociale » s'inscrivent dans des processus sociaux. Mettre en place un raisonnement sur la construction sociale de la réalité en utilisant ces termes, c'est déjà orienter la réflexion, et sans doute, introduire des biais. D'ailleurs, les populations qui seront ici désignées comme « précaires » (SDF, personnes en insertion, bénéficiaires du fonds d'urgence sociale) relèvent chez R. Castel de catégories différentes : « désaffiliées », « vulnérables » ou « assistées »<sup>1</sup>. De même, le terme d'intervention sociale, employé ici de manière large, désigne parfois spécifiquement le travail social<sup>2</sup>. De ce point de vue, le choix d'intégrer la psychiatrie comme une modalité d'intervention sociale ne va pas de soi.

Le sens d'une expression est aussi indiqué par la référence aux mots qui ont été évités. Ainsi, le mot « champ » est volontairement évité ici, car fortement connoté en sociologie par l'univers conceptuel de P. Bourdieu<sup>3</sup>. De même, le « monde du social » a été écarté pour éviter les ambiguïtés liées à la polysémie du mot « social » (au sens large et au sens

---

<sup>1</sup> R. Castel, 1991, « De l'indigence à la l'exclusion : la désaffiliation » dans J. Donzelot (dir), *Face à l'exclusion, le modèle français*.

<sup>2</sup> On l'utilise souvent pour englober à la fois les professions constituées et les « nouveaux métiers » dans le champ du travail social . J-N. Chopart (dir), 2000, *Les mutations du travail social, Dynamiques d'un champ professionnel*.

<sup>3</sup> Si les réalités dont il est question ici ne sont pas, loin s'en faut, exemptes de luttes, en revanche l'orientation théorique qu'on adopte n'implique pas qu'on doive les interpréter dans les termes d'un conflit entre une classe dominante et une classe dominée. De plus, un champ au sens de P. Bourdieu est structuré autour de relations sociales et d'enjeux propres, différents des autres champs. Or, cette caractérisation mérite d'être discutée (et ne saurait donc être postulée) à propos de « l'intervention sociale et sanitaire » qui est largement traversée par des enjeux relevant du « social » au sens large – surtout si, comme je propose de le faire, on prend une définition large de l'intervention sociale, en incluant sa dimension politique. Ajoutons, et c'est une des difficultés du parcours de recherche, que si le monde étudié n'est pas assimilable de manière simple à un « champ social » au sens de P. Bourdieu, ce n'est pas non plus ce qu'on appelle un « champ de la sociologie ». Les auteurs qui font le plus souvent référence (R. Castel, J. Donzelot, P. Rosanvallon, J. Ion, F. Dubet et D. Lapeyronnie...) et les revues sociologiques spécialisées qui alimentent le thème (*Espaces et sociétés, Déviance et sociétés*) ont des ancrages dans des champs sociologiques diversifiés : sociologie du travail, sociologie politique, sociologie urbaine, sociologie de la déviance.

restreint)<sup>4</sup>. Cependant, la périphrase (monde des précarités et...) constitue déjà une manière de (re)construire la réalité. Ainsi, elle établit une distinction entre deux versants : celui des précarités et celui des « interventions » qui visent à les prendre en charge (sur le mode du droit, du secours ou du soin). Pourtant certaines pratiques traditionnelles du travail social, comme l'Éducation populaire, visent à abolir la distinction pour ne plus voir que le citoyen, et / ou le militant, capable de « prendre en mains son destin ». Dans le champ de la santé, la distinction entre soignant et soigné perd de sa pertinence quand il s'agit de développer la prévention. L'expression « monde des précarités et de l'intervention sociale ou sanitaire » enfin n'implique pas que ce « monde » est une sous-totalité « objective » de la réalité – en particulier ce n'est peut-être pas, pour adapter la définition que F. Dubet et D. Martuccelli donnent à l'idée de société, un ensemble cohérent organisé par quelques éléments fondamentaux<sup>5</sup>. Pourtant, le terme « monde » signifie bien que dans l'analyse, on ne renonce pas à cette idée de cohérence, pour deux raisons : d'abord, parce qu'elle a une valeur heuristique, comme je m'efforcerai de le montrer ; ensuite parce que les questions connexes de l'autonomisation relative de la sphère du « social » (par rapport à l'économique, notamment) et la question de l'identité du « social » sont précisément des problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui. La démarche proposée dans ce travail est donc, je l'admets volontiers, un parti pris. Mais il s'agit précisément de mettre en évidence son originalité et ses implications pour la recherche, c'est-à-dire, de mieux cerner à la fois les connaissances qu'elle permet de produire, et les questions de recherche qu'elle laisse en suspens ou invite à poser.

La cohérence du « monde » étudié, et par conséquent, celle de mon parcours est une reconstruction. Pour la même raison, le titre donné à ce travail : *Le précaire et le militant* ne peut masquer une certaine hétérogénéité de mes travaux : il s'agit d'une reproblématisation qui ne recouvre pas la totalité des questions qui seront abordées dans ce travail, ni de ma vie intellectuelle : par exemple, le trouble psychique ne concerne pas que des précaires et l'intervention ne mobilise pas que des « militants ». Pourtant, la mise en relation de ces deux figures constitue un pivot dans mes recherches, qui permet en outre, d'insister sur les processus de construction sociale de deux sous-univers séparés, mais nécessairement en relation.

Le regard constructiviste invite à interroger la manière dont l'objet d'étude est « construit » dans la réalité (c'est-à-dire, les processus de sa construction sociale). L'idée de « construction » sera appliquée aussi à la démarche de recherche - en portant l'accent sur les catégories d'analyse et sur les processus d'élaboration de hypothèses. Ces deux ordres sont liés : ainsi, l'analyse sociologique contribue à légitimer des catégories sociales, elle leur apporte une caution (ou peut parfois contribuer à les discréditer)<sup>6</sup>. De plus, il n'est pas « neutre » d'appliquer l'idée de construction sociale à propos de n'importe quel fait observé dans le monde étudié – c'est même souvent en soi une question qui interpelle la sociologie et le monde social (comme l'illustre, dans mon parcours, l'exemple de la « fragilité mentale » des personnes sans domicile fixe).

<sup>4</sup> Rappelons à ce propos qu'il n'y a pas de « bon usage » d'un mot - un mot n'existe qu'immergé dans des situations, comme l'écrit P. Bourdieu dans *Ce que parler veut dire*, Fayard, 1982, 15-16.

<sup>5</sup> Dans le prolongement des travaux d'A. Touraine, ces auteurs déconstruisent d'ailleurs cette « idée de société » comme « représentation d'ensemble et cohérente de la vie sociale » -selon eux il ne s'agit en aucun cas d'une « réalité substantive ». Ils ne renoncent pourtant pas à employer le mot, pour désigner « moins un tout sociétal qu'une dynamique, une autoproductio n » (qu'ils situent dans le domaine des images, de l'auto-représentation). F. Dubet., D. Martuccelli., *Dans quelle société vivons-nous ?*, Seuil, 1998.

<sup>6</sup> Sur l'exclusion notamment, on cite souvent l'impact du livre de R. Lenoir, 1974, *Les exclus, un français sur dix* alors qu'à l'inverse, R. Castel (1991) S. Paugam (1996) mettent en garde contre les dérives liées à l'utilisation de ce terme.

Dans ce travail, « le précaire » et « le militant » sont d'une part, des figures socialement construites, des « réalités sociales » (ou, dans le vocabulaire de P. Berger et T. Luckmann, des typifications sociales, issues de simplifications, dans l'ordre des représentations)<sup>7</sup>. Des individus, des populations, sont désignés comme semblables à ces figures types ; et cette désignation produit des effets en retour sur le traitement social de ces populations<sup>8</sup>. D'autre part, le « précaire » et le « militant » sont des catégories d'analyse, élaborées par un travail de construction sociologique. Je propose donc d'explicitier ce travail de construction, qui prend appui sur les catégories sociales mais qui les retravaille à l'aide de la littérature sociologique. Autrement dit, je m'inspirerai du raisonnement d'A. Schütz sur les « constructions de second degré » : les « connaissances ordinaires » seront mobilisées comme la base du raisonnement pour mieux élaborer comme des catégories sociologiques le précaire et le militant, et les constituer en objets de recherche<sup>9</sup>.

Toutefois, il s'agit aussi d'une re-construction dans un autre sens, puisque ces catégories ont émergé à travers la volonté de synthétiser et reproblématiser l'ensemble de mes travaux. Tout en mobilisant la littérature de façon large, je restreindrai ainsi d'une autre manière l'objet de ce travail. En effet, mon parcours de recherche s'attache en priorité à étudier des populations dans leur contexte : plus que « l'intervention sociale », c'est donc le point de vue des intervenants sociaux que je privilégie et plus que « la précarité » en général, certaines populations « à problèmes ». De plus, il n'est guère possible dans une démarche qui mobilise la méthode ethnographique, d'étudier séparément le précaire d'une part, le militant d'autre part. Mais cette observation n'oblige pas non plus, ou plutôt, pas seulement, à centrer le regard sur *l'interaction* entre le précaire et le militant, si toutefois on reprend à Elias sa définition de l'interaction, comme la rencontre de termes « donnés » à l'avance et qui s'entrechoquent, à l'image de boules de billard<sup>10</sup>. Dans le monde social, les figures du précaire et du militant sont-elles mêmes en construction, elles se définissent dans et par leur mise en relation, entre elles et avec d'autres figures. C'est pourquoi c'est bien cette *relation* entre le précaire et le militant, qui est le pivot de mon parcours.

Le « constructivisme » s'applique à la réalité sociale et à la démarche sociologique. Il peut (doit) intervenir à tous les moments de l'analyse, depuis la construction des catégories jusqu'à la vie quotidienne des populations, leurs interactions de face-à-face ou toutes leurs relations sociales médiatisées, et aussi, les processus sociaux dans lesquels s'inscrivent ces relations. Le raisonnement consiste à présenter les objets d'étude comme autant de réalités en construction. Il vise à produire une démarche de connaissance, dans laquelle rien n'est considéré comme « donné » (ni les populations, ni leurs « problèmes », ni la manière dont ces « problèmes » sont pensés et pris en charge). Certes, la « réalité » est saisie à partir de documents, des témoignages, et des analyses déjà constitués, ou, à un moment donné, elle est observée telle qu'elle se présente à l'ethnographe. Mais quelle que soit la manière dont elle se donne à voir, à un moment donné, cette « réalité » doit être questionnée, elle a une épaisseur, une genèse, s'inscrit dans un contexte, produit elle-même des conséquences et donc invite à aller toujours plus loin dans la réflexion sur la manière dont elle est advenue, et dont elle se transforme.

<sup>7</sup> P. Berger, T. Luckmann, 1986 (1966), *La construction sociale de la réalité*.

<sup>8</sup> C'est notamment, la trame du raisonnement qu'on adopte à propos des sans-domicile-fixe. Voir M. Bresson, 1994, « La construction de l'identité sociale des sans-domicile-fixe dans la France contemporaine », *Thèse* et M ; Bresson, 1997, *Les SDF et le nouveau contrat social*.

<sup>9</sup> A. Schütz, 1987 (1945), *Le chercheur et le quotidien*.

<sup>10</sup> Selon cet auteur, qui applique sa réflexion au rapport individu – société, « Il faut rompre avec la pensée sous forme de substances isolées et passer à une réflexion sur des rapports et des fonctions ». N. Elias, 1991 (1987), *La société des individus*, 55.

Le présupposé constructiviste est commun à de nombreux auteurs, et il autorise des interprétations nombreuses<sup>11</sup>. Dans l'opposition parfois retenue, entre le « constructivisme phénoménologique » de P. Berger et T. Luckmann, ou le « constructivisme structuraliste » de P. Bourdieu, je suis souvent proche du premier, dans la mesure surtout où je revendique une attention particulière à la vie quotidienne et aux relations qui s'y partagent. Toutefois, P. Berger et T. Luckmann considèrent les interactions individuelles de face-à-face, comme les éléments de base de l'intégration sociale. Or, je suis aussi sensible aux « structures » - elles sont aussi des constructions sociales, mais ce n'est pas sous ce seul aspect qu'il me semble utile de les prendre en compte dans l'analyse. Elles ont aussi une « réalité » qui pèse sur les individus et contribue à orienter leurs comportements. De ce point de vue, on me classera peut-être dans une tendance « holiste » - et il est vrai que dans mes travaux, je ramène souvent les comportements à un contexte, plutôt qu'au sujet individuel agissant. J'accorde ainsi une large place aux « processus de précarisation » au niveau de la société « globale », par exemple. Mon intérêt porte largement sur les logiques générales, collectives, même quand je les saisis à partir d'entretiens individuels. Pour autant, la démarche ne consiste pas à expliquer des faits sociaux par des faits sociaux (selon la recommandation d'E. Durkheim). L'idée de « construction sociale » pourtant peut difficilement évacuer le point de vue du sujet (individuel ou collectif) qui construit : à condition d'ajouter que le sujet aussi est construit. Je ne propose donc pas une lecture des comportements, en recherchant dans les motifs et les raisons du sujet individuel les clés de cette lecture (comme la démarche compréhensive). Pour expliquer comment une situation est construite, dans un contexte lui-même construit, il faut faire une place (mais pas toute la place) à la manière dont les acteurs la définissent (et la « comprennent »), c'est-à-dire : restituer le point de vue des sujets agissants (observés et observants). D'où la préoccupation d'associer dans mes analyses, des faits collectifs « objectifs » à des représentations subjectives (pas forcément collectives au sens où elles émaneraient de la collectivité dans son ensemble, prise comme entité ; mais au moins intersubjectives). Je ne présuppose ni que ces représentations seraient une cause « première », ni que des « structures » cachées seraient l'explication fondamentale. Dans un raisonnement constructiviste, il ne peut pas y avoir de cause « ultime » cherchée : mais l'objectif ne peut guère être plus ambitieux que de produire de l'intelligibilité.

C'est donc dans cet esprit que sera proposée ici une réflexion sur le monde des précarités et de l'intervention sociale et sanitaire, qui revisite, à propos de mes travaux et de ma démarche de recherche, les principaux concepts et les principaux questionnements de la littérature par rapport auxquels je m'efforcerai de me situer.

La première partie propose de (re)construire comme l'objet de mon parcours de recherche, la relation entre le précaire et le militant (I). Si la trame de la réflexion dans toute cette partie est principalement conceptuelle et théorique, elle est articulée aussi à une présentation synthétique de mes travaux et des principaux résultats d'enquête sur cet objet, replacés dans la recherche sociologique sur la précarité et l'intervention sociale (ces termes étant ici entendus dans un sens qui sera précisé). Le point de départ du raisonnement proposé sera la notion de « problèmes sociaux », qui précisément établit un pont entre les deux « sous-univers » des « populations à problèmes » et des « intervenants sociaux ». Les chapitres 1 et 2 s'attardent d'abord sur les rives du premier. Proposant un cheminement théorique vers la construction de l'objet, ils s'attachent à poser quelques repères théoriques sur les « problèmes sociaux » et les populations concernées par ces problèmes, en distinguant les « courants » désignés comme la sociologie de la pauvreté, la sociologie de la déviance et la sociologie de l'assistance. Je m'efforce de montrer que ces « paradigmes » ont exercé une influence sur mon parcours mais aussi, d'exposer les raisons pour lesquelles ils ont pu me sembler, à certains moments, et par

---

<sup>11</sup> Ph. Corcuff parle de « galaxie constructiviste ». Ph. Corcuff, 2000, *Les nouvelles sociologies*.

certaines aspects, trop restrictifs ou mal adaptés à l'étude des populations que j'étudiais. Le chapitre 2 revient sur le choix de retenir dans le titre la catégorie du précaire, que je propose de définir « sociologiquement » dans le prolongement de travaux récents, principalement français, regroupés ici derrière par l'expression « sociologie de la précarité ». Les chapitres suivants s'attachent à décrire et analyser le monde de l'intervention sociale et sanitaire. Le chapitre 3 explicite ce terme large et généralement utilisé de manière « neutre », en le distinguant d'autres termes utilisés dans la littérature comme travail social, protection sociale, politique sociale, régulation. Ayant ainsi suggéré sa complexité et ses enjeux, je reviens sur quelques questions récurrentes de la littérature sur ce thème, en m'efforçant de préciser comment je me situe dans ces débats. Distinguant trois dimensions de l'intervention sociale (professionnelle, institutionnelle, politique), je m'interroge notamment sur le diagnostic de « crise » qui est souvent posé aujourd'hui –et que, dans mes travaux, j'ai tendance à reprendre en effet. La recherche sur tout le monde de l'intervention sociale, dans toutes ses dimensions, semble cependant trop large pour autoriser des analyses fines de la réalité. C'est pourquoi le chapitre 4 propose de privilégier l'approche par les intervenants, en introduisant encore une restriction supplémentaire, apportée par la figure du militant. Avec cette figure toutefois, il ne s'agit pas de limiter le champ aux bénévoles, les travailleurs sociaux sont en effet inclus (ou certains d'entre eux). Mais plutôt, en présentant la relation du militant et du précaire comme l'objet central de mon parcours, je propose de réintroduire la problématique spécifique de l'engagement, comme clé de l'analyse du monde « social » au sens restreint. Je m'efforce alors de montrer la valeur heuristique d'une telle problématique, et les questions de recherche qu'elle m'a permis de traiter, ainsi que des pistes qui restent encore à explorer –comme la question, à peine esquissée ici, de l'abolition espérée des « problèmes sociaux » par une disparition des frontières entre les « sous-univers » qui ferait de chaque acteur, un précaire *et* un militant.

La deuxième partie remet en discussion certaines de mes grilles d'analyse, et ouvre des perspectives à partir de deux questions générales, que j'ai plusieurs fois croisées dans mes travaux, et sur lesquelles j'envisage de travailler dans la suite de mon parcours à partir du champ de la santé mentale, qui tend à devenir un thème majeur de mes recherches. Le chapitre 5 présente une réflexion sur les méthodes que j'ai utilisées, en s'efforçant de montrer leurs apports, leurs limites et surtout les implications sur mes travaux. Je reviens notamment sur l'importance de la pratique ethnographique et sur l'induction, largement employée dans l'élaboration de mes hypothèses de recherche. Je m'interroge aussi sur mon rapport aux autres disciplines ; en particulier sur le sens du recours à l'histoire et à la psychiatrie (qui est à la fois une pratique de soins et une discipline de recherche, épidémiologique et clinique). Le chapitre 6 aborde les questions de l'implication dans la recherche et de l'engagement, de la recherche et du chercheur. L'accent mis sur la vie quotidienne accompagne dans mon parcours, un recours important à la technique d'observation participante. Cette dernière pose le problème de la « neutralité » en sociologie. On retrouve aussi la question du rapport entre la construction sociale et la construction sociologique des catégories d'analyse. Par ailleurs, la neutralité axiologique est d'autant plus difficile à préserver, quand on étudie un thème où la demande sociale et politique sait se faire pressante. La tentation d'ouvrir sur une possible application pratique des « résultats » d'une recherche est donc grande, surtout qu'elle rejoint une sensibilité personnelle (qui a influencé à l'évidence, mes choix de thèmes). C'est pourquoi je reviens sur l'idée, développée dans plusieurs de mes travaux, d'être à la fois « sociologue et citoyenne » - qui est en soi un programme de recherche. Ai-je évité, et peut-on éviter, le « risque » de « dérive » vers une sociologie militante ou experte (qui est une demande implicite forte dans le champ de l'intervention sociale ?) . La question rejoint un des aspects du problème plus général de la sociologie et de l'action (avec une interrogation sur la démarche de connaissance et sur l'ambition d'agir, bref, sur le métier de « savant »). Parmi les



autres débats de la littérature, j'ouvre une réflexion sur deux questions par rapport auxquelles j'ai déjà été amenée à me situer, et qui devraient être encore très présentes dans des recherches futures. Le chapitre 7 traite ainsi la question de l'Etat, de son rôle, de son évolution et de ses rapports avec le « social » et le chapitre 8, le thème controversé de la « médicalisation ».

L'objet de ce travail est à la fois d'apporter une relecture critique sur un parcours de recherche en sociologie et de remettre en discussion des questions de recherche sur le monde des précarités et de l'intervention sociale ou sanitaire, à partir de réflexions théoriques nouvelles, mais aussi de la synthèse de travaux déjà publiés, avec des résultats d'enquêtes empiriques. Les limites de l'approche que j'ai adoptée dans mon parcours jusqu'à aujourd'hui sont discutées, ainsi que la manière dont les travaux que j'ai produits viennent compléter ou interroger d'autres analyses, ou peuvent être questionnés par elles. Les observations de terrain et les entretiens sont mobilisés pour progresser dans la réflexion, sans vouloir toutefois ici « prouver » ou « démontrer » des propositions mais plutôt pour ouvrir des pistes d'observations et de réflexion sur un domaine de la réalité sociale et sur la (les) manières sociologiques de l'étudier.

## PREMIÈRE PARTIE

### LA CONSTRUCTION DE L'OBJET LE PRÉCAIRE ET LE MILITANT

Avant de construire l'objet central de mes recherches, je propose de revenir sur la « cohérence » de mon parcours.

Le constructivisme implique notamment que rien, dans la réalité sociale, ne peut être considéré comme donné. Même le contexte d'une observation ne peut être « posé » comme un décor que dans un moment de l'analyse, avant d'être lui-même interrogé, à un autre moment. La sociologie de la connaissance a par ailleurs, mis en évidence le rôle du langage dans la construction sociale de la réalité. P. Berger et T. Luckmann insistent sur le rôle décisif de la connaissance du sens commun<sup>1</sup>. Cette dernière s'appuie dans certains cas sur la connaissance « savante », source de savoir légitime. Mais la connaissance « savante » s'élabore elle-même à partir du sens commun –et pas seulement en rupture avec lui. Les catégories sociologiques recèlent ainsi des hypothèses implicites. Cette idée ne signifie pas pourtant qu'il faudrait renoncer à l'ambition d'un raisonnement « rigoureux », mais invite plutôt à préciser (et autant que possible, à toujours ré-interroger) l'approche qui est mise en œuvre et la portée des analyses qui sont menées.

Qu'est-ce qui peut alors justifier, l'idée d'une cohérence thématique ? La réponse que je suggère est, d'abord, dans l'application de l'idée de construction à la démarche sociologique : à chacun des moments du choix d'un objet d'études, du recueil des données et de l'analyse, le sociologue « construit » un point de vue et des catégories d'analyse. En particulier, il est obligé de délimiter un domaine d'études, d'opérer un certain découpage, qui circonscrit une réalité et établit implicitement des frontières avec d'autres réalités –entre le « monde des précarités » et le « secteur compétitif de l'économie » par exemple. De ce point de vue, l'association de mots « précarités » et « intervention sociale », « intervention sociale » et « sanitaire », est un parti pris, qui rejoint toutefois des « évidences », qui méritent d'être interrogées à leur tour.

La cohérence thématique de mon parcours s'appuie sur le regroupement dans un même ensemble des sans domicile fixe, de l'urgence sociale, du secteur de l'insertion économique, des centres sociaux associatifs, de la participation des habitants, des usagers et des professionnels du champ de la santé mentale... Certes, il existe aussi des différences entre ces objets d'études. D'ailleurs, la construction langagière un peu longue - « le monde des précarités et de l'intervention sociale et sanitaire » distingue deux sous-ensembles *et* suggère en même temps qu'ils ne font qu'un –c'est-à-dire, elle suggère que ces deux sous-ensembles sont « nécessairement » en relation. Pourquoi ? Intuitivement, on trouve d'un côté, des populations à « problèmes » ; d'un autre côté, des acteurs de « l'intervention sociale et sanitaire » - institutionnels, politiques, professionnels - qui s'efforcent d'apporter des « solutions » à ces problèmes.

En première approche, je suggère donc de mobiliser la notion de « problèmes sociaux » pour tracer la frontière entre l'objet de mon parcours et le « reste ». Cette idée soulève des questions connexes : en particulier, comment les « problèmes » sont définis ? Comment les populations « à problèmes » sont désignées, et distinguées de la catégorie des acteurs « intervenant » sur ces problèmes ? Comment aussi s'opère le découpage du sanitaire et du social - avec les questions importantes du lien entre santé mentale et précarité sociale, et de la médicalisation de la précarité. Le rapport entre un « problème » et sa « réponse » évoque la relation, dont les économistes ont démontré la complexité, entre « l'offre » et la « demande » - leurs liens de causalité sont toujours une énigme. Les remarques qui précèdent suggèrent également l'importance de mener une réflexion sur le choix des « acteurs » collectifs et individuels, et sur les « niveaux d'acteurs » (institutionnels, professionnels, politiques)

---

<sup>1</sup> P. Berger et T. Luckmann, 1986 (1966), *La construction sociale de la réalité*.

distingue ; parmi les problèmes en suspens, celui de savoir si les « populations à problèmes » ne sont pas elles aussi des acteurs, et en quel sens, me semble essentiel.

Dans cette première partie, je ne commencerais donc pas par définir les termes d'un sujet qui porterait sur « le précaire et le militant ». Mais puisque l'expression désigne plutôt l'objet qui émerge aujourd'hui, construit au fur et à mesure d'enquêtes et de travaux diversifiés, c'est ce cheminement que je propose de retracer, en partant de la notion floue de « problèmes sociaux », et en gommant certaines incertitudes et hasards du parcours, pour présenter au lecteur un déroulement logique. Il s'agit donc pour moi de préciser les sources théoriques qui ont alimenté et orienté mes travaux de recherche. Toutefois, la construction de l'objet de recherche sociologique, présentée ainsi comme une forme d'aboutissement d'un raisonnement, doit aussi se comprendre comme un point de départ de nouvelles interrogations.. Je reviendrai donc sur les auteurs de la littérature sociologique qui ont orienté la construction de l'objet tout au long du parcours, en me situant par rapport à eux (pour mieux identifier, par exemple, en quel sens j'entend appliquer la catégorie du « précaire » aux populations SDF, aux personnes « en insertion », voire aux personnes « troublées » psychiquement).

La première partie de ce travail sera ainsi consacrée à la (re)construction de mon objet de recherche, à partir d'une réflexion sur les catégories et les présupposés théoriques qui les sous-tendent. Les deux premiers chapitres viseront à préciser le volet « précarité » et le troisième, le terme « intervention sociale ». Si on associe volontiers la figure du « précaire » aux populations « à problèmes » (encore que cette association doive elle aussi, être discutée), la figure du « militant » en revanche peut sembler –et elle est en effet - restrictive par rapport à l'ensemble des intervenants. Cependant, les deux catégories présentent précisément l'avantage, décisif à mes yeux, d'être des catégories intermédiaires, au sens où chacune permet d'établir un pont avec l'autre versant : la personne en situation de précarité étant invitée par le militant à s'engager pour « prendre en main son destin » et le militant étant pour lui-même ou pour sa structure, régulièrement confronté à la précarité. Je propose donc dans le chapitre 4, de resituer comme l'objet central de mon parcours, la relation problématique que ces figures entretiennent (dont l'interaction encore une fois, ne constitue qu'un des moments).

## CHAPITRE 1

### VERS LA CONSTRUCTION DE L'OBJET : RÉFLEXIONS THÉORIQUES SUR LES « PROBLÈMES SOCIAUX »

Les catégories qu'un chercheur mobilise sont toujours pré-élaborées, avec l'influence des mots du sens commun et pour le sociologue, un héritage de la littérature. Pour autant, un raisonnement s'appuie nécessairement sur des catégories de pensée (on réservera le terme « concepts » pour les catégories les mieux construites). J'ai donc choisi ici de prendre la notion de « problèmes sociaux » comme une « clé d'entrée ». En effet, cette notion présente l'intérêt d'être aisément compréhensible et d'ancrer le raisonnement dans le langage courant - préalable nécessaire avant de s'en détacher, pour construire des catégories sociologiques. Elle est bien sûr un construit social, qui pourrait être étudié comme tel. Mais pour cette amorce, elle me permet simplement de signifier le premier postulat, que je choisis de poser : mon parcours m'a confronté à des réalités sociales qui sont perçues, et traitées comme des « problèmes ». Dans cette idée de « problèmes sociaux », sont inclus (mais la liste n'est pas exhaustive) la pauvreté, le chômage, l'exclusion, la marginalité et les handicaps de toutes sortes...

Or, sur tous ces « problèmes », un constat s'impose : la littérature sociologique ne propose pas des concepts clairs. Comme M. Joubert le note, à propos des travaux sur la pauvreté et la santé, on est même frappé par « l'extraordinaire approximation » qui règne quant à l'utilisation des notions<sup>2</sup>. En revanche, certains auteurs qui ont alimenté mes réflexions théoriques et méthodologiques ont mis en évidence des pièges semés sur la route d'un raisonnement sociologue qui vise à catégoriser les populations concernées et à aborder leurs « problèmes ». Je propose donc de revenir dans ce chapitre sur ces enseignements, qui ont constitué un socle pour la construction de l'objet et des hypothèses de recherche dans mon parcours. Pour présenter les travaux qui ont contribué à orienter mon regard et structurer mon démarche d'enquête sur les « problèmes sociaux », je propose de distinguer trois approches : la « sociologie de la pauvreté », la « sociologie de la déviance » et la « sociologie de l'assistance ». Je traiterai dans un autre chapitre, les recherches récentes sur les processus de précarisation<sup>3</sup> et sur l'intervention sociale – c'est en effet plus spécifiquement dans leur prolongement que je me situerai, pour produire les catégories sociologiques du « précaire » et du « militant ».

#### A- LA PLACE DES PROBLÈMES SOCIAUX DANS LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

La notion de « problèmes sociaux », même mobilisée comme une clé d'entrée, n'est pas neutre. Elle évoque l'idée de questions à résoudre, de difficultés ressenties et traitées comme telles dans la réalité sociale. Le pluriel permet de rendre compte de la diversité des problèmes, mais aussi des approches sociologiques.

---

<sup>2</sup> M. Joubert, 1995, *Lien social, santé et territoire*, 12. Cet auteur insiste notamment sur la notion du lien social, « jamais clairement explicitée » mais dont la « dégradation » est pourtant présentée comme le dernier ressort de « l'explication » de la précarité (p 3).

<sup>3</sup> Parmi les travaux sur ces processus, j'inclurai en particulier ceux qui traitent de la « nouvelle » question sociale, sous l'angle de la « crise de la société salariale » ou de la « dégradation du lien social ». Voir supra.

J'introduit ainsi une distance analytique avec, notamment, les travaux sur la « question sociale » (au singulier). Cette dernière expression est pourtant très utilisée dans la sociologie française pour présenter les défauts de cohésion sociale comme une réalité ancienne, qui commencerait au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> et serait aujourd'hui en pleine « métamorphose »<sup>5</sup>. Pourtant dans la littérature sociologique, cette approche me semble particulière et récente (elle tend à se développer depuis les années 1980). Et depuis les origines de la sociologie, en Europe et aux Etats-Unis, d'autres mots ont été utilisés, de nombreux auteurs ont produit des analyses sur des « problèmes sociaux » -se heurtant à des écueils dont la mise en évidence, a contribué aussi à l'élaboration de mes propres catégories d'analyse. Ainsi par exemple, la population sans domicile fixe peut être abordée sous différents angles analytiques et théoriques, selon privilège comme critère de définition la grande pauvreté, ou la position au bas de l'échelle sociale, ou la situation « d'exclusion »...

Pour structurer une réflexion sur les apports de la littérature sociologique, qui ont servi de référence (ou parfois de repoussoir) pour la construction de mon objet de recherche, je propose d'abord un retour rapide aux origines de la sociologie. L'observation qu'aucun champ de recherche unifié ne s'est constitué sur les « problèmes sociaux » éclaire en effet l'éclatement des travaux et des catégories jusqu'à aujourd'hui.

Un rapide survol de la littérature suffit à suggérer cette diversité. La sociologie qui naît au XIX<sup>e</sup> siècle s'intéresse aux transformations économiques et sociales qui accompagnent la révolution industrielle. Or, il existe à cette époque un « problème social » majeur, identifié comme tel par les contemporains : le paupérisme, c'est-à-dire l'état d'indigence ou de grande pauvreté qui frappe alors essentiellement les ouvriers. Pourtant, les fondateurs de la sociologie n'ont pas analysé ce « problème » pour lui-même. En France, É. Durkheim conduit sa réflexion autour du thème de la solidarité sociale et du rapport individu - société. Cherchant à élucider la question philosophique de « ce qui fait tenir les hommes ensemble », il distingue la solidarité mécanique - par ressemblance, et la solidarité organique -par complémentarité<sup>6</sup>. En Allemagne, G. Simmel s'attache surtout à la figure de l'étranger, et à ses interactions avec le groupe, comme révélateur du modèle de cohésion sociale qui soude ce groupe. Max Weber s'intéresse au sens que les acteurs donnent à leurs activités et au rapport qui les lie à l'autorité. M. Xiberras souligne que ces trois auteurs préfigurent le passage des idées anciennes aux idées modernes sur l'exclusion<sup>7</sup>. Elle note toutefois, et J. Freund le souligne, que ces fondateurs de la sociologie n'ont pas analysé directement l'exclusion pour elle-même, leurs préoccupations portant davantage sur les facteurs constitutifs de la société<sup>8</sup>. Or à cette époque, les ouvriers, même miséreux font partie de la société, ils sont un pilier de la société industrielle, la division du travail les intègre à la solidarité organique.

Ainsi les « problèmes sociaux » -même quand leur importance semble unanimement reconnue par les contemporains - ne sont pas nécessairement des problèmes sociologiques importants. Aux Etats-Unis, on peut présenter les « problèmes » de la ville (ségrégation, ghettos, criminalité) comme une préoccupation majeure des sociologues de l'École de Chicago dans les années 1920. Mais en France, ce n'est guère le cas. Et après 1945, l'école marxiste, alors très importante dans la sociologie française, s'interroge sur une société organisée par les

---

<sup>4</sup> Selon J. Donzelot, l'événement fondateur serait la Révolution de 1848, où la République apparaît moins comme une solution aux inégalités qu'un « être fragile, atteint au cœur d'une maladie que l'on appelle la « question sociale » ». (1984, *L'invention du social*, 19). Mais selon le titre d'un article de R. Castel, « La question sociale commence en 1349 », c'est-à-dire quand l'État monarchique intervient pour mettre au travail les vagabonds et les mendiants (*La vie sociale*, 1989). Je reviendrai sur ces différences de datations, qui me semblent traduire deux points de vue différents sur les processus de précarisation.

<sup>5</sup> R. Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*.

<sup>6</sup> E. Durkheim, 1893, *De la division du travail social*.

<sup>7</sup> M. Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, 1993, 52 et 62.

<sup>8</sup> J. Freund, Préface au livre de M. Xiberras, *Les théories de l'exclusion*, 1993, 8.

inégalités de classes. C'est l'époque où l'on compare volontiers les cadres supérieurs aux ouvriers, la question centrale sous-jacente étant la coexistence ou l'opposition dans la société, de la classe « bourgeoise » et de la « classe populaire ». Dans les années 1960 les sociologues s'intéressent beaucoup à l'embourgeoisement des ouvriers, avec une interrogation sur la nouvelle classe ouvrière qui s'agrège (ou non) à une vaste classe moyenne<sup>9</sup>. Dans ce schéma, ni la pauvreté, ni l'exclusion n'interviennent pour fonder une catégorie sociologique<sup>10</sup>. Ces thèmes sont donc peu étudiés pour eux-mêmes avant la décennie 1970, et il semble qu'ils suscitent en France un intérêt sociologique encore relativement limité, au moins jusqu'au milieu des années 1980.

Il en résulte une conséquence importante : il n'y a pas, autour de mon objet, une tradition historique fortement constituée – ce qui se traduit, en particulier, par l'idée que les problèmes sociaux ne sont pas un « champ » de la sociologie. Dès lors, on ne s'étonnera pas que les travaux se présentent longtemps comme des travaux partiels, à l'occasion d'un « problème » rencontré dans des débats centrés sur d'autres questions. Même les travaux de l'École de Chicago aux Etats-Unis, sont dans le champ de la sociologie urbaine – avec la problématique centrale de l'explosion urbaine et de ses multiples conséquences. En France, les sociologues interrogent l'accès (plus ou moins) égal pour tous à l'éducation ou à la culture, l'évolution de la classe ouvrière... En simplifiant, dans les années 1960 et 1970, on trouve surtout des travaux qui portent sur les notions de pauvreté « absolue » ou « relative », sur fond d'enjeux politiques et de débats entre économistes et statisticiens sur la définition des « seuils » de pauvreté. En socio-anthropologie, on s'intéresse au « cumul des handicaps » des populations dans les bidonvilles<sup>11</sup>.

À partir des années 1980, l'augmentation du nombre de homeless aux Etats-Unis, le chômage et l'exclusion en France s'imposent comme des problèmes sociaux majeurs, sans pour autant qu'une catégorie sociologique bien définie s'impose. Alors que les ouvrages, articles et contributions se multiplient sur ces thèmes, les auteurs continuent d'élaborer leurs questionnements en partant de champs sociologiques différents (sociologie urbaine, sociologie de la déviance, sociologie politique...) – sans compter les « écoles » de pensée théoriques. L'impression dominante reste celle d'un éclatement, comme en attestent les mots employés, nombreux, et qui semblent ne jamais pouvoir fédérer. Dans la décennie 1990, S. Paugam parle de « disqualification sociale », terme qu'il associe à la « nouvelle pauvreté ». Il soutient alors que « la pauvreté n'est pas seulement l'état d'une personne qui manque de biens matériels, elle correspond à un statut social spécifique, inférieur et dévalorisé »<sup>12</sup>. Robert Castel de « désaffiliation ». Il veut éviter le mot « exclusion » et mettre l'accent sur les processus qui rendent certaines personnes « inutiles au monde » (perte du lien au travail, à la famille)<sup>13</sup>. P. Bourdieu dirige un livre sur « La misère du monde », où il met en avant l'idée de souffrance, de malheur. Le livre est une succession de petites nouvelles construites à partir de témoignages d'hommes et de femmes sur leur « difficulté d'exister ». J'y fait parler des S.D.F. mais aussi des petits salariés qui n'ont pas eu une promotion sociale ou même un élève de l'École Normale Supérieure qui n'a pas voulu aller à Polytechnique et qui se sent mal à l'aise parce qu'il va devenir chercheur et que ses résultats vont quand même servir pour l'armée<sup>14</sup>. S. Paugam encore, en 1996, rassemble de nombreux auteurs autour de son livre

<sup>9</sup> En 1962, deux livres ont été publiés, qui alimentent les nombreux débats sur ce thème : celui de P. Belleville, *La nouvelle classe ouvrière* et celui de S. Mallet, 1962, *Une nouvelle classe ouvrière*.

<sup>10</sup> Il faut mettre à part le sous-prolétariat, auquel les marxistes accordent cependant relativement peu d'importance pour des raisons essentiellement idéologiques (« armée de réserve » des capitalistes, ils ne constituent pas un potentiel révolutionnaire immédiatement mobilisable).

<sup>11</sup> J. Labbens, 1965, *La condition sous-prolétarienne, L'héritage du passé*.

<sup>12</sup> S. Paugam, 1991, *La disqualification sociale*, 15.

<sup>13</sup> R. Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*.

<sup>14</sup> P. Bourdieu, 1993, *La misère du monde*.

« L'exclusion, L'État des savoirs ». L'ouvrage comporte des analyses sur les enfants handicapés à l'école, les chômeurs de longue durée, l'immigration, le racisme, le SIDA, les S.D.F.<sup>15</sup>... Quelques années plus tard, il publie seul « Le salarié de la précarité » où il met en évidence la « souffrance au travail » de celui qui se sent « plus ou moins inutile »<sup>16</sup>. La littérature sociologique multiplie donc les catégories utilisées –et les angles d'approche. Elle semble avoir renoncé à traiter de questions simples en apparence et pourtant toujours non résolues : qui sont les pauvres ? La pauvreté dans les pays riches, l'aisance dans les pays pauvres, cela commence où ? La misère, les petites et les grandes misères du monde, peut-on les comparer ? Quel rapport avec l'exclusion ? Quel rapport avec la marginalité, la déviance ? et avec la précarité ?

L'éclatement des travaux sur les « problèmes sociaux » ne reflète pas seulement des caractéristiques intrinsèques de cet « objet », mais s'explique aussi par les évolutions et les structurations internes de la discipline. Parmi les recherches sur les populations « à problèmes », je propose alors de distinguer quelques grandes « familles » ou « types » d'approches : on utilisera l'expression « sociologie de la pauvreté » pour désigner les travaux qui portent sur des populations définies par un manque (en particulier, mais pas seulement, le manque d'argent) ; d'autres auteurs ont construit leur réflexion sur l'idée de déviance, d'autres encore, sur la relation d'assistance. Ces trois approches en particulier ont orienté mes observations et mes analyses tout au long de mon parcours. La présentation que j'en propose maintenant, nécessairement rapide, vise à poser les premiers jalons de la (re)construction de mon objet de recherche.

La sociologie de la pauvreté et la sociologie de la déviance sont des sources théoriques qui ont alimenté mes réflexions. On y adjoindra les recherches qui, en France, au début des années 1990, ont essayé de construire un nouvel objet autour des « assistés ». La présentation en trois « courants », qui comporte une part d'arbitraire, me permettra de revenir sur un cheminement que je n'ai pas toujours explicité et de préciser leur influence sur les raisonnements que j'ai menés, avant de développer la filiation, plus directe, avec les auteurs qui se sont interrogés depuis une vingtaine d'années sur « la dégradation du lien social », la « question sociale » et « les mutations de l'intervention sociale ».

## B. LA SOCIOLOGIE DE LA PAUVRETE

À travers cette expression, je choisis d'identifier comme partiellement commune la démarche de sociologues qui tendent à assimiler « population à problème » et personnes démunies, donc définies par un manque (matériel mais aussi affectif, voire moral). Qu'ils utilisent ou non la catégorie du « pauvre », ces auteurs partagent en effet un point de vue courant sur les « problèmes sociaux », en les caractérisant par l'idée de manque -véhiculant ainsi l'hypothèse, implicite ou explicite, d'identité « négative ».

Ce point de vue est déjà celui de L. Villermé en France, au XIX<sup>e</sup> siècle. En 1840, dans son « Tableau des ouvriers », L. Villermé *décrit* ce qu'il découvre en allant chez les familles ; son enquête, participante, a une fonction de dénonciation parce que la pauvreté renvoie à une réalité qu'il suffit d'enregistrer : mauvaises conditions de travail, mauvaises conditions de vie liées à un salaire insuffisant. Le problème des ouvriers est alors si évident qu'il n'est pas vraiment besoin de le définir : ils sont indigents, c'est-à-dire démunis –et d'une certaine manière, ils le sont « de tout ». Pourtant, la question change de sens au fur et à mesure que la misère recule dans les pays « riches » développés. Dans les années 1960 en France, on ne peut plus dire de la même manière que les ouvriers sont pauvres, ils ont quelquefois des bons

<sup>15</sup> S. Paugam (dir), 1996, *L'exclusion, l'État des savoirs*.

<sup>16</sup> S. Paugam, 2000, *Le salarié de la précarité*.



salaires, des protections sociales. C'est dans ce contexte que, alors même qu'elle semble décliner comme « problème social », la pauvreté revient comme une « problématique sociologique », avec notamment le débat sur la pauvreté « absolue » ou « relative ». Deux interprétations concurrentes de l'augmentation générale des niveaux de vie s'affrontent alors : selon la première, on assisterait à un embourgeoisement de la classe ouvrière, avec une montée des classes moyennes ; selon la seconde, on aurait une diminution de la seule pauvreté « absolue » ; mais les écarts de richesse (la pauvreté « relative ») continueraient à augmenter. À cette époque, le problème sociologique majeur de la sociologie française est celui des inégalités et de la « disparition » éventuelle des classes sociales.<sup>17</sup> Pourtant, ces débats se structurent autour de l'idée de pauvreté et ils manifestent plusieurs écueils de la recherche sociologique sur ce thème : on retiendra ici celui de la relativité de la pauvreté selon les pays et les époques ; celui du « seuil » de pauvreté ( à partir de quel degré de privation sont-ils pauvres ) ; et celui des critères (de quoi les individus sont-ils démunis).

Dans la sociologie des années 1960-70, la réflexion sur la pauvreté matérielle se complexifie. L'idée de pauvreté relative est pensée par rapport à un ensemble de référence (géographique et temporel). Aux États-Unis, M. Harrington souligne qu'un Américain est pauvre « ici » (aux États-Unis en l'occurrence), « aujourd'hui » (au moment où il écrit)<sup>18</sup>. Pour délimiter cet ensemble qui a ses propres pauvres, Harrington choisit le cadre d'un Etat. Cependant ce cadre peut aussi paraître trop limité, il ne faut pas parler de pauvres dans nos pays développés, si on compare avec les pays en voie de développement. Trop étroit en un sens, le cadre de l'Etat peu aussi paraître trop vaste : G. Simmel ne défendait-il pas l'idée que la pauvreté, comme accident ou comme scandale, provoque les réactions immédiates de groupements locaux ?

Le débat sur la pauvreté met en évidence le problème de comparer les formes de la pauvreté, mais aussi l'arbitraire des mesures de la pauvreté. Les outils s'affinent et se multiplient, avec le concours des économistes et des statisticiens. S. Milano rappelle ainsi les modalités concrètes de détermination d'un « seuil » en dessous duquel, une population est désignée comme « pauvre »<sup>19</sup>. En terme de pauvreté « absolue », on mesure la pauvreté à un « minimum vital », qui correspond par exemple au minimum pour pouvoir se nourrir. Mais il y a d'autres besoins essentiels (se loger par exemple). C'est pourquoi aux États-Unis on fixe un seuil de pauvreté absolue - en valeur monétaire, égal en 1987 à 11 612 dollars par an pour une famille de quatre personnes, actualisé chaque année en fonction des prix (avec cette définition, il y avait 32 millions de pauvres aux États-Unis en 1987, soit 13 % de la population). Il s'agit d'un seuil officiel, arbitraire, mais qui est aussi un seuil d'intervention des pouvoirs publics (en dessous de ce seuil, ils s'engagent à appliquer des programmes de lutte contre la pauvreté). La pauvreté relative, ramenée à un problème de revenus, est quant à elle, calculée par des indicateurs statistiques (moyenne, écart type). Le revenu est une variable continue, qui permet de situer toutes les personnes sur une même échelle. La notion de « seuil de pauvreté » en Europe repose sur cette idée. Il s'agit d'un seuil de pauvreté relative. On établit une moyenne de revenu, un écart par rapport à la moyenne. Mais à partir de quel écart est-on pauvre ? (la moitié, le quart du revenu moyen ou médian ?). En Europe, le seuil retenu alors est de 50 % de la dépense moyenne de consommation, ce qui détermine un niveau de consommation variable avec le revenu national (avec cette définition, il y avait 50 millions de pauvres dans la C.E.E. en 1985, soit 15,5% de la population). S. Milano souligne qu'il s'agit de mesures conventionnelles, donc contestables, et que les différences de conventions selon les pays contribuent à rendre difficiles voire impossibles les comparaisons internationales. Ces questions déjà anciennes restent pourtant d'actualité, chaque fois que l'analyse sociologique reprend le terme de pauvreté, comme le montre le dossier de M. Legros, D.

<sup>17</sup> M. Bresson, 1990, « la notion de consommation dans la sociologie française, mémoire de maîtrise. Paris X.

<sup>18</sup> M. Harrington, 1967, *L'autre Amérique*.

<sup>19</sup> S. Milano, 1992, *La pauvreté dans les pays riches, du constat à l'analyse*, p 83 et suivantes.

Verger, N. Herpin, M. Borgetto, S. Paugam et al., 2003, « Combattre la pauvreté », *Sociétal*, (avec en particulier l'article de N. Herpin, D. Verger, « Définir et mesurer : il n'y a pas de mesure neutre »)<sup>20</sup>.

Dès les années 1970, l'idée s'impose en outre que la pauvreté n'est pas seulement un problème économique ». C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement d'une question « économique », de bas revenus. Mais le consensus sur ce point éclate quand il est question de préciser les autres critères. Au milieu des années 1970, le Conseil de la C.E.E. donnait une définition : « peuvent être considérés comme pauvres les individus et les familles dont les ressources sont si faibles qu'ils se trouvent exclus du mode de vie, des habitudes et des activités normaux de l'État membre dans lequel ils vivent ». Cette définition, qui est ancrée dans une représentation de la pauvreté relative, ne précise pas comment on devrait définir un mode de vie « normal ». La solution la plus courante adoptée consiste à opérer un regroupement de variables, en mettant le revenu en rapport avec l'instruction, la santé, le logement ... La pauvreté est alors un « cumul des handicaps ». Mais cette orientation ouvre sur d'autres questions, tout aussi épineuses: la pertinence des critères choisis, écartés, le poids de chacun de ces critères dans la définition de la population « pauvre », le sens des relations entre ces critères ... »

Au total, le problème de définition de la pauvreté a bien été posé par la sociologie, (et par d'autres disciplines, comme l'économie notamment) mais il n'a pas été résolu. Dans l'introduction à son livre *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, S. Paugam écrit : « Il y a là un paradoxe : les chercheurs en sciences humaines ne parviennent pas à mesurer de façon satisfaisante un phénomène dont la définition semble claire à l'opinion publique et qui, de surcroît, mobilise l'énergie de nombreuses institutions et d'associations ».

Cet auteur étudie pour sa part, la figure du « nouveau pauvre », qui s'impose dans les années 1980. Cette figure, qui semble rester dans la problématique du manque, va permettre un infléchissement, retrouve chez plusieurs auteurs au début des années 1990. Le « nouveau pauvre » en effet a des revenus faibles, mais surtout, il a perdu son emploi. Il a aussi des difficultés relationnelles, en particulier il est isolé. Il a un vide affectif, et il est malheureux. Le problème se complique alors, la pauvreté notamment débordant les critères matériels pour glisser vers des critères moraux. Dans *La misère du monde* (1992), P. Bourdieu présente le livre qu'il dirige de la manière suivante : « Nous livrons ici les témoignages que des hommes et des femmes nous ont confiés à propos de leur existence et de leur difficulté d'exister ». Cette misère du monde n'est pas la misère - pauvreté, comme le montrent certains témoignages de personnes plutôt « favorisées » (comme l'exemple de l'élève de l'École Normale Supérieure, futur chercheur).

Ce rapide aperçu de certaines réflexions développées dans la littérature sociologique permet de souligner une difficulté majeure de la recherche, quand elle construit sa réflexion autour de la problématique du manque. Elle se retrouve alors de fait, face à l'impossibilité de construire une définition satisfaisante de la catégorie de population « à problème », pour au moins deux raisons : 1- les difficultés à trouver un ou des indicateurs simples et probants du « manque » ; 2 les difficultés à construire des seuils (pour un indicateur donné, à quel niveau peut-on parler de manque ?).

Les apports de la sociologie de la pauvreté ne se réduisent pourtant pas à ce constat. En effet certains auteurs, contournant le problème de définition, et abandonnant la perspective généralisante sur « les pauvres » ont pris comme objet d'études une population que le sens commun, à un moment donné, dans un lieu donné, désigne comme « pauvre ». Dans le cadre

<sup>20</sup> Legros (M.), Verger (D.), Herpin (N.), Borgetto (M.), Paugam (S.) et al., 2003, « Combattre la pauvreté », *Sociétal*, 39, 61-118. Je rappelle par exemple que l'Observatoire de la pauvreté en France a changé unilatéralement la définition de la pauvreté en 2000 (et le nombre de pauvres) en privilégiant le revenu médian (et non moyen) et en modifiant les modalités de calcul des unités de consommation dans un ménage.

d'études d'ethnologie ou de monographies, beaucoup ont adopté, comme fil conducteur, la question de l'identité des pauvres<sup>21</sup>. Or, ces travaux ont permis de mettre en évidence une hypothèse implicite importante de la « sociologie de la pauvreté ». Tout en soulignant à chaque fois l'importance et la particularité du « terrain », ils permettent de ré-interroger le postulat de départ et ses implications : est-il pertinent de définir une catégorie par un manque ? Ou, pour l'exprimer autrement : le pauvre a-t-il une identité négative ?.

Pour illustrer la tendance à définir la population « à problème » sous le signe du manque, un ouvrage fait référence encore aujourd'hui. En 1931, sous la direction de P. Lazarsfeld, M. Jahoda et H. Zeisel mènent une enquête sur les chômeurs du foyer ouvrier de Marienthal (une ville fortement touchée par le chômage après la crise de 1929). Les auteurs précisent que la portée de leurs conclusions est strictement limitée, par la localisation. Mais leur réflexion s'organise autour de l'idée que ce sont avant tout des individus privés d'emploi, qui vivent avec d'autres chômeurs. Tout le reste de leur existence est placé sous le signe du manque. Avec la perte de l'emploi, l'ouvrier perd la légitimation sociale par le salaire et le droit de sociabilité avec des copains après la journée du travail (le café, les jeux, les réunions). Ces chômeurs sont présentés comme des individus complètement isolés, avec une identité négative.

Or, cette orientation analytique pose problème, dans la mesure où elle se trouve contredite, par d'autres travaux. Pour illustrer la conception opposée, deux références font autorité dans la sociologie de la pauvreté : *Les enfants de Sanchez*, d'O. Lewis et *La culture du pauvre*, de R. Hoggart. Ce dernier évoque d'ailleurs moins les pauvres que la classe populaire ouvrière dans un pays riche : la Grande Bretagne. La traduction de son titre en français est moins un reflet du titre anglais – *The patterns of culture* – qu'une conséquence de la confusion, longtemps vivace en France, entre la pauvreté et le prolétariat ouvrier. O. Lewis en revanche se situe clairement dans un contexte général de pauvreté, l'Argentine des années 1950. Il s'inspire de l'ethnologie, avec deux conséquences importantes : il opère un retour à la « voix des pauvres »<sup>22</sup> et il importe dans les théories de la pauvreté le concept anthropologique de « culture ». À partir de récits autobiographiques des membres d'une famille, les enfants de Sanchez, l'auteur établit un modèle de comportement, une certaine tradition transmise de génération en génération. Cette tradition porte sur la structure familiale (le matriarcat, c'est-à-dire un système où ce sont les mères qui ont l'autorité dans la famille). Elle porte aussi sur les comportements individuels : la préférence pour le présent, l'absence d'épargne, la passivité, la résignation, l'autoritarisme du père... Le tout constitue un mode de vie, un modèle qu' O. Lewis n'hésite pas à généraliser. Il écrit : « La pauvreté est non seulement un état de privation économique, de désorganisation ou d'absence de quelque chose, mais elle présente également un côté positif ». O. Lewis se donne donc les moyens de penser une identité positive du pauvre (c'est aussi la conclusion de R. Hoggart).

Entre les deux conceptions opposées, certains auteurs ont cherché à trouver une voie médiane. Dans un livre publié en 1979, intitulé « On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues », C. Pétonnet écrit ainsi en introduction : « Les termes néo-prolétariat, sous-prolétariat, prolétariat, restrictifs, voire impropres, sont insatisfaisants. Ils seront cependant utilisés faute de mieux, pour la commodité de l'exposé et afin que le lecteur situe sans équivoque les gens dont il va être question dans les couches basses de la société ». L'adjectif « basses » rappelle le jugement de valeur qui est porté dans une société où la richesse est érigée en succès. Mais c'est autre chose que de définir une identité par un « manque ». De fait, C. Pétonnet s'attache à montrer qu'il peut y avoir des choses positives ou au moins des

<sup>21</sup> Je suppose ici que l'ethnologue ne commence pas par définir ni théoriser, il s'immerge dans un milieu. L'auteur d'une monographie fait une étude détaillée sur un point précis, ou sur une personne, sa vie etc (on y reviendra à propos de la méthode « ethnographique »).

<sup>22</sup> L'expression est empruntée ici à R.Ogien, 1983, *Théories ordinaires de la pauvreté*.

choses différentes quand on est « en bas ». Ainsi, elle montre que les habitants des bidonvilles en banlieue parisienne ont un sentiment d'appartenance et qu'ils sont attachés à une rue, à des proximités commodes, à des relations. Les habitants souhaitent provisoirement rester dans un lieu qui, pour les immigrés, facilite une acculturation « en douceur ». Mais comme l'objectif est l'intégration à la société globale, l'installation « définitive », on pourrait parler « d'identité en transit » pour ces pauvres des bidonvilles. L'analyse de C. Pétonnet occupe une position intermédiaire entre d'une part une image des pauvres atomisés, à l'identité négative (les chômeurs de Marienthal) et d'autre part une conception qui postule l'existence d'une « culture » et d'une identité positive du pauvre.

Le schéma de la culture du pauvre souligne le présupposé « négatif » de la sociologie de la pauvreté. Il soulève bien sûr aussi des objections, qui ont été théorisées notamment par R. Ogien dans son livre *Théories ordinaires de la pauvreté*. Sans remettre en cause les données décrites par Lewis, on peut soutenir que son interprétation est fautive c'est-à-dire que les aspects « positifs » ne sont en réalité, que des formes d'adaptation passive à des contraintes externes<sup>23</sup>. On peut aussi se demander si les discours des pauvres lors des entretiens sont « objectifs ». Se pose alors un autre problème fondamental qui est le biais introduit par le sociologue, par les désirs qu'il projette dans ses interprétations et dans les entretiens. O. Lewis ne livre pas les entretiens qu'il a menés de façon brute, mais il les recompose, il les retraduit en langage acceptable pour le lecteur et il choisit de mettre l'accent sur tel ou tel aspect. Autre biais, la personne interrogée elle-même peut chercher à embellir ou rationaliser sa réalité.

« Hors du 'milieu naturel', ce enregistre n'est jamais une 'culture de la pauvreté', mais la réaction d'individus désignés comme 'pauvres' s'adressant à des observateurs supposés posséder la maîtrise d'un savoir ou d'une position importante (travailleurs sociaux, sociologues, policiers) » R. Ogien, *Théories ordinaires de la pauvreté*.

Dans ce débat, on soulignera le paradoxe de ce dernier soupçon, qui retourne la critique initialement faite à la sociologie de la pauvreté : si les pauvres semblent montrer une identité positive, ce serait à cause des présupposés favorables des chercheurs, et des efforts des pauvres pour ne pas les décevoir. Ce paradoxe s'éclaire par la formule qui évoque des individus « désignés comme pauvres ». En effet, cette désignation, qui réintroduit implicitement une définition par le manque – discrédite par avance tout regard « positif ».

Pour construire des catégories sociologiques de populations « à problèmes », les travaux de la sociologie de la pauvreté apportent donc des éléments précieux : ils invitent à récuser toute construction théorique qui tomberait dans les pièges de la relativité et des seuils arbitraires. Les travaux sur l'identité des pauvres montrent de nombreux désaccords. Les études (monographiques ou ethnographiques) sont menées sur des cas particuliers, et le débat reste ouvert sur les interprétations et surtout les généralisations. Elles rappellent cependant (et c'est la principale objection que je retiens pour ma part à l'adresse de la « sociologie de la pauvreté ») que définir des catégories de populations par un manque tend à produire une image a priori nécessairement négative des personnes concernées – dans cette perspective, l'identité positive ne peut être élaborée que sur un mode contestataire et défensif, qui la discrédite par avance.

Dans mon parcours, cette approche a exercé une influence importante (surtout en négatif). Ainsi, à propos des sans domicile fixe, le raisonnement vient de mener est directement applicable, dans la mesure où la catégorie sociale insiste sur un manque particulier (l'absence

---

<sup>23</sup> C'est aussi le point de vue défendu par P. Bourdieu dans *La Distinction* (1979) quand il parle du « goût de nécessité » dans les classes populaires et de l'intériorisation des contraintes : si les ouvriers aiment une cuisine grasse et consistante, c'est parce que c'est moins cher et que cela tient mieux au corps quand on fait des travaux pénibles : mais c'est pensé après comme un choix.

de domicile fixe). En même temps, dans ce cas précis, la notion d'« identité négative » prend tout son poids et fait apparaître un décalage entre le manque particulier clairement désigné, et l'image véhiculée (puisque la figure du SDF porte de nombreux autres stigmates)<sup>24</sup>. De même, dans un autre registre, le « fou » était d'abord un « insensé » –il est encore parfois aujourd'hui défini par l'absence ou la « perte » de sa raison. Mais cette idée est trop restrictive. Elle ne tient pas assez compte du fait que, quand la folie est devenue maladie mentale, à la fin du XIX e siècle, la catégorie sociale a glissé du « fou » au « malade mental », c'est-à-dire, de l'opposition « avec / sans » (sa raison), vers une autre opposition structurante, autour du normal et du pathologique<sup>25</sup>. Dans ces deux cas, la (re)construction sociologique de l'objet implique donc de ne pas retenir une approche construite a priori autour de la notion de manque.

De ce point de vue, l'approche de la « sociologie de la déviance », qui permet d'évacuer la question des seuils, et qui intègre les idées de désignation, de stigmatisation, et de norme, a pu me apparaître au long de mon parcours, comme une alternative souvent préférable<sup>26</sup>.

### C. LA SOCIOLOGIE DE LA MARGINALITÉ ET DE LA DEVIANCE :

Si la sociologie de la pauvreté étudie les populations « à problèmes » à partir d'une grille d'analyse construite sur leur situation de « manque », une autre d'approche en sociologie met en avant le caractère « différent », « marginal » ou « hors normes » (voire, dangereux et « anormal ») des individus ou des groupes concernés. Pourtant, cette approche s'intéresse souvent à des populations différentes de celles qui sont étudiées par la sociologie de la pauvreté. La « sociologie de la marginalité et de la déviance » en effet est souvent associée à la criminalité ; elle recouvre aussi la consommation de drogue, la maladie mentale, le suicide, les « incivilités » ou même les marques banales d'impolitesse... -bref, elle traduit de manière large une non conformité aux attentes du groupe, dès que celle-ci est sanctionnée. Cette idée a été appliquée dans la littérature sociologique aussi aux « pauvres » et aux « exclus sociaux », en les définissant alors soit comme des marginaux, situés dans les marges ou les interstices de la société, soit comme des déviants, mis à l'écart du groupe parce qu'ils n'en respectent pas les règles (les normes).

La sociologie de la déviance est l'héritière directe de l'École de Chicago au début du XXe siècle. Le terme de déviance lui-même apparaît au début des années 50 et se diffuse rapidement au cours de la décennie suivante, grâce à l'interactionnisme symbolique<sup>27</sup>, qui définit la déviance par rapport à la norme dont elle est dérivée (Le courant de l'interactionnisme symbolique a succédé à l'École de Chicago, à l'Université de Chicago). Je propose de montrer comment ces courants théoriques ont contribué à l'élaboration de mes hypothèses dans différents travaux. Mais on reviendra également sur les limites de ces approches pour les populations que j'ai étudiées –justifiant ainsi mon choix de ne pas (re)construire ici « le déviant » (ou même « le marginal ») comme l'objet de mes recherches.

<sup>24</sup> M. Bresson, 1994, *La construction de l'identité sociale des sans domicile fixe*, thèse de sociologie.

<sup>25</sup> Par exemple, dans la conception durkheimienne (*Règles de la méthode*, 1895, 56), « le type normal se confond avec le type moyen et tout écart par rapport à cet étalon est le type morbide ». On est ainsi renvoyé à une analyse en termes d'écart à la norme, et non de manque.

<sup>26</sup> On verra cependant que la sociologie de la déviance n'évite pas complètement le piège de la désignation : en reproduisant le partage entre les « déviants » et les autres, l'analyse sociologique contribue de fait à construire la déviance comme une réalité sociale.

<sup>27</sup> Dans cette approche, la dimension « symbolique » traduit l'accent mis sur les représentations –avec les théories de l'étiquetage ou du labelling (H.S. Becker), la vie quotidienne comme représentation (E. Goffman), ou encore l'idée, développée par P. Berger et T. Luckmann (1966), que l'ordre social en général, s'appuie sur des « machineries conceptuelles »

## 1. LES REFERENCES DE LA SOCIOLOGIE AMERICAINE

L'École de Chicago, dans la tradition écologique<sup>28</sup>, construit l'image de populations marginales, au sens où elles sont reléguées dans des territoires interstitiels de la ville, où se concentrent à la fois la misère et les criminalités. Le contexte est celui de la ville de Chicago, aux Etats-Unis, au début du XXe siècle : les observations de terrain convergent vers l'idée d'une désorganisation du milieu social « naturel », liée à l'immigration massive dans la ville, avec la constitution de ghettos et des distances à la fois spatiales et sociales entre les différentes catégories de population. R. Park accorde une grande importance aux ségrégations urbaines, c'est-à-dire à l'action de mise à l'écart de populations (à travers la division sociale de l'espace). Les « quartiers » qui cumulent les problèmes sont des « enclaves » fortement typées du point de vue des origines, des cultures et des croyances. R. Park explique par ailleurs, comment dans la ville, tout peut devenir « métier », (avec des connaissances et des normes élaborées) et tout peut devenir « carrière » - y compris la marginalité. Dans *The Gang*, en 1927, F.M. Thrasher montre que le développement urbain crée des zones qui sont ensuite investies par les nouveaux arrivants, immigrants ou (et) issus de catégories défavorisées. Ces zones favorisent la constitution des bandes de jeunes délinquants. D'après cet auteur, la délinquance serait donc à la fois un processus de désorganisation sociale, et en même temps, un phénomène culturel (le « gang » incarnant une « sous-culture »). Dans « Le Hobo » (1923), Nels Anderson étudie les ouvriers nomades qui se déplaçaient de chantiers en chantiers, à l'époque des chemins de fer vers l'Ouest et de la « deuxième frontière ». Il distingue dans la vaste classe des sans-abri le hobo : les ouvriers nomades, sans travail fixe ni logis, mais qui est à la fois travailleur et mobile ; le vagabond, qui se déplace mais ne travaille pas ; le casanier, qui travaille mais n'est pas mobile ; et le clochard, sans travail ni mobilité. Il montre à la fois la misère et le rejet dont les hobos sont victimes. Les différentes polices, notamment celles des chemins de fer, usaient et abusaient de l'accusation de vagabondage pour traiter le hobo comme un délinquant ; il raconte la violence avec laquelle ils étaient chassés des trains de marchandises par les employés (alors que c'était leur moyen de voyager). Il essaie aussi de montrer que chez certains il y a quand même une culture et une autonomie.

Si Anderson reste assez « positif » (lui-même a été hobo) ce n'est pas le cas de la plupart des études de l'École de Chicago. L'idée dominante est que la pauvreté est un terrain propice aux marginalités et aux délinquances de toutes sortes, dans un contexte où le vagabondage est lui-même un délit.

Ce point de vue est repris mais aussi renouvelé par les continuateurs de l'École de Chicago, dans la même Université. Alors que les travaux de leurs prédécesseurs présentaient plutôt l'individu comme un être passif, censé se conformer à des normes en vigueur, « l'interactionnisme symbolique » se développe à la fin des années 1940 en réaction contre ce postulat. Pour les sociologues de ce courant, la déviance se définit par rapport aux normes, mais les normes sociales ne sont pas données une fois pour toutes. D'ailleurs il n'y a pas de faits en soi, extérieurs aux individus. Les définitions sociales résultent d'un processus de désignation ou d'« étiquetage » qui se réalise à travers les interactions des acteurs. L'interactionnisme symbolique introduit ainsi deux apports fondamentaux, qui ont profondément influé sur mes travaux : d'une part, ce courant développe l'idée que le « problème » ne vient pas seulement de la population « déviante », mais de la relation sociale

---

<sup>28</sup> Je m'appuie notamment ici sur les textes réunis par Y. Grafmeyer, I. Joseph, (dir) dans *L'École de Chicago*, 1979, en particulier les articles de R.E. Park, « La ville, propositions de recherche sur le comportement humain en milieu urbain », « La ville comme laboratoire social », « La communauté urbaine, un ordre morale et un ordre spatial » (1925), ainsi que sur les ouvrages de F.M. Thrasher, 1927, *The Gang* et de N. Anderson, 1923, *Le Hobo*.

(ou dans cette approche, l'interaction) qu'elle entretient avec d'autres. D'autre part, la déviance est présentée comme une construction sociale (élaborée précisément à travers les interactions). Ainsi, dans *Outsiders* (1963), H. S. Becker constate que les recherches ne mettent généralement pas en question l'étiquette de « déviant » attribuée à un individu. Or, il refuse de s'intéresser seulement à la question du passage à l'acte, qui constituerait la « transgression aux normes ». « Les normes sociales définissent des situations et des modes de comportement appropriés à celles-ci » (p 25). le jugement sur ce qui est déviant est donc une partie décisive de la déviance. La déviance n'est pas seulement du côté des individus qui ont tel ou tel comportement, elle est aussi du côté de ceux qui disqualifient publiquement un comportement, et lui mettent l'étiquette « déviant ». Pour Becker, la déviance est une catégorie *construite* au cours des activités d'un ensemble d'agents : ceux qui sont en fin de compte qualifiés de « déviants », mais aussi ceux qui élaborent et font respecter les normes (juridiques ou sociales), qu'il appelle les « entrepreneurs de morale ». La déviance émerge dans les interactions entre ces individus et ces groupes.

Le schéma théorique développé par H.S. Becker n'est pas limité a priori à une catégorie particulière de « problèmes sociaux ». Mais H.S. Becker lui-même étudie des populations comme les fumeurs de marijuana, les musiciens qui travaillent la nuit par exemple... c'est-à-dire des populations fort éloignées a priori des « usagers » de l'intervention sociale. J'ai donc combiné ses apports avec ceux d'un autre auteur important, qui s'inspire de l'interactionnisme symbolique, en développant toutefois une approche un peu « atypique », E. Goffman.

E. Goffman a produit des travaux directement sur les populations « à problèmes » que j'ai étudiées dans mon parcours de recherche. Dans *Asiles* (1961), il montre que l'institution « totale » que constitue l'asile réalise un système d'interactions spécifiques qui contribue à produire le « label - malade mental ». Selon cet auteur, toute interaction met en œuvre un jeu dramatique, une représentation durant laquelle l'acteur développe un ou des rôles devant un public. Dans *Stigmates* (1963), E. Goffman rappelle que le mot « stigmaté » était employé pour désigner les marques corporelles destinées à exposer ce qu'avait d'inhabituel ou de détestable la personne ainsi signalée. Les marques gravées au couteau ou au fer rouge disaient que l'individu était frappé d'infamie et qu'il fallait l'éviter. L'auteur applique ce mot à tous les caractères que j'attribue à un inconnu, qui le rendent différent des autres et diminué à mes yeux. Le stigmaté est « un attribut qui jette un discrédit profond ». Fidèle aux principes de l'interactionnisme, E. Goffman précise que l'attribut ne porte par lui-même aucun discrédit, « en réalité c'est en termes de relations et non d'attributs qu'il convient de parler ». Dans cette logique, il étudie aussi les stratégies déployées par ces déviants pour négocier leur statut.

Toutefois, la notion d'attribut introduit de fait, un glissement dans la signification de la « norme ». Dans l'analyse classique de la déviance, la norme est une manière de faire, un comportement. Et cette manière de faire est, au moins en partie, intentionnelle (ainsi, H.S. Becker cherche à la personne à des raisons d'agir comme elle le fait, elle apprend à fumer au sein d'un groupe, y trouve du plaisir –et c'est un autre processus d'interactions entre des groupes inégaux qui associe à cette manière de faire, un ensemble de sanctions). L'analyse d'E. Goffman est différente. Pour présenter les attributs importants qui, presque partout dans notre société, jettent le discrédit, il distingue trois types de stigmatés : 1) les monstruosité du corps ; 2) les stigmatés tribaux que sont la race, la nationalité et la religion, 3) les tares du caractère, dont on suppose l'existence chez un individu parce qu'il sait ce qu'il est ou a été. Pour ce dernier type de stigmaté, il cite les drogués, les alcooliques mais aussi les chômeurs, les suicidaires. L'attribut est donc, à travers ces exemples, une manière d'être ou de penser. S'il peut, dans le cas des « tares de caractère », être associé à une manière de faire, un comportement (boire, ou se droguer), cette condition n'est nullement nécessaire (dans le cas des monstruosité du corps notamment). Selon cet auteur, l'attribut peut donc être aussi « quelque chose » que l'individu a en plus, ou en moins. Le stigmaté vient sanctionner de

manière large, n'importe quelle « différence fâcheuse avec ce à quoi nous nous attendions ». Dans tous les cas, un « attribut » s'impose à l'attention, amène à penser que la personne n'est pas tout à fait normale, donc nous pratiquons à son égard des discriminations. E. Goffman suggère lui-même une application de son analyse aux marginaux et aux pauvres en distinguant quatre types de déviants : les « intégrés » (comme l'idiot du village) ; les déviants sociaux (qui forment une « sous communauté » déviante) ; les « minoritaires » (des minorités ethniques et raciales) ; et les « sous-prolétaires », membres des classes inférieures. Dans cette analyse, les « déviants sociaux » sont « un type particulier, un parmi d'autres, de déviateurs » - pour lequel Goffman cite comme exemples, les prostituées, les drogués, les délinquants, les criminels, les musiciens de jazz... les clochards, les poivrots, les gens du spectacle... les pauvres sans remords »<sup>29</sup>.

## 2. L'APPLICATION DU PARADIGME INTERACTIONNISTE AUX POPULATIONS ETUDIÉES

Dans mon parcours, H.S. Becker et E. Goffman ont exercé une influence directe sur l'élaboration des hypothèses de recherche. Ainsi, dans ma thèse, je présente le SDF comme la manifestation phénoménale d'une catégorie historiquement construite autour de la norme Logement- l'appartenance à la catégorie relevant d'un effet de désignation associée à la transgression de cette norme. Cette désignation me semble par ailleurs autoriser des processus identitaires, voire le sentiment d'appartenir à un groupe social. La trame du raisonnement emprunte directement à l'analyse de Becker, en partant de la construction socio-historique de la norme, et son application à une catégorie de population particulière ; on parle également d'étiquette liée à cette catégorisation. Le concept de « carrière » se trouve enfin transposé, à travers l'idée que certains SDF développent des adaptations à la vie à la rue, et approfondissent leur « déviance » en intégrant les sous-groupes des zonards ou des clochards<sup>30</sup>.

Cette application du modèle théorique de Becker au phénomène SDF a rencontré cependant des obstacles, qui m'ont conduit à l'amender de manière significative (en utilisant notamment la notion d'attribut d'E. Goffman). Ces difficultés m'ont progressivement amené à prendre mes distances avec ce paradigme, dans le raisonnement appliqué aux populations que j'ai étudiées. Pour en rendre compte, on distinguera ici trois étapes de la démarche de recherche dans la « sociologie de la déviance ». Premièrement, cette démarche suppose d'identifier la norme –condition implicite nécessaire pour définir comme population « à problèmes », celle qui transgresse la norme. Deuxièmement, se pose la question de « l'autre groupe » qui participe à construire la déviance, en élaborant et faisant respecter la norme : les entrepreneurs de morale. Troisièmement, l'idée de « construction sociale » de la déviance implique de suivre le déroulement de l'interaction –en analysant en particulier, comment se produit l'étiquetage, et la carrière du déviant. À chacune de ces étapes, on se posera la question des apports et des limites du paradigme interactionniste pour l'analyse des populations « à problèmes » que j'ai rencontrées (SDF, mais aussi personnes en insertion et malades mentaux notamment).

*Sur l'identification de la norme, et la caractérisation des populations « à problèmes »*

<sup>29</sup> E. Goffman, 1975 (1963), *Stigmates*, p 166.

<sup>30</sup> J'ai développé cette approche dans ma thèse, 1994 ; « La construction sociale des sans domicile fixe dans la France contemporaine », le livre *Les SDF et le nouveau contrat social*, 1997 ; et l'article, 1997 « Exclusion et norme logement, pour une étude des représentations associées à la question sociale », *Sociétés contemporaines*.



Par rapport à la « sociologie de la pauvreté », l'interactionnisme fournit une explication théorique à la difficulté à donner à la pauvreté (ou n'importe quel manque) une signification absolue ou même relative : un « manque » n'est pas en soi un « problème », le « problème » n'existe qu'à travers les réactions sociales qui le constituent, ce sont elles qui rendent visible la population concernée.

Dans la sociologie de la déviance, la sanction est une « réaction » du groupe, qui tend à présenter comme une menace pour sa cohésion et/ou pour « l'ordre moral » la transgression d'une norme par des individus ou un sous-groupe d'individus. Mais dans le travail d'enquête sociologique, l'identification de cette norme pose des problèmes parfois inattendus. Par exemple, dans une société de consommation, le sociologue peut construire une recherche sur la jeunesse « à problèmes » autour de l'hypothèse suivante : un jeune qui n'a pas les moyens d'acheter certains vêtements provoque des réactions de rejet ou des moqueries dans le groupe – la norme est « sociale », ici c'est une manière de s'habiller, de dépenser, dans la société de consommation. Dans ce cas, c'est moins une manière de faire qu'une impossibilité de faire, directement liée au manque d'argent, qui est sanctionnée. Mais suivant un autre raisonnement, souvent utilisé pour « expliquer » l'insécurité, ces jeunes qui ne peuvent pas réaliser des achats sont dans une situation de frustration et sont « souvent » tentés de pratiquer le vol ou le racket – la figure du jeune est alors associée à la délinquance, donc à des comportements criminels (c'est-à-dire que leur « déviance est définie par rapport à d'autres normes, juridiques, pénalement définies). De manière encore un peu différente, selon F. Dubet dans *La galère*, la « haine » que les jeunes ressentent est associée à des actes de violence (apparemment) gratuite<sup>31</sup>. Mais cette violence est pour eux, un moyen d'exister. La situation « d'exil » vécue dans les banlieues n'est pas en soi un problème pour le « centre » - s'ils n'étaient pas violents, les jeunes de banlieue seraient simplement ignorés. C'est la violence qui rappelle au « centre » qu'il existe une « périphérie »<sup>32</sup>. Or, dans cette analyse, la norme devient floue (par exemple, elle peut intégrer aussi des actes « d'incivilité »). Je rejoins plutôt la thématique de la marginalité, associée à un territoire où pauvreté et criminalité sont indissociables (de ce point de vue, l'analyse des « banlieues d'exil » me semble plus proche de l'École de Chicago que des interactionnistes). À travers cet exemple, on voit que l'identification de la « norme » se fait souvent de manière implicite, dès le début du raisonnement – pourtant elle oriente toute la démarche de recherche.

Pour l'étude des sans domicile fixe, je n'ai pas utilisé l'approche écologique – puisque par exemple, ces populations « envahissent » des territoires mais ne peuvent « s'installer » précisément nulle part. On ne les trouve pas en banlieue, elles viennent circuler au « centre » des grandes villes, elles sont tolérées, de manière toujours provisoire, dans les espaces publics (qu'elles n'utilisent pas comme elles « devraient », puisqu'elles en détournent les fonctions). En revanche, j'ai mobilisé la sociologie de la déviance, avec une interprétation particulière de la « norme ». En effet, la figure du SDF n'est plus vraiment associée à la criminalité, ni à la délinquance. Jusqu'en 1994, les SDF étaient passibles de condamnation, pour le délit de vagabondage et de mendicité, constitué dans le code pénal. Les comportements sanctionnés étaient donc : vagabonder, mendier. Mais la suppression de ce délit, d'ailleurs plus ou moins tombé en désuétude, dans le nouveau Code pénal, repose la question. C'est pourquoi, l'analyse que j'ai proposée vise à mettre en évidence une « norme sociale » qui, sans être clairement identifiée, correspond pourtant à des attentes fortes, avec des sanctions qui ne le sont pas moins. L'enquête empirique confirme que les SDF sont socialement considérés comme « hors norme », et sanctionnés pour cette raison. Ils sont de fait, privés de nombreux droits, parce qu'ils ne peuvent pas présenter d'adresse fixe. Ils subissent aussi des moqueries, des marques de mépris et ils sont partout considérés comme « indésirables », en particulier

<sup>31</sup> F. Dubet, 1987, *La galère*.

<sup>32</sup> F. Dubet, D. Lapeyronnie, 1992, *Les banlieues d'exil*.

dans les espaces publics, dont ils sont régulièrement exclus<sup>33</sup>. Mais quelle norme transgressent-ils, pour quelle raison sont-ils ainsi sanctionnés ? Il y a là un problème d'identification de la norme, qui se pose à la fois pour les acteurs sociaux et pour le chercheur.

Les personnes sans domicile fixe n'adoptent généralement aucun « comportement » spécifique qui justifierait une « sanction » à leur égard. Pour cette raison, il est difficile d'appliquer l'idée de « transgression » (si on considère du moins que la transgression est une action sociale, impliquant, au sens wébérien, une dimension intentionnelle). C'est à ce niveau que l'apport d'E. Goffman permet d'introduire une autre idée de la norme, qui ne se limite pas aux règles de comportement mais inclut les attributs que les individus *doivent* posséder pour être acceptés comme des membres à part entière de la société. On établit ainsi un lien avec l'idée de manque, avait pourtant critiquée à propos de la « sociologie de la pauvreté » – toutefois, dans le cas des SDF, ce manque est bien identifié (sans domicile fixe) et le problème de mesure ne se pose pas de la même manière qu'avec la pauvreté. Surtout, l'approche permet de garder l'hypothèse que le problème ne vient pas seulement du manque mais de la réaction sociale qui lui est attachée – ne pas avoir de logement est de ce point de vue, un écart à la norme. C'est le sens du concept que j'ai proposé, de « norme Logement », définit par l'obligation sociale d'avoir à la fois un toit, et une adresse au lieu qui correspond à ce toit – un « domicile fixe ». Dans cette perspective, on interprète les connotations négatives du mot SDF comme des sanctions attachées au non respect de la norme Logement – indépendamment, en particulier, de toute référence à l'emploi. De fait, l'enquête confirme que la figure du SDF se détache de l'emploi (puisque l'emploi « précaire » ne permet pas toujours d'avoir un logement). Les normes « Travail » et « Logement » sont donc deux normes distinctes. De même que le travail (ou plutôt, le fait d'avoir un emploi) est assimilable à une norme – les chômeurs étant stigmatisés comme fainéants et rejetés symboliquement – de même le logement revêt le sens ou la forme d'une norme, au sens particulier lui donne – c'est-à-dire, non pas une manière de faire, mais plutôt un manière « d'exister avec » associée à des attentes suffisamment fortes, pour générer des sanctions pouvant aller jusqu'à « l'exclusion » symbolique et pratique (de certains droits sociaux, ou de certains espaces).<sup>34</sup>

L'application propose du paradigme interactionniste aux SDF, qui s'appuie sur une réinterprétation du concept habituel de « norme », illustre toutefois la difficulté à appliquer la catégorie « déviant » à des populations qui semblent moins caractérisées par un comportement spécifique, que par une « situation sociale » qu'ils « subissent ». Dans le cas des personnes en recherche d'emploi, ou en insertion économique, l'application du paradigme est encore plus problématique – à partir du moment où les activités d'insertion ouvrent droit à un revenu, les populations semblent en effet « rentrer dans la norme » – ou peut-être, dans une nouvelle norme ? Dès lors, pour appliquer le concept de déviance à ces populations, il faudrait intégrer notamment, les conflits politiques et sociaux sur la définition de la « norme Travail » : mais la norme devient alors, quasiment impossible à identifier (sauf à prendre parti dans ces conflits). De plus, si l'idée de « norme » glisse vers des attentes faibles, fondées sur des interprétations partielles du type de travail qui serait « souhaitable », le concept de déviance se trouve très affaibli et finalement, peu opératoire<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> M. Bresson, *Les SDF et le nouveau contrat social* 1997, p 137 et s. ou encore E. Soutrenon, 2001, "Faites qu'ils (s'en) sortent. Les sans-abri dans le Métro parisien", *Actes de la recherche en Sciences sociales*, Mars.

<sup>34</sup> Je reviendrai dans la deuxième partie, sur les processus identitaires et la construction des catégories sociales.

<sup>35</sup> Dans l'analyse que je propose dans ma thèse, la « norme Travail » reste toutefois associée à des sanctions fortes – mais on observe un glissement de sens, de l'injonction à « travailler » à l'obligation sociale d'avoir un emploi, ou un substitut acceptable. Par rapport au débat sur la « fin du travail », (alimenté par J. Rifkin, 1996, *La fin du travail*, ou encore A. Gorz. 2004, *Métamorphoses du travail*), j'adhère ainsi à l'idée que la « valeur travail » a perdu en centralité, et que le travail partage avec d'autres composantes (comme le logement) la fonction de production des identités sociales. Mais selon moi, le travail n'a pas complètement perdu sa fonction

Au regard de la littérature sociologique (en particulier E. Goffman), l'idée de déviance semblerait mieux adaptée aux « maladies mentales ». Mais même dans ce cas, un rapide survol de la littérature sociologique suffit à suggérer des problèmes d'identification de la norme. Dans les travaux de Michel Foucault sur la folie, le « grand renfermement » sous l'Ancien Régime vise à la fois les pauvres et les fous. Implicitement, deux « normes » peuvent être dégagées de son analyse : travailler, être discipliné<sup>36</sup>. Mais la question se pose de la variabilité socio-historique des normes puisque selon Ehrenberg, le « succès » de la dépression est dû à une évolution normative de la société, qui glorifie désormais le culte de la performance<sup>37</sup>. Selon lui, cette « maladie » est inhérente à une société où la norme n'est plus fondée sur la culpabilité et la discipline, mais sur la responsabilité et l'initiative<sup>38</sup>.

À ce constat des évolutions socio-historiques s'ajoutent d'autres questions de recherche, comme le partage entre le « normal » et le « pathologique ». R. Boudon et F. Bourricaud critiquaient le caractère dichotomique de cette distinction chez Durkheim, en rappelant dans le *Dictionnaire critique de la sociologie*, que « la norme ne se confond pas avec le normal, et l'anormal ou même le déviant ne se confond pas davantage avec le pathologique – mais le refus d'un « dualisme simpliste » ramène le chercheur aux apories de la définition du seuil : où commence le pathologique, ou finit le normal ? On retrouve cette question dans les débats contemporains sur la définition des troubles mentaux par les psychiatres – des tests comme le DSM 4 privilégiant une approche « catégorielle » (est/n'est pas psychotique, par exemple), alors que les approches antérieures privilégiaient une analyse « dimensionnelle », avec des échelles de troubles<sup>39</sup>.

À la question d'un éventuel continuum de la normalité à la déviance, l'interactionnisme symbolique répond clairement, en prenant parti pour le « dualisme », présenté toutefois comme une construction sociale qui émerge dans l'interaction des parties en présence (la norme est définie dans l'interaction et en même temps, elle implique que des « déviants » sont désignés). Cette réponse des interactionnistes (illustrée notamment par E. Goffman – qui étudie l'institution asilaire) soulève toutefois une autre question – à savoir, quel est le rôle des « entrepreneurs de morale » ?

### *Sur les entrepreneurs de morale*

La question de savoir comment la « norme » est définie, et par qui, est une question essentielle – or, le concept « d'entrepreneur de morale » soulève autant de difficultés qu'il n'apporte de solutions, pour nombre de populations « à problèmes ». Le concept « d'entrepreneur de morale » chez H.S. Becker vise en effet un groupe, bien identifié, qui mène des actions volontaires pour diffuser et faire appliquer une norme (par exemple, pour étendre à la marijuana la législation sur les drogues). Mais dans le cas des populations « pauvres », ou « malades mentales », le problème devient rapidement très sensible, politiquement et socialement. En effet, quel est le « groupe » qui les désigne les « déviants » ? Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle, les pauvres ouvriers inquiétaient les pouvoirs publics. Jusqu'aux années 1930, on les considère de manière courante comme des classes dangereuses à moraliser. En France, L. Chevalier dans *Classes laborieuses, classes dangereuses* montre comment les philanthropes se méfiaient des ouvriers et voulaient canaliser leurs révoltes.

---

de « grand intégrateur », (selon la formule Y. Barel, 1990), comme le montre a contrario son rôle dans les processus de précarisation (voir supra).

<sup>36</sup> M. Foucault, 1972, *Histoire de la folie à l'âge classique*.

<sup>37</sup> A. Ehrenberg, 1991, *Le culte de la performance*.

<sup>38</sup> A. Ehrenberg, 1998, *La fatigue d'être soi*.

<sup>39</sup> Une présentation critique des nosographies et notamment du DSM 4, est prévue dans le rapport « La construction sociale du trouble psychique », dirigé par L. Demailly. (recherche en cours). Voir aussi S. Kirk, H. Kutchins, 1998, *Aimez-vous les DSM ? le triomphe de la psychiatrie américaine*, cités par M. Joubert, 2004, 9.

Robert Castel rappelle que le vagabondage depuis le Moyen âge était un délit c'est-à-dire qu'il était passible de prison, les vagabonds étaient donc des criminels au sens de la loi (Castel, 1989, 1995). C'est vrai dans tous les pays industrialisés : dans les années 1920 aux Etats-Unis, N. Anderson décrit comment le « hobo » est poursuivi et chassé par les employés du chemin de fer (1923). Or, le délit de vagabondage et de mendicité n'a été aboli qu'avec le nouveau code pénal, en 1994 (M. Bresson, 1997). D'une certaine manière, la thématique récente de l'insécurité qui se développe, à propos notamment des banlieues « à problèmes », peut-être rapprochée de ce point de vue traditionnel qui associe populations « à problèmes » et écart aux normes sociales mais aussi juridiques (d'où le rapprochement avec la notion de criminalité).

Parmi tous les acteurs, nombreux, qui interviennent dans la désignation, il en est deux dont le rôle est particulièrement « sensible » : les chercheurs en sciences humaines, qui interviennent pour définir des « seuils de pauvreté » par exemple ; et les intervenants sociaux (en incluant notamment ici, les professionnels de la santé et les acteurs de la santé mentale). Dans l'analyse de Goffman, ce sont les intervenants de l'asile qui construisent la maladie mentale (avec les « malades mentaux », qui contribuent à cette construction). De même, l'analyse de D. Demazière sur la manière dont se construit la définition du chômeur, à travers les interactions de face-à-face entre la personne privée d'emploi et l'agent de l'ANPE<sup>40</sup>. De fait, le principal groupe avec lequel les populations « à problèmes » se trouvent en interaction directe est celui des « intervenants sociaux » (au sens large, en incluant les professionnels de la santé, comme les psychiatres). Mais avec cette grille d'analyse, ces « intervenants » se retrouvent en quelque sorte, mis en accusation. Les travailleurs sociaux notamment ont ainsi été accusés dans les années 1970 de « produire » volontairement une réalité à laquelle ils avaient intérêt pour leur propre existence.

Toutefois, E. Goffman par exemple n'interroge pas les raisons pour lesquelles les personnes se trouvent à l'asile, et la construction qui a ainsi commencé avant : autrement dit, il ne revient pas sur le contexte général de l'interaction. De même, dans un travail centré sur l'interaction physique, il est aisé d'apercevoir qu'il ne peut pas y avoir un autre « entrepreneur de morale » que les intervenants sociaux (qui sont de fait, les principaux acteurs en contact avec les populations « à problèmes »). Cette remarque rejoint une critique importante que P. Bourdieu notamment a formulée à l'encontre du paradigme interactionniste. Selon cet auteur en effet, la vérité de l'interaction n'existe pas seulement dans l'interaction elle-même : les agents occupent des positions dans un espace de propriétés dont les règles s'imposent à eux. Il y a un contexte de l'interaction, avec des contraintes objectives. Les interactionnistes oublient ce contexte, en fait ils réduisent le monde social aux représentations que s'en font les acteurs<sup>6</sup>. C'est, de mon point de vue, à la fois un intérêt et une limite de ce paradigme : l'accent qu'il met sur l'interaction d'une part, sur les représentations d'autre part est essentiel. L'interaction permet de rappeler la part « construite », et même « construite en situation » d'une norme (c'est tout l'intérêt d'étudier la « construction sociale » qui émerge des relations de face-à-face). Et la question des représentations est une dimension incontournable, surtout pour l'analyse des phénomènes « d'exclusion ». Mais il ne faut pas oublier le contexte de l'interaction, ni dans ce contexte, les processus « réels » qui mènent par exemple, à la perte d'un emploi. Or, si on fait intervenir un cadre d'analyse plus large que l'interaction face-à-face, on glisse implicitement vers l'idée que le « problème » dépasse les seules parties en présence – c'est-à-dire que la « norme » (re)devient un élément du contexte de l'interaction et

<sup>40</sup> D. Demazière, 1995, *Sociologie du chômage*.

<sup>6</sup> P. Bourdieu, 1987, *Choses dites*.

que la notion « d'entrepreneur de morale », risque de se dissoudre dans un contexte sociétal. Ainsi, dans l'approche de M. Foucault, les normes sont toujours définies au niveau de « la société », par un « pouvoir » plus ou moins assimilé au pouvoir politique (à l'État), mais aussitôt référé à la société dans son ensemble. La norme elle-même est complexe, puisqu'elle intègre l'obligation sociale de travailler mais aussi d'obéir à une discipline qui vise au « contrôle social » intériorisé. D'une autre manière, A. Ehrenberg renoue avec la tradition décriée du « sociologisme » quand il situe au niveau de « la société » globale l'émergence d'une nouvelle norme qui s'impose aux individus aujourd'hui - la performance (dans le *Culte de la performance*, *l'Individu incertain*, et *La fatigue d'être soi*). Quand l'analyse se situe à un tel niveau de généralité (« la société »), les normes sont un des éléments qui émanent du « collectif » et l'identification « d'entrepreneurs de morale » devient difficile, voire quasi impossible<sup>41</sup>.

Les travaux a menés sur les SDF n'échappent pas complètement aux écueils d'une telle approche « globalisante », puis n'a pas trouvé dans mon enquête un groupe social bien identifié qui chercherait à promouvoir la « norme Logement » –c'est pourquoi, on met en avant, des processus sociaux, qui selon moi, échappent en partie aux acteurs (en admettant que ces derniers peuvent participer à construire la « déviance » sans le savoir : par exemple, à travers les débats sur le RMI, ou encore, les effets des catégorisations administratives). On tente ainsi de concilier une approche à la fois plus « complète » mais aussi « concrète » que l'interactionnisme (et moins déterministe que le « sociologisme »). Cette orientation produit des conséquences sur l'étude et l'interprétation du déroulement des interactions.

### *Sur le déroulement de l'interaction*

Le schéma théorique développé par H.S. Beker fait intervenir des «étapes» dans la construction de la déviance, qui sont aussi des moments de l'interaction. Par rapport à ce schéma, mes travaux traduisent des infléchissements, qui concernent notamment la théorie de l'étiquetage et le concept de « carrière ».

Dans le déroulement de l'interaction, l'étiquetage intervient très tôt : l'étiquette est associée au fait d'être « pris et publiquement désigné comme déviant ». Il n'y a donc pas de véritable rupture entre la connaissance publique du comportement, la désignation (des individus adoptant ce comportement) et l'étiquette (de déviant). Le groupe prend connaissance et en même temps réagit à une action que l'individu n'aurait « pas dû » faire (selon les « entrepreneurs de morale »). La désignation, l'étiquette et la sanction sont indissociables, et elles se rapportent d'abord au comportement. Mais dans le cas où la norme n'est pas une manière de faire, mais une manière d'être et (ou) d'avoir (ou pas), ce raisonnement devient problématique. En particulier, la réaction-sanction n'est plus justifiée par un comportement. Pourtant, elle reste attachée à la désignation de l'individu - parce qu'il relève, pour une raison qui n'est d'ailleurs pas forcément immédiatement apparente, d'une catégorie « hors norme ». De cette observation, découlent deux conséquences importantes :

- 1) La morale ne peut plus intervenir de la même manière. Comment justifier par exemple que l'on punit des gens, parce qu'ils ont un manque ?
- 2) La désignation peut (doit être) disjointe de l'étiquette de « déviant ». D'une part, des individus sont reconnus comme « différents » ; d'autre part, il y a une réaction – sanction qui s'applique peut-être à autre chose que la différence reconnue publiquement (c'est-à-dire, qui excède l'appartenance à une catégorie « hors norme »).

---

<sup>41</sup> A. Ehrenberg s'interroge aussi sur les évolutions de la psychiatrie –toutefois, dans son analyse, on peut se demander si les psychiatres sont des « entrepreneurs de morale » bien identifiés, ou s'ils ne produisent pas plutôt des adaptations à leur champ professionnel, d'une évolution normative générale (1998, *La fatigue d'être soi*).

L'analyse de Goffman apporte sur ce point encore, des éléments précieux. Le concept de « stigmaté » concentre en effet toute une relation sociale qui va bien au-delà de la seule « différence » observée, puisque l'attribut qui porte le stigmaté me fait supposer des tares en plus (par exemple, des « tares de caractère » pour le chômeur). Sur le phénomène SDF, l'analyse des discours à l'Assemblée nationale et des articles de journaux accrédite cette idée de « tares » supposées en plus<sup>42</sup>, - donc une construction sociale particulière de l'identité des SDF, qui les constitue comme « déviants » en général (et pas seulement par rapport à une norme bien identifiée). C'est pourquoi, on donne un sens particulier à « l'étiquette », en la définissant comme l'ensemble des préjugés sociaux qui accompagnent la désignation des SDF – et on interprète alors ces préjugés comme une part (essentielle, dans le cas de cette population), de la sanction sociale. On se redonne ainsi les moyens de penser comme une énigme et une construction sociale, toutes les modalités de la « sanction » -les jugements négatifs multiples véhiculés par l'étiquette, mais aussi par exemple, les problèmes d'accès aux droits, sont dès lors analysés comme des processus qui débordent l'idée de « réaction » d'un groupe à un comportement de « transgression ». Dans l'analyse sociologique des faits de déviance, on fait alors intervenir des éléments, qui n'émergent pas directement du déroulement de l'interaction –mais qui se greffent à la désignation, en lui ajoutant des significations (généralement négatives). Ainsi, la « fragilité mentale » supposée des personnes sans domicile fait partie de l'étiquette –mais ce n'est pas un « simple » prolongement de la désignation comme SDF. Et le lien entre les deux figures (du SDF et de la personne troublée psychiquement) est une « fausse évidence »<sup>43</sup>.

Dès lors, le raisonnement sociologique qui reproduit de telles « évidences », quelle que soit par ailleurs son intérêt pour l'élaboration des hypothèses de recherche, pose question. On en vient alors à poser un des principaux problèmes de la « sociologie de la marginalité et de la déviance », auquel n'échappent, selon moi, aucun des auteurs cités –ni H.S. Becker, ni E. Goffman, ni surtout, les sociologues de Chicago. En effet, leur grille d'analyse est fondée sur un rapprochement entre des populations différentes, toutes réunies derrière un concept sociologique commun (marginalité, ou déviance). Or, les concepts de stigmaté, mais aussi de marginalité pour rapprocher ces populations constituent un parti pris de l'analyse, qui contribue à produire des effets de désignation –et ainsi à multiplier les stigmatés.. De ce point de vue, ce n'est pas un hasard si la déviance inclut à la fois la pauvreté, la criminalité et la folie. Michel Foucault, a montré les effets historiquement produits par l'initiative du pouvoir royal, d'enfermer ensemble les fous, les mendiants et les criminels au moment du « grand renfermement » (sous l'Ancien Régime)<sup>44</sup>. L'amalgame que la « sociologie de la marginalité et de la déviance » favorise entre les pauvres, les fous et les criminels est une construction socio-historique<sup>45</sup>. Par conséquent, l'analyse sociologique qui reproduit la connotation de tous ces termes les uns par les autres, comporte un biais.

E. Goffman écrit dans « Stigmatés » : « Les personnes stigmatisées se ressemblent suffisamment quant à leur situation dans l'existence pour justifier une analyse commune fondée sur un prélèvement au point de recoupement de ces domaines traditionnels de l'étude sociale : - Les relations ethniques et sociales, - La désintégration de la société, - La criminologie, - La pathologie sociale, - La déviance ». Cette idée de « ressemblance » est symptomatique du glissement de la sociologie de la déviance, qui est aussi manifeste dans les travaux de Chicago sur la marginalité. Mais l'approche interactionniste, en utilisant les mots

<sup>42</sup> M. Bresson, 1997, *Les SDF et le nouveau contrat social*, p 58 et suivante.

<sup>43</sup> M. Bresson, 2004, « Le lien entre santé mentale et précarité sociale, une fausse évidence », *Cahiers internationaux de sociologie*.

<sup>44</sup> M. Foucault, 1972, *Histoire de la folie à l'âge classique*.

<sup>45</sup> Sur le rapprochement avec la criminalité, l'approche rejoint un présupposé ancien sur les populations « à problèmes », alimenté par des adages comme par exemple : « la pauvreté est mère de tous les vices ».

de stigmatisme, de norme, de déviance, tend à rejoindre et conforter les mêmes intuitions contestables du sens commun sur les liens « évidents » entre « délinquance », « folie », « criminalité » et grande pauvreté ou exclusion sociale. La construction de l'objet génère des risques pour l'analyse, en reproduisant des confusions et des stigmatisations multiples<sup>46</sup>.

La même critique peut être développée à propos d'un autre concept de H. S. Becker : le concept de « carrière », qui est alourdi par des connotations sociales ambiguës<sup>47</sup>. « Faire carrière », c'est réintroduire implicitement l'idée de stratégies, et de choix, visant à progresser dans une échelle sociale – ce qui, dans le cas des personnes sans domicile fixe par exemple, produit une image assez décalée par rapport aux évidences intuitives. Ainsi, la métaphore de « l'entonnoir » – à l'intérieur duquel glissent les personnes, une fois qu'elles sont entrées dans la catégorie SDF me semble plus proche des fortes déterminations qui pèsent sur les acteurs (ce ne sont pas pour autant des déterminismes). Mais même en faisant abstraction de l'étonnement conceptuel ainsi produit, le concept de « carrière », défini théoriquement comme un processus « d'approfondissement de la déviance » (selon la formule de H.S. Becker), ne s'applique pas aux observations que j'ai menées, dans mes enquêtes empiriques. Ainsi, l'exclusion ne vient pas nécessairement « après » la précarité, de ce point de vue, elle n'est pas une « fin de carrière ». Et les trois mondes de la galère, la zone et la cloche, ne sont pas des étapes successives parcourues par les individus – mais plutôt des mondes séparés (quoique reliés par des passerelles). Autrement dit, la trajectoire des SDF n'est pas d'être d'abord dans la galère, puis de devenir zonard, puis clochard. Mais la galère, la zone et la cloche sont des manières différentes de vivre sans domicile fixe – en cherchant dans le premier cas, à garder les repères à la fois du monde « normal » et de la marginalité, dans le second, à structurer une vie autour des ressources institutionnelles de la charité publique et privée et dans le troisième, à organiser une vie autour de la mendicité et de l'alcool<sup>48</sup>.

Au total, l'approche par la sociologie de la déviance a profondément influé sur mon parcours : elle ouvre une piste pour éviter les problèmes de définition et de seuil de la pauvreté, puisque les déviants sont définis par une réaction sociale à leurs comportements « hors norme ». Les interactionnistes introduisent l'idée de construction sociale et ils mettent l'accent sur les interactions dans la vie quotidienne – comme le soulignent P. Berger et T. Luckmann (1968). Ils soulignent aussi l'intérêt d'intégrer au raisonnement, une analyse des représentations. Mais, l'approche soulève aussi de nombreux problèmes d'application, pour les populations « à problèmes » que j'ai rencontrées, du SDF au malade mental, en passant par l'individu en insertion ...

En particulier, je me suis heurtée à la question de l'identification de la norme, et des « entrepreneurs de morale ». Le problème devient complexe dès qu'on élargit l'analyse à d'autres types d'interaction que les interactions face-à-face. Surtout, la population des « déviants » est (trop) vaste, elle englobe bien plus que les pauvres et les malades mentaux : or cet « avantage » (qu'on j'aurais pu vouloir utiliser pour englober sous la même catégorie de « déviant », les populations de mon parcours) présente aussi des inconvénients. En particulier, la sociologie de la criminalité et de la déviance favorise des amalgames discutables entre ces populations, et avec les criminels. De plus, l'approche par les représentations est restrictive

---

<sup>46</sup> J'entends par là des stigmatisations sociales qui se superposent, mais aussi une stigmatisation sociologique, dans la mesure où le sociologue reconstruit des amalgames.

<sup>47</sup> Soulignons sur ce point l'apport des ethnométhodologues, qui étudient « l'indexicalité » des expressions ordinaires – c'est-à-dire l'ensemble des significations qui s'attachent à un mot. Mais l'indexicalité pour les sociologues de ce courant, est d'abord liée à des circonstances de l'énoncé (qui apportent un complément de sens aux mots utilisés). Parler d'indexicalité signifie que le sens est toujours local et qu'il n'y a pas de généralisation possible (1987, M. Coulon, p 33). Précisément, ce qui pose problème selon nous, c'est que les concepts sociologiques de la déviance ou de la carrière généralisent des situations, en s'appuyant sur des mots courants « indexés », et en reprenant à leur compte les déterminations qui s'y attachent.

<sup>48</sup> M. Bresson, 1998, « Les SDF et le temps », *Revue Française des Affaires Sociales*.

par rapport à l'analyse des processus de construction sociale des catégories, (qui intègrent aussi des mécanismes « réels », comme la situation sur le marché du travail ou celui du logement) ; elle peine aussi à intégrer toutes les facettes du « traitement social » des catégories (comme l'accès aux droits).

Pour garder les avantages de l'approche interactionniste sans les inconvénients d'une analyse des faits de marginalité et de déviance, des sociologues français ont cherché à identifier des réactions sociales spécifiques à la pauvreté (en abandonnant la catégorie englobante de « déviance », permettant ainsi de mieux distinguer les « pauvres » des « délinquants » par exemple). Cherchant à identifier une réaction sociale particulière qui définit les « pauvres » comme des individus à part, certains sociologues français ont été amenés à construire le concept d'assistés.

#### D. LA SOCIOLOGIE DE L'ASSISTANCE ET DES ASSISTÉS

Ce troisième type d'approches, qui a influé sur mon parcours et la construction de mon objet, permet d'éviter le problème de la définition des seuils de pauvreté mais aussi de contourner certains problèmes liés à l'étude des normes, comme les connotations du mot « carrière » ou les amalgames avec la criminalité. Dans cette approche, la réaction sociale particulière qui définit les contours de la population « à problèmes » est identifiée non plus à une « sanction » mais aux secours que les individus reçoivent (avec l'idée qu'ils sont reconnus comme ne pouvant pas subvenir eux-mêmes à leurs besoins). J'emploierais à propos de cette approche, l'expression « sociologie de l'assistance et des assistés ». L'accent mis sur la relation « d'assistance » déplace en effet l'objet de recherche des « pauvres » ou des « déviants » vers les « assistés ».

Ce raisonnement était déjà celui de G. Simmel, qui écrit : « C'est à partir du moment où (les individus) sont assistés, peut-être même lorsque leur situation pourrait donner droit à l'assistance, même si elle n'a pas encore été octroyée, qu'ils deviennent partie d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne reste pas unifié par l'interaction entre ses membres, mais par l'attitude collective que la société comme totalité adopte à son égard »<sup>49</sup>. La citation est reprise par S. Paugam<sup>50</sup>. S. Paugam reproche à la littérature sociologique de ne pas avoir su vraiment définir la notion de pauvreté, et relie le thème de la « disqualification sociale » à la logique de l'étiquetage et à ses effets sur le plan identitaire. Toutefois, il adopte un raisonnement différent de la « sociologie de la déviance », dans la mesure où il semble abandonner le concept de « norme » pour privilégier une « réaction sociale », par ailleurs généralisée et institutionnalisée : l'assistance.

Concrètement, en 1991 dans *La disqualification sociale* cet auteur utilise les résultats d'une enquête par entretiens auprès des habitants d'un grand ensemble très dégradé, et il complète ces données par 27 entretiens en 1987 à Saint-Brieuc (dans les côtes d'Armor). Sa problématique le conduit à étudier les « nouveaux pauvres », en se détachant toutefois de la notion de « manque » pour retenir l'idée d'individus « disqualifiés ». « Dans les sociétés modernes, la pauvreté n'est pas seulement l'état d'une personne qui manque de biens matériels, elle correspond à un statut social spécifique, inférieur et dévalorisé, marquant profondément l'identité de ceux qui en font l'expérience »

La disqualification sociale désigne alors le discrédit de certaines populations. Mais quelles sont ces populations « discréditées » ? S. Paugam, suivant G. Simmel, limite ses recherches aux « populations 'reconnues' en situation de précarité économique et sociale et désignées comme 'clientèles' par les services d'action sociale ». Il fait aussi l'hypothèse que les

<sup>49</sup> voir *Der Arm*, 1908, trad. *The poor*, cité par : R. Ogien(1983), S. Paugam(1991), M. Messu(1991) ...

<sup>50</sup> voir S. Paugam, 1991, *La disqualification sociale*, p23 .



populations aidées ou assistées négocient l'infériorité de leur statut, qu'elles ne sont pas simplement soumises, en s'appuyant sur les travaux de E. Goffman. Et il procède à un classement de la population connue des services d'action sociale, selon le type de relations entretenues avec les services d'action sociale. L'intervention ponctuelle définit les « fragiles », l'intervention régulière, les « assistés », et « l'infra-intervention », les marginaux. En effet, les « fragiles » sont dans une situation de précarité économique, ils sont en stades de formation, avec des « petits boulots », au chômage... L'incertitude ou l'irrégularité du revenu les conduit à demander ponctuellement des aides essentiellement financières. Ils sont « en quelque sorte en amont » du dispositif d'assistance. Les « assistés », au contraire, bénéficient d'une intervention sociale lourde, avec un suivi de type contractuel par les services d'action sociale. Ils ont des revenus liés à la protection sociale soit en raison de leur handicap physique ou mental, soit en raison de leurs difficultés « à pourvoir à l'éducation et à l'entretien de leurs enfants ». Les « marginaux » enfin au sens de S. Paugam sont situés « en aval » du dispositif d'assistance. Ils n'ont ni revenu lié ou dérivé d'un emploi régulier, ni allocation(s) d'assistance. Ils vivent de ressources subsidiaires : aides financières de faible montant, colis alimentaires distribués par le C.C.A.S ou les associations caritatives. Ils pratiquent souvent des activités diverses en marge du marché de l'emploi, mais « l'essentiel de l'énergie de ces individus passe à entretenir l'existence biologique : manger, se laver, dormir ». En période de prospérité, il s'agissait des clochards ; S. Paugam note qu'« aujourd'hui », une part importante de cette population sans emploi régulier et sans ressources se différencie du rôle traditionnel du clochard.

L'analyse définit donc comme population « à problèmes », celles qui suscitent (ou pourraient susciter) une réaction de la société qui est « l'assistance ». L'approche marque un tournant dans l'analyse sociologique des « problèmes sociaux » à la fin des années quatre-vingt et au début des années quatre-vingt-dix en France. D'autres chercheurs sont venus prolonger et enrichir la perspective, comme M. Messu<sup>51</sup>. Dans *Les « assistés sociaux »*, cet auteur se réfère explicitement à la typologie de S. Paugam. « Entre les fragiles et les marginaux, il situe une population d'assistés ». C'est au cœur de ce groupe que nous installerons » M. Messu insiste sur l'idée que l'assisté n'est pas un être passif et il propose une analyse en termes de processus d'adaptation aux dispositifs (installation, fuite...) et de stratégie d'utilisation (action, abstention...). A partir d'une observation de 18 ménages, il dégage trois types de stratégie : la stratégie de sujétion, la stratégie d'entretien de la dépendance et la stratégie d'attente. Chacune correspond à une identité d'assisté (sans rapport avec les trois étapes dégagées par S. Paugam) : l'« assisté honteux », l'« ayant-droit » et l'« assisté scrupuleux ». L'ayant droit développe des rationalisations comme par exemple : « si cela existe, et que d'autres y ont droit, pourquoi pas moi ? ». Dans son livre « *Les assistés sociaux* », l'auteur construit ainsi des types identitaires d'après les stratégies d'utilisation de l'assistance.

L'approche de S. Paugam et M. Messu, comme elle le revendique, évite de tomber dans les pièges des mesures, et des seuils ; et elle échappe aux confusions avec les criminels. En revanche, l'utilisation du concept « d'assistance » n'évite pas les dangers de la double stigmatisation - dans la mesure où le mot « assisté » est très péjoratif dans le langage courant. Par ailleurs, la sociologie de l'assistance autorise des rapprochements qui méritent aussi d'être interrogés : ainsi, la « réaction sociale » identifiée vise les « pauvres », mais elle peut permettre d'intégrer les malades mentaux, les handicapés, ou toutes les personnes qui ont des « problèmes de santé ». De surcroît, l'idée développée par M. Messu, que l'assisté peut se représenter lui-même sa situation comme celle d'un « ayant droit », met sur la piste de nouvelles interrogations. Précisément, comment peut-on intégrer la notion de « droit » et quelle frontière établit-on entre le « droit » et l'assistance ? La question, clairement posée

---

<sup>51</sup> M. Messu, 1991, *Les assistés sociaux, analyse identitaire d'un groupe social*.

dans les débats politiques à propos du RMI<sup>52</sup>, peut être élargie à propos d'autres populations. Les allocations familiales, par exemple, font-elles basculer dans la catégorie sociologiquement construite des « assistés » ? La réponse intuitive, qui consisterait à distinguer les familles selon le « besoin » qu'elles ont de ces allocations, ne saurait convenir pour l'analyse sociologique (puisqu'elle réintroduit des problèmes similaires à la notion de « manque »). Si la typologie de S. Paugam s'applique mal à ces catégories d'ayant droit, elle ne s'applique pas non plus (ou difficilement) à des populations pourtant fortement « disqualifiées » comme les SDF<sup>53</sup>. En effet, les SDF ne relèvent pas vraiment de la catégorie des « marginaux » construite par S. Paugam : d'une part, les « zonards » construisent toute leur vie autour des ressources institutionnelles (ils ne relèvent donc pas de « l'infra assistance ») ; d'autre part, les SDF ont justement par un rapport problématique aux droits sociaux, y compris l'assistance (puisque « l'Aide sociale » est sectorisée, et donc que les personnes sans domicile de secours en sont précisément exclues, par construction historique). Or, si on abandonne la définition institutionnelle de « l'assistance » pour rejoindre une définition large de « secours », d'aide, voire de soutien moral, le raisonnement perd toute sa force (quelle population ne bénéficie pas de « secours » définis dans un sens aussi large ?).

Le même problème théorique peut être posé à propos des populations qui ont des « problèmes de santé ». Comment intégrer les personnes qui n'ont pas accès aux soins - comme les étrangers sans papier, exclus du dispositif de la couverture maladie universelle (CMU) ? La réponse de S. Paugam à propos des « marginaux », qui élargit l'analyse à ceux qui « pourraient avoir droit » à l'assistance, passe précisément à côté du problème social majeur qu'est l'exclusion ou l'absence des droits civils et sociaux de ces populations.

La « sociologie de l'assistance » présente toutefois un intérêt – qui est en même temps, une de ses limites : en effet, elle introduit par un autre biais que l'interaction face-à-face, l'intervention sociale et sanitaire. Le « problème social » est ainsi implicitement construit au niveau de « l'intervention sociale » en général, des institutions, du champ professionnel : c'est-à-dire, que cette approche resitue une partie du contexte des interactions de la vie quotidienne. Mais cet accent mis sur l'intervention sociale tend aussi à minimiser d'autres processus de construction sociale des « problèmes », comme les processus de précarisation à l'œuvre sur le marché du travail ou dans les structures familiales<sup>54</sup>.

## PROPOS D'ÉTAPE

Les travaux sociologiques que j'ai présentés sur les problèmes sociaux en France et aux États-Unis ont alimenté mes réflexions sur les populations. Toutefois, leur influence est souvent indirecte et les difficultés auxquelles j'ai été confrontée, dans l'application des paradigmes, contribuent à expliquer mon choix de ne pas (re)construire par exemple comme l'objet de mes recherches, le « pauvre », ou « le déviant ».

Les différentes approches sur les « problèmes sociaux » que j'ai présentées ne portent pas sur les mêmes « problèmes » ; et même quand elles visent des populations similaires, elles aboutissent à des résultats différents voire contradictoires. On a vu qu'il y avait différents mots employés : pauvreté, misère, exclusion, disqualification, désaffiliation, avec des définitions différentes... Il y a aussi parfois plusieurs définitions pour le même mot (par exemple pauvreté) : il y a la pauvreté absolue, la pauvreté relative, le critère du revenu, le

<sup>52</sup> P. Rosanvallon, 1995, *La nouvelle question sociale*.

<sup>53</sup> L'argumentation qui suit reprend des éléments développés dans un article, publié dans la *Revue Française des Affaires Sociales*, 1995, « Sans adresse fixe, sans domicile fixe, réflexion sur une sociologie des assistés ».

<sup>54</sup> On verra plus loin que S. Paugam va lui-même se pencher aussi sur ces processus dans ses ouvrages ultérieurs comme *La société Française et ses pauvres* (1995) ou *Le salarié de la précarité* (2000) – dans lesquels il délaisse de fait, sa typologie fondée sur la relation des populations à l'assistance.

cumul des handicaps... Pour ordonner la réflexion, j'ai proposé un classement en trois grandes approches : sociologie de la pauvreté (définie comme un manque, matériel ou moral) ; sociologie de la marginalité et de la déviance ; sociologie de l'assistance.

Les différentes approches qui définissent la pauvreté comme un « manque » se heurtent au problème majeur de la définition des critères, et de la mesure. Les travaux qui privilégient des critères différents peuvent sembler complémentaires. Mais ils sont aussi contradictoires quand, par exemple, ils aboutissent à la conclusion que les pauvres ont soit une « identité positive », ou une « identité négative ». Et les regroupements que la « sociologie de la pauvreté autorise, posent problème (ce n'est pas la même chose de mener une enquête sur les ouvriers, les habitants d'un bidonville ou les clochards).

Les approches de l'École de Chicago et des interactionnistes américains s'intéressent à d'autres problèmes (toutes les formes de marginalité et de déviance). Et elles (re)construisent sociologiquement d'autres amalgames, par ailleurs discutables. L'analyse des phénomènes normatifs met aussi l'accent sur le déroulement de l'interaction et les représentations sociales (ce qu'on appelle parfois la dimension « symbolique »). Or, de manière classique, ces approches suscitent le reproche de ne pas assez prendre en compte le « contexte » de l'interaction, et les « mécanismes sociaux » qui contribuent à construire la réalité sociale.

Dans le prolongement de ces écoles américaines, j'ai mis à part les travaux français sur l'assistance et les assistés : s'ils se réclament d'une certaine forme d'interactionnisme, à la française pourrait-on dire, ils mettent en avant le groupe des assistés, et la réaction particulière qui fait ce groupe, au niveau sociétal : la relation d'assistance. Mais cette analyse n'échappe pas non plus aux pièges de la désignation et de la stigmatisation, sociale et sociologique.

Ces approches posent la question de la responsabilité du sociologue qui nomme les problèmes et contribue à construire socialement, les réalités qu'il prétend analyser sociologiquement. Toutefois, il ne faudrait pas tomber dans l'excès inverse et refuser de nommer ce dont on parle. R. Ogien<sup>9</sup> montre un effet pervers du refus à employer les mots « pauvres » et « pauvreté », au motif qu'ils indiquent une position dégradée. À cause des jugements moraux attachés à ces mots, les discours officiels aussi ont tendance à les éviter : d'où des euphémismes, et l'absence du mot « pauvreté » dans les enquêtes – mais ces « précautions » font que l'on ne sait plus très bien de quoi on parle, on ne peut plus vraiment réfléchir à des solutions politiques et pratiques et pour la recherche, cela « ne facilite pas la tâche d'un futur ethnographe de la désignation ».

Le cheminement que je viens de retracer m'invite donc à mobiliser d'autres approches, pour construire mon objet de recherche, en intégrant en particulier, les processus de précarisation et les modalités de l'intervention sociale. Je présenterai en effet l'idée de « processus de précarisation » comme un lieu de convergence des travaux sociologiques en apparence disparates sur la question sociale, le lien social, l'exclusion, l'insécurité sociale ou les banlieues. C'est dans le prolongement de cette « sociologie de la précarité » que je propose de me situer, pour élaborer la catégorie du précaire. La catégorie du « militant » sera élaborée ensuite, de manière distincte, à partir de « l'autre versant » de la littérature sociologique sur les problèmes sociaux, à savoir les travaux sur l'intervention sociale. Mais j'approfondirai aussi la réflexion sur le lien problématique entre les deux – justifiant ainsi de présenter comme l'objet de mon parcours de recherches, la relation entre « le précaire et le militant ».

---

<sup>9</sup> R. Ogien, 1983, *Théories ordinaires de la pauvreté* .

## CHAPITRE 2. LE PRÉCAIRE COMME CATÉGORIE SOCIOLOGIQUE

J'ai rappelé que dans le langage courant, de nombreux mots sont utilisés pour désigner d'une part, les problèmes sociaux (pauvreté, marginalité, exclusion, « misère »...); d'autre part, les « réponses » à ces problèmes (assistance, travail social, intervention sociale et sanitaire, politiques sociales, prise en charge médico-sociale). Les approches sociologiques et leurs objets de recherche sont également pluriels. J'ai ainsi distingué la « sociologie de la pauvreté », qui caractérise les problèmes à travers l'idée de « manque » ; la « sociologie de la marginalité et de la déviance », qui introduit l'idée du non respect, voire de la « transgression » à des « normes » ; et la « sociologie de l'assistance », qui prétend construire son objet à partir de la réaction sociale d'assistance. Chacune de ces démarches m'a semblé soulever pour mon parcours des difficultés d'application, par exemple aux SDF, aux personnes « en insertion » ou encore, aux malades mentaux. J'ai alors énoncé, parmi les exigences que je souhaite se donner, la préoccupation d'éviter le présupposé d'une identité « négative » ou les amalgames entre stigmates, et le souci de prendre en compte les représentations et les interactions en face-à-face - sans pourtant m'y limiter.

Ayant ainsi posé les premiers jalons de ma réflexion théorique, je propose d'élaborer maintenant « le précaire » et « le militant » comme des catégories sociologiques, avant de (re)construire « le précaire *et* le militant » comme l'objet qui émerge de mon parcours de recherche<sup>1</sup>. L'objectif poursuivi est triple : éclairer les réflexions déjà menées et leurs limites ; ouvrir des pistes pour de nouvelles recherches ; et approfondir la relation complexe entre la construction sociale d'un objet et la construction sociologique de catégories d'analyse. Gardant le fil conducteur d'un constructivisme social et sociologique, je choisis d'employer des termes qui font sens dans le langage courant, et qui contribuent à produire la réalité (suivant l'analyse que font A. Schütz, ou encore P. Berger et T. Luckmann sur les connaissances ordinaires<sup>2</sup>).

Le mot précaire est communément employé, mais j'espère convaincre de sa fécondité pour introduire des analyses théoriques, des résultats d'enquêtes et poser des questions de recherche, sur les populations concernées. Les significations sociales et sociologiques du mot suggèrent de replacer les difficultés des populations dans le contexte d'un « problème de société » lié à la montée d'une incertitude généralisée. Si cette orientation peut être interprétée, et constitue en effet en partie, un « retour » à la problématique durkheimienne de la solidarité et de l'anomie, je soulignerai aussi l'originalité de l'approche que j'appelle « la sociologie de la précarité ». Je proposerai alors une réflexion sur les « processus de précarisation », en insistant sur la double idée d'un raisonnement dynamique, appliquée à des « intégrateurs » pluriels.

### A- D'UN MOT D'UTILISATION COURANTE À SON EMPLOI COMME CATÉGORIE SOCIOLOGIQUE

J'ai choisi dans ce travail de mobiliser, de préférence aux catégories du « pauvre », du « déviant » ou de « l'assisté », celle du « précaire ». Or, la « précarité » est un terme couramment utilisé en France par le sens commun et par le langage politique et administratif, pour désigner souvent des problèmes similaires (voire identiques) à ceux que les sociologues

<sup>1</sup> Je reprends donc le clivage entre « populations à problèmes » et « populations traitant ces problèmes », -mais c'est pour mieux le ré-interroger ensuite.

<sup>2</sup> A. Schütz, *Le chercheur et le quotidien*, 1987 (1945). P. Berger et T. Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, 1986 (1966).

que j'ai déjà cités appellent la pauvreté, la marginalité ou l'assistance. Ce terme est aussi par ailleurs, déjà employé dans la littérature de la discipline. Je propose de revenir sur ces significations. Puis je retravaillerai la notion, dans le prolongement d'un « courant » français contemporain que j'appelle la « sociologie de la précarité », avec l'objectif de l'élaborer comme une catégorie conceptuelle.

## 1- LE PRECAIRE COMME « CONSTRUCTION DE SECOND DEGRE »

La précarité est, avec l'exclusion, une des deux notions profanes qui s'imposent à la fin des années 1970 pour désigner les populations « à problèmes »<sup>3</sup>, dans un contexte de mutations sociétales dont l'ampleur s'impose aux observateurs (avec l'installation du chômage, la « dualisation » du marché du travail, « l'éclatement » de la classe ouvrière, la « crise » de la famille, la violence dans les banlieues ...). Les deux termes sont employés de manière complémentaire dans la presse, dans le débat politique et dans la littérature pour traduire l'idée de difficultés majeures touchant des populations jusqu'alors à l'abri. L'exclusion est une catégorie repoussoir, qui tend à désigner un « basculement » radical de certains individus ou groupes vers une condition caractérisée à la fois par la privation, la dégradation morale et la désocialisation. Dans cette représentation de l'exclusion, deux objets problématiques s'imposent : les banlieues « à problèmes »<sup>4</sup> et les « sans domicile fixe »<sup>5</sup>. D'autres « problèmes » sont liés à ces notions. Les banlieues sont associées à l'insécurité, la marginalité et la déviance (délinquance, drogue notamment) ; les SDF à la grande pauvreté, à l'alcoolisme et à la « fragilité » mentale... Le mot précarité, perçu comme moins stigmatisant, est utilisé de manière large à la fois par les partis de gauche, par le personnel politique de droite et par les organisations syndicales, salariales et patronales, pour englober un ensemble de difficultés moins graves, mais porteuses du risque de basculement dans l'exclusion sociale. La catégorie de précarité est banalisée mais aussi généralisée, à travers l'idée que le risque d'exclusion n'épargne plus rien ni personne. Avec cette signification, le langage journalistique et politique introduit la notion de « précarisation » pour l'appliquer à la société dans son ensemble, à la fin des années 1980<sup>6</sup>. La précarité est un terme courant du discours politique en France, qui justifie la nécessité de réformes sociales. Ainsi, le candidat Chirac lors de la campagne présidentielle de 1995 présente la « fracture sociale » comme reliée à l'exclusion et à la précarité. En 1998, la loi contre les exclusions affiche la volonté de réduire "l'impact négatif" de la précarité sociale sur la santé mentale des individus ; elle prévoit par exemple la mise en place obligatoire de Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), dont un des axes est la lutte contre la « souffrance psychique » associée à la précarité<sup>7</sup>. Dans le champ syndical, un des thèmes du chantier de la « Refondation sociale » lancée en 1999 par le MEDEF porte, après la réunion avec les syndicats du 3 février 2000, le titre : « Réforme de l'assurance-chômage, précarité et insertion des jeunes sur le marché du travail ».

La précarité est donc en France une catégorie sociale et politique chargée d'enjeux. C'est

<sup>3</sup> S. Paugam note la genèse de ces deux notions en même temps, dans S. Paugam, *Le salarié de la précarité*, 2000, p 155-156. L'idée est reprise également par J.C. Barbier, 2004, p 23.

<sup>4</sup> En sociologie, F. Dubet et D. Lapeyronnie parlent de « Banlieues d'exil » en 1992 et Dominique Duprez, Mahieddine Hedli, titrent la même année : *Le mal des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*.

<sup>5</sup> L'expression, et le sigle « SDF » se répandent au début des années 1990, après la vague de la « nouvelle pauvreté ». Cf M. Bresson, *La construction de l'identité sociale des sans-domicile-fixe dans la France contemporaine*, thèse, 1994 et *Les SDF et le nouveau contrat social*, 1997.

<sup>6</sup> J.C. Barbier, 2004, « Précarité, précarité de l'emploi. Des catégories politiques qui s'exportent difficilement », *Partage*, 22.

<sup>7</sup> Voir M. Bresson, 2003a, « Le lien entre santé mentale et précarité sociale. Une fausse évidence », *Cahiers internationaux de sociologie*.

aussi une catégorie administrative, qui a même une portée juridique. L'usage du terme apparaît dans les rapports à l'occasion de la « découverte » de la « nouvelle pauvreté »<sup>8</sup>. Le rapport Oheix remis au Premier Ministre en janvier 1981 est le premier rapport officiel à traiter centralement de la précarité. Les mesures Pauvreté-Précarité à partir de l'hiver 1984 - 1985 instituent une rupture dans les modes d'action des pouvoirs publics, puisqu'elles instaurent la contractualisation de l'action caritative : dans le cadre de conventions signées avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, l'État alloue des crédits aux associations, pour que celles-ci réalisent des interventions spécifiques<sup>9</sup>. De nombreux textes sont dès lors consacrés à la pauvreté et la précarité par le Ministère des Affaires sociales. On retrouve aussi la notion de précarité dans le Code de l'aide sociale et des familles, modifié par la loi de janvier 2002. J-C Barbier note toutefois un glissement sémantique par rapport à la « vieille origine », située du côté de la pauvreté. Dans l'Administration, la notion prend désormais le sens dominant de précarité de l'emploi : par exemple dans le Code du travail, à propos du travail intérimaire, un article en juillet 1990 prévoit une indemnité destinée à compenser la précarité de cette situation (J-C. Barbier, 2004, 22-23). Ces remarques tendent à accréditer le point de vue que la précarité est une « catégorie d'État, désormais centrale dans la politique sociale »<sup>10</sup>. Elle suggèrent aussi le caractère polysémique de la notion<sup>11</sup>. De ce point de vue, l'utilisation du terme dans l'analyse sociologique ne peut manquer de soulever des objections. La catégorie ne devrait-elle pas être, pour le sociologue, un objet d'études plutôt qu'une catégorie d'analyse ?

Toutefois, le fait d'être utilisé dans les discours politiques et les textes administratifs ne sont pas des arguments rédhibitoires à l'utilisation d'un terme en sociologie, dans une perspective constructiviste inspirée d'Alfred Schütz. Pour cet auteur, « les objets de pensée construits par les chercheurs en sciences sociales se fondent sur les objets de pensée construits par la pensée courante de l'homme menant sa vie quotidienne parmi ses semblables et s'y référant. Ainsi les constructions utilisées par les chercheurs en sciences sociales sont, pour ainsi dire, des constructions au deuxième degré »<sup>12</sup>. Cette idée de « constructions au deuxième degré » me semble pouvoir s'appliquer au terme de précarité, en considérant que les catégorisations politiques et administratives relèvent de la construction sociale au « premier degré ». J'emprunte donc au constructivisme phénoménologique d'A. Schütz, l'idée que les connaissances du sens commun ne sont pas un obstacle à la connaissance sociologique à condition d'étudier la construction sociale qu'ils autorisent. Par conséquent, le sens surchargé et flou du mot « précarité » n'est pas non plus une objection à son emploi comme catégorie sociologique. En revanche, je propose de considérer les différentes significations sociales du mot comme un point d'appui pour élaborer la catégorie sociologique du précaire comme « construction de second degré ».

Ni son utilisation à des fins politiques, ni la polysémie de la notion ne sont des raisons suffisantes pour rejeter cette catégorie : mais quel intérêt présente-t-elle ? Cet intérêt s'explique d'abord parce qu'elle permet de regrouper les différentes populations étudiées dans mon parcours et d'intégrer les acquis de nombreux travaux sociologiques depuis la fin des

<sup>8</sup> S. Milano, 1988, *La pauvreté dans les pays riches*.

<sup>9</sup> M. Bresson, A. Chaté, 1994, « Les rapports privé / public dans le domaine de l'aide aux pauvres », *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, p 97-98.

<sup>10</sup> J.C. Barbier, 2004, « Précarité, précarité de l'emploi. Des catégories politiques qui s'exportent difficilement », *Partage*, 22.

<sup>11</sup> C. Nicole-Drancourt souligne ainsi le sens extensif de la notion française de précarité de l'emploi : « parfois il s'agit d'un sous-ensemble d'emplois hors norme (emploi à durée déterminée, intérim, stages, etc), parfois c'est l'ensemble des emplois hors norme ; parfois encore c'est l'emploi hors norme plus le chômage ; parfois enfin, la précarité désigne l'ensemble du système d'emploi considéré comme déstabilisé par la diffusion rapide des nouvelles formes d'emploi... » (1992, « L'idée de précarité revisitée », *Travail et emploi*, p 57).

<sup>12</sup> A. Schütz, 1987, *Le chercheur et le quotidien*, (1<sup>e</sup> éd. 1945), p 11.

années 1970. La notion est d'ailleurs moins critiquée dans la littérature que n'a pu l'être l'exclusion, largement condamnée pour son caractère hétéroclite, flou, et pour sa coloration « criminologique »<sup>13</sup> (suivant l'expression employée à propos de l'exclusion par J. Verdès-Leroux, 1978)<sup>14</sup>. Malgré son usage politique et administratif, le terme « précarité » tend à rester dans l'usage courant et dans l'usage sociologique un mot générique, plus « neutre », à la fois moins stigmatisant et plus englobant. Comme l'a observé C. Nicole-Drancourt (1992, 57) : la notion de précarité est « toujours au détour d'une phrase, en utilisation banalisée ». Or, de mon point de vue, il est remarquable que cette « banalisation » relative ne l'empêche pas d'englober un spectre large de « problèmes » - bien au contraire, elle va de pair avec cette généralisation. Cette particularité est tout à fait intéressante, puisqu'elle permet de lever certaines objections que j'avais faites à propos de la pauvreté, de la déviance et de l'assistance. Ainsi, la notion de précarité englobe les sans-domicile-fixe, les personnes « en insertion » (économique ou sociale), les bénéficiaires du fonds d'urgence sociale, les habitants visés par les dispositifs de « participation des habitants »... Son origine sémantiquement située du côté de la pauvreté persiste aujourd'hui, comme le rappelle J-C Barbier (2004). Mais elle est plus large puisqu'elle touche aussi une grande partie des salariés et même des cadres S. (Paugam, 2000). De fait, contrairement au « pauvre », le « précaire » n'est pas nécessairement associé à un manque (matériel en particulier) : la catégorie n'est donc pas nécessairement dotée (par construction langagière) d'une identité négative<sup>15</sup>. De même, la catégorie permet d'aborder les thèmes de la marginalité et de la déviance – par exemple « les actes incivils et la déscolarisation de certains jeunes, la violence larvée ou effective dans certaines relations sociales... les logiques de dépression et d'alcoolisation des individus confrontés à la disqualification et à l'isolement, les 'passages à l'acte' de personnes qui n'en peuvent plus de souffrir et de vivre dans le dénuement... »<sup>16</sup>. Pour autant, la notion de précarité n'implique pas nécessairement ces dimensions. Notamment, elle peut se limiter à la caractérisation d'une forme particulière d'emploi<sup>17</sup>. Par ailleurs, la notion de précarité ne véhicule a priori aucun présupposé sur la réaction (ou l'absence de réaction) de la société à l'égard des populations concernées, contrairement à la catégorie d'assisté : elle permet donc de prendre en compte des situations mal, ou pas du tout prises en compte par la société ou le système sanitaire et social (comme les personnes sans domicile fixe).

La notion de précarité autorise le lien, sans le construire a priori, avec la pauvreté, l'assistance, la déviance, y compris les « troubles mentaux » associée parfois à l'existence d'un « mal être » général ou de situations particulière de « détresse ». Par rapport aux populations sur lesquelles j'ai travaillé, la notion permet d'interroger les évolutions récentes du champ de la psychiatrie, élargi grâce aux deux notions de santé mentale et de souffrance psychique (A. Ehrenberg, 2004<sup>18</sup>). Mais à cette étape de la réflexion, plusieurs questions

<sup>13</sup> La formule est empruntée à J. Verdès Leroux (1978) qui s'en prend au livre à succès de René Lenoir, *Les exclus, un français sur dix*, 1974. S. Paugam rappelle à propos de ce livre, que ce n'est pas un livre de chercheur mais « d'un homme pragmatique, sensible aux question sociales » (S. Paugam, *L'exclusion, l'État des savoirs*, 1996, 10).

<sup>14</sup> La critique sociologique du terme exclusion est aussi faite par S. Paugam, *L'exclusion, l'État des savoirs*, 1996 ou encore R. Castel, 1991, « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation » dans J. Donzelot (dir), *Face à l'exclusion, le modèle français*.

<sup>15</sup> La remarque implique aussi que la question de la mesure et du seuil ne se pose pas, en tout cas pas de la même manière.

<sup>16</sup> M. Joubert (dir), 2003, *Santé mentale, ville et violences* (4<sup>e</sup> de couverture).

<sup>17</sup> Les publications de l'INSEE comme l'enquête emploi utilisent depuis 1985 le terme de précarité de l'emploi, comme une catégorie de « statut de l'emploi » (qui comprend les intérimaires, les stagiaires ...).

<sup>18</sup> A. Ehrenberg fait allusion à l'analyse de Michel Foucault dans *La folie à l'âge classique* (1961) sur la construction sociale des catégories de troubles mentaux – l'auteur évoque donc la désignation récente de nouveaux groupes comme des populations « à problèmes ». A. Ehrenberg, 2004, « Remarques pour éclaircir le concept de santé mentale », *Revue Française des Affaires sociales*.

méritent encore d'être posées. Quelle particularité de la notion de précarité lui permet d'autoriser à regrouper un grand nombre de « problèmes sociaux »? Permet-elle vraiment d'éviter le piège de la stigmatisation et des amalgames, si oui comment? Que contient « positivement » cette notion pourtant si large? Pour répondre, je vais donc m'efforcer maintenant de mettre en évidence ce contenu – en postulant qu'il est déjà dans l'usage social du mot avant d'élaborer, à l'aide des acquis de la littérature sociologique, une « construction de second degré » au sens d'A. Schütz.

La signification sociale d'un mot peut être approchée à l'aide d'un dictionnaire courant. Selon le petit Larousse 1990, la précarité est le « caractère, état de ce qui est précaire ». Précaire est défini de la manière suivante : « qui n'a rien de stable, d'assuré ; incertain, provisoire, fragile ». L'incertitude est une idée fondamentale pour caractériser la précarité. En effet, elle permet de rendre compte du fait que les précaires, ce n'est pas forcément les pauvres, par exemple les bénéficiaires du RMI ont un revenu stable (mais en général le paiement de leur loyer, leur mode de vie est instable). Et l'incertitude touche aussi les cadres, les salariés qui ont peur pour leur emploi demain ou souffrent du manque de reconnaissance au travail (S. Paugam, 2000). Elle permet ainsi un élargissement fécond des « problèmes » de populations particulières vers la société en général, y compris les intervenants sociaux (qui sont eux aussi, concernés par la « précarisation » dans leur vie quotidienne et au travail). Une telle généralité prémunit, on le conçoit aisément, contre une forte stigmatisation de la catégorie.

Le premier trait que je propose de retenir pour la construction de la catégorie sociologique du précaire est donc l'idée que l'incertitude ou l'instabilité s'applique à la société en général. Cette idée est aussi partagée par nombre d'auteurs récents qui ont travaillé sur la « nouvelle question sociale » ou la dégradation du lien social.

## 2- LA « SOCIOLOGIE DE LA PRECARITE' »

C'est à mes yeux, un autre avantage de l'emploi du terme précarité : il me permet de m'inscrire dans un courant de recherche, situé en France<sup>19</sup>, que j'appellerai précisément ici la « sociologie de la précarité »<sup>20</sup>. Il ne s'agit pas d'un « champ » de la sociologie, ni d'un courant théorique bien identifié, et les approches regroupées sous cette appellation sont diversifiées. Mais avant d'en venir à leurs différences, je veux souligner les points communs à nombre d'auteurs français contemporains – qui constituent aussi le socle sur lequel j'entend reconstruire ici la catégorie sociologique du précaire. Les auteurs que j'inscris dans la « sociologie de la précarité » partagent le présupposé suivant : la précarité ne désigne pas seulement les difficultés sociales d'une « population à problème »<sup>21</sup> en particulier, mais un problème de société, peut-être même, « le » problème central de la société contemporaine.

Bien entendu, l'idée que de profondes transformations traversent la société globale n'est pas originale en sociologie. C'était déjà l'analyse faite par E. Durkheim mais aussi M. Weber, ou l'école de Chicago... De nombreux auteurs ont noté le « retour » à la question, posée au XIX<sup>e</sup> siècle, des fondements même de ce qu'on appelle la société : qu'est-ce qui fait tenir les hommes

<sup>19</sup> Cette précision ne doit rien au hasard. À ce sujet, il faut rappeler que le mot « précaire » lui-même, employé « tout court », est une spécificité française (J-C Barbier, 2004, *Partage*). Cette remarque toutefois n'enlève pas son intérêt pour l'analyse sociologique, comme on le verra plus loin.

<sup>20</sup> Parmi les auteurs qui me semblent pouvoir être rattachés, d'une manière générale, à cette « sociologie de la précarité », on trouve, de manière non exhaustive, R. Castel, J. Donzelot, A. Ehrenberg, M. Gauchet, M. Joubert, S. Paugam, P. Rosanvallon, D. Schnapper – ainsi que mes propres travaux. Par ailleurs d'autres auteurs seront cités pour des ouvrages ou des textes particuliers, comme par exemple F. Dubet et D. Lapeyronnie (1992, *Les quartiers d'exil.*), B. Appay, A. Thébaud-Mony (1997, *Précarisation sociale, travail et santé*)...

<sup>21</sup> L'expression « population à problème » relève du langage courant. Dans la littérature sociologique, on la trouve aussi employée par R. Castel qui écrit : « Le travail social a à faire avec ce que l'on appelle communément des « populations à problème » (R. Castel, *Du travail social à la gestion sociale du non travail*, 1998, 28).



ensemble ? À cette interrogation, le philosophe Hobbes avait apporté une réponse politique, en mobilisant l'image de l'État Léviathan ; l'économiste A. Smith avait suggéré une réponse « économique », en postulant la convergence naturelle et harmonieuse des intérêts individuels quand on laisse libre cours au fonctionnement du marché. E. Durkheim avait également apporté une réponse « sociologique », en construisant le concept de « solidarité » dont il distinguait deux types : la solidarité mécanique par ressemblance (dans les sociétés primitives, claniques) et la solidarité organique par complémentarité (dans les sociétés modernes, industrielles). L'anomie était alors analysée comme un symptôme de « dérégulation », causée par la montée en puissance de la division du travail et l'intégration moins fusionnelle (donc moins forte) qu'elle réalisait, par rapport aux liens de la famille ou du clan<sup>22</sup>. Le raisonnement de base de la « sociologie de la précarité » n'est pas sans rappeler la problématique durkheimienne de l'anomie –souvent réinterprétée comme un affaiblissement du lien social, qui produit des effets négatifs (l'accroissement des taux de suicide, la montée de la criminalité).

Ainsi, d'une manière générale, les auteurs comme R. Castel, S. Paugam, P. Rosanvallon... partagent l'idée que le ciment de la société semble aujourd'hui remis en cause : comme si c'était le fondement même de la cohésion sociale qui était aujourd'hui en train de se fracturer. C'est ce que signifient les expressions souvent reprises sur la « dégradation du lien social »<sup>23</sup>, la « nouvelle question sociale » (P. Rosanvallon, 1995, R. Castel, 1995). Selon la formule de R. Castel, « la question sociale... est un défi qui interroge, remet en question la capacité d'une société (ce qu'en termes politiques on appelle une nation) à exister comme un ensemble lié par des relations d'interdépendance »<sup>24</sup>. La question sociale au XIXe siècle était assimilée à la question ouvrière (J. Donzelot, 1984 ; M. Bresson, 2002 75 et s). Elle est aujourd'hui réinterprétée dans les termes d'une « question urbaine » (J. Donzelot, 1999) ou d'une « montée de l'insécurité » à la fois sociale et civile (M. Gauchet, 1991 ; S. Beaud, M. Pialoux, 2003b ; R. Castel, 2003). D'où les questions posées aujourd'hui : Comment « faire société » (J. Donzelot, 2003) ? Le contexte général dans lequel se situent ces travaux est celui d'une société en « défaut de société », selon une autre expression utilisée par J. Ion (1998).

Toutefois, par rapport à la problématique du tournant du XXe siècle, celle de la sociologie de la précarité présente aussi des différences. En particulier, E. Durkheim situait sa réflexion dans le cadre d'un changement social suivant une évolution historique prévisible, linéaire, qui devait faire passer toutes les sociétés de la tradition à la modernité. Le moteur de l'évolution était de surcroît, clairement identifié : le développement de la division du travail. Alors que, pour la « sociologie de la précarité », l'évolution est elle-même aujourd'hui incertaine –c'est même justement le nouveau « problème de société ». La société moderne, que l'on croyait avoir appris à connaître, semble se déliter, et nul ne semble plus en mesure de pouvoir dire où elle va, ni comment elle se régule. Ainsi, M. Gauchet souligne « la capacité de cette société à déjouer tous les pronostics, toutes les prévisions pouvait fonder sur ce que l'on connaissait de la stratification des groupes sociaux et de leur dynamique ». L'auteur parle encore d'une « stupeur générale des analystes ». Cette incertitude pourrait certes traduire une défaillance de la sociologie et des sociologues. Toutefois, M. Gauchet ne l'explique pas ainsi, mais plutôt par une crise des anciennes régulations, qui rend la société elle-même, incertaine et imprévisible. Il y aurait ainsi une incapacité nouvelle des « encadrements traditionnels », dont l'efficacité a été déjouée par un « mouvement des acteurs » aussi inattendu que puissant (M.

<sup>22</sup> E. Durkheim, 1893, *De la division du travail social* et 1897, *Le Suicide*.

<sup>23</sup> Ces travaux sur la dégradation du lien social s'appuient sur la « redécouverte » de classiques, comme Durkheim, Weber ou Simmel –qui posaient toutefois le problème inverse de ce qui fait société (M. Xiberras, 1992, *Les théories de l'exclusion*). On trouve aussi leur envers, à savoir les analyses et les politiques (comme la Politique de la ville) qui prétendent œuvrer pour la « restauration » du lien social.

<sup>24</sup> R. Castel, *les métamorphoses de la question sociale*, 1995, 18.

Gauchet, 1991, 170). Dans cette analyse, tout se passe comme si les mécanismes structureaux de la reproduction sociale selon P. Bourdieu avaient été déjoués. De manière complémentaire, de nombreux auteurs posent la question du devenir de la lutte de classes et adhèrent au « constat » que la société n'est plus organisée par les conflits du travail (F. Dubet et D. Lapeyronnie, 1992 ; J. Donzelot, 1999). Le problème n'est pas ou plus seulement la capacité des « cadres intégrateurs » à « bien » réguler la société – mais l'interrogation porte sur le devenir et l'existence même de modes de régulation sociale. Et sur cette interrogation générale, d'autres questions plus spécifiques viennent se greffer comme par exemple : quelle est aujourd'hui et quelle sera demain la place accordée au travail, qui fonctionnait jusqu'ici comme le grand intégrateur (Y. Barel, 1992)<sup>25</sup> ? Avec le chômage de masse, la division du travail, c'est-à-dire le fondement de l'intégration sociale « organique » selon E. Durkheim est lui-même aussi en question.

Les auteurs de la « sociologie de la précarité » partagent donc cette idée que la société tout entière se trouve placée sous le sceau de la précarité, puisque son devenir, c'est-à-dire à la fois le mouvement par lequel elle se transforme et la forme qu'elle prendra dans le futur (même proche), est aujourd'hui incertain. À propos du rapport à l'avenir, J. Donzelot a souligné par ailleurs une profonde remise en cause de la croyance dans le « progrès social », sur laquelle la République en France avait instauré sa légitimité<sup>26</sup>. Mais l'incertitude est surtout exprimée dans les analyses sociologiques à travers un diagnostic de « crise », qui ne semble déboucher sur aucun ordre nouveau. La crise est économique avec la fin du mode de régulation fordiste et les évolutions chaotiques du marché du travail : la dualisation et la flexibilité remettent en cause la sécurité de l'emploi et contribuent à une forte dégradation des conditions de travail (A. Caillé, 1994 ; B. Appay et A. Thébaud Mony, 1997 ; L. Boltanski et E. Chiapello, 1999 ; S. Paugam, 2000). La crise est sociale avec la remise en cause des « protections rapprochées » que constituaient la famille, et la communauté de classe (S. Paugam, 1993 ; R. Castel, 1995). Il y aurait d'ailleurs une crise générale des institutions comme la famille (L. Roussel, 1989 ; E. Sullerot, 1997), et l'école qui semble condamnée à décevoir les espoirs de la démocratisation (S. Beaud, 2003a)<sup>27</sup>. Or, les problèmes de chômage de masse, mais aussi les problèmes d'habitat, de quartier, de sécurité mettent de plus en plus en évidence les ratés de la régulation par l'État providence. Ce dernier souffre d'une triple crise de financement, de légitimité et d'efficacité (P. Rosanvallon, 1981). Le système de protection sociale est en question (A-M. Guillemard, 1986 ; B. Friot, 1997 ; R. Castel, 2003)<sup>28</sup>. La crise est aussi politique, elle affecte la République et la Démocratie (P. Rosanvallon, 1998) avec, en filigrane, les problèmes de l'accès à la citoyenneté et aux droits (M. Bresson, 1997). Cette « crise » serait plus généralement, celle d'un type de société : l'appelle la société industrielle (F. Dubet et D. Lapeyronnie, 1992), la société salariale (R. Castel, 1995) voire peut-être, celle de la nation (D. Schnapper, 1994 ; R. Castel, 2003). Or, tous ces auteurs expriment un doute

<sup>25</sup> C'est une autre différence importante avec l'analyse durkheimienne : la division du travail est elle-même remise en cause, avec la montée du chômage de masse.

<sup>26</sup> J. Donzelot, 1984, *L'invention du social, Essai sur le déclin des passions politiques*, 111-113 et 181 et s.

<sup>27</sup> Pour une discussion générale de cette idée, on renverra à F. Dubet, 2002, *Le déclin de l'institution*. Dans cet ouvrage, l'auteur définit l'institution en la référant à une tradition théorique « selon laquelle la socialisation se fait d'abord par intériorisation du social » -d'où les exemples privilégiés de l'église, de l'école, mais aussi de l'hôpital et du travail social, dont le « programme institutionnel » vise (visait) à « transforme(r) des valeurs et des principes en action et en subjectivité ». Selon l'auteur, c'est ce type de programme qui serait aujourd'hui en déclin (F. Dubet, 2002, p24 et s. et p 52 et s.).

<sup>28</sup> La remise en cause se situe au niveau européen et mondial –on trouve un bon aperçu des travaux dans le numéro spécial de la Revue Française de Sociologie, 43-2, 2002 (en particulier le texte de présentation d'AM Guillemard et l'article de B. Palier). La France garde toutefois des spécificités, comme le suggèrent également les différents textes réunis par C.Bec, G. Procacci, *De la responsabilité solidaire*, 2003.

sur la capacité de la société à sortir de la « crise » et lever les menaces qui pèsent sur la cohésion sociale<sup>29</sup>.

Toutefois, il faut souligner que tous les auteurs ne partagent pas ce diagnostic de « crise », appliqué aux transformations en cours –même quand ils partagent en revanche, l'idée d'une montée de l'incertitude. Par exemple, M. Maffesoli parle d'une « post modernité » dans laquelle il voit *Le Temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse* (M. Maffesoli, 1988). A. Touraine prend le contre-pied de l'idée d'un « déclin de l'individualisme », en suggérant que le triomphe de l'individu - acteur rend obsolètes les concepts même de « société » et de « social »<sup>30</sup>. Sans commenter ces points de vue, j'observerai ici que leurs auteurs se rejoignent sur un point : ils n'interprètent pas les transformations en cours comme un problème, puisqu'ils voient dans la réalité contemporaine l'avènement soit d'un nouvel ordre social (post moderne), soit d'une définitive absence d'ordre social (mais avec l'individu sujet au centre de l'action). Dans ce cadre, la « crise » est tout au plus, une phase de transition<sup>31</sup>. Et l'incertitude n'est pas un « problème » –soit qu'il n'y en ait pas (au moins, pour le sociologue), ou qu'elle soit interprétée comme un nouveau trait de la société, mais présenté de manière neutre, voire positive (par exemple, A. Touraine présente les évolutions en cours comme une chance des individus acteurs de maîtriser enfin leur destin, d'être des « sujets »)<sup>32</sup>.

Or, c'est précisément une différence de raisonnement par rapport à la « sociologie de la précarité », et c'est aussi le deuxième trait important que l'on propose de retenir, pour construire la catégorie sociologique du « précaire » : l'incertitude est présentée comme un trait globalement négatif. En effet, le mot « précarité » employé dans le langage courant ne signifie pas seulement, le caractère de ce qui n'est « pas stable ». Mais il indique aussi un présupposé défavorable. C'est d'ailleurs une spécificité française. J-C Barbier rappelle ainsi que pour désigner les conséquences des transformations en cours des économies capitalistes sur le travail et l'emploi, le mot employé dans les pays anglo-saxons est la flexibilité, qui est connoté positivement (J-C Barbier, 2004). Cet auteur souligne aussi la spécificité de la « catégorie politique » de précarité « tout court » en France (sans complément de nom, comme « précarité de l'emploi, par exemple) : l'analyse comparative menée dans plusieurs pays européens révèle que cette notion n'a pas d'équivalent ailleurs. Le mot « précarité » employé seul est donc une spécificité française, qui vise « la nomination d'un phénomène social considéré comme négatif et central »<sup>33</sup>. C'est donc aussi cette signification sociale du

<sup>29</sup> Comme le rappelle F. Aballéa, la notion de crise est-elle même difficile à saisir et polémique : qu'est-ce qui n'est pas en crise aujourd'hui ? Toutefois, on propose de le suivre dans la définition qu'il propose d'un « processus de déstructuration –restructuration dans lesquelles les phénomènes de déstructuration l'emportent sur les phénomènes de restructuration ». Précisons que cet auteur ajoute, conformément à l'analyse proposée sur la montée de l'incertitude : « Il s'agit donc, dit autrement et d'une façon simpliste, d'un changement qui ne paraît pas orienté vers un état dont on peut percevoir plus ou moins clairement le terme ». F. Aballéa, 1996, *Recherches et prévisions*, 12.

<sup>30</sup> C'est l'analyse vers laquelle convergent ses derniers travaux et dans une moindre mesure, les préoccupations de sociologues autour de lui. Voir Dubet, Wieviorka, 1995, *Penser le sujet. Autour d'Alain Touraine* et A. Touraine, 1997, *Pourrons-nous vivre ensemble ? égaux et différents*.

<sup>31</sup> On peut d'une certaine manière rattacher aussi à cette orientation les travaux de B. Friot, qui renouvelle l'analyse marxiste sur le sens de l'histoire et du devenir du capitalisme puisque selon cet auteur, le salariat va continuer à triompher malgré les combats contre-révolutionnaires en cours (B. Friot, 2003, « Vers la liberté du travail ? Responsabilité et solidarité dans la logique salariale », dans C. Bec, G. Procacci (dir) *De la responsabilité solidaire*). Malgré leurs évidentes différences, B. Friot, M. Maffesoli et A. Touraine partagent le présupposé que, si l'incertitude peut exister pour les acteurs sociaux, elle n'est pas un trait fondamental de la société – aussi le sociologue peut la dépasser.

<sup>32</sup> F. Dubet, qui ne partage pas l'idée de fin du social, revendique aussi une analyse « optimiste » des mutations quand il écrit : « Dans *Le Déclin de l'institution*, j'ai voulu montrer que cette mutation procédait de la modernité elle-même et qu'elle n'avait pas que des aspects négatifs » (2002, 4<sup>e</sup> de couverture).

<sup>33</sup> J-C Barbier, 2004, *Partage*, 22.

mot que je propose de retenir, pour l'élaborer comme construction de second degré, au sens d'A. Schütz.

La double idée que la précarité est une réalité sociale (l'incertitude généralisée) et un « problème » me semble importante pour préciser les contours de l'approche en question. En effet, il existe une grande diversité à l'intérieur de la « sociologie de la précarité » : les analyses qui en relèvent peuvent donc être proches, sur certains points, d'autres travaux qui n'en relèvent pas. Par exemple, suivant l'analyse d'A. Ehrenberg, la société demande aux individus d'être toujours plus performants, de toujours prendre des initiatives. La figure de l'individu incertain apparaît alors, d'une certaine manière, comme une figure « normale », présentant ainsi des analogies avec le Sujet selon A. Touraine. De ce point de vue, A. Ehrenberg est juste à la frontière de la « sociologie de la précarité ». Toutefois, on le situe à l'intérieur parce qu'à la différence d'A. Touraine, A. Ehrenberg partage avec M. Gauchet, R. Castel ou J. Donzelot le présupposé fondamental que l'incertitude pose problème. A. Ehrenberg associe clairement la figure de l'individu incertain à la « fatigue d'être soi » et au « succès » de la dépression (1998). Il cite d'ailleurs les travaux sur la « nouvelle question sociale » comme la toile de fond de ses analyses (Ehrenberg, 2004). Dans le prolongement des auteurs de la « sociologie de la précarité », on entend donc élaborer la catégorie sociologique du précaire sur un socle qui combine l'idée d'une incertitude généralisée avec l'idée que cette incertitude « pose problème ». Mais ce double présupposé mérite d'être nuancé et précisé.

### 3- LIMITES DE LA NOTION DE PRECARITE ET INTERET D'UNE ANALYSE DES PROCESSUS DE PRECARISATION

Pour construire la catégorie sociologique du « précaire », je fait l'hypothèse d'un bouleversement à la fois économique, social et politique (qui affecte les mécanismes « réels » et les représentations sociales). Je considère aussi que « l'incertitude » ou l'instabilité sont devenues des traits structurels de la vie sociale. J'admet enfin que cette incertitude est considérée comme un « problème » (pour des raisons qui restent à préciser, mais que résume l'idée de « crise » appliquée d'une manière générale, au lien social). La catégorie du « précaire », ainsi resituée dans ce contexte général, présente de nombreux avantages. Elle permet en effet d'utiliser un mot assez neutre pour regrouper un grand nombre de ces populations et en même temps, suffisamment banalisé pour interroger les partis pris des catégorisations stigmatisantes. À la limite, la « précarité » n'est-elle pas un trait universel de la condition humaine en général, transitoire et incertaine ? La catégorie sociologique du « précaire » permet aussi d'ouvrir la perspective théorique d'un changement de paradigme<sup>34</sup>, par rapport aux approches de la sociologie de la pauvreté, de la déviance ou de l'assistance.

Toutefois, à ce niveau de ma réflexion, la référence à une « incertitude généralisée » du fonctionnement de « la société » dans son ensemble (voire de la « nature humaine » !) appelle des commentaires critiques. En particulier, il est toujours simplificateur (voire simpliste) de raisonner sur des entités au singulier, en admettant notamment que « la société » en général est confrontée à « un » problème central qui menace sa cohésion sociale – c'est, on le sait, la critique majeure que R. Boudon adresse au « holisme » et notamment, à E. Durkheim<sup>35</sup>. Mais la critique peut être aussi reformulée dans l'optique constructiviste de P. Berger et T.

<sup>34</sup> S. Paugam évoque aussi la « constitution d'un paradigme » -mais il parle d'un paradigme sociétal, centré sur la notion d'exclusion (1996, *L'exclusion, l'État des savoirs*, 7-19). Ici, on évoque l'éventualité d'un paradigme sociologique, centré sur la catégorie de précarité.

<sup>35</sup> R. Boudon, 1986, « Individualisme et holisme dans les sciences sociales » in P. Birnaum, J. Leca, *Sur l'individualisme*.

Luckmann : selon ces auteurs, l'ordre social est un « univers symbolique » à l'intérieur duquel chacun vit « naïvement » - dès lors, les raisonnements sur « le lien social » ou la question sociale ne devraient-ils pas être assimilés à une de ces « machineries conceptuelles de la maintenance de l'univers », que la sociologie de la connaissance se doit d'interroger (P. Berger et T. Luckmann, 1966, 143 et s.) ? De plus, par rapport à l'objectif poursuivi de construire un objet de recherche, on peut s'interroger sur la pertinence d'une catégorie aussi large pour interroger et analyser finement les SDF, les personnes en insertion sociale ou économique ou les « malades mentaux ». Enfin, dans son souci de « banaliser » les termes pour mieux les neutraliser, le sociologue de la précarité ne risque-t-il pas de passer à côté du fait, essentiel, que la précarité n'est pas un terme appliqué à toutes les catégories sociales (puisque le terme sert précisément à désigner des groupes comme « populations à problèmes ») ?

Sur le premier point, les expressions « insécurité sociale » ou « dégradation du lien social » unifient les problèmes sociaux derrière l'idée de menace à un « ordre » politique, économique et moral. Un tel raisonnement est en effet contestable, dans son principe comme dans ses modalités d'application, comme le souligne l'analyse critique de M. Joubert sur le lien social<sup>36</sup>. Cet auteur montre que la notion de « lien social » reste dans le registre de « l'à peu près » conceptuel et que son utilisation sociologique repose sur des métaphores plurielles de la crise, qui ne résistent pas à un examen quelque peu rigoureux de leurs fondements. La notion de lien social s'appuie en premier lieu, sur le schème organiciste du corps qui peut tomber « malade » : dans ce cadre, l'anomie durkheimienne constitue « un symptôme de dérégulation en même temps que l'annonce d'une maladie du corps social ». Mais la métaphore organiciste peut aussi se décliner sur la logique sociale du tissu (« troué » ou « déchiré ») ou encore de la force et de la fragilité (avec une vulnérabilisation qui appelle la « responsabilisation »). En second lieu, un autre groupe de métaphores s'appuie sur des représentations spatialisées du lien social : « les personnes ne se déclinent plus ici en fonction de leur appartenance à des groupes sociaux, mais en relation à la manière dont ils sont situés dans cette géographie : d'un côté ou de l'autre, dedans ou dehors<sup>37</sup>. Autre modalité spatiale distinguée par cet auteur, le discours sur la fracture sociale, ou la « dualisation ». M. Joubert dénonce donc « la naturalisation et l'usage indifférencié de la notion de lien social dans l'approche des problèmes sanitaires et sociaux » (M. Joubert, 1995).

Par rapport aux deux premières objections, mon objectif est au contraire de maintenir toujours présent, au niveau de l'analyse, la complexité des « problèmes » et l'existence d'une pluralité de populations « précaires ». Pour éviter les amalgames, il est important que les catégories ne se recouvrent pas par construction (ou pour le dire autrement, il faut pouvoir considérer qu'il s'agit pas nécessairement des « mêmes personnes »). Or, les auteurs de la « sociologie de la précarité » suggèrent un moyen de sortir de ces difficultés. Même quand ils utilisent des expressions au singulier comme « la dégradation du lien social » ou « la nouvelle question sociale », ils privilégient dans leurs travaux différents types de précarité : économique (pour la précarité de l'emploi, du travail), sociale (pour la « dégradation » des liens de classe, ou des liens de la famille) politique (pour les menaces sur la démocratie, la nation ou la « sécurité »). C'est donc une voie que je propose de retenir.

En ce qui concerne la troisième objection – la précarité n'est pas seulement un problème de société, mais aussi un moyen de désigner spécifiquement des populations – on trouve aussi dans la littérature des éléments de réponse. En effet, les auteurs de la « sociologie de la précarité » font de manière générale l'hypothèse que les transformations globales n'affectent pas de manière identique tous les groupes ou tous les individus. C'est même une des raisons

<sup>36</sup> M. Joubert, *Lien social, santé et territoire, introduction à l'analyse des supports sociaux*, 1995, 28-37.

<sup>37</sup> C'est la représentation reprise par Alain Touraine pour désigner les banlieues comme « zone de grande incertitude » dans « Face à l'exclusion », *La France des banlieues*, 1991. Cité par M. Joubert, op. cit., 1995, 31.

pour lesquelles ils considèrent que les évolutions en cours posent problème. R. Castel, J. Donzelot ou encore S. Paugam développent longuement l'idée que « la nouvelle question sociale » ou l'« insécurité sociale » se traduisent par la montée des phénomènes d'exclusions et de détresse pour certains groupes en particulier : qu'ils soient déjà « fragiles » au départ, ou que les évolutions générales les aient précisément davantage que d'autres, « précarisés ». A. Ehrenberg établit aussi un pont entre la figure générale de « l'individu incertain » et certaines populations ou certains individus en particulier, qui souffrent plus que d'autres. On retrouve donc bien dans la « sociologie de la précarité » ces « population(s) à problèmes », que le point de vue tourainien sur le Sujet finit par occulter. Le précaire tel le construit dans ce travail est donc une catégorie de « populations à problèmes », ce n'est pas la figure normale de l'individu dans la société post moderne – même si la précarisation est dans une large mesure, une évolution générale.

Pour apporter une réponse aux objections, il est donc utile d'ajouter deux hypothèses supplémentaires : d'une part, la pluralité des types de précarité ; de l'autre, l'idée que des populations subissent plus que d'autres, les effets de la précarisation généralisée. La combinaison de ces deux hypothèses m'invite à mobiliser la notion de processus de précarisation – d'ailleurs très employée aussi dans la littérature. Suivant la définition du petit Larousse (2001), un processus correspond à un « enchaînement ordonné aboutissant à un résultat déterminé ». Associée à l'idée de « précarisation », la notion de processus autorise la prise en compte d'évolutions structurelles. Son emploi au pluriel permet de dépasser la référence à un « problème de société » au singulier et suggère que les « problèmes » sont multiples, avec des enchaînements et des résultats différenciés – ce qui permet d'étudier différentes populations précaires. Pour dépasser le stade des « explications » allusives et « passe partout », dans l'analyse des populations « à problèmes », je propose donc de fonder la catégorie sociologique du précaire sur l'idée de processus de précarisation.

## B- LES PROCESSUS DE PRÉCARISATION

Mon objectif est ici d'élaborer « le précaire » comme une construction sociologique de second degré<sup>38</sup>, en m'appuyant sur certains résultats de la « sociologie de la précarité ». Je ferai d'abord un détour par l'héritage des travaux sur les causes de l'inégalité, afin de mieux mettre en évidence l'originalité du regard porté sur les processus de précarisation. Pour préciser quels sont les processus, je distinguerai alors différents « niveaux d'analyse » - je parlerai aussi de « nœuds » où se construisent les difficultés sociales des populations : marché du travail, liens de proximité (famille et classe sociale), protection sociale, liens politiques, logement.

### 1- DES CAUSES DE L'INEGALITE AUX PROCESSUS DE PRECARISATION

Du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années de croissance, toute une tradition sociologique explique les « problèmes sociaux » à travers le prisme de la « question ouvrière », en mettant en cause les inégalités dans la société et leurs effets sur les populations situées « en bas » de l'échelle sociale. La « sociologie de la précarité » est en partie l'héritière de ces raisonnements sur les causes de l'inégalité - même si elle présente aussi des différences, que je propose de mieux identifier.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, K. Marx se pose en accusateur du système capitaliste. La misère ouvrière est la conséquence de la lutte des classes et de la baisse tendancielle du taux de profit ; les capitalistes, propriétaires privés des moyens de production, cherchent à accroître la plus-value et donc le taux d'exploitation des ouvriers. L'existence du chômage et d'une misère qui va au-dessous du minimum pour reproduire la force de travail est aussi une nécessité : il s'agit pour les capitalistes de pouvoir disposer d'une « armée de réserve » -et d'un moyen de pression sur les ouvriers<sup>39</sup>. Ce type d'explication reste une référence fondamentale quand il s'agit des explications de la pauvreté. À l'opposé de la vision négative du système capitaliste, les sociologues fonctionnalistes américains mettent l'accent sur l'harmonie et la « rationalité » de la société moderne. Dans la logique fonctionnaliste, l'inégalité est « fonctionnelle », pour permettre l'expression des talents des acteurs. La pauvreté est l'échelon bas de la stratification sociale<sup>40</sup>. Pour conséquent, la pauvreté est fonctionnelle si elle sanctionne un comportement des individus. Les deux interprétations marxiste et fonctionnaliste, malgré leurs différences, ont en commun de penser que les sociétés modernes génèrent l'inégalité, par la logique de leur fonctionnement interne.

Ces théories expliquent pourquoi le « problème » des inégalités (mais aussi, de la pauvreté) se pose au niveau global. Mais pourquoi est-ce tel individu ou tel groupe qui est pauvre, plutôt que tel autre ? Dans la logique strictement marxiste, le problème n'est pas posé et il n'a pas à l'être, puisque le paupérisme est un problème central qui va s'étendre (on sait que cette hypothèse a été mise à mal par l'augmentation générale des niveaux de vie). En revanche, les analyses fonctionnalistes permettent d'articuler les dimensions sociale et individuelle. Si la stratification est assimilée à une échelle de mérite, la pauvreté est l'état des personnes qui ont le plus faible talent ou qui font le moins d'effort. Les « problèmes sociaux » sont donc la sanction logique de trajectoires individuelles<sup>41</sup>. Le schéma fonctionnaliste s'est heurté aux

<sup>38</sup> Conformément à la logique constructiviste d'A. Schütz, on propose donc d'utiliser les résultats connus sur la manière dont le « problème » est construit (socialement) pour mieux le (re)construire sociologiquement.

<sup>39</sup> K. Marx, *Le Manifeste du parti communiste*, 1848 et *Le Capital*, 1867.

<sup>40</sup> voir par exemple K. Davis et W.E. Moore, "Some Principles of Stratification", in R. Bendix et S.M. Lipset, *Class Status and Power*, 1966, cité par R. Ogien, 1983, *Théories ordinaires de la pauvreté*.

<sup>41</sup> R. Ogien parle en ce sens, de la « pauvreté – sanction » (1983, *Théories ordinaires de la pauvreté*).

objections construites autour des notions du « cumul des handicaps » et de la « pauvreté - condition ». En effet, la pauvreté n'est « fonctionnelle » que si chaque individu a effectivement la possibilité d'exprimer tous ses talents. Or, les travaux sur la mobilité sociale tendent à montrer que la pauvreté se transmet de génération en génération et plus généralement qu'il existe des mécanismes de reproduction sociale. P. Bourdieu explique la « reproduction » en distinguant trois formes de capital : le capital économique, le capital social et le capital culturel<sup>42</sup>. Un faible capital économique correspond à des problèmes matériels, un manque de moyens financiers ; un faible capital social correspond à l'insuffisance des « relations » qui aident à se « placer », mais aussi à s'informer ; un faible capital culturel peut se traduire par des manières de parler ou de se comporter, qui empêcheront de « réussir ». Il ajoute la notion « d'habitus » qui englobe tous ces héritages et qui est une manière pour l'individu de se les réapproprier et de rationaliser les contraintes (structure structurée et structurante). Ainsi, P. Bourdieu propose un raisonnement qui vise à concilier l'existence de causes structurelles de l'inégalité et des facteurs « particuliers », parmi lesquelles on trouve à la fois les choix personnels et les « capacités » de l'individu, et aussi le milieu dans lequel il vit, où il est né et où il a grandi.

Au total donc, avant la fin des années 1970, beaucoup d'explications sociologiques des « causes » de l'inégalité semblent ainsi partager le point de vue développé par M. Harrington dans « L'autre Amérique » : « De puissantes forces historiques et économiques concourent à maintenir les pauvres dans la misère. Et il y a des êtres humains qui prêtent la main à ce triste travail, souvent sans le savoir ».

Parmi les héritages de la tradition sociologique sur les « problèmes sociaux », il y a certes, d'autres théories de portée générale. J'en citerai deux, qui mobilisent le registre des représentations. K. Polanyi propose une autre interprétation dans *La Grande Transformation* en 1944. La pauvreté telle qu'elle est apparue au XIX<sup>e</sup> siècle serait une conséquence de l'émergence du marché comme système auquel tout le reste social devait être soumis. L'exploitation économique est un problème secondaire par rapport au problème social et culturel. Selon cet auteur, le règne du marché et de l'économie constitue une négation du social et de l'humain (après la terre et la monnaie, le travail a été transformé en marchandise et c'est ce qui permet de rendre compte du chômage et de la misère). Dans un autre registre, C. Pétonnet dans son livre *On est tous dans le brouillard* (1982) étudie les populations des bidonvilles ; elle met en avant la fonction sacrificielle du prolétariat urbain, qui jouerait par rapport à la société globale le rôle de « bouc émissaire », de dérivatif pour expulser la violence et restaurer l'ordre social. Dans ces deux analyses, et même si on aborde aussi d'autres réalités comme la négation du social, ou encore le phénomène des bidonvilles, le problème posé garde un ancrage dans la question des inégalités. Ainsi, K. Polanyi étudie explicitement la question ouvrière et C. Pétonnet emploie des expressions, comme « prolétariat » ou « sous prolétariat », qui se réfèrent directement à la stratification. De plus, l'objectif de ces recherches reste de mettre en évidence des « forces puissantes » (à l'œuvre dans le fonctionnement des marchés, ou dans le besoin anthropologique de « boucs émissaires »). On reste donc dans le registre d'une relation causale entre une « force » originelle (ou un principe de fonctionnement de la société) et sa conséquence sur des populations situées « en bas » de l'échelle sociale.

Par rapport à ces travaux, les recherches sur les processus de précarisation présentent des éléments de continuité : en particulier, elles resituent les « problèmes » qui se posent pour les populations dans un contexte sociétal. Elles développent aussi l'idée de mutations historiques et sociales. C'est une différence notable avec le point de vue sur « l'exclusion », que R. Castel accusait de figer les réalités et de masquer la dynamique des processus sociaux (R. Castel,

<sup>42</sup> voir P. Bourdieu et J.C. Passeron, 1964, *Les héritiers*, et P. Bourdieu, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement* .



1991). M. Joubert reprochait aussi aux approches trop générales sur le « lien social » d'écraser la dimension historique et sociale des logiques de précarisation (1995). La notion de processus de précarisation est résolument dynamique. En revanche, sur deux points : l'idée d'un « ordre social », et le registre explicatif mobilisé, l'analyse des processus de précarisation me semble traduire un changement de perspective. Dans la « sociologie de la précarité » en effet, le « problème » n'est plus l'inégalité mais la précarité, c'est-à-dire, l'incertitude sur le devenir de la société et (ou) des individus. Or, l'inégalité était non seulement un « problème » mais aussi un mode de régulation sociale, apprécié ou décrié. Au contraire, la précarité révèle l'impuissance des modes de régulation traditionnels. Par conséquent, l'objectif de la « sociologie de la précarité » ne peut plus être d'identifier des « forces puissantes » de régulation. Mais pour rendre compte des problèmes sociaux, elle privilégie l'analyse des processus (multiples, plus ou moins forts, et plus ou moins articulés) qui mettent en cause les régulations. Le fait même que ces processus soient multiples permet d'ailleurs de mieux prendre en compte l'incertitude, puisqu'ils n'ont pas tous nécessairement la même orientation. L'accent mis sur « les processus » permet donc de concilier un raisonnement dynamique, et la prise en compte de l'incertitude ; le pluriel autorise par ailleurs à prendre en compte la diversité des problèmes et des « populations à problèmes ».

L'analyse en termes de processus de précarisation permet aussi de penser le passage des problèmes « sociétaux » aux « populations précaires ». J'ai rappelé que, suivant la définition du petit Larousse (2001), un processus correspond à un « enchaînement ordonné aboutissant à un résultat déterminé ». La référence à un « résultat déterminé » ouvre sur deux pistes possibles : l'analyse des processus de précarisation peut s'arrêter à la précarité comme « problème de société », ou aux « précaires » comme populations « à problèmes ». En réalité, dans la « sociologie de la précarité », les raisonnements sont souvent construits en deux temps. Premièrement, on trouve des éléments sur les « causes » d'un « problème de société » (lié à l'instabilité générale). Deuxièmement, il y a aussi des réflexions sur les « conséquences » de ce « problème » pour des populations ou des individus. On a donc l'idée que des processus de précarisation, historiques et sociaux, s'appliquent de manière différenciée - en affectant tout particulièrement, des territoires « sensibles », des groupes ou des individus « à risques ». Ce raisonnement en deux temps justifie que le mot « précarité » désigne à la fois, un phénomène global, et un trait caractéristique de populations.

Pour décrire les enchaînements depuis les causes du (ou plutôt, des) problème(s) « de société » jusqu'aux « conséquences » pour les populations « précarisées », plusieurs entrées sont encore possibles. À propos des « causes » générales, j'ai évoqué le problème des encadrements traditionnels, qui seraient aujourd'hui défailants selon M. Gauchet (1991). Dans beaucoup de travaux, la montée de l'individualisme est mobilisée comme un élément « explicatif » majeur. Pour ma part, en transposant les arguments de M. Joubert sur le « lien social » je considère qu'il ne s'agit pas d'une « explication » en soi (plutôt d'une boîte noire, qui tend à fonctionner aussi bien comme « le problème » sa « cause » ou sa « conséquence »). Le souci d'éviter de telles « boîtes noires » constitue d'ailleurs à mon sens, la principale justification à analyser plus précisément les « processus ». Mais quand ils cherchent à être plus précis sur les enchaînements du général au particulier, les auteurs utilisent des images plurielles, comme celle des liens qui se distendent pour les personnes désaffiliées ou disqualifiées (R. Castel, 1991 et 1995 ; S. Paugam, 1993), des supports qui s'effritent (M. Joubert, 1995), ou des protections qui s'effondrent comme des digues (R. Castel, 2003). L'articulation entre les processus réels et les représentations est par ailleurs envisagée à travers l'analyse des normes et des stigmates (M. Bresson, 1997) ou aussi des sentiments (d'insécurité, de souffrance, voire de honte)<sup>43</sup>.

<sup>43</sup> Cette question des « sentiments » permet aussi de faire le pont avec les processus identitaires, sur lesquels on reviendra ensuite (2<sup>e</sup> partie, chap 5).

Dans la suite de ce travail, j'ai opté pour une présentation par « nœud », où se croisent les voies d'évolutions sociétales et les trajectoires des populations « en difficultés » : le premier que l'on distingue étant le travail et l'emploi. Les autres « nœuds » en effet : famille et appartenance de classe, protection sociale, lien politique ou logement<sup>44</sup> sont souvent présentés dans la littérature sociologique comme des « problèmes » secondaires ou induits. Mais en m'inspirant de mes travaux, je vise à suggérer qu'il y a des processus de précarisation sinon autonomes, du moins particuliers à chaque nœud<sup>45</sup>.

À chacun de ces nœuds, je m'efforcerai de préciser les enchaînements qui font passer d'un « problème » général à la situation vécue des populations que j'ai étudiées : SDF, personnes en insertion, bénéficiaires du fonds d'urgence sociale, usagers du champ de la santé mentale... On se gardera en revanche d'unifier les niveaux d'analyse présentés : mais je me contenterai d'esquisser une interrogation sur leur articulation, (qui est une question de recherche encore largement ouverte à mon sens).

## 2- LES PROCESSUS DE PRECARISATION DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

La catégorie sociologique de précarité désigne une incertitude qui traverse toute la société. La peur du lendemain et l'exclusion sont des risques largement diffusés dans une société instable, comme le suggère l'expression de R. Castel sur la « vulnérabilité de masse » (R. Castel, 1991 et 1995)<sup>46</sup>. Mais cette incertitude généralisée se traduit néanmoins par des difficultés sociales plus grandes pour certains groupes ou certains individus. Pour rendre compte à la fois de « problèmes » qui se situent au niveau de la société, et expliquer que certains groupes ou individus particuliers sont plus « précarisés » que d'autres, le mode d'explication dominant depuis les années 1980 met en cause les bouleversements du travail et de l'emploi. Dans l'enchaînement ainsi décrit, la « crise » de la « société salariale » serait notamment responsable d'une forte instabilité des revenus pour les sans-emploi et les salariés précaires.<sup>47</sup> L'hypothèse centrale est bien résumée par B. Appay et A. Thébaud - Mony : la flexibilité et la montée des diverses formes de précarisation et d'exclusion sociale sont deux phénomènes généralement dissociés dans la littérature anglo-saxonne mais « pour nous, ils n'en font qu'un » (1997, p 7). De fait, un large accord existe en France pour souligner les effets déstructurants du chômage. Le taux de chômage global atteint environ 10 à 12 % de la population active, il pose problème en devenant un chômage de masse et pour partie, un

<sup>44</sup> Je ferai aussi intervenir, mais de manière transversale, les rapports de sexe.

<sup>45</sup> L'image des « nœuds » vise à suggérer une représentation horizontale. Comme j'associe implicitement à chaque « nœud » un ou plusieurs « intégrateurs », je souhaite donc éviter de les hiérarchiser a priori (on s'autorise même à penser qu'ils n'y en a peut-être pas ou plus, à chacun des « nœuds »). C'est un point de vue qui me paraît heuristiquement fécond, puisque l'incertitude porte aujourd'hui à la fois sur la force et sur l'existence même de « cadres intégrateurs ». Mais il ne s'agit pas pour autant de nier qu'une hiérarchie peut exister dans la réalité, ni que certains mécanismes sont liés – il s'agit seulement d'adopter une présentation qui permet d'étudier les enchaînements conduisant d'un problème général à des difficultés particulières de populations - quand il y a lieu de les étudier.

<sup>46</sup> Il faut noter, comme R. Castel le rappelle, que la « vulnérabilité de masse » existait déjà au XIX<sup>e</sup> siècle : ce n'est donc pas un problème nouveau. Mais la question n'était pas posée dans ces termes, ni par les acteurs sociaux, ni par la sociologie. Et selon cet auteur, l'État a précisément résolu la question sociale au XIX<sup>e</sup> en élaborant des protections sociales qui ont permis de faire reculer la « peur du lendemain ». C'est ce qui se trouve mis en cause aujourd'hui (d'où le sentiment d'insécurité sociale). Cf R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale 1995 et L'insécurité sociale*, 2003.

<sup>47</sup> Je n'emploie pas ici le terme « question sociale » car il renvoie à plusieurs « nœuds ». R. Castel l'emploie au niveau du travail, sous-titrant *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat* (1995). Mais J. Donzelot dans *L'invention du social, Essai sur le déclin des passions politiques* (1984) privilégie le lien politique et P. Rosanvallon dans *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence* (1995) se situe au niveau de la protection sociale. Ces trois auteurs se rejoignent toutefois sur le rôle de l'État, qui a réalisé l'articulation entre contrat de travail et droits sociaux (permettant de résoudre la question ouvrière au XIX<sup>e</sup>).

chômage longue durée. Par ailleurs, l'idée de précarité traduit aussi le fait que l'emploi stable recule. Le contrat à temps plein et à durée indéterminée reste « en stock » le plus important mais pas « en flux » : les emplois qui se créent sont le plus souvent à durée déterminée, en intérim, à temps partiel, sans oublier les "emplois aidés". Tous ces emplois sont moins bien rémunérés, menacés de non-renouvellement, ou encore suspectés d'entretenir une culture de l'assistance chez leurs bénéficiaires (comme dans le cas des Contrats Emploi Solidarité). C'est ce que l'on appelle précisément les emplois « précaires », ou encore les "emplois périphériques" voire les "formes particulières d'emploi" (mais S. Paugam souligne que ces expressions sont trompeuses puisque la majorité des embauches de salariés se font aujourd'hui sous cette forme, 1993). R. Castel en 1995 développe l'idée que c'est toute la "civilisation du travail", que l'on croyait consolidées sous l'hégémonie du salariat et sous la protection de l'Etat social, qui sont ébranlées. La société salariale restait inachevée (dans sa législation sur le licenciement par exemple), et certains de ses effets étaient ambigus, comme l'ont montré les études sur la reproduction des inégalités, mais ce modèle avait réussi, dans une large mesure, à conjurer lentement la vulnérabilité de masse. Or, c'est cette vulnérabilité de masse qui est précisément en train de "remonter", et avec elle la vieille obsession populaire d'avoir à vivre "au jour la journée". D'où selon lui, la réapparition d'un profil de "travailleurs sans travail", qui occupent dans la société une place de surnuméraires, d'"inutiles au monde". Cette analyse, qui accorde une place centrale aux processus de précarisation du travail et de l'emploi, est confortée par l'évaluation que les acteurs font eux-mêmes de leur situation. Le travail reste la référence dominante, comme en témoignent les réactions des allocataires du R.M.I. qui demandent, en priorité, un emploi (R. Castel, 1995).

S. Paugam dans *Le salarié de la précarité* en 2000 décrit le lien entre situation sur le marché du travail et le sentiment de précarité individuel, en même temps qu'il généralise à la plupart des salariés. S'appuyant sur le témoignage de 1000 salariés, il distingue le rapport à l'emploi et le rapport au travail. Les deux dimensions de la précarité professionnelles doivent être étudiées simultanément. Elles renvoient à des transformations importantes du marché de l'emploi et aussi des évolutions structurelles de l'organisation du travail (pour s'adapter à la concurrence, les entreprises exercent une pression sur les salariés, qui s'exerce aussi bien sur les cadres chargés de s'adapter le plus rapidement que possible aux évolutions du marché que sur les échelons inférieurs appelés à devenir à la fois plus mobiles, plus efficaces et plus polyvalents). Le salarié est précaire lorsque son emploi est incertain et qu'il ne peut prévoir son avenir professionnel. C'est le cas des salariés dont le contrat de travail est de courte durée, mais aussi de ceux dont le risque d'être licenciés est permanent. Le salarié est précaire lorsque son travail lui semble sans intérêt, mal rétribué et faiblement reconnu dans l'entreprise. Puisque sa contribution à l'activité productive n'est pas valorisée il éprouve le sentiment d'être plus ou moins inutile. On peut parler alors d'une précarité du travail. « La précarité atteint son stade le plus élevé lorsque le salarié se sent tout à la fois étranger à lui-même, inutile au travail et désespéré face à la menace permanente d'un licenciement ». (4 e de couverture). Ce cumul porte atteinte à la dignité des individus.

Sur cette trame, B. Appay, A. Thébaud Mony interrogent alors les représentations et en particulier, le « consensus social qui a permis et permet encore de telles évolutions, la légitimité d'un processus de normalisation des statuts d'emploi dévalorisés ». Ce questionnement doit aussi permettre d'éclairer le débat sur la centralité du travail « par la prise en considération d'une précarisation éduquée, normalisée, qui la différencie fortement des formes de précarité antérieures caractéristiques de la montée du capitalisme » (B. Appay, A. Thébaud Mony, 1997, p 11). Par ailleurs, sur les enchaînements qui précarisent des populations particulières, d'autres logiques qu'économiques sont étudiées pour éclairer notamment la notion de population à risques. Les analyses féministes insistent sur la division sexuelle du travail et les rapports sociaux de sexe, pour expliquer que le travail « précaire »

soit plus répandu chez les femmes (L. Frader, 1997, N. Cattaneo, 1997). La place faite aux « jeunes » et aux « vieux » sur le marché du travail est également interrogée (O. Galland, 1996 et A-M. Guillemard, 1996).

La question des processus de précarisation liés au travail et à l'emploi est un problème central dans les travaux de la « sociologie de la précarité » : ce « nœud » intervient, soit comme une question de recherche, soit comme un acquis sur lequel on peut construire d'autres raisonnements. Dans mon parcours, j'ai surtout emprunté cette deuxième voie. Ainsi, j'ai souvent considéré la précarité du travail et de l'emploi comme une toile de fond, en insistant sur l'idée que ce niveau d'analyse n'était pas le seul à prendre en compte. Dans mes travaux sur les SDF, j'ai rappelé par exemple que l'emploi ne permet pas nécessairement d'avoir un logement –mais je pensais alors aux emplois dits « précaires » (M. Bresson, 1997). Dans le secteur de l'insertion économique, on a aussi montré que les personnes en activité sont situées à mi-chemin entre la référence au travail « normal » (avec l'idée de « sas », notamment) et la référence aux statuts de la protection sociale (M. Autès, M. Bresson, 1996). De fait, la notion d'insertion (économique mais aussi sociale) permet précisément d'initier un glissement, de l'intégration par le travail à d'autres modalités d'intégration –rappelant par là même, qu'il y a d'autres « intégrateurs » et d'autres processus de précarisation. Parmi eux, le niveau de la famille et des « autres liens relationnels » est présenté comme un autre nœud majeur des processus de précarisation qui, combiné avec l'instabilité du travail, contribue à produire la « désaffiliation » (R. Castel, 1991 et 1995).

### 3- LE NIVEAU DES « SOUTIENS RELATIONNELS »

À part la précarité du travail et l'emploi, le « problème » sociétal le plus souvent cité pour expliquer la « précarisation » de certains groupes ou individus est sans doute, « l'affaiblissement » (quantitatif ou qualitatif) des « soutiens relationnels ». On retrouve souvent ces idées déclinées quand il est question de la « dégradation du lien social », ou encore du problème de l'isolement de certains individus, qui ne peuvent plus compter sur personne. Dans ces travaux, la précarisation est alors présentée comme un processus de déliaison ou de « désaffiliation » pour des individus ou des groupes qui semblent glisser « hors » de la cohésion d'ensemble de la société (du lien social). Toutefois, M. Joubert rappelle que l'exclusion elle-même est un rapport relationnel, elle est une modalité du lien social. Interprétant le lien social comme un système de positions, cet auteur préfère développer l'image de « supports sociaux » sur lesquels l'individu peut (ou non) s'appuyer.

Le processus décrit dans la littérature peut être résumé de la manière suivante. En plus de la précarisation du travail et de l'emploi, j'observe en parallèle que la "protection rapprochée" devient aléatoire (S. Paugam, 1993 ; R. Castel, 1991 et 1995). Dès lors, les individus déjà vulnérables par leur rapport au travail et à l'emploi, peuvent basculer dans une situation sociale de grande pauvreté. Ce raisonnement est formalisé par R. Castel, qui construit un schéma de l'intégration sociale autour des deux axes du rapport au travail et de l'insertion relationnelle, délimitant quatre zones : d'intégration, de vulnérabilité, de désaffiliation et d'assistance. La zone d'intégration est définie par les garanties d'un travail permanent et la solidité des supports relationnels. La zone de vulnérabilité est définie par la précarité du travail et la fragilité relationnelle. La zone de désaffiliation est définie par l'absence de travail et l'isolement social. La zone d'assistance, par l'absence de travail et l'insertion sociale : c'est la dépendance secourue et intégrée. D'un point de vue général, la période actuelle se caractérise par un mouvement qui modifie la représentativité de ces différentes zones. Alors que dans les années 1960/70 une forte zone d'intégration permettait de contrôler la zone de vulnérabilité et plaçait la zone de désaffiliation en position de survivance, aujourd'hui la zone d'intégration se fracture, la zone de vulnérabilité est en expansion et alimente continûment la

zone de désaffiliation. Et pour chaque individu particulier, son intégration dépend de sa situation par rapport à ces axes (R. Castel, 1991, 1995).

Parmi les liens relationnels, l'effacement des anciennes solidarités de classe contribue à affaiblir les solidarités de proximité. Ainsi dans les anciennes « banlieues rouges », étudiées par F. Dubet et D. Lapeyronnie, le type d'intégration sociale produit par l'ancienne communauté ouvrière se défait – sans qu'une nouvelle vienne prendre la place. Or ce qui disparaît, c'est non seulement un recours en cas d'imprévu mais aussi par exemple, le contrôle social sur les jeunes : de ce fait, ils apparaissent très vite comme des étrangers et comme un groupe plus ou moins menaçant dont on veut se protéger (F. Dubet et D. Lapeyronnie, 1992). La figure du jeune galérien contribue au sentiment d'insécurité (F. Dubet, 1987).

Par ailleurs, de nombreux auteurs sont revenus sur le rôle central de la famille. A. Pitrou a étudié les familles précaires à qui l'entraide financière vient faire défaut. Les ménages deviennent précisément vulnérables non seulement parce qu'ils disposent de moyens précaires, mais parce qu'en cas de rupture familiale, ils n'ont plus de recours : le moindre imprévu peut alors les faire basculer (1978). Or, la famille représente un soutien matériel, mais elle contribue aussi à donner des repères dans la vie quotidienne – surtout aux femmes. N. Murard, rappelle ainsi comment, en étudiant les effets de la perte d'emploi sur les *Chômeurs de Marienthal*, P. Lazarsfeld et ses collègues avaient noté en 1930 la différenciation sexuée de ses effets : en chronométrant le temps passé à parcourir la rue centrale de la ville, ils avaient observé que les hommes au chômage mettaient beaucoup plus longtemps que ceux disposant d'un emploi alors que les femmes avec ou sans emploi mettaient le même temps. Et ils en concluaient (« fort justement », selon N. Murard) que la déstructuration du temps social frappait plus les hommes que les femmes, celles-ci étant « tenues », qu'elles s'en réjouissent ou le déplorent, par les tâches domestiques, et bien souvent, le statut social de mère de famille. L'auteur souligne donc la dimension sexuée de la précarité : non pour « victimiser » les uns au profit des autres, mais pour attirer l'attention sur le fait que « l'enfermement domestique et familial des femmes est le pendant exact, dans la très grande précarité, de la mise à la rue des hommes, de leur expulsion du foyer » (N. Murard, 1997, 160-161). Les femmes, davantage précarisées dans le travail, semblent ainsi en revanche davantage « soutenues » par les liens relationnels, à partir de l'idée qu'elles ont reçu en héritage la protection rapprochée, et la prise en charge domestique ; dans Paris et les grandes villes, ce sont des hommes qui sont à la rue.

Dans mes travaux, j'ai abordé la question des soutiens relationnels à propos de la figure du SDF (ou surtout du clochard) mais pour nuancer l'idée que les « exclus » auraient par exemple perdu leurs repères – ils s'en construisent d'autres dans la vie quotidienne (M. Bresson, 1995). Par ailleurs, je m'inscris aussi en faux par rapport à l'image d'individus complètement isolés, sans lien affectif, nécessairement en rupture avec leur famille : le travail de terrain réalisé démontre que nombre d'entre eux continuent en effet d'écrire à leurs proches ou même de les voir, et beaucoup regrettent par exemple que les centres d'hébergement ne permettent généralement pas de vivre en famille ni même de recevoir parents, enfants ou conjoints (M. Bresson, 1997). Je rejoins donc M. Joubert quand il insiste sur l'erreur qui consisterait à postuler la préexistence de la fonction de « support familial ». Cet auteur s'appuie sur les expériences de travail auprès de trois cents familles à Saint-Denis pour montrer qu'il ne s'agit que de l'un des cas de figure qui, de surcroît, doit être rendu possible dans le contexte du système de liens. Par exemple, il faut que la famille ait gardé un minimum de ressource (un toit, de l'argent, un minimum de cohésion). Dans les processus de précarisation, il faut donc tenir compte aussi de « la dégradation des capacités de la famille à se trouver au centre des logiques de support social » (M. Joubert, 1995, 98-99). De fait, un certain nombre de familles ne peuvent plus se mobiliser pour aider l'individu dans la période d'attente d'un emploi stable, mais aussi quand il y a d'autres « problèmes » sur le plan de la

santé par exemple. Dans le cas des SDF, une rupture familiale contribue à l'isolement et bien sûr, elle peut être vécue comme un moment de « basculement » dans la trajectoire si elle coïncide avec la perte du logement : mais d'autres processus interviennent pour expliquer que les personnes concernées ne parviennent pas à « sortir » de la grande précarité – notamment le rapport au travail ou à la protection sociale.

#### 4- LE NIVEAU DE LA PROTECTION SOCIALE

Le système de protection sociale en France est principalement fondé sur les assurances sociales obligatoires –c'est le principe de base de la Sécurité sociale, instaurée en 1945, qui vise à instaurer une solidarité entre les travailleurs. Cette solidarité prend la forme d'une redistribution « horizontale » suivant le principe de la couverture des risques : les bien-portants paient pour les malades, les actifs pour les retraités etc. Par ailleurs, un principe d'assistance est mis en œuvre pour ceux qui ne relèvent pas de la Sécurité sociale, mais ont néanmoins des besoins non satisfaits, que la collectivité accepte de prendre en charge, à travers l'Aide sociale (anciennement Assistance Publique). Il s'agit ici d'une redistribution « verticale » des « riches » (ou de ceux qui ont les moyens) vers les « pauvres » (ceux qui ont un besoin légitime non satisfait)<sup>48</sup>. Au total, le système de protection sociale affiche comme objectif de garantir une intégration sociale pérenne des individus. Le système de protection sociale a donc été pensé et construit historiquement comme un autre « intégrateur » à part entière. Or, ce « ciment social » est lui aussi, remis en cause.

En effet, la littérature souligne de manière générale que les populations qui réalisent le « risque » du chômage ou qui sont dans l'incapacité physique de travailler (pour des raisons de santé par exemple) ne sont pas suffisamment « couverts » par la protection sociale : soit qu'ils n'aient pas suffisamment cotisé pour avoir accès aux prestations, ou qu'ils soient en « fin de droits » ou encore que leurs revenus « de remplacement » soient irréguliers ou insuffisants. N. Murard rappelle que « la protection sociale a pour objet de compenser les pertes de revenus découlant de l'impossibilité de travailler, par suite de maladie, de vieillesse ou de chômage, et de compenser les charges de famille. La progression du chômage tout au long de cette période devrait mécaniquement se traduire par une progression comparable des recettes et des dépenses liées au risque de chômage. Or il n'en est rien », comme les chiffres le démontrent : la part des prestations chômage dans l'ensemble des prestations sociales a varié entre 6 et 7 % sur la période 1981-1995 pendant que le nombre de chômeurs doublerait. (N. Murard, 1997 p 152). À propos de l'assistance, N. Murard rappelle que la dette sociale a été inscrite au fronton de la République. Selon la constitution de 1958, « tout être qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve placé dans l'incapacité de travailler, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ». Mais cette dette n'est pas honorée (1997).

Certes, l'existence de personnes faiblement couvertes ou même « exclues » de la protection sociale n'est pas nouvelle. Mais alors que dans les années 1970, elle était interprétée comme un problème résiduel, qui devait disparaître avec le progrès social, aujourd'hui elle est généralement expliquée par la « crise » des « systèmes sociaux » - avec en toile de fond, l'idée que l'État providence, ou l'évolution de l'État vers « toujours plus » de social, serait

---

<sup>48</sup> Pour une présentation d'ensemble du système de protection sociale, voir M. Bresson, 2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 19-35. Dans cette partie, où je considère la protection sociale comme un « cadre intégrateur », je me limite à la Sécurité sociale (environ 85 % des masses financières) et l'Aide sociale (environ 10%). Je reviendrai plus loin sur l'Action sociale qui est moins structurée, moins importante en flux financiers et préférerai analyser comme une modalité d'intervention sociale (chapitre 4). Pour approfondir sur l'Action sociale, voir E. Alfandari, 1989, *Action et aide sociale*, ou encore M. Autès, 1999, *Les paradoxes du travail social*.

aujourd'hui mise en cause<sup>49</sup>. Ce « problème » est aussi abordé sous l'angle de la prise en charge (politique et institutionnelle) des problèmes sociaux – c'est-à-dire, comme un problème d'intervention sociale (et on y reviendra aussi sous cet angle). Mais dans la littérature sur les processus de précarisation, on trouve aussi l'image d'un cadre intégrateur « de plus » qui se délite. Partant de ce constat, pour analyser les processus de précarisation, il faut distinguer deux étapes : les causes de l'affaiblissement de cet intégrateur : et les conséquences sur la situation des populations.

Or, au niveau de la protection sociale, les processus de précarisation sont « expliqués » en amont par des problèmes de société, à la fois politiques et économiques. L'analyse des causes générales fait ainsi souvent le lien avec la situation sur le marché du travail. Le financement de la protection sociale, fondée en France sur des mécanismes assurantiels, repose sur l'évolution de l'assiette des cotisations – d'où une crise de financement soulignée par P. Rosanvallon dès 1981. Plus profondément, les auteurs posent la question du lien entre le contrat de travail et les droits sociaux. La précarité de l'emploi se caractérise à la fois par une forte vulnérabilité économique et par une restriction, au moins potentielle, des droits sociaux parce que ces derniers sont fondés, en grande partie, sur la stabilité de l'emploi. S. Paugam rejoint cette analyse quand il souligne que le salarié avec un emploi précaire occupe, de fait, une position inférieure dans la hiérarchie des statuts sociaux définis par l'État providence (S. Paugam, 2000). À propos de l'assistance, les auteurs insistent davantage sur des défauts constitutifs du système : ainsi selon N. Murard, l'inscription de la « dette sociale » affirme un « droit du sujet », constitutif d'une créance de l'individu à l'égard de la collectivité, opposable à l'État. Selon cet auteur, elle a débouché sur une impasse à cause des choix politiques de la Révolution : « au lieu de faire des droits sociaux un élément constitutif des droits politiques, la conception française en a fait un dérivé, une conséquence secondaire de la citoyenneté, aux effets négatifs sur les droits politiques ». N. Murard rappelle ainsi que le bénéfice de l'aide sociale a été une cause d'inéligibilité jusqu'à la refonte toute récente du droit. « C'est pourquoi la notion de citoyenneté sociale reste une utopie enfermée au verrou de l'emploi ». Il met ainsi en cause les représentations qui empêchent la société de s'acquitter de cette dette « par une véritable loi de la sécurité sociale visant à résoudre la dernière métamorphose de la question sociale que nous nommons précarité » (N. Murard, 1997, p 158 et s).

En aval, les « problèmes » qui se posent aux populations sont à la fois matériels et symboliques. Les insuffisances de la compensation des revenus peuvent faire basculer dans la pauvreté et l'exclusion. Par ailleurs, N. Murard souligne que les bénéficiaires du RMI doivent quémander leur aide au lieu d'exiger la tête haute leur dû. De fait, les politiques sociales contribuent à une stigmatisation - d'autant plus forte quand le bénéficiaire est défini comme assisté et pas comme assuré. C'est un effet pervers de l'assistance qui enferme les assistés dans un statut spécifique disqualifiant, comme G. Simmel le soulignait déjà au début du siècle<sup>50</sup>.

Au total, on a bien l'idée que les processus de précarisation se nouent aussi au niveau de la protection sociale, et que les articulations sont complexes entre les niveaux du travail, des soutiens relationnels, de la protection sociale mais aussi ce peut appeler le ou les « liens politiques ».

## 5- LE NIVEAU DES LIENS POLITIQUES

Dans la littérature sociologique sur les processus de précarisation, on trouve aussi de nombreuses références à l'affaiblissement du civisme et des liens politiques, avec deux

<sup>49</sup> Je reviendrai par ailleurs sur l'articulation entre l'État et les institutions du social : Sécurité sociale, Aide sociale, Action sociale, dans la deuxième partie de ce travail.

<sup>50</sup> G. Simmel, *The Poor* cité par S. Paugam, *La disqualification sociale*, 1991, 23-24.

interprétations. Suivant une première interprétation, la montée des incivilités, l'insécurité sont interprétées comme une conséquence de l'affaiblissement des autres cadres intégrateurs. C'est souvent l'occasion de reposer le « problème » de l'individualisme – qui intervient toutefois souvent comme une « boîte noire », à la fois cause et conséquence des difficultés sociales des populations et des individus précaires. L'analyse des processus amène en revanche de nombreux auteurs à développer le « problème » d'un État trop faible<sup>51</sup>. Un pont est alors souvent établi vers l'intervention sociale et « la » politique, qui laisse « le » politique dans les villes se défaire.

Précisément, une seconde interprétation affleure souvent, dans laquelle la crise du lien social est interprétée de manière fondamentale, comme une crise « du » politique. C'est l'idée que non seulement les solidarités de proximité, la division du travail, la protection sociale ne jouent plus leur rôle d'intégrateur, mais que même le lien politique au sens premier serait en train de se défaire. Au niveau local, c'est l'idée développée dans tous les travaux sur la « nouvelle question urbaine ». D'autres travaux développent aussi des interrogations sur le devenir de la nation, du régime républicain et de la démocratie – avec une ouverture vers les lacunes de la citoyenneté et les difficultés d'accès aux droits de certaines populations.

### *L'insécurité civile et la faiblesse de l'État*

On a vu que F. Dubet et D. Lapeyronnie prennent comme point de départ du raisonnement la dissolution de l'ordre politique ancien structuré autour des conflits du travail et de la lutte des classes. Les conflits de classe avant à la fois divisaient et unifiaient le monde du travail. Mais aujourd'hui, il y a les inclus et les exclus, ceux du dedans et ceux du dehors, qui se juxtaposent sans se rencontrer ni se combattre - parce qu'ils ne se rencontrent plus dans l'entreprise, et qu'ils ne vivent pas dans les mêmes lieux. "Les marginaux de banlieues, les minorités, les jeunes qui "galèrent" ne sont pas exploités. Ils sont ignorés et méprisés. Ils n'accèdent plus à la représentation politique. Ils sont relégués à la périphérie de nos villes" (F. Dubet et D. Lapeyronnie, 1992, quatrième de couverture). La violence, les émeutes, le malaise (la "rage", selon la formule de F. Dubet) s'expliquent par la brutalité de l'exclusion subie et l'ampleur des frustrations, notamment celles des jeunes privés d'avenir. Pour "ceux du dehors", il s'agit aussi d'exister, de se rappeler au souvenir de "ceux du dedans". La référence à l'absence de représentation politique n'est pas là par hasard. Le problème posé est, fondamentalement, à la fois l'insécurité civile et une interrogation sur la capacité et la légitimité de l'État à intervenir.

Parmi les « causes » générales invoquées pour rendre compte du sentiment d'insécurité civile, R. Castel met alors en cause non seulement le chômage de masse et la précarité du travail, mais aussi la faiblesse de l'État, impuissant à assurer ses fonctions sociales et ses fonctions régaliennes<sup>52</sup>. Cet auteur présente une analyse à la fois synthétique et originale dans son dernier ouvrage intitulé « L'insécurité sociale ». Partant d'une formule qui reprend un raisonnement de base de la sociologie de la précarité « La problématique des protections se redéfinit autour de la figure de l'individu moderne qui fait l'expérience de sa vulnérabilité »<sup>53</sup>, cet auteur distingue en effet deux volets : une problématique des protections civiles et juridiques, qui renvoie à la constitution d'un état de droit et une problématique des protections sociales qui renvoie à la construction d'un état social. Il propose alors de saisir la nature des

<sup>51</sup> Il faut rappeler toutefois, que si la question des politiques publiques intervient dans l'analyse des processus de précarisation, c'est toujours de manière paradoxale – puisque les politiques affichent généralement l'objectif de lutter contre la précarité. Je reviendrai sur ce paradoxe dans les chapitres suivants.

<sup>52</sup> Les banlieues « sensibles » sont ainsi présentées couramment dans les discours politiques sécuritaires comme des zones de « non droit », que l'État gendarme, l'État de droit doit réinvestir.

<sup>53</sup> R. Castel, 2003, *L'insécurité sociale*, 7-8



obstacles qui existent sur chacun de ces deux axes. Du côté de l'insécurité civile (définie comme la sécurité des biens et des personnes), il met alors notamment en cause une demande de protection sans limites, de nature à générer sa propre frustration<sup>54</sup>. De l'autre côté, celui de l'insécurité sociale, il rappelle une série de transformations qui érodent les digues dressées par l'État social : « individualisation, déclin des collectifs protecteurs, précarisation des relations au travail, prolifération des 'nouveaux risques' » (R. Castel, 2003, 4<sup>e</sup> de couverture). Les questions de l'insécurité sociale et civile sont ainsi étroitement articulées entre elles, et avec la remise en cause de la fonction protectrice de l'État. Mais cette fonction protectrice déborde la protection sociale, par exemple, puisque R. Castel l'associe à la notion de propriété<sup>55</sup> –en distinguant une propriété privée (qui en appelle à l'État de droit pour la protection des biens et des personnes) et une propriété sociale (constituée par les droits sociaux, et aussi par les services publics<sup>56</sup>). La « décollectivisation » liée à la modernisation européenne et mondiale est une situation collective mais elle affecte plus les catégories sociales, qui n'ont pas d'autres « capitaux » que ces propriétés sociales aujourd'hui remises en cause. S'il rejoint alors certains thèmes déjà développés dans son ouvrage de 1995, ce récent livre de R. Castel me semble traduire plusieurs infléchissements : sans négliger le niveau du travail et des droits sociaux, il privilégie la notion de contrat (civil et social) - c'est-à-dire un lien politique. De plus, il emploie la métaphore des protections (plutôt que des liens). Le sentiment d'insécurité est créé par le décalage entre une attente socialement construite de protections, et les capacités effectives d'une société donnée à les mettre en œuvre. Dans cette analyse, R. Castel se donne donc les moyens de penser la dégradation du lien politique à un autre niveau que le travail et l'emploi – il insiste d'ailleurs sur le fait que les problèmes des incivilités, de la délinquance, de la drogue... sont des « vrais problèmes ». En même temps, il ne dissocie pas son analyse de la question sociale, en insistant sur les limites d'un État sécuritaire et policier. « Faire de quelques dizaines de milliers de jeunes plus souvent paumés que méchants le noyau de la question sociale devenue la question de l'insécurité qui menacerait les fondements de l'ordre républicain, c'est opérer une condensation extraordinaire de la problématique globale de l'insécurité ». Et l'auteur dénonce les « stratégies » politiques qui « évitent de prendre en compte l'ensemble des facteurs qui sont à l'origine du sentiment d'insécurité et qui relèvent au moins autant de l'insécurité sociale que de la délinquance » (R. Castel, 2003, 55).

Dans la littérature sur les processus de précarisation, l'insécurité, les incivilités... sont souvent interprétés comme une conséquence de la dégradation du lien social. À travers le thème général de l'insécurité civile, se trouvent posées la question d'un dilemme entre un État sécuritaire et/ou social, mais aussi celle de la pérennité et du contenu du lien politique qui s'élabore au niveau national et/ou local. La réflexion interroge alors le régime politique et à travers lui, la pratique effective de la démocratie, et de la citoyenneté.

### *La crise du lien politique*

Les problèmes sociaux sont interprétés aussi comme des révélateurs de la dégradation du lien politique.

<sup>54</sup> Sur ce point, on peut faire me semble-t-il le rapprochement avec l'analyse de Durkheim sur l'individu, qui faute de régulation sociale, se retrouve seul avec des désirs illimités et souffre alors d'anomie. (*Le Suicide*, 1897).

<sup>55</sup> R. Castel, C. Haroche, *Propriété privée, propriété civile, propriété de soi*, 2000. Le raisonnement est repris de manière synthétique dans l'introduction du livre de R. Castel, *L'insécurité sociale*, 2003.

<sup>56</sup> Dans *L'insécurité sociale*, R. Castel revient sur cette idée, en note de bas de page, pour souligner comment la remise en cause des services publics contribue aux processus de précarisation pour ceux qui n'ont pas de capitaux financiers. (R. Castel, *L'insécurité sociale*, 2003, 32-33).

Ainsi, les promoteurs de la Politique de la Ville en France partagent le présupposé qu'il existe « naturellement » un lien, au niveau de la cité, qui se dégrade aujourd'hui. Ce lien est politique, au sens étymologique (du grec politikos, de polis, ville). C'est aussi le cadre d'analyse dans lequel se situent explicitement les travaux sur la « nouvelle question urbaine ». On retrouve ce raisonnement dans la revue *Esprit*, avec les auteurs qui participent au dossier *Quand la ville se défait* (1999). Ainsi, J. Donzelot et O. Mongin reviennent sur l'idée que l'on passe de la question sociale à la question urbaine, en développant l'argument que « le risque de conflit s'efface devant la tentative de séparation ». Aujourd'hui, les métropoles « sont plus soucieuses de protéger leurs membres que d'intégrer les marges » (J. Donzelot et O. Mongin, 1999, 85). S'interrogeant sur les « causes », J. Donzelot distingue toutefois dans les processus *ce qui* produit la marginalité –en renvoyant au registre socio-économique et *ce que* produit la nouvelle concentration de pauvreté : la recherche active d'un « entre-soi affinitaire » contribue à produire une barrière physique entre la ville et les cités d'habitat social, confinées dans la relégation (J. Donzelot, 2003, 38). Or la violence ponctuelle et l'incivilité chronique de la marge alimentent l'urbanisation affinitaire. J. Donzelot et O. Mongin en appellent alors à l'État démocratique pour revenir sur la fragmentation du territoire et permettre à la ville de retrouver sa fonction socialisatrice (J. Donzelot et O. Mongin, 1999, 83-86).

Dans les travaux sur le lien politique, l'État –nation semble pourtant lui-même en porte-à-faux, entre la « mondialisation » et le développement des pouvoirs locaux. Ainsi, D. Schnapper s'interroge sur la nation et son articulation avec l'État. La nation intègre les populations en une communauté de citoyens dont l'existence légitime l'action intérieure et extérieure de l'État. L'État, en tant qu'instrument de la nation, exerce son action à la fois pour intégrer les populations par la citoyenneté et pour agir dans le monde. Quant à la nation, elle n'est pas donnée une fois pour toute : mais elle peut être analysée en termes sociologiques comme le fruit d'un processus d'intégration de la société par la politique, qui par définition n'est jamais achevé. L'intégration de tel ou tel groupe de populations à la société déjà constituée n'est qu'une dimension particulière de l'intégration de la société dans son ensemble. Le constat de l'affaiblissement du civisme et des liens politiques amène donc l'auteur à émettre un doute sur la capacité des nations démocratiques modernes à assurer la pérennité du lien social. Dans le prolongement de cette analyse, les immigrés sont à l'évidence, une des figures de la précarité contemporaine, qui souffrent à la fois plus que d'autres, des processus de précarisation du travail et qui sont aussi précarisés pour des raisons proprement politiques. Or, « l'hostilité à l'immigration doit beaucoup de sa force à la volonté de ne pas partager avec des étrangers les bienfaits de la sécurité sociale ». (D. Schnapper, 1994).

P. Rosanvallon, comme D. Schnapper, présente l'entité Nation-État comme une réalité historique en déclin ou à repenser. Il considère comme étroitement liées les deux exigences de « refaire nation » et de « repenser l'État providence » -puisque la solidarité entre les citoyens est le socle sur lequel peuvent se construire des politiques sociales efficaces (P. Rosanvallon, 1995). Mais il s'interroge aussi sur le régime politique, et sur le lien politique : est-il encore possible de penser la représentation dans une société d'individus ? La démocratie politique souffre de l'individualisme, parce que le « peuple » aujourd'hui est « introuvable » (P. Rosanvallon, 1998).

La question de l'intégration politique est posée au niveau national, ou « local », ou européen, (avec en filigrane, les débats sur l'Europe sociale ou la citoyenneté européenne).

### *Les lacunes de la citoyenneté*

L'idée d'un « problème » qui serait situé au niveau du lien politique (ou du « pacte civil ») est interprétée dans la littérature comme une menace pour l'avenir de la nation mais aussi pour l'avenir du régime démocratique. Ces analyses rejoignent des interrogations développées dans

la sociologie politique et les sciences politiques : assiste-t-on à un déclin de la démocratie représentative et/ou par exemple, à l'avènement d'une démocratie délibérative (B. Manin, 2002) ? Cette question n'est d'ailleurs pas nécessairement posée en lien avec la question de la « précarité sociale ». J'observe toutefois qu'elle trouve des terrains d'observation privilégiés dans les dispositifs de la politique de la ville (Curapp/Craps, 1999). Les débats portent également sur la démocratie « locale », et sur les effets de la décentralisation : l'aide sociale, dont la responsabilité a été transférée aux départements, et l'action sociale affichent en effet l'ambition de « reconstruire » à la fois, le lien social et le lien politique dans les quartiers « difficiles ». Mais comment s'articule l'action des élus, celle des « habitants ordinaires » et des associations, comme par exemple les centres sociaux, qui prétendent par ailleurs représenter la « société civile » et revendiquent une légitimité « participative » ? Ces questions sur le lien politique sont souvent traitées sur fond de montée des problèmes sociaux, avec l'objectif affiché d'enrayer les processus de précarisation sociale (M. Barthélémy, 2000 ; M. Bresson, 2002).

Pour les populations « précaires », ce « problème » induit des lacunes de la citoyenneté : certaines populations ont des difficultés de reconnaissance ou d'accès à la citoyenneté, et on voit peut-être aussi apparaître des citoyens de « seconde zone ». Ainsi, les droits sociaux et les droits du travail sont subordonnés à la reconnaissance de droits politiques (attachés à la notion de « situation régulière »). J. Donzelot et O. Mongin rappellent que la population qui ne participe pas à la richesse a d'autant plus besoin de voir reconnue sa citoyenneté sociale, « alors que celle-ci lui est trop souvent refusée au nom d'une solidarité qui devrait se limiter aux « nationaux » de pure souche » (1999, 85). De fait, la population des immigrés (et en particulier, des étrangers) est confrontée à des problèmes d'accès à la citoyenneté – et peut-être aussi, à l'instauration politique d'une citoyenneté de seconde zone. Ainsi les étrangers qui vivent, travaillent et participent à la vie économique et sociale du pays disposent des droits civils, économiques et sociaux mais n'ont pas de droits politiques au sens étroit du terme : droit de voter et d'être élu. Ces droits sont réservés aux nationaux. Or, les conditions pour acquérir la nationalité française sont aujourd'hui particulièrement restrictives – avec par exemple aujourd'hui, même pour les jeunes nés en France, des conditions en termes de durée de résidence.

Sans développer, je soulignerai que de nombreuses voies de recherche restent à explorer sur la question de l'articulation entre les deux conditions d'intégration politique que sont pour les individus, la nationalité et la résidence. Dans mes travaux sur les SDF, j'ai par ailleurs souligné l'intérêt d'analyser pour lui-même le niveau du logement.

## 6- LE NIVEAU DU LOGEMENT

Dans mes travaux, j'ai porté une attention particulière à la population des personnes sans-domicile-fixe - couramment présentée comme une figure de la grande précarité, voire de « l'exclusion ». Conformément à la trame des raisonnements sur les processus de précarisation, j'ai alors présenté les difficultés sociales de ces personnes comme le « résultat » de « problèmes de société ». Cette analyse m'a conduit à insister de manière spécifique sur le niveau du logement, en revenant à la fois sur les mécanismes socioéconomiques et sur les phénomènes normatifs (M. Bresson, 1994, 1997a et 1997b notamment).

Parmi les processus, je ne développerai pas ici ceux qui sont liés aux représentations, bien que cette dimension m'apparaisse comme essentielle, dans l'analyse des difficultés quotidiennes des SDF. Mais dans mon parcours, j'ai plutôt étudié les représentations en référence au paradigme interactionniste et à la sociologie de la déviance. J'ai ainsi déjà rappelé comment j'avais été conduite à faire l'hypothèse d'une norme Logement, qui s'imposerait aujourd'hui dans l'univers normatif contemporain, à côté de la norme Travail – avec des phénomènes

associés à la transgression de cette norme, analysés dans le vocabulaire de l'étiquette ou du stigmaté<sup>57</sup>. La question de l'articulation entre les phénomènes normatifs et les processus socioéconomiques de précarisation reste une question de recherche, qui me semble ouvrir des perspectives théoriques intéressantes. Sans toutefois l'épuiser, je me propose d'y revenir dans la deuxième partie de ce travail (après avoir construit mes catégories et mon objet de recherche)<sup>58</sup>.

De manière plus « classique » par rapport aux raisonnements sur les processus de précarisation, j'ai par ailleurs analysé le fonctionnement du marché du logement, avec ses différents segments (logements en accession à la propriété, parc locatif privé, parc locatif social, parc social de fait). J'ai alors mis en évidence la manière dont se construit jusqu'au début des années 1990 la pénurie de logements bon marché, et la difficulté d'accès à ces logements bon marché pour les populations défavorisées. Sans reprendre ici toutes les étapes du raisonnement, on peut rappeler que d'une manière générale, l'offre de logements ne suffit pas à satisfaire les besoins, dans un contexte où le nombre de constructions neuves est bas, et où les exigences sanitaires et de confort exercent une pression à la hausse sur les prix des loyers. Les classes moyennes rencontrent des difficultés pour accéder à la propriété ou même au parc locatif privé, et elles entrent donc en concurrence avec les ménages populaires pour accéder au parc social (HLM en particulier). Le « grippage » de la « chaîne du logement » produit un goulot d'étranglement au niveau des logements sociaux et des logements HLM, manifeste à travers les files d'attente ou le faible taux de rotation des ménages (M. Bresson, 1994 et 1997a, 173 et s.). Cette analyse s'applique encore par la suite, comme le suggère l'article intitulé « Le logement des ménages pauvres », dans les *Données sociales 1999*. Les auteurs F. Clanché et D. Le Blanc montrent comment l'augmentation des dépenses de logement entre 1984 et 1996 pour les locataires pauvres résulte en partie du renouvellement de la population pauvre, mais surtout de la forte augmentation générale des loyers. Ils montrent comment sur la période, l'indice des loyers a augmenté deux fois plus vite que l'inflation, les loyers moyens ont encore plus progressé, sous l'effet des changements du parc de logements. Modernisation et réhabilitation du parc HLM, diminution du « parc social de fait » au sein du parc privé loué vide, quasi-disparition des logements meublés ont entraîné une érosion du parc à très bas loyers. De plus, seulement 18 % de ces logements sont occupés par des ménages pauvres puisque dans le parc privé, les bas loyers sont souvent le fait de l'ancienneté des locataires. Lors du départ du locataire, des travaux ou une remise aux normes peuvent intervenir et entraîner une hausse des loyers. Même lorsque ce n'est pas le cas, les ménages pauvres sont en concurrence avec d'autres ménages pour l'accès aux logements (F. Clanché et D. Le Blanc, *Données sociales 1999*, 459)

Ces observations illustrent comment des logiques de « précarisation » se nouent au niveau du logement. En effet, le fonctionnement du « marché » se traduit de manière logique par des problèmes d'accès aux logements pour un certain nombre de populations jugées non prioritaires par les bailleurs sociaux. C'est ici qu'interviennent par exemple, les critères des organismes pour accepter la candidature d'un ménage comme un « taux d'effort » qui doit être inférieur à 25 % ou pour les immigrés, la règle du « un pour un » (un ménage immigré accepté si un autre part). Pour les SDF, on peut ajouter qu'ils ne peuvent généralement pas être inscrits au contingent de logements sociaux dont les maires disposent au titre de la

---

<sup>57</sup> voir supra, chapitre 1, B. Sur ce point, il me semble intéressant de suggérer un rapprochement avec le champ de la santé mentale, puisqu'A. Ehrenberg apporte aussi une réflexion sur un bouleversement de l'univers normatif dans la société dans sa trilogie : 1991, *Le culte de la performance.*, 1995, *L'individu incertain*, 1998, *La fatigue d'être soi, Dépression et société.*

<sup>58</sup>J'y reviendrai en prenant comme angle d'analyse la question de l'apparition des catégories et des processus identitaires (2<sup>e</sup> partie) .

solidarité communale, puisqu'ils ne sont pas considérés comme des « résidents » de la commune (M. Bresson, 1997a, 175).

Cette réflexion permet d'insister sur l'importance des mécanismes liés au logement, et d'esquisser des liens avec les autres niveaux. Je ne souhaite pas, pour autant, revenir à des analyses trop générales. Pour sortir des confusions, je propose d'en revenir à la distinction, certes simplificatrice, entre les « causes » et les « conséquences » dans l'analyse des processus. J'observe alors que, dans les processus de précarisation, certains « intégrateurs » semblent se situer plutôt au niveau des causes fondamentales, puisque les enchaînements qui se nouent à leur niveau ont des conséquences sur les autres. C'est en ce sens que les processus de précarisation sont généralement ramenés au travail. Mais l'étude des difficultés rencontrées au jour le jour, dans la vie quotidienne des SDF illustre aussi le rôle fondamental du logement. Les « causes » des problèmes des SDF ne sont pas seulement liés aux processus de précarisation du travail, il y a aussi des processus de précarisation propres au « nœud » du logement. En amont, le fonctionnement du marché du logement est aussi un « problème de société » très important. En aval, l'absence de logement (ou le fait d'avoir un logement qui n'est pas vraiment un « domicile-fixe », squat, centre d'hébergement) produit des conséquences sur l'intégration par les soutiens relationnels, par la protection sociale, ou par le lien politique. Le logement (ou plutôt le toit) est une condition pour avoir une intimité, pour recevoir. Dans la protection sociale, de nombreux droits sont conditionnés à la condition de la résidence stable ou du domicile de secours. Et P. Rosanvallon a ainsi montré comment les vagabonds ont été, dès l'origine, exclus des droits civiques parce qu'ils ne pouvaient pas être inscrits sur les listes électorales (faute d'adresse). J'ai aussi rappelé comment jusqu'en 1994, rien n'était vraiment prévu pour permettre aux personnes sans domicile de faire refaire leur carte d'identité ou que la loi de lutte contre les exclusions en 1998, s'efforce encore de penser les moyens de leur permettre d'exercer le droit de vote. Le logement en effet est un point d'ancrage dans le territoire, et l'appartenance à la cité, à la nation (avec les droits qui lui sont associés) passent aussi par lui –comme l'illustre aussi le problème de leur rapport aux espaces publics, ou de leur place dans la ville.

#### Conclusion partielle : la catégorie sociologique du précaire, une porte d'entrée pour l'étude des populations « à problèmes »

L'approche par les processus de précarisation permet de renouveler les approches traditionnelles du rapport entre pauvreté, assistance, délinquance ou criminalité. On a vu que dans la sociologie de la déviance, tous les « problèmes » sont réinterprétés à travers le prisme d'une transgression aux normes. L'approche de la « sociologie de la précarité » permet de suivre un raisonnement différent. On pourrait sans doute, avec quelque pertinence, développer une filiation avec l'École de Chicago, dans la mesure où R. Mac Kenzie ou E. Burgess étudiaient de manière privilégiée des territoires qui concentrent les marginalités –des « aires naturelles »<sup>59</sup>. De fait, les auteurs observent une concentration de difficultés sociales dans certaines zones urbaines (les « banlieues sensibles »). L'existence de détresses et de souffrances mal, ou pas du tout prises en compte par la société et le système sanitaire et social se manifeste ici par des phénomènes de violence, sous forme de « passages à l'acte », d'incivilités, d'émeutes ou de logiques de dépression, d'alcoolisation et de tentatives de suicide<sup>60</sup>. On retrouve ce tableau général des difficultés des banlieues, repris par exemple dans le livre dirigé par M. Joubert (2003). Toutefois, les populations « à problèmes » ne se trouvent

<sup>59</sup> R. Mac Kenzie, "L'approche écologique dans l'étude de la communauté humaine", 1925 (traduit dans le livre de Y. Grafmeyer, I. Joseph, *L'École de Chicago*, 1984).

<sup>60</sup> Il faut ajouter aussi la concentration des problèmes de drogue dans les mêmes « territoires de désaffiliation ». Voir par exemple D. Duprez, M. Kokoreff, 2000, *Les mondes de la drogue - Usages et trafics dans les quartiers*.

pas seulement dans les banlieues, et c'est précisément un des avantages de la catégorie du précaire, que de permettre l'analyse de réalités plurielles.

Au terme de ce chapitre, on peut alors rappeler de manière synthétique les principaux traits qui caractérisent la catégorie sociologique du précaire, telle que je la construis dans ce travail. Je propose d'utiliser ce terme pour regrouper des « populations à problèmes » dont les difficultés sont pensées comme un résultat de processus de précarisation. L'origine en est l'incertitude qui caractérise aujourd'hui le devenir de la société, et que j'ai déclinée en particulier à différents « nœuds » : travail et emploi, soutiens relationnels, protection sociale, lien politique, logement. D'autres mécanismes interviennent et exercent une influence, comme les rapports de sexe. Toutefois les « nœuds » ou niveaux d'analyse que j'ai distingués ici correspondent aussi à l'idée se fait des principaux « intégrateurs » dans la France contemporaine. Si mon objectif était de décrire précisément et de la manière la plus complète possible, les processus de précarisation, il faudrait sans aucun résoudre la question de l'articulation des différents niveaux<sup>61</sup>. Il faudrait aussi mieux préciser comment on situe les « causes » et les « conséquences », et revenir éventuellement sur les processus circulaires – par exemple, la violence dans les banlieues est selon les auteurs, présentée comme une conséquence du chômage de masse et de la dégradation du lien politique, ou comme une cause qui contribue à la division des espaces et l'urbanisation affinitaire – donc à empêcher la ville de « faire société ». Il faudrait enfin répondre à des questions de méthode, comme la pertinence des analyses menées au contexte national : en effet l'incertitude est souvent présentée comme un trait inhérent à la mondialisation, et les politiques se veulent aujourd'hui territoriales – mais J. Donzelot souligne, l'ambition française de propose un « modèle français » face à l'exclusion (J. Donzelot, 1991 et 2003) et J-C Barbier rappelle que pour comprendre la signification sociale de la précarité, il faut se référer à l'univers normatif et conceptuel français (J-C Barbier, 2004).

Dans ce travail, je ne prétends pas élucider tous ces points, mais plutôt remettre en perspective ma démarche de recherche et ouvrir des questions qui restent en suspens. D'une manière générale, dans mes travaux, je retrouve l'idée d'incertitudes et de « crises » au niveau sociétal. Par ailleurs, les populations « à problèmes » sont inscrites dans des processus de précarisation. Certaines figures sont plus particulièrement associées à un « nœud » en particulier – c'est le cas du SDF avec le logement. D'autres à l'articulation de deux niveaux d'analyse : le travail et la protection sociale, pour les personnes en insertion. Pour le malade mental, la question est plus complexe, dans la mesure où le « trouble » semble moins venir d'un « problème » de société que d'une défaillance individuelle. Par ailleurs, je n'adhère précisément pas aux analyses qui considèrent que la situation du chômage par exemple, contribue à faire glisser l'individu dans la dépression. Toutefois A. Ehrenberg a aussi rappelé comment la dépression émerge comme « problème de société » précisément dans le contexte d'incertitude généralisée. Et le glissement de la psychiatrie vers la « santé mentale » ou encore la récente loi sur le handicap psychique resituent bien la question dans le contexte des transformations globales au niveau de la protection sociale.

On propose alors de considérer la catégorie sociologique du précaire que je viens de construire, comme un outil heuristique qui permet d'interroger un grand nombre de « problèmes ». Toutefois, je n'ai pas interrogé le postulat sur lequel repose l'idée même de « problème(s) », avec la connotation négative qu'elle suppose. Or, ces problèmes ne sont pas

---

<sup>61</sup> Suivant cette voie, N. Murard décrit par exemple le processus qui fait passer de la précarité du travail à la « précarité de la vie ». Quand ayant sauté depuis des années d'une case à l'autre, des assedic au RMI, du RMI à un stage, et d'un stage à un CES, la précarité du statut devient si forte que la différence entre être aux ASSÉDIC ou au RMI s'amenuise - et alors l'individu se trouve écrasé par la précarité de la subsistance et la perte du statut de travailleur (N. Murard, 1997, « Assurance et sécurité sociale. Un éclatement des solidarités » in Appay, Thébaud-Mony (dir), 160).

seulement des résultats de processus socioéconomiques. Il faut encore qu'ils soient construits, au niveau des représentations, comme tels. Il faut donc aussi prendre les moyens d'étudier la dimension négative de la précarité, reprise au sens commun, analyser aussi comment les populations « précaires » sont identifiées et nommées, et éventuellement, comment elles s'identifient ou non aux statuts assignés. Intervient alors la question du rôle des intervenants sociaux, qui ont précisément pour mission apporter des « solutions » aux « problèmes ». Pour poursuivre la construction de mon objet, je propose d'interroger maintenant cet autre versant des « problèmes sociaux ».

## CHAPITRE 3. L'INTERVENTION SOCIALE

Pour mettre en relation avec la catégorie sociologique du précaire, j'ai choisi de mobiliser la figure du militant. Mais le militant est d'abord, dans la démarche que je propose, une des déclinaisons possibles de l'intervenant social. En effet, dans mon parcours de recherche, j'ai non seulement étudié des « populations à problème(s) » mais je me suis intéressée aussi à « l'autre versant », à savoir celui de la « prise en charge » et de l'action auprès de ces populations : ce qu'on désigne ici comme « l'intervention sociale ». Cette étude s'est imposée d'abord pour des raisons pratiques. Ainsi, le choix de mener une observation participante auprès des SDF à partir de la position de bénévole d'association ou de stagiaire d'un bureau d'aide sociale conduisait « naturellement » à observer aussi le mode de fonctionnement de ces structures, et les modalités d'action des intervenants, pour analyser les difficultés auxquelles se trouvaient confrontées les personnes sans domicile (dans l'accès aux droits, par exemple). L'influence théorique des travaux des interactionnistes m'invitait par ailleurs à porter l'attention sur les personnes directement en contact avec les populations précaires (M. Bresson, 1994 et 1997). Dans mon parcours, le versant de « l'intervention sociale » s'est également imposé comme un objet d'étude pour lui-même. Les recherches collectives auxquelles j'ai contribué ont été l'occasion d'interroger les enjeux globaux des « nouvelles missions » de l'intervention sociale comme l'insertion par l'économique, l'urgence sociale, ou encore, tout ce qui s'élabore autour de la santé mentale, avec des formes de « décloisonnement » des secteurs social et psychiatrique (M. Autès, M. Bresson, 1996, 1999b, 2001 et L. Demailly, 2004). Mon livre sur les centres sociaux est directement ciblé sur les « acteurs associatifs ». J'ai mené des entretiens auprès de directeurs de centres sociaux, de salariés, d'administrateurs bénévoles et de bénévoles d'activité (M. Bresson, 2002). J'ai aussi étudié la participation des habitants qui se présente de manière paradoxale, pour le secteur associatif dépendant des subventions publiques, à la fois comme une injonction politique et un moyen de renouer avec l'ambition militante de la démocratie participative (M. Bresson, 2004).

D'une manière générale, l'orientation constructiviste, fil conducteur de mon parcours, invite à faire une place à l'intervention sociale, pour analyser comment se construisent les « problèmes sociaux » (même si, à la différence de la sociologie de l'assistance, on ne considère pas que le « pauvre » n'existe que par la relation d'assistance). La réalité du « social » est faite indissociablement, de populations « à problèmes » et de populations qui interviennent sur ces « problèmes », et entretiennent avec les premières une relation à la fois complexe et mouvante. C'est justement cette totalité problématique que je veux présenter ici comme l'objet qui, a posteriori, émerge de mes travaux.

L'intervention sociale est un terme à la fois large et il est généralement utilisé de manière « neutre ». Cette neutralité toutefois n'est qu'apparente et la littérature sociologique apporte des éléments pour éclairer comment ce terme s'est imposé de manière récente<sup>1</sup>. Comme la précarité, ce mot large, relativement banalisé, « à la mode » se révèle alors comme étant déjà chargé de significations, voire d'utilisations à des fins politiques. Ainsi, J-N Chopart rappelle, dans l'introduction du livre collectif *Les mutations du travail social*, comment la mission de recherche du Ministère de l'emploi et de la solidarité a financé au début des années 1990 un programme de recherche intitulé « Observer les emplois et les qualifications des professions de l'intervention sociale » afin d'actualiser les connaissances sur un champ professionnel en

---

<sup>1</sup> cf J. Ion, 1998, *Le travail social au singulier*, 10 et J.-N. Chopart (dir), 2000, *Les mutations du travail social*, 6 et 26, et 267 et s.



mutation, avec l'objectif de savoir « qui est qui et qui fait quoi » -les auteurs quant à eux, s'interrogeant précisément sur la pertinence de délaissier le vocable de travail social<sup>2</sup>. Il ne me semble pas anodin de noter que la catégorie de l'intervention sociale est aussi celle qui est imposée aux Universités pour le montage de formations professionnelles nouvelles, qui proposent à partir du début des années 2000 des diplômes spécialisés à bac + 3, à un niveau intermédiaire entre techniciens du supérieurs (les DUT, à bac + 2) et les diplômes d'État et cadres supérieurs (les DESS, à bac + 5). Dans le domaine des carrières sociales, le Ministère de l'Enseignement Supérieur a en effet d'autorité, rangé ces formations nouvelles sous la bannière commune suivante : « licence professionnelle Intervention sociale mention... »<sup>3</sup>. À titre d'hypothèse, (puisque la vérification mériterait une étude empirique approfondie qui n'est pas mon objet ici), ces éléments permettent de suggérer que la catégorie d'intervention sociale pourrait être une « commande » politique et un moyen pour les pouvoirs publics de reprendre la main sur un secteur qui pouvait sembler leur échapper<sup>4</sup>.

Toutefois, du point de vue du sociologue, J-N Chopart souligne aussi qu'il s'agit, en employant un mot nouveau, de chercher à mieux correspondre à une réalité sociale « objectivement » en mutation, et ouvre des pistes pour une ré-appropriation du concept, dans une démarche heuristique. Partant du présupposé qu'aucun terme immédiatement compréhensible n'est « neutre », et de la même manière que j'ai élaboré la catégorie de précaire comme « construction de second degré » au sens d'A. Schütz, je propose alors de (re)construire la catégorie d'intervention sociale, en précisant le sens qu'on lui donne. Je présenterai d'abord une réflexion sur les concepts, et sur les liens que la catégorie d'intervention sociale entretient avec d'autres notions proches : travail social, protection sociale, politiques sociales, régulation sociale... Ensuite, je reviendrai sur les évolutions associées à l'émergence de cette catégorie, et l'interprétation qui en est donnée dans la littérature sociologique, entre modernisation et « crise » : j'insisterai alors sur l'incertitude qui accompagne la mise en place des dispositifs « localisés » ou « d'urgence sociale », l'apparition des « nouveaux » métiers, la montée des qualifications, les aléas de la professionnalisation, les déplacements de la frontière avec la santé mentale... Sans prétendre à l'exhaustivité, je m'efforcerai de présenter une rapide synthèse des travaux sur les mutations en cours et de préciser comment je me situe dans cet ensemble<sup>5</sup> -avant d'ouvrir sur la catégorie du militant et les liens (complexes) avec le « précaire ».

<sup>2</sup> J-N Chopart, 2000, *Les mutations du travail social. Dynamiques d'un champ professionnel*, 4.

<sup>3</sup> Il s'agit ici d'une expérience que j'ai vécu en tant que chargée de projet d'une licence professionnelle rebaptisée intervention sociale mention coordonnateur de projets participatifs, Université de Lille 3, IUT B, ouverte en septembre 2002.

<sup>4</sup> M. Autès par exemple rappelle comment le travail social émerge d'abord au XIX e siècle de bonnes volontés privées, avant d'être encadré et progressivement organisé surtout après la seconde guerre mondiale, sous l'égide de l'État. La période de 1945 aux années 70 marque l'unification et l'apogée du travail social avant l'entrée en « crise ». Voir M. Autès, 1999, *Les paradoxes du travail social*, 36 et s, 78 et s.

<sup>5</sup> Parmi les références de base, dans la sociologie française, on trouve de nombreux travaux sur les politiques sociales en France et en Europe avec par ex., F. Ewald (1986), C. Bec et G. Procacci dir. (2003), le numéro spécial de la *Revue française de sociologie* coordonné par A-M Guillemard sur « l'Europe sociale en perspective », 2002. Sur la protection sociale, il y a par ex. H. Hatzfeld (1971), le numéro spécial de la *Revue française des affaires sociales* sur les 50 ans de la Sécurité sociale (1995), B. Palier (2002) et sur les mutations du travail social J-N Chopart dir. (2000) numéro spécial de la revue *Esprit*, « À quoi sert le travail social » (1998). Parmi les auteurs de référence, on citera encore souvent R. Castel (1998), J. Donzelot et Ph. Estèbe (1994), J. Ion (1990), (1998), P. Rosanvallon (1981), (1995), et, à propos de la « crise » du social et du malaise des travailleurs sociaux, F. Aballéa (1996), M. Autès (1999)... Les principaux auteurs étrangers auxquels je ferai référence seront G. Esping Anderson pour sa théorie des trois mondes de l'État providence et A. Giddens sur la « troisième voie » britannique. Dans mon parcours, je me suis intéressée aussi aux travaux sur la démocratie locale et la participation (ex : Curapp-Craps, 1999, avec notamment les textes de L. Blondiaux, ou M. Blanc).

## A- RÉFLEXION SUR LES CONCEPTS : INTERVENTION SOCIALE, TRAVAIL SOCIAL, PROTECTION SOCIALE, POLITIQUE SOCIALE, RÉGULATION

Contrairement à la démarche que j'ai adoptée pour la catégorie de la précarité, je ne propose pas ici de partir des significations sociales et sociologiques du terme « intervention sociale » mais plutôt, de procéder de manière déductive, en proposant une définition du concept, avant de préciser comment on la positionne par rapport aux usages sociaux du terme, et à d'autres mots souvent usités dans la littérature. En effet, pour progresser dans la (re)construction de mon objet de recherche, je souhaite notamment intégrer la réflexion que j'ai élaborée précédemment sur la précarité.

### 1. L'INTERVENTION SOCIALE : PROPOSITION DE DÉFINITION

On a souligné d'emblée qu'il s'agit pour moi de désigner « l'autre versant », celui des « réponses » apportées aux « problèmes sociaux ». Ajoutons ici trois points.

1- Si on considère, en dépit des nuances apportées ci-dessus, le mot « intervention » comme (relativement) large et neutre, l'adjectif « sociale » qui lui est appliqué renvoie à une définition particulière du « social », avec un sens restreint. On récuse ainsi un sens (trop) large, dans lequel l'adjectif « social » qualifierait « tout ce qui existe en société ». Cette ambiguïté du terme « social » est fondamentale, elle mériterait sans aucun doute, un travail de recherche qui n'a pas, à ma connaissance, été mené de manière systématique et rigoureuse. Mais ici, on souhaite lever d'emblée la confusion : tout n'est pas « social », dans le sens où, suivant une convention de langage généralement admise par ailleurs, on choisit ici d'employer les expressions « problème social », « intervention sociale ». Avec J. Donzelot, on admet au contraire que « le social » est une « invention », qui a permis à l'État républicain au XIX<sup>e</sup> siècle d'intervenir dans la lutte des classes sans remettre en cause l'économie de marché, tout en préservant le gouvernement démocratique (J. Donzelot, 1984). Le social est une forme, une manière de construire une articulation entre la sphère économique et la sphère politique, avec un ensemble de noms donnés aux choses, et un ensemble d'opérations, de dispositifs, de techniques ; cette forme s'incarne dans des institutions. De ce point de vue, une caractéristique importante du « social » dans notre société est de s'être autonomisé (M. Autès, 1999, 9-10). Comme je l'ai écrit ailleurs, « Le social est devenu un domaine à part, avec ses règles, ses lois, ses professionnels : comme si la société était divisible en grands espaces (l'économique, le politique, le social) et comme si le social n'était qu'un de ces espaces » (M. Bresson, 2002, 7). Je propose ainsi de considérer l'intervention sociale comme un terme qui s'applique à ce domaine particulier.

2- Par ailleurs, je propose de situer l'intervention sociale dans le contexte des évolutions que la « sociologie de la précarité » a mises en évidence. Ce parti pris n'est pas seulement celui de mes propres travaux. On le retrouve, de manière implicite, dans une large partie de la littérature sur le travail social, les politiques sociales, la protection sociale. Par exemple, J-N Chopart commence l'introduction de son livre collectif par l'expression : « Confrontés à la nouvelle question sociale » (2000, 1). J. Ion introduit aussi son livre sur Le travail social au singulier en rappelant que « un peu comme au XIX<sup>e</sup> siècle, la question touche aujourd'hui aux fondements mêmes de ce qu'on appelle société » (1998, 3). Ou encore, dans l'article qui introduit le numéro spécial de la revue Esprit « À quoi sert le travail social ? », J. Donzelot et J. Roman décrivent les « nouvelles données du social » à partir des notions d'incertitude et de marginalisation de masse (1998, 7 et 11). Toute une littérature sur les politiques sociales et le travail social semble ainsi considérer comme un acquis le raisonnement de base de ce qu'on a appelé la « sociologie de la précarité ». Dans le prolongement de ces travaux, je propose donc de construire la catégorie d'intervention sociale pour désigner un ensemble de réponses aux

« problèmes sociaux » et en particulier, au problème global de l'incertitude et de la précarité généralisée. Rejoignant certains usages sociaux du mot « intervention sociale », on a alors l'idée d'un terme large, apparu de manière récente, qui peut traduire une forme d'adaptation au contexte.

3- Ajoutons un troisième trait. Dans le dictionnaire, le mot intervention (référé au verbe : intervenir) définit une action volontaire. L'idée me semble essentielle, puisqu'elle justifiera le lien avec la question du militantisme. Mais à cette étape de ma réflexion, je veux souligner aussi l'intérêt d'un substantif qui peut s'appliquer à différentes dimensions de l'action volontaire : la fois professionnelle (le travail social), politique (les politiques sociales) voire institutionnelle (si on admet que les institutions de la protection sociale sont non seulement « instituées » mais aussi « instituanes »).

*Ces trois traits par lesquels je définis l'intervention sociale –une action volontaire pour résoudre les « problèmes sociaux », à partir du champ particulier du « social », dans un contexte d'incertitude généralisée-* permettent d'introduire des éléments de réflexion sur la proximité et les différences entre l'intervention sociale, et d'autres mots proches.

## 2. LE TRAVAIL SOCIAL

Donner priorité à l'entrée par le travail social, comme l'analyse F. Aballéa, c'est envisager d'abord la dimension professionnelle, en particulier, le champ professionnel dont je propose d'étudier les transformations, « c'est-à-dire la recomposition interne et la rectification des frontières »<sup>6</sup>.

De ce point de vue, l'intervention sociale est dans la littérature, un terme souvent mobilisé comme alternative (éventuelle et problématique) aux mots « travail social » et « travailleurs sociaux ». Le terme « travail social » renvoie alors à une réalité historique particulière, progressivement codifiée, unifiée dans les années 1970. M. Autès rappelle ainsi comment le travail social a émergé d'abord de bonnes volontés privées, avec une triple généalogie : pour le service social, les maisons sociales (ancêtres des centres sociaux) ; pour l'éducation spécialisée, l'héritage des colonies agricoles et des maisons de correction ; pour l'animation, le sillage de l'obligation scolaire, dans le creuset de l'éducation populaire. Ce secteur hétéroclite est encadré et progressivement organisé, sous l'égide de l'État. Il y a d'abord la mise en place du diplôme d'État d'assistant de service social créé en 1932, constamment réformé par la suite (sous la tutelle de la Direction d'Action sociale). Une ordonnance de 1945 organise le cadre législatif dans lequel opère la profession d'éducateur et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé pour l'enfance et l'adolescence inadaptée est créé en 1967. Le Ministère de la jeunesse et des sports enfin joue un rôle central dans l'organisation du secteur de l'animation, avec notamment le diplôme d'état aux fonctions d'animation (Defa) (M. Autès, 1999, *Les paradoxes du travail social*, 36 et s). L'encadrement du secteur, suivant la même inspiration étatique, contribue à la convergence de ces traditions hétéroclites. Un numéro spécial de la revue *Esprit*, en 1972, a contribué à diffuser le terme alors émergent de « travail social » sur la base d'un même processus de professionnalisation et d'une même fonction de régulation (voire de contrôle) social. Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, le mot « intervention sociale » semble devoir entériner l'idée de mutations de ce champ professionnel. C'est la trame générale du livre collectif dirigé par J-N Chopart (2000) –par exemple, dans cet ouvrage, M. Autès emploie la métaphore de la « métamorphose » pour qualifier le passage du travail social à l'intervention sociale (2000, 254). Cette catégorie, par

<sup>6</sup> F. Aballéa, 1996, « Crise du travail social, malaise des travailleurs sociaux », *Recherches et prévisions*, 12. Dans cet article, cet auteur distingue plus précisément l'entrée par le travail social (identifiée à un « champ professionnel ») et celle par les travailleurs sociaux (présentée comme un « corps professionnel »). J'y reviendrai à propos des figures, dont je ne parle pas encore ici, de l'intervenant social et du militant.

rapport à celle de « travail social », implique alors clairement un élargissement. Comme l'indique dès l'introduction J-N Chopart, il ne s'agit plus de limiter l'analyse aux seules « professions certifiées du travail social » (assistants de service social, éducateur, animateur social notamment) ; mais on intègre les « nouveaux professionnels », dont les appellations se sont multipliées avec les nouveaux dispositifs d'insertion et la politique de la ville.

En retenant la catégorie de l'intervention sociale, je souscris donc au présupposé de la déconstruction d'un champ délimité par la présence de « professions certifiées », structurées par les filières administrativo-professionnelles. J-N Chopart propose de délimiter ce champ plus vaste par deux indicateurs principaux : la notion de publics en difficulté sociale (qui rejoint l'idée qu'on a développée de « population à problème ») ; la présence de financements socialisés, tant il est vrai que même le social associatif (« privé ») ne peut guère survivre sans subventions (2000, p 26). Dans la conclusion, il écrit pourtant : « Doit-on désormais préférer le terme d'intervention sociale à celui de travail social pour désigner ce champ professionnel ? La réponse est évidemment nuancée selon que l'on privilégie les mutations ou que, bien au contraire, on mette l'accent sur les permanences des fonctions sociales et des modalités de l'action ». Il souligne : « C'est d'abord une affaire de mots, une question de désignation... La réponse à la question n'est pas seulement affaire d'objectivité ou d'argumentation scientifique. C'est aussi une action normative » (J-N Chopart, 2000, 267 – 268). La remarque rappelle les enjeux de la désignation, mais elle justifie aussi d'élargir encore, en m'appuyant sur les usages sociaux. De fait, le terme d'intervention sociale tel qu'il s'impose aujourd'hui présente une autre différence essentielle avec le travail social, il n'est pas limité à un champ « professionnel » -au sens usuel du mot. En particulier, comme le rappelle J. Ion, « ce terme autorise la réunion dans un même ensemble de bénévoles et de professionnels ». C'est un point essentiel puisque, d'une certaine manière, il constitue une manière de renouer avec les origines du social, marquées par le bénévolat et l'assistance (J. Ion, 1998, 10).

*Dans la définition que je propose de l'intervention sociale, j'intègre donc non seulement les « nouveaux métiers », mais aussi les activités des bénévoles, qui participent à apporter des réponses aux « problèmes sociaux »<sup>7</sup>.*

Aux frontières du champ professionnel du « social », j'élargit également à d'autres actions qui affichent l'ambition de contribuer aussi à résoudre les mêmes « problèmes »- bien qu'on rattache traditionnellement au *secteur sanitaire, médical, paramédical ou médico-social*. En effet, la notion d'intervention sociale me semble aussi mettre en cause la partition traditionnelle, (qui garde par ailleurs quelque pertinence), entre le travail social et le travail « soignant » –notamment en psychiatrie, qu'on a davantage étudié (L. Demailly, 2004). Loin de vouloir les amalgamer ou nier les cloisonnements professionnels et institutionnels, qui perdurent<sup>8</sup>, il me semble cependant utile d'observer que le concept d'intervention sociale rejoint de fait l'intervention sanitaire à travers les initiatives récentes qui se développent à la frontière des champs institutionnels et professionnels. Or, le décloisonnement est une volonté politique affichée, à travers les dispositifs de la politique de la ville. En particulier, la santé publique connaît un renouvellement de ses objets et de ses pratiques, avec des dispositifs visant à favoriser l'accès aux soins des populations paupérisées, les politiques de réduction de

<sup>7</sup> Je parle ici de « professionnels » dans le sens de professions constituées, structurées par des qualifications, un statut, une progression salariale. Notons, sans développer encore, qu'entre les professionnels et les bénévoles, il y a place pour les nouveaux métiers et aussi pour toutes les nouvelles « professionnalités ». Voir par ex. à propos des emplois- jeunes M. Vasconcellos (dir), 2002 –avec une interrogation supplémentaire puisque dans ce cas particulier, on ne sait plus si ces « emplois-jeunes » sont des intervenants ou des bénéficiaires du « social ».

<sup>8</sup> Voir notamment, sur les cloisonnements, le livre de F. Dhume, 1998, *RMI et psychiatrie, deux continents à la dérive* et, sur les difficultés à dépasser ces cloisonnements, D. Fassin dir., 1998, *Les figures urbaines de la santé publique* ou le rapport auquel on a contribué avec L. Demailly, 2004.

risques pour les toxicomanes, les programmes de santé dite communautaire dans des quartiers en déshérence – bref, des interventions qui visent explicitement à affronter des « problèmes de société ». D. Fassin s’interroge ainsi : « La « nouvelle santé publique » proclamée ici et là est-elle une réponse, dans l’espace local, à ce que l’on désigne parfois comme la nouvelle question sociale » -s’inscrivant ainsi directement dans ma définition de l’intervention sociale (D. Fassin (dir), 1998, 4<sup>e</sup> de couverture). Dans la même perspective, *l’expression « intervention sociale » nous semble pouvoir être élargie à la prise en charge de la santé mentale*, en interrogeant les évolutions de la psychiatrie, liées en particulier aux réformes visant à instituer une « psychiatrie citoyenne », ouverte sur la cité (P. Desmons, J-L Roelandt, 2000).

La définition que je propose de l’intervention sociale, à partir de la réponse qu’elle ambitionne d’apporter aux « problèmes sociaux », englobe le travail social, mais aussi le déborde, en intégrant d’autres modes de structuration, d’organisation, avec un secteur d’intervention potentiellement très élargi. Elle autorise ainsi à mobiliser dans la réflexion d’autres manières d’agir et d’autres acteurs du « social » que les professions « certifiées » du travail social. Je propose de préciser maintenant comment on positionne ce mot, par rapport aux termes de « protection sociale », « action sociale », « politique sociale » et « régulation sociale ».

### 3. LA PROTECTION SOCIALE, L’ACTION SOCIALE

La notion d’intervention sociale permet d’aborder « le social » sous un autre angle que « professionnel » -même élargi. De fait, on trouve dans la littérature, d’autres manières de raisonner – en particulier, à propos des « institutions de la protection sociale ».

L’institution est un terme polysémique, comme la rappelle récemment F. Dubet (2002, 21). La notion tend, d’une manière générale, à indiquer une réalité sociale dont la durée excède celle des membres qui la font exister. Dans la sociologie durkheimienne, les institutions prennent le sens de réalités déjà là, contraignantes – cependant, elles peuvent évoluer. Ici, on admet que les institutions de protection sociale font référence à des modèles abstraits de solidarité, mais qu’elles ont aussi des modes concrets de fonctionnement, (éventuellement) en « crise »<sup>9</sup>. De plus, dans une perspective constructiviste, on admet qu’elles ont été « construites » et que, par leur présence, elles contribuent à construire la réalité sociale.

Il est possible et même, assez fréquent de définir le « social » au sens restreint par les institutions de la protection sociale. C’est d’une certaine manière l’approche de J. Donzelot quand il évoque « l’invention du social ». L’auteur en effet considère que le social émerge quand l’État républicain met en place progressivement en France l’Assistance publique d’abord, puis le système assurantiel. Dans le vocabulaire des juristes, l’Assistance publique est devenue Aide sociale (dite aussi aide sociale légale, ou obligatoire) en 1953. Les assurances sociales ont donné lieu à la Sécurité sociale en 1945-46 (avec ses trois branches : la famille, la maladie, la vieillesse, auxquelles s’ajoute à la fin des années 1960, en dehors de la Sécurité sociale mais avec une prise en charge sur le même modèle assurantiel, le chômage). L’Action sociale, (mot générique et ambigu) correspond à l’aide sociale facultative, et le mot avec une majuscule désigne une des institutions de la Protection sociale, distincte à la fois des Assurances sociales et de l’Aide sociale obligatoire<sup>10</sup>. La protection sociale, ainsi définie, obéit à une triple logique : l’assurance pour ceux qui travaillent ;

<sup>9</sup> Je suis en ce sens, assez proche de la définition proposée par F. Dubet, à partir de la notion de « programme institutionnel », produisant la socialisation par intériorisation de valeurs et de principes (F. Dubet, 2002, 23). Pour ma part, j’insisterai moins sur les processus de socialisation que sur les « logiques » internes des institutions, et les modèles de solidarité que chacune affiche comme vocation d’instituer.

<sup>10</sup> E. Alfandari, *Action et aide sociale*, Dalloz, 1987.

l'assistance pour ceux qui sont dans l'incapacité de travailler ; l'action sociale comme projet d'intervention sur la société (même si les frontières sont souvent floues dans la réalité). Avec une approche similaire, M. Autès analyse que l'action sociale est au confluent de la logique d'assurance et d'assistance –: elle ne s'incarne dans aucun dispositif généraliste, ne relève d'aucune gestion centralisée ou paritaire : d'un côté elle s'occupe « des restes », des laissés pour compte de la croissance, en cherchant à échapper à des strictes logiques de l'assistance ; de l'autre elle promeut des initiatives nouvelles, des actions de promotion des individus et des groupes, des projets éducatifs et émancipateurs<sup>11</sup>.

Le point de vue « institutionnel » permet d'aborder d'autres aspects de l'intervention sociale, peu ou mal pris en compte avec le point de vue du champ professionnel : notamment la question des « logiques » et du système de prise en charge des « risques » (ou des « problèmes » sociaux)<sup>12</sup>. La réflexion sur les trois institutions permet de rappeler que l'immense majorité des « dépenses sociales » ne concerne pas le « travail social » -les cotisations sont gérées par un système paritaire –les partenaires sociaux.

Mais le « social » ne s'arrête pas non plus aux dépenses sociales. Ainsi M. Autès, après avoir défini le social comme « l'articulation entre l'économie de marché et le gouvernement démocratique », écrit qu'il repose sur deux étages : le droit du travail et la protection sociale (M. Autès, 1999). C'est dire que la protection sociale ne constitue qu'un des « étages » du social.

Au total, la notion de protection sociale me semble renvoyer à un ensemble d'institutions, qui contribue à structurer le « social » mais qui ne le définit pas tout entier. L'approche par l'intervention sociale permet d'étudier les actions qui sont menées aussi bien dans le cadre du champ professionnel élargi, que dans celui de ce champ institutionnel –mais il faut tenir compte aussi d'autres éléments et en particulier, intégrer la dimension « politique ».

#### 4. LA POLITIQUE SOCIALE<sup>13</sup>

Les économistes J. C. Ray, J-M Dupuis et B. Gazier<sup>14</sup>, pour préciser le contenu des politiques sociales, partent de la définition extensive de J. Fournier et N. Questiaux (1984): « les questions sociales ne se réduisent pas au problème du travail et de la Sécurité sociale. Elles englobent la plupart des aspects des conditions d'existence des individus ». Ils caractérisent alors le contenu des politiques sociales en distinguant trois domaines : 1) les relations professionnelles et l'emploi : c'est-à-dire les salaires, les conditions de travail des salariés...2) la protection sociale, c'est-à-dire la protection de l'individu contre certains risques : les risques liés au droit au travail, au droit à la santé, ou au droit à la sécurité matérielle 3) les politiques sectorielles, qui visent les conditions d'existence des individus, indépendamment d'une activité professionnelle et de la protection à l'égard des risques collectifs : l'éducation, les

<sup>11</sup> M. Autès en déduit que le travail social, auquel conduit l'action sociale, obéit à une structure double, produit à la fois l'assignation à un ordre social et l'émancipation démocratique des individus et des groupes –d'où l'idée de « paradoxe » constitutif du travail social (M. Autès, 1999, *Les paradoxes du travail social*).

<sup>12</sup> J'ai préféré ici la notion de « problème social » à celle de « risque social », qui me semble moins « neutre » car plus souvent référée à la logique assurantielle (assurances sociales voire privées), par exemple chez P. Rosanvallon (1995). Ce terme est toutefois aussi employé dans la littérature dans un sens large, voir par exemple D. Le Breton, 1995, *Sociologie du risque*.

<sup>13</sup> Par convention, je propose d'employer ici le singulier pour distinguer la dimension politique des dimensions professionnel et institutionnelle notamment. J'emploierai toutefois plus loin le pluriel pour suggérer que « les » politiques ne s'intègrent pas nécessairement dans un schéma cohérent. De fait, il est facile de pointer des logiques diverses, y compris dans les actions de « l'État » -par exemple, en différenciant les ministères, ou les mesures qui relèvent d'une logique de réduction des dépenses et celles qui visent à améliorer l'accès aux droits...

<sup>14</sup> La politique sociale est loin d'être un sujet réservé pour la sociologie. C'est au contraire un thème où elle rencontre toujours les autres disciplines, notamment l'économie, la politique, l'histoire.

loisirs, le logement. Ils précisent que les deux premiers domaines relèvent de la conception traditionnelle des politiques sociales, celles des ministères sociaux, la troisième relevant d'une définition « large » qui mobilise d'autres ministères. Et ils ajoutent que « bien entendu, certaines politiques traversent ces trois domaines : c'est le cas par exemple des politiques de lutte contre la pauvreté, qui exigent une action concertée entre partenaires appartenant à chacun des trois domaines ». (J. C. Ray, J-M Dupuis et B. Gazier 1988, 10-13).

De cette définition, je propose de retenir plusieurs éléments. D'abord, je peux noter que le domaine concerné comprend le travail qui correspond historiquement, au premier domaine dans lequel l'État est intervenu, pour réguler les effets jugés négatifs du libre jeu du marché (avec par exemple, les limitations au travail des enfants en 1841). En effet, *le terme de politique sociale renvoie toujours à l'intervention des pouvoirs publics* - et en premier lieu, de l'État. C'est ce qui, à mon sens, le différencie du travail social (champ professionnel) et de la protection sociale (qu'on a associée précédemment à une approche « institutionnelle »). Certes, la définition de J-C Ray, J-M. Dupuis et B. Gazier intègre précisément la protection sociale. C'est un sujet sensible puisque la Sécurité sociale et l'Action sociale associative ne sont pas gérées par l'État (central), mais respectivement, par les « partenaires sociaux » et par des « adhérents » réunis en conseil d'administration. Mais les pouvoirs publics ont contribué à fonder, organiser et financer la Sécurité sociale et bien peu d'associations du « social » ne bénéficient pas de subventions publiques ; les pouvoirs publics interviennent largement aujourd'hui, par l'action politique, dans la régulation interne des institutions. Quant à l'Aide sociale, c'est un service public, que la décentralisation a transféré aux Départements. Elle est de ce point de vue, un outil des politiques publiques.

Je propose donc de définir la politique sociale comme l'ensemble des pratiques, faits, institutions du gouvernement d'un Etat dans le domaine du « social ». Ce- disant, j'adopte une définition large de l'Etat, qui englobe les ministères centraux, les collectivités locales (voire la Sécurité sociale, assimilée à une « administration publique »). En filigrane, on trouve la référence, d'une manière large, à tout ce qu'on appelle parfois la « puissance publique », et peut-être aussi à « l'État providence » (M. Bresson, 2002, 8-9). Toutefois il convient à mon sens, d'apporter une restriction par rapport au domaine large esquissé : les politiques du logement, du travail, de l'éducation... ne sont pas d'abord des politiques « sociales » -elles peuvent le devenir quand elles prennent comme objet la question des exclus, de la précarité, des problèmes sociaux. C'est d'ailleurs cette caractéristique qui fait d'emblée de la politique de la Ville, une politique « sociale » à part entière - même quand elle est organisée, à un moment de son histoire, sous la forme d'une délégation interministérielle (J. Donzelot, Ph Estèbe, 1994).

Par rapport aux notions de travail social et de protection sociale, le terme « politique(s) sociale(s) » embrasse un domaine potentiellement plus large mais surtout, propose un point de vue différent qui ramène à l'action de l'État et des autres acteurs politiques (on aura compris qu'on parle ici de « la » politique, pas « du » politique). L'analyse des politiques sociales et de leurs effets est essentielle, elle permet d'aborder notamment les réformes politiques et les mutations (ou la « crise ») de l'État providence. Par conséquent, l'intervention sociale au sens où je propose de la définir, englobe la (les) politique(s) sociale(s). C'est-à-dire que l'intervention sociale peut être abordée sous un angle professionnel, institutionnel ou politique<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> En revanche, si les politiques de l'« l'État » relèvent selon ma définition, de l'intervention sociale, on ne dira pas que l'État est un « intervenant social », parce que ce dernier terme s'applique mal aux entités abstraites, plurielles (comme l'État, la Sécurité sociale ou le Travail social). Je garderai donc le terme « intervenant social » pour des acteurs concrets, qui s'incarnent dans des personnes, avec des motivations et des raisons d'agir. Voir supra.

## 5. LA RÉGULATION SOCIALE

Sans développer ce point, qui ouvre de nombreuses perspectives de recherche, je voudrais néanmoins apporter encore quelques précisions rapides sur la différence entre intervention sociale et régulation sociale. Là encore, les mots prêtent souvent à confusion, et leur emploi est loin de faire l'unanimité –il est vrai qu'ils sont chargés d'enjeux. Toutefois, il me semble que d'une manière générale, le terme « régulation sociale » est employé dans la littérature de deux manières principalement (ou plus exactement, avec des variations autour de deux familles d'interprétation).

1-D'une part, suivant la définition du dictionnaire, la régulation signifie l'action de veiller au maintien de règles stables, de mettre en ordre, en conformité –on a alors en arrière plan de l'analyse, l'image d'un système plus ou moins stable, avec une logique de fonctionnement donnée. C'est le point de vue de l'École de la régulation et de « l'économie des conventions », par exemple. Ici, la différence est nette, il y a une opposition avec l'idée d'intervention, qui implique de prendre part volontairement à une situation pour en modifier le cours.

2-Mais dans un deuxième sens, la régulation est un mot qui permet aux sociologues d'élargir le champ du « social » au sens restreint (au-delà du champ professionnel du travail social, ou de la protection sociale par exemple). Il s'agit alors d'ouvrir sur un sens (plus) large, avec comme objectif de connaissance le lien social, et les formes positives d'intégration et de régulation (pas seulement les « problèmes sociaux »).<sup>16</sup>

Dans les deux sens, la confrontation entre « régulation sociale » et « intervention sociale » est heuristiquement féconde ; mais le mot « régulation » ne correspond pas à l'approche que l'on propose. En effet, dans un contexte d'incertitude généralisée, « l'intervention sociale » ne peut pas être assimilée à une mise en ordre, ou à une contribution au bon fonctionnement d'un système – le mot « intervention » convient mieux, puisqu'il désigne une action volontaire, pour transformer une situation généralement interprétée comme une situation de « crise ». La deuxième famille d'interprétation me semble trop large aussi, précisément parce qu'elle n'est plus centrée sur l'idée de « problème » social. Elle peut aussi amener à minimiser voire occulter l'idée d'une originalité du mode de régulation mis en œuvre par les « intervenants sociaux », par rapport à d'autres intervenants (policiers, juges, par exemple).<sup>17</sup>

*AU TOTAL, je propose donc de définir l'intervention sociale* comme une action volontaire menée dans ce champ particulier, spécialisé, qu'on appelle « le social » au sens restreint. Cette action peut être analysée de différents points de vue : professionnel, institutionnel, politique. Elle doit être élargie au bénévolat et aussi à une partie du domaine sanitaire (en particulier, à travers les problématiques récentes de la « santé publique » ou de la « santé mentale »). Toutefois, les élargissements que je propose ainsi par rapport aux notions de travail social, de protection sociale et de régulation sont corrélatifs d'une autre limitation. L'intervention sociale, au sens où je l'emploie, doit en effet avoir pour objectif d'apporter une réponse aux « problèmes sociaux », par une action volontaire auprès des populations « à problèmes » - notamment aujourd'hui, celles qui sont, plus que d'autres, victimes des processus de précarisation. Ainsi je considère l'intervention sociale comme une portion restreinte par rapport aux politiques en général, aux institutions en général, voire, à la

<sup>16</sup> »). C'est par exemple, l'approche retenue dans l'appel d'offre du Groupe de Travail 19 de l'AILSF, pour le Congrès de juillet 2004 –ainsi que le point de vue retenu par la plupart des communiquants des ateliers de ce groupe. Voir les Actes de ce groupe, sur cédérom.

<sup>17</sup> La question ouvre là encore, des pistes de recherche -par exemple, il me semblerait intéressant d'étudier l'usage, par différentes catégories d'acteurs ; de l'expression « faire du social », souvent mobilisée dans un sens péjoratif par les acteurs qui se considèrent comme en dehors du champ du travail social.



régulation. Dans ce sens, l'intervention sociale se trouve aux prises avec la décentralisation (politique globale, qui l'affecte parmi d'autres) mais elle intègre la mise en œuvre du RMI (politique sociale, qui touche aussi à la régulation économique et sociale générale).

On propose d'ajouter à cette définition, ce qui est *un des thèmes majeurs dans mon parcours de recherche*, à savoir qu'il n'y a pas lieu de parler d'« intervention sociale » si l'action vise davantage à solutionner « le problème » qu'à apporter des solutions aux problèmes concrets des populations –à savoir, si elle se propose par exemple, d'« éradiquer » le « problème » par « en haut ». Les politiques d'allègement des charges pour améliorer la compétitivité des entreprises peuvent être des politiques actives d'emploi mais ce ne sont pas des politiques sociales<sup>18</sup>, pas plus que ne le sont, les politiques dites de répression. L'intervention sociale implique donc un certain type d'approche des populations, elle mobilise des valeurs « militantes » - c'est du moins, un des thèmes récurrents que je développe dans mes travaux (voir notamment M. Bresson, 2002).

Cette catégorie ainsi reconstruite présente plusieurs avantages. Elle est compréhensible par la connaissance du sens commun et compatible avec le présupposé constructiviste que les hommes produisent la réalité (à condition notamment, comme je le ferai ensuite, de distinguer intervention sociale et « intervenant social »). Elle est assez large pour être déclinée à travers trois dimensions importantes : la dimension politique (les politiques sociales et sanitaires), institutionnelle (les institutions de la protection sociale) et professionnelle (les « intervenants » salariés et bénévoles, militants et professionnels). Le tout étant relié par l'idée d'intervenir (volontairement) en faveur de populations construites comme des populations « à problèmes ». De ce point de vue, j'ai choisi de se situer dans le même cadre de référence que la « sociologie de la précarité ». Précisément, avant d'en venir à la question de l'engagement et du militantisme, je propose d'aborder une thématique abondamment développée dans la littérature, celle des transformations concomitantes de l'intervention sociale.

## B- LES MÉTAMORPHOSES DE L'INTERVENTION SOCIALE : MODERNISATION OU « CRISE » ?

D'une manière générale, les auteurs ont tendance à mettre en relation les mutations de l'intervention sociale (professionnelle, politique, institutionnelle) par les métamorphoses de la question sociale, voire, d'expliquer les unes par les autres. En revanche, ils divergent quand il s'agit d'interpréter le sens des transformations des politiques sociales, des institutions de protection sociale et du champ professionnel. En particulier, on peut opposer ceux qui insistent sur les processus de déstructuration, à ceux qui insistent sur les nouvelles formes d'adaptation « positive ».

### 1. LES CAUSES DES MUTATIONS DE L'INTERVENTION SOCIALE

Deux idées principales sont développées dans la littérature sociologique : d'une part, le contexte économique et social bouscule aussi le monde de l'intervention sociale (voire, le met en « crise »). D'autre part, les problèmes nouveaux du chômage de masse, de la montée de la

---

<sup>18</sup> L'ambiguïté est toutefois de mise, compte - tenu des nombreuses acceptions de l'activation (entre représentation des réformes souhaitables, fondée sur le consensus orthodoxe des économistes et : notion qui décrit empiriquement l'introduction d'un lien entre des prestations sociales identifiées et l'activité sur le marché du travail). Je renverrai sur ce point à l'analyse de J-C Barbier, 2002b, « Peut-on parler d'« activation » de la protection sociale en Europe ?, *Revue Française de sociologie*, 307-332.

précarité appellent une « réponse » nouvelle (une « modernisation ») qui peut-elle même être analysée soit comme une chance, soit comme une menace.

Sur le premier point, J-N Chopart développe l'idée qu'à rebours d'une tradition historique, le travail social n'est plus à l'abri des réalités économiques. Il rappelle comment la crise de l'État-providence atteint la légitimité du travail social, ses financements et ses modalités d'action (J-N Chopart, 1996, 23). F. Aballéa soutient que « le type et le mode d'action élaborés dans les années 1960 et 1970 résistent mal à la montée de l'urgence et de la précarité, à la nécessité de faire face à la brutalité de la détérioration des situations économiques et sociales » (F. Aballéa, 1996, 16). Sur le deuxième point J. Ion, pour rendre compte des défis auxquels se trouve confronté le travail social, commence par évoquer la crise qui effiloche le tissu social et appelle des expérimentations nouvelles de la part de la puissance publique<sup>19</sup> (J. Ion, 1990, 13). Combinant les deux points de vue, J. Donzelot et Ph. Estèbe commencent la présentation de leur livre *l'État animateur* par la phrase suivante : « Il se produit dans notre société un phénomène de désagrégation » dont les quartiers dégradés sont l'épicentre, c'est-à-dire « le point où elle se produit avec la plus forte amplitude »... Ils annoncent alors : « la politique de la ville est née en réponse à cette question de l'exclusion, comme le revenu minimum d'insertion » (J. Donzelot, Ph. Estèbe, 1994, 15-16). Les réformes de la Sécurité sociale sont également présentées à la fois comme une « nécessité » et comme une « réponse », ainsi B. Palier écrit : « Depuis le milieu des années 1970, le monde semble avoir tellement changé qu'une transformation radicale du système de protection sociale, conçu en des temps révolus et pour des temps révolus, paraît nécessaire » (B. Palier, 2002, 2). Reprenant des arguments classiques, cet auteur met en avant l'environnement économique, l'ouverture des échanges qui accroît la compétition sur les coûts salariaux, l'organisation du travail avec la fin des carrières continues de 40 ou 50 ans dans la même entreprise, et aussi des mutations « sociales » comme le vieillissement de la population, la mutation des structures familiales.

En complément des explications majoritairement « exogènes » des transformations du monde de l'intervention sociale, certains sociologues rappellent toutefois aussi des évolutions propres, endogènes, de l'État-providence et du système de protection sociale. B. Palier évoque, par exemple, le « succès » même des programmes sociaux et notamment, de l'universalisation de la couverture sociale, qui se traduit par des dépenses en hausse. J. Ion rappelle « les antécédents d'une évolution endogène au travail social », qu'il fait remonter aux années 1960 (donc bien avant les années 1980) : les idées de territorialisation et de concertation s'appuient sur des idéologies anciennes de l'animation socioculturelle, même s'il a fallu ensuite un contexte politique favorable (J. Ion, 1990, 45 et s.). Du côté des idéologies politiques, la montée en puissance du local lui semble s'inscrire dans un mouvement plus général de délégation faite aux municipalités, dans le cadre d'une nouvelle répartition des pouvoirs proposée par l'État central (J. Ion, 1990, 53). De même, selon Autès, les lois de décentralisation de 1982 et 1983, qui ont profondément transformé les conditions d'exercice du social, sont « à la fois l'aboutissement d'une logique toujours confirmée qui consiste à confier aux échelons locaux la plus grande partie de (l')administration et (la) gestion (du social), et aussi, un basculement qui transforme le cadre et les règles politiques qui président à la construction et à la formation du social » (M. Autès, 1999, 112).

Au total, les appréciations sur les « causes » me semblent donc assez convergentes. En revanche, on trouve des analyses différenciées sur le contenu des évolutions et la direction qu'elles empruntent. De manière nécessairement rapide, je propose de dégager les grandes lignes des évolutions de l'intervention sociale, mises en évidence dans la littérature, en

---

<sup>19</sup> J. Ion présente aussi les dispositifs participatifs impulsés par les pouvoirs publics comme une « tentative de gestion de l'anomie », dans le cadre de banlieues abandonnées par leurs éléments dynamiques - les classes moyennes (J. Ion, 1990, 51).

reprenant la distinction opératoire que j'ai proposée entre les dimensions politique, institutionnelle et professionnelle. Je préciserai la position que je prends dans le débat sous-jacent, sur le diagnostic de « modernisation » ou de « crise »<sup>20</sup>.

## 2. LE SENS DES CHANGEMENTS POLITIQUES

Dans cette dimension, « le » thème majeur et apparemment consensuel dans la littérature peut être identifié autour de l'idée de la « crise » de l'État providence, avec l'annonce récurrente de sa disparition progressive (souhaitée ou redoutée). Dans les pays développés et notamment en France, on admet couramment que l'État providence s'est trouvé confronté après la période de croissance des « Trente glorieuses » à une triple crise de financement, d'efficacité et de légitimité (P. Rosanvallon, 1981). C'est d'ailleurs cette crise qui justifie les réformes –en particulier, celles de la Sécurité sociale<sup>21</sup>. En même temps, se développe le point de vue sur les résistances au changement. Dans un raisonnement comparatiste mené à l'échelle internationale, Esping-Andersen présente l'État providence français comme un régime figé, « conservateur-corporatiste » (1999).

Malgré les apparences, le diagnostic de crise, appliqué à l'intervention politique de l'État, reste toutefois en débat, puisqu'il est constamment nuancé voire infirmé par l'idée que les éléments de restructuration l'emportent (ou vont l'emporter). La prise en compte du niveau communautaire permet par exemple de réintroduire une cohérence qui se situerait à l'échelle de l'Europe –les éléments d'une doctrine commune se trouvant incorporés, diversement selon les pays, aux référentiels nationaux. J-C Barbier a analysé de ce point de vue, la construction de cadres cognitifs communs, qui s'appuient sur des outils et des méthodes de coordination ou encore, dans le domaine des politiques de l'emploi, une doctrine normative particulière de l'activation (J-C Barbier, 2002b). En Angleterre, A. Giddens recommande que la jouissance des droits sociaux soit soumise à l'exigence d'une contrepartie ou d'une contreprestation, dans le cadre d'une société de « participation » et de « réciprocité » (*stakeholder society*). La politique sociale anglaise élabore en effet une nouvelle conception de la citoyenneté, du rôle de l'Etat, de la solidarité sociale, et dessine une Troisième Voie (A. Giddens, 1994, 1998). Ce thème équivoque désigne une stratégie électorale tendant à recentrer le parti travailliste, mais la Troisième Voie définit aussi un programme politique ambitieux, qui suppose un rééquilibrage du rôle respectif de l'Etat et du marché et par une réforme substantielle des droits sociaux. En particulier, les nouveaux programmes sociaux (*New Deals*) destinés aux publics les plus vulnérables (parents isolés, etc.) proposent une redéfinition des rapports entre interventions collectives et projets individuels (J. Rodriguez, 2004). Pour la France, dans un contexte économique mondial défavorable à l'interventionnisme étatique, P. Rosanvallon appelle de ses vœux le passage d'un « État passif indemnisateur » à un « État actif providence ». Il dénonce l'inadaptation de droits sociaux qui donnent un « droit de tirage », ne permettant pas à l'État social de maîtriser ses dépenses : mais il attend du « droit à l'insertion » qu'il établisse à la fois, les équilibres financiers et une autre forme d'équité, fondée sur la responsabilité individuelle (P. Rosanvallon, 1995).

<sup>20</sup> Je rappelle que de manière opérationnelle, je propose de suivre F. Aballéa dans sa définition de la crise comme « processus de déstructuration –restructuration dans lesquelles les phénomènes de déstructuration l'emportent sur les phénomènes de restructuration » (F. Aballéa, 1996, 12).

<sup>21</sup> Par exemple, je citerai le plan Juppé en 1995, qui visait notamment à « réactiver les dépenses passives », et à placer la progression des dépenses de santé sous le contrôle du Parlement, ou encore la récente réforme des retraites, qui semblent clairement relever d'une initiative étatique –avec toutefois l'aval de certains partenaires sociaux. En revanche, les réformes de l'Unedic ont été directement négociées par les partenaires, (en théorie ?) sans intervention « politique ». En réalité, ces exemples illustrent l'étroite imbrication des dimensions politique et institutionnelle, que j'ai choisi de distinguer.

De manière apparemment contradictoire (en fait complémentaire, si on admet le postulat qu'il faut combler le « retrait » de l'État national), on trouve aussi dans la littérature l'idée que les politiques sociales deviendraient « locales ». On assisterait ainsi à la montée de phénomènes de la « gouvernance » -au sens ici d'une forme d'équilibre et de régulation des pouvoirs, valable uniquement au niveau local (avec des configurations différentes selon les territoires). Cette thèse étend au champ du social des analyses de la sociologie urbaine, inspirées de Weber, sur le « retour » des villes comme acteurs (plus ou moins unitaires) sur la scène nationale et internationale<sup>22</sup>. Suivant une autre hypothèse, relayée par la sociologie politique, le déficit de la démocratie représentative aurait laissé le champ libre aux acteurs de la démocratie « locale » pour expérimenter de nouvelles formes d'expression politique, voire de nouvelles politiques<sup>23</sup>. Dans mes travaux, si on considère que les acteurs locaux ont une « marge de manœuvre », en revanche, on reste assez réservé sur l'idée que les élus locaux en France « mènent » une (des) politique(s) sociale(s), dont l'orientation serait clairement différente des « incitations » de l'État central. Ce n'est pas un hasard si la décentralisation (qui consiste à transférer du pouvoir aux collectivités locales élues) est souvent associée voire confondue avec la Politique de la ville et la « territorialisation » qui est une politique centrale (« transversale »)<sup>24</sup>. L'analyse menée du point de vue des politiques sociales fait émerger un paradoxe : d'une part, les pouvoirs publics affichent leur volonté de faire des économies et de donner plus d'autonomie aux acteurs locaux (collectivités locales, associations présentées comme un rempart de la démocratie). D'autre part, l'impulsion et les changements semblent venir pour une large part des politiques étatiques (au sens étroit). De fait, la mise en place de nouveaux dispositifs dans le cadre de la politique de la ville n'a-t-elle pas été annoncée par F. Mitterrand après les rodéos des minguettes dans les années 1980 ? C'est cette politique, couplée avec la décentralisation, qui inaugure la mise en place de dispositifs localisés, et des nouvelles procédures de contractualisation, d'évaluation<sup>25</sup>.

D'une manière générale, les années 1980 et 90 sont souvent présentées comme celles d'un changement politique, qui prend les traits de la rigueur budgétaire, du contrôle des dépenses et des réformes de la « Sécu » mais aussi en France, de la décentralisation, de la mise en place du RMI et de la CMU, de la politique de la ville, de l'urgence sociale... S'agit-il d'un désengagement de l'État ? Ou d'une autre manière d'intervenir, avec par exemple, le passage de l'État providence à l'État animateur<sup>26</sup> ? J. Donzelot et Ph Estèbe développent, à travers cette dernière formule, la thèse d'un changement profond des idées et des représentations de l'État, avec à travers la Politique de la Ville une remise en cause des politiques sectorielles (par ministère) et la « nouvelle » formule de l'approche globale, qui entend relier sur le territoire ce que la sectorisation séparait abstraitement (J. Donzelot, Ph Estèbe, 1994, 22-23).

Avec d'autres auteurs, j'ai mené des recherches sur les « nouveaux dispositifs », de l'insertion par l'économie (Autès, Bresson et al. 1996 et Bresson, Autès 2000a), le fonds d'urgence sociale (Autès, Bresson et al., 1999), les dispositifs « participatifs » (Bresson, 2004). Dans ces travaux, on a développé l'idée que l'action étatique change de forme mais que l'État central garde un rôle majeur, comme l'illustre bien la mise en place du fonds d'urgence sociale dans

<sup>22</sup> Les villes se construisent des images, se spécialisent dans les échanges, font des alliances. Cf par exemple, A. Bagnasco, P. Le Galès, 1997, *Villes en Europe*.

<sup>23</sup> Pour une présentation nuancée de cette thèse, voir par exemple le livre Curapp / Craps, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, en particulier les contributions de M. Blanc « Participation des habitants et politique de la ville », L. Blondiaux « Représenter, délibérer ou gouverner ? » et la synthèse par J. Chevallier.

<sup>24</sup> Voir sur ce dernier point D. Béhar, « En finir avec la politique de la ville ? », *Esprit*, 1999, 209 et s.

<sup>25</sup> Sur les enjeux et les ambiguïtés de l'évaluation, qui dépassent le cadre de l'intervention sociale, je renverrai par exemple aux analyses proposées par J. Ion, 1990, *Le travail social à l'épreuve du territoire* p 140 et s. et L. Demailly, 2000a, *Suffit-il d'évaluer ? Évaluer les politiques éducatives*.

<sup>26</sup> Je reviendrai sur cette question de manière plus approfondie dans le chapitre 7.

le Nord –que l'État finance quasiment seul, en mobilisant par ailleurs les autres partenaires autour de lui pour le traitement des dossiers (M. Bresson, 2001). Par ailleurs, on a aussi montré comment sans recours à la contrainte légale, la contrainte économique exercée par les politiques (État et élus locaux, auxquels la décentralisation a conféré davantage de pouvoirs) amène certaines associations à jouer le jeu d'orientations qui ne correspondent pas à la mission historique qu'elles revendiquent. Ainsi, dans les centres sociaux, le fait de transformer les anciens ateliers de loisirs en ateliers d'insertion pour capter les financements du Conseil Général se traduit par des changements de publics, avec des financements ciblés pour les RMISTes, qui peuvent remettre en cause l'idéal de mixité sociale revendiqué par ailleurs. D'une manière générale, tout se passe comme si l'État central proposait (et parvenait dans une large mesure à promouvoir) comme nouveau modèle d'intervention sociale, le modèle de l'entreprise, avec en quelque sorte, la fin de l'opposition entre l'économique et le social et une invitation aux partenaires (élus et associatifs) à caler les pratiques sur la recherche de l'efficacité (donc du moindre coût), dans un contexte concurrentiel (M. Bresson, 2000 et 2002).

Certes, il convient de rappeler que la Politique de la ville ne concerne que des « petites sommes » (une part des 4 à 5 % des dépenses sociales que représente l'Action sociale, selon M. Autès, 1999). Dans *Le travail social à l'épreuve du territoire*, J. Ion se demande également si les nouvelles procédures que l'État expérimente sur le social ne se situent pas seulement à la marge du social, laissant en quelque sorte inchangé le banal, l'ordinaire « au risque de prendre pour dominant dans le paysage ce qui n'est peut-être qu'un détail dans un coin » (J. Ion, 1990, 143). Ces deux auteurs s'accordent cependant à conclure que ces expériences limitées introduisent un changement beaucoup plus important de logique générale, avec par exemple, selon la formule de J. Ion, « un nouveau paradigme du travail social » (ibid., p 143).

La « crise » de l'État providence n'est donc pas nécessairement une crise de l'intervention étatique, encore moins un « simple » processus de déstructuration des politiques sociales : on peut dégager des phénomènes de restructuration voire un nouveau modèle avec des lignes de force, comme le poids plus important des élus locaux. De plus, les politiques sociales des pouvoirs publics (État et collectivités locales) sont un élément moteur incontournable quand il s'agit d'étudier les changements qui transforment les institutions et le champ professionnel.

### 3. LA DIMENSION INSTITUTIONNELLE : L'AVENIR INCERTAIN DE LA PROTECTION SOCIALE

Souvent interprétée comme une conséquence des réformes politiques (voire, du manque de réformes), l'émergence de nouvelles logiques institutionnelles est aussi un thème de recherche important. De ce point de vue, une des idées les plus développées dans la littérature est le glissement (la dérive ?) observé(e) dans le fonctionnement du système français de protection sociale, d'une logique d'assurance à l'assistance. On présente souvent le système français à partir du fonctionnement de la Sécurité sociale (à laquelle on ajoute l'Unedic et les Assedic). L'ensemble relève, à l'origine au moins, d'un modèle bismarckien, fondé sur le principe des assurances sociales. Traditionnellement on l'oppose au modèle béveridgien d'assistance (qui inspire le fonctionnement anglais du système de protection sociale et en France, l'Aide sociale). En résumé, selon le principe général de l'assurance, le droit à la protection est contributif, c'est-à-dire qu'il se mérite. Il est proportionnel aux versements. Dans le système d'assurance privée, l'individu se garantit volontairement grâce à son épargne contre les risques, et il est seul responsable du choix entre la souscription à des assurances ou une autre utilisation de ses revenus. Le système d'assurances sociales bismarckien se rapproche de ce modèle par son caractère "contributif". Mais il s'en distingue par le caractère obligatoire des

cotisations : les bien portants paient pour les malades, les actifs pour les inactifs... dans un système où "tout le monde" est cotisant à un moment donné. Par différence, le principe de l'assistance n'est pas contributif ; c'est la situation de besoin qui justifie le droit au secours. Le principe de l'assistance fixe comme objectif la garantie de ressources ou d'un revenu minimum pour tous, quelle que soit ou ait été leur capacité à cotiser. Le système d'assistance béveridgien est également obligatoire, mais il est universel, fondé sur le besoin et financé par l'impôt : les plus riches paient pour les plus pauvres. On le caractérise comme un système "redistributif". En France, le système français, encore aujourd'hui, est présenté comme un modèle d'assurance : à la fois parce que plus de 80 % des prestations relèvent des institutions dites « d'assurances sociales » et parce que toute l'analyse de la protection sociale aujourd'hui est imprégnée du modèle de l'assurance (avec les notions de risque, de cotisation). Toutefois, sa "dérive" vers l'assistance (ou on dit aussi : la solidarité) semble avérée aussi bien dans le fonctionnement des recettes (puisque la CSG par exemple est un impôt, qui occupe une part de plus en plus importante du financement –ce n'est pas une cotisation) que dans celui des dépenses (avec des prestations comme le RMI en 1988, la CMU en 2000, qui ouvrent des droits sans cotisation préalable du bénéficiaire).

La thèse de ce basculement d'une logique à l'autre est développé dans de nombreux travaux. Par exemple O. Mongin s'interroge sur le « nouveau partage des rôles entre l'assurance et la solidarité » (O. Mongin, 1998, 239 et s.). La littérature sociologique a toutefois aussi mis en évidence les significations plurielles des mots<sup>27</sup> ou encore, la complexité du fonctionnement réel des institutions. De fait, l'opposition des deux logiques serait factice selon B. Friot<sup>28</sup>. Pour cet auteur, notre système n'a jamais été un système d'assurance et ce qui le caractérise, c'est le lien entre salaire et protection sociale (qui fait l'originalité du système du salariat). Ce lien est matérialisé par la cotisation sociale, qui est considérée à tort comme un « prélèvement » sur le salaire. En fait le salaire a deux parties : un salaire direct et une cotisation sociale. Comme le salaire direct est négocié par branches et que la cotisation est un pourcentage du salaire direct, la protection sociale en France est dès les débuts de la Sécurité sociale un élément du salaire (d'un salaire "socialisé") et non pas une redistribution des richesses.

Dans mes travaux, j'ai insisté toutefois sur la force des représentations associées au système assurantiel, qui continuent d'imprégner les modes de fonctionnement et justifier les réformes - comme celles de 1992 et 2000 des assurances chômage, qui ont consisté précisément à éliminer de la gestion de l'Unedic les dépenses ne relevant pas purement de la logique assurantielle. À propos de ces réformes, B. Palier souligne (à l'opposé de la thèse de la « dérive » assistantielle ?) ce qu'il appelle la « dualisation » du système de protection sociale français –puisque certaines personnes se trouvent de fait, exclues de la couverture sociale garantie par les assurances sociales. (B. Palier, 2002, 392). L'interprétation des changements n'est donc pas univoque, mais dans tous les cas, il semblerait qu'une partie toujours plus importante de la population soit amenée à dépendre de prestations sous conditions de ressources (de minima sociaux notamment).

Les analyses « institutionnelles » de la protection sociale privilégient pour la France, une réflexion sur la « crise » et/ou la « modernisation » de la Sécurité sociale. On trouve toutefois aussi des travaux sur l'Aide sociale et l'Action sociale, qui mettent en évidence un changement de logique (ou, pour reprendre la formule de F. Dubet en 2002, de « programme institutionnel »). En particulier, dans la logique de l'Assistance publique mise en place au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le pouvoir étatique qui était endetté à l'égard d'individus souverains (B.

<sup>27</sup> Voir par exemple Didier Blanchet, 1995, *Deux usages du concept d'assurance et deux usages du concept de solidarité*, Revue Française des Affaires sociales n°4 (n° spécial sur les cinquante ans de la Sécurité sociale).

<sup>28</sup> En particulier dans B. Friot, 1995, « L'originalité du système de protection sociale français », RFAS n° 4, 45-66 et B. Friot, 1997, *Les Puissances du salariat*.

Théret, 2003, 57). Or, certaines évolutions récentes peuvent être interprétées comme le renoncement à l'idéal révolutionnaire de cette « dette sacrée » (sous-entendu : de la société, envers ceux de ses membres que frappe l'incapacité de travailler). En effet, la montée du chômage de masse a fait ressurgir la question traditionnelle des « bons » et des « mauvais » pauvres, avec la figure désignée par R. Castel comme celle des « inutiles au monde ». À propos de ceux qui pourraient travailler mais qui n'ont pas d'emploi, on trouve aujourd'hui deux interprétations qui coexistent : soit « la société » ne propose pas assez d'emplois, soit « les individus » ne font pas assez d'efforts. Or, les politiques « d'activation » des dépenses ou encore, la thématique de l'insertion réintroduisent la logique d'une responsabilité de l'individu – l'accent mis sur la nécessité d'inciter les personnes à rechercher un emploi laisse en effet penser qu'une partie au moins des chômeurs ne cherche guère à travailler (B. Simonin, 2003, 130). Selon M. Autès, l'insertion (le « I » du RMI) doit être interprétée comme une « bifurcation » qui réinscrit l'ensemble des mesures d'action sociale dans le principal objectif de la création d'emplois (M. Autès, 1999, 175 et s.). Mais les évaluations du RMI montrent rapidement qu'on en sort rarement par l'emploi. L'insertion professionnelle et surtout « sociale » pourrait consister alors, selon la formule de R. Castel, dans une « gestion sociale du non travail », censée inventer une nouvelle manière d'être inscrit dans la société (R. Castel, 1998, 28-47). Toutefois selon cet auteur, ce déplacement pose problème, il demande trop au social : reconstruit-on de la sociabilité réelle ou des « analogons » ? J. Habermas suggère qu'il n'est pas possible de produire des nouvelles formes de vie avec des moyens juridico-bureaucratiques (J. Habermas, 1990, cité par R. Castel, 1998, 44).

Dans mes travaux, j'adhère globalement plutôt à la représentation d'une « crise » des institutions de protection sociale, dans la mesure où on insiste davantage sur les processus de déstructuration et l'incertitude qui l'emportent, en ce qui concerne l'émergence d'une (des) nouvelle(s) logique(s) d'intervention sociale. À propos des assurances sociales, j'ai notamment insisté sur l'importance de la crise du paritarisme, qui remet en cause les principes de la « démocratie sociale »<sup>29</sup> (M. Bresson, 2002, 24 et s.). Par ailleurs, pour les trois institutions du social, j'ai aussi souligné combien le(s) « nouveau(x) modèle(s) » proposé(s) par l'État pouvait être déstabilisant(s), dans la mesure où ils contribuent à brouiller des oppositions qui fonctionnaient comme des repères : l'opposition entre public et privé d'une part ; économique et social d'autre part. Par exemple, j'ai montré comment dans les centres sociaux associatifs, le discours dominant sur la « mission de service public » qu'on était fier de remplir laisse place à l'objectif prioritaire de « bonne gestion ». Ou encore, le passage de la notion humaniste d'utilité sociale à la recherche d'une efficacité mesurable (y compris financièrement) rapproche de la logique « économique ». En encourageant la maîtrise des coûts salariaux, en mettant en concurrence les organismes sociaux, en invitant à être « efficace », « compétitif », l'État, à travers ses réformes successives de la Sécurité sociale, et à travers la politique de la ville, invite les acteurs du social à adopter le vocabulaire et les pratiques d'un autre modèle, qui était autrefois « le » contre modèle, celui du secteur privé marchand (M. Bresson, 2002, 58 et s.).

Parmi les incertitudes qui traversent aujourd'hui les institutions de la protection sociale, j'ai par ailleurs étudié les déplacements et les recompositions de la frontière entre le « social » et le « sanitaire » -qui est d'ailleurs, interne à la Sécurité sociale comme à l'Aide sociale, et renvoie surtout à des cloisonnements professionnels. F. Dhume a par exemple, montré comment le RMI vient bousculer les pratiques et les représentations. Le dispositif

---

<sup>29</sup> Une piste de recherche intéressante, qui n'est pas explorée à ma connaissance, est celle de l'évolution en cours des Caisses d'Allocations Familiales ou CAF. Ces caisses sont aujourd'hui confrontées à une perte de légitimité démocratique, avec le refus de l'organisation patronale (le Medef) de réintégrer la gestion paritaire. Parmi les évolutions possibles, elles envisagent aussi bien la gestion publique, que privée, avec l'éventualité d'importer le modèle d'organisation sur la loi de 1901 (un conseil d'administration avec des « usagers »).

institutionnel du RMI qui gère à la fois l'allocation et l'insertion, est présenté en tant que « partie du dispositif plus global de l'assistance sociale ». Caractérisé comme une « institution sociale », il est à la recherche d'une « aide extérieure » pour un objet que les services instructeurs identifient comme une zone de recoupement : la « santé mentale » des bénéficiaires de l'allocation. Toutefois, F. Dhume montre que le partenariat et l'interinstitutionnalité avec la psychiatrie sont des catalyseurs des questions d'identité (ou je dirais ici, des logiques institutionnelles), avec des interrogations majeures comme la perception de la demande ou l'enjeu du secret médical. De ce point de vue, il a toujours existé un problème de frontière entre prise en charge sur le mode du soin et prise en charge en terme d'aide sociale, et aujourd'hui ces frontières se déplacent –avec de nouvelles incertitudes<sup>30</sup>. Dans mes travaux, j'ai là encore, davantage insisté sur les éléments de déstructuration, que sur les éléments de recomposition<sup>31</sup>. Le diagnostic de « crise » est relayé par l'âpreté des débats, internes à chaque institution, concernant par exemple les « risques » de « médicalisation de la précarité »<sup>32</sup>, ou symétriquement, de dissolution de la psychiatrie dans le social. Toutefois, certains travaux sociologiques semblent pointer de nouvelles logiques, notamment au niveau local. On peut interpréter de cette manière les innovations réalisées par les dispositifs locaux mis en place pour favoriser l'accès aux soins des populations paupérisées, réduire les risques pour les toxicomanes ou mettre en place des programmes de santé communautaire –autant d'expériences locales que rapporte le livre collectif dirigé par D. Fassin, *Les figures urbaines de la santé publique* (D. Fassin, 1998). Pour d'autres auteurs cependant, la territorialisation est elle-même un processus dans lequel les phénomènes de déstructuration l'emportent, dans la mesure où la multiplication des espaces d'action rend la synthèse difficile et aléatoire (F. Aballéa, 1996, 16).

Les initiatives qui amènent au déplacement des frontières peuvent venir aussi du champ médical –mais là encore, on ne perçoit pas clairement le modèle qui serait susceptible de conduire à un nouvel équilibre. Ainsi, il existe des désaccords entre psychiatres, J. Maisondieu soutenant par exemple, que l'exclusion serait la nouvelle figure de la folie dans une société souffrant d'une « pathologie de la fraternité »<sup>33</sup> alors que selon J-L. Roelandt, la folie est une forme d'exclusion particulière<sup>34</sup>. Ou encore, le thème de la « souffrance sociale », d'ailleurs critiqué (par exemple, par J-L. Roelandt) laisse en suspens de savoir si l'origine du « problème » se situe dans des mécanismes sociaux ; ou si la précarité sociale s'explique par une « fragilité psychique » qui ne justifie pas nécessairement un suivi psychiatrique mais qui justifie en revanche un suivi social pour aider l'individu dans ses démarches au quotidien (M. Autès, M. Bresson, 2001, 19-20).

Au total, j'ai donc plutôt insisté dans mes travaux sur la « crise » et l'incertitude qui marquent les évolutions des institutions de l'intervention sociale et sanitaire. Et à travers ces décompositions et (ou) recompositions institutionnelles, on aperçoit aussi en filigrane, les enjeux de décompositions et recompositions professionnelles.

<sup>30</sup> Je rappelle que c'est d'ailleurs l'existence d'un secteur de plus en plus développé du « médico-social » ayant pour fonction de gérer l'espace incertain entre l'aide et le soin, qui justifie mon choix d'intégrer la dimension sanitaire dans l'expression « intervention sociale ».

<sup>31</sup> La « crise » s'applique aux institutions nationales du social et de la psychiatrie. Dans le rapport auquel j'ai contribué pour l'INSERM intitulé *Précarité, santé mentale et système local de santé*, j'insiste aussi sur l'incertitude des dénominations, et sur les débats et interrogations que soulève en particulier l'expression « santé mentale ». J'observe d'une manière générale le brouillage entre la maladie et le handicap, le sanitaire et le social. Dans ce rapport, je travaille toutefois aussi l'hypothèse d'un « système local de santé », c'est-à-dire d'une recomposition des interventions dans l'espace local –avec l'hypothèse corollaire que la construction sociale des troubles mentaux est d'abord une construction locale. Voir M. Autès, M. Bresson, 2001.

<sup>32</sup> J'y reviendrai dans la deuxième partie de ce travail.

<sup>33</sup> Voir J. Maisondieu, 1997, *La fabrique des exclus* et 2000, *Liberté, égalité... psychiatrie*.

<sup>34</sup> Voir J-L Roelandt, P. Desmons, 2002, *Manuel de psychiatrie citoyenne*.



#### 4. LA CRISE DU TRAVAIL SOCIAL

On a abordé, à propos de la définition du concept d'intervention sociale, la question des dynamiques d'un champ professionnel (selon la formule de J-N Chopart dir ;, 2000).

On a évoqué à ce propos, l'apparition de nouveaux métiers de la ville et de l'insertion, avec des appellations diverses : coordonnateurs de projets, médiateurs... Ces métiers viennent répondre aux exigences des nouveaux dispositifs « localisés », fondés sur les procédures de contractualisation, d'évaluation, de projet (J. Ion, 1990). Ph Estèbe soutient que ces nouveaux métiers sociaux, dont la politique de la ville a encouragé l'apparition, s'installent de part et d'autre du travail social classique : une part se positionne en surplomb, au nom de savoir-faire plus exigeants et d'une position plus au contact avec les décideurs politiques locaux ; une autre part se loge « en-dessous », au contact direct des populations des zones urbanisées (Ph. Estèbe, 1998). D'autres sociologues observent toutefois aussi des transformations pour les professions « canoniques » (assistant de service social, éducateur, animateur, conseillère en économie sociale et familiale). J. Ion par exemple observe la multiplication de postes de niveaux extrêmement divers, tenus par des agents provenant d'horizons très hétérogènes. Il souligne une transformation notable dans le genre (les nouveaux venus sont des hommes...), et au total, une transformation notable des effectifs (J Ion, 98). Ces évolutions impliquent des processus de déstructuration : ainsi, la rationalisation de l'organisation du travail et la séparation croissante entre les emplois du « front » et ceux de « l'arrière » sont autant de lignes de fracture accumulées entre les différents intervenants. Et les sociologues expriment aussi la crainte que les travailleurs sociaux perdent le monopole de l'action sociale avec la dissolution de l'action de long terme dans l'urgence, et l'émergence d'une fonction sociale généralisée. (Afchain, Bachmann, Esprit, 1998).

Dans les années 1990, les débats portent aussi sur la tendance à la « déprofessionnalisation ». Dans la sociologie du travail, le terme renvoie à l'exemple des « professions libérales » au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui suppose : 1) l'existence d'un savoir 2) la présence d'écoles de niveau supérieur, disposant du monopole de la formation 3) l'instauration de règles communes de fonctionnement pour une activité s'exerçant de façon autonome 4) La reconnaissance d'une déontologie acceptée par chacun, produite par le groupe de pairs<sup>35</sup>. Soit une exigence de haut niveau de qualification, d'autonomie et des enseignements spécifiques, que n'ont sans doute jamais atteint même les métiers « canoniques » de niveau III (bac +2) et qui ne saurait concerner tous les métiers du social (avec leurs compétences « artisanales »). Mais on admettait que les professions dites « traditionnelles » ou « labellisées » comme assistant de service social ou éducateurs spécialisés structuraient l'ensemble, et que la professionnalisation était leur modèle de développement. C'est cette idée (et avec elle, la représentation unitaire du champ professionnel) qui est aujourd'hui en question.

La « déprofessionnalisation » prendrait notamment la forme d'un recul de la logique de qualification. Les « nouveaux métiers » ont en effet été massivement investis par des individus qui n'étaient généralement pas titulaires d'un diplôme « canonique » du travail social, semblent en effet inaugurer le passage d'une logique de qualification à une logique de compétence (dans la logique du métier) : la thèse est discutée dans le numéro spécial de la revue Esprit, à quoi sert le travail social, 1998 ; mais aussi dans l'ouvrage collectif dirigé par J-N Chopart, 2000. Toutefois, les analyses retiennent surtout les incertitudes, dans la mesure où par exemple, l'exigence de qualification générale se renforce à tous les niveaux. Selon les segments, on observe alors par exemple, une recherche de qualification pour les « métiers du front » ou « petits » boulots » du social ; une stabilisation pour certaines familles de postes,

<sup>35</sup> Cf F. Gresle, M. Perrin, M. Panoff, P. Tripier, *Dictionnaire des sciences humaines*, Nathan, 1990, articles « profession » et « professionnalisation », 268.

comme les coordonnateurs de programmes et pour les personnels de niveau III, une déqualification partielle des personnels en fonction des contraintes budgétaires. Le tableau d'ensemble est donc contrasté puisqu'on peut même observer des phénomènes de surqualification, par exemple dans les métiers de l'intermédiation. (E. Maurel, dans J-N Chopart, 2000, 25 et s.). De plus, je soulignerai l'intérêt qu'il y aurait à analyser plus finement les évolutions en cours du côté de l'Université, qui proposent aujourd'hui des diplômes comme le DUT Carrières sociales option gestion urbaine à bac + 2 ou les nombreuses licences professionnalisées à bac +3, ainsi que les DESS au niveau bac + 5. En effet, on pourrait assister aujourd'hui à un renouvellement (et non à un recul) des processus de qualification, certains professionnels déjà en poste demandant d'ailleurs à bénéficier (pour tout ou partie du diplôme) des « validations d'acquis », dans le cadre de la nouvelle loi de 2002.

Mais si l'on n'assiste sans doute pas à une déqualification globale du champ, certains auteurs maintiennent l'idée de déprofessionnalisation avec d'autres arguments, comme la perte d'autonomie du professionnel. En effet, celui-ci semble perdre la maîtrise globale de chaque acte<sup>36</sup>, c'est-à-dire que le modèle d'organisation passerait d'un modèle type « artisanal libéral » à un modèle plus « industriel », caractérisé par une plus grande division du travail, une segmentation verticale, hiérarchique des tâches et une spécialisation entre professionnels du même niveau. Adopter ce point de vue, c'est réinscrire les métiers sociaux dans la sociologie des organisations et les sortir des figures nord américaines de la sociologie des professions, selon L. Demailly<sup>37</sup>. Développant un autre argument, J. Ion souligne que la notion d'intervenant, en autorisant la réunion dans un même ensemble de bénévoles et de professionnels, pourrait ainsi peut-être signaler la fin d'un processus que l'on pesait inéluctable, celui de la professionnalisation –il semble qu'il la définisse toutefois d'abord comme la salarisation des intervenants (J. Ion, 1998, 10 ). Le retour d'un bénévolat à plusieurs facettes interroge d'ailleurs les modalités de l'engagement, sur lesquelles je reviendrai.

Quoiqu'il en soit, les changements observés débordent la « périphérie » du travail social, ne laissant pas indemne le « noyau dur ». À ce niveau j'observe également une profonde mutation dans les conditions de la pratique : notamment ceux du front qui sont confrontés à la fois à de nouvelles clientèles, aux impératifs de l'urgence et à la pénurie de l'offre d'insertion. Déqualification et (ou) déprofessionnalisation sont plutôt des évolutions « négatives ». c'est pourquoi certains auteurs préfèrent insister sur les changements des formes de « professionnalité ». Ainsi, J-C Gillet croit déceler une évolution de l'animateur socioculturel vers la figure du « médiateur » (J-C. Gillet, 1995). F. Aballéa I. Benjamin et F. Menard analysent aussi les enjeux de la professionnalité pour le métier de conseiller ou conseillère en économie sociale et familiale (F. Aballéa et al., 2002). Et à propos des « emplois jeunes », dont un grand nombre se situe dans le secteur « social », M. Vasconcellos souligne qu'ils ouvrent la voie de l'invention par l'acteur, de nouvelles formes de professionnalités (M. Vasconcellos, 2000). Par ailleurs, on retrouve aussi dans la littérature, à propos des mutations du champ professionnel, la thèse de recompositions en cours sous la forme de configurations « locales » -ainsi E. Maurel écrit : « Nous formulons l'hypothèse que la seule régulation qui structure aujourd'hui ce système d'emploi... est une régulation locale, qui donne à chaque territoire une spécificité dans les combinaisons possibles des métiers, des qualifications et des fonctions de l'intervention sociale » (E. Maurel dans J-N Chopart, 2000, 47).

<sup>36</sup> Par exemple, I. Astier analyse la perte de pouvoir des assistantes sociales à travers le dispositif du RMI (les CLI) Voir « Du travail social à une politique des individus », *Esprit*, 1998.

<sup>37</sup> « Les professionnels des métiers relationnels des services publics sont actuellement tous confrontés à des exigences de changement. Leurs employeurs les incitent à renoncer à la référence artisanale sous laquelle étaient le plus souvent pensés ces métiers pour passer à une professionnalité managériale ». Demailly, 1998, *Lien social et politiques*.

Pour ma part cependant, j'ai eu tendance, dans mes travaux, à insister là encore sur les éléments de déstructuration. En 1996, F. Aballéa a résumé les principaux arguments de la thèse de la crise du travail social –c'est-à-dire les phénomènes qui déstructurent le champ professionnel. Même s'il ne faut pas idéaliser le passé, il dégage le modèle du travail social qui faisait référence, pour mieux montrer combien sa cohérence trouve aujourd'hui ébranlée, sans que l'on perçoive clairement vers quel état il évolue, ni à quel terme. À l'origine, la cible était l'ouvrier et sa famille, ses enfants notamment ; l'objectif était de traiter la question ouvrière, autour du couple assistance – contrôle : assistance pour assurer la reproduction de la force de travail ; contrôle lié à la perception de la dangerosité des classes laborieuses (potentiellement révolutionnaires). Après la seconde guerre mondiale, la cible était la famille urbaine ; l'objectif n'était plus l'éducation de la famille mais sa participation sociale (accompagner et socialiser). Le modèle d'action reposait sur deux piliers : la relation clinique individuelle et l'action communautaire. La visée intégratrice consistait à corriger les inégalités, raccrocher au train du progrès les « inévitables « laissés pour compte ». Enfin, le système de références reposait sur la neutralité idéologique. Or, toute cette cohérence se détruirait aujourd'hui. Les concepts de base du travail social sont flous (par exemple : lien social, risque social). La cible est floue : s'agit-il de la famille éclatée, les profils de bénéficiaires sont multiples (jeunes sans famille, célibataires sdf, parents surendettés, personnes âgées isolées)... Le modèle d'action est également fortement ébranlé sans alternative claire qui se dégage. La relation clinique semble inadaptée face à la montée de l'urgence et la précarité (qui appelle des démarches d'aide immédiate) ; et les approches communautaires cadrent mal avec les exigences les exigences d'un suivi individualisé. Les logiques de clientèle réapparaissent. Selon cet auteur, la territorialisation a contribué à déstabiliser puisque chaque opérateur est tenté de redéfinir les modalités de l'action en fonction de ses propres logiques. Au total, la cohérence de l'action se détériore.

## PROPOS D'ÉTAPE

On a défini l'intervention sociale, comme un terme qui désigne les différentes modalités sociales de la prise en charge des « problèmes sociaux ».

Pour caractériser les évolutions, j'ai développé l'opposition de deux thèses : la thèse de la modernisation et de l'adaptation au contexte contre celle de la « crise » dans laquelle les éléments de déstructuration semblent l'emporter. J'ai rappelé comment mes travaux privilégiaient plutôt la deuxième thèse.

Plus précisément, en distinguant les trois dimensions politique, institutionnelle et professionnelle, l'idée qui ressort me semble être une certaine cohérence des politiques menées, en particulier au niveau de l'Etat (qui reste à mon sens, un acteur majeur). Les orientations étatiques sont en revanche, un facteur de déstabilisation de l'ensemble du « social ». Ainsi, elles contribuent à la déstructuration des logiques institutionnelles et du champ professionnel –pour ces dimensions, j'ai insisté pour ma part, sur les incertitudes qui empêchent de dessiner les contours d'un nouveau modèle (cohérent).

Partant de cette réflexion qui porte sur « l'intervention sociale » en général –entité complexe, abstraite, je propose de m'intéresser maintenant plus particulièrement au point de vue des intervenants sociaux –et parmi eux, des militants.

## CHAPITRE 4.

### LE MILITANT ET LE PRÉCAIRE

Dans ce chapitre, je propose d'aboutir à re-construire comme l'objet de mon parcours de recherche, la relation entre le précaire et le militant. Dans les étapes qui précèdent, j'ai situé ma réflexion dans le cadre général de la « sociologie de la précarité ». J'ai aussi proposé un développement sur l'intervention sociale, sa caractérisation et son évolution. Je m'arrête maintenant sur la catégorie du « militant », que je prendrai comme un analyseur, c'est-à-dire à la fois, une catégorie d'analyse et un problème. Ayant défini ce concept et précisé le cadre d'analyse, je présenterai une synthèse des principales interrogations que j'ai développées dans mon parcours de recherche, et quelques-uns des résultats que j'ai publiés sur mon objet.

Après avoir rappelé en quoi mon approche du militantisme diffère d'autres travaux sociologiques qui prennent comme interrogation essentielle l'action collective et l'engagement dans l'espace public, je reprendrai donc la définition du militant que j'ai retenue dans mes travaux, ainsi que les principaux éléments d'analyse que j'ai publiés sur l'opposition<sup>1</sup> entre professionnel et militant (A). Puis, je reviendrai sur les paradoxes de la lutte contre la précarité, qui est un des thèmes majeurs de tout mon parcours (B). Je m'interrogerai enfin sur les enjeux de la relation complexe entre le précaire et le militant, en développant notamment le thème du « malaise des militants » ; et je montrerai comment les catégories du précaire et du militant interrogent la partition entre les deux sous-univers des « populations à problème(s) » et des « intervenants sociaux », qui est pourtant par ailleurs, un moment de la construction sociale des « problèmes sociaux » (C).

#### A- LE MILITANT SOCIAL, UNE FIGURE IMPORTANTE ET PROBLÉMATIQUE DE L'INTERVENTION SOCIALE

Comme le rappelle B. Duriez, le militant « en général » est un vocable reconnu d'abord pour l'activité syndicale et politique<sup>2</sup>. Cependant, on s'intéresse ici à la catégorie particulière du « militant social ». Le point de vue que j'adopte consiste donc à repartir du social au sens restreint. Par différence avec la réflexion que j'ai développée précédemment sur l'intervention sociale, je fait maintenant le choix de privilégier l'analyse des intervenants –suivant la suggestion de F. Aballéa, qui propose de distinguer l'entrée par le travail social (comme champ d'action qui se transforme et contribue à déterminer des pratiques et des représentations) et l'entrée par les travailleurs sociaux (comme corps professionnel et comme acteurs engagés dans des luttes) (F. Aballéa, 1996). En plus des « travailleurs sociaux », j'inclus à la fois les acteurs qui exercent les « nouveaux métiers » de l'insertion et de la ville et surtout, les bénévoles. Encore convient-il d'ajouter que tous ces intervenants ne sont pas

---

<sup>1</sup> Il faut entendre une « opposition structurante », au sens de la théorie transactionnelle. M. Blanc, qui attribue la paternité du concept de « transaction sociale » à J. Rémy et L. Voyé, en rappelle les principes : « Le concept de transaction sociale ... est un outil analytique fécond pour analyser le processus d'élaboration des compromis pratiques dans les situations de coopération conflictuelle... La première tâche de l'analyse sociologique est de 'repérer les oppositions structurantes ' ». Dans les exemples que donne M. Blanc : le conflit entre liberté et égalité, ou encore, tradition et modernité, participation et représentation..., on est en présence de deux principes de légitimité d'égale valeur, mais qui tendent à s'exclure mutuellement : d'où la nécessité de « compromis pratiques » pour « concilier les inconciliables ». Or, ce processus transactionnel d'élaboration du compromis fonde la coopération conflictuelle. Voir M. Blanc, 1999, « Participation des habitants et politique de la ville », in Curapp/Craps, *La démocratie locale*, 185-186.

<sup>2</sup> B. Duriez, 1994. *Le militantisme extra-professionnel, Facteurs et évolutions*. Recherche financée dans le cadre de la 2<sup>e</sup> tranche du Contra de plan 1989-1993, CNRS-Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, Clerse-Ifresi.

nécessairement des « militants ». La figure du militant introduit donc une limitation parmi les intervenants sociaux et ouvre aussi un questionnement qui est précisément au cœur de mes interrogations de recherche.

Dans la littérature sociologique, le militant apparaît comme une figure importante et problématique parce qu'elle représente un certain modèle d'engagement qui fascine, à l'heure de l'affaiblissement du lien social et du repli sur la vie privée pour le social. En même temps, le problème qui se trouve posé est celui de la disparition (ou non) de ce type d'engagement, et du lien social volontaire. Mais en choisissant de me limiter au domaine de l'intervention sociale, je développe dans mes travaux une approche différente. La (re)construction sociologique de la catégorie du militant social s'appuie sur la référence à un mythe fondateur de l'intervention sociale, celui d'un homme (ou surtout une femme) de vocation, qui a un penchant ou une attitude spéciale pour aider ou « rendre leur dignité » aux malheureux, qui se serait progressivement « professionnalisé(e) » (dans un sens qui diffère de la sociologie nord-américaine des professions, puisqu'il s'agit ici de désigner deux traits présentés comme liés : d'une part l'accès au statut de salarié, d'autre part l'apprentissage de techniques d'action sociale et de connaissances reproductibles qui en font un technicien et/ou un expert). Si la figure du militant social est problématique, c'est qu'elle n'a pas disparu aujourd'hui : sa complémentarité / opposition avec le « professionnel » structure les représentations, éclairant de manière décisive le « malaise » des intervenants et la « crise » du social.

## 1- DÉFINITIONS ET INTERROGATIONS SOCIOLOGIQUES

La catégorie du militant que je propose de (re)construire maintenant doit beaucoup à une démarche inductive, élaborée à partir de matériaux de type ethnographique. En effet, le terme « militant » s'impose d'abord « spontanément », pour qualifier par exemple ce travailleur social, chef de service d'un bureau d'aide sociale, diacre de l'Église catholique, qui souffrait de voir que le Bureau d'Aide sociale d'arrondissement dans lequel il travaillait n'acceptait pas d'aider les SDF, et qui avait décidé de fonder une association de quartier. Ou ce SDF, qui ne se contentait pas de venir chercher son courrier, mais qui avait mis ses compétences au service de l'association et aidait de manière efficace à l'organisation des activités et au bon fonctionnement de la structure. Je pense également à cette militante communiste qui voulait démissionner du Conseil d'administration du centre social associatif le jour où le licenciement économique de la secrétaire a été voté. Ou encore, à une jeune titulaire d'un DEA de psychologie et d'un DESS, responsable du secteur insertion dans un centre social, spécialisée dans des tâches d'expertise et de montage des dossiers, qui revendiquait avec force sa « fibre militante », ainsi qu'au directeur du même centre, qui regrettait de ne plus pouvoir faire ce qu'il aimait, au contact des populations<sup>3</sup>. Parmi d'autres, je citerai enfin ce père d'un jeune homme suicidaire étiqueté « malade mental », qui mobilise son énergie au sein d'une association pour que la catégorie de « handicap psychique » soit enfin reconnue par la loi. Le militant est donc une « réalité » ou au moins, une catégorie sociale qui sert à la décrire, très présente dans les discours et dans les représentations spontanées (des acteurs sur le terrain et de ceux qui les observent).

La littérature sociologique emploie aussi ce terme, dans un sens qui peut être différent du sens courant. Employant des définitions différentes du « militant », les auteurs posent aussi d'autres problèmes, privilégient d'autres interrogations –et apportent d'autres réponses, par exemple sur la « crise du militantisme ». Je propose ici de revenir brièvement sur ces travaux,

---

<sup>3</sup> J'ai décrit d'autres portraits, en les interprétant à l'aide la grille d'analyse qui oppose professionnel et militant, dans le livre *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 2002, 133 et suivant. On trouve également une description de plusieurs acteurs du social caritatif, travailleurs sociaux, « dame patronnesse », dans ma thèse *La construction de l'identité sociale des sans domicile fixe dans la France contemporaine* ; Paris X, 1994 .

avant de proposer une définition et de revenir sur les interrogations centrales de mon parcours.

*Militant, un concept pluriel*

Dans son livre intitulé *La fin des militants ?* en 1997, J. Ion définit les militants à partir de leur appartenance à des "groupements" comme les partis politiques, les syndicats, les associations, les mouvements « etc ». Refusant de poser la question du « pourquoi » de l'implication des individus, cet auteur résiste aussi à distinguer parmi les types de groupements, les retenant donc tous « sous la seule réserve que ces groupements se présentent comme des groupements intervenant dans l'espace public ». Il tend alors à infirmer l'hypothèse d'un déclin de l'engagement dans l'espace public et met à jour deux modèles d'engagement : l'engagement militant où l'individu adhère totalement à l'organisation qu'il sert et l'engagement distancié où l'individu se sert de l'association comme d'un outil pour mener une action limitée dans le temps. Le militantisme apparaît ainsi comme « une modalité parmi d'autres de l'engagement » qui tend à décliner, cependant que de nouvelles formes de participation sociale sont en gestation. La figure du militant est plus précisément définie comme « la concrétisation d'un mode d'engagement, historiquement situé, caractéristique du modèle associatif français »<sup>4</sup>. En 2001, J. Ion dirige encore un ouvrage de réflexion sur les transformations des modes d'organisation et de fonctionnement des groupements volontaires. Affichant l'ambition de « poursuivre l'analyse (de son texte de 1997) à partir de données nouvelles », ce livre collectif revient sur les différentes formes de l'engagement et leur évolution. Il souligne « le processus d'affranchissement par lesquels les individus s'émancipent des cadres sociaux, référentiels et organisationnels qui avaient longtemps structuré l'engagement militant » (J. Ion dir, 2001, 19). Soit l'idée d'un déclin du « modèle » de l'engagement militant, appelé ici « affilié », mais non de l'engagement « affranchi » : à l'engagement collectif et anonyme tendent à se substituer des implications plus personnelles et aussi plus ponctuelles, même s'il y a coexistence des différentes formes. La thèse « d'engagement au pluriel » est alors déclinée à travers plusieurs monographies sur les formes de lien social volontaire et/ou les formes d'exercice de la citoyenneté<sup>5</sup>. Dans ces analyses, la référence à des « groupements volontaires » amène à privilégier l'intervention bénévole dans l'espace public.

On retrouve l'accent mis sur les bénévoles dans le rapport réalisé par B. Duriez, intitulé *Le militantisme extra-professionnel. Facteurs et évolutions* (1994). Dans ce rapport, l'auteur s'interroge sur « ce qui fait que des gens se mobilisent durablement dans des organisations revendicatives hors-travail ». La recherche est menée sur le terrain de deux confédérations qui offrent la particularité de vouloir couvrir l'ensemble du champ hors-travail : la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV) et la Confédération syndicale des familles (CSF). La réflexion ouvre cependant la voie à d'autres définitions du militantisme. B. Duriez commence en effet par « faire le point sur le terme même de militant, qui est d'un usage très courant mais dont les acceptions sont souvent différentes » (p2). Rappelant que l'image du militant est immédiatement associée au syndicat ou au parti politique, il s'interroge sur la pertinence de parler de militantisme dans les associations – ce qui ne lui semble possible que par

<sup>4</sup> « Association » est pris dans son acceptation générique et non juridique – c'est-à-dire une forme d'organisation collective, reposant sur un mélange de communauté et de société (les associations « loi 1901 » n'étant qu'une expression possible). Voir J. Ion, *La fin des militants ?*, 1997, 25 et s.

<sup>5</sup> « Ce nouvel ouvrage entend donc à la fois présenter des résultats de travaux récents et approfondir la réflexion, notamment en tenant d'indiquer en quoi, au-delà des façons de s'associer, ce sont sans doute les modalités de participation à la chose publique et l'espace public lui-même qui se voient présentement modifiés ». J. Ion (dir), 2001, *L'engagement au pluriel*, 11.

transposition ou par analogie. Il s'interroge alors : « Peut-on parler du militantisme en général ? Ya t-il une espèce militante ? À peine présenté comme objet d'analyse, le militantisme est aussitôt dissous ». B. Duriez distingue en particulier deux options : 1- Considérer que ce qui rassemble les militants des diverses organisations est plus important que ce qui les différencie. 2- Admettre que le militantisme se particularise selon l'organisation : les différences entre les organisations (CGT / CFDT) impliquent des formes différentes de militantisme voire dans certains cas, l'absence même de tout militantisme. Annonçant privilégier la deuxième option, B. Duriez évoque toutefois encore d'autres séries de définitions : le militant pourrait représenter la continuité de l'engagement (mais celle-ci n'est-elle pas toujours appréciée a posteriori ?), selon le degré d'intégration (le militant, intermédiaire entre sympathisant ou adhérent d'une part ; responsable et dirigeant d'autre part) ou encore selon le statut (militant / professionnel-permanent). Mais précise-t-il sans développer, « certains professionnels tiennent à se considérer comme militants ». Finalement, l'auteur invite à considérer le militant comme un acteur historique, et moduler la réponse en fonction du type d'organisation à laquelle on a affaire (B. Duriez, 1994, p 4-7).

Ici, je propose d'ancrer ma définition du militant social, non dans une organisation en particulier, mais dans le secteur de l'intervention sociale en général. Par ailleurs, suivant l'analyse de Schütz sur les « constructions secondaires », je propose de partir du sens que les acteurs accordent à ce mot. Or, je trouve dans les travaux qu'on vient de citer, plusieurs indications convergentes à ce sujet. Ainsi, B Duriez rappelle que chacun a à l'esprit quelques figures connues de « grands militants ». « Dans l'image qu'on a du militantisme, on tend aussi à faire le partage entre les organisations militantes et celles qui ne le seraient pas ». Par exemple, on parle difficilement du militant CGC (B. Duriez, 1994, 4). L'auteur cite par ailleurs les groupements d'usagers, de sportifs, qui ne sont pas militants au sens du modèle léniniste révolutionnaire (qui « sert de référence, de point de comparaison, dans beaucoup de travaux »). B. Duriez rappelle ainsi que « la notion de militantisme est donc codée et associée plus ou moins explicitement à certaines images ».

J. Ion fait aussi une référence à ces « images ». Ainsi, quand il dessine un portrait de la figure du militant à partir de quelques traits principaux, il le présente comme un individu originaire du même milieu que ceux qu'il doit représenter, le militant s'identifie à son idéal et en cela est remplaçable à tout moment par son semblable. Il fait don de sa personne et peut même sacrifier sa vie privée, car il situe ses combats dans une guerre de longue haleine : les deux figures de comparaisons évoquées par l'auteur sont celles du soldat dévoué à sa cause, qui risque sa vie pour elle, et du prêtre entièrement « pris » par son engagement (J. Ion, 1997, 30-31).

Ces images correspondent à la représentation sans doute en partie mythique, mais fortement ancrée, de l'histoire du travail social. Dans cette représentation, le monde du social s'est construit historiquement sur la figure de la femme ou de l'homme prêt(e) à se dévouer, à sacrifier son temps et son énergie pour aider ceux qui en ont besoin. C'est par exemple, J. Bassot dans les centres sociaux au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, mais c'est aussi l'abbé Pierre aujourd'hui... Figures exceptionnelles et rares ? À l'aune de telles références, il est clair que tout intervenant social n'est pas militant. De plus, avec une telle exigence, la question de la « crise du militantisme » peut sembler un problème secondaire. Si cette figure est, peut-être, en voie de disparition, en quoi en effet serait-ce si important et problématique ?

### *Interrogations sociologiques`*

<sup>6</sup> Voir D. DESSERTINE – R. DURAND – J. ELOY et al. (dir) 2004, *Les centres sociaux 1880-1980, Une résolution locale de la question sociale ?*

Dans la littérature sociologique, l'interrogation porte d'ailleurs sur une question plus large : les mobilisations collectives. En France, si les travaux sur ce thème n'ont pas la continuité qui est celle de la recherche anglo-saxonne, la décennie qui s'achève a cependant vu se multiplier les travaux – avec deux courants différents : d'un côté celui de la tradition tourainienne, de l'autre celui de l'individualisme méthodologique autour de F. Chazel. Ce renouveau de la recherche est d'ailleurs lié selon J. Ion à la représentation d'une société en train de se défaire. « L'action volontaire est en quelque sorte instrumentalisée aussi bien par les courants néolibéraux qui y trouvent matière à se défaire de l'intervention étatique que par des courants radicaux qui lisent en elle une potentialité de remettre en cause l'orthodoxie monétariste libérale ». Pour sa part, J. Ion reproche aux démarches proposées de rester clivées entre d'une part, une « inspiration économique » (avec une analyse de l'action bénévole en termes d'intérêt) ; d'autre part, une « inspiration politique » (qui veut résoudre le paradoxe d'Olson du passager clandestin). Cet auteur veut remettre au centre de l'analyse la question sociologique de l'association, qui fait exister un être collectif (J. Ion dir, 2002, 13 et 15-16). D'où une analyse qui prend pour objet l'action en commun dans l'espace public, et la constitution de collectifs volontaires (communauté sociale, politique). D'où aussi la volonté de comprendre l'engagement bénévole non à partir du pourquoi mais à partir du comment (observation du fonctionnement détaillé des groupements et des pratiques dans un groupement), et une conclusion sur la citoyenneté, les espaces publics et la sphère politique, et la nature morale du lien social. C'est-à-dire, des interrogations sociologiques qui débordent le champ du social au sens restreint et qui ciblent sur l'action bénévole.

L'interrogation que je veux développer en revanche porte sur ce champ particulier du social, et ne se limitent pas à l'action bénévole. De ce point de vue, elle se situe moins dans la continuité de travaux de J. Ion sur le militantisme, que dans celle d'une autre analyse du même auteur, sur l'évolution du travail social qui devient un travail « au singulier ». Dans *Le travail social au singulier*, cet auteur met en relation le changement des pratiques, la dissolution du travail social dans un ensemble aux contours incertains, et les doutes des acteurs engagés dans les luttes, « privés de leurs repères professionnels, abreuvés de procédures mais sans mission clairement définie, ballottés entre velléités managériales et psychologisme d'intervention, contraints d'agi au cas par cas avec la seule ressource de leur expérience ; sommés de faire du lien quand plus personne ne sait aujourd'hui ce qui fait société (J. Ion, 1998, 4<sup>e</sup> de couverture). C'est sur ce sujet donc que je voudrais maintenant revenir – qui touche aux problèmes d'identité des intervenants, et à la crise des valeurs.

Pour poser ce problème, la catégorie du militant ne saurait être mobilisée qu'à condition de prendre au sérieux la remarque éclairante de B. Duriez, à propos des définitions qui prétendent définir le militant selon le statut dans l'organisation, en opposant militant et professionnel/permanent : « mais certains professionnels tiennent à se considérer comme militants » (B. Duriez, 1994, 6). En effet, cette remarque suggère que dans le vocabulaire courant, le militantisme n'est pas nécessairement « bénévole » ou « extra professionnel ». Les permanents d'un parti politique peuvent avoir abandonné un emploi, ou au contraire, en avoir enfin trouvé un grâce au parti : ils ont le sentiment de poursuivre leur « militantisme », dans le cadre d'une activité salariée, rémunérée. En quel sens ?

Dans la suite du rapport, B. Duriez s'intéresse à des organisations qui peuvent être rattachées au secteur social (puisque'il s'agit de répondre aux besoins des familles populaires). Le questionnement qu'il développe porte sur les motivations de l'engagement (extra professionnel). Ainsi, il distingue les explications par les origines (socialisation familiale, part prise par certains événements, rôle des mouvements de jeunesse) ; et les explications par les débouchés (y compris professionnels, dans des domaines d'action qu'ils ont eux-mêmes contribué à définir ; ou les perspectives à une promotion sociale). Ce faisant, il en arrive à dessiner par petites touches le portrait d'acteurs qui ont en commun un « sentiment de la



nécessité de l'engagement dans la vie sociale » et une « éthique de l'engagement ». Il explique en partie ce sentiment par ces mouvements de jeunesse qui forment à une éthique de l'engagement sans définir a priori le terrain. L'image nuance donc celle du soldat (et du prêtre) sans la faire disparaître. D'ailleurs, B. Duriez explique comment cette « éthique » peut être soutenue par un attachement religieux, une identification à la classe ouvrière, une culture de gauche... C'est-à-dire qu'il décrit un engagement fondé sur des valeurs - dans les associations qu'il étudie, il les caractérise plus précisément comme « des valeurs traditionnelles de solidarité de gauche : respects de certains droits, partage du travail, libéralisme culturel » (B. Duriez, 1994, 20).

La définition que je propose vise à se rapprocher de cette image, qui me semble en effet, proche du sens qui est donné au mot « militant » sur le terrain. C'est-à-dire qu'on définit le militant par la double question des motivations et de l'engagement<sup>7</sup>. On s'éloigne donc du critère proposé par J. Ion, de l'appartenance à un groupement et de l'interrogation sur le « comment », pour réintroduire la question du « pourquoi », en la présentant comme un trait qui précisément est inséparable de la figure du militant dans les représentations sociales. Le militantisme se situe en ce sens, d'une part, dans l'énergie et le temps consacré à l'action ; d'autre part dans les raisons qui amènent un homme ou une femme à s'engager. Précisément, je propose la définition suivante : *le militant est celui qui s'engage pour défendre des convictions, des valeurs, des idées*<sup>8</sup>.

En ce sens, l'image paraît opposée à celle du professionnel qui « fait du social » parce qu'il est rémunéré pour cela, et parce qu'il applique des techniques, des savoirs appris et reproductibles. L'opposition du militant et du professionnel est pourtant plus complexe, et chargée d'enjeux.

## 2- L'OPPOSITION STRUCTURELLE PROFESSIONNEL / MILITANT

Un des thèmes majeurs de mes recherches est ce qu'on appelle le « malaise des militants », qu'on présente comme un enjeu crucial pour tout le social. Pour expliquer cette idée, il faut revenir sur le couple professionnel / militant, et son évolution. Il ne s'agit pas seulement, dans mes travaux, de souligner une évolution (qui n'est toutefois pas une rupture) par rapport à une période mythique; mais plutôt d'analyser ce couple comme une opposition structurante (du social au sens restreint), des origines du « social » jusqu'à nos jours.

Au point de départ du raisonnement, il y a l'intuition de deux modèles d'intervention sociale différents, qui semblent devoir s'exclure l'un l'autre ; et en même temps le sentiment que l'un des deux va l'emporter. C'est la professionnalisation comme « processus que l'on pensait inéluctable » selon l'expression de J. Ion (J. Ion, 1998, 10). L'histoire de ce processus a été rappelée par de nombreux auteurs, comme Ch. Rater-Garcette (1996), J. Ion (1998), M. Autès (1999) ou encore M. Monrose (dans JN Chopart dir, 2000). En simplifiant, c'est l'histoire glorieuse du charitable qui devient social, et de secteurs qui, issus de l'initiative privée, se voient reconnus peu à peu d'utilité publique. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on observe par

<sup>7</sup> C'est le point de vue développé dans les travaux qu'on a publiés sous la forme de livre ou d'articles à ce sujet. La suite du chapitre reprend donc de manière synthétique des analyses déjà présentées pour la plupart dans mes textes qui abordent centralement le thème du militantisme, à partir du terrain privilégié des centres sociaux ( M. Bresson, 2000, 2002, 2003b, 2004a et 2004b). Toutefois le militant est aussi présent dans d'autres recherches qu'on a menées, davantage centrées sur la précarité, c'est pourquoi je ferai également référence à mes recherches sur les SDF, l'insertion économique, ou la santé mentale.

<sup>8</sup> Les valeurs sont un thème important de discussions et de débats en sociologie –par exemple, la distinction de Weber entre action guidée par la raison et action guidée par les valeurs semble tomber avec la sociologie structuro-fonctionnaliste, Parsons incluant l'utilitarisme dans l'univers des valeurs (F. Gresle et al, 1990, art. « valeur »). Ici, sans revenir sur ces débats, mais suivant un usage courant, j'appelle « valeurs » des principes qui définissent ce qui est bien et ce qui est mal.

exemple la genèse et le développement du service social qui va aboutir à la profession d'assistante sociale. Les années de croissance semblent alors sceller la séparation du bénévole et du professionnel. La première figure semble devoir s'effacer peu à peu devant le développement fantastique des métiers et des postes de travailleur social, qui conduit à l'émergence de la notion de travail social. L'exigence de savoirs et de techniques semble en constante augmentation, condamnant les pratiques « artisanales » (voire amateurs) des premiers héros du social. J. C. Gillet (1995) distingue trois périodes qui correspondent chacune à l'apparition d'un pôle d'identité de l'animateur. Historiquement, le premier pôle a été celui de la militance ; puis, à la fin des années 1960, celui de la technique, par la création des premières formations qualifiantes. Or, selon cet auteur, les années 1980 et 1990 correspondent à l'émergence d'un troisième pôle : celui de la médiation. J-C. Gillet met en évidence la figure d'un "médiacteur", animateur stratège qui modélise une nouvelle pratique de "l'animation socioculturelle » particulièrement à sa place dans le domaine des Politiques de la Ville. L'animateur sert à créer de la médiation, c'est-à-dire qu'il doit permettre à des groupes de se faire connaître, de s'exprimer, et aux autres acteurs institutionnels d'ajuster leurs réponses. Il est (doit être) un stratège capable d'analyser les situations locales, d'établir des diagnostics issus de son analyse, de construire des propositions de traitement (en termes d'objectifs, de moyens, de calendriers) pour qu'elles soient soumises à la réflexion et au débat de tous les partenaires. Il doit aussi mobiliser les partenaires, conduire techniquement les actions décidées et élaborer des moyens pour mesurer les résultats. Dans mes travaux, j'ai caractérisé cette évolution comme une montée de l'expertise, définie comme l'application de critères scientifiques et techniques dans l'action sociale.

Pourtant le divorce entre bénévolat et travail social, comme le rappelle J Ion, n'a jamais été consommé. Certes, l'histoire se souvient des premiers conflits dans les associations pour faire cohabiter administrateurs bénévoles et classe de salariés (militants devenus employeurs, face à des salariés très revendicatifs et avides de reconnaissance sociale). Mais les liens ne furent jamais rompus et selon la formule de cet auteur, « travail social et militantisme n'en finissent pas de marcher de conserve sans jamais s'épouser ni se séparer totalement. En dépit des apparences, le vieux couple tient toujours ». Or, J. Ion suggère une explication à ce paradoxe, qui rejoint la définition que j'ai proposée du militant. Si les bénévoles et les salariés n'ont en réalité, jamais cessé de s'épauler sur le terrain c'est qu'ils partageaient les mêmes valeurs : « ce qui faisait les raisons de l'engagement public des uns constituait les raisons de l'engagement professionnel des autres : à savoir la croyance au Progrès et aux jours meilleurs, c'est-à-dire, indissolublement, l'idée que la société était transformable et que l'homme était éduicable » (J Ion, 1998, 36-37).

C'est pourquoi on distingue l'opposition entre salariés et bénévoles (qui repose sur une différence de statut dans l'organisation), de l'opposition entre professionnels et militants (qui désigne une différence dans les modèles d'intervention). Sur le terrain donc, des salariés et des bénévoles coexistent, et pour « concilier les inconciliables, élaborent des compromis pratiques (d'où l'expression que j'ai employée, en référence à l'analyse transactionnelle, « d'opposition structurante »). Dans mon analyse, ces compromis cependant s'appuient aussi sur des valeurs communes.

On a développé cette réflexion à partir de l'exemple particulier des centres sociaux. Leur histoire a été écrite notamment par R. Durand (1996). Les centres sociaux en effet ont émergé fin XIX e siècle dans le contexte de la « question ouvrière ». La raison d'être des « Maisons sociales » comme on disait alors, était de répondre à la misère des ouvriers avec une action originale, allant au-delà de la charité. Concrètement, les premières « résidentes » de ces « Maisons » venaient s'établir au cœur des quartiers ouvriers pour fédérer les apports des uns et des autres, et trouver les moyens d'améliorer leur vie quotidienne hors travail, sans les diriger mais en les animant, en suscitant les énergies. Depuis cette origine, il y a plus de cent

ans, les “centres sociaux” développent donc un discours élaboré sur des valeurs sociales, humanistes, comme la mixité sociale et intergénérationnelle, le brassage des populations, l'accueil de classes moyennes. Leur fréquent statut associatif les amène aussi à revendiquer une certaine indépendance à l'égard des pouvoirs publics élus. En même temps, les centres sociaux ont connu une profonde évolution. Depuis 1954, ils sont “agréés” par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), et ils dépendent quasi exclusivement de subventions publiques. Grâce aux subventions publiques, les centres sociaux ont joué un rôle historique dans la « professionnalisation » du travail social, en embauchant très tôt des animateurs titulaires du diplôme d'État nouvellement créé (le DEFA).

À l'aide d'un matériau recueilli notamment selon des méthodes ethnographiques, j'ai alors cherché à répondre à la question suivante : qui sont les acteurs des centres sociaux dans le Nord de la France au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle et parmi eux, lesquels sont militants (au sens où je l'ai défini) ? En simplifiant et en évacuant la question, pourtant importante, des multiples casquettes, je retiens alors quatre catégories d'acteurs des centres sociaux : les salariés permanents, les salariés occasionnels, les administrateurs et les bénévoles d'activités. Mais dans quelle mesure s'agit-il de personnes qui s'engagent sur des valeurs, parce qu'elles croient à ce qu'elles font ? Dans le partage entre salariés et bénévoles, à priori, on pense trouver les « militants » plutôt parmi les bénévoles. En effet, les salariés ont un intérêt immédiat à leur action : ne serait-ce que le salaire qu'ils perçoivent à la fin du mois. Mais ne peut-on en dire autant des bénévoles ? Même sans adhérer à l'idée que tous les individus, même bénévoles, ont nécessairement une rationalité utilitaire au sens de l'économie libérale il est manifeste en effet que certains bénévoles attendent des « retombées » de leur engagement. Par exemple, parmi les portraits de bénévoles que j'ai présentés<sup>9</sup>, il y a le retraité, membre du conseil d'administration ou bénévole d'activité ; et le jeune qui vient pour une formation aux métiers de l'animation, en espérant décrocher des petits boulots saisonniers voire un emploi fixe. Des deux portraits, c'est sans doute le premier qui est le plus proche de la figure du “militant” : il vient pour se rendre utile, pour aider, parce qu'il a le temps maintenant. Encore faut-il préciser qu'il n'est pas nécessairement très actif, ni très idéaliste. La question de l'intérêt est aussi complexe pour la femme au foyer qui trouve là un moyen de sortir de chez elle pour mener une vie sociale ; le ou la salarié(e) “ordinaire”, qui vient aussi pour consommer mais qui veut bien “rendre service”, le demandeur d'emploi ou du salarié avec un emploi précaire, à temps partiel qui veut “briser son isolement” et retrouver confiance en lui. Peut-être faut-il ajouter aussi le salarié professionnel qui s'investit bénévolement dans une action en laquelle il croit, parce qu'il est passionné et (ou) parce qu'il espère obtenir un meilleur contrat.

Quoi qu'il en soit, l'opposition militant / professionnel ne me semble pas résider dans cette question de « l'intérêt »<sup>10</sup>. Mais elle renvoie plutôt à deux modèles d'intervention : d'une part, un modèle fondé sur l'idéal de la vocation, des qualités humaines, du « savoir être » ; d'autre part, un modèle fondé sur l'idéal de la compétence, des savoirs et de la technique, en quelque sorte, du « savoir faire »<sup>11</sup>. Or, ces deux modèles sont également valorisés<sup>12</sup>. Dans le monde

<sup>9</sup> Voir M. Bresson, 2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 133 et s.

<sup>10</sup> La question de l'intérêt est un piège, quand on traite d'une question comme l'engagement. Je me permets à ce propos de rappeler l'analyse de J. Godbout lors de son intervention au Congrès de l'AISLF en juillet 2004, qui s'inscrit dans le paradigme critique du Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales (le MAUSS) J. Godbout souligne en effet que le paradigme de l'intérêt est toujours en position de force par rapport aux autres, puisqu'il suffit qu'un intérêt soit plausible, pour qu'il soit considéré comme démontré. C'est pourquoi, je ne m'interroge pas ici sur les « vraies » motivations de l'engagement. Je propose plutôt de caractériser les traits respectifs de deux modèles d'intervention (militant et professionnel).

<sup>11</sup> Dans mes recherches en cours sur la santé mentale, j'ai retrouvé une opposition structurante proche de celle-ci à travers le dilemme, exprimé par les psychiatres, entre l'exigence de savoir « écouter » et susciter la

des centres sociaux, un salarié doit aussi avoir la “ fibre ” sociale, il doit partager les valeurs du champ –il doit aussi être militant. C’est une condition qui a son importance au moment de l’embauche notamment, mais aussi après –on pense à cette directrice qui a été licenciée « parce qu’elle avait perdu le contact» avec le public et même avec les salariés, elle ne faisait que de la gestion. Par ailleurs, le modèle professionnel dans l’idéal de l’Éducation populaire, s’applique aussi aux bénévoles. Les habitants “ porteurs de projets ”, les bénévoles d’activités et les membres du conseil d’administration des associations doivent être formés, pour mieux prendre en mains leur destinée... La Fédération des centres sociaux du Nord organise ainsi des formations pour apprendre aux administrateurs à lire un budget, à comprendre les enjeux de la décentralisation etc. C’est pourquoi j’ai développé l’idée que tous les acteurs des centres sociaux, administrateurs, bénévoles d’activités, salariés à tous les niveaux, peuvent (doivent ?) être à la fois « professionnels » et « militants ».

L’opposition entre les "professionnels" et les "militants" ne recouvre donc pas la distinction entre salariés et bénévoles mais au contraire elle traverse les deux catégories. Or, les métamorphoses de l’intervention sociale rendent particulièrement difficile (voire impossible) pour les intervenants sociaux, de trouver des compromis pratiques pour concilier leurs valeurs et leurs actions concrètes<sup>13</sup>.

On retrouve cette contradiction dans les discours à tous les niveaux de la hiérarchie des centres sociaux, du Président (bénévole) ou du directeur (salarié), de la secrétaire à l’animateur vacataire. Les salariés en particulier revendiquent leur double appartenance. Car il faut être "les deux à la fois" mais c’est justement, de l’aveu général, "ce qui est difficile". Et au nom de leur double casquette de "professionnel" et de "militant", beaucoup des salariés acceptent de faire des heures supplémentaires non payées, de se consacrer à leur centre quand ils le croient en danger... Certes, dans les centres sociaux, il y a des différences voire des oppositions, entre le modèle professionnel (avec les valeurs de la compétence, de la bonne gestion, de la capacité d’expertise) et le modèle militant (avec les valeurs de la proximité au public, de la démocratie participative). Mais au-delà, il y a un fonds commun de valeurs communes (les valeurs historiques des centres sociaux de la mixité sociale et intergénérationnelle, par exemple).

Que devient ce fonds commun aujourd’hui ? N’est-il pas en train de s’effriter ? Comment évolue-t-il aujourd’hui, dans le contexte de la montée des processus de précarisation et de la lutte contre la précarité ?

## B- LES PARADOXES DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

La précarité intervient comme un élément du contexte dans lequel s’organise l’intervention sociale. Sa dimension paradoxale tient à ce qu’elle caractérise non seulement les publics mais aussi les structures du social (à travers la contrainte de financement, les incertitudes sur les missions). L’intervenant social est donc confronté pour lui-même à la précarité –à un moment où sa mission est précisément recentrée, (sans peut-être, qu’il l’ait toujours souhaité), sur la lutte contre la précarité. Au-delà du sentiment d’impuissance, c’est aussi la crainte de contribuer aux processus en cours, donc aux problèmes sociaux qui me semble alors expliquer

---

« confiance » du patient d’une part ; la revendication d’appliquer un savoir d’expertise et une « compétence » médicale d’autre part.

<sup>12</sup> Par « valorisé » on entend ci , ce qui est collectivement prisé.

<sup>13</sup> Je rappelle qu’on emprunte ce concept à la théorie transactionnelle, qui insiste sur la nécessité de « compromis pratiques » pour « concilier les inconciliables » et fonder « la coopération conflictuelle ». Voir M. Blanc, 1999, « Participation des habitants et politique de la ville », in Curapp/Craps, *La démocratie locale*, 185-186.

le malaise profond des militants - la « crise du militantisme » révélant une crise qui touche aux valeurs fondatrices du social, donc à son identité.

## 1- L'INTERVENANT SOCIAL SUBIT LA PRÉCARITÉ

De nombreux auteurs comme J. Donzelot (1984), R. Castel (1995), P. Rosanvallon (1995) mais aussi par exemple N. Murard (1997), B. Friot (1997), B. Appay, A. Thébaud Mony (1997) ou C. Bec et G. Procacci, (2003) s'accordent à considérer que la mise en cause du système de protections sociales accompagne le recul de la forme classique de l'emploi salarié. Ainsi comme l'on a rappelé (chapitre 2), la protection sociale est présentée à la fois comme une entité elle-même « victime » des processus de précarisation, et comme un cadre intégrateur de plus qui se défait, contribuant à précariser les populations.

Les intervenants sociaux sont alors confrontés à la précarité des structures dans lesquelles ils exercent leur activité<sup>14</sup>.

### *La précarité des structures*

Il ne s'agit pas ici de revenir sur la crise des institutions de protection sociale, que j'ai développée par ailleurs ; mais plutôt, de présenter des analyses menées à partir d'exemples de terrain, et de considérer la précarité telle qu'elle est vécue par les intervenants sociaux.

Dans le monde du social associatif en particulier, la précarité au sens de l'incertitude du lendemain semble avoir toujours existé pour les petites structures fondées sur le volontariat. Dans mes travaux, je montre toutefois la forme extrême qu'elle peut revêtir aujourd'hui, avec l'exemple d'une petite association de quartier du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, agréée pour « domicilier » les personnes sans domicile fixe. J'ai présenté l'histoire de cette petite association au début des années 1990 et les multiples problèmes qu'elle a rencontrés pour sa survie : problèmes de locaux, déménagements successifs, débordement des bénévoles devant l'ampleur de la tâche à accomplir, menaces de fermeture de la part de l'administration qui pourtant ne prévoyait d'assurer aucun relais pour garantir le service d'élection de domicile et de courrier, prévu dans la loi sur le RMI... Entre fin 1991 et fin 1993, cette petite association dans laquelle j'ai mené une observation participante comme bénévole a déménagé trois fois, après à chaque fois de longs mois d'attente et d'angoisse, avant de connaître à chaque fois à la dernière minute la décision de la municipalité de lui trouver un local (toujours dans des bâtiments voués à une destruction rapide). Cette association a manqué de disparaître aussi au décès de son Président fondateur, avant de trouver un moyen de poursuivre dans le giron d'une autre association plus importante.

### *La contrainte économique*

La précarité des structures est généralement expliquée par la « contrainte économique ». Le terme toutefois est trompeur, car il masque la spécificité de la situation aujourd'hui, la ramenant à des problèmes de financements insuffisants (qui ne dateraient pas d'aujourd'hui). Les centres sociaux se définissent comme des équipements de quartier polyvalents, intergénérationnels, qui s'adressent à tout public sur un territoire d'implantation. Dans le Nord, les centres sociaux sont particulièrement nombreux (117 en mars 2000), ils sont plus souvent qu'ailleurs sous forme associative (à plus de 80 %) et ils sont massivement regroupés dans une Fédération départementale et régionale qui constitue une composante importante de la

---

<sup>14</sup> Il faut ajouter, pour nombre d'intervenants sociaux, leur propre précarité – j'y reviens plus loin, à propos de la gestion du personnel dans les centres sociaux et à propos de la frontière incertaine entre le militant et le précaire. Voir Première partie, chapitre 4, B- 3 et C-2.

Fédération nationale. La grande hétérogénéité de taille, de moyens et la diversité des services proposés sont revendiquées comme un moyen de s'adapter aux réalités du terrain. Or, la contrainte de financement est un élément incontournable de la vie des centres sociaux depuis leur origine (Durand, 1996). Mais dans le contexte actuel, elle prend des formes nouvelles.

Bien qu'il s'agisse de structures plus stables, mieux encadrées, recevant régulièrement des subventions publiques et soutenues par une puissante Fédération nationale, les centres sociaux en effet sont concernés par les processus de précarisation. Concrètement, les centres sociaux bénéficient depuis 1953 d'un soutien public structurel, accordé par la CNAF au titre de "l'animation globale". Cet organisme finance de cette manière des postes (de directeur, de secrétaire...), à hauteur d'un certain plafond. C'est un financement stable que bien des structures comparables envient aux centres sociaux, par exemple les maisons de quartier (qui essaient souvent d'obtenir le double label). Dans le Nord, où je les ai étudiés plus spécifiquement, les centres sociaux bénéficient en outre d'une tradition historique d'implantation, liée à l'implication du patronat "social" au XIX e siècle. Je compte 130 centres sociaux au début des années 2000 (seul les Bouches-du-Rhône dépassent aussi la centaine, les autres sont loin derrière). De surcroît, la Fédération des centres sociaux du Nord a obtenu un soutien important du Conseil général, qui finance depuis 1995 une partie de l'animation globale, et des postes d'Animateurs d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion (AILE). En mars 2000 un nouveau contrat de 7 ans a été signé.

Malgré ce soutien "structurel", exceptionnel en France, les directeurs et directrices des centres sociaux du Nord, dans les entretiens, dénoncent tous un problème de moyens. Or, plus qu'un manque de financements, c'est leur caractère incertain qui est dénoncé. Les relations avec l'État se sont profondément transformées, réduisant les financements structurels, « stables ». En effet, depuis les années 1980, l'aide au fonctionnement de l'État a été supprimée. Le plafond de la CNAF a été très peu revalorisé. La décision d'agrément relève désormais de la caisse locale (la CAF) et elle se fonde sur un projet élaboré pour quatre ans. La part des usagers a tendance à diminuer (conséquence logique de l'accueil des populations en « précarité sociale »). Pour équilibrer leur budget avec des financements complémentaires, les centres sociaux locaux doivent déposer des projets d'actions auprès de financeurs multiples : Municipalité, FAS... La part de financements stables baisse donc dans le budget des centres sociaux, au profit de financements contractuels, aléatoires.

Selon les chiffres donnés par la Fédération des centres sociaux du Nord pour 1997, les communes sont le premier financeur avec une subvention moyenne qui couvre 28 % des produits de l'exercice. La CNAF existe depuis 1945 ; depuis cette date elle a reconnu les centres sociaux comme vecteurs privilégiés de sa politique familiale. Elle leur donne "l'agrément" centre social qui ouvre automatiquement droit à un financement "animation globale". Les CAF locales contribuent en fonction de leur propre politique, sur des prestations de service. Au total, en 1997, la CNAF et les CAF couvrent un quart des produits (26 %). Trois autres financeurs couvrent environ 10 % des produits chacun : l'État central (à travers les « emplois aidés » principalement), les usagers des centres sociaux (dont la contribution tend à diminuer), le département enfin, dont l'importance grandit au contraire, apporte des financements principalement sur projets, en particulier dans le cadre de la politique pour le RMI (beaucoup de centres sociaux sont opérateurs d'insertion) ; il finance aussi des actions de politique sectorielle notamment ceux du secteur jeunesse : prévention, insertion, intégration. Toutefois dans le Nord, le Conseil général a signé en 1995 avec la Fédération des centres sociaux un accord-cadre prévoyant de financer une part de "l'animation globale" et des "postes B" (aujourd'hui postes d'Animateur d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion AILE). Cette évolution fait du Conseil général du Nord un des deux financeurs "structurels" des centres sociaux, avec les CNAF - CAF. Les autres financeurs sont moins importants : par

exemple le FAS (Fonds d'action sociale) représente environ 2 % des produits de l'exercice 1997.

La multiplicité des participations financières suggère les difficultés que rencontre un centre social pour faire son budget. Cette contrainte spécifique tend à avoir des répercussions sur les orientations et les pratiques des centres –elle peut en particulier, les amener à développer une spécialisation dans la lutte contre les précarités, dans le cadre des missions définies par les pouvoirs publics. Cette spécialisation n'est toutefois pas toujours vraiment voulue, ce qui complique encore la relation des intervenants aux publics précaires.

## 2. LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ, UNE SPÉCIALISATION MAL ASSUMÉE ?

Dans mes travaux, j'ai surtout développé l'exemple des centres sociaux. Toutefois, la réflexion me semblerait pouvoir être élargie.

### *Un enjeu pour le système assurantiel ?*

Parmi les pistes de recherche à propos de la protection sociale, j'ai rappelé la remise en cause du fonctionnement paritaire et du système des Caisses d'assurances sociales. Tel qu'il s'est organisé en France, après la seconde guerre mondiale, ce système repose sur le refus de distinguer les bons et les mauvais pauvres. Mais il tend aussi à assimiler, ce qui est peut-être moins souvent souligné, ce qui relève de l'accident de parcours ou de l'entrée dans la pauvreté, la catégorie de « risque » s'appliquant potentiellement à tous les cas (dans l'esprit des fondateurs du moins). Ce qu'on peut appeler « l'esprit » de la Sécurité sociale reposait par là même sur un élargissement du « social » au-delà des limites traditionnelles, liées à la pauvreté.

De ce point de vue, je me permets de suggérer, à titre d'hypothèse, que la « dualisation » du système observée notamment par B. Palier (2002), pourrait correspondre à un « recentrage » du « système social français » vers la seule prise en charge de la pauvreté – précarité. En effet, à partir du moment où les assurances sociales ne prennent pas en charge les phénomènes d'exclusion ni la pauvreté, elles pourraient sortir du champ du social, et relever des assurances privées. Symétriquement, le volet « solidarité » pourrait relever de l'État ou des collectivités locales, suivant la tradition historique de l'assistance publique. C'est en tous cas une évolution de ce type que dénonçait le syndicaliste M. Blondel quand, à propos du plan Juppé en 1995, il dénonçait un « hold up » de l'État sur la Sécurité sociale, dénonçant dans le même discours les risques de « privatisation » et « d'étatisation » du système. J'ajouterai, toujours au titre d'une piste de réflexion que même en tenant compte de ce qui se passe au niveau européen, le poids des orientations définies par l'État central sur l'évolution du système social (Sécurité sociale et Aide sociale notamment) justifierait de s'interroger s'il est « seulement » animateur.

### *Dans les centres sociaux : la lutte contre la précarité comme mission « obligée » ?*

L'action sociale est aujourd'hui confrontée à des partenaires nouveaux et/ou avec des pouvoirs nouveaux. La contractualisation des relations avec les acteurs du champ oblige à définir le partage des compétences et des responsabilités, et à rendre des comptes. Les associations subventionnées doivent donc justifier de l'utilisation des financements publics obtenus pour en demander de nouveaux. Or, le nouveau système de financement constitue une contrainte économique qui pèse sur les pratiques des intervenants sociaux.

En particulier, je observe que tous les intervenants semblent se plaindre de ne pas ou plus maîtriser les missions censées guider leur action. Salariés et bénévoles partagent le même sentiment de subir une contrainte, à la fois économique et « politique ». Cette contrainte aboutit à changer les pratiques d'une manière qui souvent n'est pas voulue ou mal assumée, en particulier, en ce qui concerne la lutte contre la précarité.

C'est une des conclusions auxquelles on parvient à propos des centres sociaux associatifs du Nord, en développant une double argumentation : premièrement, la contrainte de financement tend à changer l'idée même que les intervenants se font des raisons pour lesquelles il faut mener la lutte contre la précarité. Deuxièmement, la contrainte « politique » induit une spécialisation vers le public précaire.

Sur le premier volet, j'observe que les financeurs, mais aussi des représentants de la Fédération des centres sociaux du Nord, certains directeurs et directrices de centres, au lieu de penser le financier comme une contrainte et le social comme un objectif, en viennent à considérer le social comme un moyen et l'économique, comme un objectif. Il s'opère alors un glissement vers le modèle de l'entreprise privée compétitive, dont on trouve une illustration dans le contrat d'études prospectives (CEP) en matière d'emploi et de formation des centres sociaux et foyers de jeunes travailleurs, conclu en 1993 avec le Ministère du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Dans l'avant-propos d'un livre consacré au CEP, la Déléguée à la formation professionnelle Rose-Marie Van Lerberghe évoque les objectifs de "renforcement de la compétitivité des entreprises", et de "professionnalisation de certains secteurs créateurs d'emplois". Le vocabulaire, directement emprunté au langage économique, est pourtant appliqué à deux institutions du social : centres sociaux et foyers de jeunes travailleurs. Le renversement est présenté comme une "rencontre" entre l'économique et le social. "Allier le social et l'économique c'est pour beaucoup proposer des actions sociales pour permettre aux jeunes d'accéder à l'économique et, en retour, d'être solvables, permettant au centre ou au foyer de suggérer de nouvelles activités" (B. Mouret, P. Denieuil 1997). Dans ce schéma, "le social" n'est pas la finalité mais un moyen pour amener un maximum de personnes à "l'économique", autrement dit l'emploi et des revenus, ce qui doit contribuer en retour à l'autofinancement du centre social. Selon cette conception le "centre social entreprise" doit d'abord générer des nouvelles recettes et des nouvelles perspectives (trouver des "nouveaux marchés"). La notion de "contingence économique", que l'on peut définir comme une marge de liberté dans un contexte économique donné, inclut l'obligation d'équilibre financier mais aussi les évolutions de la demande, la concurrence d'autres entreprises. Les contraintes financières sont présentées comme des opportunités dans la mesure où elles stimulent la création de services mieux adaptés à la demande, qui sont à la fois sources de richesses, d'emplois, de revenus. Ainsi, le raisonnement induit aussi des nouvelles pratiques, conduisant par exemple, soit à développer les activités d'insertion économique, soit à considérer l'insertion sociale comme une étape dans un parcours vers l'emploi.

Le second volet (la spécialisation subie et les incitations à adopter certaines modalités de la lutte contre la précarité) s'explique par le glissement d'une contrainte de financement, à des exigences « politiques » de la part des financeurs. Pour les centres sociaux, les partenaires financiers sont plus nombreux et leurs demandes sont plus précises. Municipalités, Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF), Caisses d'Allocations Familiales (CAF locales), État, Conseil général, Fonds d'Action Sociale (FAS), aucun de ces financeurs n'est suffisant, donc tous sont importants. Or, chacun a ses exigences, conditionne des financements à la présentation de projets, et demande une évaluation des résultats fondée sur la comparaison des coûts et des avantages. La baisse des financements structurels et l'augmentation des financements liés à l'exécution de projets ne se traduit donc pas seulement par des problèmes de budget, il y a aussi une forte incitation à caler l'action sur les demandes des financeurs.



Comme ces financeurs sont des administrations publiques ou des collectivités locales, leur demande est largement orientée par les priorités définies au niveau de l'État central.

Pour les centres sociaux, jadis fiers d'accueillir « toutes les populations » du quartier, la lutte contre la précarité intervient donc comme une spécialisation involontaire, à travers la redéfinition des activités des centres sociaux pour capter les financements.

*Des modalités d'action définies par l'État central : l'insertion et le développement social local*

Dans le modèle de l'entreprise privée compétitive, l'obligation de se mettre en cause constamment pour s'adapter à la demande est présentée comme un encouragement à la modernisation et à l'esprit créatif. Mais ici, comme les projets sont soumis aux financeurs, l'esprit créatif et le "progrès" sont en fait canalisés. On le voit dans les rapports d'activité des centres sociaux, qui ont une vocation pratique : apporter des financements. En schématisant, on observe que les projets "enfance, petite enfance, famille" sont à destination de la CAF ; les projets "insertion" à destination du Conseil général ; et les projets "développement local" à destination de la municipalité et plus récemment, du Conseil général qui, progressivement, s'est investi dans la politique de la Ville. Cette remarque permet de comprendre comment la contrainte économique a contribué au développement d'actions "d'insertion" et de "développement social local".

En effet, pour faire face à la contrainte de financement, les centres sont incités à devenir opérateurs des Commissions Locales d'Insertion, c'est-à-dire qu'ils obtiennent des financements pour organiser des activités dans lesquelles des bénéficiaires du RMI vont accomplir leur contrat d'insertion. Or, pendant les années de croissance, les centres sociaux proposaient plutôt des activités à destination de « toutes les populations » -en réalité, les classes populaires et les classes moyennes surtout, avec l'ambition de les réunir sur des services comme des garderies d'enfants, des centres de réunion, des activités sociales et culturelles de toutes sortes et des activités d'Éducation populaire (soutien scolaire ...). Aujourd'hui ces activités perdurent le plus souvent, mais beaucoup de centres ont tendance à les rebaptiser activités "d'insertion économique" ou "sociale", à destination des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires du RMI. Pourtant, cette "spécialisation" a été dénoncée au Congrès des centres sociaux de Strasbourg, en 1998, comme « dangereuse » pour l'identité des centres sociaux. La Fédération du Nord a ainsi développé lors de ce congrès plusieurs arguments : le danger résidant, d'une part, pour leur équilibre financier (les financements pour l'insertion étant souvent contractuels et aléatoires, donc précaires) ; d'autre part, pour leurs valeurs, compte tenu du risque d'éloigner une partie du public traditionnel des centres (ouvriers, employés, classes moyennes). D'où la recommandation de cette Fédération à ses adhérents de ne pas faire "que de l'insertion", et le « rappel » que la vocation des centres sociaux est de "dynamiser" un territoire<sup>15</sup>.

De ce point de vue, les financements liés à la Politique de la ville semblent plus conformes aux préoccupations de la Fédération des centres sociaux du Nord. Toutefois le développement local, objectif prioritaire de la Politique de la ville, induit aussi une spécialisation vers des publics précaires et surtout, une manière d'agir en direction de ces publics. En effet, le "développement social local" permet d'obtenir des financements de plusieurs acteurs locaux pour une même activité. Or, la demande des municipalités (et du Conseil général en tant qu'acteur politique) n'est pas seulement de produire des services à bas prix consommés par les populations de leur zone de compétence. Les collectivités locales introduisent alors des enjeux de politique locale dans la vie des centres sociaux.

<sup>15</sup> Pour une présentation plus détaillée de cette idée, voir M. Bresson, 2002 mais aussi D. Dessertine et al., 2004, *Les centres sociaux 1880-1980, Une résolution locale de la question sociale ?*.

Selon le témoignage d'un délégué à la Fédération des centres sociaux, la contrainte économique n'est pas quelque chose de nouveau pour les centres sociaux. Ce qui change aujourd'hui, c'est plutôt "l'injonction du politique par rapport au projet du centre social". Les centres sociaux ont toujours présenté "un intérêt" pour le politique, à travers la démocratie locale de proximité, la connaissance de la population... Pour le politique, le centre social est un interlocuteur ; en même temps, c'est un contrepouvoir. Alors, il y a toujours eu plusieurs formes de contrôle. À Lille, des militants du parti socialiste irriguent la vie associative ; dans d'autres communes, c'est un contrôle administratif et financier. Mais aujourd'hui, le problème « c'est que le centre devient un outil au service d'une commande publique, qui plus est, multiple. La CAF, le Conseil général, la Ville, l'État, tous passent des commandes, toutes différentes. La réalité est celle d'une multi-dépendance ».

De ce point de vue, on peut dire que la demande de l'acteur politique local qui finance l'action sociale n'est pas seulement une demande "économique" de production de services urbains, mais une demande "politique" d'information et de médiation, en recueillant la parole des habitants, en organisant des réunions. Ce service particulier est demandé, sans doute depuis longtemps, par les municipalités. Il l'est également aujourd'hui par le Conseil général. Et pour cet acteur, la demande politique est plus particulièrement axée autour des compétences qui lui sont reconnues, dans le cadre de la décentralisation : c'est-à-dire en particulier, pour cet acteur, les politiques d'insertion, en direction des publics bénéficiaires du RMI<sup>16</sup>.

Ainsi les intervenants en viennent à subir l'objet sur lequel ils doivent intervenir (la précarité) et même, la manière de lutter contre la précarité (l'insertion par exemple étant régulièrement réorientée par les pouvoirs publics, à une fonction de sas vers l'emploi).

Ce manque de maîtrise sur leurs missions et l'orientation donnée aux dispositifs par les contraintes de projet et d'évaluation des financeurs accentue l'interrogation des intervenants : dans quelle mesure leur pratique est-elle compatible avec les valeurs du militantisme social ?

### 3. L'INTERVENANT SOCIAL CONTRIBUE À PRODUIRE LA PRÉCARITÉ

Les questions que se posent les militants du social sur le sens de leur action sont déstabilisantes. Ils sont amenés à mettre en pratique des réformes politiques, dont ils ont par ailleurs le sentiment qu'elles contribuent aux processus de précarisation.

De fait, le discours politique dominant sur l'objectif de « responsabilisation » des assurés contribue aussi à fragiliser les individus –comme le montrent d'une manière générale, les auteurs réunis par C. Bec et G. Procacci (2003). À propos de la récente réforme des retraites, Claudine Attias-Donfut présente les vieux et les enfants comme des catégories fragiles également sacrifiées en période d'économies. Selon cet auteur, les mécanismes d'entraide privée des vieux vers les jeunes pourraient en outre s'épuiser sans le soutien de la solidarité publique. On peut aussi rappeler les arguments échangés à propos des chômeurs « recalculés » après la récente réforme de l'UNEDIC –derrière la question du respect du contrat, c'est en effet aussi une certaine stabilité des droits acquis qui est défendue notamment par les associations de chômeurs et déniée par l'UNEDIC qui invoque pour sa part, les nécessités de l'adaptation au contexte économique (A. Supiot, 2004, 2-5). Par ailleurs, la réforme de l'Assurance maladie, en 2004, affiche l'objectif de rendre l'utilisateur « acteur de sa santé » : elle vise à restaurer les équilibres financiers en instaurant par exemple, le forfait d'un euro par consultation –mais ses détracteurs soulignent que ce coût va peser davantage sur les

---

<sup>16</sup> J'ai montré par ailleurs comment les centres sociaux pouvaient essayer de se reconstruire une marge de manœuvre, en s'appuyant sur leur connaissance des aspirations des populations – à condition toutefois de pouvoir démontrer qu'ils ne débordent pas trop du cadre des « compétences » du financeur. Voir M. Bresson, 2000, *Espaces et sociétés*.

plus défavorisés et ceux qui ont des problèmes de santé. Or, toutes ces réformes sont mises en œuvre par des « intervenants sociaux » (voire, dans le cas des Caisses de Sécurité sociale, co-décidées par certains militants syndicaux, gestionnaires de ces caisses).

Dans les centres sociaux associatifs, les intervenants s'interrogent beaucoup. En particulier, la précarité du personnel n'est-elle pas en partie organisée par des membres bénévoles des conseils d'administration ? Les dispositifs réservés aux bénéficiaires du RMI ne comportent-ils pas des risques de contribuer à stigmatiser des populations ?

### *La gestion du personnel : les licenciements, la précarité*

Les licenciements économiques ne peuvent pas, en principe, concerner des agents de l'État. En revanche, il peut y en avoir dans le secteur privé de l'Action sociale, à savoir, le secteur associatif.

C'est le cas dans les centres sociaux. En tant que prestataires de services, ils embauchent du personnel suivant la convention SNAECSO, réputée "avantageuse" pour les salariés. Pourtant les licenciements sont un risque dans les périodes de réduction des financements. Si en soi, cela n'est pas nouveau, ce qui l'est davantage en revanche, c'est la tentative de banalisation de ces pratiques, et la mise en forme de discours qui reprennent la référence au modèle de l'entreprise compétitive. En effet, les gestionnaires d'entreprise sur le marché présentent les licenciements comme un moyen de réduire la "masse salariale" pour améliorer le bilan financier ; or j'ai montré comment ce raisonnement est repris avec le même vocabulaire par les partenaires financiers (y compris la CAF, pourtant acteur du social), la Fédération des centres sociaux du Nord et les directeurs et directrices de centres sociaux.

Par exemple, un centre social de moyenne importance, dans une ville de 15 000 habitants de la banlieue proche de Lille a été amené à procéder au licenciement de la secrétaire, en mai 1998. Ce centre avec un budget d'environ 2,5 millions de francs avait en 1997 un personnel permanent de 11 personnes (4 en CES ou CEC, 7 en CDI dont 3 à temps plein). Lors d'un conseil d'administration, la directrice en présentant le budget a expliqué qu'il y avait un déficit de 260 000F ; elle a ajouté qu'elle était allée voir la Caisse d'Allocations Familiales où "on" lui avait répondu que la masse salariale était trop importante, qu'il fallait la réduire. Elle s'était alors rendue à la Fédération, ils avaient trouvé la solution : la secrétaire avait plus de 57 ans, si elle était licenciée, elle pourrait bénéficier du FNE (Fonds national d'entraide). Une représentante de la CAF qui participait à ce conseil d'administration est intervenue pour ajouter que si le licenciement n'était pas accepté, le centre social serait fermé à la fin de l'année. Le licenciement a alors été massivement voté. L'exemple montre comment la "logique d'entreprise" et la flexibilité parviennent à s'imposer, comme solution pour combler un déficit, à des partenaires pourtant dans le champ du "social"<sup>17</sup>.

Conséquence des licenciements ou moyen de les éviter, le recours aux contrats "aidés" s'est généralisé dans les centres sociaux du Nord qui pratiquent par ailleurs, la précarité des statuts (salariés en contrats à durée déterminée, temps partiels, intérim, intérim d'insertion). Selon le "diagnostic Ressources humaines" publié par la Fédération en 1997, les centres sociaux dans ce département comptent en moyenne 70 % de personnel "précaire" et 30 % de personnel "stable" (en contrat à durée indéterminée, à temps plein ou à temps partiel). Au début des années 2000, le partage avancé était 3/4 et 1/4. À ce niveau de généralité, la précarité du

<sup>17</sup> Le CA était composé de 17 personnes : 15 votants (dont 1 procuration) et 3 non votants : la directrice du centre, une représentante (salariée) de la CAF et une administratrice de la CAF. Parmi les votants, on comptait 2 "institutionnels" (représentant la municipalité), 5 habitants de la commune appartenant à la "petite bourgeoisie intellectuelle" (enseignants, travailleur social, comptable...) et 7 (+1) habitants du quartier représentant le "public traditionnel" du centre. Sur le vote, qui était à bulletins secrets, il y a eu dix voix pour, deux contre et trois abstentions.

personnel devient un outil de gestion. Dans l'étude de cas évoquée plus haut, lors du même Conseil d'administration du centre social où le licenciement de la secrétaire a été voté, la question a été posée de son remplacement, en particulier à l'accueil. La directrice du centre social a alors évoqué la possibilité d'embaucher rapidement une "hôtesse d'accueil" en contrat aidé. Une administratrice, bénévole du soutien scolaire, par ailleurs membre du parti communiste, s'est alors mise en colère en disant que c'était remplacer un emploi stable par un emploi précaire. Mais la représentante de la CAF est intervenue pour dire qu'il fallait dissocier les deux problèmes, et elle a lancé la discussion sur le profil de la personne que l'on pourrait "aider" en l'embauchant sur ce statut, et qui serait néanmoins compétente. On voit comment le discours "social" peut être repris pour justifier une gestion du personnel spontanément ressentie par une militante comme « anti sociale » et participant à la précarisation du travail.

### *La stigmatisation des populations « en difficultés sociales »*

Les intervenants sociaux peuvent aussi avoir le sentiment de contribuer à la précarisation en organisant, par la mise en place des dispositifs, des formes de stigmatisation des populations. De nombreux auteurs ont ainsi souligné le paradoxe des mesures fondées sur la « discrimination positive », comme les Zones d'Éducation Prioritaires –la publication de la liste des écoles concernées devenant, pour les parents de classes moyennes soucieux d'éviter des « problèmes » à leurs enfants, des « zones à éviter en priorité » (selon une formule humoristique, largement popularisée dans les médias).

Dans les centres sociaux, on a des interrogations similaires, liées aux dispositifs d'insertion et de développement social local. Les centres, confrontés à des financeurs multiples aux objectifs partiellement contradictoires, sont conduits à collaborer de plus en plus étroitement avec le Département. Or le Conseil général a des préoccupations formulées pour un public en particulier : les bénéficiaires du RMI. Les financements qu'il distribue à des opérateurs d'insertion sont donc accordés au prorata du nombre de bénéficiaires du RMI. Mais pour les centres sociaux, la question se pose alors notamment de l'attitude à adopter vis-à-vis des publics non bénéficiaires du RMI : chômeurs, épouses de chômeurs, jeunes de moins de 25 ans, retraités. Faut-il faire des ateliers exclusivement réservés aux RMIstes ? Mais comment concilier avec des valeurs comme la mixité sociale ou la solidarité entre les générations ? Comment les centres sociaux peuvent-ils continuer à accueillir "tout le monde" s'ils ne trouvent de financements que pour certains publics ?

La crainte de contribuer à produire la précarité voire même, à déstabiliser le modèle salarial est une question centrale, qui contribue à expliquer le malaise des militants du social.

Dans le rapport intitulé *L'insertion, un moment éternel* que j'ai co-signé avec M. Autès, en 1996 on montre aussi comment, dans le secteur de l'insertion économique, les mesures d'allègements de charges, ou la création de nouveaux statuts comme « l'intérim d'insertion » peuvent offrir des voies légales pour transformer un certain nombre de règles du marché du travail. D'une part, ces réformes affaiblissent les dispositifs assurantiels en changeant leurs modalités de financement et d'autre part elles multiplient les statuts « intermédiaires » d'activité qui ne donnent accès qu'à une protection sociale réduite. Après avoir rappelé comment les pouvoirs publics ont structuré le secteur de l'insertion par l'économie on met donc en évidence les paradoxes de ce secteur, qui embauche de personnes "en difficulté" au prix d'une fragilisation de leur situation, en particulier en compliquant leur accès à la protection sociale. Certes, d'une manière générale, les différents statuts de l'insertion par l'économie relèvent du droit commun en matière de protection sociale c'est-à-dire qu'elles ne sont pas associés juridiquement, formellement, à un régime particulier. Toutefois dans les situations concrètes vécues par les personnes concernées, les contrats de travail, caractérisés par des temps très partiels et par l'intermittence, ne permettent pas toujours de remplir les

conditions pour pouvoir bénéficier de certaines prestations. Les risques de rupture des droits sont la conséquence directe du maintien au cœur du dispositif, de la condition d'une cotisation préalable qui ouvre droit aux prestations. Si la rupture totale de toute forme d'indemnisation paraît rare, les évolutions en cours contribuent d'une part à différencier les droits, sinon en théorie, du moins dans les faits, d'autre part à compliquer les démarches. On observe donc l'instauration d'une protection sociale à géométrie variable, hétérogène selon les statuts et les types de risques, "individualisée" au sens où l'intermittence au travail et le cumul de temps partiels ouvre des droits, acquis par cotisation, particuliers à chaque individu, à chaque étape de sa trajectoire, déterminant ainsi une couverture des risques souvent incomplète.

Les différentes situations examinées ne construisent pas un mode spécifique d'accès à la protection sociale, mais au contraire multiplient et complexifient les situations d'ayant droit, comme s'il s'agissait de repousser les limites du système. On assiste à une multiplication de situations intermédiaires qui fait apparaître entre le salariat et le non-travail une zone dont l'évolution peut s'interpréter selon deux scénarios. Le premier, qu'on appelle celui de la flexibilité généralisée, montre une évolution où tout se passe comme si on maintenait des principes qui ont de plus en plus de mal à s'appliquer : la flexibilité du travail conduit à envisager une protection sociale également flexible, avec des droits acquis variables selon les trajectoires d'emploi et les contrats de travail. Un second scénario est envisageable, qui radicalise la rupture au niveau des principes eux-mêmes et du lien entre emploi, revenu et protection sociale. Ce scénario correspond à celui de la fin de la centralité du travail dans la définition des règles de répartition et dans le fonctionnement de la protection sociale. Le salariat viendrait à disparaître par brouillage des frontières entre non-travail, travail, chômage, activité, emploi et par dissolution du salaire, comme rémunération du travail, dans un ensemble où l'origine des revenus, y compris la protection sociale, devrait trouver d'autres justifications. On conclut donc que les deux scénarios mettent en évidence le trait le plus paradoxal des évolutions observées, à savoir que les politiques de l'emploi et le traitement social du chômage contribuent à la déstabilisation du modèle salarial<sup>18</sup>.

Face à la montée de la précarité, les intervenants sociaux ne ressentent donc pas seulement un sentiment d'impuissance, mais ils peuvent aussi avoir le sentiment de contribuer aux processus de précarisation (ou au moins, de ne pas agir conformément aux valeurs qui ont motivé leur engagement dans le « social »). La « spécialisation » dans la lutte contre la précarité peut contribuer à la stigmatisation des publics, et à la fragilité des structures. De fait, les intervenants sociaux sont confrontés pour leur structure et pour eux-mêmes à la précarité. La relation entre le précaire et le militant apparaît alors comme une relation complexe.

### C- LE PRÉCAIRE ET LE MILITANT : LES ENJEUX D'UNE RELATION COMPLEXE

Analysant a posteriori mon parcours, j'ai avancé que l'objet central de mes recherches est la relation entre le précaire et le militant. Cette relation ne se limite pas (mais elle inclut) l'interaction physique entre des « populations à problèmes » et des intervenants sociaux, institutionnellement chargés de leur apporter des réponses ».

Parmi les enjeux de cette relation, je propose maintenant de préciser comment la « crainte » de contribuer aux processus de précarisation alimente le malaise des militants et une interrogation sur les valeurs qui fondent l'engagement dans le « social ».

Par ailleurs, les enjeux identitaires se jouent aussi à la frontière incertaine entre les deux versants (intervenants sociaux et « populations précaires»), dont la séparation conceptuelle est pourtant un moment nécessaire de la construction d'un « problème social ».

<sup>18</sup> Voir M. Autès, M. Bresson, B. Delaval, B. Vernier, 1996, *L'insertion, un moment éternel*, rapport MIRE, Ministère des Affaires sociales. et AUTÈS M., BRESSON M., 2000a, "L'insertion par l'économique, une zone intermédiaire entre salariat et non travail", *Revue Française des Affaires sociales* n° 3, 103-117.

## 1- LA CRISE DU MILITANTISME, EN ENJEU IDENTITAIRE POUR LE « SOCIAL »

Ce qu'on appelle la « crise du militantisme » désigne à la fois le sentiment de menace qui pèse sur l'avenir du « modèle militant » d'intervention sociale ; et le conflit que les intervenants ne semblent plus réussir à résoudre, entre leurs valeurs « militantes » d'une part, leurs valeurs professionnelles et leurs pratiques d'action sociale d'autre part.

Le « modèle militant » est un des modèles d'intervention sociale qui, dans son opposition / complémentarité avec le modèle « professionnel », contribue à structurer l'univers mental de tous les acteurs. Or, la contrainte économique favorise la montée en puissance du modèle professionnalisé et « expert ». Par exemple, dans les centres sociaux, l'obligation d'obtenir des financements sur projets, de mener des évaluations, exige des acteurs des connaissances appliquées, des compétences en gestion et en techniques d'action sociale. Cette réalité contribue à éclairer les tensions, nombreuses, entre les bénévoles administrateurs, censés définir le « projet » du centre (c'est-à-dire, ses activités et leur mode d'articulation) et les salariés cadres censés le mettre en œuvre mais aussi, soucieux d'assurer la pérennité de la structure<sup>19</sup>. Le déclin du modèle militant pourrait être une « adaptation » aux contraintes administratives et financières, qui remet en cause l'équilibre entre les deux termes de l'opposition (qu'on a présentée comme « structurante » pour le social).

Par ailleurs, pour tous les intervenants (bénévoles et salariés), les valeurs « traditionnelles » du social viennent heurter des valeurs « modernistes » qui prônent une adaptation au contexte social et institutionnel. Dans les centres sociaux, ces valeurs traditionnelles sont des principes humanistes, comme la solidarité, la mixité sociale et intergénérationnelle, le brassage des populations, l'accueil ensemble de classes populaires et de classes moyennes, la possibilité pour tous de « prendre en mains leur destin »... Les valeurs « modernistes » peuvent être définies comme la bonne gestion, la compétence, l'efficacité voire l'efficience (qui intègre le critère financier).

Dans les évolutions en cours, l'application de certains procédés de l'entreprise compétitive s'avère difficile à concilier avec les valeurs traditionnelles et la "vocation" sociale. Le malaise transparaît dans les entretiens avec les responsables de la fédération mais aussi dans l'étude de cas réalisée, ainsi que dans les entretiens avec des directeurs et des responsables d'activités. En particulier, les licenciements catalysent les contradictions entre les acteurs qui font vivre l'organisation (dirigeants, personnel, administrateurs et bénévoles participant aux activités), mais aussi les tiraillements internes, que chacun ressent. Les entretiens avec des directeurs ou directrices de centres sociaux confirment les avancées de la "logique d'entreprise" dans la gestion du personnel. Les références à l'équilibre du budget, au "devoir" de licencier sont révélateurs d'une logique gestionnaire, selon laquelle ce n'est pas tant les licenciements qui posent problème, que les réticences des conseils d'administration. Mais dans l'exemple, en mai 1998, du licenciement de la secrétaire, les réactions montrent aussi la révolte et suggèrent des différences avec ce qui aurait pu être dit, dans une situation similaire, dans une entreprise. Au conseil d'administration, deux administratrices (par ailleurs bénévoles participant aux activités) ont souligné la contradiction avec l'image sociale du centre et la remarque de l'une d'elles, sur le "centre social fait pour lutter contre la précarité pas pour en créer", a été reprise dans le compte-rendu. Cette administratrice a menacé de démissionner, pour finalement renoncer. Les réactions rappellent qu'un centre social n'est pas une "entreprise" comme les autres, non seulement parce qu'il a vocation à rendre service à des personnes non solvables,

---

<sup>19</sup> Je cite de nombreux exemples de ce clivage dans le livre *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 2002. Mais il me semble particulièrement bien résumé par cette formule d'un tout jeune Directeur : « Quand j'ai dit que je voulais prendre une direction, on m'a expliqué : soit tu te fais 'bouffer' par ton CA, et tu ne peux rien faire ; soit c'est toi qui les 'bouffe' » .

mais aussi dans la structure même de son organisation : quelle entreprise privée pourrait bénéficier du concours de tant de bénévoles ?

La précarité des personnels est rationnelle dans une entreprise elle-même confrontée à la précarité des financements : mais elle s'oppose aux idéaux de solidarité, de promotion sociale. Sur l'application des 35h, des discours entendus en conseil d'administration comme : " ils n'ont qu'à travailler plus " rejoint le discours d'entreprise sur les gains de productivité. L'application d'une logique comptable pour des centres sociaux - entreprises au budget chiffré en centaines de milliers voire en millions d'euros rend de plus en plus " techniques " les conseils d'administration. Le problème posé est alors celui de la compatibilité des logiques " économiques " et " sociales ". Jusqu'aux années 1980, le monde du social considérait le secteur privé marchand comme un contre modèle. Il revendiquait haut et fort sa différence de logique par rapport à la recherche du profit, aux calculs financiers, du " monde de l'économique ". Dès lors, appliquer au social le vocabulaire, les critères (à peine modernisés) du contre modèle d'autrefois, est la source d'un malaise profond.

On ne parle pas toutefois ici de " crise des valeurs " : en effet, cette expression sert souvent à dénoncer un « oubli » des valeurs, une disparition des principes moraux, qui est aussi souvent dénoncée au niveau de la société globale. Au contraire, dans l'exemple des centres sociaux, je pourrais parler sur le terrain d'un " trop plein " de valeurs, qui génère le malaise des intervenants du social, salariés et bénévoles. Ce qu'on observe, c'est la difficulté (présentée comme une nécessité) de concilier les valeurs militantes et les valeurs professionnelles. C'est aussi, la difficulté de garder comme « fonds commun » de tous les intervenants, ce qu'on pourrait appeler des « sociales » et de les concilier avec les pratiques nouvelles de l'intervention sociale.

De ce point de vue, le principal problème me semble être l'attitude des pouvoirs publics, qui est en train de tuer le social hérité du XIX e siècle. Selon l'analyse que je propose, le défi pour les militants est celui de la compatibilité entre l'adaptation à des règles du jeu, économiques et administratives, participant de la logique d'entreprise, et le maintien des valeurs humanistes, traditionnelles, qui font l'originalité du social au sens restreint.

Est-ce que le social, l'humain peuvent être traduits en termes monétaires ?

Est-ce que l'indépendance associative peut se concilier avec l'obligation de convaincre un financeur qui demande que l'investissement rapporte ?

À travers ces questions, il y a un risque majeur pour l'identité et la pérennité de la « vocation » sociale et du social dans son ensemble.

Mon analyse de la crise du militantisme est donc différente de celle de J. Ion. En 1997, cet auteur remettait en cause l'idée d'une " crise du militantisme " en arguant du fait, avéré, qu'il y a toujours des personnes engagées dans les " groupements " dont il a parlé (il y en a même de plus en plus dans les associations). Mais on a vu que je proposais une définition différente, qui réintroduisait la question des motivations de l'engagement, fondées sur des valeurs. Cette définition différente permet en effet de penser une « crise » qui se situe au niveau de la pérennité des valeurs fondatrices du social, et de leur articulation avec les pratiques.

À cette étape de ma réflexion, je propose une hypothèse complémentaire. Le point commun entre des " groupements " aussi différents que les partis politiques ou les associations, réside précisément dans la figure du militant, qui s'engage pour défendre des convictions, des valeurs, des idées. Un autre trait, lié à celui-ci, pourrait être leur différence commune avec l'entreprise privée et la recherche du profit économique. Le militant d'une association ou d'un parti, dans une certaine imagerie populaire, c'est précisément celui qui n'est pas intéressé par le profit économique et qui agit pour défendre ses valeurs, par conviction. C'est aussi celui dont la raison n'est pas utilitaire. D'où le problème pour le social : une telle figure n'est pas facile à concilier avec le discours sur la rationalisation, la compétitivité, l'évaluation des

résultats. Si j'adopte ce point de vue, le malaise des militants devient un symptôme d'une crise d'identité profonde.

De mes travaux il ressort donc qu'on sous-estime le malaise des acteurs du social<sup>20</sup>. Les valeurs comme : l'humanisme, la générosité, l'autonomie "associative" - voire aussi, l'autonomie professionnelle pour les professions instituées sont tenaces. Bénévoles ou salariés n'imaginent pas l'Action sociale et associative en dehors d'elles. Même s'ils admettent qu'il y a bien des entorses à ces principes, même s'ils les considèrent comme inévitables et d'une certaine manière, banales, ils ne sont pas pour autant prêts à leur substituer par exemple, les valeurs associées à l'entreprise privée comme l'efficacité, la rentabilité. Et parmi les acteurs, il y a encore des "anciens" intervenants, des professionnels venus par le militantisme. Il y a aussi des bénévoles qui n'ont que leur bonne volonté, auxquels il faut faire une place gratifiante. Les centres sociaux ne peuvent d'ailleurs pas renoncer aux valeurs traditionnelles, sauf à perdre toute crédibilité vis-à-vis des populations comme des financeurs. Ils sont là justement pour établir ou rétablir un contact avec ceux que le monde économique moderne a laissé sur le bord du chemin : comment pourraient-ils faire sans se détacher, au moins en partie, des valeurs dominantes de l'économie libérale ?

Une (fausse) solution, parfois avancée, consiste à présenter la dimension humaine comme un aspect des "compétences professionnelles" des acteurs du social. Mais cette manière de voir pose un autre problème, celui de la partition entre les intervenants sociaux et les populations « en difficultés ».

## 2. INTERROGER LA PARTITION ENTRE LES SOUS-UNIVERS

La mise en relation des deux catégories du précaire et du militant éclaire les difficultés et les paradoxes de la lutte contre les « problèmes sociaux ». Elle présente également un intérêt pour analyser la construction sociale des « problèmes » qu'on étudie.

De ce point de vue, il me paraît important d'interroger le présupposé implicite ou explicite d'une partition entre deux sous-univers, constitués d'une part, par des individus ou des groupes « précaires » ; d'autre part, par des « intervenants sociaux ». D'une manière générale, les analyses que j'ai présentées reposent sur ce présupposé. Dans ce cadre, l'interaction entre les deux est un objet d'études important. Les analyses d'E. Goffman dans *Asiles* ont popularisé l'idée que l'interaction physique entre soignants et soignés contribue à construire la réalité sociale de la maladie mentale. D. Demazière a appliqué ce raisonnement au chômage, par exemple. Il met en évidence comment au cours des relations de face à face entre les agents de l'ANPE et les chômeurs, sont opérées des négociations qui aboutissent à des classements : - les uns obtiendront un statut d'inactif retraité ou handicapé, ils se verront radiés de l'ANPE et orientés vers les dispositifs d'aide sociale - d'autres noueront une sorte d'alliance aux termes de laquelle ils seront considérés comme réinsérables dans l'emploi et se verront proposer des emplois ou des formations - d'autres resteront dans une position plus incertaine, résultant d'une sorte de blocage entre leur logique et celle des agents de l'ANPE : pour les agents, ils représentent des "cas" difficiles à réinsérer, mais eux refusent cette image, et le compromis consistera à les intégrer dans des dispositifs intermédiaires entre l'assistance et l'emploi - d'autres, enfin, montreront un décalage entre la logique des agents qui leur proposent des emplois précaires et leur logique propre, ils se "débrouillent" par eux-mêmes, effectuent des petits boulots déclarés ou non et ils sont tolérés parce qu'au fond leur déviance est une façon de répondre à la précarité (D. Demazière, 1992).

---

<sup>20</sup> Cette remarque ne signifie pas, bien sûr, qu'on n'aurait rencontré que des personnes « malheureuses » sur le terrain, dans les centres sociaux en particulier. Mais plutôt, que les mêmes doutes sur le « sens de l'action » ou les « contradictions » reviennent dans les entretiens et s'expriment spontanément, parfois violemment, en cas de « crise » (licenciement par exemple).



D'une manière générale, les intervenants sociaux semblent particulièrement « bien placés » pour contribuer à élaborer des catégorisations et mettre en forme les réactions (ou les « réponses ») sociales au « problème ». Et l'on peut rappeler ici, combien tout le processus de « professionnalisation » du travail social repose implicitement sur la mise en relation de deux catégories au statut clairement différent. C'est l'idée d'une tâche difficile à accomplir, pour des populations qui ne peuvent pas résoudre seules leurs « problèmes », qui justifie la montée en qualification et l'apprentissage de techniques d'action sociale et d'expertise des situations, dans la cadre de formations professionnelles débouchant sur des diplômes d'État. Les nouveaux dispositifs d'insertion reposent aussi sur un clivage entre des professionnels qui insèrent, et des personnes qui sont « en insertion ». L'accent mis dans le secteur sanitaire et social sur le travail « en équipe » met en forme et approfondit la partition, présentée comme une condition de l'efficacité et un moyen de ré-assurer (voire, de rassurer ?) les intervenants « du front ». Pour lutter contre la « souffrance psychique » qui est ressentie par les intervenants du social, au contact de populations très en difficultés, la pratique des supervisions tend ainsi à réintroduire une distance hiérarchique claire entre le soutien aux professionnels et le soutien « social ». Suivant ce point de vue, la différence claire entre les deux sous-univers semble absolument « nécessaire » - ce qui tend à suggérer aussi, qu'elle ne va pas nécessairement de soi.

La précarisation des structures et des professionnels de l'intervention sociale tend en effet à les rapprocher de leur public – ce qui met en danger la pérennité de l'action. Dans mes travaux, j'ai analysé comment la précarité de la petite association du 18ème arrondissement de Paris, qui domiciliait les SDF, pouvait se traduire par des menaces récurrentes d'expulsion des locaux dégradés, qui n'étaient pas sans rappeler le vécu de certains SDF. Cette situation avait par ailleurs des effets négatifs sur la qualité de l'action menée en direction des populations. Le nombre de personnes inscrites a varié entre 400 au départ, en 1991 jusqu'à 2200 au temps le plus fort, en mars 1993. À cette date, plus de 1000 SDF venaient régulièrement (au moins une fois par mois). Les bénévoles étaient alors débordés, l'association a donc arrêté de prendre de nouvelles inscriptions, mais la D.D.A.S.S. est intervenue pour exiger que l'association continue de domicilier, en reprochant que l'association ait inscrit d'autres S.D.F. que les demandeurs du R.M.I. Confrontés à une telle situation, les acteurs de l'association (tous bénévoles) se sont trouvés face à un certain nombre de dilemmes : fallait-il choisir d'aider un maximum de personnes ; continuer à les accueillir dignement ; respecter les exigences de l'administration en n'aidant que les bénéficiaires du RMI, au détriment des autres malheureux. Le choix initial de continuer à domicilier s'est traduit par une détérioration des conditions d'accueil, mettant en péril la vocation « humaniste » de l'association, avec un jeu paradoxal de proximité et distance : plus l'association était précaire, plus il fallait mobiliser des SDF « bénévoles » pour aider à trier le courrier (l'un d'eux en particulier, avait un rôle tout à fait important et reconnu dans l'organisation). Mais en même temps, il devenait impossible d'accueillir les SDF dans les locaux, d'aménager des espaces de discussion - la distribution du courrier a commencé à se faire de la fenêtre, y compris par le bénévole SDF qui aidait à distance les autres personnes sans domicile.

D'autres arguments plaident en faveur de la partition et des « problèmes » qui se posent, quand elle semble se défaire. Selon une directrice de centre social, la précarité des intervenants sociaux compromet la crédibilité auprès des jeunes en difficulté<sup>21</sup>.

Pourtant, les emplois précaires représentent au total, les trois quarts des emplois dans les centres sociaux du Nord. On connaît par ailleurs, la tentation des années 1980 d'embaucher

---

<sup>21</sup> Elle explique qu'elle a toujours refusé d'embaucher sur des contrats aidés (contrats emploi solidarité ou même, emplois jeunes) : « Les problèmes de ce quartier sont beaucoup trop lourds. Comment des animateurs vont dire à des jeunes de travailler à l'école ? Le jeune va dire : « t'es qui, ti ? un C.E.S. ? ». M. Bresson, 2002, 115.

les « grands frères » pour canaliser les petits dans les banlieues « à problèmes ». À propos des emplois jeunes, la différence entre les sous-univers paraît particulièrement ténue, comme le suggère l'analyse de M. Vasconcellos (2002). En effet, nombre d'entre eux ont été embauchés dans le secteur social, avec mission d'inventer pour eux-mêmes de nouvelles formes de professionnalités pour consolider leur emploi. Dans quelle mesure s'agit-il de « précaires » ayant bénéficié d'une mesure sociale, ou d'intervenants sociaux ? Les jeunes qui ont bénéficié de ces mesures devaient-ils être considérés comme « en insertion » ou comme animateurs sociaux chargés de co-organiser des activités d'insertion à destination de bénéficiaires du RMI, par exemple ?

La séparation, évidente a priori, entre le « précaire » et l' « intervenant social » est donc en question sur le terrain. Et l'intervenant trouve des raisons de rappeler que la frontière est pourtant « nécessaire ».

Pourtant, la partition entre les sous-univers pose aussi des questions par rapport aux valeurs du social - on peut ainsi soutenir, avec d'autres arguments également forts, que l'objectif du social est précisément de faire disparaître les différences.

De ce point de vue, j'ai développé dans mes travaux certains effets « négatifs » pour les populations d'un clivage institué. Par exemple, la distance sociale entre les SDF et les assistantes sociales favorise les stéréotypes sur la « nécessité de réapprendre les obligations sociales, de retrouver des repères temporels » - justifiant par exemple, le refus de recevoir quelqu'un, s'il est en retard. Or l'analyse de la vie quotidienne des SDF révèle au contraire l'omniprésence et la multiplicité des obligations horaires (qui doivent impérativement respecter les heures d'ouverture et de fermeture du centre d'hébergement, du « pain partagé où ils vont se nourrir, les rendez-vous administratifs et la recherche d'emploi). La tendance à ajouter des obligations peut avoir des effets pervers si les SDF finissent par s'organiser en fonction de ces obligations –renonçant à chercher un emploi, et préférant d'installer dans les circuits d'aide qui leur sont réservés, par exemple (M. Bresson, 1998, *Revue Française des Affaires sociales*).

On a par ailleurs montré les conséquences dans la vie quotidienne des SDF, de la procédure d'élection de domicile, instaurée par la loi sur le RMI, pour permettre aux SDF de bénéficier de l'adresse d'un organisme agréé, chargé de la distribution du courrier. D'une part, cette procédure permet d'éviter les conséquences de l'absence totale d'adresse : elle permet à nouveau de recevoir le courrier, d'avoir accès à l'aide sociale, mais elle fait aussi entrer dans un circuit particulier. Elle ouvre sur une citoyenneté conditionnelle, qui pérennise un droit particulier, saupoudré de facultatif puisque l'élection de domicile est confiée à des associations. De plus, elle introduit une citoyenneté duale puisque la domiciliation ne donne pas tous les attributs de la citoyenneté : beaucoup d'administrations demandent 2 justificatifs de domicile (y compris les bureaux d'aide sociale d'arrondissement). C'est-à-dire que la procédure crée un monde particulier aux SDF : ils doivent fréquenter d'autres lieux, suivre d'autres procédures, plus compliquées (M. Bresson, 1995, *RFAS*). La distinction de deux catégories de populations : « à problèmes » et « chargées de résoudre les problèmes » participe à la stigmatisation de ces populations, comme le rappelle aussi la citation de Simmel, reprise par S. Paugam en 1991 : les pauvres ne sont constitués socialement comme pauvres, qu'à partir du moment où « la société » reconnaît qu'ils ont besoin d'être assistés (par des intervenants sociaux).

La question d'ailleurs traverse toute l'histoire du travail social, le travail social n'a-t-il pas « besoin » que des malheureux existent ? En faisant son métier de les aider, ne contribue-t-il pas à figer des différences, à construire des citoyennetés à plusieurs vitesses (ou à plusieurs niveaux) ? Comme le rappelle M. Autès, c'est en partie pour répondre à cette critique, appliquée notamment au travail d'assistance, que des travailleurs sociaux ont « inventé »

l'action sociale, fondée sur la mobilisation collective (M. Autès, 1999). Et l'idéal de l'Éducation populaire, c'est de ne pas agir « pour » mais « avec », et de prendre les ateliers de loisirs, de culture, de sport, comme le point de départ pour développer toutes les potentialités de l'individu, pour en faire un citoyen responsable et si possible, acteur de sa vie, de son quartier...

L'action sociale, ainsi pensée, implique précisément une grande proximité entre les citoyens et surtout une volonté de faire tomber les barrières. C'était d'ailleurs aussi précisément la volonté des premières « résidentes » des maisons sociales, qui ont voulu venir vivre au milieu des quartiers ouvriers, pour réaliser la mixité sociale et le brassage des populations.

Parmi les mots d'ordre qui expriment cette ambition, j'ai étudié plus particulièrement celui de la « démocratie participative »<sup>22</sup>. M'éloignant du modèle de Tocqueville qui oppose le modèle de démocratie représentative en France, au modèle de démocratie participative aux États-Unis<sup>23</sup>, on s'interroge sur l'ambition démocratique revendiquée dans la Charte des centres sociaux (2000). L'idée peut être résumée de la manière suivante : c'est parce qu'ils organisent non seulement des discussions, mais aussi de l'action collective que les centres sociaux ont une légitimité démocratique – désignée par l'expression « démocratie participative ». Suivant ce discours, la société en effet se construit dans l'action au jour le jour des citoyens, au niveau local. Dans ce cadre, les centres sociaux mobilisent des groupes pour les aider à réaliser « leurs » projets, ceux qu'ils voudraient voir développés ; il s'agit donc d'impliquer les habitants, usagers, bénévoles, dans une action organisée et de les constituer en « force de propositions ». C'est-à-dire, de constituer un collectif militant (à partir de quelques adhérents qui participent activement à la vie de l'association). Mais cet idéal de la « démocratie participative » est éloigné voire contradictoire avec l'injonction de la Politique de la ville à la « participation des habitants ». En simplifiant, l'attente des financeurs dans ce cadre est en effet de toucher des habitants isolés, exclus, qui ne viennent pas souvent. D'où le malaise, exprimé dans la revue de la Fédération : « Un habitant organisé n'est souvent plus un habitant aux yeux de l' élu politique. Il préfère avoir en face de lui des habitants organisés qui ne sont pas force de propositions. En fait, on recherche des habitants aujourd'hui participatifs mais non militants (*Initiatives développement*, mars 2003, 3).

Or, l'idéal participatif est au cœur de l'engagement de « groupes professionnels émergents ». Parmi ces groupes, on observe même l'apparition de « professionnels de la participation », salariés dans le secteur associatif ou dans les collectivités locales (Magali Nonjon, travaux en cours)<sup>24</sup>. Mais comment un travailleur social peut-il « concevoir » un projet participatif, ou « faire » de la participation ? Ce n'est pas lui qui doit participer, mais le « citoyen ordinaire » ? Il y a un double risque, que Catherine Neveu analyse à propos de l'évolution des comités de quartier à Roubaix : les dispositifs participatifs inscrits dans des procédures et un partenariat institutionnel échappent finalement à l'initiative des habitants. Même quand le professionnel s'intitule « représentant » de l'Habitant, il obéit à une logique qui dénature la « démocratie participative » (C. Neveu, 1999 et 2000).

Ce paradoxe des « professionnels de la participation », qui éclaire pour partie celui de la participation sans participant, trouve un embryon de résolution dans l'idée que le travailleur social, animateur, médiateur ou coordonnateur de projets participatifs doit viser d'abord à développer les compétences participatives des habitants. Cette idée toutefois reste souvent floue, comme l'illustre l'exemple d'un centre social associatif, en banlieue sud de Lille. Dans

<sup>22</sup> M. Bresson, 2004, « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du Nord de la France », *Déviance et Société*.

<sup>23</sup> A. de Tocqueville, 1981 (1835), *De la démocratie en Amérique*.

<sup>24</sup> On retrouve cette ambiguïté dans les motivations exprimées dans les entretiens de sélection par les candidats aux formations comme le DUT Carrières sociales option « gestion urbaine » ou la licence professionnelle Intervention sociale mention coordonnateur de projets participatifs (Université de Lille 3, IUT B).

le témoignage de sa directrice, on voit en effet émerger deux interprétations de la manière dont le travailleur social peut développer les compétences participatives des « habitants ». Premièrement, la participation rejoint une interprétation large du lien social : dans ce cadre, toutes les activités du centre apparaissent comme un vecteur naturel de « participation ». Deuxièmement, la participation des habitants désigne un dispositif particulier : un « observatoire social », qui repose sur un double mécanisme. Le centre social organise d'abord des réunions avec des « femmes du quartier », pour parler des « petits problèmes qui empoisonnent la vie » (le chats dans les caves). Le professionnel présent filtre les revendications et les met en forme, et organise ensuite une autre réunion avec les élus, les policiers ou les acteurs concernés (en invitant une ou deux femmes de la première réunion, qui rapporteront que la demande a bien été formulée). Un tel dispositif toutefois est bien éloignée des idéaux de la démocratie participative. Le professionnel de la participation propose un service organisé, qui ne laisse qu'une très faible part d'initiative aux « citoyens ordinaires » mais aussi aux autres acteurs des centres sociaux : administrateurs et bénévoles d'activités.

Les administrateurs en particulier se trouvent dans une position difficile. Peut-on confier à des habitants du quartier le vote du budget d'un centre, qui est celui d'une petite ou moyenne entreprise (PME) ? Peut-on demander à des personnes qui touchent le RMI, de prévoir un budget téléphone à la hauteur des ambitions du centre social –ou de licencier une secrétaire quand il « faut » réduire la masse salariale ? Ces questions traduisent la tension entre expertise et démocratie, analysée par Maurice Blanc. Il s'agit à mes yeux d'un problème fondamental, bien exprimé par cet auteur : « expertise et démocratie sont antinomiques. Au cœur même de l'expertise, il y a la coupure entre celui qui est habilité car il est compétent et le citoyen ordinaire, le profane, qui est exclu du débat car il est incompetent »<sup>25</sup> (M. Blanc, 1999, 187). Ainsi, la séparation des populations « à problèmes » et « apportant des réponses » est à la fois une question qui interpelle le sociologue (dans quelle mesure ne contribue-t-il pas à la stigmatisation) mais aussi l'intervenant social - elle est même au cœur d'enjeux sur les valeurs et l'identité du social. D'où l'intérêt, pour l'analyse de la construction des « problèmes », de considérer le clivage populations à problèmes / intervenants sociaux comme un présupposé à interroger, et un enjeu.

De ce point de vue, les catégories que j'ai choisi de privilégier : le précaire et le militant sont intéressantes aussi parce qu'elles me semblent autoriser à dépasser le clivage. Le militant de ce point de vue est en effet une « figure intermédiaire », comme le « précaire » d'ailleurs. J'ai montré comment les intervenants sociaux sont partie prenante dans les processus : ils produisent de la précarité, s'efforcent de la combattre, en sont eux-mêmes victimes. Quant aux populations à problèmes, les précaires, ils peuvent aussi être (devenir) des militants –c'est d'ailleurs avec la catégorie « militants » qu'on désigne par exemple les adhérents dans l'association ATD - Quart monde<sup>26</sup>. Et dans le monde des centres sociaux associatifs, les précaires sont invités à exercer des responsabilités, fonder des associations, prendre en main leur destin (du moins, dans l'idéal hérité des premières Maisons sociales) .

Ainsi, les catégories sociologiques du précaire et du militant permettent d'interroger la dynamique la relation entre les deux versants, en bousculant notamment le clivage entre « pauvres » et « travailleurs sociaux », entre « patients » et « soignants », entre populations « à problèmes » et « acteurs du système sanitaire et social »

<sup>25</sup> M. Blanc ajoute : « Poussée à son terme, la logique de l'expertise débouche sur la technocratie, version moderne du despotisme éclairé » (CURAPP/CRAPS, 1999, 187).

<sup>26</sup> Groupe de Recherche Quart Monde-Université, 1999, *Le croisement des savoirs*. Ce livre se donne précisément pour objectif de faire tomber les barrières, en croisant des savoirs « qui généralement s'ignorent » : ceux d'universitaires d'une part, de personnes « en grande pauvreté » d'autre part.

Or, cette réflexion me semble pouvoir être appliquée à la santé mentale. C'est d'ailleurs, le parti pris de ma recherche en cours, qui vise à examiner ce que les usagers *font* au champ de la prise en charge du trouble psychique (en quoi leurs stratégies contribuent, ou non, à construire le champ professionnel). Ces usagers, définis par leurs « problèmes », apparaissent alors comme des acteurs et la loi prévoit maintenant de les faire « participer » aux décisions dans les hôpitaux – ce qui ne signifie pas nécessairement de les constituer en collectif « militant ». De ce point de vue, il est intéressant de voir tout ce qui bouscule les clivages traditionnels et tend en effet à constituer les usagers comme des acteurs (parmi d'autres ?) du système de soins. Dans ce travail, en cours, je rappelle qu'en tant que sujets sociaux, les usagers sont des profanes qui construisent des systèmes de catégories profanes. Celles-ci utilisent largement les vocables issus de la psychiatrie et de la psychologie, mais pas seulement. Les professionnels sont alors obligés de négocier avec les usagers (par exemple les généralistes, amenés à proposer une distinction entre vraies et fausses dépressions).

Les usagers utilisent aussi largement des mots venus d'ailleurs pour dire la souffrance (le malaise, le « manque de satisfaction »...). Or, ces mots suggèrent de chercher des solutions sur d'autres terrains que la psychiatrie, en faisant appel à des professionnels différents. Les représentations profanes apparaissent ainsi comme un indicateur des rapports d'influence réciproque entre les professionnels et les usagers, mais aussi comme un enjeu qui contribue à définir les modalités de prise en charge <sup>27</sup>.

En tant que sujets sociaux particuliers, les usagers ont des goûts différenciés, des degrés inégaux d'informations, ainsi que des représentations des soins, de l'hébergement pendant les soins, de la folie... Ils contribuent à la structuration socio-économico-culturelle du champ, par exemple, quand ils manifestent leurs réticences ou même leur refus d'aller voir un psychiatre au motif que « le psychiatre, c'est pour les fous » - ou parce qu'ils projettent ce discours sur « les autres » : « y en a qui croient que le psychiatre, c'est pour les fous ». En tant qu'acteurs collectifs organisés, les usagers sont en train de commencer à peser sur l'hôpital public. L'apparition d'outils et de textes nouveaux comme la « Charte du patient » est un témoignage souvent cité de cette évolution. On peut également citer à l'EPSM Armentières, les démarches d'accréditation qualité où l'UNAFAM a joué un rôle –ou encore, dans le même EPSM, la mise en place d'une commission de conciliation... Cependant de telles actions restent encore menées sous l'égide de professionnels.

En tant qu'acteurs stratégiques individuels, les usagers mettent en œuvre des « ruses » pour apprendre à se servir au mieux des professionnels et des structures. Ces stratégies peuvent être analysées dans certains cas comme des formes d'adaptation à la contrainte, ou même de « négociation du stigmat ». C'est souvent le cas en matière de prise en charge par la sécurité sociale, ou de reconnaissance d'un handicap (avoir « les 100% », c'est être reconnu « malade mental » -que cette désignation soit recherchée ou au contraire, évitée).

En tant que consommateurs, les usagers « poussent » souvent à la délivrance de médicaments. Les antidépresseurs, délivrés par des médecins généralistes, se présentent comme un produit particulièrement attractif pour son rapport efficacité/prix (le coût financier et en temps pour les démarches est relativement faible, et la bonne acceptation sociale rend quasiment nul le stigmat qui reste attaché à d'autres formes de prise en charge) Certains usagers sont également multi-consommateurs de soutiens psychologiques.

En tant que citoyens enfin, les usagers peuvent aussi avoir une action d'implication dans la cité. Dans l'exemple d'une association, le groupe prévention action est un groupe qui prend la parole (écriture, films) pour « aider les autres ». On peut citer aussi l'Association Médico-Psycho sociale a aussi inventé l'intégration formalisée des usagers et des élus municipaux à la politique de prise en charge du trouble psychique.

---

<sup>27</sup> L'image très négative de « l'hôpital psychiatrique » auprès des usagers est aussi un motif invoqué par les partisans de la réduction du nombre de lits.

### Conclusion partielle : de l'objet central de mes recherches, à d'autres interrogations

Au cours de cette première partie, j'ai re-construit comme l'objet central de tout mon parcours de recherches, la relation entre le précaire et le militant, en précisant les principales interrogations que j'avais abordées, ainsi que des éléments de synthèse de mes résultats et des pistes de recherche qui restent à explorer. Partant de la relation entre les « populations à problèmes » et les intervenants sociaux, qui est une clé d'entrée incontournable dans le monde du « social » : j'ai étudié les modalités de l'interaction et je me suis aussi interrogée de manière plus large sur la partition entre ces sous-univers.

Par rapport à cette question large cependant, les figures du précaire et du militant introduisent un angle particulier : si la précarité semble s'imposer comme « le » problème central de la société aujourd'hui, toutes les populations qui bénéficient de prestations sociales ne semblent pas pouvoir relever spontanément de cette catégorie (on pense aux allocations familiales, par exemple). Inversement, tous les intervenants sociaux ne sont pas « militants ». Toutefois, le choix que je propose correspond à l'orientation que j'ai donnée dans mes travaux, qui présente le « social » comme un monde en crise, précisément à partir de la relation problématique entre « le précaire et le militant ». De ce point de vue, l'objet reconstruit, sur lequel j'ai déjà développé de nombreux travaux, ouvre sur des nouvelles interrogations –on s'est efforcé d'en esquisser quelques-unes. Parmi elles, la question de la santé et de la santé mentale et la relation de continuité ou d'analogie avec le « social », est un thème sur lequel je travaille aujourd'hui.

Les termes sont pluriels mais c'est aussi ce qui fait leur richesse, et la valeur heuristique de leur mise en relation. Parmi les avantages que l'on a trouvés à la catégorie du « précaire », il y avait le souci d'éviter la stigmatisation, puisqu'on fait l'hypothèse que le sociologue contribue à construire la réalité. La catégorie du « militant » présente un grand intérêt pour analyser les modèles d'intervention et la vie quotidienne, tout en transposant des questions de recherche de la littérature. Toutefois, l'observation de la vie quotidienne amène des observations qui peuvent déborder cet objet, et les travaux sociologiques soulèvent des interrogations différentes.

Dans mon parcours, j'ai ainsi été amenée à me poser d'autres questions que celles que j'ai abordées jusqu'à présent - et à intervenir ainsi dans des débats sociologiques qui n'étaient pas nécessairement centrés sur l'objet principal qu'on a (re)construit. Ce sont donc certaines de ces questions, et de ces débats, que je propose d'aborder maintenant.

## DEUXIÈME PARTIE

### DISCUSSION DES GRILLES D'ANALYSE ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Dans la première partie de ce travail, on a (re)construit la relation entre « le précaire et le militant » comme l'objet de nos recherches, et resitué nos principaux résultats d'enquête dans la littérature sociologique sur les problèmes « sociaux » et « l'intervention sociale ». Toutefois, cette réflexion ne rend qu'imparfaitement compte de notre démarche. Ainsi, on n'a pas encore donné d'indication sur les méthodes, ni mis en discussion les grilles d'analyse qu'on a appliquées à nos enquêtes de terrain. Par ailleurs, notre problématique, pourtant déjà large, a un caractère ouvert qui permet d'ouvrir encore les perspectives de recherche. Ainsi, dans notre parcours, on a développé des réflexions qui, ayant un rapport avec la précarité ou l'intervention sociale, ouvrent cependant la discussion sur d'autres questions, débattues à partir de champs différents de la sociologie (à propos des politiques publiques, ou de la santé notamment). Dans cette deuxième partie, on propose donc de remettre en discussion nos grilles d'analyse, ainsi que certains concepts qu'on a utilisés. On s'efforcera de préciser à chaque fois comment on se situe dans les débats de la sociologie contemporaine et d'identifier des questions de recherche.

Le chapitre 5, présente des éléments de réflexion, issus de notre pratique de recherche, sur la question générale des méthodes en sociologie. S'efforçant d'éviter les risques d'autojustification que l'exercice comporte, on s'attache à discuter la manière dont on a concrètement élaboré nos hypothèses, en dégagant quelques-unes des implications de la méthode ethnographique à laquelle on a eu souvent recours. Les faits ethnographiques étant transversaux, ils intègrent des dimensions économiques, sociales, psychiques... qui nous ont aussi conduit à intégrer dans nos méthodes, des éléments « empruntés » à d'autres disciplines – notamment l'histoire, et la psychiatrie épidémiologique et clinique. Ces orientations sont discutées la fois sous l'angle de « l'objectivité » des méthodes mise en œuvre, mais aussi de la relation que la sociologie entretient avec d'autres formes de savoir.

Le chapitre suivant propose une autre contribution au débat sur « l'objectivité » de la recherche sociologique, en revenant sur la question controversée des rapports entre connaissance et action. Dans une perspective constructiviste, la « responsabilité » de celui (celle) qui analyse est nécessairement engagée, puisque le travail de catégorisation, d'interprétation, contribue à construire la réalité sociale. S'ajoutent, avec une acuité particulière pour des recherches menées sur la précarité, avec (et sur) des intervenants sociaux et des militants, les questions classiques de l'implication et de l'engagement du sociologue.

Sans épuiser toutes les questions possibles, qui mériteraient un éclairage spécifique on en sélectionne deux, qu'on considère déjà comme importantes dans notre parcours, et que l'on devrait approfondir dans nos futurs travaux sur le thème de la santé mentale : la question de l'État, de ses fonctions et de son rôle (chapitre 7) et celle de la « médicalisation de la précarité » (chapitre 8). Sur l'État, on revient ici sur la relation entre l'État et « le social » (au sens large, incluant le sanitaire), et on discute la thèse d'après laquelle l'État providence serait en train de disparaître, remplacé (peut-être) par un État animateur. À propos de la médicalisation, on souligne que cette question, qui déborde le thème de la « précarité », prend de multiples formes, dont la « psychiatisation » n'est qu'une des modalités. On s'interroge aussi sur la confusion qui peut parfois exister avec la « psychologisation » des relations sociales.

Cette deuxième partie, qui vise à apporter un éclairage complémentaire à la présentation de notre parcours de recherche, est aussi plus courte. Les réflexions comportent des éléments de synthèse de certains travaux déjà publiés. En les resituant dans des débats plus généraux, on espère leur donner une dimension réflexive et une portée théorique plus grandes. Le regard, parfois critique, que l'on porte sur notre parcours se veut également ouvert sur des recherches à venir, en particulier celles que l'on souhaite mener sur le thème de la santé mentale.



## CHAPITRE 5

### RÉFLEXION SUR LES MÉTHODES

Sujet de débats majeur et récurrent dans la recherche, la question de la méthode se pose également très rapidement à l'apprenti(e) sociologue, puis encore constamment tout au long d'un parcours de chercheur.

Le terme de « méthode » pourtant ne fait pas l'unanimité. J-P Durand et R. Weil rappellent qu'« on tend traditionnellement à séparer *la* méthode comme ensemble intégré de procédures visant à produire la vérité scientifique – on parle ainsi de la méthode expérimentale – et *les* méthodes ou techniques représentant autant de mises en œuvre pratiques et limitées de cette même méthode, par exemple la technique du questionnaire » (J-P. Durand, R. Weil, 1989, 291). Ce terme de méthode prêtant à confusion, je propose de retenir la suggestion de ces auteurs, d'utiliser le mot démarche pour désigner les cadres généraux de l'approche sociologique et réserver le terme de techniques aux différents outils utilisés pour réaliser les diverses étapes de cette démarche.

Dans ce chapitre, je compte donc situer dans les débats sociologiques sur « la méthode », les apports et les limites de la démarche et des techniques que j'ai adoptées – ce qui amènera à préciser aussi la relation que j'ai entretenue à d'autres disciplines que la sociologie.

#### A- LA DÉMARCHE DE RECHERCHE : RECUEIL ET ANALYSE DES DONNÉES

Ma démarche de recherche s'inscrit dans une tradition qui recommande au scientifique de fonder sa démarche sur des étonnements, en dépassant les fausses évidences (G. Bachelard) et en cherchant à se dégager des prénotions (E. Durkheim). Par ailleurs, pour analyser la « construction sociale de la réalité », on retient de P. Berger et T. Luckmann l'invitation à porter une attention particulière à l'analyse de la vie quotidienne. Enfin, les critiques faites à l'interactionnisme, en particulier celle de P. Bourdieu, m'ont rappelé de ne pas négliger la prise en compte des institutions, des structures - dont on postule qu'elles sont elles-mêmes un construit historique, toujours en cours de (re)construction.

Ces éléments de cadrage toutefois ne déterminent pas une démarche de recueil et d'analyse des données. Concrètement, la méthode que j'ai adoptée n'est pas toujours la même dans tous les travaux que j'ai réalisés. Ainsi, les rapports collectifs, élaborés en réponse à des appels d'offre et rythmés par des échéances assez courtes se prêtent mal à l'ethnographie, qui constitue un mode d'enquête que j'ai privilégié pour mes recherches individuelles. Par ailleurs, pour chaque recherche, si j'ai généralement opéré certains choix méthodologiques très tôt, ceux-ci ont pu aussi connaître des infléchissements, au fur et à mesure du déroulement de la recherche. Toutefois, portant a posteriori un regard sur mon parcours, je propose de mettre en évidence quelques grandes lignes qui me semblent avoir une certaine cohérence (tout en ouvrant aussi sur des questions non résolues).

Les débats sur la méthode sont trop nombreux pour pouvoir être traités tous en détail. Parmi les grandes alternatives qui ont donné lieu à une littérature abondante, je propose d'aborder ici mon rapport aux deux couples méthode théorique / empirique, qualitative / quantitative, avant de revenir sur la pratique ethnographique, qui occupe une place importante dans mon parcours, et mes rapports avec l'histoire, la psychiatrie notamment.

## 1- LES ALTERNATIVES

Les méthodes étant des procédures complètes visant à produire la vérité, je pourrais en décrire une pour chaque recherche concrètement menée. Cependant, j'ai fait ici un choix quelque peu différent, en raisonnant sur les « grandes orientations » communes à mes travaux. De ce point de vue, je propose de caractériser ma démarche comme la recherche de compromis pratiques entre théorie et « expérience », avec une préférence pour la méthode qualitative, fondée sur un primat accordé à l'observation et au raisonnement inductif.

### *Entre méthode théorique et empirique : la recherche de compromis pratiques*

Parmi les grandes alternatives auxquelles sont confrontées tous les chercheurs, se trouve le « couple » : recherche théorique et recherche empirique<sup>1</sup>. En sociologie, la théorie « pure » au sens d'idées ou de concepts abstraits, indépendants des applications est généralement considérée comme une dérive vers la philosophie, voire la métaphysique. L'empirisme, doctrine selon laquelle toute connaissance dérive de l'expérience, est également dénoncé pour son manque de rigueur – surtout dans sa forme « naïve », « qui considère que les données immédiates des sens constituent la base ferme de toute connaissance » (O. Schwartz, 1993, 266). S'il est donc couramment admis que le chercheur en sociologie doit concilier la démarche théorique avec les données « d'expérience », dans la pratique, un chercheur tend parfois à inscrire son apport personnel dans le cadre d'un partage des tâches – comme l'illustre l'exemple célèbre de M. Mauss, dont les théories du « don - contre-don » ou du « fait social total » sont fondées sur des observations qu'il n'a pas lui-même réalisées (M. Mauss, 1925).

De ce point de vue, une des constantes de mon parcours est l'importance des données que j'ai personnellement recueillies par un travail d'enquête directe, « sur le terrain », en particulier dans mes recherches sur les personnes sans-domicile-fixe et sur les centres sociaux. Dans les rapports collectifs auxquels j'ai participé sur l'insertion économique et la santé mentale, ma contribution comporte également un nombre significatif d'entretiens que j'ai tenu à réaliser. En même temps, j'ai toujours cherché aussi à combiner cette dimension « empirique » avec les attentes de la communauté universitaire concernant l'exigence théorique de l'analyse. Pour caractériser ma démarche, je peux alors appliquer au couple recherche théorique / empirique, l'expression « opposition structurante », que l'analyse transactionnelle associe à la recherche de « compromis pratiques » (M. Blanc, 1999).

Dans ma pratique de recherche en effet, je n'ai généralement pas suivi la voie tout indiquée en sociologie selon laquelle il faut commencer par une partie « théorique » qui inclut la construction de l'objet, la formulation d'hypothèses (ce qu'on appelle aussi la « construction de la problématique ») ; puis poursuivre par une partie « empirique » qui consiste à vérifier ces hypothèses, en les confrontant à la « réalité ». Mais pour concilier les deux méthodes (théorique et empirique), j'ai souvent bousculé l'ordre des étapes. Certes, dans le travail que je présente ici comme dans plusieurs autres textes que j'ai écrits, la théorie vient en premier. C'est d'ailleurs une manière de présenter qui a des nombreux avantages, parmi lesquels, celui de la clarté. Mais dans la réalité, mes raisonnements ont assez souvent été élaborés par induction, à partir de données de l'observation que je généralisais à l'aide de la littérature sociologique.

Pour les SDF, cette manière de faire s'est imposée, parce qu'il y avait encore peu de travaux « sociologiques » directement sur ce sujet. En effet, au début des années 1990, le mot commençait seulement à s'imposer ; le phénomène était en partie masqué par la focalisation

---

<sup>1</sup> Dans la pratique, après un mémoire de maîtrise « théorique » sur la notion de consommation dans la sociologie française, il était par exemple présenté comme « nécessaire » de faire un DEA beaucoup plus « empirique ».

sur la question du chômage. Il conviendrait aussi de faire sa part à l'importance de la rencontre avec une ethnologue de formation<sup>2</sup>, ainsi qu'à des premiers contacts difficiles avec le terrain<sup>3</sup>. Quoiqu'il en soit, c'est dans cette expérience que s'est forgée la conviction, gardée jusqu'à ce jour, que « le premier objet de l'enquête n'est pas de répondre à des questions mais de découvrir celles que l'on va se poser et qu'il faut, pour cette simple découverte, du temps »<sup>4</sup>. Ma pratique s'appuie donc sur un grand respect de ce que le terrain a à apprendre au sociologue – qui n'empêche pas, du moins je l'espère, la recherche constante d'inscrire les observations empiriques dans un cadre théorique, ainsi que la vigilance à ne pas reprendre à son compte le découpage et le sens d'intérêts non sociologiques (reproche souvent fait à l'empirisme).

Pour prendre une distance par rapport au terrain, la littérature sociologique constitue un apport précieux. Mais les questions posées par les auteurs ne rejoignent pas nécessairement celles qui ont émergé du terrain. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai eu aussi souvent recours à une réflexion « historique », par exemple, pour analyser le rôle de l'État, l'émergence de la « norme Logement », ou encore, l'opposition militant / professionnel, sur le terrain des centres sociaux. Dans les débats méthode empirique / théorique, mon parcours se caractérise donc bien en ces sens, par des compromis pratiques, menant aux frontières d'autres démarches et d'autres disciplines comme l'ethnographie, l'histoire, ou la psychiatrie.

### *Une méthode qualitative ?*

Un autre couple particulièrement important dans le domaine de la méthode distingue approche quantitative et qualitative. En simplifiant, la première nécessite un langage mathématique puissant, l'existence de données prêtant à quantification et de modèles théoriques qui permettent d'interpréter les données statistiques, leurs évolutions et leurs co-variations. Les données sont recueillies en utilisant des questionnaires relativement standardisés<sup>5</sup>. La méthode qualitative est requise pour les données non quantifiables, comme la description d'institutions, de situations ou d'individus, ou l'analyse de données en petit nombre (entretiens, témoignage, documents). Elle revendique alors des analyses plus fines, ou de « qualité », qui visent à rendre compte de la complexité des problèmes. Les partisans du qualitatif recueillent les données par observation, entretiens ou grâce à des biographies et ils analysent le langage utilisé par leurs interlocuteurs. De nombreux chercheurs utilisent habilement les deux types de méthodes, ce qui a pu amener à penser que cette opposition était dépassée. Elle reste néanmoins une référence simple et commode.

De ce point de vue, la démarche que j'ai adoptée peut être caractérisée comme une démarche qualitative, requise pour l'étude des cas particuliers d'institutions, de situations ou d'individus. Cette orientation générale n'empêche pas toutefois qu'on ait eu un recours limité aux méthodes quantitatives, notamment pour les recherches collectives : ainsi dans la recherche sur le fonds d'urgence social, j'étais chargée de l'analyse des données statistiques

<sup>2</sup> C. Bernand, auteur du livre *Les vieux vont mourir à Nanterre*, 1978, qui a été ma directrice de thèse.

<sup>3</sup> Pour l'anecdote, avant d'accepter de devenir bénévole d'une association accueillant des SDF, j'ai commencé par un travail d'entretiens, avec un guide semi-directif élaboré à partir de lectures sociologiques. Le premier entretien avec un travailleur social s'est terminé sur un conseil amical qu'il a donné, d'aller voir des « vrais pauvres » dans l'association qu'il avait fondée. J'ai ensuite élaboré un autre guide à destination de ces « pauvres », axé sur la question du rapport au travail. Le premier SDF qui a accepté de répondre, par ailleurs bénévole de l'association, s'est mis en colère dès les premières questions – de ce point de vue, la démarche ethnographique correspond aussi à un certain apprentissage de la modestie face au terrain et au vécu des acteurs.

<sup>4</sup> Je reprends cette formule à O. Schwartz, 1993, *L'empirisme irréductible*, 281.

<sup>5</sup> Cette technique peut être précédée d'une phase exploratoire qualitative, pour sélectionner les questions pertinentes.

recueillies par la DAS<sup>6</sup> et la DDASS de Lille. Lors des entretiens menés pour la recherche sur la frontière entre précarité sociale et santé mentale, j'ai pu avoir accès aux données de la file active d'un secteur de psychiatrie, que j'ai donc exploitées<sup>7</sup>. Dans les recherches individuelles, j'ai aussi mobilisé des données statistiques à propos de l'analyse du marché du logement dans la thèse sur les SDF ou encore, par exemple, des données en pourcentages sur la précarité des salariés dans les centres sociaux du Nord, d'après les statistiques de la Fédération.

D'une manière générale dans mon parcours, l'analyse quantitative tend toutefois à intervenir de manière secondaire. Elle peut aider à situer le contexte dans lequel s'inscrivent les acteurs (par exemple l'ampleur de la crise du logement). L'analyse quantitative peut aussi venir confirmer une réflexion élaborée à partir d'une démarche qualitative (par exemple, la faible prévalence de troubles mentaux, dans la population sans domicile fixe). Elle est une façon parmi d'autres d'aboutir à formuler des résultats qui prétendent à une certaine généralité.

En effet, je n'ai jamais considéré que la méthode qualitative contraignait à limiter l'interprétation à un petit nombre de personnes, ni à un seul lieu. C'est pourquoi, j'ai toujours eu le souci de diversifier les contextes, en combinant plusieurs types de données, en multipliant les occasions de comparaison –par exemple, en se rendant dans différents lieux d'accueil pour SDF, en menant des entretiens dans de multiples centres sociaux... En effet, le « terrain » n'est pas un isolat coupé de tout contexte et les logiques qui le traversent se retrouvent sur d'autres lieux. D'où l'attention que j'ai portée aux « logiques globales » dans lesquelles s'insèrent les acteurs de terrain (comme les processus de précarisation ou le malaise des militants du social).

Ainsi, la méthode qualitative telle que je l'ai pratiquée, n'est fondée ni sur une croyance dans les vertus du « petit nombre », ni sur le rejet de toute forme de quantification. Elle correspond surtout à un primat méthodologique qu'on donne à l'observation et aux entretiens recueillis sur le « terrain », ainsi qu'au parti pris qui consiste à élaborer des hypothèses et une interprétation en priorité à partir des données recueillies de cette façon (donc, difficilement quantifiables).

### *Les techniques*

Pour recueillir les données notamment sur les SDF, et dans les centres sociaux, j'ai privilégié comme outils l'observation, qui implique la tenue d'un « carnet de route » sur lequel j'ai ensuite procédé à une analyse thématique. Ces techniques d'observation s'inscrivant alors dans le cadre d'une pratique ethnographique, j'y reviendrai plus loin.

Pour la recherche sur les SDF, l'observation participante s'est imposée parce que la technique de l'entretien, qui consiste à provoquer une conversation réglée, pour lesquelles l'enquêteur est muni d'une liste de questions ou de thèmes à aborder, avait conduit à plusieurs échecs, auprès d'intervenants sociaux comme auprès de personnes sans domicile.

Cependant, j'ai aussi employé la technique des entretiens, pour recueillir les discours des intervenants sociaux dans le secteur de l'insertion par l'économique, et aussi des salariés et des bénévoles dans des centres sociaux différents de mon lieu d'observation principal. Il

---

<sup>6</sup> Dossier "Enquête nationale". Cartes construites à partir des sources : DAS - Statistiques hebdomadaires du Fonds d'urgence sociale / INSEE - Projections de population Omphale au 01 01 98. Voir M. Autès, M. Bresson et al., 1999, *Le Fonds d'Urgence Sociale dans le département du Nord*.

<sup>7</sup> Voir M. Autès, M. Bresson, 2001 *Précarité, santé mentale et système local de santé*, Rapport INSERM. et M. Bresson, 2003, « Le lien entre précarité sociale et santé mentale, une fausse évidence, *Les cahiers internationaux de sociologie*.

s'agissait pour moi, de faire varier les lieux et de « confirmer » des tendances lourdes (comme le malaise des militants).

On distingue de nombreux types d'entretien, selon diverses modalités. Selon le degré de liberté laissé à l'enquêté, l'entretien peut être libre (le sociologue lance un thème et il le fait explorer par l'enquêté), directif (le sociologue a une liste de questions établies dans un certain ordre) ou semi-directif (il a une grille d'observation, mais la forme et l'ordre des questions ne sont pas standardisés). Selon la place de l'entretien dans la démarche de recherche, je distingue aussi les entretiens exploratoires, pour défricher le terrain, des entretiens de contrôle, pour contrôler la véracité d'un savoir obtenu par d'autres types de recherche. Pour ma part, j'ai pratiqué essentiellement par entretiens semi directifs, de contrôle (par rapport notamment à des données recueillies par observation) dans la recherche sur les SDF et sur les centres sociaux. En revanche, pour les recherches sur l'insertion par l'économique, et pour le champ de la santé mentale, les entretiens constituent le cœur du matériau recueilli, et ils sont complétés par des documents, ou par des bribes d'observation (en attendant un entretien, par exemple).

Or, l'enquête par entretiens comporte de nombreux biais qui ont depuis longtemps été mis en évidence par les chercheurs en sciences humaines. Les questions posées (le "guide d'entretiens") orientent forcément les réponses. Un entretien trop "directif" comporte toujours le risque de ne pas donner la vérité, mais ce que le chercheur veut trouver. Il est fondé sur une relation implicite de pouvoir (l'enquêteur – l'enquêté) qui implique que la personne est nécessairement en partie orientée, manipulée. Cette critique, forte, a motivé l'utilisation de la technique d'entretiens "non directive" dès les années 1950 aux Etats-Unis et la fin des années 1960 en France. Elle consiste à lancer un thème, en laissant la personne s'exprimer, en intervenant le moins possible, seulement, pour "relancer". Mais la non directivité est presque impossible à réaliser. Car en fait l'enquêteur se trouve toujours contraint de faire des relances sélectives. Il y a aussi des attitudes que l'on ne maîtrise pas soi-même : un soupir, un sourcil qui se fronce, un regard... De plus, malgré une longue pratique des entretiens, on peut toujours se trouver face à des difficultés imprévues. Par exemple, pour les entretiens auprès de psychiatres et d'usagers en santé mentale, le sociologue qui « mène » l'entretien est dans une situation paradoxale puisque sa position semble se rapprocher de la démarche clinique. Si la nature des questions posées suffit généralement à lever l'ambiguïté, ce n'est cependant pas toujours le cas, comme l'illustreront deux anecdotes. Après un entretien avec un usager du champ, pourtant ciblé sur son parcours dans le champ et sa relation aux professionnels, celui-ci est sorti en me remerciant pour l'avoir « bien aidé » et en disant qu'il se sentait « beaucoup mieux d'avoir pu parler comme ça ». Ou encore, le refus de reproduire la démarche clinique « à l'envers » me semble pouvoir expliquer la réaction inattendue d'un psychiatre qui a voulu connaître toutes les questions à l'avance, prendre lui-même le magnétophone pour maîtriser l'enregistrement, cependant qu'il m'interrogeait aussi longuement sur mes propres motivations, mon parcours etc. Avec des personnes qui ont l'habitude de parler et de présenter sous le jour le plus avantageux leur structure, comme des directeurs de centres sociaux, on se trouve face à un autre risque : celui de recueillir des discours qui n'échappent pas à une certaine "langue de bois". C'est pourquoi j'ai, dans ce cas, mené des entretiens « semi-directifs » très longs (plus d'1h30 en général), avec un guide centré sur les questions de la précarité et le thème de l'insertion (au risque d'orienter les résultats), mais complétés par un deuxième entretien « non directif » (sur le thème de la trajectoire du directeur –ou de la directrice- de centres. Je me suis alors efforcée de tenir compte des limites du matériau recueilli dans l'analyse des résultats.

L'intérêt de ces techniques est la richesse du matériau recueilli, qui a toutefois comme contrepartie d'exiger une certaine « prudence », dans l'interprétation. Les techniques qualitatives sont en effet souvent critiquées pour leur manque de fiabilité, mais aussi pour la

particularité des données qu'elles produisent –d'où des difficultés d'interprétation et de risques de généralisation « abusive ». Mais comme le rappelle M. Messu, au bout d'un certain nombre d'entretiens, il se produit des effets de redondance, ou de « saturation », qui limitent ces risques (M. Messu, 1992).

Pourtant, l'importance donnée au travail « de terrain » expose tout particulièrement au reproche de « manque de rigueur », qui s'inscrit dans un débat plus large sur la « scientificité » de la sociologie.

## 2. LE RAPPORT À L'ETHNOGRAPHIE <sup>8</sup>

Souvent associée à des disciplines frontalières comme l'ethnologie ou l'anthropologie sociale, l'ethnographie est une pratique d'enquête fondée sur l'observation de la vie quotidienne – ce qui la rend particulièrement intéressante pour observer les mécanismes concrets de la « construction sociale de la réalité ».

Selon la définition d'O. Schwartz, « la qualité ethnographique peut s'appliquer à tout type d'enquête qui repose sur une insertion personnelle et de longue durée du sociologue dans le groupe qu'il étudie » (O. Schwartz, 1993, 267). Comme le rappelle cet auteur, cette pratique a gagné ses lettres de noblesse en sociologie grâce à l'École de Chicago, et les réflexions critico-méthodologiques développées par au moins deux générations d'héritiers de Park<sup>9</sup>.

Les praticiens américains du « field work » dès les années 1950, ont mis notamment en évidence les effets de l'interaction observateur / observé, la question de la fiabilité et du contrôle des données et les difficultés de « l'induction » dans les travaux de type qualitatif. Dans mon parcours, j'ai également été confrontée à ces difficultés. Pour les présenter, je propose de distinguer les deux moments du recueil des données, et de l'interprétation.

### *Le recueil des données sur le terrain, ou l'impossible neutralité*

La question de la « neutralité » ne se pose pas de la même manière selon le degré d'implication de l'observateur.

Dans l'observation désengagée, j'attends de l'observateur qu'il garde une neutralité bienveillante, sans participer à la vie du groupe autrement que par le simple fait d'observer. Mais comme l'ont souligné de nombreux auteurs, le simple fait d'observer change la situation et constitue déjà une forme de perturbation du milieu. C'est le « paradoxe de l'observateur » (O. Schwartz, 1993). Revenant sur l'interaction entre observateur et observé cet auteur souligne donc que l'observation comporte nécessairement une certaine dose « d'impureté ». Il ajoute que la « purification » peut être menée mais qu'elle a toujours des limites –c'est ce qu'il appelle « l'empirisme irréductible » de l'ethnographie. La remarque pourtant n'enlève en rien l'importance des exigences méthodologiques, qui feront au contraire, tout l'intérêt des données. Pour compenser le paradoxe de l'observateur », par exemple, l'observateur doit surtout apprendre à se faire oublier : le temps est son meilleur ami.

Dans mes recherches, j'ai surtout utilisé la technique de l'observation désengagée dans le bureau d'aide sociale d'arrondissement de Paris, lors des rendez-vous d'une assistante sociale. Toutefois dans le monde « social », en particulier dans le secteur associatif, la seule façon de normaliser ma présence et d'être relativement accepté dans la durée était de participer. Cette condition était d'ailleurs présentée implicitement ou explicitement comme une exigence

<sup>8</sup> Dans ce paragraphe 2., je reprends, de façon remaniée, en élargissant à mes autres travaux et en approfondissant la réflexion sur un plan théorique, certains éléments du livre *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 2002, 241 et s.

<sup>9</sup> O. SCHWARTZ, 1993, « L'empirisme irréductible », *Postface* à Nels ANDERSON, *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan, 265-308.

« morale », au nom des valeurs partagées dans le monde du social associatif – et pour les responsables de structure, c'était aussi un moyen de recruter une nouvelle bénévoles<sup>10</sup>.

Dans l'observation participante, le chercheur occupe une position au sein du groupe étudié. Il agit donc en tant que personne, et intervient sur le cours de l'action menée. Il s'agit d'assumer un rôle de "membre de la situation". Dans leur petit livre sur l'observation directe, A-M Arborio et P. Fournier (1999) mettent en évidence des "vraies questions" posées par ce rôle : comment éviter la familiarité trop grande, jusqu'où rapprocher son comportement de celui des membres du groupe (quitte à les laisser se tromper ; l'exemple limite étant de laisser un médecin faire une erreur). Concrètement, l'observation participante est la technique que j'ai le plus employée pour arriver à une acceptation dans la durée, avec des modes d'insertion diversifiés. D'une part, en me plaçant « du côté » des intervenants sociaux, comme bénévole d'association (chargée de faire des élections de domicile, ou animatrice pour de jeunes enfants en centre social). D'autre part, en me situant « du côté » des populations : en partageant le repas de SDF dans des « pains partagés », en intégrant le groupe des « dames » dans un atelier couture, ou un atelier « cuisine économique » en centre social. Ces rôles multiples et la manière dont ils étaient généralement considérés comme congruents ont aussi contribué à induire l'hypothèse, que j'ai développée dans ce travail, d'une frontière poreuse entre le monde des intervenants sociaux, et celui des « précaires ».

Cette remarque tend toutefois aussi à suggérer que l'enjeu principal pour la fiabilité du travail ethnographique réside dans la difficulté, selon une autre expression d'O. Schwartz, à « discipliner l'interprétation ».

#### *Le travail d'analyse, ou la neutralité comme objectif nécessaire*

Suivant la recommandation d'O. Schwartz, je me suis toujours efforcée d'établir une différence entre un empirisme naïf et celui qui est "raisonné, instruit, attentif à ses imprécisions nécessaires, cherchant à les limiter ou à les expliciter". Or, ce passage ne saurait être fondé seulement sur les précautions, d'ailleurs jamais complètement satisfaisantes, prises au moment du recueil des données. En effet, la démarche devient « scientifique » au moment de l'analyse, avec les exigences de méthode élaborés dans sa discipline.

À propos de l'analyse, il me semble utile de distinguer deux opérations distinctes (quoiqu'en partie liées), qui sont appliquées au matériau recueilli dans une enquête de type ethnographique : l'interprétation, et l'induction. L'interprétation est l'action de donner un sens à quelque chose (soit une explication, soit un commentaire). Bien qu'elle repose en partie sur des « constructions » qui ne peuvent pas être vérifiées, elle est nécessaire – « sinon, la matière ethnographique serait une poussière d'éléments dispersés dont ne surgirait aucun ordre » (O. Schwartz, 1993). Encore faut-il la maîtriser et notamment, discuter sa capacité à rendre compte des matériaux, faute de quoi l'on risque de tomber dans un travers « intuitif » et « subjectif ». L'induction est une opération différente, qui consiste à généraliser une observation ou un raisonnement à partir de cas singuliers. Elle permet notamment d'élaborer des hypothèses nouvelles et originales par rapport à celles qui sont « déduites » des théories existantes. Dans l'absolu, les deux opérations, interprétation et induction, ne sont pas nécessairement liées. Mais dans la pratique, comme le rappelle O. Schwartz, le « geste interprétatif » est si rapide qu'il est souvent oublié, et réifié –tendant alors à biaiser aussi

<sup>10</sup> Ainsi, dans l'association de quartier qui accueillait les SDF, le statut d'étudiante à bac + 5 (en DEA) semblait indiquer « naturellement » à la fonction de remplir les « papiers de domiciliation ». Dans le centre social où j'ai mené une observation de longue durée, la directrice a tout de suite précisé qu'il faudrait "participer" et évalué mes compétences avec d'autres critères –en tant que jeune maman, je pourrais certainement aider comme animatrice bénévole du groupe des « petits » au centre aéré et j'étais cordialement invitée à participer au groupe « couture »... Les modalités d'acceptation disent quelque chose sur l'observateur et sur le milieu observé.

l'induction. La démarche qui s'appuie sur un matériau ethnographique est donc exposée à un double risque. D'une part, le risque de la « subjectivité » des interprétations, puisqu'un matériau déjà transformé intuitivement est facilement pris comme une « donnée » sur laquelle il est possible de retravailler. D'autre part, le risque de généraliser « abusivement » des données nécessairement « particulières » et conjoncturales recueillies sur le terrain.

Pour réduire ces risques, l'ethnographe dispose certes, de tout un capital de recommandations élaborées par ses prédécesseurs. Par exemple, avant d'interpréter, de reconstituer une cohérence il doit classer les matériaux collectés (les notes d'observation et la documentation recueillie), systématiser les données d'observation (en rangeant chaque acteur avec ceux qui partagent les mêmes pratiques, en examinant chaque groupe pour lui-même et dans ses interactions avec les autres) (A-M Arborio, P. Fournier, 1999). Avant de faire émerger des catégories d'analyse, ou de construire des hypothèses et de les vérifier à l'épreuve de l'ensemble des données, l'ethnographe doit différer l'induction et notamment attendre (comme pour les entretiens), le moment de la « saturation », qui correspond à la confirmation régulière d'une observation ou d'une hypothèse, dans différentes situations (O. Schwartz, 1993).

Pour autant, selon la formule d' O. Schwartz, la méthode ethnographique comporte une part d'empirisme « irréductible », de bricolage, d'incertitude. Pour la réduire, il faut non seulement observer une « prudence » au moment du recueil et de l'interprétation, mais aussi fonder « en théorie » la validité du raisonnement interprétatif et inductif. Pour dégager les fondements épistémologiques de l'ethnographie, O. Schwartz revient sur plusieurs débats actuels de la sociologie, qui sont aussi des pistes qu'à différents moments, j'ai empruntées, comme je propose maintenant de l'explicitier (à défaut peut-être de le justifier).

Selon la réflexion élaborée par cet auteur, pour fonctionner en « régime de connaissance positive », il faudrait que l'ethnographe s'appuie sur un découpage adéquat de l'objet –auquel cas l'interprétation donnée à partir des seuls faits observés, rejoindrait une réalité « objective », fondamentale. Or, c'est le postulat de l'interactionnisme. Ce courant en effet traite les faits sociaux comme des « totalités décomposables », avec comme unités empiriques de base les interactions. Ce découpage est particulièrement favorable à l'ethnographie. Cela ne veut pas dire, précise O. Schwartz, que le sociologue doive se limiter au microscopique, mais plutôt que les phénomènes sociaux complexes sont considérés comme décomposables, pouvant être ramenés à une unité d'analyse (l'interaction) qui est intégralement observable. Toutefois, ce parti pris fait quand même l'impasse sur les « logiques de structure » à partir du moment où nul ne peut dire quand, sous l'action de qui, dans quelles interactions elles ont été mises en place.

Or, c'est bien un des « problèmes » majeurs que l'on a rencontré, au moment de passer des observations menées sur des populations précaires, à une analyse plus générale des processus de précarisation (les « nœuds » que j'ai distingués, à propos de la « sociologie de la précarité », se situent à ce niveau des « structures »).

Poursuivant son raisonnement, O. Schwartz suggère alors une autre voie théorique possible : à savoir, qu'elle accepte le « cadeau » de Marcel Mauss à l'ethnographie du fait social total. Le concept résume ce que M. Mauss comprend à propos de l'échange : un phénomène transversal, à la fois économique, politique, symbolique, qui met aussi en cause le cloisonnement du symbolique et du psychologique. Mais il s'agit plus largement d'un « paradigme » qui s'applique à tous les phénomènes sociaux, permettant alors de circuler entre les sphères et niveaux d'organisation du social. Or, comme n'importe quel ethnographe, j'ai fait en effet l'expérience sur le terrain de ces logiques « globales » où la contrainte économique, politique, symbolique se mélangent.

Mais comment intégrer à l'analyse de « terrain » ces logiques globales ? À cette question, O. Schwartz répond en suggérant deux chemins possibles.



D'une part, ces « logiques globales » s'imposent comme ce qui constitue le cadre vécu, interprété par les individus (chemin qui selon O. Schwartz, mène alors droit de M. Mauss vers M. Weber). Les logiques de sens fonctionnent largement par logiques globales, d'où l'idée de se déplacer pour atteindre le point de vue des enquêtés. Sans avoir fait explicitement référence dans mes analyses à la sociologie compréhensive de M. Weber, j'ai aussi dans mon parcours, cherché à atteindre le point de vue des acteurs. Ainsi, j'ai analysé comment les idéologies spontanées et les « stéréotypes » sur la fragilité des SDF combinent des rudiments de connaissance « sociologique » et « psychologique ». À propos des SDF, j'ai aussi implicitement, reconstitué le « point de vue » de ces personnes, en insistant sur les nombreux obstacles qu'elles rencontraient dans leur vie quotidienne ou encore, en développant l'idée de nouveaux repères, et de formes d'adaptation à la vie à la rue (M. Bresson, 1998a). Par ailleurs, toute l'interrogation sur le « malaise des militants », vise à reconstruire la cohérence de l'engagement du point de vue des intervenants sociaux (qui tend à se dissoudre aujourd'hui).

Pourtant le mode d'analyse que j'ai voulu privilégier me semble plus proche d'une autre interprétation des « logiques globales » à partir d'une orientation qui cherche précisément à ne pas se limiter au point de vue des acteurs, mais à le reconstruire et l'intégrer dans un point de vue plus englobant, (peut-être) plus « savant ». Mon souci en effet, a toujours été d'opérer une « reconstruction » à partir du vécu des acteurs, en portant attention aux rapports d'ensemble dans lesquels se situaient les faits que j'observais. C'est l'orientation qu'O. Schwartz définit comme étant « entre 'situationnel' et 'structurel' » (O. Schwartz, 1993, 298). Dans la pratique, j'ai en effet toujours cherché les propriétés « situationnelles » des faits observés, c'est-à-dire notamment le contexte historique et les contraintes structurelles dans lesquelles les faits se situent. Mais comment éviter que le caractère effectivement microsocial des unités d'observation « n'enferme » dans une perspective purement microsociologique ? La réponse s'impose d'elle-même sur le terrain : le macrosocial est déjà présent dans les faits ethnographiques, à travers ce qu'O. Schwartz nomme aussi la « profondeur » des matériaux. « Dans la mesure où (les) unités (de l'ethnographie) sont inscrites dans les structures générales d'une organisation sociale, elles relèvent aussi, et à tout moment, de ses logiques globales » (O. Schwartz, 1993, 299). C'est pourquoi, j'ai toujours visé, par l'observation, à « dépasser » le point de vue des acteurs et chercher ce que les matériaux recueillis pouvaient apprendre de neuf sur les logiques sociales qui sont en jeu dans l'univers des individus – processus de précarisation, « crise » du militantisme... Dans cette démarche, j'ai eu tendance à moins étudier « les effets des interactions que les interactions comme des effets »<sup>11</sup>, remontant de celles-ci vers leurs conditions en « amont » -quitte à redescendre, après avoir exploré par d'autres voies, les logiques sociales dont mes observations me donnaient des « indices ». J'ai donc appliqué à mes matériaux ethnographiques une démarche à double sens, un « go between » entre ce qu'O. Schwartz appelle le « situationnel » et le « structurel » -qui peut s'apparenter sans doute, à une forme de « bricolage savant », mais cherchait toutefois à se prémunir des dérives « intuitivistes » en faisant intervenir dans la réflexion les apports de savoirs constitués (sociologiques, historiques, psychologiques et psychiatriques).

De ce point de vue, le recours fréquent à l'histoire –ou plutôt, à des reconstructions modélisées du passé- me semble devoir être compris comme un des moyens possibles de « remonter » du situationnel au structurel<sup>12</sup>, en étudiant les conditions « en amont » des faits observés.

<sup>11</sup> O. Schwartz, 1993, *L'empirisme irréductible*, 301.

<sup>12</sup> Bien qu'O. Schwartz ne le précise pas, il semble clair que le « structurel » en ce sens renvoie à l'organisation de la société globale et à ses invariants selon les situations (il s'oppose à la fois au « conjoncturel » et au « local », qui caractérisent les observations de terrain). C'est aussi en ce sens que j'emploierai ce terme dans la suite de la réflexion.

## B. LE RAPPORT À D'AUTRES DISCIPLINES

Pour analyser les réalités globales et intégrer la dimension « structurelle » des faits observés sur le terrain, l'ethnologue est souvent amené aux frontières de disciplines différentes. Dans mon parcours, j'ai été confrontée notamment aux difficultés pour un sociologue d'établir une relation satisfaisante avec l'histoire, et aussi avec la psychiatrie comme discipline de recherche (épidémiologique et clinique).

### 1. LA RELATION À L'HISTOIRE

Pour compléter (ou parfois suppléer) à la méthode ethnographique, j'ai souvent employé dans mon parcours le recours à « l'histoire ». Toutefois, l'expression « recours à l'histoire » prête à confusion, puisqu'elle sert à désigner aussi bien l'intégration à l'analyse sociologique du « contexte historique » et des « héritages du passé », que la relation complexe entretenue par la sociologie avec l'histoire, comme discipline voisine.

De ce point de vue, il est d'ailleurs pertinent de rappeler que dans mon parcours, je n'ai pas fait « vraiment » de l'histoire – ce qui permet d'atténuer, sans toutefois l'évacuer, le problème de légitimité que rencontre un sociologue qui se permet de « travailler » sur le passé. N'est-il pas condamné en effet à se situer toujours en deçà du niveau d'exigence de l'historien ?

Dans leur *Dictionnaire de sociologie*, R. Boudon et F. Bourricaud ont consacré un article au thème : « Histoire et sociologie ». Ils soulignent que l'histoire et la sociologie entretiennent des relations complexes, faites de différences et de ressemblances. Ces auteurs rappellent que dans de nombreux cas, il est difficile de décider avec rigueur si une étude relève de l'une ou l'autre des disciplines. Il est ainsi exagéré de dire que la sociologie serait une science nomothétique, visant à la mise en évidence de lois générales, tandis que l'histoire serait une discipline descriptive. Il est également excessif de prétendre que l'histoire est une science du singulier et la sociologie une science du général. Pourtant, ces auteurs récusent l'attitude de F. Braudel par exemple, qui dénie toute spécificité à la sociologie. La différence entre les disciplines se situe ailleurs, dans leurs objectifs et dans leurs méthodes<sup>13</sup>.

L'histoire, on le sait, n'a pas le monopole du passé – ni la sociologie, celui du présent. Les exigences méthodologiques ne sont pas les mêmes, ce qui ne veut pas nécessairement dire qu'elles sont moindres en sociologie mais peut être simplement différentes – c'est en tout cas, ce que suggère la remarque de M. Chauvière et B. Duriez, qui notent que leur travail de recherche – témoignage avec des militants du GRMF obtient plus facilement une reconnaissance auprès des historiens, que des sociologues<sup>14</sup>.

Pourtant, du point de vue de la démarche sociologique, le débat « histoire et sociologie » rejoint me semble-t-il toujours le problème d'appliquer une « méthode légitime », pour intégrer à l'analyse la dimension temporelle, le « passé ».

En effet, le choix d'intégrer une réflexion « historique » dans une analyse sociologique expose le chercheur à des critiques qui prennent place dans le débat sur les frontières de la sociologie – lesquelles sont contestées à la fois par les autres disciplines et à l'intérieur de la sociologie. Le « problème » se poserait de manière différente, si la sociologie était définie comme l'étude du social (au sens large). Mais bien d'autres disciplines peuvent aussi répondre

<sup>13</sup> R. Boudon, F. Bourricaud, 1982, *Dictionnaire de sociologie*, article « Histoire et sociologie », 280.

<sup>14</sup> GRMF signifie Groupement pour la Recherche sur les Mouvements Familiaux. « C'est une recherche qui a été globalement bien reçue chez les historiens, plus difficilement chez les sociologues » (ce que ces auteurs expliquent car « les résultats obtenus sont « cependant encore trop historiographiques, trop bruts de décoffrage »). Voir M. Chauvière, B. Duriez, dans Ph Fritsch (dir), 2000, *Implication et engagement*, 160.

à cette définition. Les événements historiques, les phénomènes psychiques et les mécanismes économiques sont des réalités sociales, inscrites dans un contexte social. C'est précisément parce qu'ils considéraient que les autres sciences sélectionnent certains phénomènes sociaux, et que la sociologie les étudie tous, qu'A. Comte et même E. Durkheim considéraient que la sociologie était au-dessus des autres sciences, qu'elle englobait le savoir des autres sciences. Mais la sociologie est devenue plus modeste –revendiquant plutôt aujourd'hui, une certaine manière d'aborder les phénomènes. Par exemple, on admet généralement que le sociologue ne s'intéresse pas pour eux-mêmes aux phénomènes psychiques, mais il montre que les conceptions que l'on se fait des phénomènes psychiques varient selon le contexte idéologique et culturel. M. Foucault ou E. Goffman ont légitimé l'approche sociologique de la santé mentale, en rappelant que la ligne de partage entre la raison et la folie a changé au cours des siècles.

De ces exemples naît un paradoxe : un des critères qui légitime l'approche sociologique d'un objet, est de montrer sa variabilité dans l'histoire. Le paradoxe toutefois n'est qu'apparent car ce que le sociologue étudie ainsi dans le temps, ce n'est pas un objet particulier dans une situation singulière, mais un fait général (qui ne disparaît pas mais se métamorphose, passant d'une forme à une autre, avec une « structure » fondamentale qui ne varie pas). Or, pour atteindre cette dimension « structurelle », on ne peut pas se contenter de livrer des données brutes, foisonnantes, à la fois multiples, localisées et conjoncturelles.

On rejoint alors les deux traits fondamentaux qui, selon R. Boudon et F. Bourricaud, distinguent la sociologie de l'histoire. Premièrement, la sociologie commence souvent par une question portant sur les raisons d'un phénomène macrosociologique (comme Tocqueville sur l'Ancien Régime et la Révolution). Deuxièmement, la sociologie aspire à la généralité. Or cette ambition peut prendre trois formes : a) la recherche de lois générales de type  $y = f(x)$  ; b) la recherche de lois évolutives (qui consiste à dire qu'un système est appelé par une suite d'états déterminables à l'avance) c) la recherche de modèles structurels (avec une explication sous la forme de modèles). Cette dernière voie, la plus féconde selon les auteurs, consiste non pas à rechercher des régularités au niveau des phénomènes, mais des schémas qui s'appliquent à des réalités pouvant être très différentes. D'où l'idée que, même quand le sociologue analyse un phénomène singulier, son objectif est de l'interpréter comme la réalisation singulière de structures plus générales.

Cette réflexion rejoint alors certaines remarques que j'avais faites à propos de la pratique ethnographique. L'ethnographie, tout comme l'histoire, se situe plus volontiers du côté du « singulier ». De ce point de vue, on pourrait s'interroger sur la pertinence pour un ethnographe, de recourir à l'histoire pour « monter » en généralité et intégrer la dimension structurelle. Pourtant, en combinant matériau ethnographique et réflexion sur une période historique « suffisamment longue », l'ethnographe est obligé de reconstruire autrement l'unité observée pour l'inscrire dans le temps long – option d'autant plus acceptable qu'elle s'inscrit dans le prolongement d'une pratique courante et recommandée de l'ethnographie : observer un phénomène dans la durée. La réflexion historique oblige alors l'ethnographe à se dégager de l'objet (trop) singulier qu'il a observé, et elle permet en effet de « monter » en généralité en suggérant la part, dans le fait observé, de ce qui relève de l'organisation générale de la société, ou des aléas d'une situation particulière. C'est d'ailleurs une méthode utilisée souvent par l'ethnologie, comme l'illustrent par exemple le livre de C. Bernand (1978) ou encore le recueil de textes *Urbanisation et enjeux quotidiens* (G. Althabe et al., 1993). De ce point de vue, le sociologue a cependant tendance à faire un pas supplémentaire vers la généralité, en construisant des schémas, des modèles pour interpréter le phénomène qu'il étudie, comme la réalisation singulière de structures plus générales.

D'une manière générale, la dimension « historique » en sociologie est souvent développée en recourant à des modèles<sup>15</sup>. Dans la « sociologie de la précarité », ces schémas s'appliquent, avec les modulations appropriées, à des époques différentes (la société salariale, la question sociale, l'État providence...). Les auteurs de référence ont recours à l'utilisation de ces modèles pour souligner des évolutions, des ruptures avec le passé et caractériser le présent (J. Donzelot sur « l'invention du social » en 1984 ; R. Castel sur « les métamorphoses de la question sociale » en 1995 par exemple). Toutes les théories sur la « nouvelle question sociale » s'inscrivent dans une comparaison implicite avec un modèle de « la » question sociale du XIX<sup>e</sup> siècle, et les analyses sur la « crise » (de l'État providence, du marché du travail, de la protection sociale...) sont autant d'applications d'un schéma général de la rupture avec un « âge d'or » situé généralement, pour mon objet d'études, aux « Trente Glorieuses »<sup>16</sup>.

Comme ces auteurs, je n'ai donc pas fait « vraiment » de l'histoire, mais j'ai plutôt essayé, dans une perspective constructiviste, d'aborder les sédimentations de l'histoire et d'enrichir l'analyse d'une comparaison avec le passé – de ce point de vue, j'ai beaucoup utilisé le modèle de la « rupture » des années 1980 comme un moyen d'interpréter mes données de terrain et d'affiner les analyses plus générales sur les évolutions du contexte. Dans mes travaux, je fais ainsi une utilisation « sociologique » de la référence au passé, en recourant à des modèles pour analyser le rôle de « l'État » (État gendarme, État providence, État animateur<sup>17</sup>), ou encore, les rapports privé/public dans le domaine de l'aide aux pauvres (M. Bresson, A. Chaté, 1994), le traitement social contemporain des personnes sans domicile (M. Bresson, 1997a), les rapports entre instruction, pauvreté et milieu rural (M. Bresson, 1997c), ou les difficultés pour les centres sociaux à concilier les injonctions des pouvoirs publics avec leur tradition historique (M. Bresson, 2002).

La méthode « historique » aide à généraliser l'analyse, au-delà des observations de terrain. Permet-elle cependant de réduire le manque de rigueur (ou « l'empirisme naïf ») dans l'analyse des faits ethnographiques ? La réponse n'est pas évidente, puis qu'on peut m'accuser d'aller d'approximations en approximations (des intuitions du terrain à des modèles trop généraux). Je soutiens pourtant que l'approche historique peut aider à la fiabilité de l'analyse du matériau ethnographique dans les deux opérations que j'ai distinguées : interpréter et induire. Si, selon la définition d'O. Schwartz, des « interprétations sont toujours « non complètement vérifiables », elles peuvent – et doivent – être « évaluées » empiriquement, à partir de leur capacité à rendre compte des matériaux. De ce point de vue, il est toujours intéressant d'approfondir la connaissance des matériaux en intégrant des connaissances « historiques » supplémentaires. Par ailleurs, l'induction élaborée à partir du terrain gagne à être confrontée à un autre point de vue. Enfin, l'hypothèse d'un changement, d'une rupture à un moment donné, fait souvent aussi partie du sens donné par les acteurs eux-mêmes à ce qu'ils vivent. D'où l'intérêt de prendre une distance avec leurs interprétations, de

<sup>15</sup> La démarche n'est pas sans rappeler la méthode « idéal typique » de Max Weber. De fait, cet auteur utilise le « type idéal » précisément pour prendre une distance avec la tradition historiciste allemande et désigner des constructions élaborées par les sociologues, épurées et « simplifiées », qui ne visent pas à être exactement superposable à la réalité mais plutôt à la rendre intelligible, en sélectionnant des traits significatifs et en énonçant des propositions simples, abstraites. Le type idéal, selon la formule de Boudon et Bourricaud, est « un mixte de relations abstraites et de données historiques et contingentes » (1986, 682). En ce sens, je suis proche de ce qu'on entend ici. Toutefois, l'emploi du terme « idéal type » est aussi souvent associé à d'autres aspects de la théorie weberienne (analyse de l'action sociale, démarche compréhensive...), ce qui n'est pas le cas des « modèles » cités en exemple, ni de ceux qu'on a utilisés dans mes travaux.

<sup>16</sup> L'expression, empruntée à J. Fourastié, désigne la période 1945- 1975. Dans la littérature que j'ai rattachée à la « sociologie de la précarité », la « rupture » est datée des « années 1980 » (au moment où les politiques commencent à entériner la montée des exclusions et de la précarité comme un phénomène important, qu'il s'agit de combattre avec des moyens spécifiques).

<sup>17</sup> Je reviendrai sur ma contribution aux débats sur l'État et le « social » dans le chapitre suivant.

les interroger, les « vérifier » par d'autres méthodes, puisque les raisonnements des acteurs de terrain font partie du matériau recueilli et doivent aussi être « maîtrisés ».

La référence au passé est donc utile pour différentes raisons: elle peut permettre de prendre une distance avec l'objet trop particulier des observations ethnographiques ; mais aussi de préciser le contexte, de réfléchir sur les héritages, les « sédimentations de l'histoire ». En fonction de ses objectifs, le chercheur a alors différentes manières d'intégrer le passé à son analyse. La réflexion peut s'arrêter à la présentation du « contexte », s'attacher à (re)construire la genèse d'un phénomène ou, de manière classique en sociologie, être utilisée dans une logique comparative (par comparaison dans le temps). Suivant les cas, la manière de raisonner mobilise plus ou moins des modèles et s'approche plus ou moins des exigences de la discipline historique.

Dans mes travaux, j'ai donc aussi intégré « l'histoire » de différentes manières, que l'on trouve aussi par ailleurs dans la littérature sociologique. Je propose de présenter ici, de manière simplifiée, trois types de raisonnements que j'ai mobilisés.

1- La dimension historique intervient souvent dans des raisonnements comparatifs « statiques » : il s'agit de comparer une situation A au temps t et A' au temps t' (dans un même lieu : la France en général).

Ce type de raisonnement s'appuie généralement sur une logique binaire simple, avant / après. Son intérêt principal est de permettre de dépasser des fausses évidences : ce qui n'a pas toujours été comme maintenant, ne va donc pas de soi –c'est le point de départ pour de nouvelles interrogations. C'est aussi un raisonnement de base de la « sociologie de la précarité », par exemple à travers l'idée « qu'avant », la logique salariale triomphait, la protection sociale produisait de la sécurité, la croyance au progrès était largement partagée. Alors « qu'aujourd'hui », le salariat est en « crise », on assiste à une montée de l'insécurité civile et sociale, la croyance au « progrès » a laissé place aux incertitudes sur les sens du changement... Le schéma de base est le même pour la version « optimiste », qui insiste au contraire sur le renouveau : par exemple, sur les « nouvelles » modalités de l'intervention sociale. Le danger de tels raisonnements, souvent dénoncé, est d'exagérer les changements : n'est-il pas excessif de considérer que tout est « nouveau », ou « en crise » ? Il ne faut pas sous-estimer la portée heuristique du modèle toutefois. Par ailleurs, un raisonnement qui prend au sérieux l'exigence comparative va aussi mettre en évidence des éléments de continuité entre les deux périodes, des écarts au modèle à chacun des temps t et t'. Et il va s'interroger sur les « simplifications » des modèles.

Dans l'article intitulé « Les rapports privé / public dans le domaine de l'aide aux pauvres », je pars ainsi d'une typologie logique en trois temps, avec trois modèles, chacun étant considéré comme plus représentatif d'une période historique. L'aide aux pauvres était globalement l'affaire du privé au XIX<sup>e</sup> siècle, elle reposait sur l'idéal type de la charité. À partir des années 1880, les droits du pauvre deviennent l'affaire de l'État-providence, avec la notion importante d'obligation, et une certaine concurrence qui s'instaure entre le public et le privé. Dans les années 1980, un troisième type émerge, fondé sur le dépassement du clivage privé / public. Les deux secteurs sont présentés comme complémentaires, sans hiérarchie, avec comme modalités concrètes, les dispositifs de contractualisation. Ce schéma toutefois est ensuite nuancé, en rappelant que les deux logiques ont coexisté jusque dans les deux premiers tiers du XX<sup>e</sup> siècle, avec le maintien d'un réseau associatif important notamment. Dans les années 1980, les limites de la contractualisation sont soulignées par ces associations, qui dénoncent les dangers de la sous-traitance. Les trois logiques ne correspondent pas la descriptions de réalités historiques mais elles sont des outils pour décrypter la réalité et saisir à différents moments, l'importance que joue chaque modèle. Repérer ces logiques et leur combinaison sert à analyser plus efficacement les rivalités d'acteurs et d'idées à l'époque

actuelle. Ainsi, le cas particulier des SDF illustre les ambiguïtés de la complémentarité –qui est recherchée, moins du point de vue des populations (pour qu’aucune ne soit exclue des droits) que du point de vue des actions menées (pour éviter les « cumuls »). Dans ce raisonnement, les modèles « historiques », quoique simplificateurs, sont utilisés pour éclairer des mécanismes réels dans le domaine de l’aide aux pauvres. (M. Bresson, A. Chaté, 1994).

2- Une autre manière d’intégrer « l’histoire » au raisonnement sociologique, consiste à reconstituer la genèse du phénomène étudié – dans un raisonnement qui n’est donc plus « statique », mais « dynamique ». Il s’agit non seulement d’observer que l’on est passé d’une situation A au temps t, à la situation A’ en t’ mais de montrer comment on est passé de l’une à l’autre des situations, en repérant les facteurs de l’évolution.

Dans la sociologie de la précarité, ce type de raisonnement est souvent mené sur le temps long, avec des grandes fresques qui peuvent « courir » sur plusieurs siècles. Avec des différences dans l’objet et dans la manière d’interpréter les évolutions, c’est l’ambition qui me semble néanmoins commune à M. Foucault sur la folie, R. Castel sur la société salariale, A. Ehrenberg sur la dépression... C’est aussi dans une certaine mesure, ce qu’on a tenté de faire à propos de l’attitude de l’État à l’égard des SDF (M. Bresson, 1997a) et aussi, la trame de ma contribution au livre collectif *Territoires à livre ouvert, La lutte contre l’illettrisme en milieu rural* intitulée « Instruction, pauvreté et milieu rural. Approche socio-historique ». Dans ce texte en effet, je m’efforce de (re)construire la genèse et les enjeux de la lutte contre l’illettrisme en milieu rural, en France. Avec les questions et les outils du sociologue, je procède alors à une « modélisation » de différentes périodes, en mobilisant comme matériau, des études historiques (notamment le classique de Duby G. et Wallon A., *Histoire de la France rurale*). Je montre alors comment, de la fin du Moyen Âge à la Révolution française, l’instruction émerge dans les campagnes principalement pour des motifs idéologiques et religieux. Le combat pour l’âme enfantine fait rage. Les milieux peu à peu gagnés à la Contre Réforme souhaitent christianiser plus profondément les masses rurales, et contrer la lecture de la bible faite par le protestantisme.

La seconde période que l’on distingue va de la Révolution française à la Première Guerre Mondiale. Elle marque la généralisation de l’instruction, sur fonds d’enjeux politiques liés à l’idéal républicain et à l’aspiration égalitaire. En 1789, malgré les progrès réalisés, la paysannerie restait en majeure partie analphabète. Et pendant un siècle d’évolutions politiques chaotiques, les réalisations restent encore limitées. Dans les années 1880 pourtant, la Troisième République s’installe et c’est pour ancrer l’attachement à ce Régime dans les campagnes que les lois Ferry instaurent l’école laïque, gratuite et obligatoire. Pas plus qu’à la période précédente, la question de l’alphabétisation ne s’inscrit pas alors dans le cadre d’une lutte contre la pauvreté. Et si la pauvreté recule sur la période, c’est moins par les progrès de l’instruction que par l’essor industriel. Néanmoins, l’école participe au décloisonnement des campagnes, à leur intégration à la civilisation urbaine (renforçant l’unité politique de la Nation, mais aussi la dépendance économique du paysan).

De la première guerre mondiale à la fin des années 1970, l’école rurale connaît son apogée, sur fonds d’enjeux économiques et idéologiques. L’alphabétisation des masses rurales est acquise, dès 1914. En revanche, les débats portent sur le degré d’instruction générale souhaitable et la pertinence d’un enseignement agricole post scolaire. L’idéologie agrarienne et l’idéologie moderniste s’affrontent, en particulier à propos de l’exode rural (présenté comme une catastrophe, ou comme une opportunité). Après l’effondrement du régime de Vichy, ce sont les modernistes qui triomphent. L’école cesse d’être le lieu où se perd la vocation paysanne et devient un auxiliaire essentiel de la politique agricole –à la fois pour donner aux enfants de paysans la possibilité de trouver un autre métier et pour former les techniciens nécessaires à la révolution agricole.

Dans les années 1980 enfin, on observe le déclin des écoles rurales (avec la fermeture de nombreuses « petites écoles » dans les villages désertés) et une tendance (limitée) au retour à la campagne des « nouveaux pauvres ». La lutte contre l'illettrisme en milieu rural notamment devient un objectif prioritaire des politiques de lutte contre l'exclusion. L'analyse historique cependant permet de montrer la complexité du « problème », qui dépasse largement ce cadre dans lequel on a tendance à l'enfermer aujourd'hui. Le rapport entre l'instruction et la lutte contre la pauvreté s'éclaire par la prise en compte des enjeux idéologiques, politiques, économiques, qui ont contribué à la réalité telle qu'elle se présente aujourd'hui, et trouvent des prolongements, en se combinant aux enjeux plus « modernes » d'aménagement du territoire et de sauvegarde du service public. (M. Bresson, 1997c).

Un des principaux intérêts que l'on voit à une approche « historique » de ce type est de permettre de complexifier l'analyse et de décentrer le regard, par rapport aux approches habituelles du « problème social » de l'illettrisme. Un autre intérêt est de souligner les « grandes tendances », les facteurs qui comptent à long terme (donc aussi, de hiérarchiser les informations). La réflexion sur la genèse enfin permet de mettre en évidence l'héritage de l'histoire (c'est le constructivisme au sens de Berger et Luckmann, des sédimentations de l'histoire : l'histoire est présente aujourd'hui, elle est un élément du contexte, à prendre en compte).

Le double danger est le risque d'oublier les acteurs (comme si l'on pouvait dire : « la société fait que ») et de glisser vers l'historicisme (comme s'il y avait un sens de l'histoire). Mais si les simplifications sont la contrepartie nécessaire de la construction de modèles, en revanche, l'analyse des processus historiques peut aussi s'attacher à des acteurs et elle n'a pas vocation à prédire l'avenir.

3- La référence au passé enfin peut permettre de replacer un fait dans son contexte historique (on mobilise des éléments de connaissance sur l'ensemble des circonstances, la situation globale où se situe l'objet étudié). Dans la pratique, sauf à apparaître comme un aparté un peu superficiel, le développement évite rarement une comparaison implicite dans le temps, ou des éléments de réflexion sur la genèse de cet objet.

C'est le cas par exemple, des réflexions générales sur le domicile de secours avant d'analyser comment la condition est interprétée sur le terrain ou ce que produit son absence, dans la vie quotidienne des SDF (M. Bresson, 1997a) ; ou encore, dans le rapport collectif intitulé Précarité, santé mentale et système local de santé, des propos introductifs sur l'histoire de chacune des villes étudiées (Lens et Tourcoing) avant de cibler plus précisément sur leur système de santé (M. Autès, M. Bresson, 2001).

Ces trois modalités ne sont pas exclusives les unes des autres. À propos de la participation des habitants, l'intégration de la dimension « historique » a posé des problèmes, qui ont finalement constitué le cœur de l'article qu'on lui a consacrée. En effet, j'étais partie de l'idée, souvent reprise sur le terrain, qu'elle était l'héritière de la démocratie participative – présentée comme un mot d'ordre lié aux « luttes urbaines » dès les années 1930 aux Etats-Unis et dans les années 1970 en France. La « renaissance » dans les années 1980 étant toutefois le fait de l'État, avec des préoccupations bien différentes, j'ai toutefois peu à peu délaissé la réflexion sur la genèse dont j'étais partie, pour privilégier un raisonnement « comparatif » qui a mis en évidence l'ampleur des différences. En simplifiant, j'ai d'une part, une injonction étatique à « la participation des habitants », qui s'accompagne d'un renforcement des contraintes administratives et économiques ; d'autre part, la constitution de mouvements « spontanés » qui revendiquent d'exercer un contre-pouvoir. On a aussi, d'un côté, des militants éventuellement formés par des travailleurs sociaux qui sont à leurs côtés et de l'autre, une partition nette entre des professionnels de la participation et des habitants

« participatifs mais non militants ». On en conclut que l'assimilation, souvent faite sur le terrain, entre démocratie participative et participation des habitants repose sur une série de contresens qui reflètent des enjeux actuels d'appropriation du sens de l'action – ce qui permet de faire alors le lien avec le malaise des militants, observé par ailleurs sur le terrain (M. Bresson, 2004).

L'intérêt de ces approches est de donner sens à l'idée de ruptures comme à celle d'héritages ou de « sédimentations de l'histoire ». Par rapport au raisonnement comparatif, la réflexion sur la genèse permet d'étudier des processus dynamiques ; mais elle s'expose plus facilement aux risques de trop simplifier. Un raisonnement comparatif peut permettre d'éviter les simplifications (le changement n'est jamais radical de « l'ancien » au « nouveau », ou alors, c'est qu'il s'agit d'une autre réalité, comme dans le cas de la « participation »). D'une manière générale, la référence au passé permet de mobiliser des outils pour l'analyse, en prenant en compte le contexte, les héritages, et les évolutions. La précarité est-elle une réalité nouvelle ? Comment a évolué le militantisme ... La question de la « crise » en particulier, telle qu'elle est définie par F. Aballéa (1996), intègre nécessairement une dimension historique, puisqu'il s'agit de considérer des éléments de déstructuration (plus importants que les éléments de restructuration) – en référence à une structure qui existait avant.

Dans mes travaux, le recours à « l'histoire » vise à ordonner les observations, élaborer des interprétations, corriger un point de vue partiel ou partial, permettre une « montée » en généralité. On ne se fonde pas sur une connaissance approfondie des événements du passé (quoi qu'on ne s'interdise pas d'utiliser des références à des travaux d'historiens), mais sur des modèles mobilisés pour leur valeur heuristique. C'est dans cet esprit aussi qu'on a souvent cité des travaux de la littérature se présentant sous la forme « d'essais » pour comprendre le sens des évolutions, comme J. Donzelot (1984) ou J. Ion (1998), ou des grandes fresques comme celle faite par R. Castel (1995).

Le triple souci d'ouvrir, de ne pas se couper des logiques globales, de diversifier les matériaux et d'ouvrir la réflexion au-delà des frontières un peu rigides entre disciplines, et, se retrouve également dans la relation que j'entretiens dans mon parcours de recherche avec la psychiatrie.

## 2. LE RAPPORT À LA PSYCHIATRIE

Dans mes travaux, j'ai rencontré le thème de la « santé mentale » et des « troubles psychiques » à de nombreuses reprises. Les faits ethnographiques étant transversaux, ils intègrent la dimension psychique. Or, pour les SDF, l'interprétation « psychologisante » voire « psychiatrisante » qui présente leur situation d'une part, comme l'aboutissement d'une trajectoire individuelle ; d'autre part, comme une conséquence (et/ou une cause) de leur « fragilité psychologique » ou même d'une « pathologie mentale » (« puisque justement ils en sont arrivés là ») est très répandue sur le terrain (M. Bresson, 1997 et 2003). Dans la mesure où l'on insistait au contraire, sur les mécanismes de précarisation au niveau sociétal, et les formes d'organisation sociale dans les mondes de la galère, la zone ou la cloche (M. Bresson, 1994, 1997a et 1998a), la psychiatrie a d'abord semblé se présenter à moi comme une discipline « concurrente », pour analyser le « phénomène SDF ». Puis, j'ai envisagé qu'elle pouvait être complémentaire – la sociologie étudiant les processus globaux d'exclusion sociale, et la psychiatrie pourquoi tel individu en particulier, était devenu SDF.

Cependant, l'analyse des stéréotypes véhiculés notamment dans les médias d'une part, les réactions de rejet de certains psychiatres, accusant les SDF qui demandaient à entrer en hôpital psychiatrique de chercher un certain confort et de ne pas être « vraiment » malades mentaux » d'autre part, m'ont suggéré que le présumé de problèmes mentaux parmi « la



plupart » des SDF émanait moins de la psychiatrie, que du sens commun (M. Bresson, 1994 et 1997 a).

Dans les colloques sur les SDF, qui réunissaient parfois des sociologues et des psychiatres<sup>18</sup>, j'ai alors aussi peu à peu pris connaissance de l'existence d'une littérature abondante aux Etats-Unis, qui mêlait un point de vue sociologique et psychiatrique, dans le cadre d'une démarche anthropologique raisonnant sur les prévalences (c'est-à-dire, le pourcentage de malades mentaux parmi les SDF). Comme ces travaux n'étaient pas traduits, j'ai réalisé moi-même la traduction de certains textes (en particulier les articles dans la revue *Social Problems* de D. Snow en 1986 et J. Wright en 1988, qui établissent des taux de maladie mentale parmi les SDF entre 10 et 30%, et apportent des éléments de réflexions sur leur démarche pour arriver à ces résultats). Cherchant des résultats « comparables » pour la France, j'ai alors commencé à m'intéresser à la psychiatrie comme discipline de recherche en France, en la considérant alors comme une possible partenaire. C'est l'origine du dialogue que j'ai cherché à instaurer, en lisant des thèses de psychiatrie et des articles publiés dans des revues de cette discipline, ainsi qu'en exposant certains résultats que j'avais obtenus sur les SDF dans des Congrès de psychiatrie<sup>19</sup> ou même, dans une revue de cette discipline.

Dans l'article intitulé « SDF, sociologie et psychiatrie », publié en 1996 dans la *Lettre de l'Union syndicale de la psychiatrie*, je m'interroge sur « ce que le sociologue peut apporter aux psychiatres dans l'étude des SDF ». Entre la concurrence frontale (opposition sur les critères de la maladie mentale) et la complémentarité (qui limiterait le sociologue au matériel et au nombré), je propose d'explorer une autre voie : la discussion et la confrontation des arguments. C'est l'occasion d'une réflexion sur les problèmes méthodologiques soulevés par les enquêtes sur la prévalence de la maladie mentale parmi les SDF. Revenant sur les travaux de D. Snow et J. Wright, je mets en évidence certains biais méthodologiques et conceptuels des enquêtes sur les « homeless » aux Etats-Unis. Par exemple, les tests psychiatriques sont conçus pour des personnes domiciliées. Or, des questions comme : dormez-vous bien, mangez-vous régulièrement, vous faites-vous quelquefois du souci pour plusieurs choses à la fois, indiquent des symptômes dépressifs dans cette population ; mais elles ne peuvent pas être interprétées de la même manière dans le cas de personnes très désocialisées, à la rue. Par ailleurs, certains symptômes « d'inadaptation » ne sont peut-être qu'une forme d'adaptation au contexte, ou le signe d'appartenance à une sous-culture marginale, comme le suggère D. Snow (1986). C'est pourquoi, je suggère que le sociologue peut mettre en garde le psychiatre contre la tentation à généraliser les études de cas, et insister sur certaines conditions requises pour les évaluations de la santé mentale parmi les SDF. Il peut aussi apporter des éléments de connaissance sur la « population mère » (c'est-à-dire, l'ensemble des SDF). La longueur et la difficulté des démarches administratives, le manque d'intimité à la rue mais aussi en centre d'hébergement, la nature des activités qu'on les laisse exercer (mendicité, vente de journaux à la criée) confinent les personnes sans domicile dans un mode de vie à part – ces dimensions indiquant des pistes de réflexion pour mieux comprendre leurs comportements et leurs réponses aux questionnaires. S'il ne s'agit ni d'affirmer qu'il n'y a aucun sans abri malade mental, ni que celui qui le serait n'aurait par ailleurs aucun intérêt, je soutiens que les psychiatres n'ont pas de raison de se voir confier seuls ni même, à titre principal, la gestion du « problème » (M. Bresson, 1996).

---

<sup>18</sup> Séminaires "Espaces publics" organisés en 1993 - 1994 par le Plan Urbain à l'Arche de La Défense. *Troisième séminaire européen Santé mentale / exclusion sociale* « De l'exclusion à la participation, un défi impossible », organisé à Paris les 18 – 20 mai 1995.

<sup>19</sup> Par exemple, au *Colloque Exclusion sociale, souffrance psychique et psychiatrie publique* à l'Établissement Public de Santé Mentale de Saint-André (Nord), conférence sur "Les S.D.F. et la perception du temps", juin 1998.

Ces arguments ont dans l'ensemble été bien reçus par les psychiatres en France, la plupart d'entre eux n'ayant il est vrai, pas envie de se voir confier une telle charge : ce sont plutôt les travailleurs sociaux qui les interpellent à ce sujet.

On a saisi alors l'opportunité d'étudier plus précisément la question des frontières entre santé mentale et précarité sociale et des modalités de prise en charge (ou de non prise en charge) des problèmes sociaux situés à cette frontière en répondant l'appel d'offres 1998 de l'INSERM « Santé et situation sociale ». Dans le rapport collectif intitulé « Précarité, santé mentale et système local de santé » (M. Autès, M. Bresson, 2001), on propose de reposer la « très vieille question » sur les rapports de la précarité sociale et de la santé mentale, en rappelant qu'elle se pose « dans un contexte politique totalement renouvelé ». Avec la notion exploratoire de « système local de santé », on part d'une méthodologie qui postule que la dimension du local, du territoire local, est au cœur des nouvelles stratégies de politiques publiques, que ce soit en matière d'aide sociale ou de santé publique. On avance l'hypothèse que la notion même de santé est un produit des systèmes locaux d'acteurs. On s'interroge alors sur les rapports de l'aide et du soin et leurs agencements locaux, sur deux terrains particuliers, les communes de Lens et Tourcoing. Bien que les spécialistes de l'aide et du soin ne soient pas seuls concernés, on s'en tient dans ce travail, aux institutions du social, de la santé mentale et du médico-social. C'est dans le cadre de cette recherche que j'ai observé pour la première fois, comment les nouveaux dispositifs « d'intervention sociale » mis en place dans le cadre des politiques d'insertion et de Politique de la ville intégraient la dimension de la santé mentale. La notion de souffrance psychique (ou souffrance sociale) apparaît notamment comme un nouvel objet qui se trouve au centre des recompositions en cours et des repositionnements professionnels qui les accompagnent. Étudiant comment sont gérées les interactions complexes entre ce qui relève de la précarité sociale et ce qui relève de la santé mentale, on met en évidence des différences territoriales et même infra territoriales (chaque secteur de psychiatrie à Tourcoing construisant de manière spécifique à la fois son interprétation et son intervention dans le traitement des troubles mentaux). Par exemple, les orientations suivies en matière de précarité par les différents secteurs de psychiatrie de la ville de Tourcoing ne sont pas les mêmes. Dans un cas, la médecin chef d'un secteur préfère privilégier le partage des compétences et le développement des relations interpersonnelles avec les professionnels du social ; dans l'autre, elle pratique « l'essaimage » c'est-à-dire la création d'antennes de consultation et de CATTP dans les quartiers sensibles ; dans le troisième c'est « l'entrisme » qui est privilégié, par la mise en place de permanences dans les structures sociales (M. Autès, M. Bresson, 2001, 74 et s).

Cette recherche marque un tournant dans mon parcours, puisque la psychiatrie (au sens de l'institution qui organise des soins en santé mentale) est alors devenue pour moi, un objet de recherche. On a commencé à mener des entretiens auprès de psychiatres, ou encore, réalisé l'observation d'une réunion d'équipe... En même temps, l'idée de partenariat et de dialogue avec la psychiatrie (comme discipline) restait très présente. Dans le rapport, on présente ainsi comme un des apports de cette recherche, la mise en place d'un premier séminaire interdisciplinaire intitulé « Précarité sociale et santé mentale », qui réunissait sociologues, soignants et intervenants sociaux en collaboration avec le Centre collaborateur de l'organisation mondiale de la santé pour la recherche et la formation en santé mentale à l'IFRESI (Lille), en 2000 – 2002. L'objectif de ce séminaire, auquel j'ai contribué dès l'origine, était de permettre des « confrontations disciplinaires » sur « l'analyse des différentes dimensions des rapports entre la précarité sociale et la santé mentale »<sup>20</sup>.

Peu à peu, j'ai alors commencé à participer à des travaux de recherche spécifiquement centrés sur la santé mentale. Dans la suite du premier séminaire, j'ai contribué activement à

<sup>20</sup> L'objet a été défini conjointement par Michel Autès (sociologue, chargé de recherches au CNRS- IFRESI) et Jean-Luc Roelandt (psychiatre, CCOMS).

l'émergence et au bon déroulement d'un second séminaire, encore en cours en 2004, centré spécifiquement sur « La construction sociale des troubles psychiques ». La première réunion, qui a eu lieu en juin 2003, a été consacrée à une présentation d'une nouvelle recherche collective, financée par la MIRE sur « les modes de coordination entre professionnels dans le champ de la prise en charge du trouble psychique ». Avec la même équipe, dirigée par Lise Demailly, je dois également réaliser un autre rapport dans la cadre du Contrat de Plan État-Région, dans lequel on compte notamment intégrer une analyse des trajectoires d'usagers<sup>21</sup>. L'équipe, coordonnée par Lise Demailly, est pluridisciplinaire, même si la réflexion est guidée par un questionnement qui relève essentiellement de la sociologie. Le terrain de la recherche est situé sur la métropole lilloise. Le rapport intermédiaire pour la MIRE, en octobre 2003, comprend d'ailleurs un état des lieux : structures, professionnels et dispositifs sur ce territoire, depuis les structures spécifiquement répertoriées, relevant de la psychiatrie jusqu'aux associations susceptibles de prendre en charge dans le public qu'ils accueillent des usagers souffrant de troubles psychiques (personnes âgées, cas sociaux...). Le rapport met alors en évidence que, malgré le souci d'un certain nombre de praticiens de développer des collaborations entre professionnels de statuts et de compétences différentes, malgré les professionnels de l'éducation, du travail social, de la médecine du travail qui insistent sur la nécessité des politiques de prévention, la majorité des fonctionnements dans le champ de la prise en charge du trouble psychique, restent fortement cloisonnés. Ces cloisonnements s'expliquent en partie par la construction de clientèle, insérée dans la pratique professionnelle. Mais on souligne aussi l'absence de culture professionnelle partagée, avec des systèmes de catégories différents, des pratiques différentes du soin (soin médical à base de médicaments, pratiques psychothérapeutiques de soutien, pratiques psychothérapeutiques d'inspiration psychanalytique), et d'autres formes de prises en charge : l'hébergement-gardiennage-protection, la prévention... Un autre aspect qui divise est la forme d'organisation du travail choisie (artisanale ou fondée sur la division du travail). Le champ est également très conflictuel sur les politiques publiques en matière de santé mentale. Pour tenter de décloisonner, deux voies principales semblent se dégager : les réseaux qui visent à permettre des interactions ou des ajustements d'interventions, et les « dispositifs polyvalents » qui ont en commun de vouloir réinventer l'articulation du champ sanitaire au champ social (par la libre adhésion, l'offre spécifique notamment, pour les populations à la frontière). Dans les stratégies de modernisation, il faut aussi compter avec le rôle des usagers, que les politiques tendent à développer. Toutes ces évolutions contribuent en effet à éclairer la manière dont le champ de la prise en charge du trouble psychique se construit ou se reconstruit.

Avec ce travail de recherche, ma relation avec la psychiatrie tend encore à se complexifier. Alors que je l'avais considérée comme concurrente potentielle et finalement partenaire pour l'analyse de phénomènes qui intègrent une dimension psychique, je prétends poursuivre le partenariat, mais cette fois-ci, pour l'analyse du champ de la prise en charge des troubles psychiques. Or, la psychiatrie revendique une place centrale dans ce champ, elle est donc aussi objet de l'étude. Il ne s'agit plus d'analyser un problème qui intéresse certains sociologues *et* certains psychiatres (comme chercheurs). Mais je travaille en partenariat avec des psychiatres, qui sont à la fois chercheurs et praticiens, pour analyser le champ spécifique dans lequel, en tant que praticiens, ils occupent une position importante. Une telle relation n'est pas sans poser des difficultés. Ainsi, sur le terrain, j'ai rapidement compris que pour prendre certains contacts, en vue d'un entretien, mieux valait ne pas dire « avec qui » l'on travaille. Des précautions s'imposent aussi au moment de l'analyse, pour prendre une « bonne » distance avec les interprétations des partenaires. Malgré les difficultés, cette

---

<sup>21</sup> En septembre 2004, on a aussi signé une convention de partenariat avec le CCOMS qui nous donne accès à la base de données de l'enquête épidémiologique multicentrique, réalisée par l'Association septentrionale d'épidémiologie psychiatrique (ASEP), intitulée : Santé mentale en population générale : images et réalités ».

relation, indispensable pour avoir accès au « terrain », ouvre cependant des perspectives de recherche sur des questions jusqu'ici abordées dans une logique de fermeture disciplinaire. C'est l'idée que l'on développe notamment dans la note de recherche intitulée « Précarité sociale et santé mentale : une fausse évidence », parue en 2003 dans les *Cahiers internationaux de sociologie*. Dans ce texte, je rappelle que le lien entre précarité sociale et santé mentale est postulé dans les orientations de la Politique de la ville et la loi contre les exclusions qui affichent l'ambition de réduire « l'impact négatif » de la précarité sociale sur la santé mentale des individus. Ce lien est également un thème récurrent dans la littérature sociologique – mais principalement sous la forme de réflexions qui se situent à un niveau global, institutionnel ou sociétal, sans prendre en compte les caractéristiques « réelles » des individus. En effet, les sociologues partagent généralement l'idée que la définition des troubles mentaux et surtout le diagnostic ne sont pas du ressort de la sociologie. Je rappelle toutefois les enjeux de la désignation et de la stigmatisation des individus précaires comme « malades mentaux », et les enjeux politiques et professionnels de la prise en charge des populations (aux Etats-Unis, la prise en charge des homeless par exemple est très largement confiée au secteur psychiatrique). Je justifie alors l'intérêt d'un questionnement sociologique sur la prévalence des troubles psychiatriques dans la population en situation de précarité sociale. Prenant acte que seuls les médecins psychiatres sont aujourd'hui habilités à établir des diagnostics dans notre société, je propose d'adopter leur(s) définition(s), à partir de leurs catégories. Je rappelle alors les résultats déjà publiés aux Etats-Unis sur la prévalence des troubles psychiatriques dans la population des personnes sans domicile, et je reviens sur des publications plus récentes, dans la littérature psychiatrique en France, qui s'interrogent en particulier sur la surestimation des troubles dépressifs dans cette population (dans la mesure où il est difficile de distinguer la maladie dépressive d'une simple démoralisation) et sur la validité des instruments utilisés (I. Guesdon, JL Roelandt, 1998). Puis, je présente les résultats d'une enquête que j'ai réalisée, en analysant les données de la file active de deux secteurs de psychiatrie publique, à Tourcoing (il s'agit des données statistiques établies sur les patients, à partir de la « fiche » remplie sur eux à l'inscription et des diagnostics établis par le personnel médical)<sup>22</sup>. En opérant un regroupement des catégories socioprofessionnelles retenues par les secteurs (catégories un peu différentes des PCS définies par l'INSEE), je construis deux catégories : « précaires » (en regroupant sans profession – hors femmes au foyer, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RMI notamment) et « travailleurs ordinaires ». Malgré des définitions un peu différentes, j'observe la précarité relative de la population qui consulte en psychiatrie publique, par une comparaison avec la population générale de Tourcoing (d'après les données sur les PCS du recensement INSEE cette fois). Toutefois, j'observe que ce constat ne permet pas de conclure que les « précaires » ont davantage de troubles mentaux que les autres : en effet, cette interprétation « oublie » que les classes moyennes et supérieures ont tendance à recourir à une autre offre de psychiatrie, dans le secteur libéral (réalité qui est toutefois, impossible à chiffrer). Poursuivant le raisonnement, j'effectue une comparaison des diagnostics réalisés dans les deux secteurs sur les personnes « précaires » et « non précaires ». J'observe par exemple que la part de « diagnostics non psychiatriques » est très faible dans les deux groupes. La répartition des diagnostics est différente, mais les « évidences » sont loin d'être confirmées puisque, par exemple, il y a une proportion bien plus grande de « dépressifs » parmi les « travailleurs ordinaires » que parmi les précaires (ce qui signifie toutefois, que ces derniers présentent d'autres troubles). Discutant les résultats, je conclus à la fragilité des « évidences » et la nécessité d'un programme d'études sur les transformations de l'offre de soins – en donnant à cette expression un sens large, qui inclut la construction sociale

<sup>22</sup> J'avais recueilli ce matériau dans le cadre de la recherche avec M. Autès sur les systèmes locaux de santé. Pour cet article, j'ai réalisé un travail complémentaire d'analyse de ces données. Voir M. Autès, M. Bresson, 2001 et M. Bresson, 2003a.

des normes, des catégories, et la répartition des territoires et des compétences entre les institutions de la psychiatrie, du « social » et de la médecine (M. Bresson, 2003a).

Dans l'état actuel de mes réflexions toutefois, je m'interroge sur ce programme, qui repose sur une distinction implicite entre une « offre » et une « demande » de soins. La question de savoir ce que les usagers font au champ de la santé<sup>23</sup> pourrait en effet, bousculer ce raisonnement, et avec lui une idée classique dans la sociologie de la « folie », que c'est l'offre qui crée la demande. Sur cette question, il semble fécond aussi de prendre en compte ce que la psychiatrie a à dire sur les patients devenus « usagers », en prenant au sérieux les savoirs qu'elle construit, sans s'interdire la confrontation. Cette réflexion n'est pas terminée, puisque d'autres travaux sont en cours et que la santé mentale, qui devient un thème majeur de mon parcours, déborde la psychiatrie.

L'interrogation sur l'« implication » de nos partenaires psychiatres, qui sont à la fois praticiens et chercheurs, suggère toutefois une autre question, que les psychiatres d'ailleurs ne se privent pas de me poser. Le sociologue est-il lui-même, moins impliqué ? Dans ma démarche, à la fois le choix de l'objet (le précaire et le militant), les questions posées (la « fausse évidence » du lien entre santé mentale et précarité sociale, les conséquences dans la vie quotidienne, de l'absence d'adresse fixe, le malaise des militants), la manière dont j'ai pratiqué la méthode ethnographique, ainsi que le type de relations que j'ai voulu instaurer avec d'autres disciplines comme la psychiatrie, sont sans doute influencés par mes paramètres personnels, et ne sont à l'évidence pas sans rapport avec certaines de mes convictions, de mes valeurs. Et j'ai aussi, dans certains écrits, cherché à tirer des conséquences de mes analyses pour l'action sociale et politique. Mais il s'agit d'un autre débat important à propos de « l'objectivité » du chercheur et de sa recherche, qui rejoint et complète celui des méthodes : celui de l'implication et de l'engagement en tant que sociologue, et citoyen(ne).

---

<sup>23</sup> Sur les transformations récentes de la question de l'utilisateur du système de soins (en général), je renvoie au livre dirigé par G. Cresson et F-X Schwyer, *Les usagers du système de soins*, 2000. Dans le champ de la santé mentale, le terme revêt une ambiguïté redoutable (du fait notamment que la maladie mentale peut être considérée comme une maladie de la liberté), comme le souligne la contribution, co-écrite par L. Demailly, P. Desmons, J-L. Roelandt, « Usagers et mésusagers en santé mentale ».

## CHAPITRE 6

### SOCIOLOGIE, IMPLICATION ET ENGAGEMENT

Je propose d'aborder maintenant la question classique du rapport entre connaissance et action, en discutant la manière dont je me suis impliquée dans mes recherches, et dont je me suis engagée publiquement sur les problèmes que j'étudiais, en revendiquant d'être « sociologue et citoyen(ne) », suivant une expression que j'ai employée dans mes travaux<sup>1</sup>.

Je propose de revenir d'abord sur les termes du débat, depuis les traditions instituées par E. Durkheim et M. Weber jusqu'aux tentations actuelles du retrait, de l'expertise ou du militantisme : je m'inspirerai de l'ouvrage dirigé par Ph. Fritsch, *Implication et engagement* pour distinguer l'implication de l'individu (et/ou du citoyen) dans « sa » recherche ; de l'engagement de la recherche, et du chercheur, dans la vie sociale et les affaires de la cité (Ph. Fritsch, 2000). Sur chacune de ces questions, je m'efforcerai de dégager l'attitude que j'ai adoptée dans mon parcours et de la mettre en discussion, d'un point de vue épistémologique et heuristique et aussi à la lumière d'interrogations pratiques et éthiques.

#### A. TRADITIONS ET DÉBATS DANS LA LITTÉRATURE DE LA DISCIPLINE

Les questions de l'implication et de l'engagement sont parfois confondues, et souvent ramenées au dilemme entre le savant et le politique, analysé par M. Weber. Les interrogations des sociologues toutefois me semblent déborder la problématique posée par cet auteur autour des valeurs. Je rappellerai ici seulement quelques éléments des débats, avant de présenter ensuite l'état de la question pour les sociologues du « social » (au sens restreint) et de situer enfin, la position que j'ai adoptée dans cet ensemble.

#### 1. QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION GÉNÉRALE EN SOCIOLOGIE

Selon M. Weber, les fonctions du savant et du politique sont séparées et doivent le rester, parce que le choix entre des valeurs antagoniques est indécidable scientifiquement. Le savant ne doit pas procéder par jugement de valeur afin de respecter la « neutralité axiologique » ; aucune science ne peut démontrer ce qui doit être. Elle peut dire quels sont les moyens nécessaires si une fin est posée mais non déduire la fin. La vocation du politique en revanche est d'affronter le dilemme des valeurs, de choisir la fin (M. Weber, 1959 (1919), *Le savant et le politique*). Si la sociologie universitaire en France semble souvent se référer au principe weberien, qui l'enjoint à séparer le savant du politique, et à ne pas introduire de jugements de valeurs dans la recherche, il y a toutefois d'autres traditions concurrentes. Ainsi, à une époque où les doctrines socialistes se multiplient et sollicitent les sciences sociales naissantes, E.

---

<sup>1</sup> J'ai employé cette expression dans M. Bresson, 2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, (Quatrième partie, contribuer au renouveau, 241 et s). La position que je défends était toutefois semblable dans mon premier livre, 1997, *Les SDF et le nouveau contrat social*, (chap 6, des pistes pour l'avenir, 207 et s.), ainsi que dans des publications à l'intention de professionnels du secteur social et médico-social comme en 1998, la revue *Lien social* n°436, « Loi contre l'exclusion : la priorité à l'emploi ne résoudra pas l'exclusion par le logement », Rubrique *Regard*, 11, ou en 2003, *Les cahiers de l'Actif* n° 328-329, « Valeurs professionnelles et valeurs militantes, comment les concilier ? », Rubrique *Regard sur*, 183-193. Elle motive également ma participation à une émission de télévision câblée, La chaîne Histoire, à l'occasion de la rediffusion en juin 1999 d'un reportage sur les SDF à Roissy (datant de 1992), ainsi que plusieurs interventions orales sous forme de conférences débats et/ou de journées de travail à la demande de la Fédération des centres sociaux du Rhône (février 2003), de la Caisse d'Allocations familiales du Haut-Rhin (Juin 2003) ou du centre social Moulin Potennerie à Roubaix (Octobre 2003).

Durkheim se veut au cœur du débat : la sociologie selon lui ne vaudrait d'ailleurs pas une heure de peine, si elle n'était utile<sup>2</sup>. Pour résoudre les graves difficultés sociales engendrées par l'industrialisation, et aussi les problèmes soulevés par le socialisme, il propose d'édifier la sociologie comme « science de la morale ». Dans sa thèse, il défend l'idée qu'il existe des fondements « objectifs » aux valeurs et que c'est la solidarité sociale qui est la source de la moralité. E. Durkheim considère donc qu'une science positive des faits moraux peut permettre d'améliorer la réalité en contribuant à « déterminer l'idéal vers lequel nous tendons confusément » (E. Durkheim, 1986 (1893), *De la Division du travail social*, Préface).

Si la référence aux valeurs, constante dans la sociologie classique, semble avoir ensuite perdu de son importance, en revanche la question du rapport entre la science d'une part, l'action politique et sociale d'autre part a continué d'être discutée d'un autre point de vue. L'influence marxiste oriente le débat sur la question de la position sociale de l'observateur et la manière dont elle affecte le cœur même de l'analyse. Pour Marx, l'économie politique anglaise était asservie aux intérêts de la bourgeoisie capitaliste. Entre-deux-guerres, les Bolchevicks en Russie étendent ce reproche à la sociologie classique. Pour être « objective », la sociologie doit prendre le parti du prolétariat, et ainsi se mettre en position de dégager des lois scientifiques de l'histoire. Mais le caractère partial de la doctrine est-il vraiment compatible avec l'ambition scientifique à produire des connaissances objectives ? Dans les années 1960, en Allemagne, Adorno et Habermas relancent la controverse dans le cadre du débat sur le positivisme. Selon Habermas, la connaissance sociologique est liée aux intérêts sociaux des acteurs sociaux, c'est pourquoi il y a nécessairement une sociologie de gauche et une sociologie de droite (Habermas, 1973 (1968)).

Après la seconde guerre mondiale en France, les rapports des sociologues à la politique et au pouvoir sont complexes, partagés entre la méfiance et la tentation de se faire « conseillers du prince ». Ainsi les marxistes ne prolongent pas leurs analyses par des conseils mais par la référence à une solution politique alternative, la prise du pouvoir par la gauche révolutionnaire. Cependant M. Amiot a rappelé comment les sociologues de l'urbain en France étaient à la fois, selon son expression, « contre » l'Etat mais aussi « tout contre » (M. Amiot, 1986). Si la sociologie urbaine française a depuis sa naissance polémiqué, selon cet auteur, contre l'Etat « comme auteur de discours savants et auto-justificatifs », le tournant planificateur après 1945 concerne y compris le secteur de la recherche. Dans le cadre du « Plan Urbain », l'Etat sollicite l'avis d'experts et il finance des appels d'offre, des recherches, auxquels répondent des équipes de sociologues. Au lendemain de la guerre, sur le logement des ouvriers, P. H. Chombart de Lauwe et son équipe évaluent ainsi les besoins et indiquent même des normes à respecter pour la construction, en termes de m<sup>2</sup> habitables... (P-H. Chombart de Lauwe, 1959-1960). Soucieux de se démarquer du statut de l'intellectuel planificateur, partie intégrante de l'appareil d'Etat, les sociologues qui répondent aux appels d'offre mettent en œuvre différents types de reformulation sociologique des questions posées par les commanditaires des recherches et défendent les droits de conceptions différentes. Ce faisant selon M. Amiot, ils sont aussi les porte parole, divers et opposés entre eux, de groupes sociaux divers et opposés qu'ils étudient. Même quand elle se donne des problématiques originales, ou qu'elle vise à réduire les insatisfactions de la classe ouvrière, la collaboration entre pouvoirs publics et chercheurs fait l'objet de critiques.

A la même époque en France, d'autres équipes de recherche commencent à construire d'autres formes d'intervention, en se plaçant « du côté » des acteurs sociaux, pour étudier et encourager leurs mouvements sociaux. C'est le cas notamment d'A. Touraine et du courant

---

<sup>2</sup> « Nous estimerions que mes recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif (...). La science peut nous aider à trouver le sens dans lequel nous devons orienter ma conduite, à déterminer l'idéal vers lequel nous tendons confusément » (E. Durkheim, 1986 (1893), *De la division du travail social*, Préface).

actionnaliste, qui applique la méthode originale dite de « l'intervention sociologique ». Cette méthode affiche l'ambition de ne pas séparer la connaissance sociologique de l'action sociale : l'apport des observations faites par les sociologues doit permettre aux acteurs des mouvements sociaux d'améliorer l'efficacité de leur action. Plus précisément, le chercheur peut (doit) intervenir activement et personnellement dans les petits groupes qu'il étudie, pour aider les acteurs à dépasser le stade de la simple réponse à une situation sociale et prendre conscience du sens profond de leur action, au niveau du mouvement social historique<sup>3</sup>. A. Touraine cependant souligne la difficulté de cette voie, dans laquelle le chercheur doit à la fois, « garder par rapport au groupe la distance de la connaissance à l'action, mais en même temps rester proche des acteurs, de leurs idéologies et de leurs objectifs concrets ». Le danger principal est selon lui, de trop s'identifier au groupe, pour des causes idéologiques ou pour des causes de recherche (être accepté par le groupe). (A. Touraine, 1984, 209-210).

La figure de l'intellectuel qui révèle aux acteurs le sens profond de leur action peut être interprétée comme une variante de l'idée que la connaissance savante met en évidence, des aspects de la « réalité » qui sont cachés aux yeux des autres. Or, cette ambition est une constante, affirmée aussi par E. Durkheim, quand il engage la sociologie à dépasser les préjugés ou « prénotions », ou par K. Marx, quand il déclare mettre en évidence les relations cachées par les discours idéologiques et « aliénants ». D'une certaine manière, je rejoins ici l'ambition du scientifique en général : G. Bachelard (1884 – 1962) a imposé le thème selon lequel la science a affaire à des objets construits contre les apparences, les fausses évidences. Ce point de vue est appliqué par de nombreux auteurs contemporains. Dans le petit livre qu'il publie en 1996, *Sur la télévision, suivi de l'Emprise du journalisme*, P. Bourdieu se propose par exemple de démonter les mécanismes de la « censure invisible » qui s'exerce à la télévision et de livrer quelques-uns des secrets de ces « artefacts » que sont les images et les discours de la télévision. Il dénonce par ailleurs dans la logique d'audimat, la soumission aux exigences du plébiscite commercial, qui altère à son tour le fonctionnement des mondes de l'art, de la littérature, de la philosophie ou de la politique. Dans un « post scriptum normatif » à cet ouvrage, P. Bourdieu précise les prolongements qu'il attend de son analyse : « Dévoiler les contraintes cachées qui pèsent sur les journalistes et qu'ils font peser à leur tour sur les producteurs culturels, ce n'est pas –est-il besoin de le dire ? – dénoncer des responsables, mettre à l'index des coupables. C'est tenter d'offrir aux uns et aux autres une possibilité de se libérer, par la prise de conscience, de l'emprise de ces mécanismes et proposer peut-être le programme d'une action concertée entre les artistes, les écrivains, les savants et les journalistes... Seule une telle collaboration permettrait de travailler efficacement à la divulgation des acquis les plus universels de la recherche et aussi, pour une part, à l'universalisation pratique des conditions d'accès à l'universel » (P. Bourdieu, 1996, *Sur la télévision*, 94).

Implicitement, un tel raisonnement repose sur la conviction d'une supériorité du savant, capable de restituer le sens caché, voire même de donner un sens à des réalités ignorées, et (ou) mal perçues à travers le prisme des intérêts, des préjugés ou de la confusion. Cette « supériorité » de l'analyse sociologique cependant est contestée par les acteurs sociaux et politiques. L'engagement des chercheurs sur la scène sociale et politique est ainsi attendue de certains, mais aussi critiquée par beaucoup. Les réactions mitigées à l'engagement médiatique d'A. Touraine et de P. Bourdieu aux côtés des manifestants pour la défense du service public en 1995 suggèrent les limites sociales à l'ambition d'agir des sociologues. Le fait de prendre publiquement position sur les grandes questions du jour est généralement perçu comme une intrusion en dehors du « métier de sociologue », au sens même où l'entendent P. Bourdieu et

---

<sup>3</sup> Je me réfère ici notamment à la présentation critique de cette méthode qu'en fait A. Touraine, 1984, *Le retour de l'acteur*, p 197 et s. ou encore à son application par F. Dubet en 1987 dans *La Galère*.



J-C. Passeron en 1969. Le sociologue qui s'y risque est interpellé sur sa légitimité à intervenir.

La contestation vient des hommes (ou des femmes) d'action mais aussi de l'intérieur de la sociologie. Les évolutions de la sociologie de la connaissance, sous l'influence du constructivisme d'A. Schütz, de P. Berger et T. Luckmann invitent à reconsidérer positivement la capacité des acteurs sociaux à construire eux-mêmes la réalité sociale, et le sens de leur action. Selon ces auteurs, la connaissance savante ne permet pas d'atteindre des réalités plus « profondes » que la connaissance commune mais correspond plutôt à des symbolisations plus abstraites, et des « machineries conceptuelles de maintenance de l'univers » plus élaborées. C'est pourquoi, les savoirs des experts se trouvent contestés par ceux des praticiens, ces derniers étant exaspérés de la prétention des experts à connaître mieux qu'eux-mêmes, la signification de leur action. (P. Berger et T. Luckmann, 1986).

L'attention portée aux savoirs produits par les acteurs eux-mêmes s'accompagne d'une prise de conscience par certains sociologues, qu'ils ne sont pas certains de « mieux savoir » (en particulier, de mieux savoir que les acteurs sociaux ou politiques le sens de leurs comportements, ni comment il faut agir). Cette idée trouve une illustration dans le texte de M. Chauvière et B. Duriez, 2000, « Militants et chercheurs : un engagement réciproque ». Les auteurs rappellent la démarche initiée par le GRMF (Groupement pour la recherche et les mouvements familiaux), qui s'appuie sur l'ouverture du premier septennat de gauche fin 1981 pour s'efforcer de développer une recherche « qui ne serait pas seulement au service de l'Etat ou des entreprises mais aussi des travailleurs et de leurs organisations ». Dans ce cadre, chercheurs et acteurs s'engagent ensemble pour la recherche, et non comme producteurs pour les uns et comme évaluateurs pour les autres. Le présupposé est que de leur confrontation naît « une certaine forme de connaissance », « la connaissance du sens des faits » (par un accès privilégié au sens que les acteurs d'hier donnent aujourd'hui aux actions qu'ils ont pu mener). Cela ne veut pas dire pourtant, compromis ou allégeance du chercheur à la vision que les acteurs proposent : mais plutôt, chercheurs et militants proposent des analyses qu'ils confrontent et acceptent de soumettre au débat. Cette idée, selon M. Chauvière et B. Duriez, illustre aussi la démarche de Philippe Lucas, que Philippe Fritsch a décrite comme « invitation constante à une lecture polyphonique de la réalité observée ». (Ph Fritsch, 2000). L'image de savoirs différents, non hiérarchisés, qui se croisent et qui gagnent à se confronter, est également le moteur des travaux réalisés conjointement par des militants du mouvement ATD Quart Monde et des universitaires, relatés dans le livre *Le croisement des savoirs, Quand le Quart Monde et l'Université pensent ensemble* (1999).

Mais si le sociologue en vient à renoncer à l'idée que le savoir qu'il produit est « supérieur » à celui des acteurs, ne faudrait-il pas alors en déduire qu'il doit aussi renoncer à donner des conseils aux acteurs sociaux et politiques, voire même, renoncer à intervenir dans les débats et à prétendre peser sur la réalité sociale et politique ? Ce n'est pourtant pas la conclusion de Philippe Lucas, inventeur de la formule d'une « recherche impliquée », qui postule que le fait même d'analyser l'humain concourt à le transformer. Ce n'est pas non plus, le point de vue défendu par les chercheurs qui lui rendent hommage, en dénonçant la « trop facile distinction qui sépare farouchement les rêveurs et les acteurs, l'ordre de l'analyse et celui de l'action » (B. Gélas, 2000, Préface), avec notamment l'argument que « toute recherche en sciences sociales se trouve objectivement engagée dans le monde social et plus ou moins dans les affaires de la cité » (Introduction, Ph Fritsch, dans Ph Fritsch dir, 2000, *Implication et engagement, En hommage à Philippe Lucas*).

Ainsi, d'une manière générale, il semble que « le sociologue » ne renonce jamais à l'objectivité et/ou la « neutralité » de ses analyses, mais que d'une part, il a développé une conscience aiguë de ses propres limites et que, d'autre part, il accepte souvent de prendre parti, proposer des expertises ou même, militer activement. Or, ces orientations sont perçues

comme contradictoires et les propositions pour les concilier ne semblent jamais pleinement convaincre, ni les acteurs sociaux et politiques, ni la communauté scientifique en général. Ces éléments qui n'ont bien sûr, pas prétention à l'exhaustivité visent à suggérer à la fois l'ampleur des controverses et l'actualité du débat. Ils introduisent à la complexité et la pluralité des problèmes, auxquels se trouve confronté un sociologue. Il s'agit en effet pour lui, de faire reconnaître sa démarche de connaissance, en dépit des soupçons qui pèsent sur la fausse neutralité des techniques et de la posture scientifique en général. Mais pour garantir cette neutralité, la position de « retrait », l'absence d'implication et le refus d'engagement, ne sont pas des garanties et sont également critiqués.

## 2. LES ALTERNATIVES POUR LE SOCIOLOGUE DU « SOCIAL »

Dans le monde des précarités et de l'intervention sociale et sanitaire, la question du rapport entre connaissance et action se pose avec une acuité particulière, en raison des attentes particulièrement fortes et contradictoires que suscite le travail du chercheur, confronté d'une part, à la méfiance de ses collègues qui travaillent sur d'autres champs où l'implication semble a priori moins grande, d'autre part, à une attente sociale multiforme et contradictoire. Sur le terrain, les acteurs interrogent le chercheur sur ses engagements et sur son rapport intime à la réalité étudiée. Il est confronté à l'attente généralisée d'avis et de « solutions » aux « problèmes ». Il doit composer avec les exigences des commanditaires de la recherche, ou de son éditeur... D'où le soupçon, qui prend la forme d'une question précise : le sociologue n'est-il pas au fond, un intervenant social comme un autre ?

Sur le terrain, l'implication personnelle du chercheur est une attente forte, avec laquelle il doit composer. Comme le rappelle L. Roulleau-Berger : « Quand le sociologue travaille avec ceux dont les droits s'affaiblissent dans les zones de vulnérabilité et de désaffiliation sociale, il ne peut être qu'impliqué sinon il n'est pas toléré » (2000, dans Fritsch dir, 161). Quand il étudie le monde des intervenants sociaux, le sociologue n'est pas moins sollicité, tant les professionnels et les bénévoles sont demandeurs d'analyses, sur les populations qu'ils sont amenés à gérer et sur eux-mêmes. La connaissance des situations, l'auto-formation et l'auto-évaluation de leur action font en effet partie des fondamentaux de la pratique professionnelle du travailleur social, et les militants attendent souvent beaucoup des sciences humaines pour se former, « prendre en mains leur destin », ou légitimer leurs analyses et revendiquer de peser dans la vie politique.

Par rapport à la question des valeurs et de la « neutralité axiologique », on peut observer que l'attention aux « problèmes sociaux » implique en soi, un jugement de valeur négatif qui invite implicitement à essayer de résoudre le « problème »<sup>4</sup>. Dès lors, la proximité entre le sociologue et l'intervenant social peut sembler « évidente » aux acteurs sociaux, et aux politiques – malgré la volonté explicite de la sociologie universitaire d'établir une démarcation avec le travail social, pour mieux asseoir la spécificité et la rigueur de la démarche de connaissance « scientifique ». Ainsi, les chercheurs prennent garde à rectifier la « sociologie spontanée » des acteurs et à déconstruire leur point de vue, en refusant par exemple de leur fournir des « recettes » ou de rationaliser leurs intérêts pratiques. Cependant, pour accéder au terrain, ils sont amenés à prendre en compte le point de vue des intervenants sociaux, voire, dans l'observation participante, à endosser leur rôle. Et il leur faut reconnaître

---

<sup>4</sup> R. Boudon et F. Bourricaud opposent de ce point de vue, E. Durkheim et R. Pareto. Le premier, préoccupé de l'intégration des individus à la société, et pensant à l'utilité de ses analyses, interprétait les conflits sociaux comme un symptôme pathologique. Le second, qui n'a aucun souci de ce type et voit dans la sociologie une activité cognitive désintéressée, les interprète comme des phénomènes normaux (1982, *Dictionnaire critique de la sociologie*, article Objectivité, 428).

alors, que la connaissance qu'ils vont produire ne sera pas « neutre », qu'elle risque d'être utilisée, contestée, détournée, comme l'ont été d'autres analyses avant la leur.

La sociologie a de plus, une tradition « d'intervention » dans les problèmes de la cité qui remonte aux origines mêmes du social. Ainsi, C. Bec et G. Procacci soulignent qu'en théorisant le concept de solidarité, E. Durkheim contribue, avec le juriste L. Duguit, le philosophe politiste A. Fouillée ou le solidariste L. Bourgeois, à donner à la République en quête de légitimité une voie d'action que la devise de la fraternité n'autorisait guère – cette voie que J. Donzelot désigne précisément comme « l'invention du social ». Dans le livre *De la responsabilité solidaire*, les auteurs rappellent comment le couple solidarité-responsabilité, à la fois descriptif et normatif, a guidé la mise en place des politiques sociales par l'État en France (2003). Le concept de « solidarité » justifie la mise en place des politiques sociales parce qu'il introduit la dimension collective, à la fois comme cause de la pauvreté (puisque c'est la « faute » à la société plutôt qu'à l'individu) et comme solution pour la faire reculer (puisque l'on organise un système social pour corriger les effets d'un système économique qui « laisse faire » les individus dans le cadre du marché)<sup>5</sup>. Ce rôle du sociologue comme inspirateur des politiques sociales est revendiqué par exemple aujourd'hui par A. Giddens, et reconnu par le Premier Ministre britannique T. Blair qui revendique pour les réformes du système de protection sociale anglais, l'influence des analyses sur la Troisième voie (J. Rodriguez, 2004).

Si les ambitions sont souvent plus limitées, la figure du sociologue « conseiller du prince » est fréquente dans le « social ». Dans ce domaine, comme dans celui de l'urbain, la tradition du sociologue expert est forte, et entretenue par les financements de la Mire, Mission de Recherche du Ministère des Affaires sociales. L'analyse est précédée alors par des éléments de cadrage de la problématique, qui rejoignent les préoccupations politiques et (ou) pratiques des gouvernants (par exemple, disposer d'une nouvelle nomenclature pour classer les professions du social, en intégrant les « nouveaux métiers »). A ces incitations s'ajoutent les financements d'organismes comme la caisse d'Allocation familiale par exemple, et les demandes d'évaluation qui émanent de différentes structures sociales, y compris associatives (ainsi J-M. Dutrenit, dans son livre *Evaluer un centre social*, répond à la commande d'une CAF). Cet auteur répond à une demande, forte sur le terrain, et encouragée par les orientations de la contractualisation, d'élaborer des méthodes « scientifiques » pour améliorer la compétence des intervenants et évaluer la « qualité sociale » des organismes sociaux<sup>6</sup>.

En France, mais aussi à l'étranger, des sociologues sont systématiquement invités dans les débats organisés par les pouvoirs publics centraux et locaux et (ou) des acteurs associatifs par exemple sur la « participation »<sup>7</sup>, ou sur l'économie solidaire<sup>8</sup>. Le sociologue expert cotoie alors souvent le sociologue militant (quand les deux ne se confondent pas). Beaucoup de sociologues en effet ne se privent pas de critiquer les réformes, de manière parfois polémique comme C. Attias Monfut. Dans « Contrats ou conflits de génération ? ». Dans cet article, elle s'attache en effet à démonter point par point un des principaux arguments du gouvernement pour justifier ses réformes, à savoir le poids des dépenses de santé et de retraite sur les actifs, en soulignant par exemple que « les retraites et autres prestations sociales, non seulement ne

<sup>5</sup> J'ai développé cette argumentation dans « Les figures de l'individu dans l'intervention sociale » in V. Caradec et D. Martuccelli (dir), 2004 ou 2005 (à paraître), Matériau pour une sociologie de l'individu, chap V.

<sup>6</sup> C'est le point de vue adopté par J-M. Dutrenit dans ses ouvrages, par exemple en 2000, *La qualité sociale*.

<sup>7</sup> Sur ce sujet, S. D. Alinsky reste une référence incontournable (1946). On se permet de renvoyer aussi à mes propres analyses, en particulier M. Bresson, 2004a, *Déviance et société*.

<sup>8</sup> Voir notamment sur ce point, les travaux de B. Eme ou encore J-L. Laville, par exemple en 1994, *L'Economie solidaire. Une perspective internationale*. Dans le prolongement de l'idée ancienne d'économie sociale, il s'agit de créer des activités dans un secteur, qui ne soit ni le marché, ni l'Etat : d'où des propositions pour développer notamment les services de proximité, avec des financements multiples (mais toujours, surtout en France, le soutien de l'Etat).

déclenchent pas une guerre des générations mais bien au contraire produisent du lien social entre elles » (dans C. Bec, G. Procacci dir, 2003, 106). D'autres auteurs comme R. Castel (1995)... ont pris publiquement position en faveur du système du salariat, et la nécessité de maintenir un lien fort entre le contrat de travail et les protections sociales. B. Friot le rejoint sur ce point mais va plus loin, en préconisant de salarier même le financement de l'investissement et en invitant, avec des accents empruntés au discours marxiste, le mouvement ouvrier à poursuivre la « révolution du salaire » (1997 et 2003).

Dans le domaine du « social », les prises de position posent clairement le problème de la légitimité du sociologue expert ou militant (surtout que « la sociologie » ne parle pas d'une seule voix et que les sociologues développent des points de vue différents). Or, l'engagement des chercheurs dans la vie sociale et politique est lié à leurs analyses (ce qui risque toujours d'introduire un soupçon sur ce qui détermine l'autre). Ainsi M. Autès, qui privilégie dans ses recherches l'analyse des politiques sociales, s'est engagé aux côtés des Verts (c'est-à-dire, de la gauche écologiste) au Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais. J-M. Dutrénit, qui porte l'accent sur la dimension professionnelle, propose d'améliorer l'efficacité du travail social par des méthodes pour guider les intervenants, évaluer la compétence des professionnels et la « qualité sociale » des organismes, avec un logiciel pour la formation des travailleurs sociaux...

L'image du sociologue « intervenant social » s'appuie aussi sur ces réalités. L'implication de l'individu - acteur social est inévitable sur le « terrain ». Par ailleurs, il existe une tradition sociologique d'engagement dans la vie sociale et politique, particulièrement forte en matière de politique sociale (au sens large). Est-ce à dire, pourtant, que le sociologue serait un intervenant social comme un autre ? Pour la recherche, cette conclusion n'est pas acceptable : l'intervenant est en effet, est « trop » impliqué, « trop » engagé, il n'a pas la « distance » nécessaire à la démarche de connaissance. Le sociologue est nécessairement impliqué, mais son implication est discutée, réfléchie. Il est toujours soucieux des risques d'introduire des erreurs au moment du recueil des données, et dans l'analyse, et il veille à « neutraliser » son propre rapport aux valeurs, à la morale. Ses engagements ne doivent pas affecter, ou affecter le moins possible ses conceptions de sociologue, notamment, il a réfléchi aux enjeux de savoir pour qui il travaille, et pour quoi (pourquoi ?). Cette ligne de conduite, présentée ici de manière simplifiée, est largement répandue et revendiquée : elle est cependant malaisée à mettre en œuvre.

Compte tenu de la complexité de la question du rapport entre connaissance et action, que j'ai seulement esquissée, je propose donc de présenter ma position du point de vue de l'objectif de connaissance et de la discuter en opérant la distinction entre implication et engagement (Ph Fritsch dir, 2000).

### 3- LA POSITION REVENDIQUEE DANS MON PARCOURS

Dans mon parcours, je me suis efforcée d'établir une distinction aussi claire que possible entre la démarche de connaissance, inscrite dans le cadre de la sociologie d'une part ; l'engagement dans la vie sociale et la vie de la cité, présentée comme un parti pris citoyen d'autre part. C'est le sens que l'on donne à l'expression de « sociologue *et* citoyenne ». Cette distinction, qui n'est pas sans soulever des objections, repose notamment sur deux idées : d'une part, un chercheur peut se « compromettre » dans la réalité sociale et politique et pourtant produire une connaissance sociologique ; d'autre part, la connaissance « savante » qu'il produit comme sociologue ne lui donne pas de légitimité particulière quand il descend dans l'arène sociale et politique. Je considère donc que le « métier de sociologue » n'excède pas l'entreprise de connaissance et que les applications de la recherche, les avis sur une

politique à mener ou une pratique professionnelle à promouvoir, relèvent d'une autre logique, celle de l'individu citoyen.

Concrètement, cela se traduit dans mes livres par des parties séparées, (ou des nouveaux chapitres), pour lesquels j'annonce par exemple dans mon livre sur les SDF : « Les sociologues n'ont pas vocation à être des experts, ni des conseillers en politique. Mais quand ils étudient des sujets sensibles, ils sont naturellement sollicités pour des conseils. Sans prétendre à la neutralité politique ou idéologique, je me risquerai donc, avec les précautions d'usage ; à avancer mon point de vue sur les politiques menées et sur les voies à explorer (M. Bresson, 1997, *Les SDF et le nouveau contrat social*, 166). Ou encore, en réflexion préliminaire à une partie intitulée « Contribuer au renouveau », dans le livre sur les centres sociaux, j'ai écrit : « L'analyse qui précède se veut rigoureuse, « scientifique » : l'est-elle vraiment ? Et le fait de vouloir l'utiliser pour proposer des solutions ne constitue-t-il pas un dérapage ? De fait, je présenterai plutôt ce dernier chapitre comme les partis pris d'une citoyenne » (2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 241) :

Plutôt que l'idée d'une séparation entre connaissance et action, qui n'est pas en cause ici, il s'agit pour moi de souligner le passage à un nouveau registre de discours, qui poursuit des objectifs différents et revendique une forme de légitimité différente, ce qui implique notamment que la discussion ou la critique de ce qu'on écrit, ne doit plus employer les mêmes arguments. Pour l'analyse sociologique, les exigences qu'on se pose sont celles de la neutralité, de la rigueur voire de l'« objectivité » de la connaissance produite, au regard des critères de scientificité spécifiques de la discipline. En développant à la suite un point de vue en tant que citoyenne, j'invite en revanche à débattre d'une part de la valeur morale, d'autre part de l'intérêt, la pertinence, la faisabilité compte tenu des conséquences attendues et inattendues, espérées ou redoutées, des orientations que l'on suggère.

Il s'agit donc de deux moments dans ma réflexion, dont le premier pourrait se suffire à lui-même mais auquel j'en adjoins un autre (sur la base du premier, mais en le réinterprétant dans une autre logique). Or, à chacun de ces deux moments, la question des liens entre connaissance et action se pose. Mais la discussion est différente : dans le premier cas, l'enjeu est de produire une connaissance « scientifique », et le « problème » me semble celui de l'implication du sociologue dans sa pratique de recherche, qui peut mettre en cause l'objectivité des méthodes et altérer la qualité de ses résultats. Dans le second cas, je me propose d'intervenir dans la vie sociale et la vie de la cité, avec des arguments qui peuvent ou non, convaincre les acteurs d'employer tel ou tel moyen pour atteindre un objectif, qu'ils ne partagent pas nécessairement, ou auquel ils n'accordent peut-être pas la même importance.

Cette ligne de conduite repose sur certains présupposés. De mon point de vue, il importe peu notamment de s'interroger sur la « supériorité » de la connaissance savante sur la connaissance commune. Comme le suggère A. Schütz, il n'y a d'ailleurs sans doute pas une seule « connaissance commune » mais des savoirs multiples, que l'acteur mobilise pour les recomposer dans sa vie quotidienne (on rejoint aussi sur ce point l'analyse de P. Bourdieu du « sens pratique »). C'est aussi de cette manière que se construit l'argumentaire des politiques, en puisant dans des savoirs multiples. L'action sociale et politique relève donc d'une certaine logique. La connaissance savante a une autre logique, qui lui est propre, avec ses modes d'élaboration, ses critères de validité et de qualité. Un acteur peut aussi la mobiliser, comme tout savoir, à condition toutefois de la faire sous une forme appropriée et interprétée, intégrée à un raisonnement qui échappe en partie aux critères scientifiques (notamment, par sa dimension normative).

On établit donc une frontière entre les questions de la « vérité » de l'analyse, ou de la « réalité » des observations, et celles du bien-fondé et de l'efficacité de l'action. Certes, une connaissance savante, une fois produite, peut ensuite recevoir des « applications » en termes d'action, mais ces applications peuvent être réalisées (et le sont souvent en effet) par

n'importe quel citoyen. Le produit de la recherche échappe donc au chercheur, dès qu'il est diffusé sous une autre forme que la connaissance savante, à usage de la vie sociale et politique. Le sociologue qui souhaite s'engager n'a alors à mes yeux pas de légitimité particulière, mais en tant qu'individu et que citoyen, il n'est pas non plus, moins légitime qu'un autre.

Par rapport à « n'importe quel » intervenant social, le sociologue est différent parce qu'il suit la logique de connaissance qui a sa propre cohérence interne, avec une manière de raisonner juste, méthodique, qui est propre à la discipline. C'est avec cette idée que je propose de discuter maintenant, à propos de mon parcours, les conséquences de l'implication.

## B. L'IMPLICATION DU SOCIOLOGUE DANS (S)A RECHERCHE

L'implication telle que je la définis ici désigne en quelque sorte, l'intrusion de la logique d'action dans la logique de connaissance. Il s'agit de discuter les risques que font peser sur la démarche sociologique, mes déterminations, mes valeurs et mes préférences. Dans quelle mesure mes caractéristiques personnelles impriment-elles une marque sur le matériel que j'ai récolté et sur mes analyses, et quelle légitimité revendique-t-on alors pour ma recherche ?

Ainsi posée, la question rejoint celle, que j'ai déjà abordée, de l'objectivité de la connaissance sociologique, et de la « scientificité » de la démarche dans cette discipline. Parmi les questions soulevées, j'ai rappelé le soupçon qu'un individu socialement situé, avec des préjugés, des partis pris, des manières de raisonner qui lui sont personnelles, peut élaborer un savoir « neutre » sur la réalité. Le doute est entretenu en particulier par des auteurs comme Marx (avec sa thèse des idéologies) ou Durkheim (avec sa thèse des prénotions). Malgré les divergences entre les méthodes, il est largement admis qu'à cet égard, le sociologue dispose de tout un arsenal de procédures destinées à rompre avec les erreurs et les fausses évidences spontanées. Pour se dégager des prénotions, le sociologue procède à la construction de son objet, il rend compte de sa démarche, discute ses résultats, et les limites de sa méthode... Comme le rappellent R. Boudon et F. Bourricaud, « l'influence des équations personnelles n'exclut ni qu'une analyse sociologique puisse être soumise à une discussion critique rationnelle, ni que cette conclusion puisse aboutir à des conclusions en principe susceptibles d'être acceptées par tous »<sup>9</sup>. Ces auteurs citent comme exemple la loi d'airain des salaires de Ricardo : il est acquis aujourd'hui qu'elle est fautive (notamment parce qu'elle est incompatible avec les données d'observation). Une connaissance savante, pour mériter cette appellation, doit être soumise à une double critique, interne et externe. La critique interne des théories porte sur leur cohérence, la recevabilité des concepts. « En sociologie comme ailleurs, il est possible d'analyser une théorie pour y déceler l'introduction discrète de postulats inacceptables ». La critique externe prend notamment la forme de la confrontation avec les données de l'expérience. « Sur ce point, les analyses de Popper s'appliquent convenablement –au prix de quelques aménagements- à la sociologie » (le critère de réfutabilité en particulier) (ibid., 429)

On partage dans une large mesure ce point de vue, qui rappelle l'importance des méthodes. Toutefois, la question de l'implication ne saurait être réduite trop rapidement à un problème de rigueur et encore moins à un faux problème (si les méthodes « validées » ont été bien appliquées, et si les résultats obtenus ont été confrontés à la « réalité » et soumis à la critique des pairs). Ainsi ma démarche s'appuie sur la pratique ethnographique, or j'ai noté par exemple que la construction de l'objet intervient tardivement et qu'il y a une dimension, selon la formule d'O. Schwartz, « d'empirisme irréductible » (voir le chapitre 5 sur les méthodes). Il y a aussi une part d'interprétation et d'induction inévitable, même si on s'efforce de

<sup>9</sup> R. Boudon, F. Bourricaud, *Dictionnaire critique de sociologie*, article « Objectivité », 428-429 .

l'instruire et de la « maîtriser ». Par ailleurs, dans le monde des précarités et de l'intervention sociale, l'absence d'implication, l'attitude de retrait sont pratiquement et éthiquement impossibles, en raison de l'obligation morale de rendre compte de ses autres engagements quand je suis confrontée à des situations sociales dramatiques. Il est également difficile d'ignorer la demande sociale de proposer des « solutions ». De plus, le refus de le faire peut « fausser » aussi l'analyse, puisqu'il risque de l'orienter et sera de toutes manières interprété.

Dans mon parcours, le « problème » de l'implication prend donc la forme d'une question, dérangement, que je me suis quelquefois posée : dans quelle mesure ma pratique de recherche diffère-t-elle du travail d'un intervenant social ? L'intervenant social en effet fait aussi œuvre de connaissance et il doit analyser les réalités sur lesquelles il prétend agir ; or il peut se montrer très rigoureux, dans ses analyses. Inversement, un sociologue, surtout s'il a une pratique ethnographique de recueil des données, s'il répond à des demandes d'expertise, ou encore, s'il prend parti pour une « cause » comme le militantisme, « intervient » sur le terrain social, institutionnel, politique.

La réponse que j'ai déjà esquissée cependant, tient dans l'idée qu'il existe une logique propre de la connaissance savante. Mais il ne suffit pas de l'affirmer, car il ne faut pas se cacher le paradoxe : si l'implication consiste, comme je l'ai annoncé, à introduire la logique d'action dans la logique de connaissance, cette dernière est par là même « contaminée », donc « impure ». Comment peut-on alors d'une part, admettre des formes d'implication fortes, qui ont influencé les différentes étapes du recueil des données et de l'analyse ; d'autre part, maintenir l'idée d'une logique propre de la connaissance ? Puisqu'on admet avoir endossé un rôle d'intervenant social au moment de recueillir les données (par l'observation participante, notamment) ; puisqu'on admet être intervenant social au moment d'interpréter les résultats de mes recherches, dans une perspective d'application ; qu'est-ce qui me permet de prétendre qu'au moment de l'analyse, l'intervenant social s'est effacé pour laisser la place au sociologue ? La question rejoint le problème qu'on s'est posé à de nombreuses reprises<sup>10</sup> : qu'est-ce que mon implication a concrètement changé, pour la connaissance savante qu'on a voulu produire ? Cependant, je propose de la reformuler de manière plus « positive » : comment s'est manifesté dans mon parcours, ce que j'appelle la logique propre de la connaissance ?

Pour répondre, il me semble opportun de distinguer selon les étapes de la recherche.

Le choix de mener mes recherches dans le monde des précarités et de l'intervention sociale empêche de rester "neutre" quand je réalise une observation. Comment résister aux appels des acteurs, qui vous demandent de prendre parti ? Or, cela produit des biais dans les données recueillies. Par exemple au centre social, le fait d'être allée discuter avec la secrétaire licenciée a pu inciter d'autres acteurs que d'autres aient suivi après : y seraient-ils allés sinon ? Dans une observation participante, le sociologue est un acteur parmi d'autres. Il intervient sur la situation, il transforme la vie du groupe par sa présence et ses actions. Mais il s'adapte aussi à un fonctionnement qui préexiste. Et acteur parmi d'autres, ce n'est pourtant pas un acteur comme les autres, tant qu'il continue à s'obliger à rendre compte de ce qu'il voit : à tenir un journal (même quand il mélange d'abord différents types de notes) et à faire un travail d'analyse, ensuite.

Le problème de l'implication ne se pose donc pas principalement à mes yeux à propos du recueil des données, mais plutôt, quand elle déborde sur l'analyse. Sur le terrain en effet, l'acteur prend parti mais aussi, il se forge des opinions, des jugements de valeur. Je rejoins ici le problème classique de la distance avec l'objet, d'autant plus difficile à préserver, quand on

---

<sup>10</sup> La question, qui se pose notamment au moment d'analyser un matériau ethnographique, ou de confronter des arguments avec ceux d'autres chercheurs, est aussi abordée dans mes travaux écrits, particulièrement dans M. Bresson, 2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, « réflexion préliminaire, ce que peut dire une sociologue », 241 et s.

passer plus de temps sur le terrain et que l'on y consacre beaucoup de temps et d'énergie. Cette distance, qui est pourtant nécessaire pour passer de la logique d'intervention sociale à la logique de connaissance, ne peut pas être atteinte seulement en se coupant du terrain à un moment donné pour se consacrer à l'analyse (même si dans la pratique, cette « recette » a pu m'aider). Et il est peu douteux que les convictions forgées sur le terrain, au moment de la collecte des données, interviennent dans le raisonnement et dans la formulation des hypothèses.

Par exemple, dans la recherche sur les SDF, l'idée de la faible prévalence des troubles psychiques parmi cette population, s'est imposée à moi de manière intuitive, sur le terrain, au contact quasi quotidien des personnes –en contraste avec le discours des médias, ou de nombreux intervenants sociaux. Pourtant cette idée, j'ai aussi voulu me donner des moyens de l'éprouver « sociologiquement », en cherchant dans la littérature les travaux réalisés sur ce sujet, et en employant des méthodes reconnues ou plus novatrices, que je me suis efforcée de soumettre à la critique. Dans cette démarche, j'aurais pu découvrir des « démonstrations » convaincantes de la « fragilité psychologique » de ces populations : je m'attendais d'ailleurs à trouver des arguments forts en ce sens, du côté de la recherche épidémiologique et clinique en psychiatrie notamment. C'est une logique de connaissance qui m'a amené à chercher de ce côté là –et j'ai alors trouvé des éléments de réponse que je n'attendais pas, et qui ne venaient d'ailleurs pas nécessairement conforter mes intuitions (par exemple, la difficulté qu'éprouvent les psychiatres à établir un protocole d'enquête pour évaluer les syndromes dépressifs, dans une population confrontée à de graves difficultés sociales, me renvoyait à l'imprécision de mes propres critères sur leur « bonne santé » mentale).

Dans ma recherche sur les centres sociaux, le thème des valeurs de solidarité ou d'indépendance associative s'est imposé à travers les doutes des acteurs de terrain, mais aussi mes propres doutes, en particulier au moment du licenciement de la secrétaire du centre social dans lequel je menais mon observation participante. Cette expérience a transformé mon regard sur les enjeux et donc ce que j'ai recueilli, noté sur mon « journal », avec des conséquences aussi sur les questions que j'ai choisi de poser après, et sur mes hypothèses. En effet, j'étais partie sur le terrain avec une autre grille de lecture, plutôt axée sur les transformations des pratiques d'intervention sociale face à la montée des exclusions et les différentes facettes de l'insertion. Mais si j'ai évolué alors (suivant la méthode que j'ai décrite comme inductive), c'est sans doute aussi parce qu'en faisant ce virage, je me retrouvais en phase avec des convictions que j'avais plus ou moins avant (M. Bresson, 2002, 245). En tant qu'individu et que citoyen, je me sens proche des valeurs "traditionnelles" du social. Dire que ces valeurs ne sont pas intervenues dans mon travail de recherche serait inexact. Pourtant, je persiste à prétendre que je suis restée dans une logique de connaissance, pour deux raisons. D'abord, je n'étais pas partie sur le terrain pour étudier la décomposition de « l'ancien » social : c'est dans le va et vient entre « l'expérience », ou plutôt l'observation, et la théorie, que l'idée a émergé. Ensuite, une fois l'objet d'étude (re) défini, je me suis efforcée d'élaborer des hypothèses et de les vérifier dans d'autres situations, auprès d'autres acteurs. C'est en suivant la logique propre de la connaissance savante que j'ai induit des hypothèses, puis cherché à les vérifier par un travail d'enquête qui m'exposait d'ailleurs à être étonnée et parfois à contredire mes intuitions. Ainsi, je pense avoir respecté le principe de réfutabilité puisque j'aurais pu trouver autre chose : les paradoxes du "désengagement" de l'État, jusque dans la pratique la plus quotidienne du social, l'actualité et l'importance du « problème » du militantisme, sont des résultats que je n'attendais pas en commençant ma recherche. Dans une autre recherche, la relation entre dépression et précarité, je m'attendais soit à trouver une corrélation positive, soit une absence de corrélation, alors que j'ai trouvé un lien « inversé »<sup>11</sup>. Un tel résultat ne

<sup>11</sup> Je fais ici allusion à mon travail sur la file active des secteurs de psychiatrie publique à Tourcoing, déjà évoqué précédemment. Voir M. Bresson, 2003, *Cahiers internationaux de sociologie*.



correspondait pas à mes convictions antérieures, et ne trouve pas place dans des « applications » que je chercherais à promouvoir.

C'est donc la différence essentielle que je propose de faire entre ma démarche sociologique et celle d'un « intervenant social » à savoir le fait, au moment de l'analyse, de poursuivre d'abord un objectif de connaissance : ceci implique une exigence méthodologique, une progression de la recherche qui s'efforce de laisser se « dérouler » la logique de connaissance, suivant sa dynamique propre, ainsi qu'une prudence au moment de livrer les résultats, en situant les limites. Notamment je me suis efforcée de soumettre les résultats à la critique savante, à travers des publications dans des revues de la discipline. Mais dans cette démarche critique, « le terrain » a selon moi, aussi sa place, dans la mesure où les réactions des acteurs sociaux aux analyses permettent d'enrichir et éventuellement, de rectifier l'image qu'on leur renvoie d'eux par exemple<sup>12</sup>. Par différence, l'intervenant social me semble poursuivre des objectifs d'action, que le caractère éventuellement méthodique de sa démarche est un moyen d'atteindre. Sa logique de progression du raisonnement répond à un souci d'efficacité ou de justesse de l'action et les résultats de l'analyse sont présentés comme des acquis, qui justifient ou condamnent tel comportement ou telle politique. La démarche est donc sociologique à mes yeux bien que j'aie aussi endossé, dans le cadre de l'observation participante en milieu associatif par exemple, les habits d'un intervenant social, dans la mesure où c'est la logique de la connaissance savante qui impose ses méthodes, et ses résultats comme les éléments moteurs qui font avancer la réflexion.

Mais en revendiquant l'ancrage sociologique de mes analyses, je n'entends pas pour autant prétendre que ces analyses seraient « neutres ». Suivant P. Berger et T. Luckmann, j'admets en effet que tout savoir produit du sens, contribue à construire la réalité. La connaissance savante que le chercheur a élaborée, peut être interprétée dans une logique d'action, d'autres acteurs s'en emparent, et je l'avais utilisée aussi pour donner des conseils, « intervenir ». Je rejoins alors une autre question liée au rapport entre connaissance et action que j'ai appelé « l'engagement » de la recherche (et du chercheur) dans la vie sociale et la vie de la cité. Or, cette question concerne l'acteur et le citoyen, mais aussi la sociologie, puisque l'individu qui s'engage est « aussi » sociologue.

Dans mon parcours, je me suis donc efforcée de distinguer (non sans avoir conscience des difficultés) premièrement, l'individu, qui projette son équation sociale et personnelle sur son terrain, et dans ses analyses ; deuxièmement, l'intervenant social, qui construit ses analyses en fonction des exigences propres de l'action ; troisièmement le sociologue, qui poursuit sa démarche en fonction de la logique propre de la connaissance savante et des exigences de la démarche de recherche, pour aboutir à produire un savoir. L'idée qu'il existe une logique propre de la connaissance savante ne signifie pourtant, ni que j'ais évité de m'impliquer sur le terrain ; ni que j'ais renoncé dans mon parcours à m'engager. C'est ce deuxième point que je voudrais maintenant discuter.

### C. L'ENGAGEMENT DE LA RECHERCHE ET DU CHERCHEUR DANS LA VIE SOCIALE ET LA VIE DE LA CITE

Implication et engagement sont en partie liés : en effet si mon implication personnelle dans la démarche de recherche n'empêche pas la logique de connaissance de se déployer, alors suivant les mêmes recommandations, en quoi mon engagement comme individu - citoyen devrait-il davantage de compromettre la « scientificité » de l'analyse ? Bien qu'étant engagé

---

<sup>12</sup> Sur ce point, même si les échantillons d'intervenants concernés ne sont nullement représentatifs, puisque ceux qui m'invitent sont au moins intéressés par mes travaux, j'ai souvent été frappée par les réactions qui insistaient sur le « réalisme » des observations proposées, tout en précisant qu' ils « ne l'aurai(ent) pas forcément dit comme ça avant ».

« par ailleurs » dans la vie sociale et politique, ne peut-on rester un « chercheur » au moment d'élaborer un savoir savant, si toutefois à un moment donné l'on poursuit bien un objectif de connaissance et que l'on soumet ses méthodes et ses résultats à la critique savante ? Cependant, il y a une différence : l'implication au sens où je la définis produit des conséquences sur la manière de raisonner du chercheur (et éventuellement, sur sa vie personnelle). Alors que l'engagement change de surcroît le regard « des autres » sur le chercheur, sur la connaissance particulière qu'il produit, voire, sur la connaissance savante en général.

L'engagement à mes yeux ne doit donc pas seulement être envisagé comme un biais dans la démarche de recherche, qui produit des conséquences sur la connaissance. C'est d'abord une démarche d'action qui produit des conséquences sur la vie sociale et la vie de la cité. Par conséquent, la question de l'engagement « en sociologie » n'est pas seulement un cas particulier de l'implication en sociologie (au sens où je l'ai définie, comme l'intrusion de la logique d'action dans la logique de connaissance). Mais je propose ici de la présenter plutôt, de manière symétrique, comme l'intrusion de la logique de connaissance dans la logique de l'action. La discussion qui suit vise donc, non seulement à permettre de réduire les conséquences des partis pris d'un chercheur sur la scientificité de la démarche, mais aussi à amorcer une réflexion sur les conséquences de la connaissance qu'il produit sur la vie sociale et la vie de la cité.

Que représente alors l'engagement en sociologie<sup>13</sup> ? Le savoir savant, qu'il soit ou non « supérieur » aux autres savoirs, a incontestablement une forte légitimité sociale dans la logique de connaissance. Dans la logique de l'action, le label « sociologique » d'une analyse peut être aussi un atout (qu'on ne peut surestimer toutefois, puisque les acteurs peuvent aussi privilégier le « bon sens » et « l'efficacité » sur les raisonnements des « intellectuels »). L'engagement social et politique d'un chercheur peut par ailleurs avoir une valeur heuristique, en l'obligeant à préciser sa pensée, et à la retravailler, y compris dans une logique de connaissance. En revanche, pour la sociologie comme discipline, l'engagement de chercheurs, au nom du savoir qu'ils produisent, peut être perçu négativement. Les erreurs, les contradictions, les engagements opposés, ne discréditent-ils pas l'image d'un savoir « objectif » et « cumulatif » ? En contrepois de cette menace, la perspective d'applications peut justifier aux yeux des décideurs, l'intérêt de financements nouveaux, utiles pour la recherche.

En filigrane de ces arguments « pour » et « contre », un trait me semble particulièrement important : du point de vue de la connaissance savante, l'engagement social et politique est toujours un « problème », parce qu'il se traduit par une diffusion du savoir en dehors du cercle savant, sous des formes « vulgarisées », qui sont autant de déformations. Par conséquent, le sociologue qui s'engage se met toujours en danger mais aussi dans certains cas, peut entraîner dans une spirale de discrédit toute sa discipline. Cette menace contribue d'ailleurs sans aucun doute à expliquer les réticences de la communauté des chercheurs à

---

<sup>13</sup> En tant que savoir potentiellement disponible, la recherche sociologique donne du sens à la réalité et peut servir d'argument aux acteurs sociaux pour accomplir (ou non) quelque chose dans la vie sociale et politique, même si le chercheur lui-même ne le souhaite pas, ou s'en inquiète. Inversement, un sociologue peut exprimer un engagement, notamment politique, au-delà de sa recherche. Il est invité parfois, comme tout intellectuel, à donner son avis sur des questions de société, dont il n'est pas « spécialiste ». Il peut militer, comme acteur à côté d'autres acteurs, dans un parti, une association, un mouvement social etc. Si souvent, l'engagement d'une recherche rejoint au moins en partie celui du chercheur, les deux ne se recouvrent donc pas. Ici, en faisant porter la discussion sur « l'engagement en sociologie », je m'intéresse surtout aux conséquences de la connaissance savante, avec l'idée que la diffusion plus ou moins large d'une recherche et ses « applications » sont un enjeu social et politique.

l'engagement<sup>14</sup>. Mais à l'inverse, si le sociologue « évite » de s'engager, l'analyse savante qu'il a produit existe en dehors de lui. Elle peut donc « quand même » faire l'objet d'interprétations et de transformations à usage social et politique, et recevoir des applications. Le « refus de s'engager » pour un chercheur consiste généralement à ramener, autant que possible, son analyse à un « pur » produit de connaissance savante – mais cette position n'empêche pas tous les risques de « détournement ». Et le sociologue se prive, de surcroît, de diffuser largement ses analyses, et de proposer lui-même des interprétations ou des applications. Ce sont donc ces dilemmes auxquels me semble confronté le sociologue, particulièrement quand sa recherche croise des enjeux qui semblent « importants » aux acteurs sociaux.

Précisément, la position que j'ai cherché à appliquer dans mon parcours, s'efforce de tenir une voie entre deux écueils : d'une part, face aux théoriciens de l'activité cognitive désintéressée, qui considèrent parfois comme un gage d'objectivité l'absence d'engagement formel, je rappelle que les raisonnements sociologiques, en particulier dans le monde du « social », participent à la construction sociale de la réalité. D'autre part, face aux tentations de se prévaloir d'une légitimité « scientifique » dans l'engagement, a toujours présenté comme un « point de vue de citoyen », les conseils et préconisations que je me risquais à faire. C'est cette position que je propose de discuter maintenant.

## 1. CONSTRUCTION SOCIOLOGIQUE ET CONSTRUCTION SOCIALE

Un raisonnement sociologique est « nécessairement engagé » au sens où il exprime toujours un engagement, un parti pris (au moins celui qui consiste à affirmer implicitement : la question posée est digne d'intérêt). Mais la recherche est « engagée » aussi au sens où elle a des conséquences sociales et (ou) politiques. Suivant l'analyse de P. Berger et T. Luckmann (1966), tout savoir participe à la construction sociale de la réalité. Il ne faut pas entendre seulement par là, ce que j'appelle les « applications » de la recherche (c'est-à-dire les réalisations qui visent explicitement la « mise en œuvre » ou « mise en pratique » d'une théorie). Mais plutôt, l'idée de construction sociale intègre le postulat qu'en nommant les réalités, les « problèmes », en posant des questions, voire en donnant des conseils, la recherche sociologique s'inscrit déjà dans la vie sociale, politique de son époque, et contribue par là même, à la « faire ». Ainsi, le simple fait de présenter une recherche participe au travail sur le langage, et à la production de sens, à partir de laquelle les acteurs orientent leur comportement. C'est pourquoi la question de l'engagement, dans une logique constructiviste, invite à s'interroger plus précisément sur l'influence de la recherche et du chercheur (qu'il ne faudrait ni sous-estimer, ni surestimer). Quels sont les canaux par lesquels elle s'exerce ? Et dans quelle mesure le chercheur peut-il « contrôler » (ou du moins, « orienter ») l'utilisation sociale et politique qui est faite de sa recherche ?

De ce point de vue, un des apports du constructivisme est d'avoir attiré l'attention sur les thèmes de la catégorisation et des processus identitaires, considérés comme étant à la fois très importants et liés entre eux. Je propose donc d'y revenir maintenant.

### *La catégorisation*

L'idée que la mise en forme par le langage et en particulier, le travail de catégorisation contribue à la construction sociale des réalités correspond à ce qu'on appelle aussi parfois la

---

<sup>14</sup> Par exemple, la thèse de sociologie soutenue récemment par E. Teissier, par ailleurs astrologue médiatique, et son engagement en faveur du retour de l'astrologie dans l'Université et de la reconnaissance de l'astrologie comme science, ont soulevé un tollé d'une partie de la communauté des sociologues, au motif que toute la sociologie se trouvait discréditée.

valeur « performative » des discours. Le sociologue qui étudie la construction sociale des catégories s'intéresse aussi à cette valeur « performative ». Comme il élabore lui-même des catégories sociologiques (qui ont plus ou moins vocation à se diffuser dans la société), il développe donc la conscience de sa « responsabilité » et de son « engagement ». Cette idée, que l'on retrouve dans de nombreux travaux de la littérature, s'est imposée très tôt dans mon parcours, dès le premier travail sur les SDF et elle est encore aujourd'hui très présente dans mes travaux sur la maladie mentale ou le « trouble psychique » (en particulier la recherche en cours sur la « construction sociale du trouble psychique »)<sup>15</sup>.

Depuis les années 1980, de nombreux auteurs ont développé en France le thème de « l'invention » de telle ou telle réalité sociale, en revenant notamment sur l'émergence et la genèse d'une catégorie qui la désigne<sup>16</sup>. Je considère ces recherches comme « engagées », parce qu'en analysant le caractère « historique », « construit » de réalités perçues comme des « données » par leurs contemporains, elles montrent aussi l'aspect « résistible » de certaines constructions sociales<sup>17</sup> et le caractère « réversible » de certains choix politiques. Dès lors, l'idée qu'il est possible de « faire autrement » s'impose et les chercheurs sont eux-mêmes souvent tentés d'indiquer dans le prolongement de leurs analyses, les réformes qui seraient, pour atteindre tel ou tel objectif, souhaitables ou nécessaires.

On peut illustrer cet engagement à partir d'un ouvrage en particulier, qui a exercé une influence dans mon parcours : il s'agit du livre de R. Salais, N. Baverez et B. Reynaud, 1986, *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*<sup>18</sup>. Les auteurs montrent comment le travail sur le langage fait d'une part par des statisticiens, d'autre part par les partenaires sociaux dans le cadre des Commissions de préparation du Plan, a produit une manière historique de percevoir, d'enregistrer socialement, d'étiqueter et de traiter des individus comme des « chômeurs ». Dans un « point d'histoire », R. Salais, N. Baverez et B. Reynaud rappellent ainsi qu'en 1891, le statisticien crée dans le recensement une catégorie de population « non classée », ni active, ni inactive : à cette époque, les chômeurs ne sont pas encore une catégorie spécifique, mais ils ne sont déjà plus un élément à l'intérieur des « sans profession » qui incluent les « saltimbanques, bohémiens, vagabonds et filles publiques ». En 1896, la relative confusion entre les positions sociales d'inactifs qui prévalait encore, fait place à l'émergence de la catégorie statistique de chômeur. Ce classement, qui le transforme en sujet social, va aboutir, par les travaux des planificateurs, à une manière de traiter socialement le « problème » : la convention keynésienne de plein emploi qui organise le fonctionnement du marché du travail après la seconde guerre mondiale. Dans cette analyse, les auteurs suggèrent que le savant (ici, le statisticien) contribue, parmi d'autres, à la catégorisation, produisant des conséquences sociales et économiques. Quand ils font leur analyse, le chômage a bien sûr déjà été « inventé », leur livre n'y contribue pas, pourtant il permet d'en démonter les mécanismes, de percevoir son historicité : or à partir de là, il devient possible de reconsidérer la manière sociale et politique de considérer (et traiter) le « problème ». L'engagement sur ce point est

<sup>15</sup> L. Demailly (dir), *La construction sociale du trouble psychique*, Rapport Contrat de Plan Etat Région, recherche en cours (horizon automne 2006).

<sup>16</sup> Citons, entre autres, J. Donzelot, 1984, *L'invention du social* ; R. Salais, N. Baverez et B. Reynaud, 1986, *L'invention du chômage, Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980* ou plus récemment B. Lahire, 1999, *L'invention de l'illettrisme...*

<sup>17</sup> Voir M. Autès, 1999, *Les paradoxes du travail social*, qui évoque « la résistible construction de l'action sociale » (p 16) ou encore « la résistible émergence du travail social » (p 48), en rappelant notamment le caractère tardif de l'émergence de ce terme (au début des années 1970, au sein d'un processus critique de l'intervention sociale identifiée à une vaste entreprise de contrôle social) .

<sup>18</sup> . Ce livre se présente d'ailleurs comme un livre d'économie, mais il a beaucoup marqué la sociologie, au-delà même de la « sociologie économique » ou « socio-économie ». Je donnerai dans le chapitre 7 sur l'État un autre exemple de la fécondité du rapprochement avec cette discipline.

d'ailleurs clair, puisque les auteurs invitent « les réflexions politiques et théoriques actuelles » à prendre en France, « la mesure de cette histoire » (R. Salais et al, 1986, 19). Ils énoncent alors dans un dernier chapitre la nécessité de « reconsidérer la théorie économique du chômage » et esquissent en conclusion des implications politiques : la manière de poser le problème doit changer, et la manière de le traiter aussi. Les auteurs invitent notamment à abandonner la vision structurée par le concept de « marché du travail » et à examiner « de nouvelles formes de régulation du travail », « conjuguant l'entreprise et les instruments de la politique économique » (ibid, conclusion, 232-234). Cet ouvrage illustre les enjeux sociaux et politiques de la catégorisation. Il montre aussi comment l'étude sociologique de la construction sociale d'une catégorie permet de démonter un « problème » (ici, le chômage), en restant cependant dans une logique de connaissance. Pour autant, la connaissance produite n'est pas « neutre », elle peut produire des effets sociaux et politiques (les auteurs en émettent d'ailleurs le souhait en conclusion). D'où l'idée que l'engagement de la recherche n'empêche pas de produire un savoir pertinent, en répondant aux critères d'élaboration scientifique (sur les catégorisations ici) et en produisant des effets heuristiques.

Dans mon parcours, je me suis inspirée de cette démarche par exemple lors de l'étude de l'émergence de la catégorie « sans domicile fixe » (M. Bresson, 1994 et 1997). L'expression émerge de manière récente, puisqu'on la voit pour la première fois dans un texte officiel en 1969, à propos des gens du voyage. Je m'attache à suivre sa diffusion sociale et médiatique, en la mettant en relation avec l'émergence d'une préoccupation spécifique liée au logement (ce que j'appelle la norme Logement), qu'on met en relation avec un changement des perceptions sociales de la pauvreté par rapport aux catégories plus anciennes, construites autour de la référence au travail (comme le « nouveau pauvre »). Mon analyse sociologique de la catégorie a pu être considérée comme « engagée », et elle l'est en effet, puisqu'elle suggère que le Travail n'a peut-être pas ou plus l'importance qu'on lui prête souvent dans les mécanismes d'intégration, qu'il y a d'autres processus d'exclusion (ce qui rejoint des enjeux politiques). Cette analyse trouve aussi des prolongements politiques dans le conseil que l'on donne, de penser un « véritable droit au logement » au lieu de faire « comme si » le problème du logement était induit, et qu'il suffisait de donner des activités à tous pour résoudre l'exclusion (M. Bresson, 1998, *Lien social*).

L'étude de la construction sociale de la catégorie SDF a favorisé par ailleurs dans mon parcours une prise de conscience des enjeux de la désignation : si l'expression « sans domicile fixe » repose sur l'unique critère du logement, elle traduit aussi l'idée de privation, ou de manque, qui induit des effets de stigmatisation. C'est pourquoi j'ai été amenée à proposer d'autres termes en distinguant les « mondes » de la zone, de la galère et de la cloche, selon le vocabulaire qu'utilisaient sur le terrain, les acteurs concernés. Ces termes (zonards, clochards), employés par des personnes toutes « SDF » et/ou par des intervenants sociaux, me semblaient en effet l'indice de différences de modes de vie, que j'ai cherché à préciser. J'ai montré comment dans la galère, par exemple, les personnes tentent de concilier les horaires, les contraintes, des personnes « domiciliées » et des organismes particuliers qui leur sont désormais destinés. Dans la zone, les individus ont plus ou moins abandonné l'idée de retour à la vie « normale », avec ses rythmes temporels, et s'organisent en fonction des contraintes particulières des institutions ou du « circuit » de l'aide sociale et de la charité : ils connaissent les « bonnes adresses », les endroits où on peut dormir, manger au moins une fois par jour gratuitement (même si l'équilibre trouvé est toujours fragile). Dans la « cloche », les personnes en revanche sont déconnectées aussi de l'assistance au sens institutionnel, elles vivent en marge même des circuits d'aide sociale et organisent leur vie (car elles l'organisent en effet) autour de la mendicité et de l'alcool (M. Bresson, 1997a et 1998a).

D'une manière générale, dans mes travaux, j'ai souvent porté une grande attention aux termes utilisés socialement : c'est aussi le cas pour la participation des habitants (dont j'ai dit qu'elle

était différente de la démocratie participative, même si la confusion est en partie entretenue volontairement par les intervenants sociaux et par les politiques). A propos du trouble psychique, j'ai le projet de revenir très prochainement sur la question de l'apparition / construction des catégories sociales (fou, malade mental, handicapé psychique...) et également sur les enjeux de la désignation, et de la stigmatisation : le statut objectivement attribué par la catégorisation, ayant des conséquences politiques et sociales sur le traitement des populations et aussi, des conséquences en termes d'identité sociale.

### *Les processus identitaires*

Selon P. Berger et T. Luckmann (1966) la réalité est construite à la fois par l'action objective des hommes et les significations subjectives qu'ils lui prêtent. À l'articulation objectif / subjectif correspond la dialectique des typifications et de l'identification. Rejoignant cette analyse, on admet que la désignation, qui « dit » l'appartenance à une catégorie, contribue à la définition de l'identité. Or, ceci me semble une dimension importante de l'engagement d'une recherche dans la vie sociale.

C'est d'ailleurs aussi le point de vue que développe E. Goffman dans *Stigmate* (1963) : « La société établit des procédés servant à répartir en catégories les personnes et les contingents d'attributs qu'elle estime ordinaires et naturels chez les membres de ces catégories » (p11). Dans cette phrase, la référence à « la société » peut inclure tous les acteurs, y compris les décideurs politiques, les intervenants sociaux, les médias, ou les sociologues. Dans *Stigmate*, E. Goffman décrit les processus identitaires en développant la différence entre l'identité sociale, qui correspond selon lui, à la catégorie sociale à laquelle appartient un individu, et les attributs qu'il possède : ceux qu'on attend correspondent à son « identité sociale virtuelle », ceux qu'il peut prouver à son « identité sociale réelle » : le terme « identité sociale » lui semble un « terme meilleur que celui de 'statut social' car il s'y inclut des attributs personnels tels que 'l'honnêteté', tout autant que des attributs structuraux comme la 'profession » (ibid, p12). Avec ces définitions, l'auteur souligne notamment que l'individu stigmatisé tend à avoir les mêmes idées que moi sur l'identité : d'où la honte ou le mépris de soi-même qu'il peut ressentir. Mais lorsque sa « différence » n'est pas immédiatement apparente, il peut aussi chercher à le dissimuler ou à contrôler l'information : cette idée justifie le nouveau concept, construit par E. Goffman, de l'identité personnelle. Ce concept correspond à l'idée que chaque individu se laisse différencier de tous les autres (avec divers procédés d'identification : le nom, et « la combinaison unique de faits biographiques qui finit par s'attacher à l'individu »). Pour compléter l'analyse de l'identité, cet auteur oppose enfin identités sociale et personnelle « regroupées » à ce qu'Érickson et d'autres ont nommé l'identité « pour soi », l'identité « sentie » : les deux premières formes d'identité d'un individu « ressortissent d'un souci qu'ont les autres de le définir alors que l'identité pour soi est une identité subjective, réflexive, nécessairement ressentie par l'individu en cause » (E. Goffman, 1963, 127).

Cette analyse d'E. Goffman, qui précise l'importance la désignation dans les processus identitaires, est adaptée par d'autres auteurs à la précarité. Ainsi S. Paugam, dans son livre sur la *Disqualification sociale* reprend la même distinction entre identité sociale et identité personnelle : toutefois il tend à assimiler identité sociale à un « statut social » (objectivement attribué) et il envisage ensuite la question de l'identification ou non de l'individu à ce statut (en soulignant la possibilité de ré-interprétation des traits négatifs de l'identité sociale) (1991, p 29). Dans le cadre de cette analyse, centrée sur l'appropriation subjective et la négociation de l'identité sociale, il développe sa typologie, qui constitue par ailleurs aussi une catégorisation sociologique originale, sur les « fragiles », les « assistés » et les « marginaux ». Ses travaux permettent de préciser les processus par lesquels se réalise l'effet de

« construction sociale » des catégories employées. Le thème de la disqualification sociale renvoie en effet selon S. Paugam à la logique de la désignation et de l'étiquetage et ses effets sur le plan identitaire. Sur ce point, le travail social conduit à l'étiquetage et la stigmatisation (l'auteur cite J. Verdès Leroux) : il y a un effet d'imposition et un processus d'apprentissage des rôles sociaux qui s'accordent à ce statut<sup>19</sup>. Dans un autre registre, on citera également les travaux d'A. Lovell qui montre comment les classifications psychiatriques aux Etats-Unis ont influencé les politiques à destination des sans-abri (homeless)<sup>20</sup>.

Ces analyses tendent à présenter les processus identitaires comme des « atteintes identitaires » auxquelles sont confrontés les « précaires » (et auxquelles peut contribuer le sociologue, surtout quand, comme le psychiatre, il se présente comme un « expert social » pour proposer des catégorisations)<sup>21</sup>. Pour autant, le sociologue est dans une logique de connaissance quand il observe et étudie des atteintes « objectives », comme l'effritement des supports (M. Joubert, 1995), la désaffiliation (R. Castel, 1995), la disqualification (S. Paugam, 1991). À ces processus « objectifs », s'ajoute la dimension « subjective », qui peut prendre la forme de la honte du chômeur (D. Schnapper, 1991), ou de la souffrance des populations (M. Joubert dir, 2003).

Le sociologue, qui observe ces atteintes identitaires, peut pourtant par ses analyses, en partie les corriger ou les renforcer implicitement. De ce point de vue, la dialectique entre les deux formes d'identité, objective et subjective accroît la responsabilité des intervenants et des chercheurs. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur « l'étiquette » apposée implicitement à la figure du SDF, qui présuppose notamment une « fragilité » sociale et psychologique, avec des effets stigmatisants qui s'additionnent (M. Bresson, 1994 et 1997). Cette étiquette produit aussi des effets sur le traitement social des populations, en justifiant par exemple de la part de l'intervenant social, une grande sévérité à l'égard des retards aux rendez-vous, ou en suggérant qu'une prise en charge des populations par les psychiatres pourrait être une solution (comme c'est le cas aux Etats-Unis, ou comme le processus Diogène à Lille, en France, tend d'une certaine manière à l'organiser).

Sans épuiser la question, qui mériterait à mes yeux d'être davantage explorée, je propose d'esquisser quelques enjeux de l'engagement sociologique « en faveur » d'une identification plus « positive ». Pour ma part, j'ai généralement évité les néologismes, que d'autres auteurs pratiquent. En effet, les catégories sociales usitées, permettent une compréhension plus facile et une diffusion possible de mes analyses (sur les « SDF », par exemple). En revanche, je me suis efforcée justement de montrer la dimension « idéologique » des amalgames, et d'éviter les a priori de l'identité négative. Je ne reviendrai pas ici sur toutes les difficultés et les pièges pour le sociologue, que j'ai évoqués déjà dans la première partie sur la construction de l'objet (où l'on a retenu en définitive, le terme « précaire »). Par rapport à la question de l'engagement, mon hypothèse est que le fait d'inventer des mots nouveaux, (ou d'utiliser des euphémismes, des périphrases...) ne suffit pas. En effet, une identification plus positive ne peut faire l'impasse des processus « objectifs » d'attribution de l'identité par les circuits administratifs par exemple, ou par les intervenants sociaux. Par ailleurs, l'identification « positive » peut aussi être un piège. Sur les transformations du social par exemple, la décomposition identitaire que j'évoque a un sens parce que je la mets en relation avec des

---

<sup>19</sup> Bien entendu, il faut voir aussi l'acceptabilité ou la non acceptabilité de la procédure de désignation –ce qui rejoint notamment la question des processus par lesquels les populations adhèrent aux normes proposées par les travailleurs sociaux, impliquant d'examiner le sens que les individus donnent à leurs expériences vécues : comme le souligne E. Goffman, il est important de leur reconnaître une marge d'autonomie, ce qui ne signifie pas qu'ils sont totalement maîtres du jeu, (1963).

<sup>20</sup> Anne Lovell, 1992, « Classification and its Risks, How Psychiatric Status Contributes to Homelessness Policy », *New England Journal of Public Policy*, (Spring/Summer), pp 247-263.

<sup>21</sup> Cette idée rejoint la thématique de « l'identité négative », évoquée dans la première partie.

fonctionnements institutionnels, avec la crise du militantisme, et avec les attentes contradictoires vis-à-vis des institutions et des professionnels de l'intervention sociale. C'est pourquoi, mon engagement ne consiste pas à inventer des mots pour repenser le social, mais plutôt à souligner que la nouvelle façon de faire du social pose des problèmes multiformes aux acteurs concernés, et génère un malaise.

De ce point de vue, si l'engagement du sociologue passe par le choix de ses catégories, il passe autant et plus par la manière dont il les analyse. D'où l'importance de la réflexion sur les processus concrets par lesquels « la société » (selon la formule d'E. Goffman) établit des procédés pour répartir en catégories les personnes, mais aussi applique ou non le traitement prévu pour ces catégories. C'est d'ailleurs un domaine qui reste largement à explorer. Je citerai à ce propos N. Murard, qui analyse la faible augmentation relative des prestations chômage malgré la progression du chômage. Cet auteur récuse l'explication par un « choix collectif » - soit l'idée que l'État affaibli, le patronat triomphant et les forces syndicales exsangues auraient laissé s'organiser une « solution » au détriment des chômeurs et en faveur des salariés les mieux protégés. N. Murard montre au contraire que la situation que j'observe résulte d'un choix multiforme et complexe à travers lequel les chômeurs ont été éclatés en autant de statuts et de positions différentes qu'il y a de catégories dans le système de protection sociale : les uns ont reçu le statut de plus en plus provisoire de chômeur indemnisé ; les autres ont été transformés en vieux , ou en stagiaires de la formation professionnelle, ou en pauvres (à travers le RMI) soit « un encodage par l'État providence qui aboutit à rendre le chômage plus mobile et moins visible » (N. Murard, 1997 p 153).

Une telle réflexion sur les catégories et sur les processus de précarisation est en soi, déjà une forme d'engagement. La contribution à une « identité » positive ne passe pas seulement par le langage. D'ailleurs il est peu fréquent qu'un sociologue parvienne à imposer un nouveau terme.

La réflexion sur les thèmes de la catégorisation et de l'identité me semble donc apporter la confirmation que l'engagement dans la vie sociale et dans les affaires de la cité peut être compatible avec une démarche de recherche sociologique. Elle illustre aussi que l'engagement de la recherche est inévitable, sur des questions aussi sensibles que les « problèmes sociaux » ou les formes de prise en charge des populations concernées. C'est cette double idée qui justifie mon choix de me positionner aussi comme citoyen(ne) et de descendre (un peu) dans l'arène en m'interrogeant sur les conséquences pratiques de mes analyses.

## 2- RÉFLEXION SUR MES CONSEILS ET PRÉCONISATIONS

Dans mon parcours, je ne me suis pas contentée de suivre une démarche de connaissance et d'observer après les éventuels effets de « construction sociale de la réalité sociale » de mes analyses sociologiques. Mais j'ai aussi pratiqué des formes d'engagement plus « volontaires », en choisissant de vulgariser certaines de mes analyses, et en prenant aussi la parole comme « citoyenne » -tout en annonçant alors que je quittais donc le registre de l'analyse « sociologique ». C'est cette démarche, dont j'ai conscience qu'elle ne fait pas l'unanimité parmi les sociologues, que je propose de discuter maintenant.

Pourquoi ai-je accepté de « vulgariser » mes analyses, dans des revues à destination de travailleurs sociaux par exemple ? Le point de départ, en ce qui me concerne, est (presque) anecdotique : à savoir, la publication des principaux résultats de la thèse sous forme de livre, dans une collection qui encourage de donner des avis aux politiques, et (surtout) aux



intervenants sociaux<sup>22</sup>. Le partage que j'ai fait alors entre « l'analyse sociologique » et « les avis d'une citoyenne » était donc un moyen que j'ai trouvé de satisfaire l'éditeur, tout en préservant sur une partie de la publication, les exigences de la démarche scientifique. Or, la première condition pour qu'une analyse sociologique trouve une application sociale est qu'elle soit diffusée, en dehors du domaine de la connaissance savante. Dans la mesure où des revues de travailleurs sociaux réagissaient, proposaient des comptes-rendus, ma responsabilité me semblait de toute manière engagée, je voyais donc plus d'inconvénients que d'avantages à ne pas proposer « mon » interprétation. Cependant, je ne cacherais pas que je visais aussi à favoriser la diffusion, en proposant moi-même des interprétations. En effet, après un moment de doute, j'ai choisi d'assumer l'engagement, par des remarques un peu générales d'abord puis au fur et à mesure que j'avancais dans mon parcours, des conseils parfois de plus en plus précis (ainsi, dans une séminaire auquel j'étais invitée à destination d'élèves en dernière année de préparation d'un diplôme d'assistantes sociales, j'ai conseillé à ces futures professionnelles d'éviter de rejeter définitivement un SDF après le premier retard, en m'appuyant sur ma connaissance des multiples contraintes horaires auxquelles ils sont en réalité soumis). Je m'étais avant par exemple engagé dans mon livre avec notamment l'idée que la multiplication des « activités » que l'on peut proposer dans le cadre du RMI ou des « petits boulots » ne résoudra pas le « phénomène SDF », si ces activités ne permettent pas l'accès à un logement (M. Bresson, 1997). J'ai re-précisé ce point de vue en l'appliquant à la loi contre les exclusions, que je critique dans la revue *Lien social*, précisément parce qu'elle était à mes yeux trop axée sur l'objectif de favoriser des « activités » et oubliait de penser les conditions d'un véritable « droit au logement » (M. Bresson, 1998b).

Dans le livre sur les centres sociaux, à la suite des trois premières parties d'analyse sociologique, je me suis aussi efforcée en quatrième partie d'apporter une « contribution au renouveau », en invitant par exemple les acteurs associatifs à revoir leur relation avec l'État et les partenaires locaux et à prendre l'initiative d'un « mouvement » unitaire pour faire contrepoids aux orientations étatiques (prétendument « incitatives »). Ou encore, j'invite les responsables de centres sociaux à « refaire une place aux bénévoles » et notamment, à réfléchir à la place et au rôle des administrateurs (souvent confinés à un rôle d'exécutants bien inconfortable, qui alimente le malaise des militants et la division des « deux équipes », professionnels et bénévoles) (M. Bresson, 2002, 241 et s). Dans la revue *Les Cahiers de l'Actif*, je réfléchis aux manières de concilier valeurs professionnelles et valeurs militantes, en invitant à « prendre la mesure du problème » au lieu de le refouler, et à s'atteler à élaborer une « construction mentale » dans laquelle les valeurs et les pratiques pourraient être pensées ensemble (en s'appuyant pour cela, sur les « nouveaux acteurs » du social (M. Bresson, 2003b, 191-193).

Pourquoi accepter de donner des conseils ? Ces engagements, à l'évidence, rejoignent ma « sensibilité humaniste » par exemple. Mais ce n'est pas la seule raison. En effet, la connaissance diffusée par les livres par exemple est réinterprétée, de différentes manières, par des acteurs pluriels, poursuivant des objectifs variés. Parmi les acteurs, le chercheur qui s'engage est un citoyen ordinaire, dans un régime démocratique qui par principe, accorde à tous les avis la même valeur. L'image du savoir savant qui échappe au chercheur me semble essentielle à la fois parce qu'elle permet de préserver l'idée que la « logique de la connaissance » a pu prévaloir un moment, tout en laissant une place pour une autre logique, celle de l'action (à un autre moment où l'analyse, produite ou non par le « savant », ne fonctionne plus sur le registre de la « science »). Certes, la partition entre connaissance et action n'est pas totale puisque c'est en tant que sociologue, « spécialiste » du sujet (pour le

<sup>22</sup> La collection « Technologie de l'Action sociale », chez L'Harmattan pour le livre *Les SDF et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, 1997. Mais d'autres éditeurs m'avaient fait la même recommandation de faire une partie « applications » (ESF notamment).

cas qui m'intéresse), que je suis invitée à donner mon avis. Mais je m'efforce, à travers ces formes d'engagement, à reformuler cette partition (tout en saisissant l'occasion de questionner mes présupposés).

Suis-je, donc un sociologue expert, militant, intervenant social, savant ? Sans doute, un peu tout à la fois mais, autant que possible, pas en même temps. La sociologie (comme la psychiatrie) est une discipline d'expertise de l'intervention sociale. C'est aussi une ressource pour les militants. Pourtant, c'est bien en restant « sociologue » que je m'efforce de gérer mes interventions dans le champ, et de les différencier de la manière la plus claire possible, de la démarche qui suit ce que j'ai appelé « la logique propre de la connaissance ».

Dans mon parcours, l'engagement est donc d'abord une démarche individuelle. On ne saurait terminer ce chapitre cependant, sans dire un mot de l'engagement dans les démarches « collectives » que sont les rapports de recherche. En effet, dans ces rapports, les « conseils » peuvent prendre la forme de « préconisations » -c'est assez peu le cas dans les rapports auxquels j'ai contribué cependant. En revanche, j'ai eu à me confronter à un problème d'engagement, par rapport à l'idée que je me faisais de la recherche. J'ai ainsi vécu plusieurs fois, de manière plus ou moins ouverte, une réorientation des objectifs d'un travail en fonction des exigences du financeur, et du refus d'entériner des premiers résultats d'un pré-rapport. Par exemple, j'ai vécu des moments étonnants, à propos des SDF, quand au Plan Urbain, on me demandait de justifier que les SDF pouvaient s'inscrire dans une problématique d'aménagement du territoire (parce que c'était la nouvelle préoccupation du Gouvernement). Ou encore, à propos de la protection sociale, quand le financeur (la Mire) posait par principe qu'il n'y avait pas de problème d'accès à la protection sociale (quatre à cinq ans avant la mise en place de la loi sur la Couverture Maladie Universelle). Dans ces occasions donc, je me suis sentie aussi prise entre deux engagements, celui comme « expert » pris vis-à-vis du financeur, et celui comme « chercheur » vis-à-vis de la logique propre de la connaissance. Pour ouvrir la réflexion, je me permets de suggérer que c'est un engagement dans la vie sociale aussi, sur lequel des recherches pourraient être menées.

### Conclusion partielle :

Dans ce chapitre, je me suis efforcée de préciser et discuter la démarche que j'ai appelée « sociologue et citoyenne ». La spécialisation dans le domaine du « social » favorise les sollicitations multiples (y compris dans les formations, au contact avec les professionnels). Par ailleurs, j'ai conscience d'être impliquée (y compris sur le plan des valeurs). L'idée pourtant d'être sociologue *et* citoyenne, implique de séparer les deux, à deux moments différents (sans escamoter à aucun des moments, la réflexion sur « connaissance et action »).

Cette distinction en effet me semble importante pour préserver la logique de connaissance, en se laissant le temps de l'analyse, de la recherche pour elle-même (le savoir pour le savoir), tout en évitant notamment d'être « freiné » par la peur de l'utilisation qui pourrait être faite de la recherche. Il ne s'agit pas d'une volonté d'utiliser à tout prix soi-même l'analyse, encore moins de « maîtriser » le résultat (qui d'une certaine manière, échappe toujours au chercheur). Mais c'est peut-être aussi, un moyen de me rassurer, en tant que chercheur et en tant que citoyen, sur la base du constat que je suis moi-même un utilisateur possible du travail de recherche .

Dans le livre déjà cité, dirigé par Ph. Fritsch, implication et engagement sont étudiés sous des angles multiples, et considérés, dans la plupart des contributions, comme intimement liés (Ph. Fritsch dir, 2000). Pour des raisons analytiques, j'ai choisi ici de les distinguer en définissant d'une part, l'implication (de l'individu citoyen) dans « sa » recherche ; d'autre part, l'engagement (de la recherche et du chercheur) dans la vie sociale et les affaires de la cité.

Ma position tend à considérer que l'implication est un vrai problème pour la recherche, mais qu'elle est inévitable et qu'il existe des moyens de réduire ses effets, si l'on s'efforce de rester « chercheur » au moment de l'analyse et d'accepter de débattre des résultats. L'engagement de la recherche est une question pour le citoyen mais aussi pour le chercheur (puisque'il s'agit d'étudier comment un savoir contribue à la construction sociale de la réalité ; et comment la connaissance se diffuse, mais aussi se transforme, voire se déforme, en trouvant des applications). L'engagement du chercheur me semble un moyen de répondre en partie au problème de la « déformation » de la recherche, sachant que la connaissance produite par le chercheur échappe toujours en partie au citoyen. La démarche de sociologue et citoyen consiste donc à se resituer comme citoyen, après avoir (essayé) de faire de la recherche : ce qui revient en quelque sorte à maintenir l'exigence « d'objectivité » pour la sociologie comme but à poursuivre tout en s'autorisant à rester citoyen. Cette voie, étroite, n'est-elle pas la seule réaliste ?

## CHAPITRE 7

## QUESTION DE RECHERCHE : LES MÉTAMORPHOSES DE L'ÉTAT

La discussion qui précède sur les grilles d'analyse qui ont été mobilisées dans mon parcours invite à porter un regard critique sur mes travaux passés, mais aussi à poser des jalons pour des recherches futures, que j'envisage de mener en particulier sur le thème de la santé mentale. Actuellement, les enquêtes auxquelles je participe sur ce thème se situent dans un cadre collectif, pour partie « cadré » par la réponse à des appels d'offres<sup>1</sup>. Elles permettent cependant d'ouvrir sur d'autres questions, qui font débat dans la littérature sociologique, et à propos desquelles j'ai eu l'occasion d'avancer des éléments de réflexion à partir toutefois d'une autre entrée, par la précarité-exclusion ou l'intervention sociale. Parmi ces questions, ce chapitre propose de revenir sur le rôle de l'État et sur ses « métamorphoses », à partir du cas français.

Au contexte d'une « crise » de l'État providence, évoqué dans la première partie de ce travail (chapitre 3), se combinent dans mes travaux des développements sur les paradoxes du désengagement de l'État, l'avènement de « l'État animateur », ainsi que les effets de la décentralisation sur l'action associative, part exemple. Plutôt qu'un résumé, ce chapitre vise à faire une synthèse qui revisite et de ré-interroge ces analyses à partir d'une interrogation concernant le rôle de « l'État » et son évolution. Or, le point de départ d'une telle démarche est une réflexion sur la notion d'État. Le thème est important dans les sciences sociales, en sociologie mais aussi en économie. Dès lors, la réflexion s'enrichit d'un regard sur les apports de cette discipline, concernant les conceptions différentes de l'État, de son rôle, de la relation qu'il entretient avec le citoyen, ou encore, des instruments qu'il utilise. Je propose donc de revenir sur les figures de l'État république, État conglomérat, État souverain, État de classe notamment, mais aussi sur le passage de l'État gendarme à l'État providence ou État social, suivant des formules plus souvent employées en sociologie (A). Pour la période récente, le débat sur l'évolution du rôle de l'État prend notamment la forme d'une controverse sur l'« État animateur » (selon une expression empruntée à J. Donzelot et Ph Estèbe, 1994). Je propose une réflexion critique sur cette figure, qui s'applique en partie à mes travaux, puisque je reprends ce terme (M. Bresson, 2001 et 2002 notamment) (B). La remarque me conduit à préciser et discuter la position, défendue dans mon parcours, qui consiste à distinguer « l'État » et « le social », pour mieux éclairer d'une part, la contradiction apparente entre l'interventionnisme étatique (toujours important), et l'image véhiculée d'un État qui se désengagerait en se « libéralisant » ; d'autre part, les ambiguïtés de la relation entre l'État central et ses (autres) partenaires publics ou privés associatifs (M. Bresson, 1997a, 2001 et 2002 notamment). À partir de cette synthèse de réflexions entamées sur l'État, à l'occasion de mes recherches sur les SDF, les centres sociaux ou le fonds d'urgence sociale, j'esquisserai enfin quelques perspectives de recherche, qui restent encore à explorer toutefois, sur le rapport entre l'État et le champ de la prise en charge de la santé mentale (C).

## A- LES CONCEPTIONS DE L'ETAT, LES BRANCHES ET LES INSTRUMENTS DE L'ACTIVITE PUBLIQUE

À la différence des expressions : politiques publiques, pouvoirs publics, le terme « État » est employé au singulier. Or, la puissance publique n'est pas monolithique. L'Etat en particulier

---

<sup>1</sup> L Demailly dir., « Les modes de coordination entre professionnels dans le champ de la prise en charge du trouble psychique », Contrat Mire et « La construction sociale du trouble psychique », Contrat de Plan État Région (CPER), en cours.

ne se présente pas sous la forme d'un personnage (par exemple, le Président de la république) qui pourrait à volonté appuyer sur tel ou tel bouton pour intervenir dans la vie économique et sociale. Il ne se présente pas non plus sous la forme de votes réguliers et d'action concertée des citoyens. La réflexion sur « l'Etat » est compliquée quand on s'oblige à prendre compte qu'il y a dans les Etats démocratiques un contrôle exercé par le partage des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire). Au niveau national, le Parlement, le gouvernement et le chef de l'Etat, les juges ne sont pas toujours d'accord. Il faut aussi tenir compte de la segmentation du pouvoir public : les municipalités, les départements, et aujourd'hui les régions, ont un degré d'autonomie important et leurs pouvoirs peuvent venir renforcer mais aussi parfois contredire et contrebalancer le pouvoir central (surtout depuis les lois sur la décentralisation). À cette hétérogénéité de la réalité sociale qu'on appelle « l'État », s'ajoute et se combine l'hétérogénéité des approches en sciences humaines et sociales. En économie, « l'Etat » n'est pas un agent du même type que les autres, il a des spécificités (comme sa taille, qui le distingue des micro-agents). Mais au-delà de ce point d'accord, les économistes n'ont pas tous la même conception, et ils ont développé des analyses théoriques nombreuses et importantes sur ce thème<sup>2</sup>. De manière classique dans cette discipline, on distingue au moins quatre notions de l'Etat, qui renvoient à deux pôles : un pôle libéral, qui regroupe des approches de type individualiste et agrégative d'une part ; et un autre pôle, qui regroupe des analyses globales, macro-économiques et non agrégatives. En simplifiant, les deux conceptions des « libéraux » ont en commun une méthodologie micro-économique ou individualiste ; c'est-à-dire qu'elles ont pour postulat le fait que l'individu est à la base de tous les phénomènes économiques. Elles raisonnent donc à partir de l'individu, et de l'agrégation des comportements individuels. Cependant, tous les libéraux ne sont pas d'accord sur la teneur du processus d'agrégation ; certains considèrent qu'il s'agit d'une agrégation totale, d'autres pensent que l'agrégation se réalise de manière incomplète. Pour les premiers, on parle d'un "Etat-République", et pour les seconds, d'un "Etat conglomérat". Dans la conception de l'Etat-République, celui-ci est considéré comme l'émanation parfaite des individus. L'idée est que l'intérêt de l'Etat, c'est l'intérêt de la collectivité, qui est lui-même la résultante des intérêts des agents individuels. On a donc l'équation : Somme des intérêts individuels = intérêt général = intérêt de l'Etat. L'Etat ne fait que médiatiser les volontés des individus, il a les mêmes objectifs (maximiser leur satisfaction). Ceci est typique de l'approche libérale classique, et s'accommode de la démocratie. L'Etat-conglomérat se veut une représentation moins "naïve", elle est celle de libéraux qui pensent que l'agrégation se réalise de manière imparfaite, et que l'intérêt collectif n'est pas totalement (pas vraiment) pris en charge par l'Etat. En effet, selon eux, les individus ont commencé à s'agréger en groupes, mais l'agrégation totale ne s'est pas faite et les groupes coexistent. Ces groupes n'ont pas les mêmes intérêts et essaient d'accaparer le pouvoir pour satisfaire leurs intérêts de groupes. L'Etat-conglomérat est un lieu de rencontre de différents groupes, il peut être analysé à partir de l'étude du comportement des individus (mais à l'aide de la théorie des jeux, etc.). L'intérêt collectif ne peut alors plus coïncider avec l'intérêt de l'Etat. C'est la conception que développe par exemple l'école du "Public choice".

Au côté des conceptions libérales, individualistes, on trouve d'autres conceptions (dites parfois : « non agrégatives ») qui adoptent une méthodologie différente. L'Etat se situe selon ces conceptions en dehors des agents privés micro-économiques : il n'en résulte pas mais s'impose à eux d'un point de vue extérieur. Autrement dit, l'Etat n'est ni le résultat, ni le produit de micro-agents, mais c'est un macro-agent bien distinct, avec des champs d'intervention et des comportements également distincts de ceux des micro-agents.

---

<sup>2</sup> On s'inspirera ici d'éléments trouvés par exemple dans FARCHY J., SAGOT-DUVAUROUX D., 1994, *Économie des politiques culturelles*, et RAY Jean-Claude, DUPUIS Jean-Marc, GAZIER Bernard, 1988, *Analyse économique des politiques sociales*, Paris, PUF.

Cependant, ce postulat de base, différent de celui des libéraux, regroupe là encore deux conceptions distinctes : soit l'Etat est considéré comme étant au-dessus des individus (c'est l'Etat-souverain) ; soit il est considéré comme un outil de domination de certains individus ou certains groupes sur d'autres (c'est l'Etat de classe). Dans la conception de l'État souverain, l'Etat est une entité complète, distincte des individus, mais qui représente des intérêts supérieurs aux intérêts individuels (les intérêts nationaux). Il prend donc des décisions, qui répondent à une logique différente de celle des choix individuels micro-économiques, et il a des objectifs également différents. Son rôle n'est plus de maximiser les satisfactions individuelles, mais de gérer de manière souveraine ce qu'il estime être l'intérêt général, en fonction de choix politiques pré-établis. Cette conception de l'Etat s'accommode de la démocratie, mais aussi d'une situation politique beaucoup plus dictatoriale. Selon les marxistes, elle pourrait servir d'alibi à un Etat de classe. La conception marxiste en effet fait de l'Etat un outil de domination au service de la classe dirigeante. L'intérêt national est détourné au profit de la bourgeoisie, et le comportement économique et social de l'Etat doit être analysé comme un ensemble de moyens mis en œuvre par cette classe pour assurer la pérennité de sa domination.

Pour compléter cette présentation, on observe que la conception de l'Etat de classe a en commun avec l'Etat-conglomérat, la vision de la société en différents groupes. Cependant, l'idée du pouvoir est différente. Dans l'Etat conglomérat, le pouvoir est partagé, enjeu de luttes et de négociations entre des individus groupés pour des raisons variables, et de manière non hiérarchisée. Dans l'Etat de classe, le pouvoir est accaparé par un groupe soudé par des intérêts socio-économiques, et situé en haut d'une hiérarchie déterminée.

Les différentes conceptions de l'État en économie reposent donc sur des présupposés différents. Le premier concerne son origine : l'État est soit la résultante plus ou moins parfaite des individus, soit une entité qui peut être posée en dehors des individus. Les raisonnements présentent de manière également différente le rapport qui s'établit entre l'État et le citoyen. Elles véhiculent aussi, implicitement, des idées différentes des fonctions et du rôle de l'État. À partir de ces prémisses, les écoles de l'économie développent enfin des analyses parfois opposées des conséquences des politiques publiques (par exemple, la conception d'un État conglomérat induit des jugements particulièrement négatifs sur les interventions publiques). La typologie : "Etat-république", "Etat-conglomérat", "Etat-souverain" et "Etat de classe", qui concerne la nature et les objectifs de l'Etat, n'est cependant pas la seule en économie. Elle coexiste en particulier avec une autre distinction, plus proche des termes utilisés en sociologie, entre « Etat gendarme » et « Etat providence ».

D'après la définition donnée dès le XIX<sup>e</sup> siècle par l'économiste « classique » (ou « libéral ») A. Smith, « l'Etat gendarme » exerce des fonctions régaliennes : il intervient pour protéger la nation et la société contre les ennemis extérieurs (par l'armée) et intérieurs (par la justice, la police) : il assure la sécurité des individus et garantit le fonctionnement des institutions (en particulier, celui du marché). La notion d'Etat providence, en revanche, suppose une intervention plus large de l'Etat, qui s'étend dans le domaine du « social », dans un sens qui inclut l'éducation, la protection sociale etc. Ces notions renvoient donc aux activités exercées par l'Etat. De ce point de vue, il est couramment admis que l'évolution historique est caractérisée par le passage, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'Etat gendarme à l'Etat providence. Cette hypothèse en économie est étayée notamment par une analyse du budget consacré aux différentes branches de l'activité publique. Ainsi, pour suivre l'évolution des activités, on observe celle de la structure des dépenses en regroupant les dépenses traditionnelles de l'Etat (pouvoir public et administration générale, justice, sécurité, défense nationale, relations extérieures), les dépenses "nouvelles" (action culturelle, sociale et économique, logement, urbanisme), et enfin les dépenses non fonctionnelles (notamment la dette publique). D'après le budget fonctionnel, on constate alors que l'on assiste effectivement en France et dans les

autres pays développés, au XIXe et surtout au XXe siècle, à une extension des domaines d'activité de l'Etat, particulièrement dans le « social ». Ceci confirme le passage de "l'Etat gendarme" à l'"Etat providence". Mais il faut rappeler qu'il est limitatif de réduire les activités de l'Etat aux postes de dépenses publiques.

Il existe en économie d'autres manières d'étudier les fonctions de l'État et d'analyser l'extension de ses compétences et prérogatives : par exemple, en se référant aux « fonctions de Musgrave ». En 1959, cet économiste américain distingue trois grandes fonctions économiques de l'Etat moderne. La fonction d'affectation des ressources (ou "allocation") décrit l'Etat en tant que producteur de biens et services (grâce aux administrations et aux entreprises publiques ou semi publiques). La fonction de redistribution des richesses renvoie à des modifications de la répartition des revenus et des patrimoines (en prélevant des impôts et cotisations sociales sur les revenus et en les redistribuant sous forme de revenus de transfert (comme les prestations sociales)). La fonction de régulation du système économique renvoie à la politique économique, elle est considérée par Musgrave comme la plus nouvelle (en 1959), car elle découle théoriquement de la *Théorie Générale* de J. M. Keynes. La typologie de Musgrave permet de suggérer certains présupposés des théories et des analyses économiques de l'Etat, et aussi ceux des analyses sociologiques, selon qu'elles privilégient implicitement une approche par postes de dépenses, par fonction économique ou par « rôle social ».

Économistes et sociologues ont des conceptions plurielles de l'Etat. Ils privilégient aussi implicitement dans leurs analyses, des instruments différents de la politique. Pour exercer ses activités, et mener une politique (économique, sociale, culturelle...) l'Etat dispose en effet d'un certain nombre d'instruments. Le premier est bien sûr l'instrument budgétaire. Toutefois le budget (document comptable qui regroupe l'ensemble des dépenses et l'ensemble des recettes) n'est qu'un instrument d'intervention parmi d'autres. Ainsi, l'instrument réglementaire désigne la faculté pour la puissance publique d'édicter des lois, des règlements... qui s'imposent à toutes les personnes physiques ou morales qui résident sur le territoire national. Dans la pratique c'est un outil puissant d'intervention, comme l'illustrent les lois sur le salaire minimum, sur la durée du travail, sur les conditions de licenciement... qui constituent un moyen pour l'Etat de bouleverser le cours des choses sans pour autant accroître les dépenses publiques. Les « instruments institutionnels » sont analysés, dans le contexte actuel, comme des réalités « problématiques ». Il ne faudrait pas oublier pourtant qu'il s'agit aussi de leviers pour l'action publique. C'est le cas notamment du secteur public (organismes gérés ou contrôlés par l'Etat). Par exemple, les administrations des impôts assurent des rentrées d'argent à l'Etat, les écoles contribuent à la formation et la haute qualification des futurs travailleurs, la SNCF a un rôle de desserte régulière du territoire national, EDF assure (assurait) l'indépendance du pays en matière énergétique.... De ce point de vue, le rôle du secteur public varie en fonction de la politique suivie par le gouvernement à une époque donnée. Par ailleurs, l'institution du Plan (Ministère du Plan, Commissariat général du Plan) joue (a joué) en France un rôle relativement important et original dans l'élaboration d'une politique économique et sociale de moyen terme et dans la mise en place des grands équipements collectifs financés essentiellement sur fonds public.

Si l'on additionne ces instruments, auxquels on peut ajouter encore l'instrument monétaire (peu étudié en sociologie), on peut avoir en effet l'impression que les Etats modernes, en particulier l'Etat Français, sont en effet des sortes de "molochs" tout puissants, dont l'intervention dans la société est décisive. C'est d'ailleurs cette idée qui est présente en sociologie dans les figures en surplomb définies par le monopole de la « violence légitime », selon la formule de Max Weber, par la souveraineté, chère à Georges Bataille, ou par le contrôle et la punition comme Michel Foucault l'a développée. Cependant, chacun des différents instruments de l'activité publique présente des limites. Et de surcroît, ils sont

utilisés non pas par un mais des acteurs publics, avec un partage des pouvoirs et des contraintes qui s'exercent au niveau national, local et international.

Les conceptions de l'État dessinent différentes images de sa relation avec les individus et (ou) la société : depuis celle d'une entité État « souveraine » active, transcendante, à un simple médiateur des volontés des individus, au service de l'intérêt général, voire d'intérêts partisans. En sociologie, on trouve aussi, à travers certaines interprétations de « l'État nation » voire de l'« État providence », l'image d'une entité énorme, sorte de puissance immanente, qui a tellement imprégné la société qu'elle tend à se confondre avec elle. Dans cette conception, la référence à « l'État » tend alors à inclure, non seulement l'État central, mais les collectivités locales, voire, suivant une conception très répandue de l'État providence, les administrations publiques de la Sécurité sociale. Malgré ces différences, beaucoup d'analyses toutefois semblent s'accorder sur le passage qui se serait effectué au cours du XXe siècle d'un État gendarme, qui punit et contrôle, à un État protecteur (dans sa version « transcendante ») ou providence (dans sa version « immanente »), qui apporte soutien et sécurité sociale. L'expression, utilisée par R. Castel ou M. Autès, d'un « État social », recentre toutefois le regard de la société au « secteur social », en suggérant une fusion – confusion entre « l'État » et « le social ». Aujourd'hui, les évolutions récentes de l'État et notamment, la figure de l'État animateur bousculent ces images, et les recomposent, à partir d'un regard différent porté précisément sur la relation entre l'État et le social.

## B- DISCUSSION SUR LA THÈSE DE L'ÉTAT ANIMATEUR

Une nouvelle figure de l'État est aujourd'hui souvent mobilisée dans les analyses sociologiques, particulièrement celles qui étudient la précarité et l'intervention sociale : c'est la thèse (ou le paradigme) de « l'État animateur ». Malgré l'attraction que cette formule exerce, et la tentation de la généraliser, elle ne vise pourtant pas toutes les activités et fonctions de l'État, mais s'applique d'abord aux activités « sociales », voire, à la seule politique de la ville.

Il est important de rappeler que dans la littérature, les différentes conceptions de l'État se croisent avec des conceptions également différentes du « social », entendu selon les cas comme une fonction qui s'ajoute aux fonctions régaliennes ; comme un instrument politique au service de la pacification de la société et (ou) de la République ; ou comme un secteur institutionnel, (plus ou moins) indépendant des injonctions du pouvoir central. Cette remarque implique notamment que la thèse du déclin ou de la « crise » de l'État providence n'est consensuelle qu'en apparence. Car qu'est-ce qui est en crise, au fait ? La fonction sociale de l'État, l'importance politique qui lui est accordée, ou la pérennité du secteur institutionnel (avec les trois piliers distingués précédemment de la Sécurité sociale, l'Aide sociale, l'Action sociale) ? Ou encore, le « problème » ne se situe-t-il pas dans la relation que la puissance publique entretient avec ce secteur institutionnel (voire, dans la relation qu'elle entretient avec la société, ou avec le citoyen). Par ailleurs, lorsqu'il est question de « désengagement », parle-t-on de l'instrument budgétaire ou réglementaire ? A-t-on à l'esprit la figure d'un État immanent ou transcendant, souverain-protecteur ou providence-social ? À ces questions, les réponses sont souvent incomplètes voire confuses. C'est à mon sens une des raisons qui explique le halo d'incertitude entourant généralement la formule, aujourd'hui largement répandue, de l'État animateur.

Dans le livre de référence intitulé *L'État animateur, Essai sur la politique de la ville*, Jacques Donzelot et Philippe Estèbe développent l'idée d'un changement profond et récent des idées et représentations sur l'État (J. Donzelot, Ph. Estèbe, 1994). Animer, selon la formule de J. Donzelot, écrite en exergue, « c'est inviter à l'action quand on ne peut y contraindre ». De ce point de vue, l'image de l'État animateur introduit d'abord une rupture avec celle de l'État



souverain qui agit par la contrainte, en s'imposant par des moyens puissants, des décrets, des lois. En s'inspirant de l'avant-propos rédigé par André Bruston, on peut retenir que plusieurs caractéristiques de l'animateur sont appliquées à l'État, et présentées comme autant de « nouveautés : premièrement, l'État « insuffle la vie » (animatio) du et dans le corps social, (par la Politique de la ville), au lieu de décider, seul, de la mort (par le monopole de la violence légitime). Deuxièmement, dans les différents segments de la puissance publique, les agents sont en prises avec une société segmentée, pour agir avec elle plutôt que sur elle (suivant un mot d'ordre de l'animation sociale et socioculturelle). Troisièmement, l'approche dans le domaine social ne vise plus l'intégration, au sens de la soumission de l'individu au collectif, mais l'insertion, qui suppose que l'on desserre les contraintes sociales et l'implication qui se veut mobilisation des forces ou plutôt, des « non-forces sociales ». Quatrièmement, ce « mieux d'État » ne repose plus sur le principe consensuel, qui étouffe la voix des autres, mais sur « l'interpellation réciproque » du citoyen, de la collectivité locale et de l'État, avec une logique de partenariats, de contractualisation et de projets<sup>3</sup>.

Ce paradigme, avant même la parution du livre de 1994, suscitait déjà une controverse, dont on propose de reprendre certains arguments. Dans la revue *Esprit*, B. Eme, J-L Laville et D. Mothé avaient dénoncé dès 1993 une analyse qui permet aux technocrates de « conceptualiser leurs rôles comme celui de nouvelles élites éclairées », et qui décrit davantage un État souhaitable qu'une réalité. Appelant à une critique du paradigme, ils rappellent le contexte d'un « changement réactif pour faire face aux effets de la crise » qui n'a que peu à voir avec un changement volontariste en faveur de la démocratisation de la société. Par ailleurs, les nouvelles modalités d'action (introduites par « des dispositifs expérimentaux, décentralisés, territorialement ancrés et fondés sur la concertation entre acteurs) sont très marginales, quantitativement et qualitativement, et elles n'impliquent pas une meilleure prise en compte des acteurs sociaux et de leurs projets (les habitants étant rapidement écartés au profit des professionnels). Les partenariats institutionnels, « régulés par la ruse du pouvoir pacifié et des procédures techniques » ne rencontrent donc aucunement les pratiques sociales, et l'associatif « société civile » se trouve rabattu sur l'associatif « instrument des pouvoirs publics ». Finalement, « l'État providence » n'aurait donc selon ces auteurs, jamais été aussi présent, mais sous des formes renouvelées. Par conséquent, « l'État animateur » ne serait qu'une de ces formes, qui, à partir d'une vision surplombante et animatrice de la société, se donnerait comme juge et partie. Les initiatives locales n'ayant finalement, nul besoin d'être animées, les auteurs invitent finalement à les encourager, et à délaisser la visée d'un État animateur pour laisser place à celle d'un « État partenaire »<sup>4</sup>.

Face à cette argumentation, J. Donzelot répond, dans la même revue, le mois suivant de la même année (1993), en se situant « sur le seul terrain de (l')effectivité supposée » de ce modèle : la politique de la ville. Dans ce texte, il soutient alors que l'État ne peut, ni surtout ne doit pas être seulement un « facilitateur des initiatives locales » pour deux raisons principales. Premièrement, on ne généralise pas l'expérimental, c'est justement un des enseignements de la politique de la ville. En effet, une réussite locale ne garantit nullement qu'elle est transférable et la généralisation, au prix d'une dilution de l'exigence, risque au contraire d'entraîner la perte de la dimension expérimentale, liée à des projets nouveaux avec une nouvelle configuration d'acteurs. Deuxièmement, la sortie de l'expérimental suppose d'établir une liaison interactive entre les projets locaux et les priorités de la puissance

<sup>3</sup> A. Bruston, 1994, « Avant-propos » au livre de J. Donzelot, Ph. Estèbe, *L'État animateur, Essai sur la politique de la ville*, 9-12.

<sup>4</sup> B. Eme, J-L. Laville et D. Mothé, 1993, « Quel rôle pour l'État ? I- Pour une critique de l'État animateur », *Esprit*, août-septembre, 193 – 202.

publique. Car un État qui se donnerait seulement un rôle de « facilitateur » des projets émanant de la société civile renoncerait au politique<sup>5</sup>.

Dans cette controverse, les auteurs n'ont pas la même idée de l'État, ni de sa relation au social. Les expressions employées sont d'ailleurs différentes. Dans le texte de B. Eme, J-L Laville et D. Mothé, il est d'abord question de « principe éducatif généralisé », et du passage « de l'État protecteur » à l'État animateur (1993, 193-194). Vers la fin du texte, c'est l'« État providence » qui est évoqué, pour dire qu'il « n'a jamais été aussi présent », et que l'État animateur en serait une forme particulière, caractérisée comme un « État expert qui, à partir d'une vision surplombante et animatrice de la société, se donne comme juge et partie » (ibid., 201). Enfin, en conclusion, les auteurs proposent comme voie à suivre, la visée d'un « État partenaire » des acteurs de la société civile, qui encourage les projets au lieu de les prédéterminer (ibid., 202). À travers ces expressions, il apparaît que l'État est une entité différente des citoyens, souverain au sens où il se place au-dessus d'eux, mais sans représenter toutefois l'intérêt général (puisqu'on trouve au contraire, en arrière plan de la critique, l'image de technocrates qui veulent légitimer leur rôle). Pour les auteurs, l'État choisit en quelque sorte de « faire du social » -ne renonçant donc pas en effet, à exercer cette activité qu'il a « gagnée » en passant de l'État gendarme à l'État providence. La question de savoir si la manière de faire le social a changé, reste ouverte, puisque, s'il y a bien des dispositifs nouveaux décentralisés et fondés sur la concertation, l'État conserve cependant le pouvoir (en partie seulement, d'où l'idée d'un État « juge et partie »). La réponse de J. Donzelot se veut ciblée seulement sur la politique de la ville. La réflexion porte alors sur une pluralité d'acteurs, d'administrations et de dispositifs : de ce point de vue, on est plus proche de l'État conglomérat que de l'État souverain, avec la vision de différents groupes ou acteurs. Malgré leur pluralité cependant, et malgré le travail conjoint avec les acteurs de la société civile, les acteurs publics sont implicitement présentés comme les porteurs d'un intérêt souverain, pleinement légitime par rapport aux multiples projets émanant de la société civile, car garant du « politique ».

L'idée d'un intérêt supérieur représenté par l'État se retrouve dans le livre *L'État animateur* (1994), puisque la politique de la ville y est présentée comme la réponse à l'exclusion dans sa dimension collective. Mais c'est aussi, dans cet ouvrage, une « ligne de transformation » qui vise à modifier tout « l'appareil d'action publique ». En effet, la philosophie de l'histoire change (avec l'abandon du thème du progrès au profit de celui du changement) ; la conception de la société se transforme (l'idée d'intégration ne s'appliquant plus à des forces sociales en état de résistance, mais à des non forces, chômeurs de longue durée, exclus) ; et la relation entre l'État et le citoyen change également (le rôle de l'État ne consistant plus à conjurer les conflits sociaux, mais à maintenir du lien et produire la société). En bref, la politique de la ville, selon J. Donzelot et Ph. Estèbe, sert à « moderniser l'État », et à rompre avec des « habitudes de commandement » pour ouvrir un espace de débat public. En filigrane, on a une figure de l'État qui représente l'intérêt général, souverain au sens où il garde une prérogative proprement politique, presque République en ce qu'il invite à la démocratie et rejoint finalement, la somme des intérêts individuels des citoyens. C'est aussi l'image d'un État qui ne fait pas lui-même du social, mais fait plus qu'encourager les acteurs à en faire, puisqu'il conduit une politique de lutte contre l'exclusion.

Dans la controverse sur la nature et les objectifs de « l'État animateur », les pratiques suscitées et leurs conséquences sont cependant discutées de manière abstraite, et l'imbrication de l'entité État et de l'entité « social » n'est pas vraiment théorisée. C'est sur ces points principalement, que dans mon parcours de recherche, je me suis efforcée d'apporter des éléments nouveaux, en gardant cependant d'une part, l'idée d'une transformation dans la

---

<sup>5</sup> J. Donzelot, 1993, « Quel rôle pour l'État ?, II. », Revue *Esprit*, Octobre, 174-181.

manière d'agir de l'État, (qui justifie dans une certaine mesure, l'utilisation du terme « État animateur ») ; mais en développant d'autre part, un point de vue critique sur cette transformation et ses effets dans le domaine de l'intervention sociale, qui me rapproche davantage de l'analyse et de « l'engagement » de B. Eme, J-L. Laville et D. Mothé.

### C- L'ÉTAT, LE SOCIAL ET LA SANTÉ

Dans les différentes conceptions de l'État, la relation au « social » est importante, voire essentielle (pour l'État providence, l'État social et l'État animateur). Pourtant, la question est rarement tranchée de savoir si le « social » doit être considéré comme une activité de l'État, ou encouragée par l'État. C'est cette confusion, qui apparaît comme problématique dès mes premiers travaux sur les SDF, que je me suis efforcée de clarifier dans mon livre sur les centres sociaux – sans établir toutefois de différence entre le « social » et « la santé » (bien que précisément, l'État fait une différence, dans les lois de décentralisation par exemple<sup>6</sup>). D'où la proposition, que je vais préciser maintenant, qui consiste à séparer dans l'analyse, l'État, le social et la santé<sup>7</sup>.

#### 1- L'ÉTAT ET LES SDF : LA FIN D'UN ÉTAT AUTORITAIRE ?

Ainsi, à propos de l'histoire de la catégorie « sans domicile fixe », l'analyse que je propose dans ma thèse emprunte beaucoup au raisonnement de M. Foucault, en suivant les agissements d'un État souverain, monarchique, qui fait le choix politique de lutter contre le vagabondage, à travers lois et décrets, pour mieux imposer et diffuser dans la société l'obligation sociale de travailler<sup>8</sup>. À la fin du XIX e siècle, l'État républicain fait aussi un choix politique, celui d'organiser l'Assistance publique pour les personnes dans l'incapacité de travailler, tout en maintenant la répression pour les vagabonds et les mendiants. En revanche à la fin du XX e siècle, la logique de la décentralisation fait émerger la figure du SDF comme impossible à intégrer dans le transfert aux départements de l'organisation de l'Aide sociale, (sans que l'exclusion soit volontaire). L'analyse de contenu des débats en deuxième lecture à l'Assemblée nationale de la loi sur le revenu minimum d'insertion en 1988 permet de suivre la progressive émergence, dans les consciences des députés, de l'importance du logement dans les processus d'exclusion. Implicitement, on suggère donc l'idée que le pouvoir étatique sous l'Ancien Régime et au XIX e siècle avait un rôle moteur, politique, dans la répression du vagabondage, ainsi que dans la promotion sociale de la « norme Travail ». Alors qu'à la fin du XXe siècle, le Parlement semble confronté à des phénomènes qui le dépassent (chômage de masse, montée en puissance de la norme Logement), et essaye de trouver des solutions pratiques pour permettre aux personnes « sans résidence stable » de bénéficier du revenu minimum d'insertion, en invitant à l'action les autres partenaires (comme les associations, qui peuvent demander l'agrément pour la procédure de « domiciliation ») (M. Bresson, 1997). L'État peut sembler dans cette présentation, moins « volontaire », et surtout moins « autoritaire » (comme le confirme la suppression du délit de

<sup>6</sup> Dans les lois de 1982-83, la santé n'est pas concernée par la décentralisation, qui organise le transfert de compétences des services des Ministères vers ceux des collectivités locales (Départements et communes surtout). Contrairement à ce qui se passe pour l'Aide sociale, il y a donc seulement « déconcentration » -c'est-à-dire que l'État garde ses compétences, même si les organes centraux des Ministères confient davantage de prérogatives à leurs services locaux (déconcentrés). On revient plus loin sur cette différence importante.

<sup>7</sup> L'idée de cette « séparation », faut-il le souligner, implique que l'État n'est pas considéré comme une émanation d'individus agrégés, mais bien comme une entité, dont on admet d'ailleurs qu'elle est complexe.

<sup>8</sup> Voir M. Bresson, 1994, *La construction de l'identité sociale des sans-domicile-fixe dans la France contemporaine*. On retrouve aussi une présentation proche dans le livre de R. Castel, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*.

vagabondage et mendicité dans le nouveau Code Pénal en 1994). Cette évolution rejoint un des traits de l'État animateur selon J. Donzelot.

Pour autant, l'État n'a pas renoncé à agir. Le RMI, la lutte contre les exclusions, la décentralisation, sont aussi des actes politiques. D'où l'idée que le changement se situe dans la relation qu'il entend établir avec les acteurs du « social » et avec les autres acteurs publics, en utilisant à la fois des instruments budgétaires et réglementaires pour imposer son objectif de « clarification » des compétences et des fonctions.

## 2- L'ÉTAT ET LES INSTITUTIONS DU SOCIAL

C'est dans le livre *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme* (2002) que je présente le « social » comme une entité ou plutôt « un domaine à part, avec ses règles, ses lois, ses professionnels »<sup>9</sup>. Historiquement en France, pendant longtemps, c'est l'Église qui a pris en charge la misère et les malheurs des gens. Les initiatives privées, souvent religieuses, relevaient alors de la charité. Mais au XIX<sup>e</sup> siècle l'État prend peu à peu, le relais des œuvres privées. C'est pourquoi, l'État apparaît en France comme un acteur essentiel de « l'invention » du social (Jacques Donzelot, 1984). L'État républicain intervient par la législation, puis, de plus en plus, par ses financements. Il construit d'abord l'Assistance Publique, entre 1880 et 1914, pour aider les personnes qui ne peuvent pas subvenir elles-mêmes à leurs besoins (comme les enfants abandonnés, ou les adultes dans l'incapacité physique de travailler). Puis l'État favorise l'assurance sociale, qui repose sur la notion de "risques sociaux". En 1945, le développement de l'assurance sociale aboutit au décret instituant la Sécurité sociale. En 1953, l'Assistance publique devient l'Aide sociale. Sur le constat des limites de ces deux institutions (Sécurité sociale, Aide sociale), les travailleurs sociaux contribuent à l'émergence de l'Action sociale, dans les domaines de la prévention, de l'animation des quartiers par exemple. Le social dans l'histoire de la France est un domaine à part, qui s'est construit comme un prolongement ou une extension de l'État, à partir et « autour » de ces trois grandes institutions que sont la Sécurité sociale, l'Aide sociale et l'Action sociale. Ces institutions apportent un ensemble de réponses garanties par l'État, apportées aux problèmes liés aux inégalités sociales et à la pauvreté, y compris la vieillesse, la maladie.

Mais qu'est-ce que l'État ? Le concept a plusieurs définitions, qui s'emboîtent comme des poupées gigognes. À l'origine des États nations, l'État désigne une organisation politique constituée d'un territoire, d'une population et d'un pouvoir institutionnalisé. L'État signifie aussi les autorités qui dirigent cette organisation, en s'appuyant sur un appareil qui a le pouvoir de prélever les impôts. Cet "appareil d'État" comprend au sens strict les administrations centrales (les Ministères). Dans une conception plus large, on ajoute souvent les administrations locales (Régions, départements, communes). Enfin, lorsqu'on parle des "administrations publiques", on ajoute les organismes de la Sécurité sociale, qui gèrent les cotisations des salariés et des employeurs. Cette définition large de l'État, qui illustre la force du lien avec le social, s'est imposée entre la fin de la seconde guerre mondiale et la fin des années 1970. À la différence des formes d'organisation politique qui l'ont précédé, l'État providence intervient pour corriger les mécanismes du marché. Il garantit la progression des droits sociaux, l'amélioration de la couverture sociale de tous les individus. En contrepartie, il redistribue des masses financières croissantes à l'échelle de la nation et il organise le fonctionnement des institutions du social. Même si les gouvernants n'ont eu de cesse pendant toute cette période de proclamer que les acteurs de la Sécurité sociale et de l'Action sociale étaient indépendants, et si ces derniers le revendiquaient par ailleurs, l'État providence

<sup>9</sup> La développement qui suit reprend, en les remaniant, des analyses présentées notamment dans l'introduction et le chapitre 1 du livre *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, 2002, 7-49.

transforme en lien quasi organique, la relation entre les pouvoirs publics élus et le champ du social.

Le social et l'État sont donc deux entités en partie autonomes, et pourtant historiquement liées, par un lien longtemps fusionnel. Selon l'analyse que je propose, c'est précisément ce lien qui est en cause aujourd'hui. Depuis les années 1980, on observe l'accumulation des déficits budgétaires, la volonté de maîtriser les dépenses, et le regain du libéralisme au niveau mondial : l'État affiche sa volonté de "responsabiliser" tous les acteurs (des institutions aux citoyens individuels). C'est ce mot d'ordre qui justifie que les droits sociaux, les prestations automatiquement délivrées au guichet cèdent du terrain devant le droit à l'insertion et sa logique de développement de l'autonomie individuelle et des capacités personnelles. En même temps, l'État central délègue la plus grande partie de ses pouvoirs aux collectivités locales, dans le cadre des lois de décentralisation. Il organise un « transfert de compétences ». Et il favorise les procédures de contractualisation, de projets. C'est pour le social un ordre ancien qui disparaît. Au début des années 2000, le social porte le deuil de la relation privilégiée qu'il a entretenue avec son géniteur et puissant protecteur (l'État).

Or, la référence un peu floue au contexte de « crise » de l'État providence gagne à être réinterrogée sous l'angle un peu différent des rapports entre l'État et l'ensemble d'institutions et d'acteurs professionnels et militants, communément désignés comme « le social ». Avec ce regard en effet, la question d'un "désengagement de l'État" par exemple, prend un sens différent de celui qu'on lui prête habituellement. En effet, l'idée est souvent ramenée à une question financière. Or, il est possible d'établir les dépenses sociales qui ne sont pas en diminution – en incluant ici la santé dans le social, dans la mesure où on utilise comme indicateur le « compte de la protection sociale ». Suivant ce « compte satellite » de la comptabilité nationale, les prestations de protection sociale représentaient 29 % du PIB en 2002, contre 25 % en 1981. Autrement -dit, l'effort consenti pour le social a encore augmenté<sup>10</sup>. Or, dans le compte de la protection sociale, la part des recettes financées par des administrations publiques représentait 98 % du total (les régimes d'employeurs, les mutuelles et les régimes d'intervention sociale des administrations privées se répartissant les 2 % restants)<sup>11</sup>. Ces données comptables viennent donc contredire l'idée de « désengagement » financier de l'État (entendu ici au sens des « administrations publiques », y compris la Sécurité sociale).

Pourtant, une analyse plus fine suggère bien un changement de cap dans la relation entre « l'État » et « le social ». En effet, la protection sociale est financée pour une large part par des cotisations : celles-ci représentent les trois quarts des recettes en 1997. En 2002, elles ne représentent plus que les deux tiers (66,9 % des ressources hors transfert). Le financement public (c'est-à-dire les versements des administrations publiques, hors Sécurité sociale) est lui en augmentation. De plus, dans cet ensemble, ce sont les impôts et taxes qui augmentent, alors que les « contributions publiques » ont presque disparu. Cette dernière remarque, sans doute, un peu technique, illustre pourtant une tendance importante. En effet, les contributions publiques sont des versements de l'État central aux régimes de protection sociale ; pour l'essentiel ce sont des subventions d'équilibre, accordées après coup, de manière discrète, quasi automatique, en cas de déficit. Les impôts et les taxes (qui comprennent les sommes perçues au titre de la CSG) sont au contraire affectés à des dépenses précises, définies à l'avance. L'État central, en réduisant les subventions d'équilibre et en privilégiant les

---

<sup>10</sup> Le maximum historique a toutefois été atteint en 1996 (29,4%) ; il a ensuite décliné jusqu'en 2000 (28,3%) avant de remonter dans un contexte économique moins favorable. Quoiqu'il en soit, ces faibles variations ne remettent pas en cause la tendance, qui est davantage le maintien (voire l'augmentation) des dépenses, que leur diminution. Voir INSEE, 2003-2004, *France, portrait social*, 75.

<sup>11</sup> Source Sesi, Les comptes de la protection sociale et Données sociales 1999, p 95.

financements pré-affectés, se donne ainsi les moyens de contrôler mieux sa dépense sociale, et de formuler des grandes orientations, voire des exigences plus précises.

L'histoire récente confirme que l'État central ne se prive pas d'intervenir, et qu'il entend aussi se dégager de liens fusionnels avec les acteurs sociaux, mais aussi avec les autres acteurs politiques (collectivités locales notamment). Dans mes travaux, je m'efforce de montrer comment cette attitude nouvelle, volontaire voire volontariste, contribue à la « crise » des institutions de la Sécurité sociale, l'Aide sociale et l'Action sociale.

Pour la Sécurité sociale, la crise du paritarisme est largement liée au « problème » de la relation de l'État avec les autres acteurs : ce n'est pas un partenaire social comme les autres, puisque c'est aussi lui qui définit le cadre dans lequel s'organise la gestion. Il est par exemple responsable des choix d'exonérations, qui ont contribué à dégrader les rentrées de cotisations (les principales recettes des assurances sociales) au cours des années 1990. Pourtant, le déficit a justifié la nécessité des réformes. La réforme Juppé (1995) a organisé le transfert d'une partie des compétences de gestion des organismes paritaires vers le Parlement. Le secrétaire général du syndicat Force ouvrière, Marc Blondel, a dénoncé à l'époque la mainmise de l'État sur la Sécurité sociale (utilisant même dans les médias télévisés l'expression "hold-up"). Or, les citoyens, pour la plupart, ne font pas la différence entre ce qui relève de l'État au sens strict et des organismes de Sécurité sociale. La plupart assimilent le tout dans un ensemble, l'État providence. Pourtant, pour les acteurs du social, la transformation est essentielle. Depuis le transfert des compétences, le Parlement fixe la progression des dépenses de santé et peut prévoir des sanctions, en cas de dépassement. Dès lors, ce que l'on observe, c'est le passage d'une situation où les partenaires sociaux pouvaient prétendre exercer un authentique pouvoir de gestion ; à un contrôle direct, politique, par l'État des différentes Caisses (avec l'obligation de suivre les grandes orientations fixées par le Parlement, de se prêter à des évaluations). La "refondation sociale" proposée par le MEDEF désigne clairement la question des rôles respectifs de l'État et des partenaires sociaux comme étant à l'origine du « problème » : cette refondation vise à minimiser le rôle de l'État. Mais si les syndicats ont répondu à son invitation, c'est qu'une partie importante du mouvement syndical (et pas uniquement à la CFDT) rejoint l'organisation patronale sur ce point. On se trouve en effet face à un paradoxe, les voies pour s'élever contre les risques "d'étatisation" du système venant se mêler à celles qui dénoncent le "désengagement" de l'État et les risques d'une "privatisation" du système (scénario souvent repris par les organisations syndicales CGT mais aussi Force Ouvrière). Comment peut-on trouver, dans l'attitude de l'État, de quoi alimenter les peurs à la fois d'un désengagement de l'État et de l'étatisation du système ? Le paradoxe est levé si on admet que l'on assiste à la fin d'une relation fusionnelle, un peu comme une séparation de corps et surtout de biens entre l'État et les organismes de Sécurité sociale. Alors on comprend qu'un des enjeux est la marge d'autonomie des Caisses d'assurances sociales et au-delà, si elles ont encore une utilité (ou si elles peuvent être remplacées, soit par l'État, soit par les mécanismes du marché).

Au total, il n'y a pas de diminution du budget de la Sécurité sociale, et il y a dans cet ensemble une augmentation de la part des dépenses publiques (impôts et taxes). Pourtant l'État central prend effectivement ses distances au sens où il se retire de certains engagements financiers, (quitte à en reprendre d'autres) et surtout où il se dégage de cette relation particulière, fusionnelle qui caractérisait l'État providence ou État social. Dans le système « ancien », les engagements étaient non dits. Les partenaires sociaux organisaient la gestion, s'il y avait un déficit l'État venait faire la compensation -s'il protestait un peu, c'était presque pour la forme, cela ne prêtait jamais à conséquence. Or, cette relation est rompue, du fait de l'État. Mais l'État ne rompt pas toute relation, plutôt, il en impose une autre. Tout se passe comme si l'État disait : maintenant je ne suis plus le partenaire et le soutien inconditionnel, peu regardant que j'ai été, mais un financeur (presque) parmi d'autres et à ce titre j'ai un droit de regard sur les

dépenses, j'ai même le droit de ne plus payer ou de sanctionner si les orientations que je donne ne sont pas respectées. Or, c'est une évolution similaire qui caractérise la relation de l'État avec l'Aide sociale.

L'Aide sociale, née du décret du 2 novembre 1953, est l'héritière directe de l'Assistance publique, que l'État républicain avait mis en place dans les années 1880-1914 à destination des personnes se trouvant, temporairement ou définitivement, dans l'incapacité physique de travailler. Dans le financement de la protection sociale, la part de l'Aide sociale est minime par rapport à celle des assurances sociales (environ 10 % du total)<sup>12</sup>. L'Aide sociale, contrairement à la Sécurité sociale, est un service public. Aussi la question de l'engagement ou du "désengagement" de l'État ne se pose pas de la même manière. Pourtant là encore, les années 1980 traduisent un changement, à deux niveaux : le partage des rôles entre pouvoirs publics centraux et pouvoirs publics locaux (communes, départements, régions) ; et l'évolution en volume et en structure du financement.

Les lois de décentralisation en 1982-83 sont le résultat d'une longue histoire marquée par les va et vient de la centralisation et de la décentralisation. Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en France, l'aide aux indigents reposait sur la charité privée et sur l'action facultative de collectivités très décentralisées : la paroisse, la corporation ou la commune. Quand le législateur a décidé, par les lois de 1893 et 1905, de rendre l'assistance obligatoire, il a obligé les communes à organiser l'assistance et, pour la première fois, l'État s'est vu contraint de participer aux dépenses. C'est le début du mouvement de centralisation. Progressivement, les pouvoirs des communes se sont réduits. L'admission aux prestations a été l'œuvre de commissions spécialisées, avec l'intervention de représentants de l'État. Et dans l'organisation des services, la compétence du département a pris le pas sur celle de la commune. Le point d'orgue du mouvement de centralisation a été atteint en 1953, avec la réforme qui a mis en place l'Aide sociale (à la place de l'Assistance publique). La loi en effet renforce le pouvoir de l'État central au détriment de celui des collectivités locales, afin de permettre à l'État de faire face à un accroissement de dépenses, dû notamment à l'évolution démographique. Les charges sont alors réparties entre l'État, le département et la commune selon des bases de répartition décidées, d'autorité, par l'État. Le mode de financement est celui des "financements croisés", c'est-à-dire que pour chaque prestation, les trois financeurs sont mis à contribution selon des taux variables. Autrement dit, dans ce système, le niveau des dépenses dépend du cadre légal fixé par l'État et de la conjoncture économique (qui fait varier le nombre de bénéficiaires potentiels). Il ne dépend donc pas du niveau des recettes (celles-ci doivent plutôt "suivre"). De plus, pour chaque dépense supplémentaire décidée, la charge est en quelque sorte "adoucie" par le principe du partage à trois.

Cependant, avec la crise économique et la montée d'un chômage de masse, l'Aide sociale voit ses dépenses augmenter. En 1979, le gouvernement de Raymond Barre met en chantier une réforme avec l'idée de base de répartir des blocs de compétence entre les financeurs, et de supprimer les financements croisés "qui rendent difficile toute maîtrise des dépenses". En 1982-83, les lois de décentralisation suppriment la tutelle a priori de l'État, aussi bien sur le plan administratif que sur le plan financier. La quasi-totalité de l'Aide sociale est transférée aux départements. Le principe affiché est la recherche de la proximité, selon lequel il s'agit de rapprocher les structures d'assistance des assistés. Mais il s'agit aussi pour l'État central de mieux maîtriser ses dépenses, en définissant clairement les charges et les responsabilités de chacun. En principe, les lois de décentralisation fixent pour chaque forme d'aide sociale la collectivité qui est responsable et qui doit assumer, seule, la charge. C'est dans ce cadre

---

<sup>12</sup> Il s'agit de la protection sociale hors transferts (*Les comptes de la protection sociale 1990-97*). Les transferts sont des opérations internes à la protection sociale (par exemple, des compensations entre régimes d'assurances sociales) et n'ont donc pas d'incidence sur le financement de l'ensemble du champ de la protection sociale.

qu'elles distinguent les instruments de la solidarité nationale, que l'État central prend en charge, de ceux qui renvoient à des "solidarités de proximité", confiés aux départements. L'État central ne finance donc plus qu'un nombre limité de prestations liées à la solidarité nationale (comme l'allocation différentielle pour les handicapés). Les départements sont désormais responsables des autres prestations d'aide sociale, des services sociaux et des actions de prévention sanitaire. Pour leur permettre d'assumer ces responsabilités, on assiste à un transfert de (certaines) ressources fiscales.

On voit alors comment se met en place entre l'État et ses partenaires une évolution qui, sur certains points, est comparable à celle décrite à propos de la Sécurité sociale. Du temps de l'État providence, les financements croisés étaient la manifestation d'une relation fusionnelle entre l'État et les autres collectivités en charge de l'aide sociale. Il n'y avait pas de volonté clairement exprimée de maîtriser des dépenses puisque les prestations étaient fixées par des critères légaux, en référence à la notion de besoin des individus et des familles. La question du financement venait après et chacun savait que finalement l'État (c'est-à-dire un mélange confus entre État central et collectivités locales) ferait les "arrangements" qu'il faudrait. Dans les années 1980, la décentralisation est utilisée par l'État central comme un moyen de se dégager de ce lien fusionnel. Ce qu'on appelle "désengagement" n'est pas tant une volonté de se retirer de l'Aide sociale, qu'un souci de l'État maîtriser son engagement. Il s'agit pour l'État central d'établir des comptes séparés avec tous les acteurs, tout en gardant ou plutôt en reprenant la maîtrise du jeu (qui lui avait échappé avec le dérapage des dépenses).

Il faut ajouter que depuis la décentralisation, l'État central s'est construit de nouveaux leviers d'intervention. En particulier, la loi sur le Revenu Minimum d'Insertion, votée par le Parlement en 1988 instaure un filet de sécurité en direction des plus démunis, assorti d'un volet d'insertion. En matière de financement, c'est l'État qui prend en charge le versement de l'allocation ; c'est donc lui qui consacre la plus grosse somme. Pour le dispositif lui-même, la loi affirme la co-responsabilité du préfet et du président du conseil général en matière d'insertion. Un conseil départemental d'insertion (CDI) assure la cohérence des actions d'insertion dans le département et met en place un dispositif d'évaluation des actions menées (dispositif prévu par le Parlement dès 1988). Mais c'est la commune qui devient le cadre d'action des nouvelles politiques d'insertion. Dans l'expérience du RMI pourtant, l'État fixe son niveau, ses conditions, notamment son lien avec l'insertion. Certaines collectivités avaient mis en place ce minimum selon des modalités d'ailleurs très différentes. L'État a opéré une unification en créant le revenu minimum d'insertion. En la réglementant de façon uniforme, il a tourné le dos à la décentralisation. En le finançant seul, il a montré les limites de son "désengagement" du domaine du social. On peut ajouter ce paradoxe, qu'en participant avec les départements aux actions d'insertion, il a en quelque sorte remis en vigueur le système des financements croisés (Elie Alfandari, 1989, 176). Mais cette entorse au principe de clarification se fait à la marge, sans remettre en cause le principe lui-même. Et le RMI illustre surtout le rôle que l'État central entend avoir dans la prise en charge de la solidarité nationale.

Au total, l'évolution de l'Aide sociale illustre donc les ambiguïtés du "désengagement" de l'État. L'État continue d'intervenir, mais on assiste à une évolution de son engagement, à l'instauration d'une nouvelle forme de lien avec l'Aide sociale. Comme pour la Sécurité sociale, ce lien se construit autour de la volonté affichée de maîtriser les dépenses, en clarifiant les rôles et les compétences - mais en gardant le contrôle de l'ensemble. Comme si l'État, refusant désormais d'être une puissance immanente, intervenant partout et dans tout comme une main invisible et bienfaitrice, s'efforçait de devenir un pouvoir transcendant, clairement identifié, lui-même hiérarchisé en échelons autonomes et distincts : l'État central, le département, les communes. Le "désengagement" ne signifie donc pas que "l'État" intervient moins. Il est plus juste de dire que l'État central intervient moins, à condition de préciser aussitôt que son intervention reste décisive. Il intervient surtout autrement et il se met



dans une position qui doit lui permettre de faire évoluer l'ensemble du fonctionnement de l'Aide sociale.

L'Action sociale enfin a été inventée pour dépasser les limites des autres institutions de la protection sociale : Sécurité sociale, Aide sociale. C'est le principal élément qui la caractérise. À la différence de l'Aide sociale ou de la Sécurité sociale, l'Action sociale ne constitue pas un service administratif, ni même un ensemble de services. Elle n'est pas soumise à une réglementation stricte des conditions d'attribution, les conditions sont fixées par les prestataires et les prestations ne sont généralement pas obligatoires. Mais l'Action sociale fait partie intégrante du système de protection sociale ; elle est, pour le gouvernement, une pièce de sa politique sociale et les conditions d'attribution ne sont donc pas laissées à l'arbitraire.

Dans les années 1960-70, les institutions sont étroitement liées à l'État. Plus précisément, comme le montre M. Autès, deux conceptions s'affrontent et se combinent. L'approche "républicaine" souhaite que l'État constitue une politique d'action sociale unifiée, cohérente, s'appuyant notamment sur la planification ; c'est à elle que l'on doit l'énoncé d'une véritable stratégie de développement de l'action sociale dans le VI<sup>e</sup> plan (1971-75). L'approche "libérale" laisse plutôt à l'État le soin de rassembler, de rationaliser et d'organiser les actions (Michel Autès, 1999). Le résultat de la combinaison de ces deux approches, jusqu'au début des années 1980, est une grande confusion entre les compétences respectives de l'État et des autres acteurs.

Qui sont, d'ailleurs, ces acteurs ? Ce sont, d'abord, les Caisses de Sécurité sociale qui ont un budget d'action sanitaire et sociale distinct de leur gestion administrative ordinaire ; ce budget est alimenté par des prélèvements sur les cotisations dont le taux est fixé par les autorités de tutelle, c'est-à-dire l'État central. Elles ne peuvent pas s'écarter d'une liste d'actions figurant au "programme d'action sanitaire et sociale" fixé par un arrêté ministériel. Ce sont, aussi, des organismes publics – ce qui illustre de manière saisissante la difficulté à distinguer clairement l'État et le social. Par exemple chaque ministère dispose en principe d'un service médico-social pour ses agents. Mais il ne s'agit pas à proprement parler d'institutions du social puisqu'ils n'exercent pas cette activité à titre principal. En revanche il existe des établissements publics autonomes ayant une mission d'action sociale : établissements médico-éducatifs pour handicapés, établissements d'aide par le travail, Bureaux d'Aide Sociale (BAS) devenus en 1986 Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS). Ce sont des établissements publics communaux, mais ils ont une autonomie. Ils sont administrés par un Conseil d'Administration qui prévoit de laisser une place aux "usagers" (ou plutôt, à des représentants d'associations), et ils peuvent recevoir des dons et des legs. Toutefois pour eux ces ressources sont plutôt marginales, l'essentiel provient de ressources diverses versées par la commune. Il en résulte une dépendance financière et pour partie, politique (d'ailleurs, le Conseil d'administration est présidé par le maire).

Mais l'Action sociale est surtout caractérisée par l'énorme importance des organismes privés. Suivant leur secteur d'activité, ces organismes privés peuvent être des mutuelles, des comités d'entreprise, des associations selon la loi de 1901 ou des sociétés à but lucratif (sociétés commerciales, sociétés civiles voire sociétés coopératives). Le secteur associatif en France est foisonnant, fortement lié aux réseaux de notables locaux, il s'est aussi doté de puissantes fédérations possédant une force de négociation comme, par exemple, l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS). La loi de 1901 garantit l'indépendance des associations, mais elles vivent largement grâce aux subventions et aux remboursements des collectivités publiques. D'ailleurs l'État a tenté d'organiser l'ensemble au service d'objectifs politiques à travers une série de textes parmi lesquels l'intersecteur infanto-juvénile en 1972, les circulaires sur la sectorisation sociale en 1966 et 1972, ou encore l'organisation du travail social en professions (à travers les diplômes

d'état notamment). Ces exemples illustrent une réalité fondamentale, à savoir que jusqu'aux années 1970 l'initiative privée est constamment organisée, encadrée après coup, et même quelquefois précédée par l'évolution du droit et de la réglementation.

A partir des années 1980, on assiste cependant à la rupture d'une communion qui a existé, malgré les dénégations. De même que l'Aide Sociale, l'Action sociale est transformée par la décentralisation des années 1982 - 86. Il y a des différences, dans la mesure où l'Action sociale était déjà très décentralisée : contrairement à l'Aide sociale, il n'y avait aucun monopole des collectivités ou des établissements publics ; les procédures et les conditions d'attribution n'étaient pas fixées au niveau national. Cela, bien sûr, ne change pas. Il n'y a pas non plus de nouveauté spectaculaire au niveau des sources de financement de l'Action sociale. En revanche, le législateur introduit dans le champ de l'Action sociale une concurrence accrue (Elie Alfandari, 1989, 245). La tendance, très nette dans les lois de décentralisation, mais aussi dans d'autres textes, est d'accentuer la concurrence à tous les niveaux .

La décentralisation institue d'abord, ce qui n'existait guère avant, une concurrence entre les collectivités publiques financeurs de l'Action sociale. En effet, contrairement à ce qui est prévu pour l'Aide sociale, elle n'instaure pas de répartition des compétences entre les diverses collectivités territoriales. Par ailleurs, la décentralisation maintient et même renforce la concurrence entre le secteur public et le secteur privé, en garantissant une égalité des chances puisque les règles de fonctionnement des établissements sont unifiées. Désormais la même liberté de création existe, alors qu'avant il fallait une autorisation de la tutelle pour créer les établissements publics ; de plus, ces derniers sont pratiquement soumis aux mêmes règles d'habilitation, de fonctionnement financier, de fermeture. Enfin, la décentralisation accentue la concurrence entre les institutions privées pour capter les financements publics sur contrats.

En effet, dans les années 1980 et 1990, la contractualisation prend de l'ampleur. Le IX<sup>e</sup> plan (1984) développe les contrats de plan par lesquels l'État charge d'autres collectivités de missions d'Action sociale. C'est aussi par le contrat que des collectivités peuvent s'associer pour mener des actions, confier des missions à des institutions privées ou déterminer l'évaluation des actions conduites. Tout au long des années 1990 la pratique du contrat envahit alors toute l'Action sociale et instaure des nouvelles relations entre ses différents acteurs.

Le développement de la contractualisation est, selon J. Donzelot et Ph. Estèbe, caractéristique du passage de l'État providence à l'État animateur<sup>13</sup>. L'approche, dite globale, s'oppose au schéma sectoriel où chaque problème est isolé, traité comme si rien ne le liait aux autres. La police, la justice, l'action sociale, chacune pense son travail isolément et finalement "manque" une partie de son public - les exclus. L'approche globale au contraire veut traiter l'exclusion dans toutes ses dimensions et faciliter l'émergence d'initiatives nouvelles pour dégager des solutions, là où le fonctionnement ordinaire des institutions se révèle impuissant. Un des textes fondateurs de la politique de la ville, le rapport Dubebout (1983) préconise de laisser l'initiative aux collectivités locales et de concevoir l'action sociale comme un projet de développement social urbain réalisé en appui sur les élus. Mais la politique de la ville illustre le paradoxe d'une politique qui est menée par l'État central, mais qui vise à dépasser la logique sectorielle des ministères et à "dynamiser" les acteurs locaux. C'est d'ailleurs pour dépasser ce paradoxe que le gouvernement a d'abord mis en place un organisme souple et transministériel, la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville) en 1988. La nomination d'un Ministre de la Ville, en 1991, a enclenché une dynamique qui a abouti à faire partager le thème et l'approche globale aux ministères classiques. À partir de ce moment, chaque administration tente de s'approprier le thème "ville". Les services locaux des ministères sont invités à passer des accords avec des forces associatives ou avec des élus, mais dans un cadre et en fonction de

---

<sup>13</sup> Toutefois ces auteurs considèrent que l'État, en diffusant la pratique du contrat, veut se décharger de l'attente forte dans le progrès social, qu'il ne peut plus satisfaire, et renvoyer à la société la charge de répondre (1994, 30). L'interprétation entérine l'idée d'un "désengagement". Nous insistons plutôt sur l'évolution vers un autre type de relation avec le social.

produits élaborés au niveau central. Pourtant, il ne faut pas sous-estimer la transformation : en valorisant les initiatives de ses agents, en les autorisant à passer des alliances avec la société civile, chaque administration transforme ses manières de faire. Sous l'impulsion de la politique de la ville, c'est l'État central qui se modernise et qui modifie sa relation avec le local.

Le champ de l'Action sociale illustre donc l'idée selon laquelle l'État central, plutôt que se « désengager », impose une profonde transformation des relations qu'il entretient avec les acteurs du social. L'Action sociale est financée pour une partie très faible par des ressources privées, et pour l'essentiel par des collectivités publiques. Les confusions de rôles qui en résultent, héritées de l'État providence, ne doivent pas masquer la grande entreprise de clarification des rôles et des compétences et la séparation des comptes, par laquelle l'État veut obliger chaque organisme à se différencier et à (re)trouver sa place dans un nouveau système. Il est bien difficile de dire si l'État central intervient plus, ou moins. De ce point de vue, le sens de l'évolution est sans doute encore indécis. En revanche ce qui semble acquis, c'est la transformation du mode d'intervention. Mais cette évolution ne signifie pas que l'État laisse aux partenaires locaux la responsabilité de construire et de financer le social. En matière d'Action sociale, si le département et les autres collectivités publiques ont une large initiative (surtout les communes et les CCAS), l'incitation financière de l'État reste prépondérante

Aujourd'hui, l'État prend ses distances avec les institutions du social et il cherche, sous l'influence des idées libérales, d'autres formes de légitimité politique (par exemple, à travers l'ouverture des marchés et la construction européenne). Il y a de ce point de vue, une cohérence de l'action politique. Pourtant, l'État n'est pas un acteur pensant, unique et calculateur. C'est une réalité multiple, mouvante, qui inclut l'État central, les collectivités publiques, les Caisses de Sécurité sociale et dans l'État central le gouvernement, le Parlement, les ministères, les élus et les agents des administrations. Pour aucun de ces acteurs publics, la fin de la communion avec le social n'était un objectif en soi. C'est plutôt une combinaison de stratégies politiques et de préoccupations gestionnaires (faire face aux conséquences sociales de la crise, maîtriser les dépenses) qui a convergé finalement vers ce résultat.

L'analyse proposée suggère aussi que la « crise » de l'État providence, ne prend pas la forme d'une remise en cause de la fonction sociale de l'État, ni de l'importance politique et financière du « social ». En effet les dépenses publiques ne diminuent pas, et l'instrument réglementaire est plus que jamais employé. Mais le « changement » se situe dans la relation que les pouvoirs publics entretiennent avec les acteurs institutionnels du social. De ce point de vue, le passage à « l'État animateur », si toutefois l'on conserve cette expression, s'applique difficilement aux deux principales institutions du social que sont la Sécurité sociale et l'Aide sociale. L'État en effet continue à agir par la contrainte, en s'imposant par décrets, par lois, et par la contrainte économique (à travers l'instrument budgétaire). Dans ces deux institutions (qui représentent 90% ou plus des dépenses sociales) les objectifs affichés de l'intervention ne sont pas « d'insuffler la vie » mais de garantir des droits sociaux, et les animateurs sociaux et socioculturels sont très peu présents. Dans ces conditions, ne faut-il pas en effet restreindre le champ de l'État animateur à l'Action sociale (et plus précisément encore, à une partie, qui concerne la Politique de la ville). ? C'est en effet, la position revendiquée par J. Donzelot et Ph. Estèbe. Pourtant, comme le suggèrent aussi ces auteurs, le changement observé dans la Politique de la ville a vocation, dans l'esprit de ses promoteurs, à diffuser largement dans les autres domaines de l'action publique. En particulier, un des traits caractéristiques de l'État animateur, à savoir la remise en cause du principe consensuel et « l'interpellation réciproque » du citoyen, de la collectivité locale et de l'État a vocation à s'appliquer en effet à l'Aide sociale et à la Sécurité sociale (si toutefois on adapte en évoquant par exemple une interpellation réciproque des partenaires sociaux, des usagers et de l'État). La transformation viserait même à s'étendre à d'autres activités secteurs de l'activité publique, suivant le

discours des réformateurs. La question que l'on pose toutefois, dans cette logique, est celle de la « réalité » de cette « interpellation » et du processus « démocratique ».

### 3- L'EXEMPLE DU FONDS D'URGENCE SOCIALE (FUS)

Dans mes travaux, on trouve des éléments de réflexion à ce sujet, à partir de l'exemple du Fonds d'urgence sociale (ou « milliard Jospin »)<sup>14</sup>. Le FUS a été mis en place en 1998, en réponse au mouvement des chômeurs qui a suivi la réforme des ASSEDIC et la décision de supprimer la « prime de Noël ». L'État a alors pris l'initiative de créer un « Fonds d'urgence », et demandé à ses partenaires institutionnels d'aider à la mise en place du dispositif (ASSEDIC, Conseil Général, CAF, CCAS notamment). Or, les résultats de l'enquête menée dans le Département du Nord montrent que ce dispositif a souvent été ressenti comme un "retour" de l'État central - pourtant il est aussi une des formes les plus achevées de l'action sociale localisée, où les secours sont distribués au plus près des besoins. Imposé "d'en haut" à des partenaires locaux pourtant chargés de l'aide sociale par les lois de décentralisation, le FUS réalise les conditions d'une concertation améliorée entre les acteurs mobilisés pour la gestion du dispositif, mais en même temps il n'évite pas toujours de cristalliser des rancœurs et des oppositions. Présenté comme un dispositif transitoire, il s'inscrit cependant dans un ensemble de pratiques qui contribuent à une redéfinition des rôles, pour les partenaires de la décentralisation.

Le FUS reflète la volonté des pouvoirs publics d'adapter des règles de l'indemnisation du chômage aux nouvelles modalités du fonctionnement du marché du travail. Il traduit aussi le refus par le gouvernement d'une démarche dans le sens d'une généralisation et d'une harmonisation de tous les minima sociaux. Il s'inscrit donc dans une réflexion menée par l'État central, qui l'amène à prendre une initiative forte, sans concertation préalable. L'effet produit par cette initiative est complexe. D'une part, le FUS place certainement l'État en position de "leader" dans toute forme de modernisation du système d'aide sociale et il lui donne l'occasion de montrer sa capacité d'intervention dans ce domaine. D'autre part, le souci de l'État de mobiliser les autres partenaires concernés par les situations de détresse le place dans une relation de dépendance vis-à-vis d'eux, puisqu'il le contraint à compter sur leur bonne volonté. Tous les partenaires ont d'ailleurs participé au dispositif, par exemple par la mise à disposition du formulaire, éventuellement l'aide apportée aux demandeurs pour le remplir, et le détachement de membres de leur personnel pour prendre part à l'instruction des dossiers dans les commissions centrales et locales d'attribution. Le partenariat mis en place dans le cadre des lois de décentralisation se trouve donc à la fois réaffirmé et recentré autour de l'État.

Le dispositif du Fonds d'Urgence sociale, malgré (ou grâce à) son caractère momentané, met en place une articulation entre les recommandations et l'intervention directe de l'État central d'une part ; les pratiques de ses partenaires et leur autonomie "locale" dans le système d'aide sociale d'autre part. Cette articulation ouvre des pistes possibles et acceptables pour le partenariat, en même temps qu'elle en ferme d'autres.

D'une manière générale, les partenaires de l'État ont ainsi refusé de s'engager financièrement dans le FUS (à l'exception notable des ASSEDIC, mais celles-ci devaient "compenser" leur brusque désengagement des secours exceptionnels, à l'origine du mouvement des chômeurs).

---

<sup>14</sup> La réflexion qui suit s'appuie notamment sur le travail réalisé dans le cadre du Rapport pour le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Direction de l'Action Sociale, (CLERSE - Lille I), AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, DELAVAL Bernadette et al., 1999b, *Les Fonds d'Urgence Sociale dans le département du Nord*, ainsi que sur l'analyse proposée dans BRESSON Maryse, 2001, "Les conséquences du Fonds d'urgence sociale dans le Nord: une redéfinition du rôle des partenaires de la décentralisation", *Revue Française des Affaires sociales*, n° 1, 155-165.

En revanche, tous les partenaires ont répondu favorablement pour faciliter l'accès et la distribution des secours. Il y a toutefois des différences selon les institutions. Le Conseil général est finalement resté peu impliqué, refusant l'instruction des dossiers par les services sociaux et se contentant d'adresser une circulaire aux responsables de l'action sociale territoriale, leur demandant de mettre à la disposition du public dans les circonscriptions l'imprimé de demande de secours et "d'aider les personnes qui en éprouveraient le besoin, à le remplir". Pour ce qui concerne la question des "réorientations", c'est-à-dire des demandeurs adressés par la commission à d'autres filières de secours, le Conseil général n'a pas mis en place de procédures spécifiques pour suivre les dossiers qui le concernaient (c'est-à-dire ceux de l'allocation mensuelle pour les familles et les Fonds locaux d'aide aux jeunes). À l'opposé, les CCAS ont accepté d'être mis à contribution à la fois dans la distribution des formulaires, dans la mise à disposition du personnel pour aider à remplir les formulaires, dans la participation de leurs propres agents dans les commissions d'attribution des secours, ainsi que dans les réorientations de dossiers vers leurs propres services. Les autres partenaires situent leur degré d'implication entre ces deux institutions, par exemple les CAF ont accepté de mettre à disposition un personnel spécialisé dans la distribution des secours.

On a donc vu se dessiner sur le terrain, dans la mise en œuvre du dispositif, l'ébauche d'un nouveau partenariat, autour de l'État. Mais ce partenariat est aussi apparu d'emblée comme fragilisé par les antagonismes qu'il a fait apparaître, voire qu'il a suscité, entre les acteurs chargés de la gestion du FUS. L'origine du FUS, la décision sans concertation d'un des partenaires potentiels (les ASSEDIC) d'arrêter de distribuer des secours exceptionnels à leur public n'était pas propice au développement d'un partenariat qui a plutôt été imposé par les services de l'État. Le paradoxe d'un "partenariat obligatoire" apparaît de ce fait comme la principale faiblesse du dispositif. Mais ce n'est pas la seule ambiguïté. Pour saisir la signification des réticences des partenaires locaux, il faut rappeler que le dispositif était en lui-même une forme de mise en cause par l'État de l'action de ses partenaires puisqu'il visait un public présenté comme "nouveau", donc "oublié" par les dispositifs existants. Le débat instauré dans le cadre du dispositif entre la Préfecture, le Conseil général, les C.A.F., les ASSEDIC et la délégation départementale de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale à l'intérieur de la Mission d'Urgence Sociale (MUS) n'a pas suffi à aplanir ces difficultés.

La concertation a montré ses limites, par exemple dans le Nord, lorsque la Préfecture a proposé aux différents partenaires de la MUS une convention avec l'État qui invitait chacun à apporter une participation financière, non seulement les ASSEDIC ont été les seules à s'engager à apporter des crédits supplémentaires, mais les autres institutions ont saisi l'occasion de justifier leur refus d'abonder le fonds, en arguant que le dispositif relevait uniquement de l'État. De manière caractéristique, la Mission d'Urgence Sociale est alors devenue une tribune, où les partenaires saisissaient l'opportunité de faire valoir leur capacité à résister aux pressions des services de l'État et de montrer leur spécificité, leur différence de conception de l'aide sociale. Le Conseil Général a dénoncé les risques d'instrumentalisation des politiques départementales en dénonçant ce qu'on appelle localement, pour la stigmatiser, la politique de cogestion. Les CCAS ont publiquement regretté le fait de ne pas être avoir prévenus directement par les ASSEDIC du renvoi des demandeurs vers leurs services et ils ont rappelé que les barèmes sur lesquels ils sont chargés de répondre à des besoins vitaux ne sont pas les mêmes que ceux des ASSEDIC. Leurs propres règles varient, en fonction de la politique menée par la commune à l'égard de ses pauvres. Les C.A.F. du département ont déploré la distribution des secours sans mettre en place un suivi, sans étude préalable, sans enquête sociale, qui allait à l'encontre de leur philosophie.

Mises devant le fait accompli, les institutions ont de fait "joué le jeu" du dispositif, mais leur participation se résume plutôt à des prestations de service au niveau local. En même temps, on

ne saurait négliger ce rôle, puisque l'urgence est précisément définie à ce niveau. Si les partenaires ont aussi accepté une forme de « retour de l'État », c'est en considérant qu'il était conjoncturel et ils ont saisi l'occasion pour rappeler leur engagement dans l'aide sociale et la logique de leur intervention, bref leur propre politique. Par conséquent le FUS illustre les incertitudes du partenariat entre les acteurs de la décentralisation.

Les dispositions prises pour "l'après - FUS" n'ont pas levé ces ambiguïtés. En juin 1998, la Mission d'Urgence Sociale du département du Nord avait décidé des améliorations sur l'accès aux prestations et sur les délais et les ruptures dans l'obtention des aides. Dans la loi de prévention et de lutte contre les exclusions, le gouvernement a proposé des nouvelles procédures pour faciliter l'accès aux droits. Il a décidé la mise en place des CASU, dont l'objectif est la simplification des démarches administratives et la mise en place d'un guichet "polyvalent" (voire d'un formulaire unique). Mais cette solution ne permet pas vraiment de tenir compte des "politiques" différentes des partenaires, pourtant largement soulignées et rappelées lors de la gestion commune du FUS. Elle laisse entrevoir une harmonisation des critères de sélection des populations et un recul de l'exigence de connaissance personnelle approfondie des problèmes. Tout cela pose la question des risques de "fichage" pour les populations en détresse, mais va aussi à l'encontre de l'affirmation par les partenaires de la décentralisation, de leur autonomie locale.

Ainsi, dans l'exemple du Fonds d'Urgence sociale, la figure centrale de l'État « animateur » n'est pas vraiment contestée par les autres partenaires, mais elle pose néanmoins problème. Dans le département du Nord, la confrontation des logiques institutionnelles a provoqué des tensions et la Mission d'Urgence Sociale, instaurée par le dispositif comme un moyen d'améliorer la concertation, a été utilisée par les acteurs comme une tribune où ils pouvaient réaffirmer chacun, leur autonomie et leur spécificité. Cependant, à l'occasion de la prise en charge des populations qui avaient rempli les formulaires pour obtenir un secours du Fonds d'urgence sociale, on a aussi pu entrevoir l'ébauche d'un système de partenariat fonctionnel, mettant directement en articulation l'État et un échelon local, représenté ici par les CCAS.

#### 4- LE SOCIAL ET LA SANTÉ

L'exemple du FUS illustre un dispositif « social » innovant, mis en place par l'État, qui réalise « l'interpellation réciproque », en appliquant les logiques de contractualisation, de partenariat et de transversalité (malgré des difficultés). Ce dispositif inscrit l'urgence sociale dans des pratiques de conventionnement. Or, l'urgence est un thème (il y en a d'autres) qui peut s'appliquer aussi bien dans le domaine du « social » que de la santé.

Dès lors, la question que l'on peut poser est de savoir dans quelle mesure le domaine sanitaire est concerné par la redéfinition du rôle de l'État, observée notamment à travers la politique de la Ville. Le système français est sanitaire et social, d'ailleurs la santé est une branche de la Sécurité sociale (avec la famille, la vieillesse). Mais est-ce que les nouvelles formes de l'action publique s'appliquent à la santé ? Et comment se présente aujourd'hui le rapport entre l'État, le social et la santé ?

Comme le rappelle D. Fassin dans *Les figures urbaines de la santé publique* (1998), le secteur sanitaire a été beaucoup moins analysé que d'autres, dans sa relation aux faits politiques de la décentralisation et de la territorialisation de l'action publique. Or, sur ce point, l'auteur souligne un paradoxe. D'une part en effet, la santé publique, étant restée du domaine réservé du pouvoir d'État, n'a pas (ou peu) été affectée par la législation sur la décentralisation (si changement il y a eu, c'est plutôt en termes de déconcentration des services de l'État). D'autre part, « nonobstant les limites légales, nombre de villes se sont saisies de questions sanitaires pour les intégrer dans leurs programmes d'action ». L'auteur évoque ainsi une « décentralisation de fait, quand la décentralisation de droit est presque inexistante » (D.

Fassin, 1998, 22). Pourtant, cette initiative des communes a été rendue possible, voire encouragée, par la Politique de la ville, impulsée par l'État. D. Fassin souligne ainsi que l'État a contribué à transformer la santé publique locale, en l'ouvrant au social, non seulement dans le contenu de ses actions, mais dans leurs modalités de mise en œuvre (dans des pratiques de conventionnement notamment)<sup>15</sup>. Alors que, par la distinction qu'il établit dans le cadre des lois de décentralisation, l'État renforce la distinction entre « social » et « santé », dans le cadre de la Politique de la ville en revanche, les évolutions qu'il encourage contribuent à ce que le social et la santé se rejoignent jusqu'à parfois se confondre. De ce point de vue, le champ de la santé mentale apparaît comme un objet d'analyse particulièrement fécond pour ré-interroger, à partir de ce paradoxe, le rôle de « l'État » et les conséquences sociales et politiques de ses interventions.

Parmi les conséquences du renouvellement en cours des objets et des pratiques de la santé publique, la traduction de certains problèmes sociaux dans le langage sanitaire (en particulier, mais pas uniquement, psychiatrique) correspond à une des formes de la « médicalisation de la précarité » - qui est une autre question de recherche, sur laquelle j'envisage de retravailler dans la suite de mon parcours.

---

<sup>15</sup> D. Fassin, 1998, « Politique des corps et gouvernement des villes. La production sociale de la santé publique », dans D. Fassin (dir), *Les figures urbaines de la santé publique. Enquête sur des expériences locales*, 7-46.

## CHAPITRE 8

## RÉFLEXIONS ET PERSPECTIVES, SUR LA MÉDICALISATION

La médicalisation n'est pas un thème que j'aurais, à proprement parler, déjà « travaillé » dans mon parcours de recherche (à la différence du rôle de l'État, par exemple). Il ne s'agit donc pas ici de proposer une synthèse de la littérature sociologique sur « la médicalisation » et encore moins, de préciser ce que j'aurais apporté à ce débat, puisque je considère ma réflexion sur cet objet comme un chantier à peine entamé. Mais je propose, dans un dernier chapitre d'ouverture, de prendre cette entrée afin de ré-interroger et compléter certains de mes travaux de recherche (sur la prise en charge de la santé des populations « précaires », la « psychiatrisation » de l'exclusion sociale et les rapports entre « précarité sociale » et « santé mentale » notamment), et surtout d'introduire quelques jalons pour des recherches futures dans le champ de la santé mentale.

Par rapport à l'objet pivot de ce travail (le précaire et le militant), la médicalisation est un phénomène général qui ne touche pas seulement « les précaires ». De plus les médecins (y compris les psychiatres) ne se considèrent généralement pas comme des « intervenants sociaux » ; et si la ligne de partage entre professionnels et militants peut leur être appliquée, cependant un large consensus existe pour les désigner comme « professionnels de la santé ». Enfin j'ai annoncé des projets de recherche sur la santé mentale, or la médicalisation ne se réduit pas à la « psychiatrisation »<sup>1</sup>. Mais si le thème de « la médicalisation » pose plus de problèmes qu'il n'en résout, il permet d'identifier des questions de recherche. Pour cette raison, je propose de le prendre ici comme une manière heuristiquement féconde de reproblématiser la frontière du « social » et de la « santé », et d'interroger la (ou les) manière(s) de construire socialement « la santé mentale » (comme problème « médical », ou « social » ou comme déviance).

Dans ce chapitre, je commencerai par explorer les formes et enjeux de la médicalisation. M'appuyant sur certaines contributions de l'ouvrage collectif dirigé par Pierre Aiach et Daniel Delanoë, *L'ère de la médicalisation* (1998), je définis ce terme d'une part, comme une modalité de prise en charge d'un « problème » (par la branche « santé » de la Sécurité sociale en France) ; d'autre part, comme une manière de le construire socialement comme « problème médical » (A)<sup>2</sup>. J'amorcerai ensuite des interrogations sur « l'envers de la médicalisation », qui peut prendre la forme de la stigmatisation, du « contrôle social », mais aussi, de la baisse annoncée des taux d'encadrement médical à horizon 2020, ou encore, des difficultés que rencontrent les « populations à problèmes » pour voir pris en charge leurs « problèmes médicaux » (B).

## A-FORMES ET ENJEUX DE LA MÉDICALISATION

La médicalisation désigne dans la littérature à la fois des réalités multiples, et une évolution tendancielle controversée (s'agit-il, ou non, d'un phénomène qui progresse ?). Sur ce sujet

<sup>1</sup> Le terme « psychiatrisation » peut produire des confusions, d'une part avec un sens « trop » étroit (la prise en charge en hôpital psychiatrique), d'autre part avec un sens « trop » large (« la psychologisation » ou « l'individualisation » des situations sociales). Ici, j'emploie cette expression, en première approche, comme une variante de la médicalisation, dans sa spécialité psychiatrique.

<sup>2</sup> Sans entamer encore le débat, rappelons que la prise en charge de la « santé » en France ne se limite pas aux caisses de Sécurité sociale (elle peut inclure l'Aide sociale et l'Action sociale notamment). Par ailleurs, un « problème médical » au sens où je l'entends n'est pas forcément traité par des médecins, il suffit qu'il soit perçu comme pouvant relever d'un savoir médical – ce qui élargit le champ puisque les populations ont été éduquées à des bases élémentaires de savoir et de savoir médical, comme le rappelle P. Pinell, 1998.



complexe, je propose de resituer l'état actuel de mes réflexions, d'après ma connaissance de la littérature et mes travaux sur les précaires ou sur le système social ; et d'ouvrir des perspectives, à propos de la santé mentale notamment.

## 1) DÉFINITIONS DE LA « MÉDICALISATION » ET ÉVOLUTION HISTORIQUE

Dans *l'ère de la médicalisation* (1998), les différentes contributions réunies par Pierre Aïach et Daniel Delanoë s'appuient sur plusieurs interprétations possibles de la « médicalisation ». Ainsi, Didier Fassin dans « l'Avant propos » introduit ce terme par l'exemple de la circoncision. En 1870, le Docteur Lewis Sayre découvre en 1870 les bienfaits de ce geste pour certaines affections neuropsychiatriques. Fin XIX<sup>e</sup> siècle, l'opération se voit conférer une vertu préventive, d'hygiène corporelle et surtout morale, elle est reconnue utile pour prévenir la masturbation ; le résultat est la généralisation de la circoncision (remise en cause ensuite dans les années 1960 mais qui reste couramment pratiquée aux États Unis). Or, le récit est exemplaire selon cet auteur, puisque la médicalisation « est avant tout la redéfinition d'un problème existant dans un langage médical » -ce qu'on appellera la « construction sociale » d'un problème, comme problème médical. Ce qu'on observe en effet, c'est le passage en quelques décennies d'une pratique rituelle d'origine religieuse à une pratique médicale. Or, Didier Fassin en déduit que la médicalisation « n'est pas en soi l'appropriation par les médecins d'un problème qui ne relevait pas de leurs prérogatives, même si c'est historiquement le cas. Elle est une transformation culturelle et non simplement une conquête professionnelle »<sup>3</sup>. Mais ce critère n'est pas le seul. En effet, selon cet auteur, pour que la médicalisation s'accomplisse jusqu'à son terme, il faut que la circoncision passe du statut de pratique thérapeutique au statut de norme sociale : donc qu'elle prenne, selon ses termes, « une dimension politique » -voire, même s'il n'emploie pas ce mot, de contrôle social (D. Fassin, dans P. Aïach, D. Delanoë (dir), 1998, 1- 13). Quoiqu'il en soit, cette analyse repose sur deux critères principaux : la formulation d'un problème comme « problème médical » et sa désignation comme cible de l'action publique (ce qui, en France, se traduit notamment par une prise en charge par le système de santé, comme condition de la généralisation d'une pratique de soins).

Or, l'importance de ces critères se trouve confirmée dans une autre contribution au même ouvrage collectif, signée par Patrice Pinell. Dans « Médicalisation et procès de civilisation », cet auteur propose de définir la médicalisation comme une extension du domaine de légitimité des pratiques médicales en Occident. Récusant les analyses « anachroniques » qui voient des intentions sanitaires à une époque qui en était dépourvue, cet auteur souligne que « c'est seulement dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'institutionnalisation de préoccupations permanentes pour la santé des populations devient une affaire d'État, en Allemagne d'abord, puis en France avec la création de la Société royale de Médecine » (en 1778). Il explique cette évolution à la fois par une attention croissante portée à la santé dans les milieux de cour monarchiques, et l'intérêt nouveau porté à la population (perçue désormais comme une force militaire et productive). L'État va alors chercher à étendre son autorité à la santé des populations, et à se substituer aux structures féodales. Or, la monarchie confie aux médecins le travail de collecte des données. Les réformes de la médecine vont être approfondies par la 1<sup>e</sup> République et le 1<sup>er</sup> Empire. C'est la condition des transformations du savoir analysées par Michel Foucault (1963), avec notamment la naissance de la clinique, et l'importance reconnue à l'hygiène. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les ravages de l'épidémie de choléra changent le point de vue des médecins sur les déterminants des maladies collectives, la promiscuité dans laquelle vivent les pauvres devenant la première accusée, avec toutefois une opposition idéologique

<sup>3</sup> D. Fassin, 1998c, Avant propos, dans P. Aïach et D. Delanoë (dir), *L'ère de la médicalisation ; Ecce homo sanitas*, p 5.

entre ceux qui veulent contenir les classes dangereuses dans des zones délimitées et eux qui veulent intégrer les classes populaires par l'éducation, la civilisation des comportements et l'amélioration du mode de vie. Mais cette prise de conscience n'est pas relayée au plan politique. Il faut attendre la III<sup>e</sup> République (avec l'arrivée au pouvoir du parti radical socialiste), pour que l'école gratuite soit utilisée pour enseigner les nouvelles règles d'hygiène et l'entre-deux-guerres pour que soient mises en place des politiques publiques de lutte contre les grandes maladies. Pour le cancer, les campagnes pour le diagnostic précoce vont s'attacher à fournir au public les bases d'un savoir et savoir faire médical (par exemple pour les femmes, l'autopalpation des seins). L'auteur présente donc la figure du patient aujourd'hui comme celle d'un « auxiliaire médical » formé pour prendre part à sa propre surveillance, ce qui est par ailleurs conforme à la volonté politique de réduire les dépenses de santé, et conforme également à la valeur idéologique de la conscience de soi comme être autonome et responsable (P. Pinell, 1998, 37-51). Cette contribution insiste sur l'importance de l'action des pouvoirs publics (qui donnent en particulier, une caution politique à la construction d'un problème médical, et organisent la prise en charge, en collaboration avec la médecine). Mais on a aussi implicitement l'image d'une dynamique qui échappe en partie à la volonté des acteurs : ainsi, Patrice Pinell suggère que médecins et pouvoirs publics ne sont pas toujours d'accord (à propos des mesures à prendre pour réduire la promiscuité) et il souligne par ailleurs « les avatars » de la collaboration du patient avec les médecins (compliance médiocre, voire, revendications d'associations de participer au travail médical non seulement comme auxiliaire sans qualification mais aussi comme co-organisateur du traitement).

Didier Fassin et Patrice Pinell se rejoignent donc pour souligner l'importance de la collaboration entre médecins et pouvoirs publics mais aussi, pour suggérer que la médicalisation est un phénomène qui peut échapper aux médecins.

Cette interprétation s'écarte donc d'autres définitions de la médicalisation, axées spécifiquement sur ce corps professionnel (même si bien entendu, les questions se recourent). Par exemple, dans une autre contribution au même livre, Pierre Aiach rappelle que la médicalisation est souvent décrite sous l'angle de la démographie et de l'économie, à travers d'une part, l'expansion du corps médical (l'augmentation des effectifs de médecins et des effectifs paramédicaux) ; d'autre part, l'utilisation par les individus des services de santé mis à leur disposition (P. Aiach, 1998, « Les voies de la médicalisation »). On trouve la définition « économique » dans l'article de P. Mormiche sur la consommation médicale, qui explique l'augmentation des dépenses médicales par un plus grand recours aux soins et par des soins plus coûteux (P. Mormiche, 1998, « La médicalisation des comportements vue selon les résultats des enquêtes « santé-soins médicaux ») De ce point de vue, on retient généralement comme indicateur de la « médicalisation » la tendance à l'augmentation des dépenses et à l'accroissement de l'encadrement médical. Cependant, Olivier Faure rappelle à ce propos que la démographie historique a apporté son lot de surprise : ainsi, l'encadrement médical recule entre le milieu et la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment même où Pasteur et Bernard mènent leurs recherches (un médecin pour 1750 habitants en moyenne en 1846 et 1 pour 2 500 en 1886). L'augmentation ensuite est continue mais assez lente (O. Faure, 1998, 55)<sup>4</sup>.

Parmi les différentes voies de la médicalisation, P. Aiach observe également l'extension du champ de compétence de la médecine : « de plus en plus de territoires du champ social prennent une coloration sanitaire ». Il cite G. Vigarello, qui a mis en évidence l'extension des maux pris en compte dans les magazines spécialisés de prévention, avec des conseils pour fortifier les ongles, éviter la douleur aux jambes, lutter contre le stress... (G. Vigarello, 1993).

---

<sup>4</sup> En 2003, on atteint le chiffre de 3,3 médecins pour 1000 habitants selon les données OCDE soit 1 médecin pour 303 habitants en moyenne, avec toutefois de fortes disparités selon les régions françaises. Il faudrait toutefois faire place, dans cette évolution, à la volonté de réduction des dépenses et la baisse programmée des effectifs de médecins, à horizon 2020. J'y reviendrai plus loin à propos de « l'envers de la médicalisation ».

Pierre Aiach propose de lier cette évolution à la mise en place et au développement de l'État providence « qui a permis au plus grand nombre l'accès au savoir et à la sécurité sociale et donc, aux soins, contribuant largement à l'accroissement du nombre des médecins et de l'ensemble des professionnels de santé entrant dans le système de remboursement par les caisses de la sécurité sociale » (P. Aiach, 1998b, 34).

En m'inspirant de ces analyses, je propose d'effectuer un choix, qui constitue un parti pris dans les enjeux actuels, mais qui me paraît cohérent avec les orientations de mon parcours de recherche et avec la manière dont je perçois, aujourd'hui, les enjeux de la thématique de la santé mentale. Ce choix consiste à aborder la médicalisation à partir des modalités de prise en charge d'une part ; de la manière de construire socialement (mais aussi politiquement, culturellement) un « problème de santé » (en particulier, un problème de « santé mentale ») d'autre part.

## 2) UNE MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE DES « PROBLÈMES »

Le cœur de la médicalisation classique, selon la formule d'Olivier Faure, est l'alliance entre médecine et pouvoirs publics (sachant que cet auteur tend à insister sur la fragilité de cette alliance) (1998, 60-61). C'est sur elle pourtant que repose notre système de santé, suivant une double logique institutionnelle et idéologique : un appareil sanitaire fondé sur l'État social ; et la vision selon laquelle la santé est l'affaire des médecins<sup>5</sup>. La « médicalisation » en ce sens serait donc la montée en puissance d'une modalité de prise en charge des « problèmes » garantie par l'État, mise en œuvre par un corps professionnel (celui des médecins). Dans l'histoire longue cependant, cette alliance a pu prendre des formes différentes : ainsi la santé publique s'est initialement développée dans les villes ; ensuite est venue la période de l'État hygiéniste puis la période de l'État social. La question, encore ouverte, est alors de savoir si on n'assisterait pas aujourd'hui à une re-localisation des politiques de santé publique, à travers notamment, la (ré ?) appropriation de certains « problèmes de santé » par l'aide sociale (assurée par le département) ou par des interventions d'action sociale (auxquelles les communes peuvent procéder).

Si cette question nécessiterait des recherches complémentaires, je ferai cependant l'hypothèse, d'après mes travaux sur le « social », que « l'Etat social » est toujours là. La prise en charge des problèmes de santé par la Sécurité sociale n'est pas en recul (comme le suggère l'évolution des dépenses de la branche « santé »). Surtout, elle est une référence voire, bien souvent, un objectif à atteindre (l'intégration à la couverture socialisée étant assimilée à une reconnaissance sociale du « problème »). Par ailleurs, la garantie du remboursement par la sécurité sociale est inséparable de l'accès d'une partie croissante de la population à la médecine officielle pour tout ce qui touche à la santé (comme le rappelle Olivier Faure, 1998, p 57). D'une part, la prise en charge de la visite facilite le recours au médecin ; d'autre part, seul un « certificat médical » permet le remboursement des médicaments, ou le paiement des journées non travaillées.

Non seulement la forme de prise en charge par les caisses de sécurité sociale ne recule pas mais il semblerait même qu'elle s'étend, à des problèmes qui n'étaient pas d'abord définis comme des problèmes de santé (mais plutôt, comme des problèmes « sociaux »). C'est notamment, ce que suggèrent les analyses de Numa Murard sur la manière dont le chômage a été absorbé par notre système de protection sociale : ainsi, les dépenses de la branche « chômage » ont très peu augmenté sur la période 1981-1995 (entre 6 à 7%), alors que le

---

<sup>5</sup> L'idée est géalement formulée en des termes proches par S. Clément, M. Druhle, J. Mantovani et M. Membrado, 1998, « La santé et la question sociale à l'épreuve de la ville. Mobilisation urbaine et précarité à Toulouse » dans FASSIN Didier (dir.), *Les figures urbaines de la santé publique, Enquête sur des expériences locales*, 110.

nombre de chômeurs doublait. Mais selon cet auteur, « les chômeurs n'ont pas seulement été réduits à la portion la plus congrue mais éclatés en autant de statuts et de positions différentes qu'il y a de catégories dans le système de protection sociale » : de ce point de vue, la maladie, (avec la vieillesse, la famille), est une des manières par lesquelles l'État providence a réussi à « encoder » le chômage massif des années 1980 (N. Murard, 1997, 153).

Cette analyse rejoint l'interprétation de la médicalisation comme extension du champ de compétence de la médecine. Pour la santé mentale, cette idée pourrait être approfondie à partir notamment de ce que Marcel Jaeger appelle « la médicalisation psychiatrique de la peine à vivre » (M. Jaeger, 1998). La réponse médicale apparaît en effet dans ce champ comme une des réponses possibles à des besoins larges, autrefois pris en charge par des soutiens de proximité. Mais l'interprétation de la « médicalisation » doit tenir compte du fait que l'utilisateur dicte souvent sa propre exigence au médecin – à propos des médicaments psychotropes notamment (comme le montre Édouard Zarifian, 1996). Dès lors, l'élargissement des problèmes pris en charge par les caisses de sécurité sociale et l'intervention des usagers dans la définition du traitement posent la question de la spécificité « médicale » de problèmes qui par ailleurs, sont aussi traités par l'aide sociale et l'action sociale. Aujourd'hui, le traitement social du chômage comme celui des troubles mentaux se fait souvent par l'Allocation Adulte Handicapé, ou par le RMI. Donc, d'une part, la santé n'est pas seulement prise en charge par la branche santé de la Sécurité sociale ; d'autre part, il n'y a peut-être pas que la santé qui soit prise en charge par cette branche. La porosité des frontières assurance / assistance/action sociale et celle de leurs logiques de prise en charge est une des manières de ré-interroger le thème de la santé (en particulier, de la santé mentale), à propos de son oscillation entre le « médical » et le « social ».

Y a-t-il oscillation entre les deux, ou n'est-ce pas ces champs qui sont en reconstruction ? Du côté du social, la loi relative à la lutte contre les exclusions demande d'élaborer des programmes régionaux de santé (PRS) avec obligatoirement, un volet précarité (les PRAPS, programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins ». Par exemple, dans le PRAPS Nord Pas-de-Calais, la « souffrance psychique » est un des axes retenus (M. Autès, M. Bresson, 2001). Mais on trouve aussi ailleurs, par exemple en région parisienne, d'autres problématiques (comme les dépressions, le mal être, les violences, les conduites à risques ou la consommation de produits psychoactifs) qui contribuent à faire sortir le champ de la santé mentale du « tropisme médical, notamment psychiatrique »<sup>6</sup>. D'autres expériences ont été menées un peu partout en France, par exemple à Toulouse (S. Clément, M. Druhle, 1998). Or, toutes ces travaux soulignent, souvent pour le déplorer, une des caractéristiques des actions menées dans le cadre des PRS et surtout des PRAPS, à savoir, la présence souvent symbolique (voire l'absence) de psychiatres (remplacés par des médecins généralistes ou souvent aussi, par des psychologues, voire, des travailleurs sociaux).

Fabrice Dhume (1997) invite à croiser les analyses qui partent du champ du « social », (par exemple, sur les dispositifs mis en place dans le cadre du RMI, mais on peut y adjoindre, les PRAPS, la politique de la ville) avec d'autres recherches parties « du point de vue médical » (c'est-à-dire principalement psychiatrique, dans le champ de la santé mentale ; mais on peut aussi ajouter la médecine générale, qui est en « première ligne » et prescrit aussi des psychotropes). Les recherches collectives auxquelles je participe actuellement visent à étudier les enjeux professionnels, avec la question des places respectives des médecins, des psychiatres, des autres professions de santé, et des travailleurs sociaux notamment, ainsi que leurs coopérations, leurs cloisonnements (L. Demailly dir, 2004, recherche en cours). Ces enjeux professionnels se croisent avec des enjeux institutionnels : réformes de la psychiatrie,

---

<sup>6</sup> La formule est empruntée à l'introduction du livre dirigé par M. Joubert, 2003, *Santé mentale, ville et violences*, p 8. L'ouvrage analyse plusieurs actions de santé conduites dans le cadre des PRAPS dans le champ de la santé mentale.

réforme de l'action publique, place des usagers, loi sur le handicap psychique... Dans le champ de la santé mentale, peu de travaux croisent l'ensemble de ces dimensions –qui sont cependant liées. Ainsi les débats actuels autour de l'amendement Accoyer, qui vise à « remettre de l'ordre » dans le champ des psychothérapies, pourrait être aussi une manière de médicaliser le champ de la santé mentale, en plaçant tous les intervenants sous la houlette d'un psychiatre. L'analyse du champ de la santé mentale me semble ainsi pouvoir être utilement éclairé par une interrogation sur les mouvements simultanés, et partiellement contradictoires, de médicalisation et de « démedicalisation » de la prise en charge des « problèmes ».

Comment s'articulent, aujourd'hui, les prises en charge assurantielle, assistancielle... de la santé mentale ? Dans ces reconfigurations, quelle est le rôle des médecins et des autres professionnels ? Pour les populations, qu'est-ce que les évolutions en cours impliquent ? L'intégration au système d'assurances, pour les précaires par exemple, peut sembler une voie pour une « meilleure » prise en charge (d'un point de vue financier notamment). Mais un statut de protection sociale peut aussi précipiter la perte du statut de travailleur (N. Murard, 1997). Et, du point de vue des associations de parents d'usagers en santé mentale (comme l'Unafam), l'image du handicap (handicapé psychique, pris en charge par l'aide sociale) peut sembler préférable à celle du malade mental (pris en charge ou pas, « à 100% » par la sécurité sociale).

Explorer la problématique de la médicalisation par l'entrée de la prise en charge invite à combiner la dimension professionnelle de l'intervention (prise en charge par des médecins, et/ou sous la houlette de médecins), avec la politique publique, et le nouveau rôle reconnu aux usagers. Le champ de la santé mentale est intéressant pour déterminer dans quelle mesure l'État adopte un comportement différent pour le social et le sanitaire et revenir sur l'hypothèse que les alliances (entre pouvoirs publics et médecins, médecins et usagers) sont fragiles, et aussi qu'il pourrait y avoir un « manque de cohérence de la réponse publique » (M. Joubert, 2003 p 235).

### 3) UNE MANIÈRE DE CONSTRUIRE UN PROBLÈME, COMME PROBLÈME MÉDICAL

La médicalisation peut être envisagée sous l'angle des modalités de prise en charge d'un « problème » (d'ailleurs imparfaitement définies, comme on vient de le voir). Mais l'analyse qui précède suggère qu'elle est aussi inséparable d'une certaine manière de construire le problème, comme « problème médical ». C'est ce qu'illustre notamment l'exemple de la circoncision, développé par Didier Fassin dans *L'ère de la médicalisation* (1998). L'idée est reprise très largement dans la littérature. Le même auteur, dans *Les figures urbaines de la santé publique*, développe le cas du saturnisme : on assiste, à la fin des années 1980 en France, à la traduction d'un problème social dans le langage sanitaire : à savoir, l'habitat précaire n'était pas considéré comme un « vrai » problème par les pouvoirs publics, avant que l'argument d'insalubrité dangereuse puisse être évoquée. Or, cet argument consiste, dans le cas présent, à transformer une question d'habitat précaire en un problème de santé – ce qui correspond non seulement à une « médicalisation » mais aussi, à une « politisation » de la question (qui participe à la production de la « santé publique »). La question des conditions de résidence devient un problème, parce que l'enfant qui inhale ou absorbe des poussières de peinture riches en plomb peut devenir gravement malade, ou même mourir. Le saturnisme est ici, selon la formule de l'auteur, opérateur de sens. « Il signifie une réalité sociale en le cristallisant autour d'un problème sanitaire » (D. Fassin, 1998b, 14). Cet exemple rappelle la difficulté à analyser un processus de construction sociale, sans y participer. Il ne s'agit pas en effet de dire que la question de l'habitat *est* un problème *social*, devenu important quand ses

conséquences *sanitaires ont été connues*. Mais l'auteur montre comment la question est devenue un « problème » (a été socialement construite comme telle) quand elle a été formulée dans le langage sanitaire.

L'idée peut être étendue au champ de la santé mentale. Dans la mesure où un des enjeux pour les « banlieues d'exil » est de continuer à exister pour le « centre », la fragmentation des espaces pourrait amener à les ignorer complètement, si elle n'étaient pas construites socialement comme un « problème ». Cette construction s'est faite initialement sous l'angle de la criminalité et de la déviance, de la violence sporadique, la « haine », la « rage » (pour reprendre les expressions de François Dubet). La problématique de la santé mentale, introduite notamment dans le cadre des dispositifs « sociaux » de la Politique de la ville ou des PRAPS, n'est-elle pas une tentative de poser autrement ce « problème », tout en continuant à le faire exister ?

Cette hypothèse permettrait d'éclairer les tentatives d'intégrer à la problématique de la santé mentale, des opérations de restauration ou de réhabilitation des personnes - comme l'illustre par plusieurs exemples, l'ouvrage dirigé par Michel Joubert (2003). Mais est-ce aux médecins de s'en charger ? Michel Joubert considère que la réponse positive (qu'il appelle la « psychiatisation ») est loin d'être la plus répandue. Dans mes travaux, je rejoins en partie cette analyse en définissant la psychiatisation comme une manière d'expliquer les « problèmes sociaux » des SDF par leur « fragilité mentale » *et* d'en déduire que la psychiatrie « doit » être impliquée dans leur prise en charge : mais les psychiatres eux-mêmes sont très réticents (M. Bresson, 1996 et 1997). De fait, on décèle aujourd'hui des tendances contradictoires, qui resteraient à analyser plus finement, entre l'évolution de la psychiatrie vers la santé mentale, sous l'égide (ou non) des psychiatres et le recentrage de la psychiatrie sur une conception « dure », moins sociale que médicale, spécialisée dans la prise en charge des pathologies « lourdes ». De ce point de vue, la question : qui produit le savoir sur la santé mentale, des psychiatres et/ou des sociologues, est aussi un enjeu<sup>7</sup>.

Dans mon parcours, comme dans le discours de nombreux acteurs et chercheurs dans le champ de la santé mentale aujourd'hui, le terme « psychiatisation » (appliqué aux « précaires ») est connoté négativement. Sa redéfinition ici comme une modalité de la médicalisation invite à interroger plus précisément l'appréciation qui est portée sur ce phénomène général, comme chance ou comme menace (garantie de sérieux ou porte ouverte aux dérives).

## B- L'ENVERS DE LA MÉDICALISATION

Dans son article intitulé « La médicalisation vue par les historiens », Olivier Faure rappelle qu'il existe deux interprétations diamétralement opposées de la médicalisation. La première, surtout développée dans les années 1970, correspond à la « légende noire », qui met l'accent sur les aspects négatifs du « pouvoir médical ». Mais cette contestation n'a jamais fait disparaître la « légende rose », des médecins luttant infatigablement pour la vie et le bonheur de l'humanité entière. Chacune de ces légendes autorise un regard critique sur « l'envers » de la médicalisation : à savoir, pour la version noire, des interrogations sur la stigmatisation des populations, et les caractères contraignant, policier, voire totalitaire des politiques de santé et des comportements des médecins (O. Faure, 1998). Par rapport à la légende rose, ce sont plutôt les limites du progrès médical qui sont étudiées : en particulier, la non prise en charge des problèmes médicaux des précaires et l'évolution du prévisible du nombre de médecins. Je

---

<sup>7</sup> De ce point de vue, il serait instructif de comparer systématiquement le concept de santé mentale, tel qu'il est défini dans les revues psychiatriques, dans les rapports au Ministre (Piel Roelandt et Cléry Melin) ou dans l'article d'A. Ehrenberg, qui propose de l'éclaircir dans un numéro spécial de la Revue Française des Affaires sociales, 2004. Je reviendrai sur cette contribution dans la conclusion de ce travail.

propose de reprendre quelques éléments d'analyse sur ces aspects, afin d'ouvrir des perspectives de recherche sur la santé mentale.

## 1) LA STIGMATISATION

La « maladie », surtout quand elle est présentée comme une situation bénigne, transitoire, ne constitue pas nécessairement un stigmate. Pourtant elle peut l'être (comme l'illustre l'exemple du sida). Ce thème est particulièrement sensible à propos de la santé mentale, compte tenu de l'image repoussoir de la « folie ».

C'est d'ailleurs un des objectifs de certaines critiques « citoyennes » que j'effectue dans mon parcours, après avoir remis en cause « l'évidence » du lien entre santé mentale et précarité sociale. Les risques pour les populations sont formulés par Michel Joubert à travers l'expression du « paradoxe de la cible » : le fait de désigner des populations problématiques tant sur le plan de la santé que du lien social, produit une double conséquence possible : une stigmatisation productrice de ségrégation et de rejet (à l'encontre du projet de cohésion sociale) et une aspiration à une médicalisation plus ample (au détriment de la prévention). D'où l'image d'une précarisation extrême (M. Joubert, 1996)<sup>8</sup>.

Cette image peut produire des conséquences pratiques, qui risquent de renforcer les difficultés rencontrées. Ainsi une mise en forme localisée du médicosocial qui oublie le travail peut se traduire par une mise à l'écart renforcée du monde du travail (S. Clément, M. Druhle, 1998, 140). Cependant, la stigmatisation est-elle même un construit social. La redéfinition d'un problème dans le langage sanitaire peut faire évoluer le stigmate et finalement constituer un « progrès », y compris du point de vue des populations (par exemple, pour les toxicomanes, qui passent du statut de criminel à celui de malades). D'où l'intérêt de mener des recherches sur l'actuelle (re)définition de la santé mentale, sa possible évolution vers des formes compatibles avec les représentations de « l'intégration sociale » ou au contraire, vers un amalgame avec la « folie ».

## 2) LE CONTRÔLE SOCIAL

Si les analyses de Michel Foucault restent sur ce point une référence incontournable, elles ont été renouvelées par exemple par l'analyse du « modèle américain » par Françoise Castel, Robert Castel et Anne Lovell dans *La société psychiatrique avancée* (1979). Dans ce livre, les auteurs présentent les nombreuses réalisations de la psychiatrie américaine, aussi bien dans une version « dure » de la formule asilaire, que dans des expériences les plus « libérales ». Ils concluent par cette définition de la « société psychiatrique avancée » : « non plus une société où la psychiatrie « prend en charge » un nombre limité de malades réales ou supposés, en tout cas définis à partir d'une franche opposition du normal et du pathologique ; mais une organisation de l'existence quotidienne dans laquelle les techniques de manipulation des hommes dont la médecine mentale a été le plus souvent la terre natale et le vecteur d'expansion deviennent coextensives de la vie sociale. Non plus la manifestation à nu d'un pouvoir qui réprime directement les différences sociales et politiques ; mais un ensemble de pressions diffuses qui les invalide en les interprétant comme autant de symptômes à traiter ». (F. Castel, R. Castel, A. Lovell, 1979, p 362). Or, ces auteurs annoncent à l'époque (fin des années 1970), que la situation décrite pourrait devenir celle de la France. De fait, Marcel Jaeger cite cette analyse pour interpréter la tendance, observable aujourd'hui, à la « médicalisation psychiatrique de la peine à vivre » : il rappelle qu'un enjeu social et

---

<sup>8</sup> Pour sortir du paradoxe, M. Joubert propose de « replacer la personne en situation de compétence » (M. Joubert, 1996).

politique pourrait être l'opportunité offerte, en suivant cette voie, d'éviter de traiter politiquement les « problèmes sociaux »<sup>9</sup> (M. Jaeger, 1998).

Cependant, l'interprétation repose implicitement sur l'idée d'un « plan » politique ou au moins, d'une « cohérence d'ensemble » des évolutions. Or, c'est précisément cette cohérence qui est en question aujourd'hui. Ni les médecins, ni les pouvoirs publics, n'ont souhaité semble-t-il, la promotion du thème de la santé mentale dans les banlieues. C'est pourquoi Didier Fassin propose de reformuler le problème sous un angle un peu différent : comment le langage médical s'impose-t-il comme mode légitime de gestion de l'ordre social ? De ce point de vue, il suggère que face aux problèmes des banlieues, les pouvoirs publics sont démunis. D'où le choix de la réponse médicale, qui apparaît assez consensuelle ; lutter contre la saturnisme, assurer la permanence de l'accès aux soins permet de réaliser un accord minimal, et constitue un moyen de pacification de la société ; c'est aussi l'ultime repli pour les étrangers en situation irrégulière, l'autorisation provisoire de séjour pour soins relevant de l'avènement du souci humanitaire (D. Fassin, 1998b).

Cette interprétation, donnée pour la santé en général, s'applique toutefois assez difficilement pour la santé mentale, qui n'est sans doute pas un objet « consensuel ». D'où pour le chercheur, des investigations à mener (peut-on parler d'un système cohérent pour désigner l'ensemble que constituent les opérations de santé mentale, gérées ou non par les médecins ? Quels sont les objectifs poursuivis par les pouvoirs publics et par les différents acteurs, et comment analyser le résultat produit, du point de vue des « usagers » ? Sur cette dernière question, il conviendra sans doute d'opérer des distinctions parmi les usagers, et mettre notamment à part les populations « précaires », pour lesquelles la « médicalisation » et la « démedicalisation » semblent se mêler, comme le suggère le problème d'une non prise en charge de leurs problèmes médicaux.

### 3) LA NON PRISE EN CHARGE DES PROBLÈMES MÉDICAUX DES PRÉCAIRES

Les lacunes de la prise en charge médicale des populations « précaires » peuvent s'expliquer de différentes manières : en particulier, le fonctionnement d'une médecine à plusieurs vitesses, inégalitaire (selon qu'elle s'inscrit dans le cadre du système assurantiel ou dans des dispositifs assistanciels, légaux ou facultatifs) ; et l'histoire déjà ancienne du domicile de secours, qui continue d'exercer ses effets sur le « cas particulier » des personnes sans domicile fixe.

#### *L'inégalité sociale devant la santé*

L'inégalité devant la prise en charge médicale est un constat récurrent des observateurs. Par exemple Nicolas Herpin, Daniel Verger, dans *La consommation des Français*, en 1988, posaient déjà la question : Est-ce que l'amélioration de la protection médicale a profité à tous de la même manière ? Utilisant plusieurs mesures : l'espérance de vie, le nombre des actes médicaux, le montant des sommes dépensées, ils montraient d'abord que tous les groupes socio-démographiques ont profité de cette consommation accrue. Cependant plusieurs groupes, repérables selon l'âge et le sexe, en ont profité plus que les autres. La croissance de soins (d'après le nombre d'actes médicaux, les dépenses) a plus profité à ceux qui traversent des périodes critiques de leur vie : la petite enfance, le troisième et le quatrième âge. Pour les femmes, il y a en plus la période de fécondité. Soit une courbe en « U » de la consommation médicale qui correspond au cycle de santé. Pierre Mormiche retrouve encore cette conclusion en 1998, à propos des séances de médecin (P. Mormiche, 1998, p 115). Aux inégalités liées

<sup>9</sup> C'est aussi par exemple, une des conclusions de D. Snow à propos de la prise en charge des « homeless » aux Etats-Unis, essentiellement par des institutions psychiatriques (D. Snow, 1986).



au sexe et à l'âge, s'ajoute une inégalité sociale devant la santé. Nicolas Herpin et Daniel Verger, en 1988, mettent en évidence deux grands types de consommation médicale. Le premier type, est caractérisé par le fort recours aux médecins spécialistes, au dentiste, et par beaucoup d'achats de médicaments sans ordonnance chez le pharmacien. Il caractérise fortement les cadres supérieurs et à un moindre degré les cadres moyens. Le second type s'oppose point par point au premier. Il s'applique aux ouvriers non qualifiés et aux agriculteurs (ainsi qu'aux indépendants, les artisans et commerçants)...

Or, ces observations peuvent être prolongées par les statistiques plus récentes sur l'espérance de vie. Sur la période 1982-96, un ouvrier non qualifié de 35 ans avait une espérance de vie de 37 ans (ce qui le fait arriver à 72 ans), un cadre supérieur de 44,5 ans (ce qui le fait arriver à 79,5 ans). Si on se penche sur le cas des chômeurs et des inactifs par rapport aux actifs ayant un emploi, on observe également une surmortalité des chômeurs: il y a aussi des effets de structure. Par exemple, le chômage touche plus les ouvriers qui ont par ailleurs une mortalité plus forte (Données sociales 1999, 229-230). Si ces données statistiques peuvent être diversement interprétées (quelle est la part des « trous » de la couverture socialisée, du rapport au corps entretenu dans chaque catégorie sociale...), elles confirment en revanche qu'il y a aujourd'hui (plus que jamais ?) des inégalités sociales face à la santé.

Le problème de l'inégalité, majeur dans les années 1960 – 1970, est toutefois aujourd'hui moins développé que l'interrogation (politique et sociologique) sur les difficultés spécifiques d'accès aux soins des « précaires ».

### *Les problèmes d'accès aux soins pour les précaires*

Compte tenu de l'architecture globale des institutions de la protection sociale en France : la Sécurité sociale pour les travailleurs et leur famille, l'Aide sociale pour les personnes qui sont dans l'incapacité de travailler, l'Action sociale pour les populations ou les problèmes « oubliés » par les deux autres, il faut envisager le problème de l'accès aux soins du point de vue de chacune des institutions.

Les fondateurs de la Sécurité sociale espéraient que la couverture sociale par la technique d'assurance s'étendrait à toute la population. Cet espoir a été déçu, comme le confirme a contrario l'introduction de la question de la santé dans la loi de 1998 contre les exclusions et la mise en place de la Couverture Maladie Universelle CMU, depuis le 1er janvier 2000.

Pourtant dans les années 1980 et 1990, tout un discours, institutionnel, s'attache à minimiser ou même à nier le problème de l'accès aux soins et à leur prise en charge assurantielle, comme l'illustrent les résultats d'une recherche pour la MIRE, dans le cadre du programme interaction emploi / protection sociale (M. Autès, M. Bresson et al., *L'insertion, un moment éternel*, 1996). Dans cette recherche, on oppose deux discours, celui des institutions de la Sécurité sociale, et celui des chômeurs et précaires, à travers les propos de représentants d'une association de chômeurs et précaires. Ainsi en 1995, le Directeur de la CPAM de Lille soutenait qu'il n'y avait pas de non-accès à l'assurance maladie, en soutenant que la seule question était de déterminer qui doit payer la cotisation. Soit les gens la versent eux-mêmes, par un prélèvement sur les salaires ou sur les versements ASSÉDIC ; soit ils bénéficient de la cotisation versée par quelqu'un d'autre, auquel cas, ils sont ayant droit. Dans ces deux cas, ils sont rattachés au Régime Général. S'ils ne relevaient d'aucune de ces deux situations, ils étaient rattachés au régime d'assurance personnelle ; ils payaient eux-mêmes la cotisation, sauf s'ils étaient dans l'impossibilité de payer, mais alors la cotisation pouvait être versée par la Caisse d'Allocations Familiales, ou par le Conseil Général pour les non-allocataires. Ce directeur concluait l'entretien, en 1995, en disant que « tout le monde » en France pouvait bénéficier des soins médicaux et hospitaliers - le seul problème résidant selon lui dans la méconnaissance de leurs droits, par les intéressés.

Pourtant, dans la même recherche, on montrait déjà que les demandeurs d'emploi ne tenaient pas le même discours, l'accès à la couverture sociale étant ressenti comme un problème énorme. Ainsi, le responsable d'une association intermédiaire dans le Pas-de-Calais déclarait : « Aujourd'hui beaucoup de chômeurs n'ont plus de protection sociale » ; "c'est omniprésent, et beaucoup de cas précis évoquent leurs problèmes, à travers ça" ; "on vient en disant : je n'ai plus de couverture sociale, ma demande a été refusée, comment est-ce que je dois faire ?" ; "on devient un bureau d'aide sociale, on est livré tous les jours à ces mêmes problèmes" ; "et encore, beaucoup ne savent pas qu'ils ne sont plus couverts, ils viennent s'inscrire avec le numéro de leur père à plus de 21 ans, et c'est là qu'ils découvrent". Ce responsable évaluait à au moins 30 % du public de son association le nombre de personnes concernées.

Pour le fossé entre le "tout va bien" des organismes et le "ça ne va pas du tout" des associations ou des personnes, on a donc fait l'hypothèse dans ce rapport d'interprétations différentes, en montrant que pour les responsables des ASSEDIC ou de la CPAM, l'expression "accès à la couverture sociale" signifie : avoir le statut d'assuré et avoir une voie possible pour accéder à des prestations ; alors que pour les assurés, la même expression renvoyait au versement effectif de prestations en cas de réalisation d'un risque (par exemple, au remboursement des soins et des indemnités journalières en cas de maladie).

De ce point de vue, le problème d'accès à la protection sociale se pose de manière systématique au bout d'un certain temps, quand le demandeur d'emploi ne remplit plus les conditions de durée d'activité et de cotisations et qu'il a épuisé ses droits aux prestations. En effet, l'assurance maladie, par sa logique et son mode de fonctionnement, n'a pas vocation à être un régime universel. C'est ce qui explique, fondamentalement, les problèmes rencontrés pour faire valoir un « droit », la difficulté à établir un dossier souvent complexe (comme en attestent les associations), ainsi que les « trous » dans la prise en charge (entre le moment où un soin est délivré et le moment où la prise en charge est effective) ou encore la faiblesse de la couverture (part non remboursée de certains actes médicaux). Pour la même raison, l'abaissement des seuils d'accès à la protection sociale s'accompagne d'une baisse des indemnités. En matière d'assurance maladie, les droits sont ouverts pour certaines prestations, mais pas pour d'autres : par exemple, les gens ont accès aux soins mais pas aux indemnités journalières quand ils sont malades, leurs heures non travaillées ne sont pas du tout compensées (avec les conséquences financières parfois dramatiques pour ces petits budgets déjà très "serrés").

L'idée d'une protection sociale à plusieurs vitesses, inégalitaire est inhérente au fonctionnement même de la logique assurantielle : tous les individus qui ont réalisé le même risque n'ont pas droit aux mêmes prestations, tout dépend de leurs cotisations –lesquelles sont déterminées par le nombre d'heures travaillées, mais aussi par le type de contrat de travail puisqu'avec le même nombre d'heures travaillées, certains ont droit aux soins, aux hospitalisations, mais pas aux indemnités... Les stagiaires, les RMistes, les CES, les travailleurs temporaires, les travailleurs saisonniers, n'ont pas les mêmes droits, avec quelquefois le même nombre d'heures de travail (selon les allègements de cotisation consentis, par exemple). Dans le rapport co-signé avec M. Autès, on développe donc l'idée qu'on serait passé d'un système d'opposition claire : droit - non-droit à la protection sociale, à un système "droit bricolé"..

Depuis la publication de ce rapport, la réforme de la CMU (couverture maladie universelle) a été mise en place, à destination de toute personne justifiant ne pas avoir de couverture sociale, à quelque titre que ce soit. Or, elle n'a résolu que partiellement ces problèmes. Selon le texte de loi du 27 juillet 1999, si vous résidez en France de manière stable et régulière, vous pouvez prétendre, depuis le 1er janvier 2000, à la prise en charge de vos frais de santé par le régime

général de l'assurance maladie<sup>10</sup>. Ce droit d'accès aux soins médicaux de base prend effet immédiatement, au jour du dépôt de votre demande auprès de la CPAM la plus proche de chez vous. Mais si l'affiliation à la CMU de base est gratuite pour les plus démunis, un plafond mensuel est fixé pour avoir droit à cette gratuité : en 2000, il est fixé à 42.000 F par an (soit 3.500 F/mois) pour une personne isolée, si les revenus sont supérieurs, vous devez acquitter une cotisation de 8% sur la part de vos revenus excédant 42.000 F. Par ailleurs, la CMU s'étend aux ayants droit (conjoint, enfants, ...). Dès lors, les observateurs ont été unanimes à souligner que malgré son nom, il ne s'agit pas d'une couverture universelle mais d'un nouveau dispositif (un de plus) pour boucher les « trous », puisqu'il faut justifier de ses ressources. D'où des difficultés liées aux effets de seuil et des démarches compliquées pour les personnes qui ont un statut intermittent par rapport au travail, dont le « droit » à la CMU est constamment subordonné à la preuve qu'ils ont épuisé leurs autres « droits ». Par ailleurs, la condition de la résidence n'est pas sans poser problème pour les étrangers en situation irrégulière et pour les SDF.

### *Le cas des SDF*

Pour ces populations, l'accès aux soins médicaux est non seulement compliqué, du point de vue d'une prise en charge assurantielle, mais on observe aussi des problèmes d'accès à l'assistance (la CMU d'ailleurs relève aussi de ce cas, bien qu'étant gérée par la Caisse d'assurance maladie). L'aide sociale en 1946 était considérée comme une réalité qui devait disparaître. On sait que ce n'est pas le cas. Sa logique de fonctionnement, fondée sur la notion de besoin, pourrait en faire un filet de sécurité pour les exclus de la sécurité sociale. Pourtant dans mes travaux, je souligne qu'elle a aussi ses exclus, depuis qu'en 1895, une loi crée dans chaque commune un bureau d'assistance dont la principale fonction est de dresser la liste des indigents de la commune, dite liste d'assistance, qui donne droit à l'assistance médicale. Pour être inscrit sur la liste, il faut être domicilié dans la commune depuis au moins un an ; c'est le domicile de secours, qui détermine la collectivité publique à laquelle incombe la dépense. Les soins sont donnés à domicile toutes les fois que la maladie le permet ; l'hospitalisation, quand elle est nécessaire, est payée par la commune du domicile de secours. Depuis cette date, il faut rester au même endroit un certain nombre de mois ou d'années (qui variera suivant les époques) pour avoir droit à une aide médicale publique ; les sans domiciles en sont écartés de fait. La loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables confirme l'organisation de l'Assistance publique sur une base territoriale, puisque la charge du secours incombe à nouveau à la collectivité du domicile de secours ; lui-même s'acquiert en ce cas par 5 ans de résidence dans la commune. L'Etat est censé se charger de ceux dont le domicile de secours est le département ou la France entière. Dans la réalité, comme les demandes sont toutes instruites au niveau de la commune (notamment les vérifications de ressources), les vieillards indigents qui ne sont reconnus nulle part n'ont pas de secours, et ils continuent à se présenter volontairement dans les dépôts de mendicité pour passer l'hiver sous un toit. La subordination du "droit à l'assistance" au critère du domicile a des prolongements jusqu'à aujourd'hui. Lors d'une émission télévisée en décembre 1992, la Directrice de la Maison de Nanterre dénonçait l'état de santé épouvantable dans lequel les clochards arrivaient finalement dans son établissement ; elle citait le cas de nombreux S.D.F. qui arrivaient à bout de force à l'hôpital de Nanterre, après avoir été refusés dans plusieurs autres établissements, et illustrait par l'exemple de l'un d'eux, mort l'après-midi du jour de son arrivée. Un responsable administratif, présent sur le plateau, a alors parlé de "difficultés de certains à faire valoir leurs droits". Mais si l'urgence médicale fait partie des fonctions hospitalières, en même temps,

---

<sup>10</sup> Précisons que le régime facultatif de l'assurance personnelle est désormais supprimé.

d'après les procédures, aucun hôpital n'est tenu à accepter des personnes qui ne sont pas de son secteur (Bresson, 1997).

Dans l'Action sociale (ou aide sociale facultative), ces difficultés existent aussi et sont souvent aggravées par la relocalisation des politiques publiques : comme le souligne Didier Fassin en effet, « la santé publique ne fait pas bon ménage avec le territoire » (D. Fassin, 1998 p 23). Les dispositifs expérimentaux, mis en place dans le cadre de la politique de la ville, aboutissent à l'idée que c'est l'appartenance à un territoire qui produit du droit : dans une ville, on a droit à une chose, dans une autre, à autre chose... M. Joubert cite donc la formule d'un élu municipal à Nanterre : « Les politiques territoriales induisent des inégalités majeures d'accès aux droits, aux soins, à un certain nombre de services ... ce qui se passe pour la non prise en charge systématique des sans-domicile-fixe est particulièrement éclairant » (M. Joubert, 2003 p 237-238).

La question de la prise en charge de ces populations est donc particulièrement complexe, puisque s'ajoutent et se croisent des tentations d'interpréter leurs problèmes à l'aide du savoir psychiatrique, et des difficultés d'accès aux soins (minimisées par certains psychiatres comme Jean-Luc Roelandt (I. Guesdon, J-L. Roelandt, 1998). De ce point de vue, un autre élément peut être suggéré : en effet, le diagnostic de troubles « psychiatriques » est souvent posé par des non psychiatres (y compris des médecins généralistes), alors que les psychiatres ne veulent prendre en charge que s'il y a une « demande » appropriée (les CMP, têtes de réseau des secteurs de psychiatrie publique, sont souvent les plus réticents à « psychiatiser le social » et plusieurs thèses de médecine rappellent le soupçon qui pèse sur un SDF qui vient en hôpital psychiatrique trouver une « solution hôtelière »). Dans ces conditions, certaines difficultés d'accès aux dispositifs de santé et à la médecine générale pourraient être aussi un effet pervers de l'interprétation psychiatrique du problème SDF, alors que les psychiatres ne souhaitent pas nécessairement prendre en charge ces populations en grande difficulté « sociale », et que les individus qui s'engagent dans l'expression d'une difficulté répugnent souvent à la faire entrer dans la logique médicale.

Sans développer davantage, il apparaît que pour les populations fortement précarisées, la question de la frontière du « médical » et du « social » est un enjeu à multiples facettes. Quand il y a prise en charge, le pragmatisme l'emporte souvent, au nom de l'urgence, et la médecine reste alors un modèle prégnant pour penser la réponse la plus immédiate, y compris lorsqu'il est entendu qu'elle relève des travailleurs sociaux – comme l'illustre le SAMU social, mis en place en 1993 (M. Jaeger, 1998, 153). Dans cette forme de travail social, grandie par la symbolique médicale, se pose le problème sous-jacent des formes d'une médicalisation sans médecins – problème qui prend une dimension nouvelle, compte tenu de l'évolution prévisible du nombre de médecins.

#### 4) L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MÉDECINS

La médicalisation telle qu'on la définit n'est pas que l'affaire des médecins mais justement, on peut penser que c'est là aussi que réside un des enjeux des évolutions en cours : peut-on envisager, et comment, qu'une « médicalisation » progresse sans eux (ou quelle est leur place dans les processus observés) ?

D'après une étude sur la démographie médicale à l'horizon 2020, publiée en juin 2002 par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées), le nombre de médecins pourrait baisser de 24 % d'ici 2020. Dans le même temps, la population devrait augmenter de 6 %. La densité médicale retrouverait alors un niveau proche de celui de 1984. La tendance qui a vu le

nombre de médecins en activité par habitant augmenter constamment depuis 20 ans (+35 % depuis 1980) serait donc en passe de s'inverser<sup>11</sup>.

Pour la psychiatrie, l'évolution devrait également être en baisse. A la *Question parlementaire N° 1743*, posée par M. Morisset ( Union pour un Mouvement Populaire - Deux-Sèvres ) le texte de la réponse publiée au Journal Officiel le 02/12/2002 rappelle ainsi que les psychiatres exercent l'une des spécialités médicales qui ont bénéficié de la forte augmentation des spécialistes : les effectifs sont passés de 8 418 au 1er janvier 1984 à 13 254 au 1er janvier 2000, soit une augmentation d'un peu plus de 57 % en 16 ans. Mais les effets du numerus clausus, relativement bas jusqu'en 1998 (3 583 postes), et les ajustements techniques entre spécialistes et omnipraticiens vont faire baisser les effectifs des psychiatres à 12 575 en 2005. Tous les pays européens devraient selon la réponse, connaître une baisse démographique souvent plus importante.

Dans ce contexte, des efforts politiques sont annoncés pour certaines zones géographiques particulièrement déficitaires, compte tenu, notamment, de la libre installation des médecins en France et du fait que 2/3 des diplômés en psychiatrie choisissent d'exercer en libéral.

Précisément, le problème des effectifs est particulièrement aigu pour la psychiatrie publique. Dans l'Express du 09/03/2000, sous le titre « Retenez les psychiatres », Rachel Bocher, chef du service de psychiatrie du CHU de Nantes, présidente de l'Intersyndicat des praticiens hospitaliers parle de « démographie médicale en chute libre ». Sur les 12 000 psychiatres du public, seuls 3 300 d'entre eux ont choisi d'exercer leur art au bénéfice du service public. 700 postes au moins sont actuellement vacants et il pourrait y en avoir 2 000 en 2020, alors que selon l'article les missions confiées aux psychiatres publics sont, d'année en année, de plus en plus nombreuses.

Ces remarques illustrent un des paradoxes majeurs de la médicalisation, qui est présentée comme un mouvement de fond, mais qui ne touche pas toutes les populations, et semble devoir se poursuivre aujourd'hui (en partie) sans les médecins (ou avec moins de médecins). Parmi les questions de recherche ouvertes, j'envisage de reprendre dans la suite de mon parcours de recherche la relation paradoxale entre médicalisation, socialisation et politisation des questions, ainsi que les modes de coordination et les rôles respectifs des médecins, des autres professionnels et des usagers pour tout ce qui touche aux questions de « santé », à partir du champ particulier de la « santé mentale ».

---

<sup>11</sup> Pour effectuer ces projections, la DREES se place dans l'hypothèse d'un numerus clausus maintenu à son dernier niveau, soit 4700 étudiants admis chaque année en 2ème année de médecine. Les comportements en matière de choix de filière, d'installation et de départ à la retraite sont également supposés constants.

## CONCLUSION

Au terme de ce travail, il s'agit maintenant d'établir un bref bilan de mon parcours de recherche jusqu'à ce jour, de ma démarche intellectuelle dans le « monde des précarités et des intervention sociales et sanitaires ». Il s'agit également d'ouvrir des perspectives futures.

Mes objets d'étude ont été divers voire, hétérogènes : en particulier, les personnes sans domicile fixe, le secteur de l'insertion économique, l'urgence sociale, les centres sociaux associatifs, la participation des habitants, le militantisme social, la santé mentale (qui est en train de devenir un de mes thèmes centraux). Pour reconstruire une cohérence dans le cadre de ce travail, j'ai proposé de mobiliser la notion de « problèmes sociaux » comme entrée, en distinguant les populations « à problèmes » d'une part, les intervenants sociaux et sanitaires, « en charge » de ces problèmes d'autre part. Ce découpage analytique est une « construction de second degré » au sens d'Alfred Schütz, c'est-à-dire qu'il se fonde sur une construction sociale de la réalité. Dans la « galaxie constructiviste », à laquelle j'ai situé mon parcours, ce découpage cependant (et aussi, la différenciation du sanitaire et du social) ne peuvent avoir d'autre statut que ceux « d'analyseurs », à la fois outils conceptuels et descriptifs et révélateurs d'enjeux sociaux.

Pour présenter des éléments de synthèse de mes travaux dans ce « monde », j'ai proposé de « reproblématiser » mon parcours, donc de (re)construire un objet de recherche. Cet objet, présenté comme le pivot de mes recherches, est la relation entre « le précaire et le militant ». Sa (re)construction a aussi été l'occasion de revenir sur les auteurs de la littérature sociologique qui m'ont influencée et de me situer par rapport à eux.

Dans la première partie, j'ai donc proposé une réflexion conceptuelle. Sur la précarité, on ne trouve guère de « définition » dans la littérature (les travaux de Jean-Claude Barbier suggèrent plutôt les enjeux pluriels de ce terme). J'ai alors mobilisé des approches différentes, en les ordonnant suivant une « typologie » à trois « courants de pensée » : la « sociologie de la pauvreté » (pour les auteurs qui envisagent le « problème social » à travers un manque), la « sociologie de la déviance » (pour ceux qui s'attachent à la transgression aux normes) et la « sociologie de l'assistance » (pour ceux qui définissent les populations par les secours qu'elles reçoivent). Dans le premier chapitre, je me suis efforcée de montrer pourquoi ces cadres théoriques, que j'ai pu mobiliser à certains moments de mon parcours, présentaient des limites pour l'analyse des populations « à problèmes » (par exemple, à cause des présupposés sur une identité « négative » ou à cause des amalgames porteurs d'effets stigmatisants). Dans la sociologie française, j'ai alors identifié un autre courant qui prend aujourd'hui de l'ampleur, autour notamment de la « nouvelle question sociale » -terme qui désigne des phénomènes de déstructuration généralisée au niveau sociétal, avec des incertitudes. Dans ce « courant » je me suis permis de regrouper de nombreux auteurs parmi lesquels Robert Castel (1995), Jacques Donzelot (1984, 2003), Alain Ehrenberg (1998), Jacques Ion (1998), Pierre Rosanvallon (1995)... Dans le deuxième chapitre, j'ai essayé de mettre en évidence leurs présupposés (en partie) communs, et proposé le terme de « sociologie de la précarité ». J'en ai déduit la caractérisation des « précaires » comme une population dont les « problèmes » sont directement liés à l'incertitude qui se développe au niveau sociétal, et je me suis penchée sur les processus de précarisation, en m'efforçant toutefois de dépasser les allusions générales à la « dégradation du lien social » - terme critiqué pour son ambiguïté conceptuelle par Michel Joubert (M. Joubert, 1995). M'appuyant sur la littérature sociologique et sur une présentation synthétique de mes travaux, j'ai proposé de distinguer différents « nœuds » : travail et emploi, soutiens relationnels, protection sociale, lien politique, logement –laissant ouverte la question de l'articulation entre ces niveaux. Certaines figures sont plus particulièrement associées à un nœud en particulier : c'est le cas du SDF avec le logement ; d'autres, à l'articulation de deux

nœuds : le travail et la protection sociale, pour les personnes en insertion. Pour le malade mental, la démarche peut aussi s'appliquer, à condition de poser le « problème » au niveau sociétal (ce qui institue une rupture avec le sens commun, qui le définit au niveau individuel, psychologique). L'idée même de « problème(s) » cependant est discutable, puisqu'elle présente une connotation négative. Mais c'est précisément, d'après mes travaux, une réalité incontournable du « monde » étudié. Or, les problèmes ne sont pas seulement des résultats de processus globaux. Il faut encore qu'ils soient construits dans les représentations sociales comme tels. Dans cette construction, les intervenants sociaux jouent un rôle (mais ils ne sont pas les seuls).

J'ai abordé ensuite l'autre versant, celui de la « prise en charge des problèmes sociaux ». Dans le chapitre 3, j'ai distingué les dimensions politique, institutionnelle et professionnelle de l'intervention sociale. Alors que Michel Joubert parle d'incohérence des politiques à propos des actions de proximité et de prévention en santé mentale, dans les banlieues (2003), mes travaux suggèrent une certaine logique de l'action politique menée en direction des institutions du social (Sécurité sociale, Aide sociale, Action sociale). Quoi qu'il en soit, les orientations étatiques sont un facteur de déstabilisation de l'ensemble du « social ». Elles contribuent à la déstructuration des fonctionnements institutionnels et du champ professionnel. Pour caractériser les évolutions, j'ai développé dans ce travail, l'opposition de deux thèses : la thèse de la modernisation et de l'adaptation au contexte, contre celle de la « crise », dans laquelle les éléments de déstructuration semblent l'emporter. François Aballéa a développé l'idée d'une « crise » du travail social et d'un malaise des travailleurs sociaux - nuancée cependant par l'idée de restructurations en cours (F. Aballéa, 1996). C'est aussi le point de vue que je défends. Dans le champ de la santé mentale, les travaux en cours auxquels je contribue n'hésitent pas à reprendre l'idée de « crise » de la psychiatrie (L. Demailly dir, 2004, en cours).

Après une réflexion générale sur « l'intervention sociale », je me suis intéressée plus particulièrement au point de vue des intervenants sociaux –et parmi eux, les militants. Le chapitre 4 a abouti finalement à re-construire comme l'objet de mon parcours de recherche, la relation entre le précaire et le militant. La figure du militant, qui n'a pas vocation à englober tous les intervenants sociaux, présente l'avantage d'interroger la séparation des « sous-univers » : de même que la personne en situation de précarité est définie comme un « militant » par certaines associations (comme ATD Quart Monde), de même, l'intervenant est aujourd'hui, confronté à la précarité (comme l'illustre l'exemple des emplois jeunes, analysé par Maria Vasconcellos, ou celui des administrateurs et des bénévoles d'activités en centres sociaux, dans mes travaux). L'approche du militantisme proposée dans mon parcours diffère des définitions courantes, analysées par Bruno Duriez, puisque le militant « en général » est un vocable reconnu d'abord pour l'activité syndicale et politique (B. Duriez, 1994). Elle diffère aussi d'autres travaux sociologiques qui prennent comme interrogation centrale l'action collective et l'engagement dans l'espace public (J. Ion, 1997 et 2001). Repartant du social au sens restreint, je propose en effet un concept (re)construit à partir de l'opposition « structurante » entre professionnel et militant, qui renvoie à deux modèles d'intervention : d'une part, un modèle fondé sur l'idéal de la vocation, des qualités humaines, du « savoir être » ; d'autre part, un modèle fondé sur l'idéal de la compétence, des savoirs et de la technique, en quelque sorte, du « savoir faire ». Or, ces deux modèles sont également valorisés. J'ai donc proposé de réintroduire la question des motivations de l'engagement et des « valeurs » comme une dimension essentielle de la crise identitaire que traverse le « social ». Je suis également revenue sur certains résultats que j'ai déjà publiés concernant les paradoxes de la lutte contre la précarité (quand elle conduit à « gérer la précarité par la précarité ») ou encore sur l'idée que la participation des habitants pourrait être bien éloignée, voire opposée à la démocratie participative (M. Bresson, 1997a, 2000a et 2004b).

Si la relation entre le précaire et le militant est l'objet pivot de mon parcours, elle ne résume pas toute ma démarche. Dans la deuxième partie de ce travail, j'ai décentré le regard de cet objet pour ré-interroger les grilles d'analyse mobilisées, et ouvrir des pistes sur des thèmes connexes, qui sont aussi des objets de débats en sociologie. Dans le chapitre 5, je suis revenue sur mes méthodes de travail (en particulier, la pratique ethnographique) et sur ma démarche, qualifiée à la fois de « constructiviste » et « citoyenne ». Sans nier la part « d'empirisme irréductible », selon la formule d'Olivier Schwartz, je me suis efforcée de défendre l'intérêt et la légitimité de construire des hypothèses de recherche en partie « induites » de mes observations sur le terrain. Les faits ethnographiques étant transversaux, ils intègrent des dimensions économiques, sociales, psychiques... C'est une des raisons qui justifient dans mon parcours, le recours à des « emprunts » à d'autres disciplines – notamment l'histoire, ou la psychiatrie épidémiologique et clinique. Dans le chapitre 6, j'ai posé d'une autre manière le débat sur « l'objectivité » de la démarche sociologique, en revenant sur la question controversée des rapports entre connaissance et action. Dans mon parcours, j'ai notamment revendiqué d'être sociologue *et* citoyenne : la formule suggère d'être les deux, mais à deux moments différents. L'implication de l'individu citoyen dans « sa » recherche est inévitable (surtout dans la pratique ethnographique) mais la discipline a élaboré des moyens de réduire ses effets. Après avoir suivi la logique de connaissance, en s'efforçant de respecter les exigences propres de la discipline, il ne s'agit pourtant pas d'utiliser à tout prix soi-même l'analyse, encore moins de « maîtriser » le résultat (qui d'une certaine manière, échappe toujours au chercheur). Mais l'engagement d'une recherche dans les affaires de la cité impossible à éviter puisqu'un savoir contribue à la construction sociale de la réalité. La démarche citoyenne va au-delà toutefois puisqu'elle consiste, après la présentation des résultats de la recherche, à donner des avis, des conseils, des préconisations, en assumant des partis pris, en renonçant toutefois alors à les exprimer « en tant que » sociologue. Cette voie, certes périlleuse, est présentée comme un moyen de respecter l'exigence « d'objectivité » de la sociologie comme but à poursuivre, tout en s'autorisant à répondre en partie à une « demande sociale » particulièrement forte et multiforme, dans le monde étudié.

Dans mon parcours, j'ai été amenée à aborder (ou simplement évoquer) d'autres questions qui sont débattues dans la littérature sociologique, sans s'articuler autour du pivot de mes recherches (le précaire et le militant). Sans épuiser les questions qui mériteraient un éclairage spécifique ou des développements complémentaires, j'en ai sélectionné deux, que j'envisage d'approfondir dans mes recherches à venir sur le thème de la santé mentale :

Dans le chapitre 7 sur l'État, j'ai proposé une synthèse de mes réflexions sur la relation entre l'État et « le social ». Définissant en première approche l'État comme une organisation politique, au niveau de la Nation et le « social » comme un domaine particulier dans la société (incluant le sanitaire), j'ai discuté la thèse de Jacques Donzelot et Philippe Estèbe d'après laquelle l'État providence serait en train d'être remplacé (peut-être) par un État animateur. Je suis alors revenue sur différentes conceptions de l'État en économie, qui dessinent différentes images de sa relation avec les individus et la société : depuis celle d'une entité État « souveraine » active, transcendante, à un simple médiateur des volontés des individus, au service de l'intérêt général, voire d'intérêts partisans. En sociologie, on trouve aussi, à travers certaines interprétations de « l'État providence », l'image d'une entité énorme, sorte de puissance immanente, qui a tellement imprégné la société qu'elle tend à se confondre avec elle. L'expression, utilisée par Robert Castel ou Michel Autès d'un « État social », recentre le regard de la société au « social », en suggérant une fusion – confusion entre « l'État » et ce « monde ». Par rapport à ces conceptions plurielles, j'ai essayé de montrer qu'un halo d'incertitude entoure généralement la formule, aujourd'hui largement reprise, de l'État animateur. Par exemple, l'idée que l'État représente un intérêt supérieur se retrouve dans le livre *L'État animateur* (1994), puisque la politique de la ville est présentée comme la réponse



à l'exclusion dans sa dimension collective. Mais la politique de la ville est aussi, dans cet ouvrage, une « ligne de transformation » qui vise à modifier tout « l'appareil d'action publique » servant selon Jacques Donzelot et Philippe Estèbe à « moderniser l'État », et à rompre avec des « habitudes de commandement » pour ouvrir un espace de débat public. C'est aussi l'image d'un État qui ne fait pas lui-même du social, mais fait plus qu'encourager les acteurs à en faire, puisqu'il donne les grandes orientations. J'ai alors présenté une synthèse de l'analyse, présentée dans *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme* (2002), selon laquelle aujourd'hui, l'État prendrait ses distances avec les institutions du social (sécurité sociale, aide sociale, action sociale). Plus qu'un désengagement, d'ailleurs contestable au niveau financier et au niveau politique, c'est à une clarification des comptes et une volonté d'identifier précisément « qui fait quoi » que l'on assiste (ce qui éloigne du schéma de l'immanence). L'État reste un acteur majeur, mais il s'efforce de se dégager d'une relation fusionnelle avec « la social ». Cette thèse, développée dans mon livre principalement à propos de la dimension « sociale », nécessiterait toutefois d'être aménagée et rediscutée pour la dimension « sanitaire ». L'exemple de la « santé mentale » semble particulièrement intéressant, puisque c'est un des lieux où les deux dimensions (sociale et sanitaire) se croisent. Dans le chapitre 8, présenté comme un chapitre d'ouverture, j'ai amorcé enfin une discussion sur la médicalisation. La question, large, est utilement éclairée par les exemples croisés des populations « précaires » et de la santé mentale. Elle déborde cependant également la problématisation par la relation entre le précaire et le militant, mais elle est porteuse d'enjeux spécifiques. Prenant parti dans certains débats sur ce thème, j'ai ciblé deux entrées : la prise en charge d'un « problème » et sa construction sociale comme « problème médical ». De ce point de vue, la tendance est à l'augmentation des dépenses de la branche santé de la Sécurité sociale et l'extension des « problèmes » qui relèveraient (peut-être) du savoir médical, même quand ils sont gérés par d'autres acteurs. Mais cette définition n'est pas sans poser question. Dans le champ de la santé mentale, peut-on parler de médicalisation alors que les personnes en difficulté sociale sont réticentes à faire entrer leur difficulté exprimée dans la logique médicale ; alors aussi, que les psychiatres et les CMP témoignent d'un faible intérêt pour des populations dont la « demande » n'est pas une demande de soins psychiatriques ; alors enfin, que les travailleurs sociaux restent souvent méfiants vis-à-vis d'une « psychiatrisation » du social ? Des tendances contradictoires restent à analyser finement, entre l'évolution de la psychiatrie vers la santé mentale, sous l'égide (ou non) des psychiatres et le recentrage de la psychiatrie sur une conception « dure », moins sociale que médicale, spécialisée dans la prise en charge des pathologies « lourdes ». Une recherche spécifique sur la santé mentale devrait contribuer aussi à déterminer dans quelle mesure l'État adopte un comportement différent pour le social et le sanitaire, et revenir sur les alliances (fragiles ?) entre pouvoirs publics et médecins, médecins et usagers. Un des paradoxes majeurs de la médicalisation, qui est présentée comme un mouvement de fond, mais qui ne touche pas toutes les populations, et semble devoir se poursuivre aujourd'hui (en partie) sans les médecins (ou avec moins de médecins). L'enjeu est aussi théorique puisque, si la réponse publique était devenue incohérente toutefois, les analyses sur le « contrôle social » pourraient être considérées comme dépassées ? Parmi les questions de recherche ouvertes, j'envisage de reprendre comme objet de recherche dans la suite de mon parcours la relation paradoxale entre médicalisation, socialisation et politisation des questions, ainsi que les modes de coordination et les rôles respectifs des médecins, des autres professionnels et des usagers pour tout ce qui touche aux questions de « santé », en particulier pour la « santé mentale ».

Je propose en effet maintenant de dégager des perspectives, concernant à la fois la démarche sociologique, et le thème de la santé mentale sur lequel j'ai annoncé vouloir travailler dans la suite de mon parcours de recherche.

Il ne s'agit pas ici de théoriser une « nouvelle » démarche, mais plus modestement de faire une présentation synthétique de certaines exigences que je considère utiles pour la suite de mon parcours. La démarche de recherche telle que je la conçois aujourd'hui comporte plusieurs étapes, dont l'ordre de succession est incertain mais qui doivent cependant être présentes pour se défaire des fausses évidences, des raisonnements faciles (idéologiques ?). Le moment où le « problème » est posé est essentiel, puisqu'il détermine déjà en partie les hypothèses de travail : il s'agit d'interroger d'emblée le choix des catégories, des concepts, non seulement pour se dégager des prénotions, des découpages arbitraires mais pour engager aussi, de la manière la plus « maîtrisée » possible, un début d'analyse sur les processus de construction sociale. Dans la pratique ethnographique notamment, le moment du recueil des données et celui de la « problématisation » ne sont pas clairement distingués. C'est pourquoi, il y a une part d'« empirisme », les hypothèses pouvant être induites des observations de terrain et/ou déduites de l'analyse de la littérature. Compte tenu de cette limite, l'interrogation sur le choix des concepts doit rester constante dans la recherche, d'ailleurs les définitions, dans une perspective constructiviste, sont toujours en cours d'élaboration. L'ethnographie permet justement de travailler sur des concepts évolutifs : elle ouvre le regard sur « des choses » que les autres n'ont pas travaillé, elle permet de toucher les populations (dans mon parcours, pas seulement les précaires mais aussi les militants). Elle oblige à garder un regard distancié sur les catégories en construction (puisque les termes employés par les acteurs sont souvent différents de ceux des sociologues). Malgré son intérêt, la pratique ethnographique ne suffit pas pour élaborer un raisonnement « sociologique », puisqu'elle expose au soupçon de « l'intuitivisme ». D'où l'importance de garder un moment spécifique pour l'analyse, dans lequel on reprend les paradigmes de la discipline mais aussi, des fresques historiques et parfois, des concepts d'autres disciplines. La richesse d'une telle démarche, mais aussi sa limite, consiste dans la question ouverte de l'articulation des méthodes, particulière à chaque objet d'étude, à partir d'un va et vient entre la réflexion théorique et le terrain.

Élaborer une démarche de connaissance qui les constitue en objets de recherche sociologique, c'est aussi participer à leur construction sociale. C'est une des raisons pour lesquelles « l'ordre » des étapes n'est pas déterminé une fois pour toutes. Mais pour préciser ma pensée, je suggère l'image d'une succession des moments. Le premier consiste à poser un premier regard sur la réalité, avec la reconnaissance implicite qu'il y a une part irréductible de saisie intuitive de l'objet – ce qui me rapproche de la phénoménologie. Cette saisie implique des catégories sociales de départ, des concepts de départ. J'ajouterai dans mon cas, l'hypothèse de travail que l'objet est un construit social. Dans ce premier moment, les « intuitions » de terrain se combinent et parfois, se confrontent avec les connaissances des analyses présentées dans la littérature, et c'est de cette confrontation qu'émergent des hypothèses de recherche sur les modes de construction de la réalité (en posant le « contexte » comme donné, à ce moment de l'analyse).

Le deuxième moment consiste à confronter les hypothèses de recherche au terrain ou à la « réalité ». Contrairement à ce que l'on pourrait peut-être objecter, cette étape est bien distincte de la précédente. Une fois les hypothèses posées, la logique de la connaissance s'impose en effet, et peut venir contredire les réflexions spontanées (même quand les hypothèses ont été en partie élaborées à partir de ces réflexions). À cette étape cependant, le contexte des observations reste considéré comme « donné » (par exemple, la « crise » de l'État providence).

Le troisième moment consiste précisément à interroger le contexte, en le considérant aussi comme un construit social (c'est ici que la méthode historique, ou comparative est souvent féconde). Cette interrogation s'applique au contexte, mais aussi au découpage des « populations », et même, pour aux individus. Dans la démarche présentée en effet, les figures de l'individu sont construites (produites) et « l'individu » lui-même n'est jamais donné (même

dans l'interaction, il est en construction). Les institutions sont construites aussi, mais elles se situent dans un temps social plus long que les individus –c'est ce qui justifie, à un moment de l'analyse, de les considérer comme données.

Les trois moments décrits font partie de la démarche de recherche : je ne reparlerai pas ici de l'engagement citoyen (comme militant ou comme expert), qui n'en fait pas partie. Toutefois une recherche étant toujours « engagée » dans la réalité (en participant à sa construction sociale), un quatrième moment peut être suggéré, pour rendre compte de l'idée d'une réalité sociale en construction que le sociologue contribue à construire (par le langage et par ses analyses). On ne saurait surestimer l'influence du sociologue sur la réalité qu'il étudie. Mais par rapport aux catégories sociologiques induites, aux concepts induits, il y a sans doute, utilité d'un retour sur les hypothèses de recherche, en s'interrogeant sur les effets de « feed back ».

Au total, cette démarche rejoint un schéma classique en sociologie : poser une question, définir des concepts, étudier l'état de la littérature, élaborer des hypothèses, les confronter au terrain. De manière peut-être un peu moins « classique », j'insisterai sur l'idée que l'ordre de ces étapes n'est pas prédéterminé, et notamment, que les questions peuvent être modifiées, les catégories sociales d'analyse et les catégories sociologiques (re)construites, au fur et à mesure de la recherche.

Cette démarche, inscrite dans le constructivisme, vise à produire une connaissance ancrée dans la « réalité sociale ». Elle permet de produire, non seulement regard distancié voire critique sur cette réalité, mais aussi sur les « savoirs » produits (y compris en sociologie). Elle aboutit à un objet (re)construit d'une certaine manière, et des catégories sociologiques dont l'ambition est d'apporter des éléments de réflexion sur cette réalité et ses processus de construction.

C'est dans cet esprit, que je propose de finir ce travail en remettant en discussion le concept de santé mentale.

Dans un article intitulé « Remarques pour éclaircir le concept de santé mentale. Point de vue », publié en 2004 dans la *Revue Française des Affaires Sociales*, Alain Ehrenberg rappelle comment l'expression est définie et utilisée de manière différente : selon les documents administratifs, elle vise à la fois la « déstigmatisation » des malades mentaux atteints de troubles graves (psychose) et des demandes hétérogènes qui vont jusqu'au « développement personnel » (soucis de mieux être) : c'est donc une notion indéterminée, qui fait partie selon cet auteur, d'une dynamique générale de reconnaissance de la santé comme problème médical, « la santé mentale étant un élément clé de la santé en général et la médecine ayant tendance à inclure le bien être dans son domaine » (on rejoint sur ce point, des questions qu'on a évoquées à propos de la médicalisation). Sur la base de cette présentation, il me semble possible d'ouvrir des pistes de recherche sur la frontière en (re) construction entre « social », « santé » et « médical » ; et sur les mouvements contradictoires entre médicalisation / démedicalisation, socialisation / politisation de la santé mentale.

La santé mentale en effet se situe précisément à la frontière entre le « médical » et le « social ». Sur le côté médical, Françoise Castel, Robert Castel et Anne Lovell ont analysé à propos des États-Unis, dans les années 1970, la coexistence de structures relevant d'une psychiatrie « dure » (sur le schéma asilaire) et de structures beaucoup plus « modernes », des programmes de prévention à la « thérapie pour les normaux », qui contribuent ensemble à une nouvelle organisation de l'existence quotidienne, par laquelle des techniques de manipulation imprègnent toute la vie sociale (F. Castel, R. Castel et A. Lovell, 1970). Dans la France aujourd'hui, certaines évolutions pourraient donner à penser que ce modèle d'une « société libérale avancée » serait en voie de diffusion. Dans l'article pré-cité, Alain Ehrenberg souligne aussi que la souffrance psychique et la santé mentale sont le symbole des

bouleversements qu'a connus la psychiatrie depuis les années 1970 : un élargissement du périmètre d'action de la psychiatrie et une importance économique, sociale et culturelle inédite donnée à une « plainte sans fin » qui s'est mise à sourdre de partout. C'est précisément cette plainte qui trouve sa réponse dans la quête de la santé mentale, d'où la constitution d'un nouveau « jardin des espèces (expression empruntée à M. Foucault à propos de la folie à l'âge classique) (A. Ehrenberg, 2004). Dans d'autres travaux, le même auteur a présenté la dépression comme une nouvelle « maladie du siècle », en montrant comment une « culture de la souffrance accompagne une culture de la performance individuelle - l'individu contemporain étant sommé de devenir l'entrepreneur de sa propre vie (A. Ehrenberg, 1998). Dans le contexte de l'individualisme contemporain, l'atteinte psychique est considérée comme un problème grave (aussi grave que l'atteinte corporelle). Elle concerne chaque institution et mobilise les acteurs les plus hétérogènes (médecins et non médecins, travailleurs sociaux, mouvements religieux). Enfin, aucune situation sociale « à problèmes » (la délinquance, le chômage, l'attribution du RMI) ne peut être abordée aujourd'hui sans visée de restauration de la santé mentale (A. Ehrenberg, 2004, 78-79).

Une telle perception de la santé mentale dépasse la psychiatrie et concerne tous les acteurs qui, de près ou de loin, sont investis dans la nouvelle question sociale. Il faut donc regarder à la fois le pathologique et la normalité .

Du côté de la « normalité », A. Ehrenberg propose comme objet d'étude les évolutions l'individualisme, la figure de l'individu performant, dont l'individu fragile est « l'ombre portée » - mais on trouve aussi en filigrane, l'enjeu de faire société en mettant les gens en mouvement (selon l'analyse de J. Donzelot, à propos de la politique de la ville 2003). Cette remarque invite à interroger les liens entre les incertitudes du « social » (au sens de ce travail), celles de la santé mentale et de la psychiatrie.

Du côté « pathologique », les États généraux de la psychiatrie en 2003 en effet ont été l'occasion de mettre en scène la crise de la profession, le malaise face aux objectifs comptables, l'insuffisance des moyens, et les partages et alliances entre social et médical, interrogés par tous les acteurs : ces questions sont similaires avec celles mises en évidence dans mon analyse sur les centres sociaux associatifs. Dans les transformations de la santé entre médical et social, le rôle du politique est ambigu –puisque par exemple le plan Clery Melin en 2003 réaffirme à la fois l'importance de la promotion de la santé mentale et la mission première de la psychiatrie comme discipline médicale. L'analyse devrait également faire une place importante à la transformation de la conception du patient (le fou comme un élément dans l'ensemble plus vaste qui l'a englobé des citoyens en difficulté, qui doivent être aussi acteurs de leur maladie). La figure des usagers et « mésusagers » de la psychiatrie s'impose comme une voie de recherche (selon une formule empruntée à L. Demailly, P. Desmons, J-L. Roelandt, 2000).

La figure des usagers est particulièrement intéressante, parce qu'elle cristallise les enjeux dans la France aujourd'hui entre médicalisation, démedicalisation, socialisation et politisation du « problème ». L'utilisateur est celui qui recourt (ou non) aux soins médicaux ou à d'autres formes de « soins », pris en charge (ou non) par la sécurité sociale. Mais c'est le médecin qui délivre une ordonnance. Dans le champ de la santé, les enjeux médicaux et politiques se croisent sur la question du remboursement / déremboursement de certains médicaments, ou de l'homéopathie (que de nombreux médecins prescrivent alors que l'Académie de médecine n'y est pas favorable). Dans le champ de la santé mentale, la démedicalisation des psychothérapies est attestée par les professions hétérogènes regroupées sous cette étiquette, qui organisent actuellement leur défense. Mais le plan Clery Melin, qui réaffirme que la psychiatrie est une discipline médicale, veut placer la responsabilité des psychothérapies sous la responsabilité d'un psychiatre (témoignant d'une tendance à la remédicalisation).

Derrière ces débats, une question sous-jacente : s'agit-il de soins (et/ou: de pratiques nécessitant un savoir médical ?) ré-interroge encore la figure de l'utilisateur puisque, comme le rappelle Alain Ehrenberg, « aucune loi n'empêchera quelqu'un, fragile ou non, de se jeter dans les bras de cartomanciens, astrologues ou autres rebouteux qui, il faut le souligner, se sont toujours occupés de « santé mentale » (A. Ehrenberg, 2004). Cette question du « soin » en croise aussi une autre : est-ce que cela relève de la santé publique (donc d'une responsabilité politique, au niveau national et/ou local) ? Didier Fassin rappelle en effet que la « santé publique » connaît un renouvellement de ses objets pour affronter la « nouvelle question sociale » ; et que les actions « sociales » de politique de la ville n'hésitent plus à se déployer sur le terrain du sanitaire (D. Fassin, 1998b). Comment analyser alors la place des médecins (psychiatres et généralistes) et du savoir médical dans le champ de la prise en charge de la santé mentale ? Comment aussi rendre compte du rôle des « usagers » (que cette formule ne désigne précisément plus, ou plus seulement, ni comme des « patients », ni comme des « malades mentaux ») ?

Ces quelques pistes sur les usagers en santé mentale, sur les professionnels « médicaux » et « sociaux », ainsi que sur la figure en surplomb de l'État (animateur ?) annoncent les recherches que j'envisage aujourd'hui sur le thème de la construction sociale des « problèmes psychiques », à l'intérieur de l'ensemble vaste et évolutif des « problèmes sociaux ».

## LISTE DE MES TRAVAUX ET PUBLICATIONS

### Livres

- 1- BRESSON Maryse, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, L'Harmattan, Logiques Sociales, 2002, 320 p.
- 2- BRESSON Maryse, *Les S.D.F. et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, L'Harmattan, Technologie de l'action sociale, 1997, 240 p.

### Participation à des ouvrages collectifs

- 1- BRESSON Maryse, « Les figures de l'individu dans l'intervention sociale » dans V. Caradec, D. Martuccelli, (dir), *Matériaux pour une sociologie de l'individu*, Presses Universitaires du Septentrion, (à paraître).
- 2- BRESSON Maryse, « Participation des habitants et qualité sociale : deux exigences contradictoires ? » dans J-M. Dutrenit (dir), *Recherche et développement qualité en action sociale*, L'Harmattan (ouvrage collectif), avril 2004, , 47-54.
- 3- BRESSON Maryse, « Instruction, pauvreté et milieu rural. Approche socio-historique » dans *Territoires à livre ouvert. La lutte contre l'illettrisme en milieu rural*, la Documentation Française, collection du G.P.L.I. (ouvrage collectif), 1997. , 79-90.

### Articles dans les revues à comité de lecture

- 1- BRESSON Maryse , « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du Nord », *Déviance et société*, n° 1- 2004.
- 2- BRESSON Maryse, "Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence", *Cahiers internationaux de sociologie* n° 115, 2/2003, 311-326.
- 3- BRESSON Maryse, "Les conséquences du Fonds d'urgence sociale dans le Nord: une redéfinition du rôle des partenaires de la décentralisation", *Revue Française des Affaires sociales*, n° 1/2001, 155-165.
- 4- BRESSON Maryse, "Action sociale localisée et contrainte économique", revue *Espaces et société*, n° 4/ 2000, 143-164.
- 5- BRESSON Maryse, AUTÈS Michel, "L'insertion par l'économique, une zone intermédiaire entre salariat et non travail", *Revue Française des Affaires sociales* n° 3/2000, 103-117.
- 6- BRESSON Maryse, "Les S.D.F. et le temps", *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3/1998, 107-125.
- 7- BRESSON Maryse, "Exclusion et norme Logement. Pour une étude des représentations associées à la question sociale", *Sociétés contemporaines* n°28, octobre 1997, 111-126.
- 8- BRESSON Maryse, "Sans Adresse Fixe, Sans Domicile Fixe, Réflexion sur une sociologie des assistés", *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2/1995, 79-96.

### **Autres articles**

- 1- BRESSON Maryse, "Valeurs professionnelles et valeurs militantes : comment les concilier?", *Cahiers de l'Actif* n° 328-329, Rubrique « Regard sur », 2003.
- 2- BRESSON Maryse, "Loi contre l'exclusion : la priorité à l'emploi ne résoudra pas l'exclusion par le logement", *Lien social* n° 436, "Regard", 2 avril 1998, 11.
- 3- BRESSON Maryse, "S.D.F., Sociologie et psychiatrie", *Lettre de l'Union Syndicale de la Psychiatrie* n° 42, janvier 1996, 2-5.
- 4- BRESSON Maryse, CHATÉ Anne "Les rapports privé/public dans le domaine de l'aide aux pauvres", *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, Institut havrais de sociologie économique, juin 1994, 89-10.

### **Compte-rendu de livre (revue à comité de lecture)**

BRESSON Maryse, Compte-rendu du livre : C. BEC, G. PROCACCI (dir) De la responsabilité solidaire, Syllepse, 2003, *Revue française de sociologie*, à paraître (2/ou 3/ 2004).

### **Rapports de recherche**

- 1- DEMAILLY Lise (coordinatrice scientifique), "Les modes de coordination entre professionnels dans le champ de la prise en charge du trouble psychique", MIRE/INSERM, rapport intermédiaire, octobre 2003. (chapitre VI, BRESSON Maryse, Le rôle des usagers dans l'évolution du champ).
- 2- AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, "Précarité, santé mentale et système local de santé", Mars 2001, recherche effectuée dans le cadre de l'axe "Précarité, précarisation et santé" de l'appel d'offres 1998 de l'INSERM "Santé et situation sociale", 187 pages.
- 3- AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, DELAVAL Bernadette, VALDENNAIRE Philippe, VAUBOURGEIX Sergine, "Les Fonds d'Urgence Sociale dans le département du Nord", Janvier 1999, *Convention Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Direction de l'Action Sociale*, (CLERSE - Lille I), 105 pages.
- 4- AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, DELAVAL Bernadette, VERNIER Bertrand, "L'insertion, un moment éternel", Nov. 1996, recherche effectuée dans le cadre du programme "Interaction / Emploi / Protection sociale" de la MIRE (CLERSE-Lille I), 165 pages.

### **Actes de Colloques et séminaires scientifiques**

- 1- *Congrès international de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF)*, « L'individu social : autres réalités, autre sociologie ? », Tours, juillet 2004. Communication sur « L'intervention sociale : un laboratoire de l'individu social ». Actes parus sous forme de Cédérom (Groupe de travail 19 ; Action sociale, Intervention sociale et régulation sociale).

- 2- *Colloque international "L'animation en France et ses analogies à l'étranger"*, Université de Bordeaux, novembre 2003. Communication sur "Les animateurs en centres sociaux : experts ou militants ?". Actes à paraître.
- 3- *Journée d'études Les centres sociaux et maisons de quartier au cœur des multiples enjeux de société*, Université d'Évry, déc. 2002. Communication sur : "Les centres sociaux, une réponse originale à la nouvelle question sociale ?". Actes à paraître (sous la forme d'un livre aux Éditions L'Harmattan).
- 4- *Colloque Qualité sociale*, Université de Lille 3, participation aux ateliers, communication sur le thème : "Qualité sociale et participation des habitants, deux injonctions contradictoires ?", septembre 2002. Actes parus en 2004 en ouvrage collectif aux éditions l'Harmattan.
- 5- *Journée Points jeunes Lille*, communication sur "Les jeunes, la galère" à Lille, juin 1999. Publication en ligne sur le site de l'Association nationale des Points Jeunes.
- 6- *Colloque La question sociale en souffrance*, organisé par le Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne à Paris, mars 1996. Contribution sur une "Typologie des S.D.F.". Actes parus en février 1997.
- 7- *Séminaire Métis (CLERSE, Université de Lille I)*. Le 11 décembre 1995, contribution sur une "lecture, guidée par un regard sociologique, de l'entretien avec K. Khelkal paru dans le journal "le Monde"". Actes parus en janvier 1997.
- 8- *Colloque "La rue, les épreuves de l'exclusion et les métiers de l'insertion"*, organisé par le Plan Urbain et Les Compagnons de la nuit, à Paris, le 1er juin 1994. Communication sur "L'image du S.D.F. dans les médias". Actes parus en novembre 1994.
- 9- *Séminaires "Espaces publics"* organisés en 1993 - 1994 par le Plan Urbain à l'Arche de La Défense. Communication le 19 mai 1993 sur "L'historique de la figure du Sans-Domicile-Fixe en France". Actes parus en avril 1994.

## **Thèse**

*La construction de l'identité sociale des sans-domicile-fixe dans la France contemporaine*, Université Paris X – Nanterre, sous la direction de Carmen Bernand, soutenue en décembre 1994.



## LISTE DES SIGLES UTILISÉS

ANPE, Agence Nationale Pour l'Emploi  
 ASE, Aide Sociale à l'Enfance  
 ASSEDIC, Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (assurance chômage)  
 BAS, Bureau d'Aide Sociale  
 CA, Conseil d'Administration  
 CAF, Caisse d'Allocations Familiales  
 CASU, Commissions de l'Action Social d'Urgence  
 CCAS, Centre Communal d'Action Sociale  
 CDD, Contrat à Durée Déterminée  
 CDI, Contrat à Durée Indéterminée  
 CEC, Contrat Emploi Consolidé  
 CEP, Contrat d'Études Prospectives  
 CES, Contrat Emploi Solidarité  
 CHU, Centre Hospitalier Universitaire  
 CLI, Commission Locale d'Insertion  
 CLSH, Centre de Loisirs Sans Hébergement  
 CMP, Centre Médico Psychologique (tête de réseau du secteur de psychiatrie publique)  
 CMU, Couverture Maladie Universelle  
 CNAF, Caisse Nationale des Allocations Familiales  
 CNAM Caisse Nationale d'Assurance Maladie  
 CPAM, Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
 CREDOC, Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie  
 CSG, Contribution Sociale Généralisée  
 DEA, DESS, Diplôme d'Études Approfondies, Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées (bac + 5)  
 DEFA, Diplôme d'État aux Fonctions d'Animation  
 DIV, Délégation Interministérielle à la Ville  
 DDASS, DRASS, Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale  
 DREES, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et de la statistique du ministère de la Santé.  
 DSQ, Développement Social des Quartiers  
 DSU, Développement Social Urbain  
 EPSM, Établissement Public de Santé Mentale  
 FAS, Fonds d'Actions Sociales travailleurs immigrés et familles  
 FCSF, Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France  
 FJT, Foyer de Jeunes Travailleurs  
 FNE, Fonds National d'Entraide  
 FONJEP, Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire  
 FUS, Fonds d'Urgence Sociale  
 MEDEF, Mouvement des Entreprises de France  
 MIRE, Mission Recherche du Ministère des Affaires Sociales  
 MJC, Maisons des Jeunes et de la Culture  
 PCS, Profession et Catégorie Socioprofessionnelle  
 PLI, PLIE, Plan Local d'Insertion, Plan Local d'Insertion par l'Économique  
 PME, Petite et Moyenne Entreprise  
 PRS Plan Régional Santé  
 PRAPS, Plan régional d'accès à la prévention et aux soins  
 RMI, Revenu Minimum d'Insertion  
 SAMU, Service d'aide médicale urgente

SDF, Sans-Domicile-Fixe

SESI, Service de Statistiques, des Études et des Systèmes d'Information

SNAECISO, Syndicat National d'Associations Employeurs de personnels au service de Centres Sociaux et socioculturels

UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles de Malades psychiques

UNCAF, Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales

UNEDIC, Union Nationale pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

UNIOPSS, URIOPSS, Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux, Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

URSSAF, Union de Recouvrement de Sécurité Sociale et des Allocations Familiales

ZEP, Zone d'Éducation Prioritaire

ZUP, Zone à Urbaniser en Priorité

## BIBLIOGRAPHIE

- ABALLÉA François, 1996, "Crise du social, malaise des travailleurs sociaux", *Recherches et prévisions*, n° 44, 11-22.
- ABALLÉA François, BRAEM Sophie, 2002, « La notion de professionnalité : un concept transfert », *Recherche sociale*, n° 163.
- ABALLÉA François, BENJAMIN Isabelle, MENARD François, 2003, *Le métier de conseiller ou conseillère en économie sociale familiale, Professionnalité et enjeux*, Paris, La Découverte.
- ABALLÉA François, SIMON Charlotte, 2004, *Le service social du travail - Avatars d'une fonction, vicissitudes d'un métier*, Paris, L'Harmattan.
- ADAM Philippe, HERZLICH Claudine, 1994, *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Nathan Université, Sociologie 128.
- AFCHAIN Jean, BACHMANN Christian et al., 1998, (table ronde avec), « Une fonction sociale généralisée », *Revue Esprit*, (n° spécial « A quoi sert le travail social ? »), 90-127.
- AÏACH Pierre et DELANOË Daniel, 1998a, *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos.
- AÏACH Pierre, 1998b, « Les voies de la médicalisation » dans Pierre Aïach et Daniel Delanoë, *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos, 15-36.
- ALFANDARI Élie, 1989, *Action et aide sociales*, Paris, Dalloz, Précis Dalloz (Quatrième édition).
- ALINSKY S. D., 1946, *Reveille for Radicals*, Chicago, Chicago University Press.
- ALTHABE Gérard, MARCADET Christian, De La PRADELLE Michèle, SÉLIM Monique, 1993, *Urbanisation et enjeux quotidiens, Terrains ethnologiques dans la France actuelle*, Paris, L'Harmattan.
- AMIOT Michel, 1986 (1981), *Contre l'Etat, les sociologues. Eléments pour une histoire de la sociologie urbaine en France (1900-1980)*, Paris, éd. de l'EHESS.
- ANDERSON Nels, 1993, (1<sup>e</sup> éd. The University of Chicago Press, 1923), *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, trad. Annie Brigant, Paris, éd. Nathan.
- APPAY Béatrice, THEBAUD-MONY Annie (dir), 1997, *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, IRESCO.
- ARBORIO Anne-Marie, FOURNIER Pierre, 1999, *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan.
- ARVEILLER J.P., 2002, « Chômage, dépression : un couple moderne », *L'information psychiatrique* n° 78 (1), p 37-42.
- ASTIER, Isabelle, 1997, *Revenu minimum et souci d'insertion*, Paris, Desclée de Brouwer.
- ASTIER Isabelle, 1998, « RMI : du travail social à une politique des individus », *Revue Esprit* (numéro spécial, « À quoi sert le travail social »), 142-157.
- ATTIAS-DONFUT Claudine, 2003, « Contrats ou conflits de générations ? », dans C. Bec et G. Procacci (dir), *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse.
- AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, DELAVAL Bernadette, VERNIER Bertrand, 1996, *L'insertion, un moment éternel*, rapport MIRE, Ministère des Affaires sociales.
- AUTÈS Michel, 1999a, *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, DELAVAL Bernadette, VALDENNAIRE Philippe, VAUBOURGEIX Sergine, 1999b, *Les Fonds d'Urgence Sociale dans le département du Nord*, Rapport pour le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Direction de l'Action Sociale, (CLERSE - Lille I), 105 pages.
- AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, 2000a, "L'insertion par l'économie, une zone intermédiaire entre salariat et non travail", *Revue Française des Affaires sociales* n° 3, 103-

117.

AUTÈS Michel, 2000b, « Les métamorphoses du travail social », dans CHOPART Jean-Noel (dir), *Les mutations du travail social, Dynamiques d'un champ professionnel*, 249-266.

AUTÈS Michel, BRESSON Maryse, 2001, *Précarité, santé mentale et système local de santé*, Rapport, recherche effectuée dans le cadre de l'axe "Précarité, précarisation et santé de l'appel d'offres de l'INSERM "Santé et situation sociale", 187 pages.

AUTÈS Michel, 2002, « Vers de nouvelles régulations politiques de la question sociale », *Déviances et sociétés*, volume 26, n°2, 183-193.

BAGNASCO Arnaldo, LE GALES Patrick (dir), 1997, *Villes en Europe*, Paris, La Découverte, Recherche.

BARBIER Jean-Claude, 2002, « La précarité de l'emploi en Europe », *Quatre pages 53*, Paris, Centre d'études de l'emploi.

BARBIER Jean-Claude, 2004, « Précarité, précarité de l'emploi. Des catégories politiques qui s'exportent difficilement », *Revue Partage*, n° 172, Avril, 22-25.

BAREL Yves, 1990, « Le Grand intégrateur », *Connexions* n° 56, 85-100.

BARTHÉLÉMY Martine, 2000, *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de la FNSP.

BEAUD Stéphane, 2003a, *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire* Paris, La Découverte, "Textes à l'appui/Enquêtes de terrain".

BEAUD Stéphane, PIALOUX Michel, 2003b, *Émeutes urbaines, violence sociale*, Paris, Fayard.

BEC Colette, PROCACCI Giovanna (dir) 2003, *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse.

BECKER Howard.S., 1985 (1963, 1ère éd. en anglais), *Outsiders, Etude de sociologie de la déviance*, Paris, A.M. Métailier.

BEHAR Daniel, 1999, « En finir avec la politique de la ville ? », Paris, *Revue Esprit*, 209 et s.

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, 1986 (1966), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Kliencksieck,.

BERNARD Carmen, 1978, *Les vieux vont mourir à Nanterre*, Poitiers / Ligugé, Ed. du Sagittaire.

BERNFELD Dan, 1983, *Un nouvel enjeu, la participation*, Paris, Unesco.

BERNOUX Jacques, 2002, *Mettre en œuvre le développement social territorial*, Méthodologie, outils, pratiques, Dunod.

BLANC Maurice, 1996, *Espaces et sociétés, Villes, sciences sociales, professions*, n° 84-85, Éditorial, 11-20.

BLANC Maurice, 1999, « Participation des habitants et politique de la ville », dans CURAPP/CRAPPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF.

BLATRIX Cécile, 2002, « Devoir débattre. Les effets de l'institutionnalisation de la participation sur les formes d'action collective », *Politix*, Volume 15 – n° 57, 79-102.

BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, Volume 15 – n° 57, 17-35.

BOLTANSKI L., *Prime éducation et morale de classe*, Paris, Minuit, 1969.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.

BONNETTI M., SECHET P., 2000, « Les démarches de développement de la participation des habitants », *Les dossiers, Séminaire « Histoire au présent de l'urbanisme français (1995-2000); Séance n° 14*, Institut d'Urbanisme de Paris.

BORGETTO Michel, 2003, « La solidarité, l'égalité et la responsabilité face aux transformations de l'Etat Providence », dans BEC C. et PROCACCI G. (dir), *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse

- BOUDON Raymond, 1986, « Individualisme et holisme dans les sciences sociales » dans P. Birnbaum, J. Leca, *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la FNSP, 45-59.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, 1964, *Les héritiers*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude, PASSERON Jean-Claude, 1968, *Le métier de sociologue*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire, L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 62-63.
- BOURDIEU Pierre (dir), 1993, *(La) Misère du monde*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU Pierre, 1996, *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Liber – Raisons d'agir.
- BRECHON Pierre, DURIEZ Bruno, ION Jacques (dir), 2000, *Religion et action dans l'espace public*, L'Harmattan, Logiques politiques.
- BRESSON Maryse, CHATÉ Anne, 1994, "Les rapports privé/public dans le domaine de l'aide aux pauvres", *Cahiers de sociologie économique et culturelle*, Institut havrais de sociologie économique, 89-10.
- BRESSON Maryse, 1995, "Sans Adresse Fixe, Sans Domicile Fixe, Réflexion sur une sociologie des assistés", *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 2, 79-96.
- BRESSON Maryse, 1996, "S.D.F., Sociologie et psychiatrie", *Lettre de l'Union Syndicale de la Psychiatrie* n° 42, 2-5.
- BRESSON Maryse, 1997a, *Les S.D.F. et le nouveau contrat social. L'importance du logement pour combattre l'exclusion*, L'Harmattan, Technologie de l'action sociale.
- BRESSON Maryse, 1997b, "Exclusion et norme Logement. Pour une étude des représentations associées à la question sociale", *Sociétés contemporaines* n°28, 111-126.
- BRESSON Maryse, 1997c, « Instruction, pauvreté et milieu rural. Approche socio-historique », dans El Hayek C. (dir), *Territoires à livre ouvert. La lutte contre l'illettrisme en milieu rural*, la Documentation Française, collection du G.P.L.I., 79-90.
- BRESSON Maryse, 1998a, "Les S.D.F. et le temps", *Revue Française des Affaires Sociales*, n°3, 107-125.
- BRESSON Maryse, 1998b, "Loi contre l'exclusion : la priorité à l'emploi ne résoudra pas l'exclusion par le logement", *Lien social* n° 436, "Regard", 11.
- BRESSON Maryse, 2000a, "Action sociale localisée et contrainte économique", *revue Espaces et société*, n° 4, 143-164.
- BRESSON Maryse, AUTÈS Michel, 2000b, "L'insertion par l'économique, une zone intermédiaire entre salariat et non travail", *Revue Française des Affaires sociales* n° 3, 103-117.
- BRESSON Maryse, 2001, "Les conséquences du Fonds d'urgence sociale dans le Nord: une redéfinition du rôle des partenaires de la décentralisation", *Revue Française des Affaires sociales*, n° 1, 155-165.
- BRESSON Maryse, 2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, L'Harmattan, Logiques Sociales.
- BRESSON Maryse, 2003a, "Le lien entre santé mentale et précarité sociale : une fausse évidence", *Cahiers internationaux de sociologie* n° 115, 2, 311-326.
- BRESSON Maryse, 2003b, "Valeurs professionnelles et valeurs militantes : comment les concilier?", *Cahiers de l'Actif* n° 328-329, Rubrique « Regard sur ».
- BRESSON Maryse, 2004a, « La participation des habitants contre la démocratie participative dans les centres sociaux associatifs du Nord », *Déviance et société*, n° 1.
- BRESSON Maryse, 2004b, « Participation des habitants et qualité sociale : deux exigences

- contradictaires ? », dans J-M Dutrenit (Dir), *Recherche et développement qualité en action sociale*, L'Harmattan, 47-54.
- BRESSON Maryse, 2004c, Compte-rendu du livre : C. BEC, G. PROCACCI (dir) De la responsabilité solidaire, Syllepse, 2003, *Revue française de sociologie*, 2.
- CAILLÉ Alain, 1994, *Don, intérêt et désintéressement*, Paris, La Découverte.
- CASTEL Françoise, CASTEL Robert, LOVELL Anne, 1979, *La société psychiatrique avancée. Le modèle américain*, Paris, Grasset.
- CASTEL Robert, 1989, « La question sociale commence en 1349 », *Vie Sociale*, mai, pp 9-25.
- CASTEL Robert, 1991, « De l'indigence à l'exclusion : la désaffiliation » dans DONZELOT J. (dir), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit, Le Seuil, 137-168.
- CASTEL Robert, 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CASTEL Robert, 1998, « Du travail social à la gestion sociale du non travail », *Revue Esprit* (numéro spécial, « À quoi sert le travail social »), 28 -47.
- CASTEL Robert, HAROCHE Claudine, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard, 2000.
- CASTEL Robert, 2003, *L'insécurité sociale, Qu'est-ce qu'être protégé ?* Seuil, La République des idées.
- CATTANÉO Nathalie, « Précarité et temps partiel des femmes : l'exemple des caissières d'hypermarché, 1997, APPAY Béatrice, THEBAUD-MONY Annie (dir), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, IRESCO, 331-340.
- CHAUVIÈRE Michel, DURIEZ Bruno, 2000, *Militants et chercheurs : un engagement réciproque. L'expérience du GRMF*, dans Ph. FRITSCH (dir), *Implication et engagement, En hommage à Philippe Lucas*, Paris, Presses Universitaires de Lyon, 151-160.
- CHEVALIER Louis, 1959, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Plon.
- CHOMBART de LAUWE, P.-H., 1961-62, *Recherches sur l'évolution de la vie sociale en milieu urbain, L'intégration du citadin à sa ville et à son quartier*, Paris, Centre d'études des groupes sociaux, 4 fascicules.
- CHOPART Jean-Noel, 1996, « Le travail social face aux mutations économiques », *Recherches et prévisions*, n° 44, 23 – 36.
- CHOPART Jean-Noel (dir), 2000, *Les mutations du travail social, Dynamiques d'un champ professionnel*, Paris, Dunod.
- CLANCHÉ François, LE BLANC David, « Le logement des ménages pauvres », *Données sociales 1999*.
- CLÉMENT Serge, DRUHLE Marcel, MANTOVANI Jean et MEMBRADO Monique, 1998, « La santé et la question sociale à l'épreuve de la ville. Mobilisation urbaine et précarité à Toulouse, dans FASSIN Didier (dir.), *Les figures urbaines de la santé publique, Enquête sur des expériences locales*, La Découverte, 110-142.
- CONSTANCE Daniel et VASCONCELLOS Maria-Drosile, 2002, « Les emplois-jeunes en chiffres », dans Maria Drosile Vasconcellos (dir), *Les emplois-jeunes : nouveaux métiers, nouvelles professionnalités*, Édition du Conseil Scientifique de l'Université de Lille 3, 239-252..
- CORCUFF Ph. 2000, *Les nouvelles sociologies*, Nathan, 128.
- COULON Alain, 1987, *L'ethométhodologie*, Paris, PUF, Que sais-je ?.
- CRESSON Geneviève, SCHWEYER F.X., 2000, *Les usagers des systèmes de soins*, Rennes, ENSP.
- CURAPP/CRAPPS, 1999, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF.
- CURAPP, 2000, *Les méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains*

*d'investigation en sciences politiques*, Paris, PUF.-

DEMAILLY Lise, 1998, "Les métiers relationnels de service public : approche gestionnaire, approche politique", *Lien social et politiques*, n° 40.

DEMAILLY Lise, 2000a, *Suffit-il d'évaluer ? Évaluer les politiques éducatives*, Bruxelles, De Boeck.

DEMAILLY Lise, DESMONS Ph., ROELANDT Jean-Luc, 2000b, « Usagers et mésusagers en santé mentale », dans G. Cresson, FX Schweyer, *Les usagers des systèmes de soins*, p 125-144.

DEMAILLY Lise (coordinatrice scientifique), 2004-2005, *Les modes de coordination entre professionnels dans le champ de la prise en charge du trouble psychique*, rapport MIRE, Ministère des Affaires sociales, recherche en cours.

DESSERTINE D., DURAND Robert, ELOY Jacques et al (dir), 2004, *Les centres sociaux 1880-1980, Une résolution locale de la question sociale ?*, Villeneuve-d'Ascq, Presses du septentrion.

DHUME Fabrice, 1997, *RMI et psychiatrie : deux continents à la dérive* L'Harmattan, Le Travail du social.

DONZELOT Jacques, 1977, *La police des familles*, Paris, Minuit.

DONZELOT J., 1984, *L'Invention du social, essai sur le déclin des passions politiques*, Paris, Fayard.

DONZELOT J. (dir), 1991, *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit, Le Seuil.

DONZELOT Jacques, 1993, « Quel rôle pour l'État » (II), *Revue Esprit*, Octobre, 174- 181.

DONZELOT Jacques, ESTÈBE Philippe, 1994, *l'État animateur. Essai sur la politique de la ville*, Paris, Esprit.

DONZELOT Jacques, ROMAN Joel, 1998, « 1972-1998 : les nouvelles données du social », *Revue Esprit* (numéro spécial, « À quoi sert le travail social »).

DONZELOT Jacques, MONGIN Olivier, 1999a, « De la question sociale à la question urbaine », *Esprit*, Novembre, 83-86.

DONZELOT Jacques, 1999b, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, Novembre, 87-114.

DONZELOT Jacques, 2003, *Faire société, La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Seuil.

DRUHLE Marcel et CLÉMENT Serge, 1998, « Enjeux et formes de la médicalisation : d'une approche globale au cas de la gérontologie », dans Pierre Aïach et Daniel Delanoë, *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos, 70-96.

DUBET François, 1987, *La galère*, Paris, Fayard.

DUBET François, LAPEYRONNIE Didier, 1992, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.

DUBET François, WIEVIORKA Didier, 1995, *Penser le sujet. Autour d'Alain Touraine*, Paris, Fayard.

DUBET François, MARTUCCELLI Danilo, 1998, *Dans quelle société vivons-nous ?* Paris, Seuil.

DUBET François, 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Seuil.

DUPREZ Dominique, HEDLI Mahieddine, 1992, *Le mal des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*, L'Harmattan.

DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel, 1999, "La drogue comme travail. Des carrières illicites dans les territoires de la désaffiliation", dans Faugeron (C.) (dir.), *Les drogues en France*, Genève, Georg, pp.135-150.

DUPREZ Dominique, KOKOREFF Michel, 2000, *Les mondes de la drogue - Usages et trafics dans les quartiers*, Odile Jacob Editions..

DURAND Robert, 1996, *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros.

DURIEZ Bruno, 1994, *Le militantisme extra-professionnel, Facteurs et Evolutions*,

- Recherche financée dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche du Contrat de Plan 1989-1993, , CNRS-Conseil Régional Nord-Pas de Calais, Clersé – Ifresi.
- DURIEZ Bruno, 1997, "De l'action catholique au contrôle étatique. L'exemple des services du Mouvement populaire des familles", dans Vincent (Gilbert) (dir.), *La place des oeuvres et des acteurs religieux dans les dispositifs d'action sociale. De la charité à la solidarité*, Paris, L'Harmattan, pp. 117-134.
- DURIEZ Bruno, CHAUVIÈRE Michel, 2000, « Chercheurs et acteurs dans la recherche socio-historique. La méthodologie contractuelle du Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux », dans CURAPP, *Les méthodes au concret*, pp 275- 298.
- DURKHEIM Emile, 1986a (1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- DURKHEIM Emile, 1986b, (1895), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, P.U.F.
- DURKHEIM Émile, 1986c, (1897), *Le Suicide, Étude de sociologie*, Paris, PUF.
- DUTRENIT Jean-Marc, 1995, *Évaluer un centre social*, Paris, L'Harmattan.
- DUTRENIT Jean-Marc, 2000, *La qualité sociale*, Paris, L'Harmattan.
- EHRENBERG Alain, 1991, *Le culte de la performance.*, Paris, Calmann-Levy.
- EHRENBERG Alain, 1995, *L'individu incertain*, Paris, Calmann-Levy
- EHRENBERG Alain, 1998, *La fatigue d'être soi, Dépression et société*, Paris, Odile Jacob.
- EHRENBERG Alain, 2004, « Remarques pour éclaircir le concept de santé mentale », Point de vue, *Revue Française des Affaires sociales*, n° spécial Psychiatrie et santé mentale, 77-88.
- ELIAS Norbert, 1991, (1ere ed. en allemand 1987), *La société des individus*, Paris, Fayard.
- EME Bernard, LAVILLE Jean-Louis et MOTHE Daniel, 1993, « Quel rôle pour l'État ? I- Pour une critique de l'État animateur », *Esprit*, août-septembre, 193 – 202.
- ESPING-ANDERSEN G., 1999, (1ere ed. en anglais 1990), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF.
- ESPRIT (Revue, numéro spécial), 1972, « Pourquoi le travail social », n° 4-5, Avril.
- ESPRIT (Revue, numéro spécial), 1998, « À quoi sert le travail social », n° 3-4, Mars Avril.
- ESTÈBE Philippe, « Les métiers de la ville », *Revue Esprit* (numéro spécial, « À quoi sert le travail social »), 48- 59.
- EWALD François, 1986, *L'État-providence*, Paris, Grasset.
- FARCHY J., SAGOT-DUVAUROUX D., 1994, *Économie des politiques culturelles*, P.U.F.
- FASSIN Didier (dir.), 1998a, *Les figures urbaines de la santé publique, Enquête sur des expériences locales*, La Découverte.
- FASSIN Didier, 1998b, « Politique des corps et gouvernement des villes. La production locale de la santé publique », dans FASSIN Didier (dir.), *Les figures urbaines de la santé publique, Enquête sur des expériences locales*, La Découverte.
- FASSIN Didier, 1998c, « Les politiques de la médicalisation », dans P. Aïach et D Delanoë., *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos, 1-14.
- FAURE Olivier, « La médicalisation vue par les historiens », dans P. Aïach et D Delanoë., *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos, 53 – 68.
- FOUCAULT Michel, 1963, *Naissance de la clinique : une archéologie du regard médical*, Paris, PUF.
- FOUCAULT Michel, 1972, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard.
- FOURNIER Jacques, QUESTIAUX Nicole, 1984, *Traité du social. Situations, luttes, politiques, institutions*, Dalloz, 4<sup>e</sup> éd.
- FRADER Laura, 1997, « Précarité du travail et rapports sociaux de sexe : une perspective historique », APPAY Béatrice, THEBAUD-MONY Annie (dir), *Précarisation sociale, travail et santé*, Paris, IRESCO, 293-312.
- FREYNET Marie-France, BLANC Maurice, PINEAU Gaston (dir), 1998, *Les transactions aux frontières du social, Formation, travail social, développement local*, Lyon, Chronique sociale.



- FRIOT Bernard, 1997, *Les Puissances du salariat*, Paris, La Dispute.
- FRIOT Bernard, 2003, « Vers la liberté du travail ? Responsabilité et solidarité dans la logique salariale », dans BEC Colette, PROCACCI Giovanna (dir) 2003, *De la responsabilité solidaire*, 149-166.
- FRITSCH Philippe (dir), 2000, *Implication et engagement, Hommage à Philippe Lucas*, Presses Universitaires de Lyon.
- GABORIAU Patrick, 1993, *Clochard, L'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris, Julliard, 1993.
- GALLAND Olivier, 1996, « Les jeunes et l'exclusion », dans PAUGAM Serge (dir), *L'Exclusion, l'État des savoirs*, Paris, La Découverte, 183-192.
- GAUCHET Marcel, 1991, « La société d'insécurité », dans DONZELOT J. (dir), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Esprit, Le Seuil, 169-187.
- GAUCHET M.arcel, 2003, « À la charnière de l'individuel et du collectif » dans Bec C. et Procacci G. (dir), *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse.
- GIDDENS A., 1994, *Beyond Left and Right: The Future of Radical Politics*, Cambridge, Polity Press.
- GIDDENS A., 2000, *The Third Way and its Critics*, Cambridge, Polity Press.
- GILLET Jean-Claude, 1995, *Animation et animateurs, Le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan.
- GUESDON Isabelle, ROELANDT Jean-Luc, 1998, « Enquête lilloise sur la santé mentale des personnes sans domicile fixe », *L'information psychiatrique*, n° 4, p. 343—357.
- GAXIE Daniel, 1993 (1978), *Le cens caché, Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.
- GILLET Jean-Claude, 1995, *Animation et animateurs, Le sens de l'action*, Paris, L'Harmattan, Technologie de l'Action sociale.
- GOFFMAN Erving, 1968 (1961, 1ère éd. en anglais), *Asiles. Etude sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minuit.
- GOFFMAN Erving, 1975 (1963, 1ère éd. en anglais), *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit.
- GRAFMEYER Y. et JOSEPH I. (eds), 1994 (1979).*L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier Montaigne.
- GUERIN-PLANTIN Chantal, 1999, *Genèses de l'insertion, L'action publique indéfinie*, Paris, Dunod.
- GUERRAND Roger Henri., RUPP Marie-Antoinette, 1978, *Brève histoire du service social en France, 1896-1976*, Privat, Regard.
- GUILLEMARD Anne-Marie, 1986, *Le déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris, PUF.
- GUILLEMARD Anne-Marie, 1996, "Vieillesse et exclusion", *L'Exclusion, l'État des savoirs*, La Découverte, 193-206.
- GUILLEMARD Anne-Marie, 2002, « Présentation » du numéro spécial « L'Europe sociale en perspectives », *Revue Française de sociologie*, 43-2, 205-210.
- HABERMAS Jurgen, 1973, trad. Fr., (1<sup>e</sup> éd. Francfort, 1968), *La technique et la science comme idéologie*, Paris, Gallimard.
- HABERMAS Jurgen, 1990, « La crise de l'Etat-providence et l'épuisement des énergies utopiques », dans *Ecrits politiques*, Paris, Le Cerf.
- HARRINGTON Michael, 1967 (1<sup>e</sup> éd. en anglais, 1964), *L'autre Amérique. La pauvreté aux Etats-Unis*, Paris, Gallimard.
- HATZFELD H., 1989 (1971).*Du paupérisme à la Sécurité sociale*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy

- HOGGART Richard, 1970, *La culture du pauvre. Etudes sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Paris, Minuit.
- ION Jacques, 1996 (1990), *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Paris, Dunod, Pratiques sociales.
- ION Jacques, 1997, *La fin des militants ?*, Paris, Éditions de l'Atelier, Enjeux de société.
- ION Jacques, 1998, *Le travail social au singulier*, Paris, Dunod.
- ION Jacques, 2001, *L'engagement public*, Presses Universitaires de Saint-Étienne.
- JAEGER Marcel, 1998, « La médicalisation psychiatrique de « la peine à vivre », dans P. Aïach et D Delanoë., *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos, 135-158.
- JOUBERT Michel, 1995, *Lien social, santé et territoire, Introduction à l'analyse des supports sociaux*, Synthèse des travaux pour l'habilitation à diriger des recherches, Université Paris VIII.
- JOUBERT Michel, 1996, « Souci de prévention et souci démocratique. La santé au cœur des changements urbains », *Prévenir*, n°31, 2<sup>e</sup> semestre.
- JOUBERT Michel (dir), 2004a (2003), *Santé mentale, ville et violences*, Paris, Éditions Érès.
- JOUBERT Michel, BERTOLOTTI Fernando, 2004b (2003), « Politiques locales, actions de proximité et de prévention en santé mentale. Enjeux pour les politiques publiques », dans M. Joubert (dir), *Santé mentale, ville et violences*, Paris, Éditions Érès, 229-251.
- LABBENS Jean, 1965, *La condition sous-prolétarienne, L'héritage du passé*, Paris, Bureau de recherches sociales, Cahiers Science et Service, vol. 1.
- LAÉ Jean-François et MURARD Numa, 1996, « Célibataire à la rue », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, juin, n° 113.
- LAHIRE Bernard, 1999, *L'invention de l'illettrisme*, Paris, La Découverte.
- LAVILLE Jean-Louis, (dir), 1994, *L'Économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAZARUS Antoine, 1995, *Une souffrance qu'on ne peut plus cacher*, Rapport du groupe de travail ville, santé mentale et exclusion sociale, DIV/DIRMI.
- LAZARUS Paul, JAHODA M., ZEISEL H., 1981, (1ère éd; en allemand 1931), *Les chômeurs de Marienthal*, Paris, Minuit.
- LE BRETON David, 1995, *Sociologie du risque*, Paris, PUF, Que sais-je.
- LEGROS (M.), VERGER (D.), HERPIN (N.), BORGETTO (M.), PAUGAM (S.) et al., 2003, Dossier « Combattre la pauvreté », *Sociétal*, 39, 61-118.
- LEFEBVRE Rémi, 2000, Rhétorique de la proximité et « crise de la représentation », *Cahiers Lillois d'économie et de sociologie*, n° 35-36, 111-132.
- LENOIR René, 1974, *Les Exclus, un français sur dix*, Paris, Seuil.
- LEWIS Oscar, 1981 (1ère éd. en anglais 1961) *Les enfants de Sanchez, Autobiographie d'une famille mexicaine*, Paris, Gallimard.
- LOVELL Anne, 1992, « Classification and its Risks, How Psychiatric Status Contributes to Homelessness Policy », *New England Journal of Public Policy*, (Spring/Summer), pp 247-263.
- MAFFESOLI Michel, 1988, *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Les Méridiens.
- MAISONDIEU Jean, 1997, *La fabrique des exclus*, Paris, Bayard.
- MAISONDIEU Jena, 2000, *Liberté, égalité... psychiatrie*, Paris, Bayard.
- MANIN Bernard, 1996, (Milan, 1993), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Champs Flammarion.
- MANIN Bernard, (Entretien avec... ), 2002, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques », *Politix*, Volume 15 – n° 57, 37-55.

- MAUREL Elizabeth, 2000, « De l'observation à la typologie des emplois sociaux », dans J.-N. Chopart (dir), *Les mutations du travail social*, Dunod, 25-52.
- MAUSS Marcel, 1950 (1925), « Essai sur le don », dans *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF.
- MESRINE Annie, "Les différences de mortalité par milieu social restent fortes", *Données sociales*, INSEE 1999, 228-235.
- MESSU Michel, 1991, *Les assistés sociaux, analyse identitaire d'un groupe social*, Paris, Privat.
- MILANO (Serge), 1988, *La pauvreté absolue*, Paris, Hachette.
- MILANO Serge, 1996, *La pauvreté dans les pays riches, du constat à l'analyse*, Paris, Nathan.
- MISHRA R., 1999, *Globalization and the welfare state*, Cheltenham, Edward Elgar.
- MONGIN Olivier, 1998, « Le nouveau partage des rôles entre assurance et solidarité », *Revue Esprit* (numéro spécial, « À quoi sert le travail social »), 239 – 245.
- MORMICHE Pierre, « La médicalisation des comportements vue selon les résultats des enquêtes « santé-soins médicaux », dans Pierre Aïach et Daniel Delanoë, *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*, Paris, Anthropos, 99-134.
- MOURET Brigitte, DENIEUIL Pierre, 1997, *Centres sociaux et Foyers de jeunes travailleurs*, étude réalisée par la société Naxos, Paris, La Documentation Française.
- MURARD Numa, 1997, « Assurance et sécurité sociale. Un éclatement des solidarités » dans B. Appay, A. Thebaud-Mony (dir), *Précarisation sociale, travail et santé*, IRESCO, 151-163.
- NEVEU Catherine, 1999, « Quel(s) espace(s) public(s) pour « les habitants » ? Réflexion autour de m'expérience des comités de quartier à Roubaix, dans CURAPP/CRAPPS, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF.
- NEVEU Catherine (dir), 2000, *Espace public et engagement politique, enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan.
- NICOLE-DRANCOURT Chantal, 1992, "L'idée de précarité revisitée", *Travail et Emploi*, n°52
- NONJON Magali, 2000, « Participation des habitants et règle du jeu municipal », *Cahiers Lillois d'économie et de sociologie*, n° 35-36, 205-220.
- OGIEN Ruwen, 1983, *Théories ordinaires de la pauvreté*, Paris, P.U.F.
- PALIER B., 2002a, « De la crise aux réformes de l'État providence. Le cas français en perspective comparée », numéro spécial L'Europe sociale en perspectives, *Revue Française de sociologie*, 43-2, 205-210.
- PALIER B., 2002b, *Gouverner la sécurité sociale*, Paris, PUF.
- PARADEISE Catherine, 1985, « Rhétorique professionnelle et expertise », *Sociologie du travail*, n°1.
- PAUGAM Serge, 1991, *La disqualification sociale, essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, P.U.F., 1991.
- PAUGAM Serge, 1993, *La société française et ses pauvres*, Paris, P.U.F.
- PAUGAM Serge (dir), 1996, *L'Exclusion, l'État des savoirs*, Paris, La Découverte.
- PAUGAM Serge, 2000, *Le salarié de la précarité*, Paris, PUF.
- PENEFF Jean, 1992, *L'Hôpital en urgence. Etude par l'observation participante*, Paris Métailié.
- PETONNET Colette, 1982, *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée.
- PINELL Patrice, 1998, « Médicalisation et procès de civilisation » dans P. Aïach et D. Delanoë (dir), *L'ère de la médicalisation ; Ecce homo sanitas*, 37-51.
- PITROU A., 1978, *La vie précaire. Des familles face à leurs difficultés*, Paris, Édition de la CNAF.

- POLANYI Karl, 1983 (traduction française), (1<sup>e</sup> éd. en anglais 1944) *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard.
- RATER-GARCETTE Christine, 1996, *La professionnalisation du travail social, Action sociale, Syndicalisme, Formation 1880-1920*, L'Harmattan, Technologie de l'Action sociale.
- RAY Jean-Claude, DUPUIS Jean-Marc, GAZIER Bernard, 1988, *Analyse économique des politiques sociales*, Paris, PUF, Économie.
- RODRIGUEZ Jacques, 2004, « Solidarité, réciprocité et responsabilité dans la politique sociale du *New Labour*. Jalons pour une critique des nouveaux modes de régulation de la question sociale », Actes sur Cédérom du GT 19- Action sociale, au Congrès de l'AISLF (juillet).
- ROELANDT Jean-Luc, DESMONS Patrice, *Manuel de psychiatrie citoyenne*, Éd in Press, 2002.
- ROSANVALLON Pierre, 1981, *La crise de l'État providence*, Paris, Seuil.
- ROSANVALLON Pierre, 1992, *Le sacre du citoyen - Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON Pierre, 1995, *La nouvelle question sociale, Repenser l'État-providence*, Paris, Le Seuil.
- ROSANVALLON Pierre, 1998, *Le peuple introuvable - Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard.
- ROSANVALLON Pierre, 2000, *La démocratie inachevée - Histoire de la souveraineté du Peuple de France*, Paris, Gallimard.
- ROULLEAU-BERGER Laurence, 2000, « Le chercheur et le citoyen face à la question des discriminations » dans Philippe FRITSCH (dir), *Implication et engagement, En hommage à Philippe Lucas*, Presses Universitaires de Lyon, 161-170.
- ROUSSEL Louis, 1989, *La famille incertaine, essai*, Paris, Odile Jacob.
- ROUSTANG Guy, LAVILLE Jean-Louis, EME Bernard, MOTHÉ Daniel, PERRET Bernard, 1996, *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer, Sociologie économique.
- SALAI Robert, BAVEREZ Nicolas et REYNAUD Bénédicte, 1986, *L'invention du chômage, Histoire et transformation d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF.
- SCHNAPPER Dominique, 1981, *L'épreuve du chômage*, Paris, Gallimard.
- SCHNAPPER Dominique, 1989, « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue Française de sociologie*, XXXII, pp 75-101.
- SCHNAPPER Dominique, 1994, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard nrf essais.
- SCHÜTZ Alfred, 1987, (1<sup>e</sup> éd. 1945) *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens-Kliensckieck.
- SCHÜTZ Alfred, 1998, *Éléments d'une sociologie phénoménologique*, Paris, L'Harmattan.
- SCHWARTZ Bertrand, 1981, *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, Rapport au Premier Ministre, La Documentation française.
- SCHWARTZ Olivier, 1993, « L'empirisme irréductible », Postface à Nels ANDERSON, 1993 (1923), *Le Hobo, sociologie du sans-abri*, Nathan.
- SIMONIN B., 2003, « Indemnisation, placement, activation : la politique de l'emploi tiraillée entre plusieurs modèles de responsabilité », dans C. Bec et G. Procacci (dir), *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse, 2003.
- SNOW David, BAKER Susan G. , ANDERSON Leon, MARTIN Michael, 1986, « The Myth of Pervasive Mental Illness Among The Homeless », *Social Problems*, vol. 33, n°5, pp407-423.
- SNOW David, BAKER Susan G. , ANDERSON Leon, 1988, « On the Precariousness of Measuring Insanity in Insane Contexts », *Social Problems*, vol. 35, n°2, pp192-196.

- STETTINGER Vanessa, 2003, *Les funambules de la précarité*, Paris, PUF.
- SULLEROT Évelyne, 1997, *Le grand remue-ménage, la crise de la famille*, Fayard, 1997.
- SUPIOT Alain, 2004, « La valeur de la parole donnée. À propos des chômeurs recalculés », *Partage*, 173, mai-juin, p.2 à 5.
- THÉRET B., 2003, « Responsabilité et solidarité : une approche en termes de dette », dans C. Bec et G. Procacci (dir), *De la responsabilité solidaire*, Paris, Syllepse, 2003
- TOCQUEVILLE A., 1981 (1835), *De la démocratie en Amérique*, Paris, Flammarion.
- TOURAINÉ Alain, 1984, *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard.
- TOURAINÉ Alain, 1997, *Pourrons nous vivre ensemble ? Égaux et différents*, Paris, Fayard.
- TREPOS Jean-Yves, 1996, *La sociologie de l'expertise*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?
- VASCONCELLOS Maria Drosile (dir), 2002a, *Les emplois-jeunes : nouveaux métiers, nouvelles professionnalités*, Édition du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, Travaux et recherches.
- VASCONCELLOS Maria Drosile, 2002 b, « Introduction », dans M. Vasconcellos (dir), *Les emplois-jeunes : nouveaux métiers, nouvelles professionnalités*, Édition du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 9-12.
- VASCONCELLOS Maria Drosile, 2002 c, « Les emplois-jeunes : ,nouveaux métiers, nouvelles modalités de professionnalisation, », dans VASCONCELLOS M. (dir), *Les emplois-jeunes : nouveaux métiers, nouvelles professionnalités*, Édition du Conseil Scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle – Lille 3, 15-30.
- VERDES LEROUX Jeanine, 1978a, *Le travail social*, Paris, Minuit.
- VERDÈS LEROUX Jeanine, 1978b, « Les exclus », Actes de la Recherche en Sciences sociales, n°19, 61-65.
- VEXLIARD Alexandre, 1956, *Introduction à la sociologie du vagabondage*, Paris, Rivière.
- VEXLIARD Alexandre, 1957 (Thèse Lettres, Paris, 1955), *Le clochard, Etude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- VIEILLARD - BARON Hervé, 1996, "Le travail social dans les quartiers sensibles : crise et mutations récentes ", 177-200 dans *Espaces et sociétés, Villes, sciences sociales, professions*, n° 84-85.
- VIENNEY Claude, 1994, *L'économie sociale*, La Découverte, Repères, Paris.
- VIGARELLO Georges, 1993, *Le sain et le malsain : santé et mieux-être depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil.
- VILLERME L.-R., 1840, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, Renouard, 2 vol.
- VINCENT G., (dir), 1997, *La place des œuvres et des acteurs religieux dans les dispositifs d'action sociale. De la charité à al solidarité*, Paris, L'Harmattan.
- WEBER Max, 1959 (1919 et 1919), *Le métier et la vocation de savant et Le métier et la vocation d'homme politique*, dans *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- WEBER Max, 1971 (1922), *Economie et société*, 1<sup>ère</sup> partie, Paris, Plon.
- WILLIAMS Patrick (dir) 1989, *Tsiganes, identité, évolution* : Actes du Colloque pour le trentième anniversaire des Etudes Tsiganes, Paris, Syros.
- WRIGHT James D. , 1988, « The Mentally Ill Homeless, What is Myth and What is Fact ? », *Social Problems*, vol. 35, n°2, pp182-191.
- XIBERRAS Martine, 1994 (1993), *Les théories de l'exclusion, Pour une construction de l'imaginaire de la déviance*, Paris, Méridiens Kliencksieck.
- ZARIFIAN Édouard, 1996, *Le prix du bien être. Psychotropes et société*, Paris, Éditions Odile Jacob.

## **Le précaire et le militant**

Ce travail propose, à partir d'une réflexion théorique et conceptuelle nouvelle, de revisiter mes travaux de recherche individuelle et collective. La posture adoptée peut être rattachée à la « galaxie constructiviste » - suivant l'expression de Ph. Corcuff (2000). Elle postule que la réalité n'est pas « donnée » mais construite par l'action objective des hommes et par les significations subjectives qu'ils lui prêtent (P. Berger et T. Luckmann, 1966).

La première partie de ce travail revient sur les populations « à problèmes » (sans domicile fixe, personnes « en insertion », bénéficiaires du « fonds d'urgence sociale », usagers du champ de la santé mentale). Par rapport aux présupposés de la sociologie de la pauvreté, de la déviance ou de l'assistance, je propose de me situer dans le prolongement de la « sociologie de la précarité » - terme par lequel je désigne les travaux français sur la « nouvelle question sociale » (R. Castel, 1995, P. Rosanvallon, 1995). Puis, je repars de « l'intervention sociale » (travailleurs sociaux et bénévoles, professionnels de la santé, psychiatres...) qui « prend en charge » les problèmes. Tous les intervenants ne sont pas militants, mais la relation du « précaire et du militant » est présentée comme l'objet pivot de mes travaux, qui permet de reproblématiser le clivage entre « populations à problèmes » et « intervenants sociaux », et aussi les frontières du sanitaire et du social.

Dans la seconde partie, je décentre le regard de l'objet (re)construit, pour revenir sur les méthodes et présenter des perspectives de recherche future, dans le champ de la santé mentale. Dans mon parcours, la pratique ethnographique est combinée à la référence à l'histoire, et à un partenariat avec la psychiatrie. La démarche vise à permettre des étonnements et à se dégager des pièges, toujours latents, des partis pris du chercheur sur des sujets « sensibles », politiquement et socialement. Je propose une réflexion autour de l'idée d'un « engagement citoyen », formellement disjoint de l'analyse sociologique, le sociologue redevenant, quand il propose une application pratique de ses résultats de recherche, un « citoyen » (presque) comme un autre. Les deux derniers chapitres proposent de réouvrir les débats autour des évolutions de l'État : je discute à partir de mes travaux, la thèse de l'État animateur (J. Donzelot, Ph Estèbe, 1994). À propos de la médicalisation, j'annonce des travaux sur les évolutions contradictoires de la médicalisation, la socialisation et la politisation de la santé mentale, à partir notamment de la figure des usagers (D. Fassin, 1998, A. Ehrenberg, 2004).

Le travail proposé vise à apporter des éléments de connaissance et ouvrir des questions de recherche sur les thèmes des précarités, de l'intervention sociale et sanitaire, de l'engagement des militants et des chercheurs, de la santé mentale.

### **Mots clés :**

précarité – intervention sociale - militantisme – santé mentale - constructivisme